

**M
A
R
S

2
0
1
9**

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 12 avril 2019

www.regionreunion.com

Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation
de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin –
Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9



REGION REUNION

www.regionreunion.com



Sommaire Général

	PAGES
* Assemblée Plénière	
* Délibérations du 29 mars 2019	01

Sommaire

1 - RAPPORT/ CAB /N° 106435 DAP2019_0004.....	01
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2018	
2 - RAPPORT/ DAF /N° 106172 DAP2019_0005.....	03
OBJET : PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2019	
3 - RAPPORT/ DGADDE /N° 105719 DAP2019_0006.....	983
OBJET : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE DE LA RÉUNION 2019-2028	
4 - RAPPORT/ DEECB /N° 105816 DAP2019_0007.....	1141
OBJET : SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE (SRB) DE LA RÉUNION	

ASSEMBLEE PLENIERE

29 MARS 2019

DELIBERATION N° DAP2019_0004

**L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
 DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 29 mars 2019 à 09 h 30
 à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

*Nombre de membres
 en exercice : 45*

*Nombre de membres
 présents : 35*

*Nombre de membres
 représentés : 3*

*Nombre de membres
 absents : 7*

*Le Président,
 Didier ROBERT*

Présents :

ROBERT DIDIER
 RIVIERE OLIVIER
 COSTES YOLAINE
 PAYET VINCENT
 PATEL IBRAHIM
 MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
 PICARDO BERNARD
 FOURNEL DOMINIQUE
 K'BIDI VIRGINIE
 PROFIL PATRICIA
 VIENNE AXEL
 CADET JEAN ALAIN
 BEDIER JOE
 BELLO HUGUETTE
 TECHER PAUL
 M'DOIHOMA JULIANA
 LEE MOW SIM LYNDA
 HOARAU OLIVIER
 NOEL NATHALIE
 BASSIRE NATHALIE
 VIRAPOULLE JEAN-PAUL
 FOUASSIN STÉPHANE
 GUEZELLO ALIN
 COUAPPEL-SAURET FABIENNE
 RAMASSAMY NADIA
 GRONDIN LOUIS BERTRAND
 LEBEAU ANICHA
 AUBER VALÉRIA
 MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
 NATIVEL LORRAINE
 VALY BACHIL
 FONTAINE LUC GUY
 GAUTHIER JACK
 SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
 GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :

ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
 LAGOURGUE JEAN-LOUIS
 RIVIERE SYLVIANE

Absents :

ANNETTE GILBERT
 HOARAU JACQUET
 HOARAU DENISE
 MURIN-HOARAU ALINE
 WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
 DENNEMONT MICHEL
 NABENESA KARINE

RAPPORT / CAB / N° 106435

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2018



Séance du 29 mars 2019
Délibération N° DAP2019_0004
Rapport / CAB / N° 106435

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant,

- que le procès-verbal des séances d'Assemblées Plénières doit être arrêté par l'Assemblée Plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 19 décembre 2018.

**Le Président,
Didier ROBERT**

DELIBERATION N° DAP2019_0005

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 29 mars 2019 à 09 h 30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :

Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

*Nombre de membres
 en exercice : 45*

*Nombre de membres
 présents : 34*

*Nombre de membres
 représentés : 4*

*Nombre de membres
 absents : 7*

*Le Président,
 Didier ROBERT*

Présents :

ROBERT DIDIER
 RIVIERE OLIVIER
 COSTES YOLAINE
 PAYET VINCENT
 PATEL IBRAHIM
 MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
 PICARDO BERNARD
 FOURNEL DOMINIQUE
 K'BIDI VIRGINIE
 PROFIL PATRICIA
 VIENNE AXEL
 CADET JEAN ALAIN
 BEDIER JOE
 BELLO HUGUETTE
 TECHER PAUL
 M'DOIHOMA JULIANA
 LEE MOW SIM LYNDA
 HOARAU OLIVIER
 NOEL NATHALIE
 BASSIRE NATHALIE
 VIRAPOULLE JEAN-PAUL
 FOUASSIN STÉPHANE
 MURIN-HOARAU ALINE
 GUEZELLO ALIN
 COUAPEL-SAURET FABIENNE
 GRONDIN LOUIS BERTRAND
 LEBEAU ANICHA
 AUBER VALÉRIA
 MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
 NATIVEL LORRAINE
 VALY BACHIL
 FONTAINE LUC GUY
 GAUTHIER JACK
 GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :

ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
 RAMASSAMY NADIA
 LAGOURGUE JEAN-LOUIS
 RIVIERE SYLVIANE

Absents :

ANNETTE GILBERT
 HOARAU JACQUET
 HOARAU DENISE
 WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
 SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
 DENNEMONT MICHEL
 NABENESA KARINE

RAPPORT / DAF / N° 106172

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2019



Séance du 29 mars 2019
Délibération N° DAP2019_0005
Rapport / DAF / N° 106172

Délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2016_0003 en date du 5 janvier 2016 approuvant le règlement budgétaire et financier,

Vu le rapport N° DAF / 106172 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 21 mars 2019,

Vu les avis des autres commissions sectorielles concernées,

Considérant,

- que le Conseil Régional a opté pour une présentation de son budget par fonction,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

S'agissant du budget principal :

- d'adopter le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 tel que présenté et amendé par l'avis de la CAGF (commission affaires générales et financières) du 21 mars 2019, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

Ce Budget Primitif pour l'exercice 2019 est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **1 057 399 545,00 €** en mouvements réels et **1 611 520 653,00 €** en mouvements budgétaires.

Recettes

En mouvements réels et par grandes catégories, les recettes se ventilent comme suit :

- fiscalité : **437 772 042,00 €**
- transferts et recettes diverses : **394 391 326,00 €**
- emprunt : **225 236 177,00 €**.

S'agissant des recettes fiscales :

- de voter les taux comme détaillés en annexe 1,
- d'approuver la répartition du produit de la taxe spéciale sur la consommation de carburant comme indiquée dans les annexes 2 et 3.

Dépenses

- d'approuver la répartition par chapitre des ouvertures d'autorisations de programme en section d'investissement (**277 186 427,00 €**) et d'autorisations d'engagement en section de fonctionnement (**351 566 053,00 €**) comme indiquée dans le document budgétaire aux pages 15 à 39.

Les inscriptions en crédits de paiement en section d'investissement (**862 179 267,00 €**) et en section de fonctionnement (**749 341 386,00 €**) sont détaillées aux pages 54 et suivantes.

- d'approuver la répartition de la dotation globale 2019 pour le fonctionnement des établissements scolaires du second degré (lycées publics) inscrite au chapitre 932 article fonctionnel 222 et calculée sur la base des effectifs comptabilisés à la rentrée 2018 comme indiquée dans les annexes de la présentation du rapport technique.
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- de donner délégation à sa Commission Permanente ou à l'Ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement comme indiqué dans les états annexés de la présentation technique.
- d'autoriser le recours l'année prochaine et ce jusqu'au 31 décembre 2019 à des lignes de trésorerie pour un montant maximum de 150 000 000 €, délégation étant donnée au Président du Conseil Régional conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale.
- de donner délégation à son Président, conformément à l'article L.4224-5 du code général des collectivités territoriales, pour :

a) modifier tout contrat de prêt précédemment souscrit, si cette opération peut permettre de réduire la charge à venir de la dette existante (modification du type de taux, changement d'index, renégociation des marges, modification des modalités d'amortissement ...),

b) effectuer les actions nécessaires à une gestion active de la dette de la collectivité, souscrire des contrats de couverture des risques de taux et de change (swap, cap ...), conduire les négociations pour passer les ordres par téléphone, télécopie, courriers avec les établissements financiers et passer les actes correspondants,

c) rembourser des emprunts par anticipation, avec ou sans réaménagement, en fonction des opportunités des marchés financiers et du niveau de trésorerie de la collectivité,

d) signer les actes correspondants. En cas d'empêchement du Président, l'autorisation est donnée au 1^{er} Vice-président ou au Directeur Général des Services, ces derniers étant également autorisés à cristalliser les opérations de marché.

S'agissant du budget annexe ENERGIE :

- d'adopter le Budget pour l'exercice 2019 tel que présenté, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre au niveau de la section de fonctionnement, et d'autoriser le Président du Conseil Régional à opérer des virements de crédits de paiement d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Ce Budget Annexe est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **172 100 €** en mouvements réels.

La répartition des inscriptions de crédits de paiement en section de fonctionnement (**172 100 €**) est indiquée aux pages 12 et suivantes du document budgétaire.

Les recettes, se ventilent comme suit :

- produits des services, ventes diverses : **172 000 €**,
- autres produits gestion courante : **100 €**.

S'agissant du budget annexe DSP :

- d'adopter le Budget pour l'exercice 2019 tel que présenté, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement, et d'autoriser le Président du Conseil Régional à opérer des virements de crédits de paiement d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Ce Budget Annexe est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **351 100 €** en mouvements réels et **6 305 390,00 €** en mouvements budgétaires.

La répartition des inscriptions de crédits de paiement en section d'investissement (**3 106 895 €**) et en section de fonctionnement (**3 198 495 €**) est indiquée aux pages 12 et suivantes du document budgétaire.

Les recettes en mouvements réels se ventilent comme suit :

- autres produits gestion courante : **351 100 €**.

S'agissant du budget annexe Transport :

- d'adopter le Budget pour l'exercice 2019 tel que présenté, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre au niveau de la section de fonctionnement, et d'autoriser le Président du Conseil Régional à opérer des virements de crédits de paiement d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Ce Budget Annexe est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **31 387 000 €** en mouvements réels.

La répartition des inscriptions de crédits de paiement en section de fonctionnement (**31 387 000 €**) est indiquée aux pages 12 et suivantes du document budgétaire.

Les recettes, se ventilent comme suit :

- subventions : **31 322 000 €**,
- autres produits gestion courante et divers : **65 000 €**.

S'agissant du budget FEDER :

- d'adopter le Budget pour l'exercice 2019 tel que présenté, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

Ce Budget Primitif est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **141 350 000 €** en mouvements réels et **237 790 831,66 €** en mouvements budgétaires.

La répartition des inscriptions de crédits de paiement en section d'investissement (**167 820 415,83 €**) et en section de fonctionnement (**69 970 415,83 €**) est indiquée aux pages 31 et suivantes du document budgétaire.

Les recettes en mouvements réels se ventilent comme suit :

- subvention FEDER fonctionnement : **18 750 000 €**,
- subvention FEDER assistance technique : **3 000 000 €**,
- subvention FEDER investissement : **119 600 000,00 €**.

S'agissant du budget INTERREG (POCT) :

- d'adopter le Budget pour l'exercice 2019 tel que présenté, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

Ce Budget Primitif est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **7 900 000 € en mouvements réels.**

La répartition des inscriptions de crédits de paiement en section d'investissement (**1 465 502,70 €**) et en section de fonctionnement (**6 434 497,30 €**) est indiquée aux pages 31 et suivantes du document budgétaire.

Les recettes, se ventilent comme suit :

- subvention POCT fonctionnement : **6 434 497,30 €**,
- subvention POCT investissement: **1 465 502,70 €**.

**Le Président,
Didier ROBERT**

annexe 1 : état des taux et tarifs fiscaux

	taux	BP 2018	BP 2019	Évol.19/18
fiscalité directe		95 000 000,00	97 300 000,00	2,4%
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		51 800 000,00	54 500 000,00	5,2%
péréquation CVAE		5 200 000,00	4 800 000,00	-7,7%
compensation au titre CVAE		6 300 000,00	6 300 000,00	0,0%
dotation compensation de la réforme de la TP		2 400 000,00	2 200 000,00	-8,3%
imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		3 600 000,00	3 500 000,00	-2,8%
fonds national de garantie individuelle de ressources		2 900 000,00	2 900 000,00	0,0%
compensations fiscales (anciennes TH, TF, TP)		2 900 000,00	2 700 000,00	-6,9%
frais de gestion FLD		19 900 000,00	20 400 000,00	2,5%
fiscalité indirecte		351 757 123,00	340 472 042,00	-3,2%
permis de conduire	68,60 €/permis	1 200 000,00	1 200 000,00	0,0%
cartes grises	51 €/cv	25 500 000,00	25 400 000,00	-0,4%
droit enregistrement	1,60%	0,00	0,00	
taxe carburants		141 657 123,00	122 812 200,00	-13,3%
	<i>essence</i>			
	<i>gazole</i>			
	58,24€/hl			
	36,13 €/hl			
Fonds de compensation Transport		2 000 000,00	1 992 720,00	-0,4%
octroi de mer régional	2,50%	100 100 000,00	103 000 000,00	2,9%
octroi de mer FRDE (*)		2 000 000,00	2 667 122,00	33,4%
taxe sur les transports	3,05 €/passager	2 400 000,00	2 600 000,00	8,3%
taxe sur les rhums	106,71 €/hap	2 200 000,00	2 200 000,00	0,0%
TICPE ressource régionale apprentissage - taxe apprentissage part fixe		42 300 000,00	42 500 000,00	0,5%
TICPE ressource régionale apprentissage - taxe apprentissage part variable		3 800 000,00	4 000 000,00	5,3%
TICPE formation		8 900 000,00	8 900 000,00	0,0%
TICPE primes apprentis		3 200 000,00	4 100 000,00	28,1%
TICPE transferts loi NOTRE et LOI MAPTAM		1 200 000,00	3 300 000,00	175,0%
fraction TVA		15 300 000,00	15 800 000,00	3,3%

(*) imputé en section d'investissement

Annexe 2

**REPARTITION DU PRODUIT DE LA TAXE SPECIALE DE CONSOMMATION SUR LES CARBURANTS (TSCC)
POUR L'EXERCICE 2019**

En euros

INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2018 - RAPPEL		BUDGET PRIMITIF 2019	
	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
- Produit total TSCC		249 745 000		216 600 000
- Investissement 10 %	10,00 %	24 974 500	10,00 %	21 660 000
Sous-total 1	10,00 %	24 974 500	10,00 %	21 660 000
- Dotation Région	47,62 %	118 928 569	47,62 %	103 144 920
- Dont part principale	46,70 %	116 630 915	46,70 %	101 152 200
- Dont fonds de compensation routier	0,92%	2 297 654	0,92 %	1 992 720
- Part " Département "	17,12 %	42 756 344	17,12 %	37 081 920
- Part " Communes "	22,26 %	55 593 237	22,26 %	48 215 160
- Part "EPCI - Transports"	3,00 %	7 492 350	3,00 %	6 498 000
Sous - Total 2	90,00 %	224 770 500	90,00 %	194 940 000
TOTAL 1 + 2	100,00 %	249 745 000	100,00 %	216 600 000

Annexe 3

RÉPARTITION DE LA PART " COMMUNES "

COMMUNES	En euros	
	RÉPARTITION FIRT 2018 Prévisionnelle – Rappel	RÉPARTITION FIRT 2019 Prévisionnelle
MONTANT A RÉPARTIR	55 593 237	48 215 160
NORD		
SAINT DENIS	5 438 070	4 716 355
SAINTE MARIE	2 036 026	1 765 814
SAINTE SUZANNE	2 849 372	2 471 217
Micro-région Nord	10 323 468	8 953 385
EST		
BRAS PANON	1 583 033	1 372 940
SAINTE ANDRÉ	2 140 446	1 856 376
SALAZIE	1 096 567	951 036
SAINTE BENOIT	2 346 813	2 035 355
PLAINE DES PALMISTES	981 594	851 321
SAINTE ROSE	1 078 352	935 238
Micro-région Est	9 226 805	8 002 266
OUEST		
POSSESSION	1 072 056	929 778
PORT	1 561 499	1 354 264
SAINTE PAUL	4 774 575	4 140 916
SAINTE LEU	2 477 864	2 149 013
TROIS BASSINS	1 256 578	1 089 811
Micro-région Ouest	11 142 572	9 663 781
SUD		
AVIRONS	1 183 085	1 026 071
CILAOS	1 098 823	952 992
ENTRE DEUX	1 142 832	991 161
ETANG-SALE	1 348 156	1 169 235
PETITE ILE	1 652 009	1 432 762
SAINTE JOSEPH	4 903 586	4 252 805
SAINTE LOUIS	3 267 758	2 834 076
SAINTE PHILIPPE	857 038	743 296
SAINTE PIERRE	5 403 657	4 686 509
TAMPON	4 043 450	3 506 822
Micro-région Sud	24 900 394	21 595 729

RÉPARTITION DE LA PART « EPCI – TRANSPORTS »

EPCI	POPULATION 01/01/2019 (1)	En euros	
		RÉPARTITION FIRT 2018 Prévisionnelle – Rappel	RÉPARTITION FIRT 2019 Prévisionnelle
MONTANT A RÉPARTIR		7 492 350	6 498 000
CASUD	126 783	1 120 816	969 887
CIREST	126 017	1 120 350	964 118
CINOR	206 381	1 776 568	1 554 291
TCO	216 765	1 898 603	1 632 494
CIVIS	182 868	1 576 012	1 377 210
	862 814		

(1) source INSEE - population totale



PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Rapports sectoriels

Présenté par Monsieur Didier ROBERT
Président du Conseil Régional

PROJET DE BUDGET PRIMITIF

POUR L'EXERCICE 2019



RAPPORTS SECTORIELS

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

p 3

**I - POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA PRÉSERVATION DU
POUVOIR D'ACHAT**

p 5

**II - PLUS DE TRANSPARENCE SUR L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS
POUR DES ACTIONS DE PLUS GRANDE PROXIMITÉ**

p 192

PRÉAMBULE

L'île de La Réunion est caractérisée par une situation économique et sociale difficile, aggravée par l'éloignement, l'insularité, la faible superficie, le relief et le climat difficiles, la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits et facteurs dont **la permanence et la combinaison** nuisent gravement à sa croissance et à son développement.

Au niveau démographique, La Réunion, dont la population est de 850 000 habitants, est marquée par un taux de chômage encore important de 24 % plaçant l'île au premier rang des régions européennes touchées par ce fléau. Ce sont, par ailleurs, près de 60 000 personnes, souvent jeunes, qui sont aujourd'hui en décrochage et potentiellement exclues des grandes transitions à venir.

Cette situation induit indubitablement surcoûts et inégalités sociales, tout en interrogeant les politiques publiques issues du mouvement de la départementalisation, initialement protectrices d'une économie locale profitant à l'emploi et aux consommateurs. L'efficacité de celles-ci semble plus que jamais remise en doute, tant leurs capacités à remplir leurs objectifs de développement économique et d'épanouissement humain semblent ne plus pouvoir être atteints.

La fragilisation de la cohésion sociale appelle à consolider le vivre ensemble réunionnais. Ce qui exige une réelle cohérence entre développement économique, développement social et préservation de l'environnement. Une cohérence qui ne pourra se faire sans sécurisation préalable de la trajectoire de l'économie réunionnaise et du pouvoir d'achat des consommateurs.

La crise sociale de novembre 2018 a d'ailleurs accéléré la nécessité **de repenser le modèle réunionnais de développement et d'épanouissement, un modèle plus résilient qui doit tenir compte à la fois du défi sociétal, des enjeux environnementaux, de la transition démographique et qui reste au service de tous ses habitants.**

De cette conjugaison d'actions, qui répond à la fois aux aspirations « légitimes » du court terme et aux nécessaires transformations territoriales pour inscrire La Réunion dans le siècle, dépend notre réussite à sécuriser la trajectoire de développement de La Réunion pour les 30 prochaines années.

Cette double ambition invite alors à une présentation différente du projet régional. En effet, à mi-mandat et tenant compte de cette attente exprimée par la population sur l'évolution des politiques publiques, il s'agit bel et bien de donner un nouveau sens à l'organisation du programme de la mandature. Les 7 piliers, posés en 2015 sous l'angle d'une liste d'axes de convergence d'une plateforme politique et maintenant édifiés, doivent pouvoir dorénavant être complétés par un étage dont l'architecture répond à la fois, aux besoins exprimés autour de l'emploi, du pouvoir d'achat et de la proximité de la gouvernance, mais aussi, aux enjeux et défis d'un territoire caractérisé par une mutation accélérée de son environnement économique.

Les 7 piliers sont :

- Pilier 1 : un passeport pour chaque jeune Réunionnais
- Pilier 2 : engager la 2ème génération des grands chantiers réunionnais
- Pilier 3 : libérer les entreprises, libérer les énergies
- Pilier 4 : libérer la terre réunionnaise
- Pilier 5 : notre identité, notre culture, not' fierté
- Pilier 6 : plus d'égalité des chances pour les familles
- Pilier 7 : cap sur le monde, cap sur l'océan Indien

Ainsi, les premières propositions faites par la collectivité régionale, relatives à la communauté territoriale des biens et des marchandises, à la TSCC, et à l'octroi de mer, portent sur un enjeu de plus d'1 milliard d'euros à mobiliser entre l'État, la Région et les autres collectivités locales.

La crise sociale de novembre 2018 impose un changement de logiciel dans la façon d'appréhender les interventions de la collectivité régionale sur le territoire. Cela se traduit par une évolution de son organisation avec une accentuation d'un travail de proximité des agents en direction des usagers.

Cette ambition nous conduit vers une politique régionale inscrite dans un cadre dont les dimensions sont résolument orientées vers **le soutien à la création d'emplois, le renforcement du pouvoir d'achat des Réunionnais, la proximité de l'action publique, et une transparence renforcée.**

Dans sa présentation, fidèle à ce nouveau cadre, le projet de budget primitif pour 2019 comporte deux parties qui déclineront les actions des piliers de la mandature 2015-2021.

La première est consacrée à l'emploi et au pouvoir d'achat. La deuxième concerne la transparence et la proximité.

I – POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA PRÉSERVATION DU POUVOIR D'ACHAT

PILIER 1 : UN PASSEPORT POUR CHAQUE JEUNE REUNIONNAIS

Reflète des orientations budgétaires débattues en séance plénière du 22 février 2019, le budget régional dédié au pilier 1 « un Passeport Réussite pour chaque jeune réunionnais » traduit pour 2019, **l'investissement résolu de la collectivité dans la jeunesse réunionnaise.**

En effet, malgré un contexte particulièrement contraint lié d'une part au cadrage budgétaire imposé par le contrat de confiance signé avec l'État, d'autre part à l'impact des réformes liées à la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », notamment sur le champ de l'apprentissage et de l'orientation, la collectivité a fait le choix **de maintenir sa stratégie financière et son engagement en faveur de l'éducation et de la formation des Réunionnais pour accompagner la réussite et favoriser l'emploi de chaque réunionnais.**

Cette ambition se concrétise dans le champ de **l'Éducation** par la poursuite de ses obligations en faveur des lycées, mais aussi à travers le maintien d'une **politique volontariste dynamique** visant notamment à la préservation du pouvoir d'achat des lycéens, étudiants et de leurs familles.

En matière de **formation**, l'enjeu consistera à conforter la capacité d'intervention régionale pour le développement d'une offre de formation renouvelée et adaptée aux attentes des réunionnais et des besoins des entreprises. Ainsi, dans le prolongement de l'année 2018, la collectivité s'engagera dans **le renforcement de son programme de formation avec le déploiement au niveau régional du Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences. Ce partenariat pour l'emploi engagé avec l'État**, permettra ainsi à la collectivité de développer une offre de formation de qualité, prioritairement tournée vers un public peu ou pas qualifié. **Ainsi, en complément de son effort financier propre qui constituera le socle régional**, la Région s'attachera dans le cadre du Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences à faire progresser chaque année le nombre de personnes formées et plus particulièrement celles étant peu ou pas qualifiées.

Par ailleurs, la Région poursuivra sa programmation au titre du Programme Opérationnel (PO) 2014-2020 en sollicitant le cofinancement de l'Union Européenne, tant au niveau du Fonds de Développement Economique et Régional (FEDER), que du Fonds Social Européen (FSE). Elle veillera également à maintenir son niveau de certification pour lequel une prévision de recettes de **9,26 M€** est attendue au titre du FEDER et de **33 M€** au titre du FSE. Toutefois, la baisse de crédits alloués sur le Programme Opérationnel FSE Réunion 2014-2020 et la saturation de la maquette financière pour certaines fiches actions, amèneront la collectivité à ne plus présenter certaines opérations au cofinancement du FSE, notamment dans le secteur de l'apprentissage.

Ce plan d'actions en faveur de la jeunesse réunionnaise se traduit par un budget qui se chiffre en grande masse à **172 656 284 € en capacité d'engagement et de 179 706 015 € en crédits de paiement.** Ce budget prend en compte les moyens spécifiques dédiés à la mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Construit dans le respect de la trajectoire d'équilibre, ce budget de l'année 1 se décompose comme suit :

	AE/AP	CP
Fonctionnement	133 348 312 €	118 136 289 €
<i>dont Education</i>	<i>25 434 622 €</i>	<i>24 100 000 €</i>
<i>dont Formation professionnelle et Apprentissage</i>	<i>107 913 690 €</i>	<i>94 036 289 €</i>
Investissement	39 307 972 €	61 569 726 €
<i>dont Education</i>	<i>36 127 447 €</i>	<i>50 079 000 €</i>
<i>dont Formation professionnelle et Apprentissage</i>	<i>3 180 525 €</i>	<i>11 490 726 €</i>
TOTAL	172 656 284 €	179 706 015 €
<i>BP 2018</i>	<i>168 290 515 €</i>	<i>169 167 892 €</i>
<i>évolution BP 2019/2018</i>	<i>2,59 %</i>	<i>6,23 %</i>

SECTEUR ÉDUCATION

Pour permettre à chaque jeune réunionnais de **rejoindre le marché de l'emploi**, il importe avant tout qu'il puisse disposer d'un socle solide de **connaissances** et des **compétences** nécessaires. La notion de construction de **parcours individualisé** débutant avec les apprentissages, se confirmant par les choix d'orientation et se concrétisant par une insertion professionnelle durable, donne toute la dimension de l'ambition que la collectivité régionale souhaite décliner **avec les jeunes**. L'accompagnement de la région tant sur le plan personnel que collectif en faveur des lycéens, des étudiants et de leurs familles est une traduction de cette politique engagée et volontaire à leur égard.

1 . ORIENTER POUR MIEUX FORMER

Indissociable du choix de la formation poursuivie et des contours d'un futur métier, **l'orientation est la clé de voûte d'une insertion réussie**. Ainsi, au travers de sa nouvelle compétence en matière d'orientation issue de la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel (LCAP), **la collectivité régionale s'attachera à rendre chaque jeune réunionnais acteur de son parcours personnel et de formation, qu'il soit scolaire et / ou supérieur**.

En 2019, la région organisera, avec l'État et les partenaires concernés, des actions visant à accroître la visibilité de l'offre de formation et des dispositifs de soutien en faveur de la Jeunesse :

- en déclinant sa nouvelle mission en matière d'orientation quant à l'information sur les métiers et les formations en direction des jeunes et de leurs familles ;

- en assurant la promotion de l'enseignement et des formations supérieures à la Réunion et apportant les informations nécessaires aux jeunes au plus près de chez eux par le déploiement de la Caravane de la Jeunesse ;
- en apportant son soutien au Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP) porté par l'Université de La Réunion ;

Mesures accompagnement supérieur - Chapitre 932

AE : 300 000 €

CP : 321 200 €

2 . FORMER POUR MIEUX INSERER

La Région porte une ambition forte pour la Jeunesse parce qu'elle représente un atout et un potentiel de formation pour notre territoire. **Diversifier l'offre de formation pour favoriser l'employabilité des jeunes doit contribuer de façon certaine à la compétitivité de notre territoire et à la création d'emplois.**

Aussi, dans cet objectif, la collectivité régionale poursuivra ses actions pour l'année 2019 à travers :

- son soutien au développement de nouvelles filières courtes et professionnalisantes, adaptées aux profils des élèves et étudiants ainsi qu'aux besoins du territoire ;
- l'ouverture de nouvelles sections de BTS et le développement des sections existantes pour un meilleur équilibrage de l'offre de formation ;
- le déploiement des campus d'excellence.

Par ailleurs, conformément au **Schéma régional de l'Enseignement, des FORMations supérieures, de la Recherche** (SEFORRE) et des trois axes stratégiques identifiés que sont la réussite des étudiants, la mobilisation de l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux du territoire et l'ouverture internationale de l'écosystème d'enseignement supérieur et de recherche, la collectivité régionale maintiendra :

- son accompagnement aux formations classiques de licence, de master ou formations d'excellence, de technologie et d'ingénierie, d'architecture et des beaux-arts ;
- son **soutien aux structures universitaires** en accompagnant notamment le fonctionnement des composantes de l'Université de La Réunion (Ecole d'ingénieurs, antenne du Tampon de la première année commune aux études de santé...) ainsi que les actions liées à la formation et à la réussite des étudiants (manifestations, dispositif de préparation aux concours des fonctions publiques en partenariat avec Sciences Po...).

Dans ce cadre, l'année 2019 verra également la mise en œuvre de la convention de partenariat signée entre la Région et l'Université de la Réunion.

Mesures accompagnement supérieur - Chapitre 932

AE : 1 753 400 €

CP : 1 480 258 €

Equipement et construction université - Chapitre 902

AP : 120 000 €

CP : 78 000

3 . ACCOMPAGNER POUR BIEN REUSSIR

Afin de contribuer à la réussite du parcours des jeunes réunionnais, **la collectivité régionale mène une politique volontariste en direction des élèves, des étudiants et de leurs familles en les accompagnant individuellement tout au long de leur cycle scolaire et supérieur.**

Pour l'année 2019, ces dispositifs de soutien seront reconduits à l'aune du contexte économique et social de notre territoire :

- **L'aide aux manuels scolaires :**

Ce dispositif vise à alléger **la charge financière des familles pour la location ou l'achat de manuels scolaires** dans le cadre des études scolaires de leurs enfants scolarisés en lycée. Aussi, pour 2019 et afin de renforcer le pouvoir d'achat des familles, la collectivité régionale accentuera son effort par une participation financière supplémentaire de 50 €. **L'aide régionale représentera ainsi une contribution maximale de 100 € pour chaque enfant.**

- **LE POP Génération 3 :**

Assorti depuis 2 ans d'un volet « connexion internet » en direction des familles réunionnaises les plus modestes pour le financement d'une connexion internet, l'équipement informatique a évolué, à la rentrée scolaire 2018-2019, vers un **POP Génération 3** se déclinant en une tablette tactile détachable. Outil visant à favoriser les interactions en classe, le partage entre élèves et avec les familles, l'équipement informatique POP Génération 3 participe à l'évolution de l'école et des pratiques pédagogiques et individuelles à l'ère du numérique. Dans le cadre de la **reconduction du dispositif pour 2019**, la collectivité régionale tiendra compte des dernières évolutions technologiques de l'équipement informatique (garantie...) afin de **poursuivre son accompagnement aux primo lycéens et apprentis tout en veillant à maintenir les performances techniques requises.**

- **Accompagner les étudiants dans leurs parcours de formation supérieure :**

La collectivité maintiendra son investissement en faveur des jeunes réunionnais dans la poursuite de leur parcours de formation par la reconduction des dispositifs suivants :

- les aides et allocations régionales pour faciliter l'accès et la poursuite des études supérieures des étudiants inscrits à La Réunion ;

- les Allocations Régionales de Recherche de Doctorat afin d'accompagner pendant 3 ans les étudiants s'inscrivant en 1ère année de thèse dans le cadre de leurs travaux de recherche de doctorat ;

- les allocations post doctorales en vue de permettre l'insertion professionnelle des jeunes docteurs dans le tissu économique du territoire en prenant en charge pour partie leurs salaires sur une durée maximale de 2 ans sur présentation d'un CDI.

Manuels scolaires - Chapitre 932

AE : 3 800 000 €

CP : 3 380 000 €

Plan Ordinateur Portable - Chapitre 90z

AP : 5 500 000 €

CP : 5 500 000 €

Connexion internet pour les familles les plus modestes - Chapitre 932

AE : 400 000 €

CP : 320 000 €

Aides aux étudiants – Aides aux étudiants inscrits à la Réunion - Chapitre 932

AE : 1 500 000 €

CP : 1 000 000 €

Aides aux étudiants - Allocation Régionale de Recherche - Chapitre 932

AE : 1 080 000 €

CP : 1 015 200 €

Mesures accompagnement supérieur - Chapitre 932

AE : 100 000 €

CP : 89 188 €

4 . INVESTIR POUR BIEN VIVRE

L'environnement dans lequel évolue le jeune réunionnais est une **composante essentielle de son parcours de formation**. La responsabilité de la collectivité régionale s'inscrit ainsi dans le cadre de ses **obligations légales** en vue d'offrir à chaque lycéen des conditions matérielles et techniques satisfaisantes liés notamment aux **équipements** et au **locaux**.

Ce choix d'investissement se retrouve également de manière volontaire en faveur de l'enseignement supérieur et de la **recherche**.

OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ A LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE

L'ambition régionale est de construire, rénover et entretenir les lycées pour offrir à chaque jeune réunionnais, les mêmes conditions d'études. Il s'agit dans le même temps de s'adapter à la poussée démographique et de répondre aux enjeux du développement durable.

Dans ce cadre, la Région mène **une politique d'investissement très dynamique bénéficiant à l'économie et à l'emploi local**.

En 2019, la Région poursuivra sa stratégie d'investissement, notamment au travers la mise en œuvre des principales actions patrimoniales suivantes :

- **La construction de nouveaux lycées**

Conformément aux préconisations du Schéma Directeur des Effectifs des Lycées, validé par la commission permanente du 13 mai 2014, la construction de 2 nouveaux lycées dans les micro régions Sud et Ouest est programmée, en complément du lycée Nord qui a été livré à la rentrée 2017.

- Lycée tourné vers les métiers de l'Hôtellerie, Tourisme Restauration

Ce futur lycée dont l'implantation est prévue dans le Sud de l'île à l'Etang Salé, permettra l'accueil de 950 lycéens qui pourront se former aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme. Après l'approbation du programme technique, le concours de maîtrise d'œuvre sera lancé au 2ème trimestre, pour permettre un démarrage des études de conception fin 2019. Le coût de cet établissement est estimé à 63 M€ et sa livraison est prévue pour la rentrée 2023, sans aléas.

- Lycée tourné vers les métiers de la Mer

Le futur lycée polyvalent de l'Ouest, tourné vers les Métiers de la Mer s'inscrit dans un objectif de développement de nouvelles compétences en cohérence avec les projets structurants dans ces domaines (Grand Port Maritime, Pôle Régional Mer, etc). Le programme pédagogique de ce futur lycée est en cours de finalisation, en coordination avec le Rectorat, les autres ministères de tutelle, ainsi que les établissements existants concernés (EAM).

Les études préalables débuteront en 2019, afin d'analyser les scénarios d'implantation potentiels, choisir l'assiette foncière définitive et élaborer le programme architectural technique détaillé. La livraison de cet établissement est prévue pour la rentrée 2024, sans aléas.

Construction scolaire MO (P197-0001)

Chapitre 902

AP: 0 €

CP: 1 600 000 €

• **La réhabilitation des lycées**

Afin d'assurer ses obligations de propriétaire, la collectivité poursuivra en 2019 :

La réhabilitation/extension des lycées existants par :

- la livraison des derniers travaux concernant les opérations lourdes de réhabilitations/extensions du lycée Professionnel Victor Schoelcher (Saint-Louis) –et du lycée agricole de st Joseph ;

- le démarrage des premières études préalables d'extensions /restructurations de 3 lycées de l'ouest nécessitant une augmentation de capacité d'accueil et une réorganisation fonctionnelle compte tenu des pédagogies à venir.

Le plan de réhabilitations et remise aux normes des lycées

Afin de répondre aux normes techniques et réglementaires en matière d'accessibilité, de rénovation thermique, énergétique et des nouveaux besoins pédagogiques, la collectivité a voté un portefeuille de plus de 350 M€ en faveur de la réhabilitation des lycées.

Ce plan de réhabilitation concerne **35 lycées et 37 opérations**. Il intègre également la rénovation et la remise aux normes d'une 1^{ère} tranche de 10 internats, **23 cuisines centrales et terminaux de restaurations, ainsi que 21 équipements sportifs associés**. En 2018, 13 réhabilitations ont été finalisées.

En 2019, 18 chantiers démarrés entre 2017– 2018, dont la durée est comprise entre 24 et 30 mois, seront poursuivis et **8 établissements feront l'objet de grosses réparations** programmées pluri-annuellement. Enfin, **6 chantiers de réhabilitations** dont les études seront achevées, pourraient être lancés avec **un lissage dans le temps des opérations.**

Travaux de restructuration des lycées – MO Région (P197-0003)

Chapitre 902

AP : 0 €

CP : 1 650 000 €

Réhabilitation, Travaux et Management Energie par SEM / SPL (P197-0005)

Chapitre 902

AP : 0 €

CP : 290 000 €

Réhabilitations et mise aux normes des bâtiments (P197-0031)

Chapitre 902

AP : 10 000 000 €

CP : 23 714 000 €

- **La rénovation – confort thermique des lycées**

Dans le cadre du Programme Opérationnel Européen 2014-2020 (FEDER), l'action 4-05 « Rénovation thermique des bâtiments publics » permet de financer les opérations de réhabilitation thermique des bâtiments publics et prioritairement les infrastructures d'éducation et de formation. L'objectif de cette action est de favoriser la conception bioclimatique des bâtiments et limiter les besoins électriques nécessaires pour assurer un confort thermique satisfaisant.

Sur la base de diagnostics thermiques, la Région a validé une programmation de travaux de rénovation thermique pour 18 lycées.

Le financement FEDER potentiel prévisionnel s'élèverait à 70 % du coût des travaux thermiques éligibles (coût des travaux 37,8M€ HT ; éligible 29 M€ HT ; recette attendue 20 M€ HT).

Les études de maîtrise d'oeuvre débutées en Août 2018 se termineront en juin 2019. La consultation pour travaux sera menée au 2ème semestre 2019, avec comme objectif un démarrage des travaux début 2020 et une livraison des différents sites au 2ème semestre 2021.

Rénovation / confort thermique (P197-0044)

Chapitre 902

AP: 0 €

CP: 2 025 000 €

- **La maintenance des établissements**

Afin de conserver des conditions réglementaires de sécurité, d'accueil et d'usage dans les lycées, des crédits de petite maintenance seront délégués comme chaque année aux établissements pour favoriser tant la responsabilité que la réactivité des utilisateurs face aux besoins urgents.

Subvention Travaux de maintenance (P197-0006)

Chapitre 902

AP: 2 000 000 €

CP: 1 400 000 €

Des travaux de maintenance et gros entretien seront réalisés en Maîtrise d'ouvrage directe par la Région, selon les besoins (notamment pour le clos-couvert, la conformité par rapport à la réglementation, la sécurité-sûreté) ou en cas d'urgence. De nouvelles Autorisations de Programme sont mises en place en 2019 pour initier le plan pluriannuel de Gros Entretien-Réparations 0-5 ans.

Travaux de maintenance et grosses réparations MO (P197-0002)

Chapitre 902

AP: 6 970 000 €

CP: 1 400 000 €

OFFRIR AUX LYCÉENS UN CADRE PROPICE À LA RÉUSSITE

A la rentrée d'août 2018, 47 174 lycéens (soit 34 élèves de plus qu'en 2017) ont été accueillis dans les 50 lycées de l'île. Afin de leur assurer l'accès à une formation de qualité et créer toutes les conditions de réussite, la région maintiendra en 2019 ses interventions financières en faveur des lycées.

1. Concourir à la réussite des jeunes en mettant à la disposition des lycées les moyens nécessaires pour un bon fonctionnement

Au titre de ses compétences légales, la collectivité régionale assure le fonctionnement et l'équipement des lycées au moyen de dotations financières. Pour 2019, c'est une enveloppe globale de **23 911 419 €** qui sera consacrée aux 50 lycées.

En fonctionnement, l'enveloppe proposée prend en compte l'évolution des effectifs, les surfaces nouvellement créées, l'ouverture du nouveau lycée Nord ainsi que la poursuite des nouvelles modalités de calcul des forfaits d'externat pour les lycées privés sous contrat d'association.

La Région poursuivra également son soutien aux établissements dans la mise en œuvre des projets pédagogiques innovants que pourront mener les partenaires associatifs et éducatifs dans leurs projets en faveur de l'éducation, notamment lorsqu'ils ont vocation à valoriser les filières, susciter la créativité des lycéens en éveillant leur curiosité et leur permettant une ouverture sur le monde.

*** Fonctionnement des lycées - Chapitre 932 (45 lycées publics)**AE : 13 217 129 € (*dont 4 353 139,66 € engagés en 2018*)

CP : 13 213 417 €

*** Forfait externat « part matériel » aux 5 lycées privés - Chapitre 932**AE : 901 668 € (*dont 302 837,34 € engagés en 2018*)

CP : 901 668 €

TOS privés -Forfait externat « part personnel » - Chapitre 932

AE : 1 093 125 €

CP : 1 093 125 €

Mesures accompagnement secondaire - Chapitre 93Z

AE : 77 000 €

CP : 96 133 €

* Dont 4 655 977 € engagés exceptionnellement en 2018 dans le cadre du vote tardif du budget 2019

En matière d'équipement, l'intervention régionale sous la forme de Dotation Globale d'Équipement (DGE) vise à répondre aux besoins matériels des lycées publics et privés, au regard des filières de formation proposées aux lycéens et des évolutions des structures pédagogiques. Il s'agira également de poursuivre l'acquisition des équipements matériels et pédagogiques du nouveau lycée Nord en tenant compte de la montée en charge des effectifs sur la prochaine rentrée scolaire et de la consolidation des plateaux techniques avec **l'ouverture à la rentrée scolaire 2019/2020 des 2 BTS (Audiovisuel et Systèmes Numériques) prévus dans la structure pédagogique. A ce titre, une enveloppe de 500 000 € est prévue.**

De plus, dans le cadre de l'ouverture à la rentrée 2019/2020 des **136 nouvelles places de la voie professionnelle initiale sous statut scolaire**, une enveloppe de 500 000 € sera priorisée en vue d'acquies dans les lycées les matériels nécessaires à ces nouvelles formations sur le territoire.

Enfin, la réflexion de la région menée en matière d'internat à travers l'élaboration d'un schéma directeur permettra de disposer, au cours de l'année 2019, d'une vision globale des moyens nécessaires à consacrer pour le renouvellement de matériels et d'équipements afin d'instaurer au sein des lycées, de véritables lieux de vie et des espaces de socialisation veillant au bien être des internes.

Équipement des lycées publics - Chapitre 902

AP : 7 912 197 €

CP : 6 983 978 €

Équipement lycées privés - Chapitre 902

AP : 170 000 €

CP : 224 818 €

Assurer la mission de maintenance informatique dans les lycées

Responsable de la maintenance informatique dans les EPLE, depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la Région, en accord avec l'Académie, a souhaité mettre en œuvre de manière progressive ses nouvelles obligations. La signature d'une convention cadre a donc défini les champs d'intervention respectifs de chacune des instances, sur la période transitoire de 2015 à 2018, prolongée pour l'année 2019.

L'année 2019 sera consacrée à la prise en main du 2ème niveau d'intervention ayant trait à la supervision et la télémaintenance des équipements comprenant en particulier les matériels et les logiciels.

Par ailleurs, afin de favoriser l'usage du numérique, la collectivité poursuivra le financement d'une interconnexion en faveur des lycées et mènera une étude sur le wifi installé dans tous les lycées de l'île, afin de renforcer les capacités des zones wifi sécurisées pour une utilisation optimale.

Enfin, s'agissant de l'espace numérique de travail METICE, la Région conformément à ses engagements, maintiendra sa contribution au développement de l'ENT METICE.

Mesures accompagnement secondaire - Chapitre 932
 (Maintenance informatique + ENT METICE+ Interconnexion des lycées)
 AE : 100 000 €
 CP : 194 992 €

Équipement informatique - Chapitre 902
 AP : 100 000 €
 CP : 100 000 €

Accompagner les lycées dans la gestion des missions techniques

Depuis la loi du 13 août 2004, la collectivité assure les missions d'accueil, de restauration et d'hébergement, d'entretien général et technique dans les lycées qui sont exercées au quotidien par les Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE). Représentant un effectif de 1 149 agents titulaires ou non titulaires, certains d'entre eux évoluent dans des structures mutualisées telles que les cuisines centrales ou les Équipes Mobiles d'Adjoints Techniques Territoriaux (EMATT). La collectivité dispose de 13 équipes mobiles dont elle assure annuellement le fonctionnement et l'équipement au travers de dotations financières. Un état des lieux des EMATT sera réalisé afin d'optimiser leur fonctionnement et accroître l'efficacité de leurs interventions.

Pour 2019, le budget dédié à ces 13 équipes mobiles est le suivant :

Fonctionnement des lycées - EMATT

AE : 199 300 €
 CP : 199 300 €

Équipement des équipes mobiles - Chapitre 902

AP : 141 000 €
 CP : 173 598 €

2. Favoriser l'épanouissement des jeunes avec une restauration scolaire de qualité

La loi du 13 août 2004 a transféré à la Collectivité Régionale une compétence générale en matière de restauration scolaire. Celle-ci recouvre des enjeux en termes de santé publique, social, économique et patrimonial.

Au regard de ces enjeux, l'action de la Région sera poursuivie en 2019 et s'articulera autour des priorités suivantes :

- la promotion de repas équilibrés autour d'une **alimentation saine**, dans un contexte où la population scolaire est de plus en plus touchée par des problèmes d'obésité ou de diabète ;
- la poursuite de la **politique de valorisation de la production locale** menée depuis 3 ans, visant les 60 % de produits locaux dans l'assiette des lycéens à l'horizon 2022. Le taux de 49 % est fixé pour l'année 2019. Pour l'atteindre, les actions de formation et d'accompagnement du personnel en charge des commandes seront accentuées. Un nouveau marché de denrées alimentaires du groupement de Commande de Denrées Alimentaires de la RÉUNION (CODARUN) sera défini pour tenir compte de cet objectif.
- **le soutien aux familles en matière de restauration scolaire et d'hébergement par le gel des tarifs et le versement aux établissements de la compensation qui en découle.**

Un accent particulier sera également mis sur le **gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires** au travers de la mise à disposition de 8 jeunes en service civique dans des établissements volontaires en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de réhabilitation, **3 nouvelles cafétérias publiques** offriront une prestation supplémentaire aux jeunes dans le nord et l'Est de l'île, prestation définie par les utilisateurs eux-mêmes lors d'ateliers animés par la collectivité avec des diététiciens.

En vue de la mise en œuvre de ces actions, les enveloppes suivantes sont prévues au budget 2019 :

Fonctionnement des lycées : compensation tarifaire - Chapitre 932

AE : 595 000 €

CP : 583 380 €

Valorisation de la restauration scolaire - Chapitre 932

AE : 70 000 €

CP : 53 617 €

Équipement des services de restauration - Chapitre 902

AP : 300 000 €

CP : 343 040 €

3. S'appuyer sur la recherche pour relever les défis

L'engagement de la collectivité régionale en faveur de la **recherche / développement / innovation** participe à **l'émergence de secteurs à haute valeur ajoutée sur notre territoire** ainsi qu'au **développement de nouvelles activités économiques associées, créatrices d'emplois et de compétences.**

Dans ce domaine, la collectivité poursuivra en 2019 son accompagnement à travers les dispositifs suivants :

- **l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)** en direction des laboratoires et / organismes de recherche ayant pour objectif l'accompagnement des projets de recherche qui contribueront à améliorer la compétitivité de la recherche réunionnaise, à avoir des retombées et des effets inclusifs et structurants sur le territoire et qui renforceront les activités de recherche vers dans des champs de la stratégie de spécialisation intelligente. Ces programmes de recherche s'inscriront dans les objectifs du programme opérationnel FEDER pour la période 2014-2020 et les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) ;
- le soutien des actions en faveur de la **diffusion et du développement de la culture scientifique**, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics ;
- le soutien aux **infrastructures universitaires de formation et de recherche**. A cet égard, la collectivité participera au financement de la deuxième phase du Campus Santé sur le site de Terre Sainte, pour permettre la poursuite et la cohérence d'une opération structurante pour le territoire.

Pour la mise en œuvre de ce volet recherche / développement / enseignement supérieur, le budget suivant est proposé :

Mesures accompagnement supérieur - Chapitre 932

AE : 150 000 €

CP : 60 522 €

Soutien à la Recherche - Chapitre 902

AP : 1 309 280 €

CP : 1 172 566 €

Equipement et construction université - Chapitre 902

AP : 1 604 970 €

CP : 3 424 000 €

Enfin, au titre des frais d'étude et de gestion divers de la Direction de l'Éducation se chiffrent comme suit :

Frais d'étude - Chapitre 932

AE : 48 000 €

CP : 48 000 €

Frais de gestion divers - Chapitre 932

AE : 50 000 €

CP : 50 000 €

En synthèse de la présentation de ce budget, la mise en œuvre du Pilier 1 « Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais » dans le secteur de l'Éducation, mobilisera le Budget suivant au titre de l'exercice 2019 :

	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Education	25 434 622 €*	24 100 000 €	17 157 447 €	18 000 000 €
Bâti des lycées			18 970 000 €	32 079 000 €
TOTAL EDUCATION	25 434 622 €*	24 100 000 €	36 127 447 €	50 079 000 €

* DONT 4 655 977 € ENGAGÉS EN 2018

SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

La formation professionnelle est un outil essentiel pour la politique de l'emploi et un enjeu majeur de performance économique et sociale, d'épanouissement individuel et collectif. Elle offre à chacun une meilleure capacité à maîtriser son propre itinéraire de vie, à progresser, à se réorienter et à rebondir s'il le faut. En ouvrant les portes de la qualification, de la reconversion, elle permet ainsi d'accéder à un emploi durable ou d'envisager une mobilité professionnelle.

Pour répondre à ces enjeux, la Région, qui dispose d'un rôle central dans la gouvernance, la définition stratégique et le financement de la formation professionnelle, a fait de **l'emploi et de la formation professionnelle ses priorités régionales.**

Ainsi, conformément à ses orientations budgétaires débattues le 22 février 2019, la Région Réunion mobilisera à nouveau en 2019 des moyens financiers importants pour poursuivre sa politique en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, en vue **de favoriser le développement des compétences des réunionnais pour les conduire vers une insertion sociale et professionnelle durable.**

La déclinaison opérationnelle de cette stratégie, qui s'inscrit dans un contexte législatif en mutation marqué par les nouvelles mesures de la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », visant à transformer en profondeur le système de la formation professionnelle et la gouvernance de l'apprentissage, se concrétisera notamment au travers des principales actions suivantes :

- le déploiement de la phase 2 du Plan d'Investissement dans les Compétences à travers le **Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences**, qui permettra à la collectivité d'étendre et de diversifier son offre de formation, pour un public en recherche d'emploi pas ou peu qualifié et de bénéficier d'un financement dédié. Ce déploiement est conditionné à la réalisation **d'un socle à hauteur de 34 M€ constitué :**

- **des actions du Programme Régional de Formation Professionnelle**, qui comprennent les actions de formation professionnelle continue pour lesquelles la Région est compétente, en vue de permettre aux personnes en recherche d'emploi d'acquérir une qualification favorisant le retour à l'emploi ainsi que des actions d'accueil, d'information et d'orientation des publics cibles.

- **des dispositifs Parcours Emploi Compétence (PEC).** Le dispositif Parcours Emploi Compétences recouvre le dispositif Emplois Verts mis en place par la collectivité. Les Emplois Verts sont **des personnes éloignées de l'emploi** qui s'inscrivent dans une **démarche d'insertion** dans le cadre de l'économie sociale et solidaire grâce aux contrats aidés transformés, depuis janvier 2018, en Parcours Emploi Compétences. Ce dispositif PEC a aujourd'hui pour **objectif l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences.**

- **des dispositifs de formation en mobilité.** Ces dispositifs permettent l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans le cadre de leurs formations en métropole et à l'étranger ou pour des stages pratiques dans le cadre de cursus de formation professionnelle. Ces périodes en mobilité élargissent les horizons des bénéficiaires, diversifient leurs expériences professionnelles, renforcent leur autonomie et développent leur employabilité. Ces initiatives régionales seront menées en complémentarité avec les actions de Ladom, afin d'optimiser les fonds publics tout en préservant la séparation de la gestion des publics pris en charge.

- **le renforcement de l'accompagnement régional en faveur de chaque jeune en insertion ou chaque demandeur d'emploi** afin de les aider à s'orienter, à accéder à un parcours de formation de qualité et aboutir à une insertion professionnelle,
- la mise en œuvre **des actions du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)** et la poursuite de son action relative à la sécurisation des parcours professionnels des personnes en recherche d'emploi, par le biais notamment de la mise en œuvre **d'un Service d'Intérêt Économique Spécifique (SIEG)**,
- la déclinaison du **Service Public Régional de l'Orientation** avec la mise en œuvre **d'un chantier d'harmonisation des outils et des pratiques pédagogiques** existants dans une logique de qualité des formations,
- **la poursuite du développement de l'apprentissage** pour accompagner les apprentis et les entreprises dans cette voie d'excellence,
- **l'accompagnement des formations supérieures et de celles des secteurs sanitaire et social** avec la poursuite de l'Universitarisation des formations.

Le budget dédié à ce plan d'actions se chiffre en grande masse à **111 094 215 € en capacité d'engagement et à 105 527 015 € en crédits de paiement.**

1. INVESTIR POUR L'EMPLOI

Parce que le premier facteur de compétitivité d'une économie réside dans le capital humain, la formation professionnelle demeure plus que jamais au cœur des défis économiques et sociaux. Elle constitue ainsi le levier indispensable pour améliorer, adapter les compétences et les savoirs aux nécessités des emplois et agir efficacement contre le chômage.

1.1. MIEUX ORIENTER POUR MIEUX FORMER ET MIEUX INSÉRER

Le développement et l'épanouissement personnels des Réunionnais passent par la construction de parcours de formation et de parcours professionnels choisis. Répondre à cet enjeu induit la nécessité d'assurer à chaque réunionnais **le droit de s'informer et de s'orienter afin de se former, d'évoluer et de construire son parcours personnalisé vers et dans l'emploi, tout au long de sa vie.**

Ainsi, la Région dans le cadre de sa mission de coordination du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), s'attachera à mettre en œuvre des **outils permettant de faciliter et d'accompagner l'orientation de tous les publics dans une logique de parcours de formation et de professionnalisation.**

Pour le déploiement de cette offre de service de proximité, la Région poursuivra son **soutien aux opérateurs historiques dans le domaine de l'animation, de l'orientation et de l'information sur la formation (Missions Locales, Points Relais Conseil-VAE, Cité des métiers, Carif Oref).** Le nouveau cadre d'intervention qui a été validé par la collectivité en 2018, permettra ainsi une meilleure cohérence budgétaire.

Mesure d'Accompagnement – Chapitre 932

AE : 3 195 000 €

CP : 2 490 446 €

1.2. MIEUX FORMER POUR ACCROÎTRE ET ADAPTER LES COMPÉTENCES LOCALES AUX BESOINS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

1.2.1. Le parcours de Formation et d'accès à l'emploi avec le Pacte Ultra Marin d'Investissement dans les compétences

En 2019, dans un contexte de chômage accru, la Région entend être plus innovante et performante en matière d'emploi, en renforçant son action auprès de chaque jeune en insertion ou chaque demandeur d'emploi, afin qu'il accède à une formation de qualité, un accompagnement renforcé et sécurisé au sein de parcours valorisants pour aboutir à un emploi.

Au plus près des territoires, avec un réseau de partenaires, **la Région se mobilisera pour mettre en oeuvre une nouvelle conception de la formation, centrée sur l'individu et intégrant toutes les prestations composant le parcours d'accès à l'emploi : le positionnement, la formation et l'accompagnement à l'insertion.** A ce titre, de nouvelles modalités d'achat seront mises en place dont notamment le **Service d'Intérêt Économique Général (SIEG).**

En activant le Pacte Ultra Marin d'Investissement dans les compétences, qui s'inscrit dans le prolongement de la Convention d'Amorçage du Plan d'Investissement dans les Compétences, la collectivité s'attachera à démultiplier l'offre de formation, tout en veillant à développer des actions innovantes, dans une logique de parcours individualisé pour les publics peu ou pas qualifiés et **en maintenant l'effort régional dans le développement des formations pour les demandeurs d'emploi.**

Dans ce cadre, il s'agira en 2019 pour la collectivité de clôturer la convention d'amorçage, en accompagnant jusqu'à leur terme les actions démarrées en 2018. A cet effet, l'inscription d'une enveloppe de 12 313 790 € en crédits de paiement est effectuée pour finaliser le financement des frais pédagogiques et la rémunération des actions de formation contractualisées dans le cadre du PIC, tant en mode marchés qu'en subventions.

PIC - Convention amorçage subvention et marchés - Chapitre 932

AE : 0 €

CP : 12 313 790 €

En parallèle, la collectivité s'attachera à mettre en oeuvre le Pacte Ultra Marin dans les Compétences, au titre duquel la Réunion bénéficie pour la période 2019-2022 d'une enveloppe de 253 M€ dont 56 M€ devrait être allouée à la Région au titre de 2019.

En 2019, la politique régionale se déclinera au travers des dispositifs suivants :

- **La formation professionnelle des adultes** via une commande annuelle à la SPL AFFPAR,

Formation Professionnelle (marchés)

SPL AFFPAR - Chapitre 932

AE : 14 500 000 €

CP : 14 991 928 €

- **La formation des public les plus éloignés de l'emploi** au travers notamment :

- **les dispositifs de formation continue sectorielle.** A ce titre, la Région concentrera en 2019 ses efforts sur les 15 secteurs d'activité prioritaires, définis dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle. Un focus sera fait sur la montée en compétences dans les secteurs prioritaires, tels que le BTP et le numérique et la priorité sera donnée aux formations conduisant aux métiers en tension de ces secteurs. **Ces actions seront mises en œuvre par le biais de la commande publique et du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) et seront renforcées dans le cadre du Pacte Ultra Marin d'Investissement dans les Compétences en fonction des besoins du territoire.**

- **les actions préparatoires et spécifiques pour les publics en difficulté,** en consolidant l'intervention de la Région par la reconduction de formations visant à accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs choix et leurs démarches professionnelles, par une remise à niveau des connaissances générales et par une phase de détermination ou de réactivation des motivations. Dans ce cadre, le soutien aux actions de l'École de la Seconde Chance et du RSMA seront également reconduites.

Formation Professionnelle (marchés) - Chapitre 932

AE : 8 824 000 €

CP : 4 252 697 €

Formation Professionnelle (subventions) - Chapitre 932

AE : 2 630 000 €

CP : 3 088 120 €

- **L'accompagnement des demandeurs d'emploi pour l'accès à des formations supérieures**

Dans ce domaine, la Région poursuivra le financement des formations de :

- L'École de Gestion et de Commerce de la Réunion (EGCR),
- L'Institut de l'Image et de l'Océan Indien qui forme environ 150 stagiaires jusqu'au niveau I aux métiers de l'image, du son et des nouvelles technologies,
- L'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (AGCNAM),
- L'École d'Apprentissage Maritime de la Réunion (EAMR), qui dispense des formations initiales et continues relevant du secteur de la navigation maritime et de la pêche.

Formation Professionnelle (subventions) - Chapitre 932

AE : 3 726 000 €

CP : 3 027 255 €

- **Diversification, extension et modernisation de l'offre de formation.** Ces actions s'inscriront dans une logique d'expérimentation au travers de pédagogies nouvelles et innovantes pour faire de la formation un véritable outil performant de lutte contre le chômage.

Diversification, extension et modernisation de l'offre de formation - Chapitre 932

AE : 15 320 000 €

CP : 2 840 000 €

1.2.2. Les formations sanitaires et sociales

Dans le cadre de ses obligations, la Région maintiendra son accompagnement aux structures de formations des secteur sanitaire et social, en mobilisant le cofinancement du FSE dans la limite des disponibilités de la maquette budgétaire. En 2019, il s'agira aussi de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales couvrant la période 2015-2020.

✓ Les actions de formation dans le secteur du social

La mise en œuvre de l'offre de formation du secteur social est assurée d'une part, par **I'IRTS** (Institut Régional du Travail Social) à Saint-Benoît, qui propose des formations du niveau V au niveau I, et d'autre part par **I'EMAP** (École des Métiers de l'Accompagnement de la Personne), à travers laquelle la Collectivité conforte l'offre de formation dans le sud. L'EMAP est positionnée essentiellement sur les niveaux V, IV et III. Pour 2019, la Région mobilisera une enveloppe de **6 518 690 €** pour soutenir l'offre de formation de ces structures.

L'année 2019 sera la première année de mise en œuvre des formations ré-ingénérées et/ou accréditées suite à la parution des décrets et arrêtés en 2017 et 2018. La Collectivité mettra également en œuvre le nouveau dispositif d'agrément des formations sociales.

✓ Les actions de formation dans le secteur du sanitaire

Les formations paramédicales sont mises en œuvre par **le Centre Hospitalier Universitaire de la Réunion**, dont les instituts sont répartis sur deux sites (Félix Guyon et Sud Réunion) et, dans une moindre mesure par **l'Association Saint François d'Assises (ASFA) et l'EMAP**.

En 2019, la Région s'attachera à accompagner ces structures dans le cadre de la poursuite de l'Universitarisation des formations sanitaires, incluant la ré-ingénierie de la filière de formation des masseur-kinésithérapeutes, qui se traduira par l'augmentation réglementaire des indemnités de stage des étudiants infirmiers et par les modifications des conditions d'accès aux études paramédicales. **Financièrement cela se traduira par la mobilisation d'une enveloppe de 10 080 000 € en faveur des organismes partenaires.**

Formation Professionnelle

Formations Sanitaires et Sociales - Chapitre 932

AE : 16 598 690 €

CP : 14 426 337 €

1.2.3. L'équipement des centres de formation

En matière d'équipement, la collectivité continuera d'accompagner en 2019 les organismes de formation professionnelle dans leur programme d'investissement, tout en recherchant une rationalisation et efficacité de son intervention.

Équipement des centres de formation - Chapitre 902

AP : 300 000 €

CP : 800 000 €

1.2.4. La Formation initiale par voie d'Apprentissage

La Région Réunion a agréé 12 Centres et Unités de Formation d'Apprentis dont les formations concourent à une insertion durable, en offrant l'accès à un diplôme, à une qualification et à l'acquisition d'une expérience professionnelle.

En 2019, La Région poursuivra son accompagnement en faveur de l'apprentissage en participant au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement des 12 centres de formation d'apprentis agréés, afin d'offrir aux apprenants des conditions optimales de réussite.

C'est une enveloppe globale de **24 014 000 €** qui sera mobilisée et répartie de la manière suivante :

- 23 014 000 € au titre du fonctionnement des CFA, pour lequel un cofinancement du FSE sera sollicité. Néanmoins, compte tenu des montants déjà programmés au titre de la fiche action 2-11 du PO 2014-2020 «Élever les niveaux de qualification pour l'apprentissage» et de la disponibilité des crédits sur la maquette budgétaire afférente, tous les opérateurs émergeant à cette fiche action ne pourront solliciter un cofinancement du FSE.
- 1 000 000 € au titre de l'équipement des CFA.

En 2019, il s'agira aussi de mener une réflexion sur la définition du nouveau périmètre de l'intervention régionale, notamment au regard des impacts financiers générés par la perte des recettes liées au transfert de la compétence et de l'action volontariste de la Région en matière d'apprentissage.

Par ailleurs, l'accompagnement financier des employeurs d'apprentis sera également maintenu à hauteur de 5 000 000 €, pour les contrats d'apprentissage signés jusqu'au 31 décembre 2018, se traduisant par le versement des indemnités compensatrices forfaitaires jusqu'au terme des contrats y afférents.

Apprentissage -Fonctionnement – Chapitre 932

AE : 23 014 000 €

CP : 16 325 716 €

Apprentissage -Marchés – Chapitre 932

AE : 0 €

CP : 150 000 €

Aide à l'emploi Apprentis – Chapitre 932

AE : 5 000 000 €

(dont 2 000 000 € déjà engagés en 2018)

CP : 5 000 000 €

Équipement des CFA – Chapitre 902

AP : 1 700 000 €

CP : 1 435 226 €

1.2.5. La construction – Réhabilitation et la maintenance des bâtiments destinés à l'usage de la formation

Dans le cadre de ses compétences et de ses obligations de propriétaire, la collectivité engagera en 2019 sur le bâti des centres destinés à la formation, les principales actions suivantes :

- **Les constructions et réhabilitations:**

Deux opérations majeures de réhabilitations seront en travaux en 2019 :

➤ **Le C F A Léon Legros** à Saint-Denis, dont le chantier débuté au 1er trimestre 2018 se poursuivra pour une livraison prévue à fin 2020. Le coût d'opération est estimé à 26,8 M€. Ce projet sera proposé à l'éligibilité du fond FEDER (OT 10 Fed 10 « Réhabilitation des centres de formations ») **pour un montant de subvention attendue de 6,6 M€.**

➤ **Le Campus Professionnel de l'Océan Indien** à St Pierre (coût d'opération : 10,9 M€ TTC), dont les travaux démarrés fin 2018 se poursuivront en 2019 pour une livraison prévue début 2020.

- **La remise aux normes techniques et réglementaires**

En 2019, les études pour la remise aux normes, notamment accessibilité et les grosses réparations des centres suivants se poursuivront :

- AFPAR St André y/c rénovation thermique avec sollicitation du financement FEDER (mesure 4-05)
- Centhor -Urma de L'Ouest – St Paul (1ère tranche)
- CFPPA - St Benoit
- CFPPA Piton St Leu
- CFAA Emile de la Giroday - St Paul
- Afpas Sud section horticoles – St Pierre

Construction, réhabilitation, remise aux normes (dont SPL)

Centres de formation professionnelle

(P197-0007 ; P197-0036 ; P197-0008) Chapitre 902

AP : 100 000 €

CP : 8 172 000 €

- **La maintenance des centres de formation**

Afin de conserver des conditions réglementaires de sécurité, d'accueil et d'usage dans les centres, des crédits de petite maintenance seront délégués comme chaque année aux établissements pour favoriser tant la responsabilité que la réactivité des utilisateurs face aux besoins urgents. Par ailleurs, des travaux de maintenance seront réalisés en Maîtrise d'ouvrage directe par la Région selon les besoins (notamment pour le clos-couvert, la conformité par rapport à la réglementation, la sécurité-sûreté) ou en cas d'urgence.

**Subvention pour Maintenance
Centres de formation professionnelle (P197-0009) Chapitre 902**

AP : 400 000 €

CP : 450 000 €

Travaux de maintenance MO (P197-0043) Chapitre 902

AP : 510 000 €

CP : 365 000 €

Fonctionnement du Campus de l'Océan Indien (CPOI) – Chapitre 932

AE : 286 000 €

CP : 310 000 €

Dépenses investissement du CPOI – Chapitre 902

AP : 170 525 €

CP : 268 500 €

2. ACCOMPAGNER LA REUSSITE

Sensible à la situation sociale des réunionnais et soucieuse de leur offrir toutes les conditions optimales pour réussir leur parcours de formation, la Région en complément du financement des actions de formation, porte une politique forte dans l'accompagnement individuel des jeunes et de leurs familles, afin de contribuer au maintien de leur pouvoir d'achat.

En 2019, à l'aune du contexte social, la Région maintiendra les dispositifs suivants :

2.1. La rémunération des stagiaires

Afin de favoriser la réussite des stagiaires de la Formation professionnelle et en complément de l'organisation et du financement des actions de formation pour les demandeurs d'emploi, la Région attribue une rémunération aux stagiaires de la formation continue relevant de ses programmes collectifs ou individuels, lorsque ces stagiaires ne sont pas indemnisés par le Pôle emploi. En 2019, la Région poursuivra le financement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelles dans le cadre du POE FSE 2014-2020.

Cette rémunération forfaitaire mensuelle est versée durant toute la période de la formation et peut s'accompagner d'une prise en charge de protection sociale et d'une indemnité forfaitaire au titre des frais de transport ou d'hébergement.

Rémunération des stagiaires - Chapitre 932

AE : 10 000 000 €

CP : 10 000 000 €

2.2. Les bourses de la formation professionnelle

La Région maintiendra son dispositif de bourses régionales en faveur des étudiants relevant des filières sanitaires et sociales ainsi que ceux de l'École de Gestion et de Commerce de la Réunion, afin de leur permettre d'étudier dans un contexte matériel favorable.

En 2019, l'enveloppe globale consacrée à l'attribution des bourses est de 3 320 000 €

<p style="text-align: center;">Bourses – Aide à la formation <i>Bourses Sanitaires et Sociales</i> – Chapitre 932 AE : 2 900 000 € CP : 2 900 000 €</p> <p style="text-align: center;">Bourses – Aide à la formation <i>Bourses EGCR</i> – Chapitre 932 AE : 420 000 € CP : 420 000 €</p>

2.3. Le dispositif Chèque Formation Réussite

Afin de répondre aux sollicitations des Réunionnais qui ne sont pas couverts par l'offre de formations collectives de la collectivité, la Région reconduira au titre de sa politique volontariste, le dispositif Chèque Formation Réussite dont l'objectif vise à l'aboutissement d'un projet d'insertion professionnelle et de création d'activité à court terme.

En 2019, ce dispositif sera reconduit et le cadre d'intervention fera l'objet d'ajustements portant sur les critères de financement des aides individuelles, afin de permettre aux candidats de mobiliser leurs contributions financières sur les formations demandées, à travers leur compte personnel de formation (CPF).

<p style="text-align: center;">Formation Professionnelle - Chapitre 932 AE : 1 000 000 € CP : 1 000 000 €</p>
--

2.4. L'aide à l'équipement des apprentis

Au titre de sa politique volontariste et dans l'attente des décrets d'application relatifs aux modalités de la mise en œuvre du transfert de la compétence Apprentissage aux branches professionnelles, la Région poursuivra en 2019 l'accompagnement financier des apprentis pour leur permettre l'achat de leur matériel pédagogique.

<p style="text-align: center;">Aide à l'équipement des apprentis- chapitre 932 AE : 200 000 € CP : 200 000 €</p>

Enfin, les frais de gestion divers, qui permettront notamment d'honorer les prestations déléguées à l'Agence de Service Public et de Paiement, se chiffrent comme suit :

Frais de prestations diverses- Chapitre 932

AE : 300 000 €

CP : 300 000 €

En synthèse, la mise en œuvre du Pilier 1 « Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais » dans le secteur de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, mobilisera le budget suivant au titre de l'exercice 2019 :

	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Formation Professionnelle et Apprentissage	107 627 690 €*	93 726 289 €	2 000 000 €	2 235 226 €
Campus Professionnelle de l'Océan Indien	286 000 €	310 000 €	170 525 €	268 500 €
Bâti des centres de formation			1 010 000 €	8 987 000 €
TOTAL EDUCATION	107 913 690 €*	94 036 289 €	3 180 525 €	11 490 726 €

* dont 2 000 000 € engagés au titre de 2018

BUDGET PRIMITIF 2019

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

SECTEUR EDUCATION

AXE I – POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET LA PRESERVATION DU POUVOIR D'ACHAT

Actions principales prévues en 2019

- Mettre en place des actions en faveur de l'orientation
- Diversifier l'offre de formations sur le territoire
- Mettre en œuvre le Schéma Régional de l'Enseignement des Formations Supérieures et de la Recherche (SEFORRE) et la convention de partenariat Région / Université de La Réunion
- Accompagner financièrement les élèves, les étudiants et les familles
- Participer au fonctionnement et à l'équipement des lycées
- Poursuivre la politique de valorisation de la production locale dans les restaurants scolaires
- Accompagner les projets pédagogiques
- Accompagner financièrement les structures universitaires
- Soutenir les programmes de recherche dans le cadre du POE 2014-2020
- Construire, réhabiliter et maintenir le bâti des lycées

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

Objectifs	Actions 2019	Budget 2019				Indicateurs
		Fonctionnement		Investissement		
		AE	CP	AP	CP	
Orienter pour mieux former	Actions en faveur de l'orientation et accompagnement des jeunes dans la construction le parcours de formation	300 000 €	321 200 €			Nombre de jeunes accompagnés
Former pour mieux insérer	Permettre aux jeunes réunionnais d'accéder à une offre de formation diversifiée - Soutien aux structures universitaires - Participation aux colloques et manifestations diverses	1 753 400 €	1 480 258 €	120 000€	78 000 €	- Nombre de nouvelles formations professionnelles ouvertes et nombre d'étudiants - Nombre d'étudiants dans les cursus de formation soutenue - Nombre de colloques et manifestations et nombre de participant

Accompagner pour bien réussir : aides visant à accompagner financièrement les élèves, les étudiants et les familles et à favoriser l'accès au numérique	Aide aux manuels scolaires	3 800 000 €	3 380 000 €	5 500 000 €	5 500 000 €	Nombre de bénéficiaires
	Plan Ordinateur Portable / connexion internet pour les familles modestes	400 000 €	320 000 €			
	Aides et allocations en faveur des étudiants inscrits à la Réunion	1 500 000 €	1 000 000 €			
	Allocations Régionales de Recherche de Doctorat	1 080 000 €	1 015 200 €			
	Allocations post doctorales	100 000 €	89 188 €			
Offrir aux lycéens un cadre propice à la	Dotations financières aux lycées	15 511 222 € <i>(dont 4 655 977 € engagés en 2018)</i>	15 602 502 €	8 323 197 €	7 482 394 €	Nombre de lycées et de lycéens bénéficiaire

réussite	Mesures d'accompagnement secondaire	77 000 €	96 133 €			Nombre de projets pédagogiques, nombre de lycées et nombre de bénéficiaires
Favoriser l'épanouissement des jeunes avec une restauration scolaire de qualité	Compensation financière et dotations spécifiques de restauration	595 000 €	583 380 €	300 000 €	343 040 €	Nombre de repas servis / an nombre de rationnaires et part de produits locaux dans la restauration scolaire
	Actions en restauration scolaire	70 000 €	53 617 €			Nombre des projets et nombre de lycées
S'appuyer sur la recherche pour relever les défis	Soutien aux programmes et infrastructures de recherche	150 000 €	60 522 €	2 914 250 €	4 596 566 €	Nombre de chercheurs et nombre de projets accompagnés
Frais d'étude et de gestion diverse		98 000 €	98 000 €			
Investir pour bien vivre	Construction de lycées				1 600 000 €	Capacités d'accueil créées (nombre net de places)

	Réhabilitation des lycées			10 000 000 €	25 654 000 €	Capacités d'accueil créées (nombre net de places) Nombre d'établissements d'éducation réhabilités
	Rénovation Thermique des lycées				2 025 000 €	Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une rénovation thermique
	Grosses réparations maintenance MO des lycées			6 970 000 €	1 400 000 €	Nombre d'établissements ayant fait l'objet de travaux de maintenance (MO)
	Subvention de maintenance des lycées			2 000 000 €	1 400 000 €	Nombre d'établissements ayant obtenu une subvention de maintenance
	TOTAL	25 434 622 €*	24 100 000 €	36 127 447 €	50 079 000 €	

**dont 4 655 977 € engagés en 2018*

BUDGET PRIMITIF 2019

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

1) Actions principales prévues en 2019

- Clôturer la phase 1 du Plan d'Investissement dans les Compétences
- Mettre en œuvre le Pacte Ultra Marin d'Investissement dans les Compétences
- Soutenir les opérateurs historiques dans le domaine de l'animation, de l'orientation et de l'information sur les formations
- Poursuivre le développement de l'apprentissage
- Renforcer le programme de formations régional
- Accompagner les formations sanitaire et sociale
- Accompagner les apprentis, les apprenants et les stagiaires de la formation professionnelle
- Aider à l'équipement des organismes et centres de formation
- Construire, réhabiliter et maintenir le bâti des centres de formation professionnelle

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

Finalité	Actions 2019	Budget 2019				Indicateurs
		Fonctionnement		Investissement		
		AE	CP	AP	CP	
Mieux orienter pour mieux former et mieux insérer	Soutien aux opérateurs historiques / Missions Locales, Points Relais Conseil-VAE, Cité des Métiers, Carif Oref)	3 195 000 €	2 490 446 €			Nombre de personnes ayant été accueillies dans une structure d'information sur l'orientation ;
Le parcours de formation et d'accès à l'emploi avec le Pacte Ultra Marin d'Investissement dans les compétences	Clôture des actions de la Convention d'Amorçage (PIC) Subventions et Marchés		12 313 790 €			Nombre de parcours de formation financés ;
	Formation Professionnelle des Adultes (FPA)	14 500 000 €	14 991 928 €			Nombre de stagiaires ; Taux de réussite aux diplômes ;
	Formations Continue Sectorielle	8 824 000 €	4 252 697 €			Taux d'insertion des stagiaires ;
	Formations Supérieures	3 726 000 €	3 027 255 €			

Le parcours de formation et d'accès à l'emploi avec le Pacte Ultra Marin d'Investissement dans les compétences	Actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté	2 630 000 €	3 088 120 €			Nombre de stagiaires « publics fragiles » ; Taux de sorties positives des « publics fragiles » ;
	Pacte – actions nouvelles	15 320 000 €	2 840 000 €			Nombre d'actions financées
Mieux former pour mieux insérer	Formations Sanitaires et Sociales	16 598 690 €	14 426 337 €			Nombre de stagiaires ; Taux de réussite aux diplômes ; Taux d'insertion des stagiaires ;
	Accompagner les organismes de Formation dans l'acquisition des équipements pédagogiques			300 000 €	800 000 €	Nombre de sites bénéficiaires ;
Faire de l'Apprentissage une voie d'excellence	Fonctionnement des CFA	23 014 000 €	16 325 716 €			Nombre d'apprentis ; Taux de réussite aux examens ; Taux d'insertion professionnelle des apprentis ; Nombre de nouvelles formations professionnelles ;
	Marchés (CFA)		150 000 €			

	Équipements des CFA			1 700 000 €	1 435 226 €	
	Soutenir les entreprises employeuses d'apprentis	5 000 000 € (<i>dont 2 000 000 € engagés en 2018</i>)	5 000 000 €			Nombre d'employeurs bénéficiaires ;
Accompagner la réussite	Rémunération des stagiaires de la formation Professionnelle	10 000 000 €	10 000 000 €			Nombre de stagiaires bénéficiaires ;
	Chèque Formation Réussite	1 000 000 €	1 000 000 €			Nombre de bénéficiaires ;
	Bourses EGCR	420 000 €	420 000 €			Nombre de stagiaires bénéficiaires ;
	Bourses Sanitaires et Sociales	2 900 000 €	2 900 000 €			Nombre de stagiaires bénéficiaires ;
	Aide des apprentis aux petits équipements pédagogiques	200 000 €	200 000 €			Nombre d'apprentis bénéficiaires ;
Frais de prestations diverses	Frais de prestations diverses	300 000 €	300 000 €			

Offrir aux apprentis un environnement de qualité	Restructuration du CFA Léon Legros Réhabilitation du CPOI Remise aux normes de 10 centres			100 000 €	8 172 000 €	Nombre d'établissements de formation construits / réhabilités
	Subvention de maintenance			400 000 €	450 000 €	Nombre d'établissements ayant obtenu une subvention de maintenance
	Travaux de maintenance en Maîtrise d'Ouvrage			510 000 €	365 000 €	Nombre d'établissements ayant fait l'objet de travaux de maintenance (Maîtrise d'Ouvrage)
	Frais de fonctionnement et d'investissement du CPOI	286 000 €	310 000 €	170 525 €	268 500 €	Nombre de demande d'intervention
TOTAL		107 913 690 €* 	94 036 289 €	3 180 525 €	11 490 726 €	

dont 2 000 000 € engagés au titre de 2018

SYNTHESE DES INDICATEURS DU PILIER 1

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

FAVORISER LA RÉUSSITE DES JEUNES DANS LEUR PARCOURS SCOLAIRE ET D'ÉTUDES

INDICATEURS DE RÉALISATION				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation depuis 2016
1.1	Nombre de personnes ayant été accueillies dans une structure d'information sur l'orientation	35 808	26 077	72 %
1.2	Nombre d'étudiants bénéficiaires d'aides individuelles	22 077	4 765	53 %
1.3	Nombre de lycéens et apprentis bénéficiaires d'aides individuelles	109 262	4 765	53 %
1.4	Nombre de bénéficiaires d'aides individuelles pour la formation professionnelle (CFR)	7 113	1 689	41 %

FAVORISER L'ACCES AU NUMERIQUE ET A INTERNET

INDICATEURS DE RÉALISATION				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation depuis 2016
6.14	Nombre de lycéens et apprentis bénéficiaires d'aides individuelles : Plan Ordinateur Portable	73 065	14 417	40 %

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT

INDICATEURS DE RÉALISATION				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux réalisation depuis 2016
1.6	Nombre d'établissements d'éducation et de formation construits / réhabilités / ayant fait l'objet d'une maintenance	30	14	46 %
1.7	Capacité d'accueil des établissements d'éducation	49 199	48 645	98 %

INDICATEURS DE RÉSULTAT

	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux réalisation depuis 2016
1.9	Part de produits locaux dans la restauration scolaire	50 %	45 %	90 %

CONTRIBUER A L'ELEVATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION DES JEUNES RÉUNIONNAIS**INDICATEURS DE RÉALISATION**

	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux réalisation depuis 2016
1.10	Nombre de nouvelles formations professionnelles ouvertes chaque année en formation initiale sous statut scolaire et apprentissage	139	34	44 %
1.11	Nombre d'apprentis	23 080	4 623	40 %
1.14	Nombre de stagiaires de la formation professionnelle	54 803	8 360	31 %

INDICATEURS DE RÉSULTAT

	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation depuis 2016
1.12	Taux de réussite au diplôme d'apprentissage	70 %	78 %	111 %
1.13	Taux d'insertion professionnelle des apprentis	37 %	44 %*	118 %
1.15	Taux de réussite aux diplômes de la formation professionnelle	80 %	77 %	77 %
1.16	Taux d'insertion professionnelle des stagiaires de la formation professionnelle	50 %	23 %	23 %

PILIER 2 : ENGAGER LA 2^{EME} GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de routes et de transports, la Région soutiendra son effort d'investissements dans le cadre des orientations définies par la mandature (2015-2021) pour un développement équilibré du territoire grâce à la réalisation d'équipements structurants et de travaux qui contribuent au soutien de la croissance économique locale.

Ainsi, conformément aux orientations budgétaires débattues lors de l'Assemblée Plénière du 22 février 2019, la Région maintient pour l'année 2019 son **effort en faveur des grands chantiers réunionnais**. Celui-ci se traduit par la mobilisation d'une enveloppe globale à hauteur de **144 541 000 €** en capacité d'engagement et de **397 709 470 €** en crédits de paiement.

Les financements de l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) seront mobilisés avec **des recettes 2019 évaluées à 10,7 M€**. S'agissant de la NRL, **une recette de 100 M€ est attendue** de l'Etat au titre du Protocole de Matignon (convention AFITF).

Dans un contexte de nécessaire soutien au pouvoir d'achat des Réunionnais, la Région a décidé, par délibération de l'Assemblée Plénière en date du 19 décembre 2018, un retour de la TSCC au niveau de janvier 2017. Cela représente un effort de réduction budgétaire exceptionnel de 180 M€ cumulés sur trois ans, qui se traduit dont en termes de réduction de la pression fiscale.

Dans un contexte budgétaire déjà encadré par le contrat de confiance, signé avec l'Etat en juin 2018 et par ceux précédemment signés avec les partenaires financiers de la Région (BEI, Caisse des dépôts,...), la Collectivité, malgré une forte diminution de ses recettes prévisionnelles, entend donc poursuivre une politique d'investissements importants, qui permettra notamment d'alimenter en travaux l'appareil productif local dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Le budget s'inscrit donc plus que jamais dans la recherche d'un indispensable équilibre entre développement du territoire et conservation du patrimoine existant, pour garantir une croissance tant durable que soutenable. Cela conduira en particulier à recentrer les priorités en termes d'investissements sur des projets en faveur de la sécurité, de la conservation du patrimoine et du développement des modes de transports alternatifs à la voiture. De même, les projets relevant des engagements contractuels de la Région (POE FEDER, CPER) seront priorisés.

La Région sera ainsi conduite à étaler dans le temps les aménagements inscrits dans la PPI, dans l'attente de l'achèvement progressif et de la mise en service des grands chantiers en cours de réalisation (NRL, Nouveau Pont de la Rivière des Galets en particulier). Il conviendra également, pour lancer de nouvelles opérations, de maximiser les participations des partenaires (Etat, Europe, autres collectivités,...).

Pour les autres projets, qui ne relèveraient pas d'une priorité directe de la collectivité régionale, il sera recherché systématiquement une maximisation des recettes ou co-financements des partenaires, en particulier lorsque ces derniers sont eux-mêmes demandeurs des aménagements envisagés.

Les retombées économiques de la commande directe et indirecte de la Région, notamment pour le BTP, seront évaluées.

Dans ce cadre, les interventions de la collectivité se déclineront pour l'année 2019 comme suit :

1- Aménager et développer le territoire pour relever le défi de la pauvreté et pour la création d'emplois à travers les projets de territoires que sont le développement de l'aéroport de Pierrefonds dans le Sud, l'Ecocité Insulaire et Tropicale dans l'Ouest, le futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge dans l'Est, et le développement de la plateforme aéroportuaire Roland Garros dans le Nord.

2 – Mener à son terme la sécurisation de l'axe St denis – La Possession avec la Nouvelle Route du Littoral, dans la continuité des travaux engagés depuis fin 2013, avec en particulier l'achèvement des travaux des tronçons de digues de Saint- Denis, La Grande Chaloupe et de La Possession et ceux du Grand Viaduc littoral. Suite à l'ordre de service notifié par le maître d'oeuvre en mars 2018, les travaux de la section de digue comprise entre la Grande Chaloupe et La Possession débuteront en 2019 après une phase de préparation et les marchés de raccordement, chaussées et d'équipement seront notifiés au premier semestre 2019.

3 – Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle des projets en faveur de l'efficacité des transports en commun en avançant sur les différents tronçons du **RRTG**, et en particulier sur sa première section dite **RUN RAIL** entre Sainte-Marie (Duparc) et Saint-Denis (Bertin), en vue de le faire entrer très rapidement en phase opérationnelle. L'accent sera également mis sur l'accompagnement des actions favorables au développement des **intermodalités et de l'usage des transports collectifs dont le déploiement de pôles d'échanges**. La Collectivité poursuivra également ses actions en faveur de l'optimisation de la DSP « **Car jaune** », dans l'épure des recettes transférées en 2017, afin d'améliorer de façon progressive mais constante les services offerts aux usagers de ce réseau. La Région prendra l'initiative d'engager une réflexion et un débat sur la gratuité des transports publics en invitant l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité à y participer.

4 – Concernant le secteur routier, outre le nécessaire maintien de l'effort de **conservation du patrimoine**, la Région poursuivra les études et travaux pour le **développement et la sécurisation du réseau** ainsi que les aménagements nécessaires pour le développement des transports en commun, intégrés aux projets routiers. Par ailleurs, les travaux du nouveau pont de la Rivière des Galets, débutés en 2017 (avec la réalisation des appuis en rivière) se poursuivront en 2019 et les procédures relatives au projet de Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis seront poursuivies, afin de permettre des mises en service dans des échéances cohérentes, de la NRL et d'une entrée ouest du chef-lieu réaménagée et fluidifiée. L'année 2019 verra également s'engager les études opérationnelles de la RN 5 sécurisée entre les Aloès et Ilet Furcy afin de permettre un démarrage au plus tôt des travaux de la voie nouvelle qui doit venir se substituer aux aménagements provisoires réalisés en 2018 pour rétablir l'accès au cirque de Cilaos. Enfin, des investissements seront engagés pour **améliorer l'image touristique de l'île** au travers de ses infrastructures.

5- Réaliser des équipements de proximité dans les communes en mettant en œuvre de nouvelles modalités d'intervention pour le Plan d'Aide aux Communes II et **améliorer le quotidien des familles réunionnaises** à travers différentes interventions en faveur du logement (amélioration du parc privé, réhabilitation du parc locatif social) notamment pour faciliter l'accès à la propriété.

1. L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR RELIEVER LE DÉFI DE LA PAUVRETÉ ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS

Selon l'INSEE (analyses de septembre 2017), en 2014, 332 000 personnes, soit 40 % des Réunionnais, vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est une situation sociale hors norme. Le taux de pauvreté est trois fois plus élevé qu'en France métropolitaine.

Le manque d'emplois et l'absence de revenus d'activité qui en découlent sont la première cause de cette pauvreté. En effet, seuls 45 % des 15-64 ans disposent d'un emploi.

C'est dans l'Est de l'Île que la pauvreté est la plus marquée avec 46 % de ses habitants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, vient ensuite le Sud avec 43 %. Cet écart entre les micro-régions reflète l'inégal accès à l'emploi.

L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent contribuer à apporter une réponse sur ces sujets d'emplois, de précarité et de pauvreté. La Réunion de demain doit être pensée et se construire dès aujourd'hui pour répondre aux ajustements nécessaires en termes d'équilibre du territoire et de son développement économique.

C'est dans ce contexte que la mandature régionale soutient les grands projets de territoires de chaque micro-région, qui ont vocation à répondre à la problématique de l'emploi et du pouvoir d'achat, par l'identification de projets économiques majeurs, compétitifs et créateurs d'emplois.

Ces projets visent également à contribuer à l'émergence de bassins de vie afin de concentrer toutes les fonctionnalités urbaines dans chacune des micro-régions, et contribuer ainsi à limiter les déplacements et les dépenses liées aux transports.

1.1. Dans l'Est : le futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge

Le **bassin de vie Est** est, structurellement, le territoire le moins peuplé de La Réunion. Dans les deux dernières décennies, il a connu un essor démographique important par la pression urbaine d'une agglomération dionysienne confrontée au manque d'espace.

Cependant, son développement économique reste insuffisant. Il est donc déterminant que soient créées dans la micro-région Est les conditions d'un réel développement endogène. Il s'agit donc de constituer à terme un véritable bassin de vie qui doit trouver des ressorts équilibrés à son développement, en complémentarité avec les autres bassins de vie, tout en préservant son caractère et sa spécificité.

La micro-région Est ne dispose pas de l'ancrage dont bénéficient les autres bassins de vie pour construire un tel développement (grandes infrastructures portuaire ou aéroportuaire, activités déjà développées). Plus encore que dans les autres bassins, le développement territorial du bassin de vie de l'Est nécessite du volontarisme dans les choix stratégiques d'aménagement.

Ainsi, pour répondre à cette problématique, l'ambition de la Commune de Saint-André, de la CIREST et de la Région Réunion est de créer sur le site de Bois Rouge, un Pôle Portuaire Industriel et Énergétique à dimension internationale.

Un GIP dénommé « Pôle Portuaire, Industriel et Énergétique de Bois Rouge » (PPIEBR) a été constitué en octobre 2015 entre la Commune de Saint-André, la CIREST et la Région afin de mener les études nécessaires à la réalisation de ce pôle. La création du GIP a été approuvée par arrêté préfectoral du 23/05/2016.

Le GIP a établi un programme d'actions sur la période 2015-2025, scindé en deux tranches :

- une première tranche correspondant à une phase d'études relatives aux aspects économiques, techniques, fonciers, environnementaux, réglementaires et financiers du projet ;
- une seconde tranche incluant des études pré-opérationnelles d'aménagement portuaire et arrière portuaire, des travaux d'aménagement du site (desserte, exondement, quai portuaire,...) et la création d'unités industrielles.

Dans le cadre de cette première phase d'études le GIP-PPIEBR a engagé les études préalables et de faisabilité suivantes :

- une étude stratégique de développement portuaire à La Réunion intégrant la faisabilité du Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge ;
- une étude de desserte du site et des mesures compensatoires hydrauliques ;
- une étude pour la réalisation d'une centrale d'énergie thermique des mers ;
- une étude de faisabilité pour la création d'un terminal GNL ;
- une étude de faisabilité d'un Green Data Center.

L'étude stratégique, qui a été validée fin 2018, propose :

- des scénarios d'aménagement portuaire intégrant des hypothèses de développement du GPMDLR et les conditions de faisabilité d'un port à Bois Rouge en complémentarité du GPMDLR,
- un scénario d'aménagement terrestre portant sur la création d'une éco-technopole basée sur la valorisation de l'eau de mer, notamment profonde, destinée à la production électrique, au développement d'activités industrielles (aquaculture, micro-algues, cosmétiques,...) et à la recherche/expérimentation.

Le soutien de la Région à ce grand projet de territoire s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan État / Région 2015-2020 pour certaines études, mais également dans le cadre du FEDER 2014/2020.

En 2019, les conclusions de cette étude stratégique seront présentées au Conseil Consultatif Citoyen.

Pour le futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge :

Chapitre 905 - nature 204181/204182

AP : 400 000 €

CP : 324 600 €

Chapitre 935 - nature 657382

AE : 50 000 €

CP : 50 000 €

1.2. Dans le Sud : l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activité

Pour le **bassin de vie Sud**, les perspectives de développement reposent sur les forces spécifiques de ce territoire : son pôle principal constitué de Saint-Pierre et de Pierrefonds, son armature maillée qui permet une meilleure proximité entre les fonctions résidentielles et les services, sa richesse rurale et son capital naturel.

L'aéroport de Pierrefonds est exploité par le Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP). Il est constitué de cinq membres qui contribuent à son budget et à ses dépenses. La Région contribue à hauteur de 15 %.

Avec l'ouverture de la Route des Tamarins, le trafic passagers sur l'aéroport de Pierrefonds est passé de 127 735 passagers en 2008 à 71 625 passagers en 2014. Depuis 2015, le trafic progresse à nouveau régulièrement chaque année grâce à un plan de relance mis en œuvre par le SMP. En 2018, l'aéroport de Pierrefonds a accueilli 98 194 passagers..

L'accompagnement par la Région, en tant que membre du Syndicat Mixte, dans le développement de cet aéroport s'inscrit dans ce cadre, avec les différentes interventions suivantes :

- fonctionnement du syndicat mixte, permettant de contribuer au maintien en emploi de 68 salariés (au 31/12/2018) ;
- investissements dans le cadre du plan de relance ;
- investissements dans des travaux prioritaires.

C'est ainsi qu'en 2016, la Région a délibéré pour financer à hauteur de 355.000 € aux investissements découlant du Plan de Relance et, en 2017, pour contribuer au financement de deux opérations prioritaires au sein du programme d'investissements 2017/2018, à hauteur de 510.000 € pour un coût global de 3,4 M€ (aires de sécurité RESA dans le cadre de la certification européenne et surfaçage du parking C pour les petits et moyens porteurs).

Par ailleurs, la Région reste dans l'attente de la définition d'une stratégie et d'un programme de développement de la plate-forme aéroportuaire du Sud, demande renouvelée par correspondance du 28 novembre 2017.

L'attribution des subventions en investissement et fonctionnement sera conditionnée à la validation de cette stratégie qui devra être élaborée en toute transparence avec les acteurs du territoire, et à l'adhésion du syndicat à la charte régionale de la transparence de l'action publique.

Pour l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activité :

Chapitre 908 - nature 204181/204182

AP : 0 €

CP : 106 500 €

Chapitre 935 - nature 6561

AE : 240 000 €

CP : 240 000 €

1.3. Dans l'Ouest : la création de la future Ecocité Insulaire et Tropicale

Pour le **bassin de vie Ouest**, son développement harmonieux passe par le projet cœur d'agglomération, comprenant les espaces urbains du Port, de La Possession et de Saint-Paul / Cambaie, porté par le Territoire de la Côte Ouest (TCO), et labellisé Ecocité Insulaire et Tropicale. Cette Ecocité, qui accueillera 35.000 logements à l'horizon 2045, a vocation à être attractive, innovante et à être créatrice d'emplois et d'activités pour ce bassin de vie.

En 2017, la Région a soutenu le TCO dans sa démarche pour aboutir à la mise en place d'un outil de pilotage adapté pour ce grand projet de territoire. Suite à une mission d'expertise du Conseil Général à l'Environnement et au Développement Durable (CGEDD) en 2018, le GIP « Ecocité de La Réunion » a été créé le 12/12/18 et se compose de l'État, de la Région, du Département, du TCO, et des trois communes concernées par l'Ecocité (St Paul/Le Port/La Possession). La Région contribue à hauteur de 15 % au GIP.

Cette structure a une mission de coordination, de partage collectif et de garant de la cohérence globale. Elle pourrait évoluer éventuellement en une SPLAIN (SPLA d'Intérêt National). Elle ne se substituera pas aux acteurs déjà en place et pourra porter des études de programmation ou des études stratégiques générales. Elle n'aura pas vocation à porter des projets opérationnels.

Le Territoire de la Côte Ouest a également été retenu par l'État parmi vingt territoires métropolitains pour mettre en place un Contrat de Transition Écologique (CTE). Il pourra ainsi contractualiser ses projets innovants prévus dans le cadre de l'Ecocité. La Région pourra accompagner, dans ses domaines de compétences, certains projets, notamment ceux contribuant au développement des énergies renouvelables et à des mobilités durables.

Le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)

Le Grand Port Maritime de La Réunion, poumon économique de notre Île et principale porte d'entrée et de sortie des marchandises, est un outil essentiel au développement économique et à la création d'emplois. Selon l'INSEE (Analyses de février 2017), l'activité du complexe industrialo-portuaire de La Réunion représente, en 2012, 4.330 emplois directs. Le GPMDLR génère 7 % de la valeur ajoutée de l'Île.

L'Ecocité doit prendre en considération le développement du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR).

Le Grand Port Maritime de La Réunion est en effet situé au carrefour des routes maritimes de l'Océan Indien. À ce titre, il doit faire face à la forte croissance du trafic attendu pour occuper une place significative dans le commerce maritime régional et conforter son positionnement de hub de transbordement régional.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'accueil des navires de croisière dans la zone, le GPMDLR a lancé une étude avec l'ensemble des ports des îles de l'océan Indien, portant sur la définition d'un programme stratégique et d'un plan de développement des infrastructures. Cette étude a bénéficié du soutien du FEDER.

Le soutien de la collectivité régionale est prévu au titre du PO FEDER 2014-2020 et du Contrat de Plan 2015-2020, en complément des interventions du FEDER et des crédits de l'État à mobiliser.

La Zone Arrière Portuaire (ZAP)

En arrière des installations portuaires se situe la Zone Arrière Portuaire (ZAP) qui présente des enjeux pour le développement du Grand Port Maritime, mais plus largement pour le développement du bassin Ouest.

Les études portées par le TCO et le GPMDLR sur cet espace devraient aboutir à un projet partagé d'aménagement répondant aux besoins de développement du Port, mais plus largement aux besoins de développement économique de l'Île.

En 2019, une présentation des projets portés au sein de l'Ecocité sera faite au Conseil Consultatif Citoyen.

Pour l'accompagnement de la création de la future Ecocité Insulaire et Tropicale:

Chapitre 905 - nature 204181/ 204182

AP : 670 000 €

CP : 704 070 €

Chapitre 935 - nature 657382

AE : 145 000 €

CP : 145 000 €

1.4. Dans le Nord : le développement de la plate-forme aéroportuaire et l'aménagement de la zone arrière aéroportuaire incluant la ZAA Pierre Lagourgue

Les perspectives de développement du **bassin de vie Nord**, reposent sur :

- les projets de transports en commun en site propre (TCSP), développés par la CINOR et le futur réseau régional de transport guidé – Run Rail, porté par la Région, autour desquels devra être repensé l'urbanisme de Saint-Denis et de Sainte-Marie ;
- la revitalisation du centre-ville de Saint-Denis afin d'accentuer son attractivité, notamment en valorisant sa façade maritime ;
- le pôle d'activité à vocation régionale et internationale, à forte attractivité autour de l'aéroport Roland Garros intégrant notamment la zone d'activité arrière aéroportuaire P.LAGOURGUE propriété de la collectivité régionale ;
- le développement de la plate-forme aéroportuaire Roland Garros.

La SA Aéroport Réunion Roland Garros (SAARG)

L'impact économique de l'aéroport sur le territoire est considérable. L'aéroport Réunion Roland Garros est la principale porte d'entrée et de sortie des personnes à La Réunion. C'est la première image et le dernier contact qu'ont les touristes lorsqu'ils viennent à La Réunion. A ce titre l'aéroport doit être emblématique et être représentatif de l'image de notre Île, de son accueil et de toute sa diversité.

Après une première phase d'investissements pour le développement de la plate-forme aéroportuaire amorcée en 2007 et achevée en 2015, l'aéroport Réunion Roland Garros a élaboré en 2016 un projet stratégique qui va guider ses actions jusqu'en 2022.

La phase 2 du programme d'investissements est estimée à 175 M€.

La Région accompagnera l'aéroport Réunion Roland Garros dans son évolution notamment via les fonds européens dédiés.

La Zone d'Activité Aéroportuaire Pierre Lagourgue

La Zone d'Activités Pierre Lagourgue dispose d'une surface commercialisable globale de 20 hectares subdivisée en 3 zones :

- ZA (Affaire/Commerces/Tertiaire) : 6 hectares dont 3 vacants,
- ZB (Production/Transformation/Services aux entreprises) : 10 ha dont 3,5 vacants,
- ZC (Logistique/Fret) : 4 ha dont 2,5 vacants.

Soient environ 9 ha de terrains aménagés, vacants à ce jour.

Cette zone stratégique a fait l'objet de différentes réflexions et projets engagés par les acteurs et partenaires (État, SA ARRG, CINOR, Région).

Le développement de cette zone devra se faire en prenant en considération le tracé du futur Run Rail. En effet, les réflexions portées autour de ce tracé sur la zone conduiraient à une traversée de la zone (à travers le secteur ZC ou ZA), pour une connexion à un pôle d'échange multimodal prévu sur la concession aéroportuaire.

C'est dans ce contexte que la Région a proposé à ses partenaires la signature d'un contrat d'axe dont le périmètre concerne effectivement la zone aéroportuaire, mais s'étendra sur tout le long de l'axe de la première phase du Run Rail allant de Duparc à Bertin.

Pour le développement de la plate-forme aéroportuaire et l'aménagement de la zone arrière aéroportuaire incluant la ZAA Pierre Lagourgue :

Chapitre 905 - nature 204182

AP : 100 000 €

CP : 0 €

1.5. Mesures visant à améliorer la desserte aérienne de l'île : le développement d'Air Austral à travers la SEMATRA

La SEMATRA est une Société d'Économie Mixte Locale créée en 1990, en application de l'article L.4433-21 du code général des collectivités territoriales qui permet aux régions d'outre-mer de créer des sociétés d'économie mixte ayant pour objet le transport aérien ou maritime. Elle a pour objet social « *le transport sous toutes ses formes, notamment, par prises de participation dans des sociétés d'exploitation et toute activité d'intérêt général complémentaire* ».

Elle a ainsi permis la création d'Air Austral, qui est une société anonyme à Conseil d'Administration, et dont le capital est détenu majoritairement par la SEMATRA. Après une période difficile en 2012, la compagnie a affiché au cours des derniers exercices un résultat d'exploitation positif et, dans un contexte concurrentiel important, a poursuivi sa stratégie de différenciation.

En 2016, la Région et la CDC, actionnaires de la SEMATRA, ont décidé de participer à une augmentation de capital de 48 M€ de la SEM (dont 38 M€ Région et 10 M€ CDC) pour la mise en œuvre de son plan stratégique, en tenant compte, en investisseurs avisés, de ses besoins de développement et de croissance, tout en préparant son autonomie financière. Celle-ci a été mise en œuvre, après réalisation d'une analyse actualisée en 2018 de la valeur du groupe Sematra.

Enfin, il convient de souligner la signature fin 2017 d'un accord de partenariat stratégique entre Air Austral et Air Madagascar.

C'est dans ce contexte que l'engagement de la Région s'inscrit.

La gestion du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT)

En vertu des dispositions des articles L4434-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Assemblée a reçu compétence pour fixer les taux de la taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSCC) et pour en répartir le produit entre les emplois suivants :

- Un prélèvement par la Région de 10 % pour des investissements d'intérêt régional
- Une part « Région »
- Une part « Département »
- Une part « Communes »
- Une part « EPCI-Transports »

La fixation du produit de la taxe attendu en 2019

Conformément à la délibération n° DAP2018_0034 (rapport n° DAF/106303) de l'assemblée plénière du conseil régional de La Réunion en date du 19 décembre 2018 relative à l'arrêt de la trajectoire relative à la transition énergétique et à la baisse des taux sur le carburant, les taux de **la taxe spéciale de consommation sur les carburants** sont fixés de la façon suivante :

CARBURANT	RAPPEL TAUX 2018	TAUX 2019
Essence	61,46 €/HL	58,24 €/HL
Gazole	42,46 €/HL	36,13 €/HL

Le produit de la taxe pour l'année 2019 est estimé à **216 600 000 €**.

Le fonds de compensation routier qui s'élève à **1 992 720 €** est prélevé sur le produit de la taxe prévisionnelle de 2019. Il est destiné à compenser, pour les professionnels de la route, les augmentations des carburants. Il était, jusque 2017, à la seule charge de la Région. Assimilé à une exonération partielle, celui-ci est désormais prélevé en amont sur l'enveloppe collectée, avant répartition du produit du FIRT entre les différentes collectivités bénéficiaires.

Il reste donc un montant de **214 607 280 €** à répartir selon la ventilation ci-après.

Concernant l'exonération de la taxe sur le gazole, les marins pêcheurs, certains industriels pour le matériel fixe et les agriculteurs bénéficient déjà d'un accès au gazole détaxé, le FOD, pour leur activité.

La ventilation du produit de la taxe sur les carburants

Investissement d'intérêt régional

Conformément à la loi, il vous est proposé de prélever en préciput sur le produit attendu de la taxe, 10 % de cette somme pour financer des opérations d'investissement d'intérêt régional. Le montant ainsi prélevé sera de **21 660 000 €**.

Il vous est proposé, compte tenu de l'importance de nos projets routiers et de transport, d'affecter la totalité de ces crédits aux aménagements routiers.

Part « Département »

Il vous est proposé d'accorder au Département de La Réunion un montant prévisionnel de **37 081 920 €**.

Part « Communes »

De la même façon, il vous est proposé d'accorder aux communes une dotation prévisionnelle de **48 215 160 €**, à répartir entre elles.

Part « EPCI-Transports »

La loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 a étendu à La Réunion le bénéfice de 3 % du FIRT aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) éligibles, ayant mis en place un service public de transports urbains de personnes ou ayant approuvé un plan de déplacement urbain. Le montant correspondant à répartir au prorata de leur population est de **6 498 000 €**. Les bénéficiaires sont la CASUD, la CIREST, la CINOR, le TCO et La CIVIS.

Dotation « Région »

Après répartition des parts précédentes, il vous est proposé de réserver à notre Collectivité une dotation de **101 152 200 €**, représentant la part régionale du produit de la taxe de consommation sur les carburants consacrée aux investissements dans les routes et les transports.

2. LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE

Le chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) se poursuit en 2019. L'année à venir verra :

- l'achèvement des premiers grands marchés de travaux que sont le grand viaduc et les 4 premiers tronçons de digue (marché MT5.1) ;
- l'engagement des travaux du viaduc de l'échangeur de Saint-Denis, reliant la NRL à la RN6 ;
- l'engagement des travaux de chaussées, de réseaux, d'assainissement et d'équipements (distribution électrique, sécurité, exploitation) ;
- le début des travaux du dernier tronçon de digue entre La Grande Chaloupe et La Possession.

2.1. La Nouvelle Route du Littoral (NRL) : un axe sécurisé et multimodal

La NRL est une infrastructure moderne, qui tout en sécurisant définitivement une liaison économique vitale entre le Nord et l'Ouest de l'île soumis à des aléas géologiques et maritimes, va offrir une plate-forme multimodale destinée à la fois aux usagers de la route, aux transports collectifs (TCSP) et aux cyclistes (voie cyclable). Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- une route à 2x2 voies conçue pour une vitesse de référence de 90 km/h ;
- une emprise pour un futur TCSP qui sera livré, en première phase, sous la forme de couloirs bus parallèles à la voirie ;
- une piste cyclable sécurisée ;
- un ouvrage maritime composé de deux viaducs (5 409 m et 239 m) et de digues (longueur cumulée de 6,7 km) ;
- deux points d'échanges prévus avec le diffuseur RN1-RN6 à Saint-Denis et l'échangeur RN1-RD41 à La Possession ainsi que le rétablissement de la desserte de la Grande Chaloupe ;

Ce chantier, déjà largement engagé, doit être impérativement mené à son terme, s'agissant d'une part d'un enjeu de sécurité majeur pour les usagers (risque d'effondrement en masse de la falaise, chutes de blocs et éboulements) et, d'autre part, d'enjeux en termes économiques (impacts des fermetures et des basculements) et de développement des transports collectifs et mode doux. Par ailleurs les engagements pris par la Région, vis-à-vis des cofinanceurs (Union Européenne, État) ou organismes prêteurs (BEI, CDC) imposent d'achever ce chantier dans des échéances contraintes pour la mise en service (2023 au plus tard au titre des fonds européens). L'étalement dans le temps de cet investissement, n'est ainsi pas souhaitable, cela ne pouvant conduire qu'à surenchérir le projet (inflation), à générer de nouveaux risques contentieux. Il reste enfin urgent à achever au vu des enjeux majeurs de sécurité.

2.2. Un chantier d'envergure exceptionnelle et structurant pour La Réunion

2.2.1. Avancement de l'opération

Après obtention de l'ensemble des autorisations administratives exigées, et confirmations de celles-ci depuis par les instances juridictionnelles compétentes (dernières autorisations confirmées en décembre 2018 par la Cour administrative d'appel de Bordeaux), les travaux ont commencé fin 2013. **Ce chantier, très actif, connaît actuellement son pic d'activité qui restera soutenu en 2019.** À la fin 2018, en cumulé, ce sont près de 1200 M€ de dépenses qui auront été réalisées pour les seuls travaux.

L'avancement des travaux à fin 2018 est le suivant :

- Les dernières réserves du marché MT4 « viaduc de la Grande Chaloupe » ont été levées le 10 juillet 2018, le projet de décompte général est en cours de rédaction.
- l'ordre de service de démarrage du marché de réalisation du viaduc de l'échangeur de Saint Denis (MT7) a été notifié le 01 août 2018, lançant ainsi la période de préparation et les études d'exécution de cet ouvrage.
- Concernant le « Viaduc en mer de 5 400 m » (MT3) : la production des usines de préfabrication des éléments du viaduc (appuis / piles et tabliers / voussoirs) arrive à son terme. Les installations de chantier vont être démontées. Les derniers voussoirs devraient être posés fin mars/début avril en fonction de la saison cyclonique. Les opérations de démantèlement du lanceur sont prévues mi-2019. La pose des tapis anti-affouillement autour des piles a débuté.
- Concernant les « Dignes en mer – 1ère phase » (MT5.1 – 3 540 m de digue répartis en 4 tronçons D1, D2, D3 et D4), en l'absence de carrières de roches massives en exploitation jusqu'en 2018 à La Réunion, le groupement en charge de la construction des digues a approvisionné ce chantier à partir d'enrochements issus de travaux d'amélioration du foncier agricole (collecte d'andains et épierrage des champs). Cette démarche a présenté aussi l'avantage de libérer de la surface agricole utile. Les ressources disponibles, dans l'attente des carrières, ont répondu jusque-là au besoin des digues entre Saint Denis et La Grande Chaloupe et à La Possession. Ainsi, en 2018, la totalité des digues dites inférieures a été achevée. La digue supérieure côté Saint-Denis (D1) est en voie d'achèvement tandis que les travaux des parties supérieures de digues au sud de La Grande Chaloupe (D3) et au Nord de La Possession (D4) sont en cours.
- S'agissant de la « Digue en mer – 2ème phase » (MT 5.2 – 2 700 m de digue) : section Grande Chaloupe – La Possession », le maître d'œuvre a notifié l'ordre de service de démarrage des travaux le 20 mars 2018.

Contrairement aux digues de MT5-1, les ressources tirées de la collecte d'engrèvements issus de travaux d'amélioration foncière agricole, de curage de rivières dans le cadre de la gestion de risque inondation et de façon marginale de matériaux d'importation ne pourront pas suffire pour approvisionner en totalité les travaux de cette dernière section.

Suite à l'arrêté qualifiant de Projet d'Intérêt Général (PIG) le projet d'exploitation de la carrière de « Ravine du Trou » signé le 31 juillet 2017, le Préfet a procédé à la mise en compatibilité du PLU de St Leu, cette commune ne l'ayant pas fait par elle-même dans les 6 mois, conformément aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme.

L'enquête publique relative au projet d'exploitation de cette carrière et à la mise en compatibilité du PLU s'est déroulée du 25 juin au 25 juillet 2018.

L'arrêté préfectoral autorisant la SCPR a exploité la carrière de « Ravine du Trou » a été signé le 28 décembre 2018.

Cette carrière en roche massive pourra ainsi être mise en exploitation en 2019 et répondre aux besoins du chantier.

Au plan environnemental, il a pu être vérifié que, pour l'essentiel, les impacts travaux pressentis pour la NRL avaient été surévalués, en phase amont de l'évaluation environnementale, par application du principe de précaution.

Depuis le démarrage du chantier en 2014, les engagements pris par la collectivité en ce sens se traduisent notamment par :

➤ **Poursuite des démarches d'évitement** via des ajustements des modalités constructives par les entreprises. Par exemple, dans le cadre de la construction du grand viaduc, les dispositions prises par le groupement ont permis de s'affranchir de la réalisation de fondations profondes impliquant du battage en milieu marin et, en conséquence, d'éviter une période d'environ 12 mois cumulés de travaux bruyants, principale source de préoccupation vis-à-vis de la physiologie des cétacés.

➤ **Définition et mise en œuvre de moyens de réduction des nuisances :**

x Concernant les mesures prises vis-à-vis des **mammifères marins**, les entreprises ont par exemple privilégié l'utilisation d'explosifs « non-détonants » aux techniques de minage et mis en œuvre des rideaux de bulles permettant de réduire d'environ 10 dB les bruits sous-marins. La mise en place de moyens innovants permet de suivre via internet en temps réel et en continu les niveaux de bruits et de détecter acoustiquement les mammifères marins au moyen d'hydrophones couvrant l'ensemble du linéaire du chantier. Ces suivis démontrent que les seuils fixés ont été respectés et surtout que la perception acoustique du chantier se limite à ses abords immédiats.

x Pour ce qui est de la préservation des **réécifs coralliens**, en cas d'intervention générant des matières en suspension, un filet est mis en place afin de contenir les particules qui pourraient gagner les réécifs et les endommager. Des bouées sont mises en place au droit des secteurs à enjeux et permettent de suivre en continu différents paramètres et de contrôler ainsi le respect des seuils réglementaires.

x En ce qui concerne la préservation de **l'avifaune marine**, les entreprises procèdent à des ajustements permanents des éclairages nocturnes des chantiers de manière à limiter les perturbations pour les oiseaux marins et respectent les consignes d'extinction dans les périodes sensibles d'envol des juvéniles. Dans le cas où, malgré ces précautions, des échouages surviennent, un protocole de récupération et de soins est mis en place avant de relâcher les oiseaux.

L'ensemble de ces mesures permet aujourd'hui une maîtrise des impacts du chantier sur les milieux et espèces sensibles identifiés et aucun incident, autre que mineur, n'a été signalé sur le chantier depuis le début des travaux.

Toutefois, au-delà de ce constat rassurant et démontrant que les impacts réels sur l'environnement sont bien inférieurs à ceux évalués avant les travaux, la Région Réunion poursuit la mise en œuvre de ses engagements en matière de compensation définis en concertation avec les associations, les experts et les services de l'État. Ainsi, en 2018 :

- les Plans de conservation concernant les dauphins, baleines, oiseaux marins et flore terrestre de la falaise ont été validés et la Région a identifié les actions à mener pour les prochaines années,
- la thèse relative à l'approfondissement des connaissances relatives aux interactions entre un grand chantier du type de la NRL et les mammifères marins a été engagée,
- les opérations de restauration des plages de ponte pour les tortues marines et de maintien des conditions de quiétude des mammifères marins ont été engagées à Cap Champagne et se poursuivent.

Au plan financier, le projet est bénéficiaire de subventions.

Le projet a été inscrit au POE FEDER 2014-2020 pour un montant de 100 M€ conformément au protocole de Matignon. Le dossier « Grand Projet » est validé depuis le 4 avril 2017, pour un montant maximum de 150 M€. En 2018, 90 % des recettes attendues devraient avoir été perçues suite au dernier appel de fonds.

Sur la base de la convention signée le 29 mars 2012, modifiée par l'avenant du 10 novembre 2016, la subvention AFITF d'un total de 509 M€, a été encaissée à hauteur de 236 M€ fin décembre 2018. Ce montant devrait atteindre 336 M€ pour l'année 2019.

2.2.2. Prévisions pour l'année 2019

La pose des piles par voie maritime à l'aide de la barge Zourite et celle du tablier (transport des voussoirs par voie terrestre sur des fardiers) du grand viaduc (MT3) devraient s'achever début 2019. Se poursuivront alors les travaux d'étanchéité et d'équipement de l'ouvrage (corniches, garde-corps, protection cathodique,...), et de pose des tapis de protection anti-affouillements autour des piles. Les usines de préfabrication seront démontées, la barge Zourite démobilisée et le lanceur démonté également.

Les travaux des 4 tronçons de digue (MT 5.1) s'achèveront en 2019 avec les parties supérieures des différentes digues.

Les travaux du marché MT5.2 « Digue – 2ème phase », entre la Grande Chaloupe et La Possession, doivent débuter en 2019 par la réalisation des souilles par voies maritimes et le démarrage des digues inférieures et supérieures.

Les travaux du marché MT7 de « l'Échangeur de Saint Denis », qui permettra de raccorder la NRL (RN1) au Boulevard Sud (RN6), démarreront par les fondations, puis par les appuis et le tablier, suite à l'achèvement de la période de préparation en début d'année.

Les travaux du marché MT6 « couche de forme, génie civil pose, chaussées, assainissement et dispositifs de retenue » commenceront au second semestre 2019 par la partie supérieure de la digue D1.

Les marchés d'équipements, gestion de trafic et alimentation énergie (MT9) et de signalisation verticale (MT10) devraient être notifiés dans le courant du second semestre 2019.

La mise en œuvre du programme de mesures environnementales et de compensation se poursuivra, avec notamment :

- l'acquisition par la Région de nouveaux terrains à protéger sur le massif de la Montagne ;
- la continuité des travaux de gestion et de restauration de terrains sur le massif de la Montagne (convention Conservatoire du Littoral) ;
- la poursuite de la restauration de plages de ponte de tortues marines (interventions sur la Saline, Saint-Leu et l'Étang Salé après le site pilote de Cap Champagne achevé en 2018) ;
- la poursuite de la sensibilisation des usagers du plan d'eau au respect de la charte d'approche des mammifères marins et des tortues marines adoptée en juillet 2017 et de la labellisation des opérateurs respectueux des principes de la charte ;
- la mise en œuvre d'actions des plans de conservation et plans nationaux d'actions achevés en 2018 (baleine à bosse, dauphins, pétrels, puffins, Bois de paille en queue, Mucune géante et Bois de senteur blanc) retenues par la Région pour être financées au titre des mesures compensatoires NRL ;
- la poursuite de la thèse relative aux mammifères marins en lien avec le chantier.

Il est également prévu de poursuivre l'effort soutenu d'ouverture de ce grand chantier au public, par des visites organisées par les équipes de l'espace grands chantier (objectif de 20.000 visites).

2.3. Traitement des interfaces de la NRL avec Saint-Denis et La Possession

2.3.1. Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis (N.E.O.)

L'intervention de la Région porte sur l'aménagement du Nouveau Pont sur la Rivière St Denis dont l'enquête publique devrait être organisée en 2019. Parallèlement, l'appel d'offre maîtrise d'œuvre partielle NEO (Avant projet et procédures réglementaires) sera lancé en 2019.

2.3.2. Interface NRL/front de mer de La Possession (projet de ville)

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier, plusieurs conventions ont été signées avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête de son littoral et le projet NRL. Un avenant à cette convention a été signé mi-2018 pour tenir compte de l'évolution du contexte intervenu depuis la signature de la convention initiale en 2013.

En 2019, il est prévu la poursuite de la participation de la Région sur le projet de mise en valeur du front de mer dans le cadre du raccordement du centre-ville au littoral.

Pour le financement de la Nouvelle Route du Littoral :

En investissement :

Pour le financement de l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral sous maîtrise d'ouvrage Région :

Chapitre 908 nature 2151

AP : 0 €

CP : 240 000 000 €

En fonctionnement:

Pour le financement de frais annexes liés à la « Nouvelle Route du Littoral » :
(dont l'ouverture au grand public)

Chapitre 938 nature 611/6238/...

AE : 900 000 €

CP : 900 000 €

3. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS – PROJET DE MONORAIL DE SAINTE MARIE A SAINT DENIS

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité (Loi du 27 janvier 2014 portant sur la modernisation de l'action publique territoriale) et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain (Loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République) développe une politique régionale de mobilité durable selon 3 grands axes :

– La mise en œuvre d'un large programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité, qui s'articule principalement autour de la mise en œuvre du RUN RAIL, avec notamment le lancement de l'opération de création d'une première section entre Saint-Denis et Sainte-Marie (Premier tronçon opérationnel du RUN RAIL/ Branche Nord-Est du RRTG). Ces différentes actions seront conduites en cohérence avec les objectifs des documents de référence qui définissent la stratégie globale de mobilité durable sur le territoire, à savoir : le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (S.R.I.T.), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.) et la Planification Régionale de l'Intermodalité (P.R.I.).

– L'accompagnement financier des projets de transports menés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (A.O.M.) dans le cadre du POE 2014-2020, principalement sur deux mesures FEDER au titre desquelles la Région apporte la contrepartie nationale : mesure 6.01 « Trans Eco Express » et mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transport ».

– L'exploitation et la gestion des transports interurbains de personnes (réseau Car jaune).

Les objectifs de cette politique régionale traduisent la volonté, de la Collectivité, d'améliorer significativement l'offre de transport collectif et celle des mobilités alternatives à la voiture particulière. Cette demande ressort assez fortement des mots d'ordre exprimés à l'occasion du mouvement social de novembre 2018, le poids des dépenses liées aux déplacements des ménages réunionnais restant élevé. Il s'agit donc de leur permettre de s'affranchir de la dépendance à la voiture particulière, qui reste un moyen de transport individuel d'un coût élevé et sensible aux variations du prix des carburants.

En effet, le poste « déplacement » est à ce jour en 2^{ème} position dans le budget des ménages. On estime en moyenne à 520€/an le coût des dépenses d'un usager des transports en commun (abonnement annuel carte Réuni Pass), contre 6 600€/an pour l'utilisation d'une voiture. Aussi, l'enjeu en termes de gain de pouvoir d'achat pour les Réunionnais est ici très important.

Par ailleurs, le développement des transports en commun crée du lien entre les territoires, et notamment, entre les zones résidentielles et les bassins d'emploi. Cela permet de proposer une alternative crédible au véhicule particulier, souvent inaccessible pour les ménages les plus modestes, et d'améliorer la mobilité des personnes à la recherche d'un emploi ou en formation.

Une étude sur la gratuité du transport interurbain sera lancée à l'initiative de la Région, autorité organisatrice des transports interurbains. Elle invitera les autorités organisatrices de mobilité durable (les « AOT urbaines ») à y participer et à y contribuer. En effet, compte tenu de l'imbrication entre les lignes de transports à La Réunion, poser la question de la seule gratuité sur le transport interurbain semble difficilement pouvoir être envisagé sans en mesurer les conséquences sur les autres réseaux. Sur cette base, un débat citoyen pourra être organisé en relation avec le Conseil Consultatif Citoyen.

3.1. Des actions en faveur de l'intermodalité et des transports en commun

Le S.R.I.T. a été complété par l'élaboration de la Planification Régionale de l'Intermodalité (P.R.I.) en 2018.

Ce schéma définit les principes guidant l'articulation entre les différents modes de déplacements, notamment via un déploiement stratégique de pôles d'échanges, préconise des mesures de nature à assurer l'information des usagers sur l'ensemble de l'offre de transports et vise à la mise en place d'une tarification harmonisée et d'une billettique interopérable.

Enfin, en accord avec les objectifs nationaux fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Région a défini sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.), qui décline une politique ambitieuse de mobilité durable afin de donner au transport son véritable rôle d'outil d'aménagement du territoire, permettant d'améliorer significativement les déplacements des Réunionnais et de réduire notre dépendance énergétique.

Ces grandes orientations constituent le socle sur lequel repose le programme d'actions en faveur des transports :

- La réalisation des premières sections du RUN RAIL ;
- Le déploiement de pôles d'échanges ;
- Le développement du covoiturage ;
- La promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (P.R.V.) ;
- Le développement des mobilités durables et de modes de transports innovants ;
- Une amélioration de la gouvernance des transports.

3.1.1. La réalisation des premières sections du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG / RUN RAIL)

Depuis 2012, la Région a pour objectif de définir, dans une démarche de concertation élargie avec le Conseil Départemental, les A.O.M.D. et les communes, le tracé du RUN RAIL, représentant l'emprise du réseau régional armature inscrit au Schéma d'Aménagement Régional (S.A.R.).

Cette concertation a abouti à la validation du tracé de référence du RRTG en Commission Permanente du 30/08/2016.

Au préalable, le projet RUN Rail devra faire l'objet d'investigations auprès des partenaires financiers institutionnels pour proposer un engagement financier viable pour la collectivité.

– RUN RAIL branche Nord-Est :

Le RRTG est aménagé progressivement. Il est préfiguré en mode routier, le long de la RN2 (réseau routier national structurant), avec une capacité d'évolution à terme vers un mode guidé dans les emprises ainsi affectées aux TC.

La Région poursuivra les études de maîtrise d'œuvre de l'élargissement de la BAU de la RN2 à Sainte-Marie, depuis la Ravine des Chèvres jusqu'à Duparc, afin d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans ces zones fortement congestionnées.

La Région poursuivra également les études de maîtrise d'œuvre relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux, afin d'améliorer les conditions d'écoulement du trafic dans ce secteur.

– RUN RAIL Nord :

La traversée de la ville de Saint-Denis constituera le premier des tronçons du RUN RAIL réalisé en mode guidé entre le pôle d'échange de Bertin à Saint-Denis et celui de Duparc à Sainte-Marie. Les études de faisabilité lancées en 2017, se sont terminées en 2018. Cette année aura permis également la définition du programme de l'opération ainsi que le lancement du marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le projet.

L'année 2019 sera consacrée aux études préliminaires, à la concertation préalable et au lancement du marché global de performance pour la réalisation du système.

Le projet évalué, à ce stade, à 300 M€ TTC, aura un impact fort sur l'économie et l'emploi au niveau local. La moitié des investissements pourrait être dévolue aux entreprises réunionnaises. Cela permettra de créer environ 500 emplois pour les besoins du chantier entre 2020 et 2024, et plus de 80 emplois directs et permanents dans l'exploitation et la maintenance à la mise en service du système.

– RUN RAIL Ouest :

En étroite collaboration avec le T.C.O. et en cohérence avec son projet d'Écocité, la Région initiera les études de maîtrise d'œuvre du prolongement de l'Axe Mixte.

Afin de préfigurer cet itinéraire de transport en commun (réseaux Car jaune et Kar'Ouest), la Région prévoit, en 2019, d'initier une opération visant à la création d'une voie réservée entre la fin de l'Axe Mixte et le stade P.J. BÉNARD.

La Région terminera l'étude de faisabilité de la section ouest du RUN RAIL entre Saint-Paul centre et Bertin Saint-Denis, engagée en co-maîtrise d'ouvrage avec le TCO.

– RUN RAIL Sud :

En liaison avec les projets de T.C.S.P. menés sur le territoire de la C.I.V.I.S., la Région achèvera en 2019, les études pour la réalisation d'une voie bus sur la bretelle de sortie de la RN3 vers le giratoire de la Balance à Saint-Pierre, et l'entrée Sud de la ville via le boulevard Banks.

Par ailleurs, la Région lancera les études d'opportunité et de faisabilité de la branche sud du RUN RAIL sur le secteur le plus contraint de la micro-région. Conformément aux engagements pris par la collectivité, en complément du tracé de base validé par la Commission Permanente de la Région, une variante haute sera également étudiée pour répondre aux attentes exprimées par certaines collectivités (tracé à mi-pente/ligne des 400).

L'ensemble des études des sections du RUN RAIL feront l'objet de dossiers de demande de subvention auprès du FEDER au titre de la mesure 4.16 « Pôles d'échanges régionaux – Études RUN RAIL », et les travaux pourront bénéficier de la mesure 6.01 « Trans Eco Express ».

3.1.2. Le déploiement de pôles d'échanges

Un pôle d'échanges est un lieu aménagé de manière à :

- Faciliter l'intermodalité et l'accès à différents modes de transports de voyageurs ;
- Favoriser le report modal et limiter l'usage de la voiture particulière ;
- Éviter les ruptures de charges et favoriser les connexions entre les réseaux de transports en commun urbains et interurbain.

Après la livraison en 2018 du PEM de Duparc, La Région poursuivra ses actions en faveur de la création de pôles d'échanges en 2019. Ainsi, le projet de pôle d'échange du Portail à Saint-Leu, qui comprendra un grand quai pouvant accueillir des bus du réseau Car jaune et Kar'Ouest, 49 places de stationnement (fonction P+R) et un espace réservé aux deux roues, doit être initié.

La Région assurera la gestion et l'exploitation de ces équipements, au même titre que les gares routières du réseau Car jaune (Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Joseph), suite au transfert de compétence, et étudiera la possibilité de réaliser de nouveaux pôles d'échanges définis sur le tracé du RUN RAIL.

Une réflexion sur la stratégie de gestion des gares routières et des pôles d'échange sera conduite courant 2019 en partenariat avec la SPL Maraina.

3.1.3. Le développement du covoiturage

Le covoiturage est une solution pertinente afin d'optimiser l'utilisation des véhicules particuliers et réduire sensiblement le budget déplacement des ménages. Aussi, en 2016, la Région avait lancé, en partenariat avec l'ADEME, un appel à projets afin de soutenir des projets aussi bien portés par des acteurs publics que privés, qui s'engageraient dans le déploiement :

- d'aménagements en faveur du covoiturage (projets neufs ou réaffectation de places existantes pour le covoiturage) ;
- de systèmes de mise en relation de co-voitureurs potentiels ;
- d'actions de communication en faveur du développement de la pratique du covoiturage.

En 2019, la Région assurera le suivi technique et financier des projets lauréats.

3.1.4. La promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo

La Région a engagé, depuis mars 2012, une démarche en faveur du développement du vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture. Ainsi, une réflexion a été lancée en 2013 pour décliner le « Plan National Vélo » à l'échelle du territoire de l'île de La Réunion par l'élaboration d'un « Plan Régional Vélo » (PRV). Ce plan local s'organise autour de 4 orientations stratégiques dont la mise en œuvre concrète se traduit par le Schéma Directeur Réunionnais des Itinéraires Cyclables (S.D.R.I.C.) :

- coordonner les actions vélo à l'échelle de l'île ;
- créer des aménagements sécurisés, continus et lisibles ;
- déployer une offre de services coordonnée ;
- promouvoir le vélo.

Sa mise en œuvre se poursuit par la réalisation d'études de faisabilité des boucles d'itinéraires cyclables identifiées au P.R.V.

S'agissant de la Voie Vélo Régionale (V.V.R.), son aménagement se poursuit.

Par ailleurs, la Région a confié à la SPL Maraina la définition du modèle économique d'un système de vélos libre-service adapté au contexte local. En effet, ces systèmes qui connaissent un succès dans les centres urbains pourraient constituer une solution pertinente sur notre territoire. Néanmoins, les aspects de gestion et d'exploitation sont rarement évalués. Cette étude permettra d'orienter les collectivités dans leurs démarches de déploiement de ce type de services. Celle-ci sera achevée en 2019.

3.1.5. Le développement des éco-mobilités et des modes de transports innovants

En cohérence avec les orientations de la P.P.E., la Région a fixé en 2017 ses objectifs de déploiement de véhicules électriques sur le territoire et au sein de sa flotte de véhicules. En 2018, une étude d'implantation de bornes de recharge de véhicule sur le territoire réunionnais a été réalisée. Il s'agira, en 2019, de suivre la mise en œuvre des projets.

De plus, en 2017 la Région a engagé une réflexion sur l'utilisation des biocarburants dans les transports en commun, avec pour objectif la mise en œuvre d'un projet pilote et expérimental de bioGNV sur les réseaux Car jaune et Citalis. En 2019, la Région et la C.I.NO.R réaliseront les études de faisabilité du projet et définiront les modalités du conventionnement entre les deux collectivités.

Au-delà de l'alimentation des véhicules et des objectifs de réduction de leurs consommations d'énergies fossiles, la Région réfléchit à des solutions d'optimisation de l'utilisation des véhicules particuliers au regard des innovations dans le domaine. Ainsi, une étude sur la définition d'un modèle réunionnais d'autopartage a été lancée en 2018 et s'achèvera en 2019.

3.1.6. Une amélioration de la gouvernance des transports de l'île

Le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (S.M.T.R.) regroupe l'ensemble des acteurs publics des transports et permet de travailler conjointement dans de nombreux domaines, au bénéfice du développement des transports publics et de l'amélioration de l'offre de service aux usagers.

La Région, en sa qualité d'adhérente à cette structure, assure un suivi technique et financier de ses actions, dont :

• l'Enquête Ménages Grand Territoire qui a permis, en 2017, de disposer d'un outil indispensable à la connaissance fine des pratiques de mobilité à La Réunion, afin de mieux appréhender la mise en oeuvre de solutions de déplacement de la population et plus généralement à l'élaboration de politiques d'agglomération (S.C.O.T., P.D.U., P.L.H., etc.). Il s'agira courant 2019 de continuer à exploiter l'ensemble de ces données au profit de la politique régionale en matière de déplacements, et ce en lien avec l'exploitation du modèle multimodal dont la Région a fait l'acquisition ;

- les études sur la restructuration des réseaux de transports en commun qui devront être poursuivies afin d'optimiser la complémentarité entre les différents réseaux de l'île ;
- la relance d'un projet de déploiement d'un système comprenant une billettique interopérable, un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs et un Système d'Information Multimodale.

En plus de ces études, la Région en concertation avec le S.M.T.R., mettra à profit l'acquisition de l'outil de modélisation multimodale (faite en 2017), qui permettra d'assister les pouvoirs publics dans les programmations en matière de transports.

3.1.7. Le Plan Régional des Transports

La Région souhaite définir des orientations claires et partagées dans le domaine des transports à l'échelle de l'île. Il s'agira de réaliser, sur la base du S.R.I.T. et du Plan Départemental de Transport, un document de planification, en concertation avec les acteurs du transport public, mais aussi avec les usagers et la population, dans un souci de transparence et de démocratie participative. Ainsi, ce document permettra de mieux appréhender les axes de progression nécessaires à l'amélioration du service rendu à l'utilisateur, et parallèlement, il permettra d'informer davantage sur l'action publique, les projets en cours et à venir.

3.2. L'accompagnement financier des projets des A.O.M.D.

Depuis 2011, la stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur 3 cadres d'intervention à destination des A.O.M.D. (Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable) et du Département de La Réunion (désormais la Région elle-même suite aux transferts de compétences en 2017), en cohérence avec les objectifs du programme Trans Eco Express de la mandature précédente. L'année 2019 verra la poursuite du financement :

- des opérations de T.C.S.P. ;
- des pôles d'échanges ;
- des études de transport par câble.

3.2.1. La mesure FEDER 6.01 « Trans Eco Express »

Ce cadre de financement est reconduit au titre du POE 2014-2020, avec deux modifications substantielles validées par la Commission européenne :

- Le plafonnement des subventions : 3 M€/km de T.C.S.P. (hors ouvrage) et 10,5 M€/km de T.C.S.P. (si ouvrage) ;
- La définition d'un indicateur de réalisation : 14,4 km de T.C.S.P. à l'horizon 2023.

Le plan de financement des projets éligibles comportera une part de FEDER de 60 % et une part régionale de 20 % des dépenses éligibles.

Des projets CIVIS, TCO et CIREST sont d'ores et déjà financés ou en cours de conventionnement.

3.2.2. La mesure FEDER 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transports »

Ce cadre de financement permet de financer les opérations portées uniquement par les E.P.C.I., qui ont défini leurs priorités au titre des Investissements Territoriaux Intégrés.

Le plan de financement des projets éligibles comportera une part de FEDER de 70 % et une part régionale de 10 % des dépenses éligibles (avec un plafonnement de 2 millions d'euros de subventions par projet).

Des projets de la CIVIS, de la CASUD, de la CIREST et du TCO sont d'ores et déjà financés ou en cours de conventionnement.

3.3. La gestion du réseau interurbain « Car jaune »

Conformément aux dispositions de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences du Département en matière d'exploitation et de gestion du réseau interurbain « Car jaune » et des transports scolaires ont été transférées à la Région respectivement au 1^{er} janvier et au 1^{er} septembre 2017 (pour le transport scolaire). Pour mémoire, il est rappelé que :

- la délégation de service public en vigueur est assurée par le groupement Cap'Run dont le contrat a été signé pour 10 ans en 2014 ;
- le transport de voyageurs « Car jaune » s'organise autour de 16 lignes interurbaines ;
- le réseau armature « Car jaune » comprend environ 96 cars et 150 conducteurs regroupés au sein d'un groupement réunissant 9 entreprises de transport ;
- le réseau interurbain « Car jaune » transporte environ 6,7 millions de passagers par an, pour 7,7 millions de km parcourus annuellement.
- les transports scolaires interurbains sont délégués aux EPCI qui sont forfaitairement rémunérés par un forfait de 700 € par élève transporté (extra-muros).

L'année 2017 a vu le transfert de l'ensemble des contrats et donc des droits et obligations du Département vers la Région, ainsi que le transfert de 10 ETP. Les discussions en cours avec le Département auront permis le transfert physique effectif de 6 agents le 01/09/2018.

Après une période d'analyse et de prise en main de la compétence « transports interurbains » par la Région, plusieurs actions ont été entreprises, visant à améliorer le service rendu à l'utilisateur s'étalant sur 2018 et 2019 :

- les travaux dans les gares transférées pour une remise aux normes et une amélioration du confort des usagers (Saint-Denis, Saint-Benoît, Saint-Pierre, Saint-Joseph) ;
- la mise en accessibilité des arrêts, après diagnostic, état des lieux et programmation des actions ;
- la mise en place d'une nouvelle billettique avec acquisition des titres par des solutions en ligne et possibilité de titres dématérialisés (via smartphone) ;
- la mise en place d'un système d'information des voyageurs permettant d'avoir accès aux informations sur le réseau en temps réel, tant aux arrêts que dans les véhicules ;

- le déploiement d'un calculateur d'itinéraires intégrant les réseaux urbains,
- l'optimisation de l'offre de service après l'exploitation des résultats de l'audit lancé en 2017 et les négociations avec le délégataire afin d'améliorer et de renforcer l'offre, ce qui devrait conduire à la création d'environ 35 nouveaux emplois.

Enfin, en 2019, de nouveaux véhicules dont trois cars à étage de plus grande capacité seront mis en service sur le réseau, ce qui permettra de renforcer l'offre de transports, en particulier aux périodes de pointe sur les lignes saturées.

Pour le financement de la politique régional de la mobilité et des transports :

En investissement:

**Pour le financement des infrastructures des EPCI:
Chapitre 908 nature 2041411**

**AP : 3 380 000 €
CP : 3 520 000 €**

**Pour le financement des acquisitions de bus (subventions équipement) :
Chapitre 908 nature 2041411/204131**

**AP : 0 €
CP : 20 000 €**

**Pour le financement des acquisitions de mobilier :
Chapitre 908 nature 2041511**

**AP : 0 €
CP : 90 000 €**

**Pour le financement des études TEE sous maîtrise d'ouvrage Région :
Chapitre 908 nature 2031**

**AP : 1 700 000 €
CP : 3 500 000 €**

**Pour le financement des acquisitions de bus (transfert de compétence) :
Chapitre 908 nature 21828**

**AP : 1 000 000 €
CP : 1 050 000 €**

**Pour le financement des travaux sur les gares routières :
Chapitre 908 nature 21351**

**AP : 1 500 000 €
CP : 100 000 €**

En fonctionnement :

**Pour le financement de « TEE – Divers fonctionnement » :
Chapitre 938 nature 6281**

**AE : 112 000 €
CP : 172 000 €**

**Pour le financement de « divers communication TEE » :
Chapitre 938 nature 6238**

**AE : 50 000 €
CP : 50 000 €**

**Pour le financement du Plan Régional Vélo :
Chapitre 938 nature 6188**

**AE : 70 000 €
CP : 70 000 €**

**Pour le financement de l'exploitation des pôles d'échanges :
Chapitre 938 nature 6283/611**

**AE : 224 000 €
CP : 224 000 €**

**Pour le financement du budget annexe transports (transfert de compétence) :
Chapitre 938 nature 65732**

CP : 24 240 000 €

4. LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : UNE MAINTENANCE SOUTENUE – DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT – UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE

À ce jour, ce réseau se compose de 393 km de Routes Nationales, dont 140 km sont à 2×2 voies, auxquelles il convient d'ajouter 112 km d'échangeurs et bretelles, ce qui représente un total de 645 km de voiries. Ces 645 km de voirie forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion, supportant plus de 70 % du trafic total de l'île.

La Collectivité a en charge la gestion et la maintenance de ce réseau, de ses chaussées et accotements, mais également de ses nombreux ouvrages, équipements et accessoires (7 tunnels, 3 tranchées couvertes, 738 ponts ou ouvrages d'art, 650 murs de soutènement, 160 portiques et potences, 53 bassins ou cuves de traitements des eaux de pluie, plus de 800.000 m² de filets et grillages et 65.000 m³ de gabions en ouvrages de protection contre les chutes de pierres, mais aussi le Centre Régional de Gestion du Trafic, 85 Panneaux à Messages Variables, 140 caméras, 60 stations de comptage, 20 locaux techniques, 6 pluviomètres,...).

L'effondrement en août 2018 d'une travée du pont Morandi à Gênes, qui a provoqué le décès d'une quarantaine d'usagers, a rappelé à l'ensemble des gestionnaires d'un patrimoine routier d'Europe et de France en particulier la nécessité de suivre, d'entretenir et de réparer en temps voulu les ouvrages d'art qui par nature sont plus sensibles à des risques de rupture brutale.

Les procédures en vigueur au sein de la Direction Régionale des Routes, qui ont notamment fait suite à l'effondrement du pont de la rivière St Étienne en 2007, permettent d'avoir une bonne connaissance de l'état de notre patrimoine, qui est suivi régulièrement, et qui fait l'objet de visite post cycloniques systématiques. Notamment certains ouvrages sensibles sont répertoriés et font l'objet d'un contrôle renforcé.

A ces ouvrages, qui devront faire l'objet d'une surveillance renforcée, viendra s'ajouter le pont Bailey, posé à l'entrée d'Ilet Furcy sur la RN 1005, dimensionné pour une crue quinquennale et qui devra faire l'objet d'une exploitation particulière en cas d'alerte de crues (de même que la RN 1005 elle-même, le rétablissement temporaire étant lui aussi submersible) et ce jusqu'à son remplacement par une section de route définitive.

Concernant le secteur routier, **les propositions s'inscrivent dans la continuité des orientations antérieures, à savoir, la poursuite des investissements avec d'une part la suite des grands chantiers et d'autre part le maintien d'un effort suffisant de conservation et de modernisation du réseau et des ouvrages d'art.** En outre, ces investissements prennent en compte les indispensables aménagements en faveur des transports en commun, ceci afin de leur épargner les effets de la congestion et d'en rendre l'utilisation plus attractive.

Compte tenu des nouvelles contraintes budgétaires en investissement et de l'impact de la baisse de la TSCC sur le FIRT, il est proposé d'opérer un ajustement et de nouveaux arbitrages au niveau des travaux sur les routes.

Par ailleurs, La Région **poursuit les opérations engagées de requalification des routes**, particulièrement celles ayant une vocation touristique affirmée notamment la route des Plages, la route des Laves, la route des Plaines, la route de Cilaos ou la route du Volcan.

Les réalisations opérationnelles s'accompagnent de plus de missions nécessaires à leur mise en œuvre :

– **Volet relations avec les Collectivités** : les relations avec les autres collectivités, particulièrement les communes et les communautés d'agglomération seront favorisées pour permettre l'adhésion de tous aux projets régionaux.

– **Volet foncier** : la maîtrise foncière avant la réalisation de travaux neufs ou d'amélioration du réseau routier, les régularisations foncières et la délimitation du domaine public routier liée au transfert des routes nationales à la Région Réunion se poursuivront en 2019.

4.1. La conservation soutenue du patrimoine routier régional

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, **la réhabilitation des sections dégradées** et d'autre part, **le maintien en état normal des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art.** De très gros investissements ont déjà été réalisés ces 6 dernières années. L'année à venir sera elle aussi **concernée par un ensemble d'opérations réparties sur l'ensemble du territoire régional.**

Cet effort de conservation du patrimoine reste aussi nécessaire afin d'éviter la dégradation du patrimoine régional, plus particulièrement pour les ouvrages d'art, qui aurait inévitablement pour conséquences de lourdes mais incontournables dépenses de réparation.

4.1.1. Programme de renforcement de chaussées et conservation du patrimoine

Des opérations réparties entre les quatre micro-régions et sur l'ensemble des itinéraires, en fonction des priorités liées à l'état du réseau et des chaussées sont régulièrement effectuées. **Le programme quadriennal de grosses réparations sur ouvrages d'art (étanchéité, couche de roulement), engagé en 2017, sera poursuivi.** Les appuis de certains ouvrages d'art devront également être confortés (études et travaux, secteur Est).

4.1.2. Sécurisations et fluidification du réseau

La sécurité des usagers sur les routes nationales est une des préoccupations majeures avec mise aux normes des anciens itinéraires par rapport à la réglementation actuelle. Des actions seront donc programmées en 2019 visant, sur l'ensemble de l'île **à poursuivre la mise aux normes des dispositifs de retenue, de la signalisation directionnelle sur le réseau routier.** En vue de moderniser les outils de gestion et d'exploitation du réseau, **l'optimisation et le développement des équipements dynamiques sur RN sera poursuivi ainsi que le déploiement de l'outil SIGER (Système Informatique de Gestion et d'Exploitation de la Route).**

Des études et des travaux portant sur des itinéraires ou des carrefours isolés seront engagés (gestion automatisée par feux d'itinéraires saturés, création de giratoire, dénivellation, complément d'échanges,...) en différents points du réseau routier national, afin de sécuriser et/ou de fluidifier des intersections et la desserte de certaines zones.

Certains de ces réaménagements seront conditionnés par des accords préalables des communes concernées en vue du déclassement de la voie concernée lorsque celle-ci ne présente plus aucun intérêt en termes de maintien dans le réseau routier national géré par la Région. Des ouvrages hydrauliques ou d'assainissement seront également repris.

Enfin, la sécurisation de certains axes soumis à des risques naturels se poursuivra en études, en procédures et en travaux.

4.1.3. Entretien et exploitation du réseau

Un budget annuel, permet de maintenir en bon état au quotidien les 645 km du réseau routier afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de répondre à des besoins spécifiques ou ponctuels. Il est à noter que les dégâts cycloniques occasionnés sur le réseau routier peuvent générer d'importantes dépenses. Pour rappel, en 2018, 22 M€ ont été nécessaires pour la remise en état du réseau routier exceptionnellement impacté par les intempéries subies lors de la saison cyclonique 2017-2018 (dont notamment la perte définitive d'une section de RN5 au lieu-dit « Grand détour »).

4.1.4. Le Centre Réunionnais de Gestion du Trafic

Les études engagées en 2014 pour **la construction d'un nouveau CRGT au Chaudron** sont finalisées en 2018. **Les travaux d'aménagement du nouveau CRGT seront réalisés en 2019** et le déménagement est envisagé pour début 2020.

4.2. Des investissements accompagnant le développement

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la Collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures visant à accompagner l'aménagement et le développement du territoire. Des études, concertations, procédures et travaux se poursuivront donc sur plusieurs opérations dont la déviation de Saint Joseph (RN2), la RN5 route de Cilaos, la déviation de Saint Benoît (RN2), la liaison RN2-RN3 à Saint Pierre,...

4.3. Une plus grande attractivité du territoire

L'existence de points de congestion routière exige d'apporter des améliorations au réseau afin de faciliter le déplacement des usagers et ainsi accroître la productivité globale des acteurs sous son aspect déplacements et mobilités de ces derniers. Ces améliorations s'inscrivent dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir.

Dans ce cadre, **plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2 x 2 voies font l'objet de propositions de réaménagement sur différents secteurs de l'île (secteur Est et Sud), de création (secteur Ouest), qui seront programmés en études**, et après obtention des autorisations administratives requises, de travaux.

Le développement du réseau passe aussi par la construction de nouveaux ponts, **les travaux engagés se poursuivent sur la rivière des Galets**. La livraison du nouvel ouvrage sur la ravine des Orangers a permis de sécuriser la traversée du cours d'eau et résorber ce point noir (tronçon à voie unique). Des études sont lancées ou se poursuivent sur d'autres ouvrages (rivière Saint Denis, ravine du Gol).

4.4. L'amélioration de l'image

L'objectif de ces opérations est l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'offre touristique régionale appliquée au domaine routier. Les études et les travaux à mener concernent des itinéraires à plus forts enjeux touristiques notamment la RN5, route de Cilaos, seul axe routier desservant ce cirque, ainsi que la route des laves (RN2) et la route des plages (RN1A).

L'accompagnement du développement touristique est également pris en compte par le développement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique, par le biais de la construction de la Voie Vélo Régionale dont la mise en œuvre du programme se poursuit et enfin par les études et l'aménagement de certaines routes forestières, à forts enjeux touristiques et principalement situées dans les Hauts (route du volcan, route du Tévelave, parkings Grand Étang et Les Makes,...). Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers, et la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets, qui reste un réel problème au regard de ce qui est collecté régulièrement aux abords des chaussées.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'Union Européenne (Voie Vélo Régionale, routes forestières).

Enfin, dans ce domaine, les mesures en faveur de la réduction du bruit aux abords des grands axes reste aussi un sujet important, qui est abordé dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), dont la mise en œuvre du programme quinquennal de mesures continuera en 2019 (PPBE 1ère échéance approuvé en 2018).

Pour le financement des dépenses du réseau routier national et des pistes forestières :

En investissement :

**Pour le financement du programme régional route :
Chapitre 908 nature 2151/2188/...**

**AP : 65 745 000 €
CP : 60 940 000 €**

**Pour le financement des pistes forestières :
Chapitre 908 nature 4581**

**AP : 2 225 000 €
CP : 1 680 000 €**

**Pour le financement de la Voie Vélo Régionale :
Chapitre 908 nature 238/2031/2151**

**AP : 2 500 000 €
CP : 2 500 000 €**

**Pour le financement des subventions aux communes pour les travaux
routiers :
Chapitre 908 nature 2041412/2044111**

**AP : 4 100 000 €
CP : 3 000 000 €**

**Pour le financement de divers investissements de la DRR :
Chapitre 908 nature 21351**

**AP : 50 000 €
CP : 50 000 €**

**Pour le financement de la subvention d'équipement au SMPRR :
Chapitre 908 nature 2041581**

**AP : 300 000€
CP : 300 000 €**

**Pour le financement des travaux routiers réalisés par le SMPRR :
Chapitre 908 nature 238**

**AP : 3 000 000 €
CP : 4 100 000 €**

**Pour le financement de la piste de la rivière des Galets :
Chapitre 908 nature 2041412**

**AP : 0 €
CP : 30 000€**

**Pour le financement de la restauration du pont de la rivière de l'Est :
Chapitre 908 nature 4581**

**AP : 0 €
CP : 250 000€**

En fonctionnement:

**Pour le financement des mesures d'accompagnement :
Chapitre 938 nature 6068/657832/...**

**AE : 100 000 €
CP : 100 000 €**

**Pour le financement des frais de gestion environnement aménagement et
déplacements :
Chapitre 938 nature 6281**

**AE : 50 000 €
CP : 50 000 €**

**Pour le financement des frais divers de la DRR :
Chapitre 938 nature 6188**

**AE: 50 000 €
CP : 50 000 €**

**Pour le financement des réseaux et espaces verts :
Chapitre 938 nature 61521/...**

**AE : 3 400 000 €
CP : 3 800 000 €**

**Pour le financement de la participation au SMPRR :
Chapitre 938 nature 6561**

**AE : 2 500 000 €
CP : 2 500 000 €**

**Pour le financement de la participation au SMPRR (pm dépenses Dir^o Logistique) :
Chapitre 938 nature 6561**

**AE : cf. budget DL
CP : cf. budget DL**

Contribution du secteur « routes et transports » au développement de l'emploi et à la préservation du pouvoir d'achat

Au regard des chiffres prévisionnels du BP 2019, le secteur « routes et transports » contribuera de la façon suivante au développement de l'emploi et à la préservation du pouvoir d'achat :

- Le chantier de la Nouvelle Route du Littoral générera de façon théorique 1 920 emplois*, dont 1 440 emplois directs. L'observation de l'emploi, mis en place, a ainsi mesuré 1500 emplois directs, en moyenne générés par cette opération sur sa durée, dont l'intensité annuelle va cependant maintenant baisser du fait de l'arrêt des travaux des premières sections de digue et du grand viaduc), avec des montants annuels investis en baisse (pic d'activité se concentrant sur 2017-2019). Les autres chantiers routiers généreront 605 emplois*, dont 454 emplois directs. Les subventions versées aux EPCI au titre du transport pour le financement des infrastructures devraient générer 141 emplois, dont 106 emplois directs.

- Le moratoire sur le plan de convergence des carburants fera baisser la recette globale de la taxe spéciale de la consommation sur le carburants pour un montant de l'ordre de 60 M€ pour l'exercice 2019. ce montant constitue donc une référence pour l'estimation du gain de pouvoir d'achat des Réunionnais.

** Si on considère qu'1 M€ investis dans les travaux publics génèrent 8 emplois, dont 6 directs, 1 indirect et 1 induit (source FNTP).*

5. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES

5.1. Le Plan de Relance Régional 2ème génération (PRR II) – Équiper nos villes en équipements publics de proximité au service de la population

Le Plan de Relance Régional intervient auprès des communes depuis 2010 pour le financement des projets de constructions et de réhabilitation des équipements publics.

En 2016, la deuxième génération du Plan de Relance a été validée en ouvrant le champ d'intervention du dispositif à de nouvelles thématiques. Les travaux dans le domaine de l'éducation, du sport, de la culture, du patrimoine ont été accompagnés financièrement ainsi que les ERP et les réseaux d'eau.

A ce jour, plus de 700 millions d'euros de travaux ont été investis en faveur de l'économie locale, ce qui représente environ **10 000 emplois générés**. Cet investissement, comme en témoignent les communes, a permis de réactiver et de concrétiser des opérations qui restaient en attente de financements.

Au-delà des équipements réalisés ou rénovés, l'injection de ces fonds publics directement dans le secteur économique (par le biais des marchés publics) a permis également aux entreprises de relancer leur activité. En témoigne le nombre de marchés, soit **plus de 2 768 marchés passés pour 727 entreprises concernées** sur la période.

Cependant, le niveau d'équipements demeure encore inférieur à la moyenne nationale où 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Si bien qu'il convient aujourd'hui de réinterroger l'utilisation des fonds publics afin de l'adapter au regard des situations les plus nécessiteuses notamment en faveur des territoires les plus fragiles.

Il s'agira par conséquent de reconsidérer le cadre et le périmètre d'intervention afin de redéfinir les modalités d'intervention sur la base des nouvelles priorités en matière de cohésion sociale et de solidarité territoriale.

5.1.1. La mise en cohérence de l'action publique

L'intervention régionale continuera de s'articuler avec le PO FEDER 2014-2020 afin de mobiliser en priorité les fonds européens ainsi que des financements de droit commun s'agissant :

- des travaux de rénovation thermique dans les bâtiments publics (cf fiche mesure FEDER 4.05),
- des travaux d'équipements dans les Hauts (cf fiche mesure FEDER 7.05),
- des opérations cofinancées par les différents dispositifs de l'État (DAC OI, FEI, DETR, ANRU, CNDS, PDV...)
- des opérations cofinancées par le Département au titre du PST

L'articulation avec l'ensemble des dispositifs existants est ainsi encouragée.

L'accent sera mis également sur le respect de la **clause d'insertion sociale** pour conforter l'emploi sur la base d'un partenariat établi avec les collectivités. Cette disposition vient en effet en appui aux politiques de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale.

5.1.2. Le rééquilibrage du territoire

Le territoire réunionnais présente des différences, selon la taille et la localisation des villes ou des quartiers. Les zones littorales et les grands bassins de vie sont les lieux privilégiés du développement économique. Les grandes communes bénéficient pour la plupart de ressources financières plus conséquentes et accèdent plus facilement à l'emprunt contrairement aux petites communes qui disposent de budgets limités.

La **zone des Hauts** connaît bien souvent un enclavement qui a pour effet d'en éloigner l'activité et est également moins dotée en matière d'équipements publics et de proximité. Ce sont des territoires qui rencontrent de grandes difficultés pour maintenir leur population et développer l'activité économique.

Parmi les territoires fragiles à considérer et à accompagner, la Région apportera une attention particulière en 2019 aux communes de moins de 15.000 habitants ainsi qu'aux quartiers situés dans la zone des Hauts et dans les **périmètres prioritaires de la politique de la ville**.

Les 59 quartiers prioritaires de La Réunion concentrent les indicateurs de précarité les plus importants. A travers une politique volontariste de la Région d'investir dans les écarts et dans les quartiers défavorisés, il s'agit de recréer du lien social et de lutter contre les inégalités avec des équipements publics de proximité de qualité.

5.1.3. Un accompagnement dynamique du dispositif

Le partenariat est largement établi depuis 2010 entre la collectivité régionale et l'ensemble des collectivités avec l'accompagnement de plus de 650 projets. Le dispositif Plan de Relance Régional a ainsi rempli son objectif de contribuer à la relance de l'économie locale depuis 2010 en appui des communes.

Il s'agit à ce stade de capitaliser cet investissement afin d'évaluer et d'éclairer plus encore sur la réalisation de ces projets en termes de plus-value, **d'intérêt public et de bénéfice à la population**.

Le suivi financier et l'exécution des travaux seront renforcés dans la perspective d'accompagner jusqu'à leur terme les 165 conventions en cours, soit un reste à mandater d'environ 80 millions d'euros, ce qui représente environ 800 emplois consolidés dans le secteur du Bâtiment principalement.

Pour 2019, il s'agira de revoir le cadre du Plan d'aides aux communes pour réajuster le niveau de la solidarité territoriale en faveur des petites communes et obliger à la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale. Les collectivités bénéficiaires devront adhérer à la charte de la transparence de l'action publique que mettra en place la Région Réunion.

AP 210-0004 – chap 903 – PRR II Aide aux communes – Culture et sport
AP : 12 000 000 €
CP : 9 000 000 €

AP 210-0005 – chap 902 – PRR II Aide aux communes – Education
AP : 15 680 000 €
CP : 9 480 000 €

AP 210-0006 – chap 905 – PRR II Aide aux communes – Aménagement
AP : 5 000 000 €
CP : 4 700 000 €

AP 210-0007 – chap 907 – PRR II Aide aux communes – Politique de l'eau
AP : 4 000 000 €
CP : 3 700 000 €

Contribution du secteur « plan de relance régional » au développement de l'emploi

Au regard des chiffres prévisionnels du BP 2019, le secteur « plan de relance régional » contribuera selon les ratios connus, en permettant la mise en œuvre de près de 65 M€ de travaux en 2019, à générer 650 emplois*. Le volume subvention Région représente un équivalent de 366 emplois.

** Si on considère que 1 M€ investis dans le secteur du bâtiment génèrent 10 emplois.*

5.2. Améliorer le quotidien des familles réunionnaises – La construction et la réhabilitation des logements

5.2.1. L'amélioration du parc privé de logements

En application de la loi NOTRe qui précise que la Région « *promeut le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitation* » (article L.4221-1 modifié du CGCT), la collectivité a décidé d'intervenir pour accompagner l'amélioration du parc privé de logements.

Le cadre d'intervention a été adopté par la commission permanente du 31 mai 2016 et prévoit une aide maximale de 20.000 euros au bénéfice de familles défavorisées qui ont le statut de propriétaire occupant pour réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat. Le diagnostic social et technique de l'habitat est confié à des opérateurs agréés, le PACT Réunion et la SICA HABITAT.

Ces derniers sont en charge de toute l'ingénierie administrative, technique et financière pour le montage des dossiers.

Le dispositif engagé depuis fin 2016 est pleinement opérationnel et atteint un rythme de croisière se situant autour de la prise en charge de 600 nouveaux dossiers par an, en fonction de notre capacité d'engagement.

Pour l'amélioration du parc privé de logements :

Chapitre 905 – nature 20422

AP : 9 000 000 €

CP : 8 221 500 €

5.2.2. La réhabilitation du parc locatif social et l'accèsion au logement

La réhabilitation thermique

Ce programme qui a fait l'objet d'un appel à projet lancé en 2015 par la Région Réunion, permet de mener conjointement l'amélioration du cadre de vie et du confort des résidents et de lutter contre la précarité énergétique. Ce dispositif est mis en œuvre avec une mission d'assistance par la SPL Energies Réunion.

Trois opérations portées par la SEMADER ont été engagées et concernent 277 logements. Compte tenu des difficultés d'ordre technique rencontrées par les entreprises pour intervenir en milieu occupé dans le parc social, les chantiers portés par la SEMADER n'ont pu être réalisés qu'à 25 %.

La réhabilitation du parc locatif social avec accession

Le cadre d'intervention adopté par la commission permanente du 31 mai 2016 prévoit un premier axe concernant la réhabilitation des logements sociaux avec accession à la propriété de l'occupant. Reposant sur un partenariat avec les organismes de logement social, l'aide qui reste ciblée sur les logements individuels groupés en bande est plafonnée à 20.000 Euros/logement et couvre tous types de travaux : remises aux normes, rénovation thermique, réhabilitation générale...

En 2017, la Région s'est engagée financièrement avec la SHLMR et la SIDR pour un montant total de 2,8 M€ concernant la réhabilitation de 212 logements. Ce programme est en cours.

La SEMADER a présenté une demande de financement pour la réhabilitation/accession à la propriété concernant une centaine logements (88 LLS sur Saint-Louis et 12 LLS sur le Port).

Enfin, la SIDR, en déclinaison de l'accord cadre déjà signé, a présenté plusieurs demandes dont l'une d'entre elle (le CHAUDRON, 110 cases à terre) pourra être engagée en 2019.

Une actualisation des conventions pourra être menée, en adéquation avec le nouveau cadrage budgétaire.

Pour la réhabilitation du parc locatif social avec accession et réhabilitation thermique :**Chapitre 905 - nature 204182****AP : 2 300 000 €****CP : 2 471 800 €****L'Accession au logement**

L'Allocation Logement Accession ayant été supprimée par la Loi de finances du 21 décembre 2017, les familles (environ 523 selon une première évaluation) qui étaient engagées dans un projet de construction de logement évolutif social (LES) ou d'amélioration lourde de leur habitat et qui étaient éligibles à un prêt gagé sur cette Allocation se retrouvent dès lors sans solution.

Sans préjuger de l'avenir, la collectivité viendra en cofinancement avec l'État (LBU) en faveur des dites familles bénéficiaires d'une subvention LBU non caduque, par le biais d'une subvention régionale qui sera versée sur une durée de 3 ans, par le truchement de REUNION HABITAT filiale d'ACTION LOGEMENT. Cette action est limitée aux projets « bloqués » identifiés en 2018 pour lesquels la Région a engagé une enveloppe prévisionnelle maximale de 15 M€.

Cet accompagnement de la Région pour soutenir les projets des familles réunionnaises et les entreprises du bâtiment a été pris de manière volontariste et exceptionnel, eu égard aux décisions nationales. Pour 2019, la Région demande à l'État de reprendre toutes ses responsabilités.

Pour l'accession au logement :**Chapitre 905 - nature 20422****AP : 0 €****CP : 2 680 000 €****5.2.3. Les garanties d'emprunt**

La collectivité régionale intervenait depuis 2013 à hauteur de 7,5 %, à parité avec le Département, pour apporter une garantie des prêts sur fonds d'épargne contractés par les bailleurs sociaux auprès de la caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de logements sociaux.

Plus de 40 millions de garanties ont été apportées par la Région depuis l'origine pour la construction de 5 400 logements.

Une réflexion sera engagée pour acter la poursuite de ce dispositif.

5.2.4. La construction de la Ville Réunionnaise de demain

L'accroissement de la population a pour conséquence des besoins accrus en termes de logements, d'infrastructures et d'équipements publics. La production de logements, notamment de logements sociaux, reste une priorité à La Réunion.

Selon l'enquête « Budget de famille 2011 » de l'INSEE paru en Août 2014, en 2011 les ménages réunionnais consacrent la moitié de leur budget à trois grands postes de consommation que sont les transports, le logement, et l'alimentation.

S'agissant du logement, les ménages réunionnais y consacrent 13,2 % de leur budget. Les

ménages locataires réunionnais consacrent une part plus importante, soit un quart de leur budget, à ce poste de dépense.

Ainsi, améliorer le pouvoir d'achat des ménages nécessite d'agir notamment sur les dépenses liées au logement.

La construction de la Ville Réunionnaise de demain doit être « incluante », c'est-à-dire qu'elle ne doit exclure aucune catégorie de personnes. Une des clefs de réussite de cette « Ville pour tous » passe par la maîtrise de l'aménagement de l'espace public. Cet espace public est vecteur de cohésion sociale et de cadre vie agréable.

La production de logements, et notamment des logements sociaux, est tributaire de la capacité des collectivités à équiper le foncier, afin de construire cette Ville Réunionnaise de demain. L'enjeu est de permettre aux Réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable.

C'est dans ce contexte qu'en 2018, la Région a mis en place deux cadres d'intervention finançant d'une part l'aménagement permettant la construction des opérations logement (FRAFU : Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain), et d'autre part les aménagements d'espaces publics structurants en complément du dispositif du FEDER existant.

En 2019, une gouvernance comprenant les EPCI, les opérateurs, les aménageurs, l'AGORAH, les services de l'État et la Région devrait se mettre en place pour cerner les leviers d'actions permettant de lever les difficultés rencontrées par les acteurs et cibler ainsi l'intervention régionale qui devra être complémentaire à celle des autres acteurs. Les modalités de cette gouvernance pourront être présentées en Conseil Consultatif Citoyen.

Pour la construction de la Ville Réunionnaise de demain :

Chapitre 905 - nature 2041482 / 204182

AP : 2 000 000 €

CP : 2 600 000 €

5.2.5. Bénéfice de ces investissements dans le secteur du logement en termes d'emploi

Considérant les ratios permettant d'évaluer les effets en termes de génération d'emplois dans le secteur du BTP pour 1 M€ investis (8 dans les TP, 10 dans le bâtiment), la part contributive de la Région Réunion dans le secteur du logement devrait ainsi représenter de l'ordre de 130 emplois (aide à l'amélioration et à l'accession) plus une vingtaine (contribution au FRAFU) dans le secteur du BTP.

Il convient toutefois de rappeler que, comme pour le PRR, les contributions de la Région permettent en fait à un volume de travaux plus important d'être mis en œuvre. De même, sa contribution à la garantie d'emprunt sur le logement locatif social, permet également à des opérations de LLS d'être mises en chantier. De fait, il est ici plus difficile d'évaluer la part d'emplois générés que cela représente en réalité mais cela y contribue également. Le suivi des emplois dans le secteur du BTP à La Réunion est assuré par la CERBTP et il est régulièrement rendu public dans le cadre des réunions de travail du HCCP.

BP 2019

**POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA PRÉSERVATION DU POUVOIR D'ACHAT
- PILIER 2 : ENGAGER LA 2ème GENE RATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS -**

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

Fiche programme – Secteur Aménagement & développement du territoire

Intitulé du programme : **1 – L'aménagement et le développement du territoire pour relever le défi de la pauvreté et de la création d'emplois.**

– Les actions principales prévues en 2019 :

- accompagner la réalisation des études liées au projet Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge, et les décliner dans les grandes priorités régionales
- accompagner le développement de l'aéroport de Pierrefonds
- accompagner la mise en œuvre du projet Ecocité, et accompagner le développement du GPMDLR
- soutenir le programme d'investissement de la Société Aéroportuaire Réunion Roland Garros , et contribuer à la mise en place d'une stratégie de développement de la zone arrière aéroportuaire ;
- accompagner le développement et les projets de croissance d'Air Austral à travers la SEMATRA

– Le budget 2019

Finalité	Dispositifs /Actions	Actions 2019	BUDGET 2019				Indicateurs 2019
			INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
			AP	CP	AE	CP	
1.1 - Accompagner les projets d'aménagement et de développement structurants du territoire	PPIEBR	> Poursuivre la mise en place des moyens nécessaires au GIP, en participant au fonctionnement et aux investissements du GIP (essentiellement suite					<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'un programme d'investissement et de développement à partir des résultats des études – Participation Région au budget 2018 du GIP

		<p>des études engagées en 2017)</p> <p>> Suivre, les études engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - une étude stratégique ; - une étude de desserte et des mesures compensatoires hydrauliques ; - une étude pour la réalisation d'une centrale d'énergie thermique des mers ; <p>> Contribuer au lancement des études suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude de faisabilité pour la création d'un terminal GNL ; - une étude de faisabilité d'un Green Data Center ; 	400 000	324 600	50 000	50 000	– Fonds FEDER et Région versés pour les études
1.2 - Accompagner les projets d'aménagement et de développement structurants du territoire	Zone aéroportuaire de Pierrefonds	<p>> Accompagner le schéma de développement de l'aéroport de Pierrefonds et son programme d'investissement (notamment financement RESA et surfacage du parking C)</p>	0	106 500	240 000	240 000	<p>Réalisation des RESA et des travaux de parking avion</p> <p>Fonds Région engagés et versés pour les actions du plan de relance et le programme d'investissement pluriannuel du SMP</p>

		<ul style="list-style-type: none"> > Soutenir le plan de relance (équipements aéroportuaires) du SMP > Contribuer au fonctionnement annuel du SMP 					– Participation Région aux dépenses de fonctionnement du SMP
1.3 - Accompagner les projets d'aménagement et de développement structurants du terrioi	Ecocité insulaire et tropicale	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner la mise en place de la gouvernance du projet > Contribuer au financement des études pré-opérationnelles, et de l'ingénierie > Suivre les études engagées et apporter les orientations de la Région > Participer aux réflexions et études menées sur la Zone Arrière Portuaire, et envisager un accompagnement pour le lancement d'études complémentaires 	670 000	704 070	145 000	145 000	<p>Mise en place de la structure opérationnelle et sa gouvernance</p> <p>Suivi des fonds FEDER et Région engagés et versés pour les études</p> <p>Conventionnement Participation financière FEDER et Région aux actions du programme d'investissement du GPMDLR</p>

		> Participer si besoin au programme d'investissement du GPMDLR					
1.4 - Accompagner les projets d'aménagement et de développement structurants du territoire	Aéroport Roland Garros et de la ZAA Pierre Lagourgue	> Accompagner le programme d'investissements prévu en phase 2 du programme de développement de l'aéroport. > Contribuer à la mise en œuvre du contrat d'axe	100 000	-	-	-	Conventionnement Participation financière FEDER et Région aux actions du programme de développement de l'aéroport – Signature du contrat d'axe. Mise en place comité d'axe. Engagement d'études de pôles.
1.5 - Mesures visant à améliorer la desserte aérienne de l'île	Le développement d'Air Austral à travers la SEMATRA	> Poursuivre la mise en œuvre d'un plan stratégique de la SEMATRA > Poursuivre l'accompagnement du développement de la compagnie Air Austral à travers la SEMATRA	-	-	-	-	– Participation financière de la Région. – Résultats et performances d'Air Austral
TOTAL AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE			1 170 000	1 135 170	435 000	435 000	

BP 2019– Fiche programme
Secteur « grands chantiers, transports et déplacements »

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

Les actions prévues au programme 2019

2 - La poursuite du chantier de la Nouvelle Route du Littoral sécurisée et la Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis sans péage

- Poursuite du chantier initié en 2014,
- Achèvement des travaux de tronçons de digues de St-Denis, Grande-Chaloupe et de La Possession
- Achèvement des travaux du grand viaduc littoral commencés en 2016,
- Début des travaux de la digue comprise la Grande Chaloupe et La Possession,
- Engagement des études opérationnelles de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis sous maîtrise d'ouvrage régionale,
- Engagement des procédures avant travaux pour le nouveau pont sur la rivière Saint-Denis,...

3 - La politique régionale de mobilité durable et les actions en faveur du transport – le projet de Run Rail de Sainte-Marie à Saint-Denis

- Poursuite des actions en faveur de l'intermodalité et des transports en commun (RRTG, pôles d'échanges, covoiturage, plan régional vélo, écomobilités et modes de transports innovants, amélioration gouvernance des transports de l'île),
- Poursuite des études du projet « Run Rail » entre Ste-Marie et St-Denis
- Accompagnement financier des projets des A.O.M.D. (TEE, Pôles d'échanges et superstructures de transports),
- Gestion du réseau interurbain « Car jaune »

4 - Le réseau routier national : une maintenance soutenue – des investissements accompagnant la croissance, le développement – une plus grande attractivité du territoire – l'amélioration de l'image

- Soutien de l'effort de conservation du patrimoine de la Région,
- Poursuite des études et travaux conduits pour le développement et la sécurisation du réseau,
- Poursuite des investissements pour améliorer l'image touristique de l'île au travers de ses infrastructures
- Engagement des études opérationnelles de la RN5 sécurisée entre les Aloès et Ilet Furcy
- Poursuite des travaux du nouveau pont de la rivière des Galets,...

Le budget 2019 :

ACTIONS	BUDGET 2019			
	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Nouvelle Route du Littoral	0 €	240 000 000 €	900 000 €	900 000 €
Mobilité durable – Transports	7 580 000 €	8 280 000 €	456 000 €	516 000 €
Mobilité durable Transports (DSP Car jaune,...)				24 240 000 €
Réseau routier national dont investissements pour les transports et les vélos	77 920 000 €	72 850 000 €	6 100 000 €	6 500 000 €
TOTAL GCTD	85 500 000 €	321 130 000 €	7 456 000 €	32 156 000 €
BP 2019 – Fiche Programme Secteur Plan d'aide aux communes				

5.1. Le Plan de Relance Régional 2ème génération (PRR II) – Équiper nos villes en équipements publics de proximité au service de la population

Les actions prévues au programme 2019 :

- Une intervention plus large en faveur des équipements publics,
- Le financement de l'eau pour les petites communes,
- Une cohérence de l'action publique,
- Une réflexion prospective des équipements,
- Une volonté de lutter contre le diabète.

Le budget 2019 :

ACTIONS	BUDGET 2019			
	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Plan d'aide aux communes	36 680 000 €	26 880 000 €	0 €	0 €
TOTAL PLAN D'AIDE AUX COMMUNES	36 680 000 €	26 880 000 €	0 €	0 €

BP 2019
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA PRÉSERVATION DU POUVOIR
D'ACHAT

PILIER 2 : ENGAGER LA 2ème GENE RATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

Fiche programme – Secteur politique régionale de proximité pour améliorer le
quotidien des familles réunionnaises

Intitulé du programme : **5.2 – Améliorer le quotidien des familles réunionnaises – La**
construction et la réhabilitation des logements

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais
afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur
de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

– Les actions principales prévues en 2019 :

- poursuivre les projets d'amélioration du parc de logements privés au même niveau que les réalisations 2018.
- clôturer les projets financés en 2015 de réhabilitation thermique, énergétique et qualité de vie des logements sociaux et procéder à un bilan qualitatif de ce dispositif avant d'engager d'autres projets de cette nature.
- engager les opérations de réhabilitation au titre du parc locatif social débouchant sur une accession à la propriété prévues à la convention cadre avec la SIDR en fonction des contraintes budgétaires.
- engager le dispositif qui sera proposé à la commission permanente visant à cofinancer avec l'État (LBU amélio), les dossiers des LES diffus ou groupés et les améliorations lourdes qui émergeaient à l'Allocation Logement qui a été supprimée par l'effet des dispositions de la Loi de finances pour 2018.
- clôturer les dernières opérations de garanties des prêts des bailleurs sociaux pour les opérations programmées jusqu'à 2016, compte tenu de l'arrêt de ce dispositif acté fin 2016.
- accompagner l'aménagement du foncier destiné à la construction de logements et des espaces publics structurants, contribuant à construire la Ville Réunionnaise de demain.

– Budget 2019

Finalité	Dispositifs/Actions	Actions 2019	Budget 2019				Indicateurs 2
			Investissement		Fonctionnement		
			AP	CP	AE	CP	
Améliorer le quotidien des familles réunionnaises	<ul style="list-style-type: none"> – Réhabilitation du parc locatif social – Faciliter l'accès à la propriété – financer les 523 dossiers qui bénéficiaient de l'AL-accession supprimée en 2018 par la loi de finances 	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre la mise en œuvre des partenariats avec la SIDR et la SHLMR. – engager la convention avec Action Logement/Réunion Habitat 	2 300 000	2 471 800	-	-	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de logements réhabilités, – Nombre d'accédants à la propriété, – Montant des aides allouées – nombre de LES construits et et améliorés financés et livrés aux familles
			0	2 680 000	-	-	

Améliorer le quotidien des familles réunionnais	Amélioration du parc privé	Poursuivre le dispositif en l'adaptant à la demande des familles	9 000 000	8 221 500	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles aidées, - Nombre d'entreprises impactées par les travaux, - Montant des aides allouées
	Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre les cadres d'intervention régionale mis en place en 2018 en faveur de l'aménagement durable de la Ville Réunionnaise de demain - participer, en partenariat avec les acteurs de l'aménagement, à la mise en place d'une gouvernance dédiée à l'aménagement - être à l'initiative des réflexions, en faveur de l'aménagement durable de la ville réunionnaise de demain, afin d'appréhender notamment le concept de Smart Island. 	2 000 000	2 600 000	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Nature des opérations sélectionnées. - nombre d'opérations financées
TOTAL CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DES LOGEMENTS			13 300 000	15 973 300	-	-	

BP 2019 – ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

PILIER 2 : ENGAGER LA 2^{ÈME} GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

COMMISSION N°3 : COMMISSION DES GRANDS CHANTIERS, DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS (CGCTD)

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

I – LES PRINCIPALES ACTIONS

1. L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR RELEVER LE DÉFI DE LA PAUVRETÉ ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS

Accompagner les projets d'aménagement et de développement structurant du territoire :

- Accompagner le développement de l'aéroport de Pierrefonds et de sa zone d'activités
- Accompagnement de la création de la future Ecocité Insulaire et Tropicale
- Accompagner la réalisation du Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge
- Soutenir le développement de la plate-forme aéroportuaire et l'aménagement de la zone arrière aéroportuaire incluant la ZAA Pierre Lagourgue

Accompagner le développement et les projets visant à améliorer la desserte aérienne de l'île : le développement d'Air Austral à travers la SEMATRA

2. LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE ET NOUVELLE ENTRÉE OUEST DE SAINT-DENIS SANS PÉAGE

- Poursuite du chantier initié en 2014,
- Achèvement des travaux de tronçons de digues de St-Denis, Grande-Chaloupe et de La Possession
- Achèvement des travaux du grand viaduc littoral commencés en 2016,
- Début des travaux de la digue comprise la Grande Chaloupe et La Possession,
- Engagement des études opérationnelles de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis sous maîtrise d'ouvrage régionale,

→ Poursuite des études du nouveau pont sur la rivière Saint-Denis,...

3. LA POLITIQUE RÉGIONALE DES MOBILITÉS DURABLES ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT COLLECTIF

- Poursuite des actions en faveur de l'intermodalité et des transports en commun (RRTG, pôles d'échanges, covoiturage, plan régional vélo, écomobilités et modes de transports innovants, amélioration gouvernance des transports de l'île),
- Poursuite des études du projet « Run Rail » entre Ste-Marie et St-Denis
- Accompagnement financier des projets des A.O.M.D. (TEE, Pôles d'échanges et superstructures de transports),
- Gestion du réseau interurbain « Car jaune »

4. LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : UNE MAINTENANCE SOUTENUE - DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT - UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE

- Soutien de l'effort de conservation du patrimoine de la Région,
- Poursuite des études et travaux conduits pour le développement et la sécurisation du réseau
- Poursuite des investissements pour améliorer l'image touristique de l'île au travers de ses infrastructures
- Engagement des études opérationnelles de la RN5 sécurisée entre les Aloès et Ilet Furcy
- Poursuite des travaux du nouveau pont de la rivière des Galets,...

5. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES

Le Plan de relance Régional 2^e génération (PRR II) – Équiper nos villes en équipements publics de proximité au service de la population

- Une intervention plus large en faveur des équipements publics
- Le financement de l'eau pour les petites communes,
- une réflexion prospective des équipements,
- Une volonté de lutter contre le diabète, par le sport.

Améliorer le quotidien des familles – la construction et la réhabilitation de logements :

- Accompagner la réhabilitation du parc locatif social
- Accompagner l'amélioration du parc privé
- Soutenir la construction de logements

II – LES MONTANTS EN AP ET EN CP

INVESTISSEMENT

Secteurs	AP en €	CP en €
Projets structurants et de développement du territoire (1)	1 170 000	1 135 170
Nouvelle Route du Littoral (2)	0	240 000 000
Mobilité durable – Transports collectifs (3)	7 580 000	8 280 000
Réseau routier national (hors NRL) (4)	77 920 000	72 850 000
<i>S/total 2+3+4</i>	<i>85 500 000</i>	<i>321 130 000</i>
Equipements de proximité – Quotidien des familles réunionnaises (5)	49 980 000	42 853 300
Total 1+2+3+4+5	136 650 000	365 118 470

FONCTIONNEMENT

Secteurs	AE en €	CP en €
Projets structurants et de développement du territoire (1)	435 000	435 000
Nouvelle Route du Littoral (2)	900 000	900 000
Mobilité durable – Transports (3)	456 000	516 000
Mobilité durable – Transports (délégation TC) (3)	0	24 240 000
Réseau routier national (hors NRL) (4)	6 100 000	6 500 000
<i>S/total 2+3+4</i>	<i>7 456 000</i>	<i>32 156 000</i>
Equipements de proximité – Quotidien des familles réunionnaises (5)	0	0
Total 1+2+3+4+5	7 891 000	32 591 000

SYNTHÈSE DES INDICATEURS DU PILIER 2

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

AMÉLIORER L'ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER

INDICATEURS DE RÉALISATION				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017 <i>Réalisé 2018</i>	Réalisation cumulée depuis 2016
2.1	Taux de réalisation du chantier de la NRL	90 % (1)	13 % <i>13 %</i>	35 %
2.2	Linéaire de réseau routier réhabilité ou créé	103,5 km	38,5km <i>(nr)</i>	84,5 km
2.3	Nombre d'ouvrages d'art réhabilités ou créés	101	31 <i>(nr)</i>	53

(1) Pour rappel : en cumulé depuis le début de l'opération 48 % à fin 2017 et 60 % à fin 2018

INDICATEURS DE RÉSULTAT				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Tendance observée
2.4	Nombre de jours de perturbations de transports par an	27 jours	27 jours	Pas de tendance : 0 à l'ouverture de NRL

FACILITER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET/OU ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE

INDICATEURS DE RÉALISATION				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Réalisation cumulée depuis 2016
2.5	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	11,7 km	3,8 km	3,8 km
2.8	Nombre de places de covoiturage soutenues par la Région	400	50	153
2.9	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	13,45 km	9,6 km	45 km

INDICATEURS DE RÉSULTAT

	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Réalisation 2016
2.6	Temps de transport moyen des transports en commun en heure de pointe sur le linéaire aménagé	<u>Saint-Pierre-Saint-Denis:</u> O1 : 1h30 <u>Saint-Paul-Saint-Denis:</u> O4 : 50 min <u>Saint-Benoît-Saint-Denis:</u> E2 : 1h00	<u>Saint-Pierre-Saint-Denis:</u> O1 : 1h40 <u>Saint-Paul-Saint-Denis:</u> O4 : 1h00 <u>Saint-Benoît-Saint-Denis:</u> E2 : 1h10	<u>Saint-Pierre-Saint-Denis:</u> O1 : 1h46 <u>Saint-Paul-Saint-Denis:</u> O4 : 1h03 <u>Saint-Benoît-Saint-Denis:</u> E2 : 1h20
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Réalisation cumulé depuis 2016
2.7	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	48,64 millions	43,39 millions	Méthodologie calcul en cours redéfinition

CONSTRUIRE LES GRANDS ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE**INDICATEURS DE RÉALISATION**

	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Réalisation cumulée depuis 2016
2.10	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0	0	0
2.11	Plan de relance régional : taux de réalisation du PRR	200 M€	50,38 M€	31 %
2.12	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	54 478 (en 2023)	0	0

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

INDICATEURS DE RÉALISATION				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2018	Réalisation cumulée 2016-2017
2.13	Nombre de logements sociaux réhabilités	800	212	212
2.14	Nombre de logements privés améliorés	2 400	615	514

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

INDICATEURS DE RÉSULTAT				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Réalisation cumulée depuis 2016
2.15	Retombées économiques de la commande directe et indirecte de la Région sur le BTP		476 M€ = 3 160 emplois dans le secteur du BTP	920 M€

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

En 2019, les interventions régionales en matière de développement économique s'inscriront dans le cadre du Plan d'actions décliné du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) approuvé en 2017.

Le BP 2019 devra permettre de répondre aux objectifs d'amélioration du pouvoir d'achat et de création d'emploi

Ainsi, le BP 2019 s'articule autour des priorités suivantes :

- Renforcer les efforts de la collectivité pour permettre à l'économie réunionnaise de poursuivre son redressement et sa résilience ;
- Consolider le rôle de la Région en tant que facilitateur du développement économique en libérant les énergies et les entreprises ;
- Développer l'innovation et la recherche, facteurs de l'excellence territoriale ;
- Poursuivre le développement des usages et des services numériques créateurs de richesse et d'emplois ;
- et Favoriser l'internationalisation des entreprises par la mise en place d'un « parcours export »

Globalement, les propositions budgétaires pour le pilier 3 en partie II et III (hors montants déjà inclus dans les autres piliers de la mandature) et pour le pilier 7 en partie III se répartissent comme suit :

	AP/AE 2019	CP 2019
INVESTISSEMENT	47 304 006 €	51 278 228 €
FONCTIONNEMENT	36 900 280 €	31 890 136 €
TOTAL	84 204 286 €	83 168 364 €

7 165 emplois créés ou maintenus

SECTEUR ÉCONOMIE

1. CRÉER LES CONDITIONS DE RELANCE DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT DES RÉUNIONNAIS

1.1. L'économie générale : renforcer et adapter les soutiens au développement des entreprises locales pour faciliter le parcours du porteur de projet et créer des emplois

Prenant en considération les préoccupations fortes exprimées lors de la crise sociale de novembre 2018, l'action de la Région sera en 2019 guidée par un double objectif : l'impact de ses aides sur la création d'emplois et le gain de pouvoir d'achat pour les réunionnais.

Dans cet esprit, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Simplification des dispositifs d'aides du PO FEDER 2014-2020 afin de réduire les délais d'instruction
- Modification des critères d'éligibilité des aides en faveur des investissements des entreprises en conditionnant le bénéfice de ces aides aux seules entreprises s'engageant à créer de nouveaux emplois, ou à les maintenir pour les TPE/PME, en lien avec les projets aidés
- Renforcement de l'accompagnement humain des entreprises demandeuses
- Création d'un fonds de soutien pour l'emploi à l'instar du fonds de reconstruction dédié aux très petites entreprises (TPE) validé par la commission permanente du 28 décembre 2018
- Révision de la Prime Régionale à l'Emploi dans son montant et son assiette avec le concours du FEDER
- Mise en place d'un dispositif d'aides directes en fonds propres destinés à répondre à l'urgence de certaines situations difficiles des entreprises, mais également à accompagner les projets de certaines TPE en complémentarité des fonds européens
- Soutien aux projets d'investissements ayant un impact économique en termes de création d'emplois ou de fréquentation dans le cadre du développement économique des quartiers
- Concernant le pouvoir d'achat des Réunionnais, mise en place de la continuité territoriale des marchandises permettant de prendre en charge les coûts de transport de produits et biens de consommation courante entre la Métropole et La Réunion. La Région sollicitera l'Union Européenne afin que le cadre de l'allocation surcoût puisse être révisé.

Chapitre budgétaire : 906 AP 19 340 K€ – CP : 15 564 K€
Chapitre Budgétaire : 936 AE 1 000 K€ – CP 1 435 K€

1.2. Renforcer le soutien aux secteurs prioritaires : Conforter la filière pêche – aquaculture en favorisant son développement et sa structuration

Notre collectivité poursuivra en 2019, dans le cadre de financements européens et/ou sur fonds propres, ses actions en faveur de ce secteur, afin d'accroître la compétitivité et la viabilité des entreprises de façon durable.

Cette politique se déclinera en deux axes :

- le soutien aux investissements en mer et à terre (production, transformation, valorisation, commercialisation).
- les aides en faveur de la structuration et de l'accompagnement de la filière (Caisse de Garantie contre le chômage et les intempéries des marins pêcheurs de La Réunion, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins – CRPMEM – de La Réunion, Institut bleu, projet Océan Métiss...)

Chapitre budgétaire : 906 AP 730 K€ – CP 1 116 K€

Chapitre budgétaire : 936 AE 804 K€ – CP 619 K€**1.3. Développer les instruments d'ingénierie financière**

Le Fonds de Fonds (FdF) « La Financière Région Réunion » de 50 Millions d'euros (FEDER, BEI, Région) a été créé le 12 septembre 2017. Cette création s'est concrétisée par l'accord de financement signé avec le FEI.

La Banque Française Commerciale OI (BFC OI) a été retenue le 15 juin 2018 pour distribuer le 1er Instrument Financier relatif aux prêts en faveur des TPE-PME réunionnaises de moins de 7 ans (dotation : 40M €) par l'outil « i-Run by BFC ».

La Société d'Investissement APICAP portera le 2nd Instrument Financier relatif aux opérations en Fonds Propres (Haut de Bilan) par le dispositif « FCPI ESSOR PME LA REUNION ». A cet effet, une convention a été signée entre le FEI (gestionnaire du Fonds) et la société APICAP le 6 novembre 2018 (dotation : 10 M€).

Par ailleurs, en 2019, les autres instruments financiers seront poursuivis : renouvellement du capital risque avec « RUN CROISSANCE II », à hauteur de 2 M€, et pour la filière de la pêche artisanale la création d'un fonds d'investissement pour les « petits pêcheurs », à hauteur de 250 K€.

Enfin, en 2019, la mise en place d'un nouvel outil est envisagé, la FCPI Entrepreneurs 974, pour des interventions en capital développement, en particulier dans la phase de « transmission ».

Chapitre budgétaire : 906 AP 1 350 K€ – CP 14 600 K€**2. ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : UN AMÉNAGEMENT DU FONCIER ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ****2.1. Un cadre réglementaire et fiscal à faire évoluer, et une priorité : l'engagement de la négociation pour la réforme de l'octroi de mer à l'horizon 2020**

La Commission européenne a adopté le 13 décembre sa proposition de modification de la décision du Conseil relative à l'octroi de mer du 17/12/2014 (en cours de publication au JO).

L'actualisation proposée par la Commission sera transmise aux États membres au sein du Conseil pour approbation et au Parlement européen pour consultation. La commission procédera également à un réexamen complet de la décision initiale avant un éventuel renouvellement du régime d'octroi de mer avant la fin 2020.

Compte-tenu des revendications des Réunionnais lors de la crise sociale du mois de novembre, la Région a décidé de lancer un débat autour de la révision de l'Octroi de mer.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'étudier les modalités d'évolution de cette taxe pour une meilleure appropriation et transparence du dispositif à travers notamment des actions de communication et de concertation réunissant l'ensemble des acteurs locaux (consommateurs, importateurs, distributeurs, producteurs,...).

Les pistes qui seront abordées sont celles de la simplification éventuelle de la grille des taux d'octroi de mer sur la base d'analyses et de données statistiques ainsi que l'étude de nouvelles modalités de redistribution de la recette de l'octroi de mer au profit des communes afin de renforcer la solidarité territoriale en direction des plus petites collectivités.

2.2. Finaliser la commercialisation de la ZAA Pierre Lagourque

Dans la continuité de 2018, il s'agira d'augmenter le taux d'occupation de cette zone, éminemment stratégique en redynamisant la commercialisation des parcelles disponibles avec l'appui des différents services de la Région.

Ces actions devront également prendre en compte une contrainte d'aménagement liée au tracé du RRTG et aux surfaces nécessaires au dépôt technique (remisage, ...) relatif à cet équipement.

S'agissant du pôle d'échanges, suite à la procédure d'appel à projets lancée en 2018 pour l'exploitation des 2 lots disponibles pour des activités de restauration légère de type snack, il conviendra de s'assurer du bon fonctionnement de ces locaux.

2.3. Participer aux décisions des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial

Consciente de l'aspect stratégique des demandes d'implantations des ensembles commerciaux sur l'île en périphérie des centres urbains, la Région continuera de montrer son intérêt sur ces demandes à travers notamment sa présence au sein des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).

2.4. Accompagner la création et la modernisation des zones d'activité économique (ZAE)

En 2018, et face aux difficultés à faire émerger des projets de modernisation des ZAE vieillissantes, le Comité National de Suivi a modifié les critères de sélection en augmentant le taux de financement des projets. Celui-ci est passé de 35 % à 80 % pour la réalisation des travaux.

Aussi, en 2019 les crédits prévus à cet effet pourront être mobilisés plus facilement notamment par la réalisation de diagnostics visant à faire l'état des lieux des zones d'activités à moderniser, voire par la réalisation de travaux.

De même, en 2019, la Région continuera à encourager la création et/ou l'extension de zones d'activités en finançant les études et les travaux nécessaires dans le cadre de la Fiche Action 8.01.

Chapitre budgétaire : 906 AP 2 000 K € – CP 1 000 K€

3. LE « TOURISME » : UN SECTEUR PRIORITAIRE, CRÉATEUR D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS, À DÉVELOPPER DANS UNE ÉCONOMIE INSULAIRE

Les bonnes perspectives espérées par les résultats encourageants enregistrés en 2017 ont été fortement remises en cause par la crise sociale qu'a connue notre île mi-novembre, et dont les répercussions se feront également sentir durablement sur la saison 2019.

C'est donc dans ce contexte qui a particulièrement affecté l'activité, l'image, l'attractivité et la notoriété touristique de notre destination que notre collectivité inscrira ses actions pour 2019. Pour ce faire, elle s'appuiera principalement sur les axes stratégiques dégagés pour l'essor du tourisme pour les dix prochaines années par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), adopté par l'Assemblée Plénière régionale du 22 juin 2018, afin de relancer cette activité mise à mal.

Véritable « feuille de route » et outil de pilotage du tourisme réunionnais pour l'ensemble des acteurs concernés, ce document-cadre définit une ambition avant tout quantitative, en visant prioritairement un objectif de dynamisation du chiffre d'affaires généré par ce secteur plutôt que la progression uniquement de la fréquentation, soit 630 M € de recettes extérieures basées sur 750 000 arrivées touristiques à l'horizon 2025, et permettant in fine la création d'environ 17 000 emplois (11 240 en 2016).

3.1. Accompagner la promotion de la destination

En 2019, la Région poursuivra, grâce à la mobilisation des crédits du FEDER, ses interventions en faveur des organismes « têtes de réseaux » en charge du tourisme, dans le respect des dispositions de la convention-cadre conclue entre notre collectivité et les structures en charge de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la communication touristique.

Dans ce cadre, notre collectivité apportera son soutien au programme d'actions de l'Ile de La Réunion Tourisme (IRT) dédié à la promotion de notre destination et à des opérations de communication sur les marchés, à la structuration des produits et à l'observation de l'activité touristique.

Eu égard aux nombreux impacts négatifs de la crise sociale sur notre tourisme, notre collectivité accordera une attention toute particulière aux actions spécifiques visant à relancer cette activité, en lien avec les acteurs concernés, afin de redonner confiance à nos clientèles extérieures et permettre l'entrée de recettes pour les prestataires touristiques locaux, notamment les micro-entreprises.

3.2. Renforcer le positionnement de La Réunion comme destination de sensations exceptionnelles et authentiques

Le « positionnement » de notre destination sur la nature et la culture, « valeurs sûres » de l'île, a été réaffirmé par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion.

Dans ce cadre, notre collectivité mobilisera les dispositifs financiers relevant du POE FEDER et du PDRR FEADER 2014-2020 pour l'aménagement de sites et la réalisation de projets structurants sous maîtrise d'ouvrage publique, tel que le sentier littoral du tour de l'île, la réhabilitation et création de bassins de baignade, eu égard au risque requin, ou bien encore le développement du réseau des « portes et itinéraires d'accès au Parc national.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2019 son engagement au sein du dispositif « France Tourisme Ingénierie » qui vise à accompagner financièrement et en termes d'ingénierie, l'émergence de projets structurants intégrant des logiques d'exploitation et de gestion, et visant à faire levier sur les flux de visiteurs, notamment internationaux.

De même, notre collectivité poursuivra en 2019 ses interventions en faveur du dispositif d'accueil des croisiéristes et finalisera l'élaboration du schéma du foncier touristique engagée en 2018.

3.3. Développer et renforcer le marché local

Afin de redynamiser l'activité touristique en sortie de la crise sociale de novembre 2018, des actions seront mises en place auprès des acteurs et prestataires touristiques de nos différents territoires, afin de soutenir les différentes filières mises à mal, et de permettre également une augmentation du pouvoir d'achat de la clientèle résidente.

La Région accompagnera les programmes d'actions des Offices de Tourisme et de la Fédération Réunionnaise du Tourisme en faveur du marché local. Cette dernière bénéficiera à cet effet des crédits du POE FEDER 2014-2020.

3.4. Soutenir la compétitivité du secteur tourisme

Dans le domaine de l'hébergement, notre collectivité apportera son soutien aux opérations retenues en 2018 dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), initiés en matière « d'hôtellerie de grande envergure » et de « petite hôtellerie de charme ».

Dans le cadre du PO FEDER 2014-2020, la Région accompagnera la création de nouveaux établissements, ainsi que les programmes de rénovation et de requalification, d'extension ou d'amélioration des structures hôtelières existantes, ainsi que des activités de loisirs et de restauration traditionnelle en création ou en extension.

S'agissant du milieu rural, l'aide régionale apportée à la création d'infrastructures diversifiées d'hébergement (chambres d'hôtes, gîtes ...), de petite restauration (table d'hôtes, ferme-auberge ...) et d'activités de loisirs (agrotourisme, ferme pédagogiques ...), sera reconduite dans le cadre du PDRR FEADER 2014-2020.

Le dispositif « Chèque Promotion Tourisme », destiné aux Très Petites Entreprises afin de leur permettre de promouvoir leur activité sur les marchés touristiques nationaux et internationaux sera reconduit.

**Chapitre budgétaire : 936 (animation touristique) AE 3 514 K€ – CP 3 324 K€
936 (Promotion touristique) AE 11 090 K€ – CP 10 590 K€**

**Chapitre budgétaire : 906 (Entreprises touristiques) AP 3 125 K€ – CP : 2 403 K €
906 (animation touristique) AP : 562 K€ – CP : 544 K€
906 (Aménagements touristiques) AP 2 040 K€ – CP 1 122 K€
906 (Études) AP : 250 K€ – CP : 230 K€**

SECTEUR NUMÉRIQUE

NUMÉRIQUE : FAIRE DE L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE UNE SOCIÉTÉ DIGITALE

La filière numérique connaît une forte croissance ces dernières années. En tant que secteur prioritaire, elle fait l'objet de nombreuses initiatives, aussi bien publiques que privées. Afin d'accompagner sa montée en puissance, la collectivité régionale, en concertation avec ses partenaires, a choisi d'orienter son action autour de 3 priorités stratégiques, permettant de soutenir le développement des filières numériques et audiovisuelles :

- Le développement des infrastructures ;
- L'amélioration des compétences des hommes connectés ;
- Les services et les usages, supports indispensables de l'activité économique.

La structuration de la filière numérique, dans le cadre de la coordination du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) et de la Stratégie Régionale de Spécialisation (S3) constitue un des axes prioritaires de la mandature. L'objectif de la stratégie régionale est de renforcer le dynamisme de la filière numérique afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises dans leur montée en compétences. À terme, cela permettra la constitution de contrats de filière générateurs de création de valeur et d'emplois locaux.

L'ambition d'élaborer en 2019 un contrat de filière validé par toutes les parties prenantes du Comité de Filière Numérique installé le vendredi 6 juillet 2018, en présence de la RÉGION RÉUNION, de l'État (DIECCTE, SGAR), de DIGITAL RÉUNION, des chambres consulaires (CCIR et CMA), ainsi que de nombreux autres acteurs privés et publics s'inscrit dans cette démarche.

Forum NXSE

Le forum international « NxSE » de la transformation numérique en Afrique et dans l'océan Indien dont la quatrième édition sera organisé en 2019 permettra dans le cadre du développement de la filière numérique réunionnaise de continuer à générer un courant d'affaires régulier entre La Réunion, les pays voisins de l'océan Indien et la Métropole.

Chapitre budgétaire : 936 AE : 20 K € CP : 20 K €

1. DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

1.1. Assurer le déploiement du réseau très haut débit (THD) à La Réunion

La collectivité a lancé un plan régional Très Haut Débit (THD), devant permettre l'accès de tous les réunionnais à une offre en fibre optique (FttH – Fibre to the Home – Fibre optique jusqu'à l'abonné) d'ici 2022.

La Région ne pouvant pas être opérateur de communications électroniques (L.1425-1 II. du CGCT), la commission permanente du 8 novembre 2016 a décidé de confier l'exploitation commerciale de ce réseau THD à une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Ainsi, la régie définira le catalogue de services et les tarifs associés, assurera la commercialisation des services aux opérateurs et aux utilisateurs de réseaux indépendants constituant les usagers du service public. Elle conclura à cet effet des contrats de services avec les usagers.

La régie percevra les recettes liées à la fourniture aux usagers du réseau de l'ensemble des services.

Créée par l'assemblée plénière du 14 décembre 2017 et la Commission Permanente du 10 juillet 2018, la régie « Réunion THD » a récupéré, fin 2018, la maîtrise d'ouvrage du marché de déploiement du réseau de fibres optiques. Elle a également perçu les premières subventions de démarrage destinées à financer les investissements et le déficit d'exploitation des premières années de fonctionnement.

En 2019, la Région poursuivra le financement de ces investissements. L'effort de la Région sera modulé en fonction des montants FEDER et FSN (financement État) que percevra la régie.

Chapitre budgétaire : 905 AP : 0 K€ CP : 2 000 K€
Chapitre budgétaire : 935 AE : 0 K€ CP : 900 K€

1.2. Confier les missions d'aménagement numérique à la régie THD

En 2018, la régie n'aura fonctionné que quelques mois et n'aura eu à gérer que le marché très haut débit.

En 2019, il conviendra de transférer à la régie toutes les autres missions prévues par ses statuts et que la Région souhaite lui confier :

- Gestion des infrastructures numériques ;
- Suivi du réseau à haut débit Gazelle ;
- Gestion de l'opération Wi-RUN (installation et exploitation de lieux permettant d'accéder gratuitement à Internet notamment dans les lieux touristiques) ;
- Gestion de la problématique de la disponibilité du haut débit pour tous ;
- Gestion de la continuité territoriale numérique.

Ces missions relèvent d'un service public administratif et seront intégralement financées par la Région tant en investissement qu'en fonctionnement.

Chapitre budgétaire : 905 AP : 10 340 K€ CP : 4 345 K€
Chapitre budgétaire : 935 AE : 1 700 K€ CP : 826 K€

1.3. Rendre effectifs les accès haut débit dans les zones blanches

La prise en compte des outre-mers sur le site monreseaumobile.fr, facilite désormais le suivi du déploiement et de la qualité des services mobiles, notamment 4G, et la résorption, par ce biais de zones blanches.

La Réunion fait partie des territoires ultramarins les mieux couverts par cette technologie.

La Région restera tout de même attentive à la bonne couverture et à la qualité de service dans les zones où la fibre optique arrivera tardivement ainsi que dans les zones très isolées (Mafate, Le Volcan, etc.).

La Gestion de cette problématique sera confiée à la régie Réunion THD.
(inclus dans les montants indiqués plus hauts)

1.4. Assurer la continuité territoriale numérique

Plusieurs projets de construction de nouveaux câbles sous-marins en fibres optiques sont susceptibles de favoriser la connexion de La Réunion au reste du monde.

En premier lieu, les opérateurs privés mettent en œuvre un câble sous-marin, METISS, concurrent au câble SAFE, facilitant la communication entre les îles de l'océan indien (La Réunion, Maurice, Madagascar) et avec le reste du monde (aboutement sur d'autres câbles en Afrique du Sud). Ce câble devrait être posé d'ici 2019. La collectivité suit avec attention le déroulement du projet, structurant pour l'ouverture de La Réunion et la sécurisation des liaisons intercontinentales.

En second lieu, l'État, à travers son Agence du Numérique, a lancé en 2018 un dispositif de subvention des opérateurs de télécommunications pour l'achat de capacités sur les câbles sous-marins.

Ce projet, sur trois ans, est suivi avec attention par la Région, et fait l'objet d'échanges réguliers avec l'Agence du Numérique.

En effet, dans un contexte de généralisation des accès très haut débit, le coût des liaisons longue distance (Réunion/Europe) est un facteur important de la qualité des accès internet.

La Région évaluera en 2019 si une intervention complémentaire au dispositif de l'État est nécessaire pour garantir un niveau de qualité de service satisfaisant sur l'accès internet.

La gestion de la continuité territoriale numérique sera confiée à la régie Réunion THD.
(inclus dans les montants indiqués plus hauts)

2. AMÉLIORER LES COMPÉTENCES DES HOMMES CONNECTÉS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE (PILIERS 1 ET 6)

3. DÉVELOPPER DE NOUVEAUX USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES CRÉATEURS DE RICHESSES ET DE DÉVELOPPEMENT

3.1. Renforcer l'observatoire du numérique

L'Observatoire du numérique mis en place par la Région constitue un outil d'analyse et de comparaison avec d'autres territoires et régions de la zone, dans de nombreux aspects liés aux technologies numériques et à leurs usages, indispensable pour mesurer les actions publiques et ajuster nos objectifs au plus près des réalités du territoire et de ses spécificités insulaires.

Dans ce cadre, la collectivité a confié en 2018 au cabinet « SYNTHÈSE » une enquête auprès d'un échantillon de 3 000 personnes représentatives de la population réunionnaise, sur les « indicateurs sur la diffusion du numérique chez les particuliers » afin de répondre aux besoins suivants :

- Assurer une continuité avec les enquêtes précédemment engagées pour mesurer l'évolution des indicateurs sur plusieurs années et évaluer la portée de l'action politique.
- Mesurer l'impact et l'évolution de la Société de l'Information à la Réunion au travers d'indicateurs clés.
- Comprendre et anticiper les difficultés d'appropriation des outils numériques par les particuliers.

Les résultats de cette étude feront l'objet d'une analyse et d'une communication en 2019.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, avec l'apparition de nouvelles formes d'organisation du travail, le territoire réunionnais a vu se construire un certain nombre de tiers-lieux : bureaux de travail partagés (espace de « coworking »), Fablabs (laboratoires de fabrication), pépinières d'entreprises ou centres d'affaires.

La région souhaite disposer d'une étude analysant la demande des entreprises vis-à-vis de ces tiers lieux, leurs besoins et les capacités des tiers-lieux à répondre à cette demande. L'objectif est de pouvoir dimensionner correctement l'accompagnement du développement de ce type de structures. Cette étude sera lancée en 2019.

Chapitre budgétaire : 906 AP : 100 K€ CP : 180 K€

3.2. Développer la médiation numérique

L'inclusion numérique est un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu, et à leur transmettre les compétences numériques qui leur permettront de faire de ces outils un levier de leur insertion sociale et économique.

Pour répondre à cet objectif d'inclusion numérique, la Médiation numérique occupe également une place importante dans les Stratégies des Développements des Usages et Services Numériques.

En 2018, les premières rencontres de la médiation numérique « NEC974 » (Numérique en Commun) se sont déroulées les 3 et 4 septembre au MOCA. Elles permettront de définir un plan d'actions opérationnel dans lequel la collectivité régionale prendra toute sa place en 2019.

Dans ce cadre la Région a candidaté à la fin de l'année 2018, au sein d'un consortium d'acteurs publics et privés, à l'appel à projets « Hub France Connecté » lancé par la Banque des territoires et la mission Société numérique de l'Agence Numérique dont l'objectif est de faire émerger des acteurs d'envergure en capacité d'organiser et de multiplier les ressources et les acteurs de la médiation numérique sur un territoire.

Chapitre budgétaire : 936 AE : 100 K€ CP : 100 K€

3.3. Mettre en place la plate-forme régionale d'Open data et le soutien des projets d'administration numérique des collectivités

Avec la Loi pour une République Numérique d'octobre 2016, les administrations de plus de 3 500 habitants doivent publier en ligne depuis le 1er octobre 2018, dans un standard ouvert, leurs principaux documents, et les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental. La Région Réunion est ainsi directement concernée par ces obligations.

La libération des données dans la sphère publique encourage ainsi l'innovation et le développement de l'économie numérique. Leur mise à disposition, couplée avec la possibilité de les manipuler, permet à des tiers (entreprises, scientifiques, développeurs, médias...) d'en extraire de nouvelles informations, de nouveaux usages.

L'ouverture des données de la collectivité s'inscrit également dans une volonté de transparence démocratique. Ainsi, la diffusion de l'information publique peut accroître la lisibilité sur les missions et les actions de la Région Réunion, et donne aux citoyens de nouvelles pistes pour évaluer sa politique publique.

Consciente des enjeux politiques, économiques et stratégiques que représente un tel projet, la Région a choisi de créer un portail régional Open Data. Cette plateforme sera également ouverte à d'autres collectivités (communes, EPCI..) désirant s'inscrire dans cette démarche de mutualisation.

En 2019, la collectivité lancera un marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de l'accompagner dans la mise en ligne progressive de ses données.

Par ailleurs, suite à la mise en ligne prévue au premier trimestre, un accent sera porté sur l'enrichissement progressif du portail, l'animation et la promotion du dispositif.

Par ailleurs, la collectivité régionale poursuivra son soutien aux projets de développement de l'administration numérique des collectivités de La Réunion au travers des mesures du FEDER (Axe 2 : e-administration et Open Data).

Dans le cadre des projets notables envisagés pour 2019, la collectivité soutiendra le projet « Université Numérique » porté par l'Université de La Réunion. Ce projet permettra au public, à travers une plate-forme dématérialisée, l'accès à des formations diplômantes.

Chapitre budgétaire : 906	AP : 270 K€	CP : 189 K€
----------------------------------	--------------------	--------------------

3.4. Maintenir le portail régional de la création d'entreprise

Enfin, la Région poursuivra en 2019, l'exploitation de son portail relatif à la création d'entreprise dont la gestion, l'enrichissement et la maintenance du site sont, pour rappel confiés à l'Agence France Entreprendre (AFE) en lien avec le projet SAV.

D'autre part, un extranet a été réalisé en 2018 et mis en service auprès de nos partenaires. La maintenance et les évolutions potentielles des fonctionnalités seront prises en charge en 2019.

Chapitre budgétaire : 906	AP : 0 K€	CP : 30 K€
----------------------------------	------------------	-------------------

3.5. Poursuivre les dispositifs de soutien à la transformation numérique des entreprises

Les Chèques Numériques

Suite à une décision favorable de la Commission Permanente réunie le 05 juillet 2016, afin de favoriser la transformation numérique des TPE et PME de l'île, la Région a mis en service un nouveau dispositif d'aide (le chèque numérique) qui prend la forme d'une prise en charge partielle de prestation de services numériques.

Ce dispositif a été lancé en 2017 sous la forme d'appel à projets. 54 dossiers ont ainsi été financés. En 2019, la collectivité propose le renouvellement de ce dispositif (sous la forme d'un guichet) qui répond à une très forte demande.

Chapitre budgétaire : 906 AP : 200 K€ CP : 210 K€

Les aides FEDER :

La Région Réunion poursuivra également, en cofinancement avec le FEDER dans le cadre du PO 2014-2020, son soutien à la création et le développement des petites et moyennes entreprises du secteur numérique grâce notamment aux Fiches actions dédiées du PO FEDER 2014-2020.

(montants inclus infra pilier 3 au point 2.2.1 Un soutien à toutes les entreprises et dans les filières pourvoyeuses d'emploi)

Les rencontres « Régionales du Numérique »

Accompagner la transformation numérique des entreprises est un enjeu sur lequel la collectivité œuvre depuis 2010. C'est dans ce cadre que se sont déroulés en 2018 les rencontres Régionales du Numérique afin de permettre aux entrepreneurs de découvrir et de cerner tout l'intérêt que peut représenter la dématérialisation pour leur structure.

Ciblant principalement les TPE et PME, chaque matinale proposant une conférence plénière sur « les enjeux de la transformation digitale » suivie d'ateliers thématiques ont pu permettre l'échange avec les participants, notamment sur comment penser sa stratégie digitale, les premiers pas de la digitalisation, ou encore sur la sécurité des données.

Près de 200 entreprises ont ainsi répondu présents à ces rencontres qui ont connu un vif succès.

En 2019, nous proposons de reconduire cette opération, voire d'augmenter sensiblement le nombre de ces rencontres tout en actualisant les thématiques proposées.

Chapitre budgétaire : 936 AE : 20 K€ CP : 20 K€

3.6. Dynamiser le tourisme numérique

Adopté par l'Assemblée Plénière régionale du 22 juin 2018, le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) définit les axes stratégiques du développement du tourisme pour les dix prochaines années.

Dans un contexte technologique particulièrement dynamique, le numérique et ses nouvelles pratiques bouleversent l'industrie touristique. Consciente de l'enjeu des retombées économiques du développement du numérique appliqué au secteur du tourisme, le Conseil Régional dans son rôle de « chef de file » du développement économique et touristique, en collaboration avec les acteurs concernés, a lancé au second semestre 2018 l'étude de définition de sa stratégie d'intégration du numérique au secteur touristique et de son plan d'actions.

Pour répondre à ce fort enjeu d'économie touristique, la collectivité ambitionne ainsi la mise en place d'un écosystème numérique régional propice à la digitalisation de l'opérationnel du tourisme, respectueuse des stratégies d'aménagement du territoire et de modèle de gouvernance touristique régional présentement établis.

Le projet d'intégration mutualisée du numérique au domaine du tourisme entrera pleinement dans sa phase opérationnelle au second semestre 2019.

Sur le plan opérationnel en 2019, pour assurer la continuité du service, il conviendra de

- relancer un marché pour la maintenance du plateau technique (échéance avril 2019) : concerne le Système d'Information touristique et ses services annexes (web service, procédure d'export pour le guide IRT, le CMS Typo3, les pages spécifiques WiRun, les serveurs de contenus) ;
- définir les modalités de mise en œuvre des outils de réservation à l'issue du marché en cours (échéance début 2020).

Chapitre budgétaire : 906 AP : 70 K€ CP : 93 K€
Chapitre budgétaire : 935 AE : 100 K€ CP : 120 K€

SECTEUR AUDIOVISUEL ET CINÉMA

AUDIOVISUEL ET CINÉMA : FAIRE DE LA RÉUNION UNE TERRE DE CRÉATIVITÉ ET DE TOURNAGE, PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'audiovisuel et le cinéma à La Réunion bénéficie au territoire régional à deux principaux niveaux. D'une part, il est vecteur de création nette d'emploi pour les professionnels de cette filière. D'autre part, il est source de retombées positives pour l'économie réunionnaise naturellement dans le secteur de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia mais aussi dans ceux de l'hôtellerie, de la restauration, des transports aériens et terrestres également sollicités dans la production d'un projet destiné à la télévision ou au cinéma. Compte tenu de cet impact positif pour l'emploi et l'économie locale, l'action régionale en faveur de la filière audiovisuelle et cinématographique sera poursuivie en 2019.

1. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE ET CINÉMA GRACE AU FONDS DE SOUTIEN RÉGIONAL DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGION-CNC-ETAT 2017-2019

Dans le cadre de son fonds de soutien en faveur de la filière cinématographique, audiovisuelle et multimédia de La Réunion et de la convention cadre pour la période 2017-2019, la collectivité régionale poursuivra son soutien à la création et la production artistique, vecteurs d'emploi et de développement économique à travers ses dispositifs d'aides existants mis en œuvre en coordination avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

Chapitre budgétaire : 906 AP : 3 120 K€ CP : 3 487 K€
Chapitre budgétaire : 936 AE : 20 K€ CP : 20 K€

2. MIEUX SOUTENIR LA PRODUCTION LOCALE AVEC LES NOUVEAUX DISPOSITIFS

Conformément à la convention cadre pour la période 2017-2019 précitée, la collectivité mettra en œuvre en collaboration avec le CNC trois nouveaux dispositifs qui permettront d'innover dans le domaine de la diffusion culturelle, de l'éducation artistique ET du développement des publics.

Un dispositif consacré à la production de jeux vidéos sera également mis en place afin de soutenir les producteurs de cette filière qui connaît une croissance particulièrement soutenue au niveau mondial.

Chapitre budgétaire : 906 AP : 300 K€ CP : 150 K€

Chapitre budgétaire : 936 AE : 62 K€ CP : 50 K€

3. POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

Dans le domaine de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia, la collectivité maintiendra son soutien à l'Agence Film Réunion (AFR) qui intervient sur la structuration de la filière locale et la promotion de La Réunion en tant que terre de tournages.

En 2019, dans la lignée des actions de 2018, la collectivité régionale poursuivra le dialogue de gestion mis en place avec cette structure. Celui-ci aura pour objet de suivre au plus près les actions menées par celle-ci et de faire valoir et respecter l'orientation régionale sur les thématiques traitées et son accompagnement financier.

Dans ce domaine, la collectivité mène une réflexion afin de renforcer son accompagnement en faveur de la filière audiovisuelle, cinématographique et multimédia de La Réunion. Ce travail de réflexion pourrait se traduire par une évolution statutaire de l'AFR.

En outre, la collaboration avec Antenne Réunion dans le cadre du magazine « Regard'Ensemble » sera également reconduite. L'objectif de celui-ci est d'informer et de communiquer aux réunionnais les chiffres clés des chantiers régionaux, des dispositifs d'aides, sur la valorisation et la dynamique des entreprises locales et des porteurs de projets avec des exemples d'expériences réussies et de portraits de femmes et d'hommes qui les portent.

Chapitre budgétaire : 906 AP : 669 K€ CP : 669 K€

Chapitre budgétaire : 936 AE : 901 K€ CP : 1 062 K€

SECTEUR INNOVATION ET RECHERCHE

L'INNOVATION ET LA RECHERCHE COMME FACTEURS D'EXCELLENCE

L'innovation et la recherche contribuent de manière générale au développement des entreprises du territoire. La croissance de ces entreprises génère de façon directe ou indirecte des créations d'emplois ou permet de les maintenir.

1. STRUCTURER L'ÉCOSYSTÈME DE L'INNOVATION

Le soutien à l'innovation à La Réunion dépend d'un réseau de structures spécialisées (association Technopole, NEXA, CRITT, CIRBAT, Qualitropic, Témergie) qui accompagnent les porteurs dans le développement de leurs projets innovants, dans le cadre mené par Innovons La Réunion.

Afin de gagner en performance, ces structures doivent aujourd'hui faire évoluer leur modèle économique pour permettre la mutualisation de leurs « fonctions support » (veille, qualification de l'innovation, cellule Europe etc) et une plus grande coordination de leurs actions en faveur du tissu économique.

Afin d'améliorer la qualité de l'offre à destination des porteurs de projets, la collectivité a travaillé en 2017 sur la mise en place d'une démarche de design de service qui a été présentée par NEXA aux acteurs du soutien à l'innovation. Cette démarche a permis d'identifier les besoins en matière d'accompagnement en ce qui concerne l'émergence des projets ainsi que leur accélération et leur pré-industrialisation.

L'année 2019 sera marquée par la mise en place de conventions d'objectifs et de moyens définies par les collectivités avec les structures de soutien à l'innovation. Ces conventions permettront de couvrir ces besoins en concordance avec le soutien de la collectivité aux programmes d'actions de ces structures. Pour ce faire, la collectivité continuera à soutenir leurs programmes d'actions grâce à la mobilisation du FEDER.

Par ailleurs, la diffusion et le développement de la culture scientifique sont des activités complémentaires à la diffusion de l'innovation sur le territoire. C'est pourquoi la collectivité poursuivra son soutien, notamment auprès des jeunes publics, à travers la fiche action 1.12 « Développer les outils de promotion de la CSTI » du PO FEDER 2014-2020.

Chapitre budgétaire : 906 AP : 500 K€ CP : 1 395 K€
Chapitre budgétaire : 936 AE : 850 K€ CP : 700 K€

2. SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS ET DE LA STRUCTURATION DE FILIÈRE

Le PO FEDER 2014-2020 :

La collectivité soutient les projets innovants des entreprises, dans le cadre de la fiche action 1.15 du PO FEDER 2014-2020. La contrepartie nationale sera apportée aux projets soutenus en 2019.

Chapitre budgétaire : 906 AP : 493 K€ CP : 700 K€

La participation de la Région à la 3ème génération du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3):

En complément de l'effort financier du POE 2014-2020, le Conseil Régional, par délibération de la CPERMA en date du 12 décembre 2017 a souhaité poursuivre son soutien en faveur des entreprises innovantes et aux filières en participant au financement des deux Appels A Projets dans le cadre de la troisième génération du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3) à parité avec l'État :

- "Soutien des projets innovants portés par les PME " à hauteur de 500 000 € (1 M€ d'enveloppe totale);
- « Accompagnement et transformation de filières » à hauteur de 1 M€ (2 M€ d'enveloppe totale).

A travers sa participation au PIA3, la Région Réunion entend s'appuyer pleinement sur l'expertise et le savoir-faire reconnus de Bpifrance en matière de caractérisation, de détection de l'innovation ainsi que d'accompagnement financier des entreprises innovantes. Par le biais de cette collaboration, il s'agit d'encourager les entreprises réunionnaises à poursuivre toujours davantage leur effort d'innovation afin de libérer les énergies créatrices ainsi que les talents du territoire et de leur permettre de se constituer en filières compétitives.

Le partenariat mené avec l'État, et pour lequel Bpifrance est l'opérateur pilote, confirme la nécessité d'accompagner davantage les projets innovants. C'est pourquoi, une reconduction du partenariat pour l'année 2019 est envisagée avec davantage de moyens financiers sur les projets innovants.

Chapitre budgétaire : 906 AP : 0 K€ CP : 450 K€

Le soutien de l'innovation territoriale :

Après une période de forte croissance des années 1960 aux années 2000, La Réunion est aujourd'hui à l'heure des choix. Sur de nombreux sujets (énergie, modèle économique et social, participation citoyenne, place des femmes, des personnes âgées...), son modèle de développement est à réinventer en mobilisant le territoire de façon innovante.

C'est justement l'objet du projet ISOPOLIS qui a pour ambition de faire de La Réunion la cité (polis) de l'Innovation Sociétale Ouverte (ISO).

Porté par l'association ISOLIFE, ce projet a pour objet de mettre en place un cadre méthodologique fondé sur l'économie de la connaissance pour apporter des réponses à plusieurs problématiques locales (citoyenneté et politiques publiques, nouvelle économie et emploi, éducation et formation, agriculture et alimentation, vieillissement de la population).

Le projet permettra, par ailleurs, d'associer et de mobiliser la société civile par un mode de gouvernance alternatif, la sociocratie, sur le modèle de "l'empowerment" et des expérimentations lancées en Amérique du Nord (Canada, États-Unis) qui a pour objectif de donner davantage de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions économiques, sociales, politiques et écologiques qui leurs sont propres.

Enfin, le projet donnera la possibilité aux acteurs territoriaux de développer et d'expérimenter des expériences concrètes sur les thématiques locales par l'intermédiaire des « labs », espaces d'expérimentation disséminés dans l'île. Aussi, pour 2019, la collectivité accompagnera l'association ISOLIFE dans la mise en place du projet ISOPOLIS.

Aussi, pour 2019, la collectivité accompagnera l'association ISOLIFE dans la mise en place du projet ISOPOLIS.

Chapitre budgétaire : 936 AE : 290 K € CP : 357 K€

3. DIFFUSER LA CULTURE DE L'INNOVATION AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET AUPRÈS DES PARTENAIRES PUBLICS

En 2019, la collectivité régionale poursuivra sa démarche de diffusion de la culture de l'innovation. Pour ce faire, d'une part, elle promouvra et diffusera cette culture au sein de ses propres services et, d'autre part, elle continuera à participer à l'université publique de l'innovation et à collaborer avec l'association La 27ème Région afin d'identifier les démarches innovantes permettant d'améliorer la qualité des services publics des collectivités locales.

4. S'APPUYER SUR LA RECHERCHE POUR RELEVER LES DÉFIS DU TERRITOIRE

Pour l'année 2019, la Région poursuivra son soutien à la recherche pour la réalisation des deux objectifs majeurs que sont :

- L'accompagnement de la structuration de pôles de recherche d'excellence dans des thématiques hautement différenciantes, reconnues à l'échelle mondiale ;
- L'identification de réponses concrètes aux problématiques locales et un soutien au développement d'une valorisation sociale ou économique des savoirs produits, à travers la création d'activités et d'emploi.

Dans ce cadre, la collectivité reconduira son accompagnement aux étudiants et aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en soutenant des projets et actions de recherche, en cohérence avec les orientations régionales et problématiques du territoire et s'inscrivant dans les secteurs de la S3.

Enfin, la Région soutiendra la mise en œuvre d'outils de valorisation pratique de la Recherche et Développement.

PILIER 3
LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

Accompagner les entreprises réunionnaises

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
3.1 Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Chiffres pilier 3 : 1296	Chiffres pilier 3 : 321	Chiffres pilier 3 : 609
3.3 Nombre d'actions d'accompagnement à l'export	200	35	35

INDICATEURS DE RÉSULTATS			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Tendance observée
3.2 Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien FEDER ou d'une subvention « aide à l'emploi » en fonds propres	748	40 (PRE)+116 (GUEDT)	
3.4 Nombre d'entreprises réunionnaises présentes à l'export	800	781	stabilité du nombre d'opérateurs à l'export

Renforcer l'attractivité du territoire

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
3.5 Aide au foncier : surface de zones d'activités et bâtiments créés	244 000 m ²	71 289 m ²	100 % réalisé
3.6 montants dépensés dans l'économie locale par les producteurs de films soutenus par la Région	38 451 995 €	9 578 724, 23 €	En hausse

Encourager l'entrepreneuriat

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
3.7 Entrepreneuriat : Nombre de porteurs de projets accompagnés – cellule ESS de la DAE	5472	Le nombre d'entreprises accompagnées en 2016 était de 922. Les chiffres 2017 ne sont pas encore disponibles et seront mentionnés au BA 2018	16,84 %

INDICATEURS DE RÉSULTATS			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Tendance observée
3.8 Taux de survie à deux ans des entreprises créés à ayant bénéficié d'un accompagnement défini au titre de l'indicateur 3.7 – cellule ESS de la DAE	85 %	84,91 %	Le taux de pérennité à deux ans des entreprises créées en 2014 était de 72,79 %. La tendance est donc à la hausse de 12 points entre la génération 2014 et 2015.

Développer la filière touristique

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
3.9 Soutien aux structures : Nombre minimum d'actions de promotion touristiques conduites	150	133	+ 20 % / 2016 (110 actions)
3.10 Surface des sites touristiques aménagés	25 ha	59,72 ha	X 3,4 depuis 2016 (17,73 ha)

INDICATEURS DE RÉSULTATS			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Tendance observée
3.11 Arrivées touristiques extérieures sur Île de La Réunion minimales	555 000 touristes	507 563 touristes (hors croisiéristes)	+ 10,8 % de croissance / 2016 (458 261 touristes extérieures)
3.12 Nombre minimum de nuitées	9 000 000 nuitées	8 416 690 nuitées	+ 3,2 % de croissance / 2016 (8 153 699 nuitées)
3.13 Recettes minimales liées au tourisme extérieur	390 000 000 €	356 200 000 €	+ 9,5 % de croissance / 2016 (325 300 000 €)

Renforcer le potentiel d'innovation et de R&D**INDICATEURS DE RÉALISATION**

Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
3.14 Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux	80	7	13 % de réalisation mais en augmentation par rapport à 2016.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Tendance observée
3.15 Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	70	7,4	0 en 2016, augmentation
3.16 Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	80	7	Baisse de 46 % / 2016

Intitulé du programme : Renforcer et faire évoluer les dispositifs existants et mettre en place les éléments de rupture

Les actions pour 2019 :

ECONOMIE GENERALE :

Développer les instruments d'ingénierie financière

Renforcer et adapter les soutiens au développement des entreprises locales pour faciliter le parcours du porteur de projet

Favoriser l'internationalisation des entreprises

Soutien au monde économique : un meilleur accompagnement à la structuration des entreprises

Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'économie réunionnaise

Attractivité du territoire : un aménagement du foncier économique équilibré

Le « TOURISME » : un secteur prioritaire, créateur d'activités et d'emplois, à développer dans une économie insulaire :

Renforcer le positionnement de La Réunion comme destination de sensations exceptionnelles et authentiques

Accompagner la promotion de la destination

Développer et renforcer le marché local

Favoriser la culture touristique locale des acteurs économiques et institutionnels

Impulser une dynamique touristique au sein des filières

Affirmer la présence de La Réunion dans son environnement proche

Soutenir la compétitivité du secteur tourisme

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif	qualitatif
Développer les instruments d'ingénierie financière		Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Nombre d'emplois créés/maintenus	
Un soutien à toutes les entreprises sur le marché intérieur, dans les filières pourvoyeuses d'emploi	Montant engagé	- Nombre de projets aidés - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien - Nombre d'emplois créés/maintenus Nombre de structures aidées Nombre de projets soutenus	Montant FEDER Montant des investissements générés	- par type de soutien - par filière/secteur d'activité concerné - par phase de vie de l'entreprise création – en développement – reprise.... - opérations phares ou emblématiques en illustrations

Un soutien affirmé à l'international	<u>Montant engagé</u> <u>Compensation des surcoûts</u> <u>VIE :</u> <u>Prim Export :</u> <u>Missions collectives :</u>	<i>nb bénéficiaires dont pour les intrants productifs, pour les extrants</i> <i>nb d'entreprises aidées</i> <i>nb d'organismes soutenus</i> <i>nb d'actions d'accompagnement</i>	<i>Montant FEDER</i> <i>Montant fonds propres</i> <i>Montant de frais de transports aidés au titre du FEDER</i> <i>nombre de missions</i> <i>nombre d'entreprises accompagnées</i>	- par type de soutien - par filière, secteur d'activité - par opérateur, - par pays cibles
Le soutien au monde économique : un meilleur accompagnement à la structuration des entreprises	<u>Montant engagé opérateurs économiques</u> <u>dont CPN</u>	<i>Nombre d'opérateurs accompagnés</i>	<i>Montant FEDER</i>	- par filière/secteur d'activité - actions phares
Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire dans l'économie réunionnaise	<i>Montant subvention Programmes d'investissements des acteurs de l'ESS</i>	<i>Nombre d'opérateurs/bénéficiaires</i>	<i>Nombre de porteurs de projets accompagnés par les opérateurs</i>	
Attractivité du territoire : un aménagement du foncier économique équilibré	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets d'aménagement (études, travaux) : nb opérations</i>	<i>surface aidée en m² (viabilisation, bâtiments)</i>	<i>Par type de projets ou thématique (création ou extension ou modernisation); pépinière... Par localisation</i>

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
			<i>quantitatif</i>	<i>qualitatif</i>
Renforcer le positionnement de La réunion comme DESTINATION DE SENSATIONS EXCEPTIONNELLES ET AUTHENTIQUES	<i>Montant</i> <i>Nombre d'opérateurs publics soutenus en matière d'ingénierie de projets stratégiques d'aménagement touristique</i>	<i>– Nb de projets d'aménagement touristique structurants et emblématiques (études, travaux) :</i>	<i>– Surface de sites touristiques aménagés</i> <i>– Coût total des investissements</i>	<i>- Bassins de baignade, Aménagements et équipements liés aux projets complexes (sentier littoraux, ...), valorisation de grands sites emblématiques...</i> <i>- équilibre localisation géographique</i>
Accompagner la promotion de la destination	<i>Montant des aides</i>		<i>- Nb de présence dans les salons nationaux et internationaux (et autres événements promotionnels) : salons, événements, road-shows, workshops (grand public & professionnels)</i> <i>- Nb d'actions de promotions/ communication : opérations de promotion (jeux concours, salons, eductours, roadshows ...); opérations de communication (digital, off line).</i> <i>- Fréquentation du site portail par des visiteurs uniques qualifiés, par la clientèle étrangère</i>	<i>- Par Pays cibles/provenance France métropolitaine ; Europe ; Grand Océan Indien, Chine, Inde</i> <i>- par thématiques particulières</i> <i>- Exploitation par l'Observatoire des données du portail et des données de la centrale de réservation</i>

			<ul style="list-style-type: none"> - Réservations effectuées par la clientèle étrangère sur le site portail - Nombre de touristes accueillis étrangers - Montant des investissements générés 	
Développer et renforcer le marché local	<i>Montant des aides</i>		<ul style="list-style-type: none"> - FRT : nombre d'animations de réunions, séminaires inter-Offices de Tourisme, nb jours/heures/ participants aux formations - Nombre de touristes locaux - Nombre de touristes renseignés aux aéroports et Port - Nombre d'actions de communication locale : campagnes de communication; 	
Favoriser la culture touristique locale des acteurs économiques et institutionnels	<i>Montant des aides</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Offices de tourisme : nombre d'actions répondant à au moins 1 critère de sélection - Fréquentation des offices de tourisme, des sites internet, animations réalisées 	<i>Développement de partenariats inter offices pour la conception/réalisation de produits touristiques</i>

Impulser une dynamique touristique au sein des filières	<i>Montant des aides</i>	<i>Nombre d'opérateurs/bénéficiaires</i>	<i>Nombre de projets accompagnés par les opérateurs</i>	<i>Par type d'action (de promotion, de mutualisation, de formation....)</i>
Affirmer la présence de La Réunion dans son environnement proche	<i>Montant des aides</i>	<i>Nombre d'opérateurs/bénéficiaires</i>		
Améliorer la Compétitivité du secteur « Tourisme »	<i>Montant des aides</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien - nombre de chambres créés/rénovées - Nombre d'emplois créés/maintenus 	<ul style="list-style-type: none"> - par type de soutien - par type d'activité : hôtel, restaurants, loisir - par localisation : dans les hauts... - par phase de vie de l'entreprise création – en développement – reprise.... Résultats des 2 AMI : - petite hôtellerie de charme - projets hôteliers d'envergure

Intitulé du programme : Le Numérique : faire de l'économie réunionnaise une « société digitale »

Les actions pour 2019 :

Le développement des infrastructures numériques pour améliorer la compétitivité des entreprises

- Déploiement du Très Haut Débit
- Evolution du réseau Gazelle
- Rendre effectif les accès au haut débit dans les zones blanches
- Wi-Run, l'accès wi-fi gratuit dans les lieux publics
- Continuité territoriale numérique

Améliorer les compétences des hommes connectés pour favoriser une économie numérique

- Le développement des compétences

Développer DE nouveaux usages et SERVICES numériques créateurs de richesses et de développement

- L'observatoire du numérique
- La médiation du numérique
- La plateforme OpenData régionale et le soutien aux projets « e-administration » et « open data » des collectivités
- Le portail régional de la création d'entreprise
- Les dispositifs de soutien à la transformation numérique des entreprises : le chèque numérique, les aides FEDER, les Régionales du Numérique
- Le tourisme numérique

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Déploiement du Très Haut Débit	Montant des CP	Pourcentage d'avancement des travaux		- Projet public redéfini dans le SDTAN en 2016. - Approbation du rapport d'évaluation préalable des modalités de portages du projet en novembre 2016.

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
				- Rapport Grand Projet Européen envoyé à la Commission européenne en juin 2018 après évaluation par les évaluateurs indépendants) - Appel d'offres pour la conception, la réalisation l'exploitation et la maintenance du réseau THD régional lancé le 4 août 2017
Réalisation des travaux d'extension du réseau Gazelle		Pourcentage d'avancement des travaux		Marché de travaux attribués en avril 2017 Fin des travaux prévus mi 2019
Accès au haut débit dans les zones blanches	Sans objet	Sans objet	Couverture > 98 % de la population	Suivi du déploiement et de la qualité sur le site monreseaumobile.fr
WI-RUN		Pourcentage de hotspots déployés / prévisionnel du marché	Nombre de hotspots opérationnels fin 2019 Nombre de connexions mensuelles	
Continuité Territoriale numérique		Part d'engagement des crédits	Nombre d'opérateurs émargeant au dispositif	L'appel à candidatures auprès des opérateurs de télécommunication a été réalisé en mai 2018 par l'État

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Observatoire du numérique		Etude « diffusion des TIC chez les particuliers » finalisée Etude « Tiers lieux » lancée en 2019	Sans objet	Présentation et communication sur les résultats de l'étude
Chèque numérique	AP = 100 K€	Nombre d'entreprises soutenues	CA généré dans les entreprises de la filière	Relance du dispositif en 2019 sous forme de guichet
Soutien aux entreprises de la filière numérique	Montant CPN	Nombre d'entreprises soutenues	Montant FEDER	
Les Régionales du Numérique	Coût de l'opération	Nombre d'événements organisés	Nombre d'entreprises participantes	Recueil des avis des participants (questionnaire)
Tourisme numérique		Marché AMO notifié Relance du marché de maintenance du plateau technique		La procédure de consultation pour le recrutement d'une AMO a été lancée en 2018. En 2019, le résultat attendu est la formalisation d'une stratégie et d'un plan d'actions opérationnel

Intitulé du programme : Audiovisuel et cinéma, faire de La Réunion une terre de créativité et de tournage, propice au développement économique

Les actions pour 2019 :

-Le fonds de soutien audiovisuel, cinéma et multimédia

-Les nouveaux dispositifs

-L'accompagnement et le développement de la filière

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	<i>Réalisations financières</i>	<i>Réalisations physiques</i>	<i>Quantitatif</i>	<i>Qualitatif</i>
<i>Fonds de soutien audiovisuel</i>	<i>Montant engagé de subventions</i> <i>Montant payé de subventions</i>	<i>Nombre d'entreprises soutenues</i> <i>Nombre de projets soutenus</i> <i>Nombre d'auteurs soutenus</i>	<i>Dépenses locales générées</i>	<i>Nombre de tournages</i>
<i>Les nouveaux dispositifs</i>	<i>Montant engagé de subventions</i> <i>Montant payé de subventions</i>	<i>Nombre de lycées participants</i> <i>Nombre d'auteurs accompagnés</i>		
<i>L'accompagnement et le développement de la filière</i>	<i>Montant engagé de subventions</i>	<i>Nombre de professionnels accompagnés</i>	<i>Effectif de la filière</i>	

Intitulé du programme : L'innovation et la recherche comme facteurs d'excellence

Les actions pour 2019 :

L'accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation

- *Suivi des structures intermédiaires d'innovation*
- *Le suivi des organismes de recherche*

Le soutien des projets innovants et de la structuration de filière

- *Le financement de projets dans le cadre du PO FEDER (FA 1.15)*
- *Le PIA3 régionalisé*
- *le soutien de l'innovation territoriale*

La diffusion de la culture de l'innovation au sein de la collectivité et des partenaires publics

- *La diffusion interne*
- *L'université publique de l'innovation*
- *La poursuite du partenariat avec la 27ème Région*

La stimulation des projets de recherche

- *Les allocations régionales de recherche*
- *Les allocations post-doctorales*
- *Les AMI (PO FEDER Axe 1) en faveur des laboratoires de recherche locaux*

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	<i>Réalisations financières</i>	<i>Réalisations physiques</i>	<i>Quantitatif</i>	<i>Qualitatif</i>
<i>Accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation</i>	<i>Montant engagé pour le soutien des structures intermédiaires d'innovation (CPN Région)</i>	<i>Nombre de structures accompagnées</i>	<i>Montant FEDER</i>	<i>Après l'évaluation des besoins et des services à couvrir par les structures en 2017 et 2018, un accord-cadre et des conventions d'objectifs et de moyens seront signés pour 2019-2020</i>

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations financières	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
<i>La stimulation des projets de recherche</i>	<i>Montant engagé pour le soutien des projets de recherche (CPN Région : 1.02 / 1.04 / 1.05 /1.09 / 1.10 /1.11) Montant engagé pour les post-doctorants (1.16)</i>	<i>Nombre de structures accompagnée Nombre de post-doctorants accompagné</i>	<i>Montant FEDER engagé suite aux AMI Recherche</i>	<i>Les AMI seront publiés fin 2018.</i>
<i>Le soutien des projets innovants</i>	<i>Montant engagé (1.15)</i>	<i>Nombre d'entreprises soutenues</i>	<i>Taux de consommation du PIA3 fin 2019</i>	<i>Analyse des dossiers reçus au titre des AAP</i>

INDICATEURS ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PERSPECTIVES 2019

DISPOSITIFS	OBJECTIFS 2019
PEC Marchands	1500
ACI	23 ACI soit 230 emplois en moyenne
Achat socialement responsable	5 % des marchés clausés à minima
Accompagnement à la création, reprise ou développement d'entreprises	1000 porteurs de projets ou entreprises

BILAN EXERCICES PRÉCÉDENTS

DISPOSITIFS	RÉSULTATS
Emploi d'Avenir Marchand (Période 2013 à 2018)	Nombre de contrats : 882 contrats Montant payé : 9 512 979 € Nombre d'entreprises aidées : 408
Emploi d'Avenir Non Marchand (Période 2013 à 2018)	Nombre de contrats : 717 contrats Montant payé : 4 633 817 € Nombre de structures aidées : 142
ACI (2018)	Nombre de CDDI : 145 Montant engagé : 406 841 €
ACI (2014 à 2017)	Nombre de CDDI : 666 Montant engagé : 1 740 192 €

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

Les principales orientations proposées pour 2019 concernant le secteur Aménagement, Développement Durable et Énergie déclinent les objectifs de la mandature en répondant aux aspirations exprimées par les citoyens :

- faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations liés aux nouveaux modes de vie, en termes de consommation, de communication, de déplacements ;
- élaborer un plan régional de développement durable des Hauts en mettant en place en 2019 des espaces d' « écoute du monde rural » afin de recueillir des dires d'acteurs, de mettre en lien les habitants et les institutions, de valoriser des actions.
- approuver et mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie révisée pour les périodes 2019-2028, en soutenant le développement des énergies renouvelables et en menant des actions de maîtrise de la demande en énergie visant à réduire les dépenses contraintes des réunionnais et à augmenter leur pouvoir d'achat ;
- finaliser le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, incluant le scénario « zéro déchets » et le plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire, créateur d'emplois locaux ;
- mener des actions en faveur de la préservation du patrimoine naturel de La Réunion, contribuant à améliorer le cadre de vie des citoyens.

SYNTHESE PILIER 4 – AXE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA PRÉSERVATION DU POUVOIR D'ACHAT

	AP/AE	CP
PILIER 4 – INVESTISSEMENT	20 286 593	20 673 587
PILIER 4 – FONCTIONNEMENT	1 768 000	1 652 010
TOTAL :	22 134 593	22 405 597

1. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS ÉQUILIBRÉ, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE

Selon l'enquête « Budget de famille 2011 » de l'INSEE paru en août 2014, en 2011 les ménages réunionnais consacrent la moitié de leur budget à trois grands postes de consommation que sont les transports, le logement, et l'alimentation.

L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doit pouvoir contribuer à apporter une réponse sur ces sujets avec notamment des formes urbaines concentrées, et des modes de déplacement performants, en y faisant vivre les valeurs de lien social qui fondent la communauté réunionnaise depuis son origine, à travers par exemple des jardins partagés ou de l'agriculture urbaine.

Pour ce faire la Région dispose de différents outils à différentes échelles :

- le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), qui donne la vision de la planification de l'aménagement de notre territoire sur 20 ans (cf. chapitre III – pilier 4);
- les dispositifs financiers en faveur de l'aménagement, et de l'aménagement des Hauts en particulier ; lesquels dispositifs permettent dès à présent de structurer le territoire en déclinaison du SAR, et de développer les territoires des Hauts qui présentent des enjeux sociaux, culturels, touristiques, et qui constituent un des principaux atouts de notre Île ;
- les structures œuvrant en faveur l'aménagement du territoire, qui interviennent de manière complémentaire aux collectivités et l'État ;
- l'observation du territoire, avec les outils d'information géographique, qui permet notamment d'évaluer les politiques publiques d'aménagement (cf. chapitre III – pilier 4).

1.1. Les dispositifs financiers en faveur de l'aménagement

1.1.1. Les dispositifs relatifs à la mise en œuvre du SAR

Dans le cadre du PO FEDER 2014/2020 et des mesures relatives aux Investissements Territoriaux Intégrés contractualisés avec les intercommunalités, la Région accompagne les projets s'inscrivant dans les fiches actions qui ont été mises en place en déclinaison des prescriptions du SAR. Il s'agit notamment des fiches actions :

- Densification autour des pôles intermodaux / programme d'appui aux projets d'urbanisation. Cette fiche action vise à contribuer à réaliser des formes urbaines concentrées autour des pôles d'échanges afin de rendre plus performants les déplacements multimodaux.
- Espaces publics structurants des centralités du SAR. Cette fiche action vise à réaliser des espaces publics de qualité qui sont des vecteurs de lien social, et d'amélioration du cadre de vie.

En 2019 , la Région accompagnera les projets portant sur la déclinaison opérationnelle du SAR à travers les fiches actions du FEDER :

- **urbanisation autour des pôles d'échanges (fiche action 4.09)**
- **espaces publics structurants des centralités du SAR (fiche action 7.04)**

et de mobiliser les contreparties nationales correspondantes.

Pour les dispositifs relatifs à la mise en œuvre du SAR :

Chapitre 905 – nature 2045

AP : 553 500,00 €

CP : 920 000,00 €

1.1.2. Le plan régional de développement durable des Hauts, une contribution volontariste au sein d'une stratégie partagée

Peuplé par plus de 20 % de la population et couvrant près des trois quart de l'Île, les Hauts de la Réunion se circonscrivent au territoire d'action du Plan de Développement des Hauts Ruraux (PDHR) correspondant à l'aire d'adhésion maximale du Parc National. Constituant, depuis l'origine du peuplement de l'île, une entité géographique, sociale, culturelle et économique particulière, l'ensemble de cette zone est en profonde mutation.

Territoires d'exception, les Hauts font l'objet de représentations identitaires fortement ancrées chez les populations et acteurs. Ils participent, de fait, au rayonnement de la Réunion, de ses équilibres socio-géographiques et économiques. Il convient de les préserver, de les valoriser et d'intensifier les interconnexions et leur articulation avec le reste du territoire.

Afin de répondre à ces grands enjeux, un cadre stratégique d'action publique pour les Hauts existe depuis plus de 35 ans, dont L'État, la Région et le Département ont souhaité la poursuite, de manière partagée. Un protocole partenarial a été signé le 23 février 2015 actant d'une part les orientations stratégiques pour la période de 2014-2020, et d'autre part, un schéma de gouvernance avec la mise en place de différentes instances.

Cadre stratégique partagé et mesures spécifiques en faveur des hauts

Les orientations arrêtées dans le cadre stratégique partagé 2014-2020, émanant d'un diagnostic collégial et participatif de dire-d'habitants et de dire-d'acteurs, sont :

- L'aménagement et le renforcement de l'attractivité de ces territoires ;
- Le développement de nouveaux modes d'activités en s'appuyant sur les secteurs d'avenir ;
- La promotion du potentiel humain et l'anticipation sur la qualification des acteurs ruraux et notamment des jeunes ;
- La préservation de la biodiversité de ces territoires, en lien étroit avec la charte du Parc National ;
- L'accès à la culture pour le plus grand nombre comme facteur d'épanouissement humain ;
- La mise en place d'un mode de gouvernance adaptée et des moyens d'animation spécifiques dédiés.

Ce cadre stratégique partagé dispose de moyens dédiés à travers les mesures des POE FEDER et FEADER 2014/2020, et pour lesquelles la Région apporte sa contribution.

Les actions volontaristes de la Région portant sur l'ensemble du territoire et déclinées sur la 5^e micro-région

Au-delà des dispositifs financiers européens spécifiques, et dans la continuité de sa contribution volontariste à la mise en œuvre et au suivi de ce cadre stratégique, la Région Réunion a débuté en 2018 les travaux préparatoires d'une démarche d'innovation pour le développement des Hauts au sein de ses propres politiques publiques en vue d'élaborer un **Plan Régional de Développement Durable des Hauts**.

Ce plan précisera les ambitions et les actions portées par la Collectivité sur cette 5^e micro-région pour les années 2019-2021. Les orientations du cadre stratégique partagé sont ainsi déclinées en fonction des compétences régionales en 5 grandes thématiques :

- 1- Contribuer à l'aménagement, à la durabilité, à l'accessibilité et à l'attractivité des territoires ;

- 2- Développer de nouveaux modes d'activité en articulant les secteurs traditionnels et les secteurs d'innovation ;
- 3- Protéger la biodiversité et favoriser la restauration des milieux ;
- 4- Contribuer au développement, à la valorisation et à la protection des pratiques culturelles pour l'épanouissement de tous ;
- 5- Développer et soutenir la formation de tous les citoyens.

Ce plan régional sera élaboré en cohérence avec les autres documents stratégiques existants ou en cours d'élaboration (SRDEII, SADTR, projet de PRPGD, ...). Il fera l'objet d'une présentation au Conseil Consultatif Citoyen.

En 2019, il s'agira :

- ✓ **de poursuivre l'accompagnement des projets financés à travers les dispositifs financiers du FEDER et du FEADER (y compris LEADER),**
- ✓ **de veiller à la déclinaison dans les territoires des Hauts des orientations de la Région à travers les différentes actions financées sur fonds propres, quelles soient de droit commun ou spécifiques sur les Hauts,**
- ✓ **de rédiger le Plan Régional de Développement Durable des Hauts.**

Pour la mise en œuvre des actions volontaristes de la Région portant sur l'ensemble du territoire et déclinées sur la 5^e micro-région :

Chapitre 905 - nature 2045 / 20421

AP : 1 038 500,00 €

CP : 962 250,00 €

Chapitre 935 - nature 657382 / 65748

AE : 649 500,00 €

CP : 407 500,00 €

1.1.3. Des outils de mise en œuvre des orientations et des politiques publiques

Afin de coordonner et implémenter ces orientations et ces projets, des outils propres au développement de la 5^e micro-région sont mis en œuvre.

Le Secrétariat Général des Hauts

Le protocole partenarial, signé en 2015 par l'État, la Région Réunion et le Département, actant la politique de développement des Hauts de la Réunion pour la période de 2014-2020, est mis en œuvre à travers une gouvernance des Hauts. Le Secrétariat Général des Hauts constitue l'outil commun de mise en œuvre des actions et projets arrêtés.

L'année 2018 a vu la consolidation des moyens nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Général des Hauts. Des comités techniques et de pilotage se sont tenus.

Les moyens en faveur du Secrétariat Général des Hauts seront renouvelés en 2019 par la mise à disposition de personnels et une participation aux frais de fonctionnement en application du protocole d'accord relatif à la gouvernance des Hauts.

Les Groupements d'Actions Locales (GAL) du programme LEADER

→ La participation aux frais d'animation et de fonctionnement

Le Programme de Développement Rural (PDDR) de La Réunion 2014-2020, dont le Conseil Départemental assure la fonction d'Autorité de Gestion, a été approuvé par décision de la Commission Européenne du 25 août 2015. Il se décline en 13 mesures et 54 dispositifs d'aide. Une mesure est dédiée au développement local menée par les acteurs locaux, intitulée « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » (LEADER).

La mise en œuvre de l'enveloppe dédiée au programme LEADER, d'un montant de 15,6 M€ a été confiée à 4 GAL, sélectionnés après un appel à candidature :

- ◆ Le GAL « Hauts Nord » porté par la CINOR,
- ◆ Le GAL « FOR EST » porté par la CIREST,
- ◆ Le « TEHR GAL OUEST » porté par le TCO,
- ◆ Le GAL « Grand SUD, TERRE DE VOLCANS » porté par le SMEP GRAND SUD.

La Région participe aux frais de fonctionnement, d'animation et de développement des compétences des GAL, avec les deux autres partenaires, l'État et le Département.

Les moyens engagés pour les frais de fonctionnement des 4 GAL seront renouvelés en 2019. La Région continuera également à siéger au sein des Comités Techniques et des Comités de Programmation et apportera un soutien financier aux projets, à travers sa contre-partie nationale, lorsque ceux-ci participeront à la mise en œuvre des orientations du futur Plan Régional de Développement Durable des Hauts.

→ Le fonds de garantie LEADER

Le PDDR 2014-2020 autorise, pour la mesure LEADER, le versement d'avances sur les subventions FEADER sous réserve « de la constitution d'une garantie bancaire ou d'une garantie équivalente correspondant à 100% des montants de l'avance » (Art. 63 du règlement européen n°1305/2013). La garantie permet le versement de 50% d'avances sur subvention. Ce fond est également mobilisable en cas de défaillance du bénéficiaire. Ainsi, en 2018, un fonds de garantie, doté de 1 million d'euros, a été établi par convention entre la Région, le Département et la SOFIDER, candidat sélectionné suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2017.

En 2019, la Région Réunion continuera d'accompagner et de soutenir financièrement le fonds de garantie LEADER.

Les associations œuvrant en faveur du développement des Hauts

En 2019, la Région pourra accompagner financièrement les structures associatives, qui en feraient la demande, dès lors qu'elles contribuent aux orientations et aux priorités portées par la Collectivité sur la 5^e micro-région, et qu'elles respectent la charte de transparence que la Région entend mettre en place.

Un « forum des hauts »

Dans l'histoire du Plan d'Aménagement des Hauts, les documents de référence ont été réalisés en se fondant sur un principe de co-construction avec les acteurs ruraux mis en œuvre principalement par l'APR / l'AD2R.

Ce principe majeur d'« écoute du monde rural », a toujours prévalu dans la conduite des interventions au service des Hauts et de ses acteurs. Les modalités d'interpellation, participation, consultation des acteurs locaux, la structuration de leurs contributions constituent des vecteurs d'écoute permanente, de proximité aux acteurs et d'observation des évolutions du territoire.

En 2019 la Région se propose de remettre en place ces espaces d' « écoute du monde rural » par l'organisation de forums d'échanges, des « forum des Hauts », afin de recueillir des dires d'acteurs, de mettre en lien les habitants et les institutions, de valoriser des actions.

La Région continuera en 2019 :

- ✓ **de poursuivre sa participation à la mise en place de moyens nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Général des Hauts,**
- ✓ **d'accompagner financièrement le fonctionnement et les actions des GAL en portant une contrepartie nationale,**
- ✓ **de soutenir les associations œuvrant en faveur du développement des Hauts en déclinaison des orientations fixées par le futur Plan régional de Développement Durable des Hauts.**

Pour la mise en œuvre des outils d'orientations et des politiques publiques :

Chapitre 905 – nature 22848

AP : 5 000,00 €

CP : 5 000,00 €

Chapitre 935 - nature 657382/6064/ 6234/ 62268/65748

AE : 301 400,00 €

CP : 301 000,00 €

1.2. Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire – accompagner les acteurs essentiels sur le territoire

La Région poursuivra en 2019 son accompagnement des structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire qui sont des acteurs indispensables et complémentaires à la puissance publique, sous réserve qu'elles répondent aux orientations et aux priorités de la mandature régionale, et qu'elles respectent la charte de transparence que la Région entend mettre en place.

L'AGORAH : agence d'urbanisme de La Réunion, ayant une mission d'expertise, d'animation et d'observation. La Région s'appuie sur les compétences de l'AGORAH pour le suivi du SAR en lui confiant également des missions spécifiques. Sa mission sera également renforcée dans le cadre des travaux à mener par l'Observatoire des déchets dont elle assure le portage. L'agence a également réalisé une partie du bilan de la mise en œuvre du SAR en investiguant les domaines suivants :

- Améliorer l'accès au logement et aux services grâce à une armature urbaine hiérarchisée,
- Favoriser les transports collectifs et les interconnexions avec les modes doux pour une meilleure mobilité,
- Réaffirmer le principe d'économie d'espace,
- Protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels en tenant compte de leurs fonctions,

- Retrouver un marché du logement adapté à la demande et mettre la priorité sur la production de logement social,
- Organiser la cohésion territoriale autour de bassins de vie, vecteurs d'équilibre,
- Concevoir un aménagement basé sur l'adéquation besoins/ressources.

La SPL Maraina : société publique locale ayant mission de réaliser, pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, toutes opérations d'aménagement définie à l'article L300-1 du code de l'urbanisme. La Région confie, selon ses besoins, en déclinaison du projet de mandature, des études et des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des mandats à la SPL Maraina dans les différents domaines de compétence de notre collectivité.

Les Sociétés d'Aménagement : l'article L. 1521-1 du CGCT permet aux collectivités territoriales de créer des SEML « *pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou pour toute autre activité d'intérêt général* ».

La Région est actionnaire de Sociétés et des principales SEM d'aménagement intervenant dans chaque bassin de vie :

- SODIAC - 4,93 % du capital qui s'élève à 25 362 125 €
- SEDRE – 2,24 % du capital qui s'élève à 2 400 000 €
- SEMAC – 10,75 % du capital qui s'élève à 7 835 910 €
- SODEGIS – 11 % du capital qui s'élève à 9 014 000 €

L'EPFR : L'Établissement Public Foncier de La Réunion a été créé le 16 septembre 2002. Il est compétent pour « *réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou toute personne publique, toutes acquisitions foncières et immobilières, en vue de la constitution de réserves foncières...* ».

Les activités de l'établissement public s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'interventions, approuvé par le Conseil d'Administration de l'établissement. Fin 2017, l'EPF Réunion a acquis 543 terrains représentant une surface totale de 409 hectares, pour un montant de 242 M€.

La SAFER : Société Anonyme à but non lucratif, sous tutelle de l'État, a été créée le 2 septembre 1965. Elle a participé au développement de l'île par la réalisation d'aménagements agricoles et ruraux, en assurant la réforme foncière dans les années 1970-80, et en apportant sa contribution à la « reconquête des Hauts », par le développement de la filière élevage bovins et la diversification des cultures. La Région est actionnaire de la SAFER à hauteur de 16,63 % du capital qui s'élève à 1 296 000 €.

La SEFAR : Société d'Épargne Foncière Agricole de La Réunion, est une société civile à placement collectif immobilier créée en 1989, qui regroupe des GFA (Groupement Foncier Agricole). La Région détient 44,23 % du capital de la SEFAR.

Le GIP IRC (Ile de La Réunion Compensation) : Ce GIP a pour objet de contribuer à la préservation de la sole agricole, dans un contexte où la protection et la reconquête du foncier agricole à des fins d'installation de jeunes agriculteurs et de consolidation des exploitations existantes constituent les enjeux majeurs pour la survie de l'agriculture Réunionnaise. La Région s'est positionnée comme membre fondateur de ce GIP au même titre que l'État, le Département, la SAFER et la Chambre d'Agriculture.

Par ailleurs, la Région est adhérente aux organismes suivants :

- **L'ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement. Elle offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux. La Région y a adhéré en 2016 dans le cadre de son action en faveur du logement.
- **L'AFIGEO** : Association Française pour l'Information Géographique. L'AFIGEO a été créée en 1986. Son objet est de concourir au développement du secteur de l'information géographique, en France et à l'international.
- **L'AIVP** : Réseau mondial des Villes Portuaires est la seule organisation internationale qui rassemble depuis 25 ans tous les acteurs, publics et privés, du développement des villes portuaires.
- **Si Tous les Ports du Monde** : réseau international dont le but est de promouvoir les échanges économiques et culturels entre ses membres et mettre en place des partenariats durables. Le Réseau regroupe différents sites portuaires internationaux.

**Pour la participation au financement et aux programmes d'actions
de l'AGORAH et de la SPL MARAINA :**

Chapitre 905 - nature 204181

AP : 561 000,00 €

CP : 530 000,00 €

Chapitre 935 - nature 617

AE: 100 000,00 €

CP : 196 910,00 €

**Pour le renouvellement des adhésions à des organismes chargés de l'aménagement :
AIVP/ AFIGEO/ Si tous les ports du monde, ADIL :**

Chapitre 935 – nature 6281/ 65748

AE : 35 000 €

CP : 36 000 €

Pour la participation au Groupement d'Intérêt Publique Compensation :

Chapitre 935 – nature 657382

AE : 9 000 €

CP : 9 000 €

2. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE POUR TIENER DES ACTIONS DE PROXIMITÉ EN FAVEUR DE LA POPULATION, ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

2.1. Schéma Régional Climat Air Énergie et Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) a été approuvé par le Conseil Régional de La Réunion, le 07 novembre 2013, et arrêté par le Préfet, le 18 décembre 2013. Il s'agit d'un document d'orientations qui traduit les engagements nationaux et européens sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air à l'échelle régionale.

La déclinaison opérationnelle du SRCAE sur le volet énergie est traitée à travers la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** qui reprend ses orientations et les précise pour les deux périodes : 2016-2018 puis 2019-2023. Instituée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la PPE a fait l'objet d'un décret interministériel en date du 12 avril 2017.

Une version révisée de la PPE, pour les périodes 2019-2023 et 2023-2028 est co-élaborée par les services de l'Etat et de la Région, avec l'appui de la SPL Énergies Réunion. Elle doit faire l'objet de plusieurs consultations et d'une mise à disposition du public avant d'être publiée par décret. Cette nouvelle PPE s'inscrit dans une perspective de mix électrique 100 % énergies renouvelables à l'horizon 2030 en visant 79 % dès 2023 et 81 % en 2028.

Les objectifs de la PPE révisée s'appuient notamment sur :

- Des ambitions de **réduction de la consommation d'énergie amplifiées** par rapport à ceux de la première PPE ;
- Des objectifs de **développement** de la production électrique à partir **d'énergies renouvelables** très ambitieux, notamment en photovoltaïque et en biomasse ;
- Un développement des capacités de stockage notamment gravitaires ;
- Des mesures en matière de transport qui vont au-delà de celles du Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT).

En 2019, la Collectivité poursuivra le processus engagé depuis septembre 2017 afin d'approuver la PPE révisée pour la période 2019-2028.

La Région mènera des actions visant les objectifs de la PPE et notamment l'élaboration d'un **cadastre solaire** pour La Réunion. Ce cadastre solaire visera à faire connaître à l'usager les capacités de production d'énergie électrique correspondant à sa toiture, et à donner une première approche de l'intérêt financier qu'il aurait à investir dans une centrale photovoltaïque. Il fournira également une étude prospective du foncier au sol éventuellement mobilisable pour des centrales de plus grande envergure.

En 2019, pour atteindre les objectifs visés, la Région veillera notamment à ce que des **appels d'offres régionalisés** soient organisés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) notamment sur les cibles du photovoltaïque, du stockage et de l'éolien.

Par ailleurs, la Collectivité sera sollicitée pour émettre un avis relatif aux Plan Climat Air Énergie du Territoire (**PCAET**) portés par les différents EPCI.

En 2019, le projet de révision de la PPE, en cours d'élaboration, sera modifié et intégrera les orientations validées fin 2018, à savoir le gel de l'augmentation de la taxe carburant à partir du 1^{er} janvier 2019 et la baisse effective des taux pour les ramener aux bases de janvier 2017. Cette mesure vise à effacer toute augmentation de la fiscalité sur le diesel et l'essence pour tous les réunionnais, particuliers et professionnels.

La conférence internationale fera place à un séminaire d'une demi-journée, axé sur la justice et la solidarité climatiques, intégrant la problématique sociétale. Un atelier spécifique plus opérationnel dédié au grand public sera mis en œuvre dans le cadre du deuxième forum des énergies durables porté par la COI.

2.2. La maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables pour réduire notre dépendance énergétique et réduire les dépenses contraintes des réunionnais

2.2.1. La Gouvernance de l'Énergie

Une Gouvernance de l'Énergie a été mise en place depuis 2014. Elle se compose de :

- Un comité stratégique de pilotage avec la Région comme chef de file, en partenariat avec l'État, l'ADEME, le Département, SIDELEC et EDF,
- Un coordinateur et animateur technique : la SPL Énergies Réunion,
- Huit comités techniques : 6 comités thématiques (Énergies renouvelables, Maîtrise de l'énergie, Précarité énergétique, Aménagement du territoire, Transport, Innovation Recherche et Développement et Formation) et 2 comités transversaux (Ingénierie et Coopération).
- Les référents et les partenaires de ces comités sont des organismes du secteur privé ou public (Nexa, Agorah, Témergie, Club Export, La Réunion Économique, Université de La Réunion, etc.).

En 2019, la SPL ER continuera à assurer le secrétariat de la gouvernance Énergie, la mise en œuvre des actions de communication des Espaces Info Énergie (EIE) et l'animation et le suivi de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour favoriser sa mise en œuvre tant sur le volet de la maîtrise de l'énergie que sur celui du développement des énergies renouvelables.

Dans le cadre de la Gouvernance Énergie, la Région, l'État, l'ADEME et EDF notamment ont confié à la SPL Énergies Réunion, la mission de réaliser le **bilan énergétique annuel** de La Réunion (Observatoire de l'Énergie de La Réunion) ainsi que l'Inventaire des Émissions de Gaz à Effet de Serre.

Enfin, la Région mobilisera les financements nécessaires à la gestion de son compte de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) qui sont notamment générés par les dispositifs SLIME.

En 2019, la possibilité d'associer des **représentants des citoyens**, dans le processus de gouvernance mis en place depuis 2014, sera examinée pour favoriser les échanges et l'appropriation par la population de la politique énergétique régionale.

2.2.2. Missions de la SPL Énergies Réunion

La SPL Énergies Réunion a été constituée en juillet 2013 à l'initiative de la Région pour mener les actions dans le domaine des **énergies renouvelables** et de la maîtrise de l'énergie. La Région est membre et actionnaire majoritaire. Cette société a créé une soixantaine d'emplois.

La Région s'appuie sur la SPL Énergies Réunion pour la mise en œuvre opérationnelle des actions en matière d'énergie. Une **convention cadre pluriannuelle 2017-2019** a été signée pour définir ses domaines d'intervention.

En 2016, en accord avec ses actionnaires, la SPL Énergies Réunion a modifié ses statuts pour devenir une agence régionale de l'environnement.

Pour 2019, une convention spécifique sera définie et mise en œuvre pour la réalisation d'actions à la demande de la Région. La SPL Énergies Réunion travaille également pour ses autres actionnaires : les communes, la CINOR, la CIREST, la CIVIS, le SIDELEC, le GIP du Pôle Portuaire Industriel Énergétique de Bois-Rouge, etc. Ainsi, les missions qui lui seront confiées sont :

- d'une part, l'animation et la mise en œuvre du dispositif **SLIME Réunion** dont l'orientation vers des solutions d'isolation à moindre coût résiduel pour les foyers précaires pourrait être une nouvelle possibilité.
- d'autre part, un panel d'actions visant à animer des **dispositifs régionaux** (Ecosolaire, Chèque Photovoltaïque), à exploiter et/ou maintenir des unités productives du patrimoine régional (microcentrales du Bras des Lianes, centrales photovoltaïques), à réaliser des études prospectives (Stations de pompage/turbinage, schéma directeur stockage, ...), animer le développement de la valorisation de la biomasse par méthanisation et gazéification, piloter les missions de l'observatoire de l'énergie et des espaces info énergie et assurer le secrétariat de la gouvernance de l'énergie

2.2.3. Soutien aux Énergies renouvelables pour augmenter leur part dans le mix électrique

Soutien à la filière photovoltaïque

Il sera proposé une évolution du dispositif Chèque Photovoltaïque pour tenir compte des modifications du contexte (tarif d'achat, aides de l'État, cible précaire, orientation plus forte pour l'autoconsommation, réflexion sur l'opportunité du stockage).

Tenant compte de l'aide régionale, les installations photovoltaïques réalisées dans le cadre du dispositif Chèque Photovoltaïque ont un temps de retour brut sur investissement de 7 à 12 ans. Elles permettent de générer environ 290 € de recette annuelle (ou économie de facture) par kWc installé pour un montant de dépenses d'exploitation d'environ 100 €/ an par kWc installé.

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, et l'adoption des nouvelles fiches actions, la Région en partenariat avec l'ADEME, soutiendra l'émergence de **projets tertiaires publics ou privés en autoconsommation** via la mise en place d'appels à projets ciblés. De même, en déclinaison de la PPE, le nouveau dispositif cofinancé par le FEDER qui soutient l'installation de centrales photovoltaïques pour alimenter des véhicules électriques permettra la mise en place de bornes de recharges partiellement alimentées par l'énergie solaire.

Enfin, le suivi et l'exploitation des **centrales photovoltaïques** dont la Région est **propriétaire**, ainsi que les **ombrières** (situées au niveau de l'Hôtel de Région et du CPOI) pour la **mobilité électrique**, seront assurés par la SPL Énergies Réunion avec notamment la mise en œuvre d'un marché de maintenance externalisé.

Le dispositif régional Chèque photovoltaïque a un impact sur ~~l'emploi réunionnais~~, par la collaboration de solaristes (29 solaristes partenaires). Il contribue également à augmenter le **pouvoir d'achat** des foyers en apportant une aide financière pour l'achat d'une centrale photovoltaïque, et en permettant de réduire leur facture d'électricité.

En 2019, l'objectif annuel qui était depuis plusieurs années de soutenir l'installation d'environ 150 à 200 centrales individuelles, **sera doublé** pour s'inscrire dans les perspectives de la PPE révisée, avec un contrôle sur l'ensemble des installations réalisées. Objectif d'installer des centrales photovoltaïques en autoconsommation pour **255** foyers « SLIME » par an et d'augmenter le nombre d'installations « chèque PV à **200** par an.

La Région sollicitera la Commission européenne, dans le cadre de la modification du PO FEDER, afin de **mobiliser les crédits** pour amplifier progressivement le déploiement du dispositif Chèque photovoltaïque à destination des particuliers en ciblant sur des installations en autoconsommation.

Ces dispositifs feront l'objet d'un accompagnement dans le cadre des actions Maîtrise de la Demande en Energie (partenariat Région/Ademe/EDF) prévues dans la PPE : conseils pour réduire les consommations, remplacement par équipements électroménagers basse consommation,

Valorisation de la biomasse

Le Schéma Directeur Biomasse-méthanisation (SDBM) établi en 2011 par notre Collectivité, a identifié un potentiel de 12,5 MW dans ce secteur. La SPL Énergies Réunion a été missionnée pour assurer un relais auprès des porteurs de projets et permettre la réalisation des projets pré-identifiés.

Créé par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et codifié dans les articles L.222-31 et D.222-8 à 14 du Code de l'Environnement, le Schéma Régional Biomasse (SRB) **définit les objectifs de développement de la biomasse mobilisable pour une valorisation énergétique en respect de la hiérarchie des usages**. Il est prévu d'approuver ce schéma en 2019, après la phase de consultation et en lien avec l'approbation de la PPE dont il décline le volet biomasse.

En 2019, dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de l'unité mobile de méthanisation sur le lycée agricole de Saint Joseph ou autre site et de l'unité de gazéification sur le site du CFPPA de Piton Saint-Leu. A terme, ces deux sites devraient servir de plate-forme pédagogique et de démonstration pour l'ensemble de la filière agricole.

Enfin, la réflexion liée à la valorisation énergétique de la biomasse (gazéification, méthanisation, bois énergie, canne-énergie, etc.) sera poursuivie, en lien avec la SPL Énergies Réunion. Ainsi, dans le cadre de la convention cadre 2017-2019 établie entre la Région Réunion et ALBIOMA, portant sur la contribution de cette société à la PPE de La Réunion, une expérimentation a été menée sur un site test d'approvisionnement en biomasse combustible en 2019. Par ailleurs, des projets de plateforme de bois énergie pourront être mise en œuvre.

Hydraulique

En 2019, les micro-centrales du Bras des Lianes seront exploitées et maintenues par la SPL Énergies Réunion. Elles devraient permettre une production de l'ordre de **5 GWh dans l'année**.

Énergies Marines Renouvelables (EMR)

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, un **appel à projets** a été lancé en 2015 sur le volet recherche dans la thématique de l'énergie. L'instruction des projets éligibles permettra de définir ceux susceptibles de bénéficier du soutien régional. Quatre projets sont ainsi susceptibles de bénéficier d'un soutien régional. Ils portent notamment sur les micro-réseaux électriques et les matériaux à changement de phase. En parallèle le Guichet Unique en charge de la Recherche, du Développement et de l'Innovation (GURDTI) souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en matière d'innovation portant notamment sur le domaine de l'énergie et des EMR en particulier auquel la Région pourrait être sollicitée au titre de la contrepartie publique nationale.

En matière de **Recherche Développement et Innovation**, la Région s'appuie sur le **cluster Témergie**, dont elle est membre depuis sa création en 2009. Depuis 2015, Témergie est le représentant local du GIP France Énergie Marine (FEM), auquel la Région Réunion adhère. L'objectif est de favoriser l'émergence de collaborations de recherche entre La Réunion et les entités nationales travaillant sur ces thématiques, et d'accompagner les porteurs de projets locaux. Dans le cadre du partenariat avec FEM, l'année 2019 doit permettre de définir et de lancer un projet de plateforme d'expérimentation sur les énergies marines renouvelables (PEMER) en mer pour les technologies d'énergies marines.

La Région Réunion s'était dotée d'un schéma régional d'exploitation des énergies marines (SREMER) en 2013. La SPL Énergies Réunion a été missionnée en 2018 pour le mettre à jour, notamment pour prendre en compte l'évolution des technologies. Cela concerne l'étude de pré-faisabilité de **l'hydromaréthermie**, et, plus généralement, la thalassothermie, qui utilise la chaleur accumulée par la mer en surface pour produire de la chaleur ou du froid.

En déclinaison de la PPE et du Schéma Régional des Énergies Marines (SREMER), la Région Réunion veillera en 2019, à accompagner les études et projets nécessaires à la mise en œuvre de telles technologies, en particulier en matière d'éolien off-shore, de refroidissement par eau de mer (SWAC) ou encore par hydromaréthermie.

Enfin, la Région Réunion continuera à financer le maintien opérationnel du **PAT ETM** en partenariat avec Naval Group et l'Université de La Réunion, afin de promouvoir des actions de recherche et le développement de technologies d'échangeurs nécessaires à l'Énergie Thermique des Mers et au dispositif ORC (*cycle organique de Rankine*).

Stockage

Le développement des technologies et des capacités de stockage de l'électricité représente un enjeu important pour les années à venir dans une perspective de diversification du mix électrique, avec notamment l'augmentation de la part des énergies renouvelables intermittentes (solaire, éolien) dans la production électrique.

Parmi les moyens susceptibles d'être mis en place, il y a le développement d'installations hydro-électriques de type **STEP** (station de transfert d'énergie par pompage-turbinage) qui peuvent également être utilisées comme des outils de flexibilité. En 2018, une étude a été lancée et les premiers résultats ont confirmé l'existence d'un gisement pour des possibilités de micro-step.

En 2019, le partenariat avec l'Université de La Réunion et EDF, sur le programme de recherche « PEPS » dont l'objectif est de favoriser l'insertion des énergies intermittentes (photovoltaïque notamment) sur le réseau en étudiant les intérêts et impacts du foisonnement, du stockage et de l'écrêtement sera poursuivi.

Par ailleurs, un soutien financier au développement de systèmes de stockage adaptés aux problématiques réunionnaises (cas notamment des STEP) pourra être étudié en recherchant des financements susceptibles d'être mobilisés, en complément des appels à projets que devrait lancer la Commission de Régulation de l'Énergie pour répondre aux ambitions de la PPE.

2.2.4. Actions de maîtrise de l'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

En 2019, les actions mises en œuvre seront développées dans le cadre de la PPE, notamment en partenariat avec l'État, l'ADEME, EDF et la SPL Énergies Réunion qui réalisera des missions de conduite d'opérations, à la demande de la Région.

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, et des mesures mises en place en 2018, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Soutien à la mise en place de chauffe-eau solaires pour les foyers défavorisés (Ecosolidaire),
- Aide aux bailleurs sociaux qui installent des chauffe-eau solaires sur les logements locatifs sociaux existants et aux collectivités territoriales pour les bâtiments publics (dispositif relevant des Investissement Territoriaux Intégrés),
- Appel à Projets pour la mise en place d'éclairages publics performants,
- Participation financière aux projets de SWAC Nord et Sud,
- Aide à des projets de centrales photovoltaïques en autoconsommation dans le secteur tertiaire,
- Aide à des projets de centrales photovoltaïques alimentant des bornes de recharge de véhicules électriques.

Par ailleurs hors POE FEDER, la Région interviendra sur les actions suivantes :

- Poursuite de la mise en œuvre d'un programme **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie Réunion** (SLIME Réunion), en partenariat avec EDF, en veillant à apporter des solutions concrètes aux foyers visités et en contribuant à améliorer la coordination des acteurs qui luttent contre la précarité énergétique ;
- Mise en œuvre d'actions conjointes avec le Sidelec dans le cadre d'une convention-cadre portant notamment sur les volets suivants : éclairage public communal, électrification de Mafate, bornes de recharge de véhicules électriques,

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020, la Région a contractualisé avec l'ADEME et EDF pour développer des actions en matière de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables et d'économie circulaire.

Une convention cadre pluriannuelle a été signée en 2015 et un avenant annuel sera signé en 2019. Une convention spécifique sera élaborée en 2019 avec EDF, en lien avec la mise en œuvre de la PPE révisée.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de coopération Interreg, la Région Réunion a été sélectionnée pour le projet RESOR. Celui-ci a pour objectif de promouvoir les bonnes pratiques en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans les régions ultrapériphériques d'Europe et autres territoires insulaires.

Contribuer à développer le solaire thermique

En matière de **solaire thermique**, l'année 2019 permettra de poursuivre le soutien des opérations d'équipements en eau chaude solaire des secteurs résidentiels, tertiaires et industriels.

Des appels à projets conjoints avec l'ADEME pourront ainsi être lancés pour favoriser l'émergence de projets dans les secteurs tertiaires et industriels dont la mobilisation demeurent toujours assez limitée. Les crédits du POE FEDER 2014-2020 pourront également être mobilisés dans le cadre des fiches actions existantes.

Précarité énergétique

Le dispositif **Écosolidaire** dédié aux particuliers en situation de précarité sera poursuivi. Il s'agit de toucher un maximum de foyers éligibles, par la mobilisation des crédits du FEDER en complément de ceux de la Région et d'EDF. Environ 1000 à 1200 foyers en bénéficie chaque année. La mise en œuvre du dispositif est confiée à la SPL Énergies Réunion. On considère que chaque chauffe-eau solaire installé génère une économie de 1 500 kWh/an soit environ 200 € d'économie (par comparaison à un chauffe-eau électrique). Le programme écosolidaire permet par ailleurs de maintenir l'activité d'environ 10 emplois (1 ETP pour 100 Chauffe-eau solaire).

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, les bailleurs sociaux bénéficieront d'un soutien de la Région et de l'ADEME pour l'équipement en chauffe-eau solaires de leurs logements : près de 1 000 logements devraient ainsi être subventionnés en 2019. Les économies sont similaires à celles générées par les chauffe-eau solaires individuels. L'exploitation et la maintenance des installations prévues pour 2019 correspond à environ 1 ETP.

La synergie entre Ecosolidaire et SLIME sera poursuivie afin que les visites liées au dispositif Ecosolidaire, s'accompagnent également du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du projet SLIME dont le cadre national et d'éligibilité aux Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) ont été renouvelés jusqu'en 2020.

Le SLIME Réunion, animé par la SPL Énergies Réunion, permet de diagnostiquer et aider les foyers à sortir d'une situation de précarité énergétique.

Pour 2019, le dispositif devrait concerner **5 500 foyers** et il s'agira également de voir la possibilité d'élargir le champs des actions menées auprès des foyers défavorisés : isolation, remise aux normes des circuits électriques, installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sans stockage. Le dispositif SLIME permet en moyenne à chaque foyer en bénéficiant d'économiser 405 kWh/an soit 50 € sur sa facture d'électricité.

La précarité énergétique est une priorité de la mandature, afin de **réduire les inégalités** et tenir compte des écarts de vie et des grandes difficultés socio-économiques que connaissent certaines familles réunionnaises.

Ainsi en 2019, le renforcement du dispositif SLIME avec un objectif de +500 foyers par rapport à 2018, permettra de **générer des emplois supplémentaires** au service de la population. Cet accompagnement des familles a pour objectif à terme, de diminuer leur facture énergétique, et donc contribuera à augmenter leur pouvoir d'achat. Afin de prendre en compte un plus grand nombre de public, il sera étudié la possibilité d'élargir le dispositif SLIME au grand public (objectif 1000 foyers) dans le cadre d'un partenariat à définir avec EDF et ADEME.

De même, le dispositif régional Ecosolidaire, dédié aux familles en situation de précarité, vise à les aider à **réduire leur dépense énergétique, sera doublé**. Outre l'économie générée pour chaque foyer, il s'agit également de réduire les **inégalités sociales** en permettant à certains d'entre eux d'avoir de l'eau chaude sanitaire et donc d'améliorer leur condition de vie. Ce dispositif a également un impact sur **l'emploi réunionnais**, en impliquant notamment les professionnels que sont les solaristes (50 solaristes ont établi un partenariat avec la Région). En 2019, ce dispositif sera élargi à un public plus large en passant de 1100 foyers à 2310.

Climatisation solaire

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, il est prévu de soutenir **les installations de climatisation solaire**. Ainsi, en 2019, **cinq à six projets** devraient bénéficier d'une contrepartie de la Région au financement européen.

Éclairage public

L'éclairage public est un poste de consommation énergétique important des collectivités. Des technologies récentes sont susceptibles de diminuer ces consommations pour un service équivalent. Cet axe a ainsi été identifié dans la PPE, comme devant faire l'objet d'actions de maîtrise de la demande en électricité.

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, en lien avec EDF et l'ADEME, des projets publics de rénovations d'éclairage public pourront bénéficier du soutien régional. Un objectif de **4 000 à 8 000 points lumineux** améliorés pourrait être visé pour 2019.

2.5. Réseaux internationaux

La Collectivité poursuivra son partenariat avec Nrg4SD, The Climate Group, R20 et ORU FOGAR, axé sur une déclinaison opérationnelle à l'échelle régionale, des orientations issues de la COP 21, de la COP22 et de la COP 23, sur le changement climatique. En 2019, la Collectivité renouvellera son adhésion aux réseaux internationaux intervenant sur le changement climatique et le développement durable.

En 2019, la Région poursuivra le partenariat établi avec les réseaux internationaux non gouvernementaux qui œuvrent pour le changement climatique et le développement durable. Le concept de développement durable repose sur la conciliation des **intérêts économiques, sociaux** et environnementaux.

La sensibilisation des citoyens au respect de valeurs éthiques permet de consommer des produits sains, de sauvegarder l'environnement, et **de ne pas exploiter les plus démunis**. Le respect de ces valeurs est essentiel pour la Planète. Le citoyen a des devoirs envers la planète sur laquelle il vit, et l'environnement dans lequel il évolue. Le respect de ces devoirs est indispensable, car ils sont le garant du maintien des ressources vitales de la Terre.

Les lignes budgétaires suivantes seront mobilisées :

**Énergie – Fonctionnement des structures spécialisées en environnement : SPL ER, Amorce, Climat Group, NRG4SD, R20, registre CEE...
A208-0001 n°1 / Chapitre 937 – Fonction 75**

AE : 396 500 €

CP : 424 500 €

Énergie, Fonctionnement des structures spécialisées : suivi PV par SFE ER et exploitation Bras des Lianes
A208-0001 n°2 Chapitre 937 Fonction 75

AE : 100 000 €

CP : 90 000 €

Énergie – Fonctionnement – Frais divers
A208-0002 n°1
Chapitre 937 Fonction 75

AE : 10 000 €

CP : 6 000 €

Énergie – Subvention en énergie : Photovoltaïque, Hydraulique Cilaos.
P208-0002 n°1
Chapitre 907 – Fonction 75

AP : 200 000 €

CP : 100 000 €

Énergie – Subvention – aides aux entreprises (CPN FEDER et maintien PAT)
P208-0002 n°2
Chapitre 907 – Fonction 752

AP : 1 845 000 €

CP : 805 000 €

Énergie – Subvention pour Études et recherches publiques : stockage,...
P208-0002 n°3
Chapitre 907 – Fonction. 75

CP : 50 000 €

Énergie – Études et recherches en Maîtrise d'ouvrage : Plan solaire, PPE, ...
P208-0002 n°4
Chapitre 907 – Fonction. 75

AP : 210 000 €

CP : 607 000 €

Énergie, Aide équipement photovoltaïque : Chèque PV
P208-0002 n°6
Chapitre 907 Fonction 75

AP : 1 484 500 €

CP : 1 284 500 €

Énergie – Aide aux particuliers pour chauffe-eau solaires : Eco-Solaire**P208-0002 n°7****Chapitre 907 – Fonction. 75****AP : 2 272 500 €****CP : 3 437 250 €****Énergie, Travaux dans le domaine de l'Énergie subvention et maîtrise d'ouvrage : missions SPL ER, Hydraulique Bras des Lianes****P208-0002 n° 8****Chapitre 907 Fonction 75****AP : 1 775 750 €****CP : 1 734 250 €****Énergie, Travaux dans le domaine de l'Énergie subvention et maîtrise d'ouvrage : mission SLIME****P208-0002 n° 8****Chapitre 907 Fonction 75****AP : 2 760 000 €****CP : 2 760 000 €****3. PLANIFICATION DES DÉCHETS ET UN SCENARIO « ZÉRO DÉCHETS », CRÉATEUR D'EMPLOIS****3.1. Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), prévoit pour les déchets, de substituer un **plan unique** aux trois anciens plans de gestion des déchets à l'échelle régionale et infra-régionale : le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des bâtiments.

Le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets précise le contenu et la procédure d'élaboration de ce plan. Les travaux d'élaboration du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) ont démarrés en 2017 avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (groupement Espélia, Recovering, Deloitte et Maunier) et a permis d'établir un état des lieux sur les gisements. Ils se sont poursuivis en 2018 en prenant en compte l'orientation de la Région de retenir le **scénario « zéro déchets »** à l'horizon 2030, en renforçant les actions prévues dans le Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire qui constitue un des volets du PRPGD.

En 2019, les travaux vont se poursuivre avec la phase de concertation (consultation des personnes publiques associées, avis de l'autorité environnementale, enquête publique, ...) en vue d'une approbation fin 2019.

Nouvelles orientations 2019

Dans le cadre du processus d'élaboration du PRPGD, le **Conseil Consultatif Citoyen** nouvellement créé sous l'impulsion du Conseil Régional, sera sollicité pour donner son avis. Il s'agira également d'organiser un **référendum local** sur la valorisation énergétique des déchets et le procédé à retenir.

Le résultat de cette phase de concertation préalable associant la population réunionnaise, est un préliminaire à la consultation des Personnes Publiques Associées (PAA).

3.2. Le scénario « zéro déchets »

Le zéro déchets, c'est une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets. Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement (via l'éco-conception notamment), optimiser et allonger l'usage (via l'économie du partage, le réemploi par exemple) et en dernier lieu préserver la matière (grâce au compostage ou au recyclage).

Au regard du contexte insulaire, de la richesse du patrimoine naturel de l'île et pour les générations futures, la Région a fixé un objectif de « zéro déchets » à l'horizon 2030 qui est repris dans le scénario du PRPGD en cours d'élaboration. Il s'agit pour la collectivité d'accompagner la transformation écologique des entreprises, de structurer fortement les filières de collecte et de recyclage (pour le verre, le plastique, les papiers/cartons, les métaux, les textiles, les biodéchets), de développer des solutions comme les « ressourceries » et autres ateliers de réparation et de valorisation des objets abandonnés.

Cette démarche respecte la hiérarchisation des modes de traitement prévus par le Code de l'environnement et s'appuie fortement sur la prévention, la préparation en vue de la réutilisation, le recyclage, et toute autre valorisation, notamment la valorisation matière. Conformément aux recommandations de la Commission européenne, la Région ne souhaite pas créer de nouvelles unités de valorisation des déchets, qui ne seraient pas utiles au territoire et qui viendraient concurrencer directement les filières de l'économie circulaire liée à la prévention, au recyclage des déchets qui contribuent le plus à l'économie d'énergie et à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

De plus, les risques sanitaires liés aux dioxines, furanes et autres substances toxiques susceptibles d'être émises par les incinérateurs sont une préoccupation majeure pour la Région en matière de protection de la population réunionnaise. En outre, les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) nécessiteraient soit la création d'une installation de stockage de déchets dangereux sur l'île (dans des conditions non conformes avec les usages établis au niveau national en raison de l'absence des couches géologiques nécessaires pour le stockage dans les conditions recommandées par la loi) soit leur exportation vers la Métropole ou l'Europe, à un coût conséquent.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'élaboration du PRPGD et de la révision de la PPE, la Région Réunion souhaite privilégier d'autres procédés de traitement des déchets tels que la **gazéification** qui présente l'intérêt de ne pas produire de déchets dangereux, avec une valorisation du gaz de synthèse produit (syngas).

En 2019, la Région poursuivra la **déclinaison du scénario « zéro déchets »** en lien notamment avec les EPCI en charge d'élaborer les plans locaux de prévention et de gestion des déchets et avec les deux syndicats mixtes de traitement des déchets (SYDNE et ILEVA). Il s'agira également de mettre en cohérence l'ensemble des documents de programmation en cours d'élaboration (PRPGD, PPE révisée et SRB).

Nouvelles orientations 2019

Le scénario zéro déchets décrit plus haut, préconise le traitement des déchets résiduels par gazéification. Dans ce cadre, la Commission Européenne sera sollicitée sur la **réaffectation des crédits du POE FEDER 2014-2020**, alloués aux Unités de Valorisation Energétique (UVE) des déchets, à hauteur de 37 millions d'euros. Un plan de rattrapage des équipements liés aux déchets sera élaboré en partenariat avec l'ADEME.

3.3. Développement des filières de l'économie circulaire

La loi NOTRe confère aux régions un rôle majeur dans le champ de l'économie circulaire, par l'élaboration d'un plan d'actions régional. La Région est pour sa part, totalement engagée dans les dynamiques conduisant à soutenir toutes les dimensions de l'économie circulaire. Dans ce cadre, la Région bénéficie d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME dans le cadre d'un contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire (CODREC).

Ainsi, les actions prévues en 2019, liées au développement des filières de l'économie circulaire sont :

- La mise en œuvre du plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) en lien avec NEXA,
- Le lancement de la 2^e session (2019) de l'appel à projets « Économie circulaire » en partenariat avec l'ADEME,
- Le soutien aux investissements des projets en faveur du développement de l'économie circulaire, notamment pour les associations, les fondations, les sociétés coopératives et les sociétés coopératives d'intérêt collectif, conformément au cadre d'intervention actualisé en 2018,
- L'accompagnement pour la structuration des entreprises et le développement de l'innovation, notamment à travers la mobilisation des mesures du PO FEDER 2014-2020,
- La valorisation des acteurs et des initiatives de l'économie circulaire par notamment des actions de communication,
- La réalisation d'un annuaire régional des acteurs et des initiatives de l'économie circulaire,
- L'initiation de synergie entre acteurs, pour le développement de l'économie circulaire notamment par la mise en réseau des acteurs et des initiatives,
- L'accompagnement du projet « Développement de l'écotourisme à Mafate » piloté par l'IRT, notamment à travers la fiche action « préparer à l'économie circulaire »,
- L'accompagnement technique des projets de développement liées à l'économie circulaire et les déchets dans la zone Océan Indien en concordance avec le programme INTERREG,
- L'accompagnement des projets de déchetteries, de recycleries et de ressourceries,
- L'accompagnement de structuration des filières de recyclage.

En outre, la Région accompagnera en 2019 les actions d'animation et d'observation des filières déchets et économie circulaire, qui se traduiront notamment par :

- la mise en œuvre du contrat d'objectifs avec l'ADEME pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire, notamment par le développement de synergies au travers de l'écologie industrielle et territoriale,
- un soutien technique au Cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), porté par le SICR Syndicat de l'importation et du Commerce de La Réunion,
- une participation financière, en partenariat avec l'ADEME, en faveur de la CER (Cellule Économique Régionale) du BTP, pour le poste de chargé de mission qui assure l'animation liée à la gestion des déchets du BTP,

- une contribution à l'éco-organisme ECO AGRI REUNION, pour le déploiement de la filière gestion des déchets agricoles non organiques à La Réunion,
- une contribution au projet SATEGE (Service d'Appui Technique à la gestion des Epanchages) porté par la chambre d'agriculture, sous l'égide de la Préfecture de La Réunion,
- une participation financière (adhésion) à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) pour une veille et un observatoire des initiatives de l'économie circulaire en France,
- un soutien au poste de chargé de mission observatoire des déchets en matière d'information et de suivi des données porté par l'AGORAH,
- un soutien aux actions d'animation, d'étude et d'échange de pratiques dans le cadre du partenariat sur l'économie circulaire portées par NEXA et le cluster Eco Teck Québec.

Enfin, la Région étudiera les modalités d'accompagnement des entreprises dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale incluant l'économie circulaire (changements de comportement, clause de marchés publics...)

L'économie circulaire est un **concept économique** qui s'inscrit dans le cadre du **développement durable** et qui s'inspire notamment des notions d'**économie verte**, d'**économie de l'usage**, de l'économie de la performance et de l'**écologie industrielle** (laquelle veut notamment que le **déchet** d'une industrie soit **recyclé** en **matière première** d'une autre industrie ou de la même).

Cette nouvelle économie de l'usage prônant le réemploi, le recyclage ou la valorisation des biens et des matériaux permet le développement de nouvelles structures locales de proximité, créant ainsi de nouveaux emplois de proximité.

Ces nouveaux mode de consommation, ces changements de comportement alliant la prise de conscience de la nécessité de l'économie des ressources et d'une consommation responsable permet le développement de nouvelles filières locales créatrices elles-aussi de nouveaux emplois.

Par les aides à l'investissement en faveur du développement des filières de l'économie circulaire, la Région souhaite inciter à la **création ou le développement** de structures et/ou de projets ayant pour finalité l'amélioration du cadre ou des conditions de vie et la diversification de l'offre de proximité potentiellement créatrice d'emplois de proximité, limitant ainsi les déplacements quotidiens domicile / travail.

Le nombre d'emplois créé par les aides à l'investissement en faveur du développement de l'économie circulaire est estimé à **1 emploi direct ou indirect par tranche de 30 000 euros d'aide à l'investissement**.

Orientations 2019 en cohérence avec les nouveaux objectifs visés

La réalisation des projets en faveur de l'économie circulaire portés par les différents acteurs réunionnais (associations, fondations, sociétés coopératives et sociétés coopératives d'intérêt collectif) devront permettre la **création d'emplois** et **l'amélioration du cadre de vie** ou des conditions de vie du public ciblé.

Les structures réunionnaises (collectivités, associations ou entreprises) candidates à la session 2019 de l'appel à projets « Économie circulaire » co-porté par la Région Réunion et l'ADEME devront elles aussi permettre la **création d'emplois** et **l'amélioration du cadre de vie** ou des conditions de vie du public ciblé par le développement des projets.

Nouvelles orientations 2019

Les porteurs de projets sollicitant une aide de la Région pour un projet en faveur de l'économie circulaire devront proposer et présenter des indicateurs de suivi mesurant **l'impact sur l'emploi réunionnais** et l'amélioration des conditions de vie du public ciblé.

La possibilité de solliciter des crédits du FEDER 2014-2020, par la mise en place d'une **nouvelle fiche action** dédiée à l'économie circulaire, sera étudiée, ainsi que l'opportunité et les éventuels contours d'une structure fédérant des acteurs de l'économie circulaire.

Les lignes budgétaires suivantes seront mobilisées :

Déchets cadre de vie
P126-0003 n°1
Chapitre 907 – Fonction 72

AP : 650 000 €
CP : 883 863 €

Observatoire des déchets (AGORAH)
P140-0002 n°1
Chapitre 905 – Fonction 58

CP : 24 200 €

Déchets cadre de vie
A126-0003 n°1
Chapitre 937 – Fonction 72

AE : 166 600 €
CP : 181 100 €

4. CHANGEMENT CLIMATIQUE - QUALITÉ DE L'AIR – APPREHENDER LES RISQUES NATURELS – ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU, VISANT À PRÉSERVER LA SANTÉ DES RÉUNIONNAIS

4.1. Surveiller et sensibiliser la population sur la qualité de l'air

4.1.1. Le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3)

Le schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) comprend un volet Air portant sur l'amélioration de la connaissance, la recherche, la sensibilisation et le réseau de surveillance avec des seuils régionaux. Concernant la qualité de l'air, notre intervention s'appuie sur le Plan Régional Santé Environnement dont la finalité est d'améliorer la santé des Réunionnais grâce à une prévention adéquate et à une meilleure gestion des risques environnementaux définis comme prioritaires à La Réunion. Ce plan s'attache en particulier à réduire les inégalités territoriales et environnementales de santé.

Par délibération de la commission permanente en date du 13 juin 2017, la Région Réunion a validé la charte pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PRSE3 qui a été signée par l'État et la Région en mai 2018. Le PRSE 3 couvre la période 2017-2021 et ses actions s'articulent autour des 5 axes : qualité sanitaire de l'alimentation et de l'eau, milieux intérieurs, cadre de vie, gestion des connaissances et protection des jeunes générations.

En 2019, la Région Réunion participera notamment aux comités de pilotage du PRSE 3, s'agissant notamment des actions dont elle assure le pilotage (localisation des dépôts sauvages, gestion de l'amiante dans les établissements scolaires).

4.1.2. ATMO REUNION (ex Observatoire Réunionnais de l'Air)

ATMO REUNION est une association agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Elle est financée par l'État, les collectivités locales et les gestionnaires d'installations polluantes dans le cadre de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Les missions de ATMO REUNION permettent de :

- **Surveiller la qualité de l'air à La Réunion, grâce à un réseau de stations fixes et mobiles,**
- Étudier la qualité de l'air pour mieux la comprendre,
- Informer les institutions et le public au quotidien.

La convention cadre Etat-Région-ADEME pour la période 2015-2020, prévoit une contribution, des actions relatives à la **qualité de l'air** en lien avec le volet Air du SRCAE, pour un montant de 150 000 €. Dans ce cadre, la Région apporte son soutien à l'ATMO REUNION, pour l'acquisition de **dispositifs de surveillance** de la qualité de l'air, afin de répondre aux exigences réglementaires. En 2019, la Région poursuivra sa contribution au programme d'actions de l'ATMO REUNION.

La ligne budgétaire suivante sera mobilisée :

**Déchets cadre de vie (Air) – ORA
P126-0003 n°3
Chapitre 907 – Fonction 74**

**AP : 100 000 €
CP : 80 000 €**

4.2. Appréhender les risques naturels

4.2.1. L'Observatoire Régional des Risques Naturels (ORN)

À La Réunion, les conséquences des risques naturels sont majoritairement imputables à l'aléa cyclonique/tempête tropicale, au volcanisme, à la sismicité, aux feux de forêt, mais aussi au contexte fonctionnel et socio-économique (insularité, pressions foncières, crise de l'emploi, etc.).

Pour y faire face, une véritable politique de diminution des enjeux et des vulnérabilités est menée sur le territoire, favorisant l'émergence d'actions communes *via* la création d'outils innovants (observation, spatialisation, modélisation) et des engagements significatifs en faveur du développement et de l'entretien d'une « mémoire commune du risque ».

La Région, s'inscrivant dans ce cadre, soutient des actions en matière de risques naturels et des études portant sur l'amélioration des connaissances relatives aux évolutions climatiques qui viennent alimenter en données l'**Observatoire des Risques Naturels de La Réunion (ORN)**.

L'Observatoire des Risques Naturels de La Réunion (ORN), créé en 2012, dont la gestion et l'animation ont été confiées à l'**AGORAH**, assurent les missions suivantes :

- Améliorer la connaissance et informer sur l'état des risques,
- Intégrer les risques naturels au sein des politiques d'aménagement,
- Évaluer et suivre l'évolution des risques naturels et des actions mises en œuvre.

À ce titre, l'Observatoire des Risques Naturels de La Réunion (ORN) assure le suivi des indicateurs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) liés à l'adaptation au changement climatique au sein du Comité 4 de la Gouvernance Energie-Climat, co-piloté par l'AGORAH et la DEAL.

En 2019, la Collectivité poursuivra son implication dans les activités de cet observatoire en s'assurant en particulier du suivi des orientations et des indicateurs du SRCAE, en matière de changement climatique.

4.2.2. Actions du BRGM en matière de risques naturels

Les actions mises en œuvre par le BRGM, avec le soutien financier de la Région, s'inscriront dans le cadre de la convention-cadre 2014-2020 et porteront sur les objectifs suivants :

- La compréhension des phénomènes géologiques et les risques associés,
- Le développement et la mise à disposition des outils nécessaires à la gestion du sol et du sous sol et des ressources.

En 2019, la Collectivité poursuivra son soutien en faveur du BRGM afin d'alimenter l'Observatoire des Risques Naturels. Ainsi, le BRGM interviendra en « **Appuis Techniques et Expertises** à la demande des services de la Région » et poursuivra le suivi du trait de côte et des phénomènes d'érosion côtière (**OBSCOT**).

En 2019, dans le cadre de la fiche action 5.02 « *Observation, expérimentation et développement sur les phénomènes de risques naturels et l'adaptation au changement climatique* », du POE FEDER 2014-2020, la Région poursuivra son soutien à la mise en œuvre de la phase 3 du projet MVTERRE porté par le BRGM, axé sur les mouvements de terrain à Salazie, et la poursuite de l'acquisition de données sur ce secteur dans le cadre du programme de recherche RenovRisk-Erosion.

4.2.3. Actions de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVVF)

Le partenariat établi avec l'Institut de physique du Globe de Paris (IPGP) et son antenne locale l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (IPGP/OVVF), a fait l'objet d'une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2016-2020 pour la réalisation d'actions de Service Public et de recherche sur la connaissance et la gestion de l'environnement volcanique et des risques volcaniques.

En 2019, la Collectivité poursuivra son soutien en faveur du programme d'actions de l'OVVF, relatif à la valorisation et à la diffusion des données acquises sur le Piton de la Fournaise.

La ligne budgétaire suivante sera mobilisée :

**Risques Naturels – Sols et sous-sols
P140-0013 n°1
Chapitre 907 – Fonction 76**

**AP : 150 000 €
CP : 292 300 €**

4.3. Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

Le PGRI (2016-2021) est un document de planification de la gestion des inondations sur l'ensemble du territoire. Il a été approuvé par le Préfet en 2015 et les objectifs sont de :

- Poursuivre la compréhension des phénomènes d'inondation,
- Mieux se préparer et mieux gérer la crise lors des inondations,
- Réduire la vulnérabilité actuelle et augmenter la résilience du territoire face aux inondations,
- Concilier les aménagements futurs et les aléas,
- Réunir tous les acteurs de la Gestion du Risque Inondation.

Ainsi, le PGRI définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations qui permettent de réduire les conséquences négatives des risques d'inondation sur l'ensemble du bassin hydrographique de La Réunion, et en particulier sur les Territoires à Risque Important (TRI). Il permet de prioriser des actions, de façon à mieux répartir les financements publics sur les plus efficaces et les plus urgentes. En lien avec la mise en œuvre de la **Directive Inondation**, des actions prioritaires sont identifiées, afin de réduire de façon opérationnelle, la vulnérabilité des populations face au risque d'inondation.

Ainsi en 2019, dans le cadre de la fiche action 8.03 du POE FEDER, la Région poursuivra son soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des projets d'endiguement, prioritaires retenus, en apportant la contrepartie publique nationale.

Orientations 2019 en cohérence avec les nouveaux objectifs visés

Les inondations constituent un risque important sur le territoire et la vulnérabilité de la population est avérée. La protection des citoyens et des biens est un enjeu majeur.

La ligne budgétaire suivante sera mobilisée :

PGRI
P140-0006 n°1
Chapitre 907 – Fonction 76

AP : 700 000 €
CP : 500 000 €

4.4. Actions dans le domaine de l'eau

La gestion des ressources en eau à La Réunion se fait suivant une planification au niveau européen, national et local.

Outils de planification :

Découlant de la **Directive européenne cadre sur l'eau** (DCE) de 2000, le SDAGE (**Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**) **2016-2021** est l'outil de planification dédié à la gestion de la ressource en eau au niveau national. Ce document fixe, sur une durée de 6 ans, pour chaque grand bassin hydrographique, les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels).

Ses mesures sont déclinées à travers des **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** au niveau des sous-bassins (Est, Ouest et Sud de l'île). Un SAGE comporte un plan d'aménagement et de gestion durable (opposable aux décisions administratives et plans de portées inférieures) accompagné d'un règlement (opposable au tiers). Il est rédigé et suivi par une structure porteuse désignée par la Commission Locale de l'Eau. Le Comité de Bassin de La Réunion est désormais **Comité de l'Eau et de la Biodiversité** (cf chapitre 5).

En 2019, l'action de la Région dans le domaine de l'eau et de la mise en œuvre du SDAGE se fera dans la continuité des années précédentes.

Amélioration de la qualité de l'eau

Maîtriser la qualité de l'eau du robinet est un objectif prioritaire pour améliorer l'état de santé de la population.

En 2019, au titre de la fiche action 5.06 « création et extension d'usines de potabilisation » du POE FEDER 2014-2020, la Région cofinancera (éventuellement avec l'État) plusieurs projets de création **d'usines de potabilisation** (communes de Petite Ile, Saint Louis, Etang Salé, Le Port/La Possession, etc.).

Enfin, au titre de la mesure 4.3.5 du FEADER 2014-2020 intitulée « Amélioration des conditions d'alimentation en eau des hauts ruraux », la Région apportera son soutien pour réaliser des retenues collinaires, à usage agricole ou mixte diversification agricole et lutte contre les incendies de forêts afin de sécuriser l'alimentation en eau dans les Hauts, et préserver la biodiversité.

Orientations 2019 en cohérence avec les nouveaux objectifs visés

Le maintien des ressources vitales de notre Planète est indispensable à la survie de l'humanité. L'eau est une ressource naturelle et la préservation de sa qualité et de sa quantité doit donc induire des actions adaptées aux nouveaux enjeux. **Chaque Réunionnais** doit pouvoir **consommer une eau** ne présentant **aucun risque sanitaire** : c'est un besoin vital pour chaque être humain.

La Région proposera également qu'un débat soit engagé sur le prix de l'eau à La Réunion dans le cadre du conseil consultatif citoyen.

Les lignes budgétaires suivantes seront mobilisées :

Eau – retenue collinaire
P126-0013 n°1
Chapitre 907 – Fonction 74

CP : 700 000 €

Potabilisation de l'Eau
P126-0012 n°1
Chapitre 907 – Fonction 74

AP : 1 500 000 €

CP : 2 000 000 €

5. RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

5.1. Recherche agronomique

En 2019, la Région poursuivra son soutien aux activités de recherche agronomique du CIRAD, conformément à l'accord cadre quadripartite État-Région-Département-CIRAD 2015-2020 et en contrepartie des fonds du POE FEDER Convergence, du POE INTERREG V OI et du PDRR FEADER 2014-2020.

Les programmes de recherche et expérimentation ainsi co-financés par la Région s'inscrivent dans les orientations de la « Stratégie Europe 2020 » de l'UE, de la « Stratégie de Spécialisation Intelligente » de La Réunion (S3) et des priorités du « Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire » (PRAAD 2014-2020). Ils sont organisés en « Dispositifs de Programmation en Partenariat » (DPP) et concernent :

- la santé animale et humaine ;
- la biodiversité et la santé végétale,
- la co-conception de systèmes agro-alimentaires de qualité ;
- les services et impacts des activités agricoles en milieu tropical

Cette structuration qui implique davantage toutes les parties prenantes locales (chercheurs, professionnels du monde agricole et agroalimentaire, lycées agricoles...) et les acteurs de la zone océan Indien au sein de la « Plate-forme Régionale Agronomique pour le Développement » (PreRAD), est propice au développement renforcé des activités de recherche en bioéconomie tropicale et la valorisation de leurs résultats en actions de développement, de formation et de coopération.

La mesure de l'impact de la recherche agronomique pour le territoire sera appréciée selon les bilans de la période 2015-2018 et de l'année 2019 de ces programmes en termes de transfert, d'innovation technologique, d'expérimentation, de formation, et en lien avec les relais tels que les Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole : RITA « Santé animale et élevage », RITA « Canne », RITA « Fruits & légumes et horticole », ainsi que le pôle de compétitivité Qualitropic.

L'accord-cadre quadripartite prévoit en outre le financement de l'extension du Pôle de Protection des Plantes (3P). Le 3P est une plateforme à vocation régionale qui fédère les acteurs clés de la biodiversité et de la santé végétale. Les travaux de réhabilitation et d'extension visent un meilleur regroupement des équipes de recherche, l'accueil de nouveaux chercheurs, l'augmentation des capacités de formation ainsi que le développement de nouveaux outils et de nouvelles compétences (notamment en écologie chimique).

Orientations 2019 en cohérence avec les nouveaux objectifs visés

L'évaluation des programmes de recherche agronomique sera ciblée sur sa contribution effective à la consolidation de la **production agricole locale**, au **renforcement des filières existantes** (agro-alimentaire, canne, élevage, maraîcher) et à la **création de nouvelles filières** (création, variétale, modélisation de systèmes de production,...).

Les retombées de l'assurance-vieillesse (santé animale, **humaine** et végétale) et du développement de méthodes alternatives (lutte biologique,..) seront appréciées du point de vue à la fois de la **production** (en quantité et qualité) et de la **consommation**.

Ces programmes de recherche concourent aux **conditions de vie** des Réunionnais, en intégrant un volet sur la **santé humaine** et la préservation de l'environnement.

La ligne budgétaire suivante sera mobilisée :

**Recherche agronomique
P126-0010 n°1
Chapitre 906 – Fonction 6311**

AP : 4 280 843 €

CP : 2 997 974 €

5.2. Participation à l'ERANet « BiodivErsA3 » : réseau transnational de recherche en biodiversité

La Région participe avec plusieurs RUP et PTOM du réseau NetBiome au projet « BiodivERSA3 » financé sous H2020 de 2015 à 2020 et comptant 32 entités nationales et régionales. Coordonné par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), BiodivErsA3 vise à renforcer la recherche dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, par sa mise en réseau dans l'Espace Européen de la Recherche (projet « ERANet »).

Les recommandations et prospectives issues des travaux du réseau NetBiome appellent une continuation de mise en œuvre notamment par leur intégration dans la feuille de route et l'agenda stratégique de recherche et innovation de BiodivErsA3. Le programme de travail de cet ERANet comprend le lancement d'appels à projets de recherche et le développement d'un « workpackage » dédié à l'Outremer. Les régions présentes (Guadeloupe, Réunion, Guyane, Canaries, Açores, Nouvelle-Calédonie) poursuivront donc leurs activités au sein de BiodivErsA3 pour la prise en compte de leurs besoins et des opportunités offertes à l'Europe continentale en matière de recherche en biodiversité.

Les actions majeures de BiodivErsA3 prévues pour 2019 comprennent :

- la mise en œuvre de l'appel à projets de recherche sur le thème de la « Biodiversité et santé » lancé fin 2018 (évaluation et sélection des projets),
- la préparation et le lancement d'un appel à projets de recherche sur le thème de la « Biodiversité et changement climatique » auquel tous les partenaires sont invités à participer,
- l'état des lieux des structures de transfert,
- le travail sur la mobilité des chercheurs (entre les régions d'Outre-Mer et l'Europe continentale).

La participation financière des Régions ultramarines (Réunion, Guadeloupe, Açores,..) à l'appel à projets « **Biodiversité et changement climatique** » présente l'intérêt majeur d'apporter un effet levier à des fonds nationaux (ANR,..) et de l'Europe pour développer des projets de recherche ambitieux dont les résultats seront à **valoriser localement** en termes d'anticipation et de gestion des impacts du changement climatique sur la biodiversité (et réciproquement) à partir de questions de recherche prioritaires pour l'Outre-mer (inscrites dans les thèmes de l'appel). Les conséquences du changement climatique sur la biodiversité et *in fine* sur le **développement économique et les conditions de vie des Réunionnais** sont à anticiper et à atténuer par notamment des études des changements induits par le climat sur :

- la diversité biologique (ressources pour l'économie et l'emploi) ;
- la distribution des espèces ;
- l'utilisation de la terre, la mer (en lien avec l'agriculture et la pêche).

Il s'agira en outre de développer des programmes d'études de l'impact du climat sur la pollution et le développement urbain, sur les services écologiques rendus par la biodiversité (écosystèmes naturels côtiers,..).

La ligne budgétaire suivante sera mobilisée :

**Appel à Projets BIODIVERSA3
P145-0004 n°1
Chapitre 906 – Fonction 6311**

AP : 200 000 €

6. DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1. Rapport développement durable

Obligation résultant de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, le rapport sur la situation en matière de développement durable doit analyser tous les ans les politiques (programmes, actions, dispositifs) menées par la Collectivité sur le territoire et en interne durant l'année n-1.

Cette évaluation s'effectue au regard des 5 finalités du développement durable et a pour objectif une amélioration continue pour la conduite de politiques durables de développement. Pour rappel, les 5 finalités du développement durable visent :

- à lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- à préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- à permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- à assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- à fonder les dynamiques de développement sur des modes de production et de consommation responsables.

En juin 2019, sera présenté le rapport « Développement Durable » de la Région Réunion pour 2018.

6.2. Actions/projets développement durable

L'éducation au Développement durable est un levier stratégique important pour les enjeux écologiques majeurs que sont le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

La Région Réunion engagera en 2019, des actions « Développement Durable », interne à la collectivité, comprenant un volet important de sensibilisation/formation sur les thématiques suivantes :

- Baisse de la consommation des Énergies fossiles, GES : co-voiturage, conduite économe, télétravail, consommation électrique...
- Protection de la Biodiversité : connaissance des plantes indigènes et endémiques, sur la faune, apprentissage milieux marins,...
- Consommation responsable : Déchets /Tri /Recyclage, consommation papier, consommation eau,...

Pour la mise en œuvre de ce plan, elle s'appuiera sur des partenaires tels que l'ADEME, associations environnementales,... mais aussi sur des opérateurs associatifs reconnus dans le domaine de l'Éducation au Développement durable.

En complément du volet formation, la Région mettra en œuvre ou amplifiera des opérations concrètes de développement durable telles que : les jardins partagés, l'implantation de ruches, ...

Par ailleurs, elle s'emploiera à l'appropriation par tous du rapport annuel « Développement Durable » de la Collectivité.

BP 2019
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA PRESERVATION DU POUVOIR
D'ACHAT
- PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE -

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

Fiche programme – Secteur Aménagement

Intitulé du programme : 1 – L'aménagement du territoire un outil pour construire une Réunion plus équilibrée, plus juste et plus solidaire.

1°) Actions principales prévues en 2019

Les dispositifs financiers relatifs à la mise en œuvre du SAR

- Accompagnement des projets à travers les fiches actions :
 - urbanisation autour des pôles d'échanges ;
 - espaces publics structurants

L'aménagement des Hauts :

- Elaboration d'un Plan Régional de Développement Durable des Hauts décrivant les actions volontaristes de la Région en faveur de la 5ème micro-région ;
- Accompagnement des projets financés à travers les dispositifs financiers du FEDER et du FEADER (y compris LEADER) en faveur des Hauts ;
- Soutient des outils de mise en œuvre des politiques publiques (SGH, GAL, associations).

Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire :

- Participer au financement et aux programmes d'actions de l'AGORAH et de la SPL Maraina ;
- Apporter la contribution de la Région Réunion aux travaux et échanges au sein des organismes d'aménagement dans lesquels la collectivité est membre et/ou actionnaire : SODIAC, SEDRE, SODEGIS, SEMAC, EPFR, SAFER, SEFAR ;
- Renouveler les cotisations d'adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement : ADIL, AFIGEO, AIVP, Si tous les Ports du Monde ;

2°) Synthèse des actions/dispositifs et indicateurs

Finalité	Dispositifs / Actions	Actions 2019	Budget 2019				Indicateurs 2019
			Investissement		Fonctionnement		
			AP	CP	AE	CP	
Les dispositifs financiers relatifs à la mise en œuvre du SAR							
Aménager le territoire en faisant vivre les valeurs de lien social	Déclinaison du SAR	Accompagner les projets éligibles au FEDER	553 500	920 000	-	-	- Nbre d'opérations bénéficiant d'un soutien

L'aménagement des Hauts

Développer l'attractivité des Hauts pour favoriser et dynamiser l'activité et l'emploi	Élaborer un Plan Régional de Développement Durable des Hauts	Rédaction du plan et approbation						- Plan approuvé
Développer l'attractivité des Hauts pour favoriser et dynamiser l'activité et l'emploi	Accompagner les porteurs de projets notamment dans le cadre de LEADER	- Déclinaison des fiches FEDER et FEADER y compris LEADER	1 038 500	962 250	649 500	407 500		– Nbre d'opérations bénéficiant d'un soutien, – Nbre de publics cibles touchés, – Nbre d'infrastructures touristiques créées, – Nbre de services de proximité créés
Développer l'attractivité des Hauts pour favoriser et dynamiser l'activité et l'emplo	Soutenir les d'outils de mise en œuvre des orientations et des politiques publiques	Accompagner les structures œuvrant en faveur de l'aménagement des Hauts (SGH, GALs, associations ...)	5 000	5000	301 400	301 000		

Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire

Accompagner les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et contribuer aux travaux et échanges s'y rattachant	<ul style="list-style-type: none"> - Participer au financement et aux programmes d'actions - Mener avec la collaboration de la SPL Maraina et de l'AGORAH, des études portant sur les équipements et le concept de « SMART-ISLAND ». 	- Financer le programme d'actions de l'AGORAH et SPL MARAINA	561 000	530 000	100 000	196 910		Montant de la dépense publique
--	--	--	---------	---------	---------	---------	--	--------------------------------

	Apporter la contribution de la Région aux travaux et échanges au sein des organismes d'aménagement dans lesquels la collectivité est membre et/ou actionnaire	Participer aux travaux et échanges avec la SODIAC, la SEDRE, la SODEGIS, la SEMAC, l'EPFR, la SAFER, la SEFAR	0	-	-	-	
	Renouveler les cotisations d'adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement	Renouveler les cotisations annuelles de AFIGEO, AIVP, Si tous les Ports du Monde, GIP IRC	-	-	44 000	45 000	

BP 2019
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA PRESERVATION DU POUVOIR
D'ACHAT
- PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE -
Éléments de synthèse

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

I – LES PRINCIPALES ACTIONS

Les dispositifs financiers relatifs à la mise en œuvre du SAR

- Accompagnement des projets à travers les fiches actions :
 - urbanisation autour des pôles d'échanges ;
 - espaces publics structurants

L'aménagement des Hauts :

- Elaboration d'un Plan Régional de Développement Durable des Hauts décrivant les actions volontaristes de la Région en faveur de la 5ème micro-région ;
- Accompagnement des projets financés à travers les dispositifs financiers du FEDER et du FEADER (y compris LEADER) en faveur des Hauts ;
- Soutient des outils de mise en œuvre des politiques publiques (SGH, GAL, associations).

Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire :

- Participer au financement et aux programmes d'actions de l'AGORAH et de la SPL Maraiïna ;
- Apporter la contribution de la Région Réunion aux travaux et échanges au sein des organismes d'aménagement dans lesquels la collectivité est membre et/ou actionnaire : SODIAC, SEDRE, SODEGIS, SEMAC, EPFR, SAFER, SEFAR ;
- Renouveler les cotisations d'adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement : ADIL, AFIGEO, AIVP, Si tous les Ports du Monde ;

II – LES MONTANTS EN AP ET EN CP

INVESTISSEMENT

Secteurs	AP en €	CP en €
Mise en œuvre du SAR	553 500	920 000
L'aménagement des Hauts	1 043 500	967 250
Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et développement du territoire	561 000	1 210 000
Total :	2 158 000	2417250

FONCTIONNEMENT

Secteurs	AE en €	CP en €
L'aménagement des Hauts	950 900	708 500
Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et développement du territoire	144 000	241 910
Total :	1 094 800	950 410

II – LES INDICATEURS

METTRE EN ŒUVRE UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE RÉUNIONNAIS

INDICATEURS DE RÉALISATION				
	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Cumulé /tendance
4.5	Nb. de services de proximité soutenus dans les Hauts	100	33	50

BP 2019
Secteur Énergie, Déchets, Économie Circulaire et Recherche

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

Énergie

- Pilotage de la Gouvernance Énergie et révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- Soutien aux énergies renouvelables (Evolutions du dispositif chèques photovoltaïques avec recherche de cofinancement du FEDER et mise en place d'un dispositif pour les populations précaires, énergies marines, hydraulique, biomasse,...)
- Actions en matière de maîtrise de l'énergie :
 - ⇒ Ecosolidaire : soutien à la mise en place de chauffe eau solaire dans les foyers défavorisés et élargissement du public ciblé.
 - ⇒ SLIME : poursuite de la mise en œuvre d'un schéma local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (précarité énergétique) avec augmentation des objectifs et élargissement du public ciblé.
 - ⇒ Développement du solaire dans les secteurs tertiaires et industriels avec l'ADEME et EDF

Déchets / Economie circulaire

- Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) – intégrant le plan régional d'actions de l'économie circulaire (PRAEC), et poursuite de la déclinaison du scénario «zéro déchets»
- Suivi de la œuvre du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) en tenant compte des orientations du futur plan régional
- Soutien à la cellule économique régional du BTP (CER BTP)
- Soutien à l'éco-organisme éco-agriculture
- Soutien au projet SATEGE (Service d'appui Technique à la Gestion des Epanchages) porté par la Chambre d'Agriculture
- Mise en œuvre des actions de l'observatoire des déchets avec l'Agorah
- Soutien à l'investissement d'associations ou sociétés coopératives pour le développement de l'économie circulaire
- Soutien au développement de filière de l'économie circulaire au travers du lancement de la deuxième session de l'appel à projets «Economie circulaire», co-porté par la Région Réunion et l'ADEME Réunion / Mayotte
- Mise en réseau des acteurs et des initiatives de l'économie circulaire par la création d'une plateforme numérique de l'économie circulaire de La Réunion

Risques Naturels

- Connaissances et expertises sur les risques naturels (BRGM, OVPF, ORN,...)
- Mise en œuvre du Programme de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)
- Mise en œuvre des PAPI (Plan d'Action de Prévention des Inondations)

Eau

- Soutien aux équipements structurants de gestion de l'eau (création et extension d'usines de potabilisation de l'eau).

Recherche

- Participation à l'ERANet transnational « BiodivErsA3 » et à son appel à projets de recherche «Biodiversité et changement climatique»
- Programme de recherche agronomique du CIRAD
- Programme sur l'énergie thermique des mer
- Programme sur l'impact des batteries sur le réseau électrique

THEMATIQUES	BUDGET 2019				INDICATEURS
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
	AP	CP	AE	CP	
Énergie	10 548 K€	10 778 K€	507 K€	521 K€	Nombre de Chèques Photovoltaïques Nombre de bénéficiaires Ecosolidaire Nombre de bénéficiaires SLIME
Déchets / Air Economie circulaire	750 K€	988 K€	167 K€	181 K€	Élaboration du PRPGD Nombre de projets soutenus pour le développement des filières de l'économie circulaire
Risques	850 K€	792 K€	0 K€	0 K€	Linéaire d'endiguement Pourcentage de la population concernée
Eau	1 500 K€	2 700 K€	0 K€	0 K€	Pourcentage de la population concernée Nombre d'usine de Potabilisation
Recherche	4 481 K€	2 998 K€	0 K€	0 K€	Nombre de chercheurs concernés, Nombre d'actions de transfert Nombre de Brevets
TOTAL BUDGET 2019	18 129 K€	18 256 K€	673 K€	702 K€	

BP 2019
Secteur Énergie, Déchets, Économie Circulaire et Recherche

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

THEMATIQUES	INDICATEURS	Réalisés en 2018
Énergie	Mise en œuvre de la PPE Nombre de bénéficiaires des subventions de la Région pour le développement des Energies Renouvelables et la maîtrise des dépenses énergétiques (MDE)	Chiffres à fin d'année SLIME : 5 000 (foyers visités) Ecosolidaire: 1091 (subventions versées) Chèque PV : 151 (subventions versées) Total : 5 242
	Mise en œuvre de la PPE Part des Energies Renouvelables dans le mix électrique	Chiffres 2017 : 32,4 %
	Mise en œuvre de la PPE Consommation électrique	Chiffres 2016 : 2746 GWH
Déchets / Économie Circulaire	Planification des déchets Quantité de déchets produits	4 337 000 tonnes de déchets produits en 2015
	Planification des déchets Quantité de déchets ultimes enfouis – FEDER IR 12	385 000 tonnes de déchets ultimes enfouis en 2015
	Nombre de structure soutenue en faveur du développement de l'économie circulaire	Engagement pour le soutien de 36 structures
Eau	Action en faveur de l'eau Population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau – FEDER, CO 18	3650 personnes bénéficiant d'une meilleure alimentation en Eau fin 2019
Recherche	Nombre de chercheurs	78 chercheurs (CIRAD)

BP 2019- Fiche Secteur Énergie

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

Principales actions en 2019

- Evolution de la gouvernance énergie
- Adoption et Mise en œuvre de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- Soutien aux énergies renouvelables
 - évolution dispositif chèque photovoltaïque :
 - création d'un volet spécifique aux public tertiaire
 - recherche d'un cofinancement FEDER
 - appel à projets pour l'autoconsommation tertiaire/industrie avec ADEME
- Animation et mise en œuvre du Schéma Régional des Energies Marines (SREMER)
- Actions en matière de maîtrise de l'énergie :
 - élargissement du dispositif Ecosolidaire
 - révision à la hausse des plafonds d'aides
 - coordination pour intégrer les aides EDF du cadre de compensation CSPE
 - coordination avec une aide tout public
 - aide à l'équipement en eau chaude solaire des logements sociaux
 - appels à projets sur bâtiments performants
 - soutien aux projets de rénovation d'éclairage public

Synthèse des actions/dispositifs et indicateurs

Finalité	Dispositifs/Actions	Actions 2019	Réf POE ou CPER	Indicateurs 2019
Gouvernance	Animation	Révision de la PPE		Révision PPE
Développement des ENR	Solaire photovoltaïque	Dispositif chèque photovoltaïque + chèque PV précarité	Mesure 4.04 POE FEDER sollicitée	455 installations subventionnées
	Autoconsommation	Mise en place d'un appel à projet pour l'autoconsommation tertiaire avec l'ADEME	Mesure 4.14 POE FEDER	
MDE	Solaire thermique	Evolution du Dispositif Ecosolidaire	Mesure 4.04 POE FEDER	2310 installations subventionnées
	Précarité énergétique	Nouvelle opération SLIME avec élargissement des cibles		5 500 foyers accompagnés

BP 2019 – Fiche Secteur Risques naturels

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

4. Appréhender les risques naturels – Connaître et anticiper les changements climatiques

Actions prévues en 2019

- Connaissances et expertises sur les risques naturels
 - Poursuite de l'implication de la Région dans le soutien et les activités de l'Observatoire Régional des Risques Naturels (SCRAE,...),
 - Soutien au BRGM (appuis techniques, projet OBSCOT, programme RENOVRIK,
 - Soutien en faveur du programme d'actions de l'Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise.

- Programme de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)
 - Soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et de ses projets d'endiguement, en lien avec la mise en œuvre de la Directive d'Inondation (POE FEDER 2014-2020).

BP 2019

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		<i>quantitatif</i>	<i>qualitatif</i>
Connaissances et expertises sur les risques naturels			
Poursuite de l'implication de la Région dans le soutien de l'Observatoire Régional des Risques Naturels (SCRAE,...)	/	Participation aux réunions	
Financement de structures : tels que le BRGM : appuis techniques, projet OBSCOT	Études	Poursuivre le suivi du trait de côte et des phénomènes d'érosions côtière	Appuis techniques et expertise à la demande des services de la Région
Soutien à la mise en œuvre de la phase 3 du projet MVTERRE et dans le cadre du programme de RENOVRIK	Études sur les mouvements de terrains	Acquisition de données sur le secteur de Salazie dans le cadre du programme de recherche RENOVRIK	Prise en compte dans les projets d'aménagement de la Région

Valorisation et diffusion Soutien en faveur du programme d'action de l'Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise	Valorisation de l'environnement volcanique	Acquisition de données	Meilleure connaissance de l'environnement volcanique, valorisation dans les produits touristiques
Programmation de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)			
Soutien aux actions prioritaires dans le cadre de la Directive Inondation et du projet PAPI	Études sur les projets d'endiguement Réalisation des aménagements	Étude opérationnelle concernant les opérations d'aménagement et d'endiguement	Amélioration de la gestion du risque inondation, augmentation des zones ouvertes à l'urbanisation

BP 2019 – Fiche Secteur Eau

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

3.5 Actions dans le domaine de l'eau

- Participation à la gouvernance de l'eau pour un pilotage partenarial de la gestion de l'eau à La Réunion (réunion des acteurs de l'eau, comité Eau et Biodiversité, conseil d'administration de l'OLE...)

Soutien à la réalisation d'équipements structurants dans le domaine de l'eau

Équipements liés à la potabilisation de l'eau

- Soutien aux équipements structurants de gestion de l'eau (création et extension d'usines de potabilisation de l'eau, retenues collinaires de grande capacité)

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		<i>quantitatif</i>	<i>qualitatif</i>
Soutien aux équipements structurants de gestion de l'eau.	Réalisation d'usines de potabilisation de l'eau	Réalisation de 4 usines sur les commune de Saint-Louis, Etang-Salé, Les Avirons et Petite-Île	Amélioration de la qualité de l'eau de consommation

BP 2019 – Fiche Secteur Déchets / Economie circulaire

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

Principales actions en 2019

Déchets

- Poursuite de l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
- Suivi de la mise en œuvre du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND), prenant en compte les orientations du plan régional

Économie circulaire

- Élaboration du plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire, en lien avec les programmes de prévention et le PRPGD
- Développement des filières de l'économie circulaire :
 - Lancement de la deuxième session de l'appel à projets «Economie circulaire» co-porté par la Région Réunion et l'ADEME Réunion / Mayotte
 - Soutien à l'investissement des associations ou sociétés coopératives en faveur du développement de l'économie circulaire en lien avec le cadre d'intervention de l'ADEME Réunion / Mayotte et de la Région Réunion , modifié en 2018
 - Mise en réseau par la création d'une plateforme numérique des acteurs et des initiatives de l'économie circulaire à l'échelle de La Réunion

Synthèse des actions/dispositifs et indicateurs

Finalité	Dispositifs / Actions	Actions 2019	Indicateurs 2019
Élaboration du PRPGD	Pilotage du PRPGD	Approbation du PRPGD	Approbation
Développement des filières de l'économie circulaire	Cadre d'intervention en faveur de l'économie circulaire	Soutien aux projets pour le développement de l'économie circulaire	10 projets soutenus
	Appel à projets «Economie circulaire – session 2019» en co-portage avec l'ADEME		20 projets soutenus
Mise en réseau d'acteurs et d'initiatives de l'économie circulaire	Création d'une plateforme des initiatives et des projets de l'économie circulaire	Initiation et lancement de la plateforme numériques des acteurs et des initiatives de l'économie circulaire de la Réunion	Inauguration de la plateforme

BP 2019 – Fiche Recherche agronomique et Biodiversité

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

Principales actions en 2019

- **Recherche agronomique : Programme d’actions en faveur du développement de l’agro-alimentaire et de l’agriculture conformément aux priorités de la S3 et du PRADD**
 - L’accent sera mis sur l’évaluation des modes de valorisation des résultats de la recherche en 2019 via tous les outils disponibles (RITA, pôle de compétitivité, formation,...).
- **« Projet ERANet « BiodivERsA 3 » : réseau de recherche transnationale en biodiversité et services écosystémiques intégrant plusieurs régions d’Outre-Mer**
 - Préparation et lancement d’un appel à projets de recherche sur le thème de la « Biodiversité et Changement climatique », état des lieux des structures de transfert, travail sur la mobilité des chercheurs,...

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		quantitatif	qualitatif
	<i>Réalisations physiques</i>		
Programmes de recherche agronomique 2018 du CIRAD (relevant du FEDER, FEADER et INTERREG OI du POE 2014-2020) et Extension du pôle de Protection des Plantes (3P)	Exécution des 4 programmes de recherche par le CIRAD dans la continuité de 2018 intégrant des projets locaux et 5 projets régionaux dans le cadre du PreRAD	Nombre de chercheurs impliqués , de brevets, actions de transfert aux professionnels, Nombre de chercheurs : 60 chercheurs permanents en 2015, 70 chercheurs sur la période 2015-2020	Rapports techniques d’exécution des projets Modes de valorisation des résultats de la recherche (transfert technologique, formation,...)
BiodivErsA 3 (H2020, 2015-2020)	Poursuite de l’exécution du programme de travail de BiodivErsA3 dont les workpackages dédiés aux appels à projets et à celui consacré aux RUP et PTOM du réseau transrégional NetBiome	Nombre de participants au financement de l’appel à projets, nombre de réunions des 32 participants à BiodivErsA 3, nombre de deliverables transmis à la CE, etc.	Deliverables prévus au programme de BiodivErsA 3 (ceux de l’appel à projet, base de données,...), qualité du management, etc.

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

SECTEUR CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

Ces orientations prennent en compte les axes de la mandature et du Pilier 5 et marquent la volonté de la Région de poursuivre les actions engagées par la collectivité en faveur de la culture et du patrimoine culturel.

La crise sociale de novembre 2018 impose un changement d'orientations axé davantage sur le soutien à la création d'emplois culturels, le renforcement du pouvoir d'achat des Réunionnais, la proximité de l'action publique et la transparence de l'utilisation des fonds publics.

Globalement, le budget du secteur Culture pour l'année 2019 se répartira de la façon suivante :

En investissement :

AP : 2 680 000

CP : 3 495 000

En fonctionnement :

AE : 10 908 195

CP : 13 000 000

1. PRECAP : PROJET RÉGIONAL D'ÉDUCATION CULTURELLE, ARTISTIQUE ET PATRIMONIALE : SOCLE COMMUN D'UNE POLITIQUE CULTURELLE RÉGIONALE RÉNOVÉE

Le projet PRÉCAP : Projet Régional d'Éducation Culturelle, Artistique et Patrimoniales s'adresse à toute la population réunionnaise, prioritairement celle en difficulté, exclue du système éducatif ou de l'organisation sociale, aux personnes âgées, à la jeunesse...

Il se décline de la façon suivante :

1. recenser les territoires opérationnels où la Région pourrait rejoindre les acteurs du développement,
2. recenser (et mettre en commun), avec les acteurs des micros-territoires, les ressources disponibles sur les territoires,
3. organiser les espaces de co-construction avec tous les acteurs concernés,
4. travailler sur des objectifs de transmission par une éducation pluridisciplinaire qui s'appuie sur les arts et ses pratiques, les patrimoines et ses savoirs, savoir-faire et savoir-être, la création artistique.

Il s'agira en 2019 de travailler de manière transversale, en associant toutes les personnes concernées et en organisant des espaces d'échange et de concertation, qui seront nécessaires à cette modification progressive de la politique régionale qui soit en lien avec la majorité des Réunionnais et qui embrasse tout le territoire.

2. L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CRR

2.1. Ecoles d'enseignement artistique

Conscients du rôle indéniable des enseignements artistiques sur la construction de l'individu, son intégration sociale et sa réussite éducative, des communes et intercommunalités s'engagent aussi bien dans la création et la gestion d'écoles d'enseignement artistique que dans le soutien d'une offre portée par des structures associatives.

Les aides attribuées en 2018 aux écoles d'enseignement artistique et culturel ont permis à 9 établissements d'enseignement artistiques de maintenir une offre de qualité et de pérenniser les emplois de leurs professeurs qualifiés.

Aussi en 2019, la Région Réunion renforcera son soutien aux écoles d'Enseignement Artistique.

2.2. Bourses et formations artistiques

La Région encourage les jeunes Réunionnais à se former aux métiers artistiques et culturels grâce à trois dispositifs permettant de participer au financement des coûts de scolarité de leurs formations tant à La Réunion qu'à l'extérieur :

- un dispositif « formation professionnelle » pour accompagner les personnes qui souhaitent suivre des formations professionnelles dans les domaines des arts et de la culture,
- un dispositif « préparation au DE/CA » pour accompagner les personnes qui suivent une formation au **Diplôme d'État (DE)** ou **Certificat d'Aptitude (CA)**, leur ouvrant ainsi les portes de l'enseignement dans les domaines de la danse, du théâtre ou de la musique,
- un dispositif « parcours artistique d'excellence » pour accompagner les personnes qui suivent un cursus particulièrement prestigieux au vu de sa notoriété sur le plan national ou international.

Le secteur culturel faisant appel à des savoirs, des savoir-faire et des technicités spécifiques, la collectivité soutient les actions visant à l'amélioration des compétences des acteurs, au développement de leurs qualifications et à la consolidation de leur employabilité.

Les objectifs poursuivis en 2019 seront :

- de participer au financement des stages et résidences de formation organisés par les associations et ayant pour but de favoriser les échanges d'expériences,
- d'accompagner les opérateurs pour la mise en place de sessions de formation.

Ce fort accompagnement pour l'accroissement des compétences et des qualifications évoluera en 2019 sur la consolidation des emplois et le renforcement des structures pour améliorer et enrichir l'offre à la population.

933-311 - Schéma enseignement artistique et formation

AE : 904 000

CP : 700 000

3. AIDES AUX ASSOCIATIONS

La collectivité poursuivra sa politique de soutien dynamique en faveur des artistes et des associations pour la promotion, la formation et la création artistiques, ainsi que pour la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel.

La Région accompagnera les artistes et les associations afin qu'ils mettent en œuvre des projets structurants, permettant de toucher le plus large public et d'irriguer l'ensemble du territoire.

Tous les champs artistiques et culturels seront ainsi concernés par le soutien de la collectivité régionale : près de 500 associations sont accompagnées chaque année pour la réalisation de projets culturels et patrimoniaux touchant de nombreux secteurs : musique, théâtre, danse, arts plastiques, audiovisuel, cultures régionales, littérature, enseignement artistique...

L'augmentation de l'enveloppe dédiée aux associations aura une incidence positive sur les prestations et sur l'économie locale (cachets, achat de matériels, impression d'ouvrages et d'expositions, location de lieux de spectacles...)

933-311 - Subvention aux associations culturelles

AE : 1 446 000

CP : 1 230 000

903-311 – Subvention équipement associations culturelles

AP : 750 000

CP : 890 000

933-311 – Export création artistique

AE : 105 000

CP : 110 000

933-311 – Pôle régional littérature/diversité

AE : 90 000

CP : 80 000

933-311 – IOMMA

AE : 120 000

CP : 120 000

933-30 – Acquisition d'ouvrages

AE : 2 000

CP : 2 000

903-311 – Oeuvres d'art Région

AP : 50 000

CP : 290 000

933-30 – Etudes dans le domaine de la culture

AE : 110 000

CP : 140 000

903-311 – Divers investissement culture

AP : 5 000

CP : 5 000
933-30 – Frais d’insertion
AE : 40 000
CP : 40 000

4. AIDES AUX SALLES ET LIEUX DE CRÉATION ET DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Le soutien de la Région Réunion aux salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant s'inscrit dans le cadre du schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant adopté par la Région le 1er juillet 2014.

Les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant sont le maillon essentiel entre l'artiste, son œuvre et le public. Elles assurent à ce titre une mission de service public artistique, culturelle, sociale et territoriale.

Le soutien de la Région aux programmes d'activités des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant a pour objectifs le développement de la diffusion, le soutien à la création et la mise en œuvre d'actions de médiation auprès des populations sur le territoire réunionnais. Le budget alloué à ces institutions pour 2019 sera maintenu.

Le maintien du niveau de financement public est essentiel pour permettre à tous d'accéder à l'offre culturelle. En effet, les subventions publiques en faveur des salles permettent de maintenir des tarifs accessibles à tous.

903-311 - Equipement des salles de spectacle

AP : 100 000
CP : 110 000

933-316 – Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion spectacles vivants

AE : 1 200 000
CP : 1 200 000

5. AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES

Sept mesures ont progressivement été mises en place avec pour objectifs principaux d'encourager fortement la professionnalisation des acteurs de la vie artistique et d'améliorer la structuration et la gestion de ces entreprises. Depuis 2018 et en cohérence avec le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise, le dispositif est ouvert également aux librairies indépendantes locales dans le cadre d'une convention entre l'État la Région et le CNL (Centre National du Livre).

En 2019, les entreprises culturelles locales pourront solliciter la Région afin de bénéficier d'aides à la création d'emploi, à l'investissement, au recours au conseil extérieur ou encore d'aides aux projets pour les filières du livre et du spectacle vivant.

D'une manière générale, les aides aux entreprises culturelles renforcent les entreprises et contribuent à la structuration et à la vitalité de l'économie culturelle locale.

903-311 - Aides aux entreprises culturelles

AP : 335 000
CP : 390 000

933-311 – Aides aux entreprises culturelles

AE : 170 000

CP : 170 000

6. AIDES AU FRAC ET AU PRMA

6.1. Le FRAC

Le Fonds Régional d'Art Contemporain constitue un socle/un outil fondamental de la politique de valorisation de l'art à La Réunion.

En plaçant les créations de jeunes artistes contemporains émergents au premier plan, le FRAC concourt à accroître la visibilité d'une nouvelle génération d'artistes ambassadeurs de l'art. Cette action sera pérennisée en 2019 car il est indispensable d'accorder une place plus importante à la formation et à la professionnalisation.

En 2019, la collectivité s'attachera à donner au FRAC un rôle plus important dans ce processus de professionnalisation des acteurs du terrain. A travers cette structure relais, la collectivité encouragera la construction d'un socle de compétences et de connaissances qualifiantes qui aboutira à la création de nouveaux emplois dans ce secteur.

6.2. Le PRMA

La Région mobilise le Pôle Régional des Musiques Actuelles via des dispositifs spécifiques afin de professionnaliser la filière musique (Tournée Générale, Fonds Régional d'Aide à la Mobilité, Aide à la mise en Image – Vidéo-clips- RESA, SODA...).

Le PRMA a une mission d'accompagnement et de professionnalisation de la filière musicale, ainsi qu'un rôle de centre de ressources. Cette association met également en place un véritable programme de valorisation du patrimoine musical via la création d'une phonothèque de l'océan Indien.

Au vu de son rôle d'accompagnement et de professionnalisation des artistes et de son projet d'étude sur le contrat de filière des musiques actuelles, le PRMA contribue au développement de la carrière des acteurs culturels.

933-311 - Fonctionnement EPCC/FRAC

AE : 680 000

CP : 678 000

7. RÉHABILITATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

7.1. Plan régional d'aides aux communes et à leurs groupements

Un dispositif visant la réhabilitation, la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel a été adopté par la collectivité le 7 décembre 2010. Il a été intégré en 2011 au sein d'un dispositif plus global d'intervention en faveur des communes et de leurs groupements intitulé « **Plan de Relance Régional** » (PRR), qui propose d'accompagner les collectivités dans la réalisation et la modernisation des équipements publics.

Pour le patrimoine culturel, cette mesure permet la restauration, la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti et du petit patrimoine communal ayant un intérêt historique et/ou architectural. L'année 2019 verra se poursuivre la mise en œuvre du dispositif **Plan de Relance Régional** dans le cadre des nouvelles orientations qui seront définies.

7.2. Evolution du cadre d'intervention existant : élargissement du dispositif à d'autres acteurs

Dans le cadre du développement des actions en matière de réhabilitation du patrimoine culturel, l'accompagnement des projets portés par des personnes privées, propriétaires d'éléments du patrimoine classés ou inscrits, ainsi qu'aux associations ayant pour projet de participer à des actions de réhabilitation et de valorisation de sites ou de bâtiments présentant un intérêt historique et/ou architectural, sera également reconduit au cours de l'année 2019.

903-311 - Subvention équipement communes

AP : 100 000

CP : 170 000

903-312 - Subventions protection patrimoine

AP : 60 000

CP : 80 000

903-312 - Réhabilitation patrimoine protégé

AP : 200 000

CP : 200 000

903-312 - Mise en tourisme du patrimoine culturel

AP : 200 000

CP : 200 000

933-312 – Connaissance Entretien et Préservation du Patrimoine

AE : 20 000

CP : 20 000

SECTEUR SPORT

1. DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Les travaux réalisés sur les installations sportives ou les équipements des lycées soutiennent l'activité économique, via la commande publique. Ces travaux d'entretien, de rénovation, de réhabilitation ainsi que les constructions nouvelles permettent aux entreprises et aux TPE de maintenir ou créer des emplois.

2. PRÉSERVATION DU POUVOIR D'ACHAT

Les bourses annuelles, allouées aux lycéens inscrits dans un parcours sportif en métropole, sont un soutien financier non négligeable pour les familles réunionnaises.

Globalement, le budget du secteur Sport pour l'année 2019 se répartira de la façon suivante :

En investissement :

AP : 830 000 €

CP : 1 589 327 €

En fonctionnement :

AE : 2 935 570 €

CP : 3 533 000 €

INDICATEURS DE MANDATURE - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

ACCROÎTRE L'ACCÈS A LA CULTURE

INDICATEURS DE RÉALISATION					
N°	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé de 2016 à 2017	Indicateurs 2018
5.1	Nombre de lieux culturels réhabilités ou construits avec l'aide de la Région	15	1 bâtiment patrimonial	13,3 %	Réalisations : 4 bâtiments (études et travaux) Taux de réalisation cumulé de 2016 à 2018 : 40 %
5.2	Nombre d'établissements culturels soutenus par la Région	Aides financières attribuées à 30 établissements tous les ans	30 établissements/ 7 664 195 € attribués aux établissements culturels	100 % 30 établissements en 2016 et en 2017	
5.3	Fréquentation des établissements culturels soutenus par la Région (musées régionaux, FRAC, salles de diffusion, théâtres, écoles d'EA)	- FRAC : 28 500 visiteurs - Musées : 2 000 000 visiteurs - Salles de diffusion : 1 329 230 spectateurs - Scènes-théâtres : 52 474 spectateurs - Écoles d'enseignement artistique : 8 295 élèves Soit un total de : 3 418 499	- FRAC : 6 500 visiteurs - Musées : 386 828 visiteurs - Salles de diffusion : 265 846 spectateurs - Scènes-théâtres : 10 495 spectateurs - Écoles d'enseignement artistique : 1524 élèves Soit un total de : 671 193	39 % Soit un total de : 1 340 786	
5.4	Nombre d'événements culturels soutenus par la Région	70 événements culturels en cumulé de 2016 à 2020 (soit une moyenne de 15 évènements/an)	15	43%	

5.5	Fréquentation des événements culturels soutenus par la Région	Estimation de 2017 à 2020 : - Musique : 201 096 spectateurs - Secteur Salles de Diffusion : Leu tempo Festival : 209 996 spectateurs - Secteur Théâtre : Festival « Komidi » : 151 600 spectateurs - Festivals cinéma : 180 000 spectateurs Soit un total de : 742 692 spectateurs	- Musique : 50 274 spectateurs - Secteur Salles de Diffusion : Leu tempo Festival : 52 499 spectateurs - Secteur Théâtre : Festival « Komidi » : 37 900 spectateurs - Festivals cinéma : 45 000 spectateurs Soit un total de : 185 673 spectateurs	25 % (taux de 2017 – Valeur de référence) Soit un total de : 185 673 spectateurs	
-----	---	---	---	--	--

STIMULER LA CRÉATION CULTURELLE RÉUNIONNAISE

INDICATEURS DE RÉALISATION				
N°	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
5.6	Taux de places de conservatoire ayant bénéficié de travaux de rénovations / réhabilitation			
5.7	Nombre d'élèves de la formation continue des professionnels de la culture	30 élèves	VAE professeur de musique : 21 DE professeur de musique : 31	Dispositif mis en place en 2017 (les formations ne sont pas systématiquement organisées chaque année)
5.8	Nombre de projets d'export soutenus par la Région	125 projets	27 projets	40 % 50 projets depuis 2016

INDICATEURS DE MANDATURE – SPORT

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

INDICATEURS DE RÉALISATION				
N°	Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
5.9	Nombre d'équipements sportifs construits ou réhabilités	123	27	43 %
5.10	Part des communes ou EPCI bénéficiaires d'un soutien de la Région pour la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs	Toucher les 24 communes	24 communes	100 %
5.11	Tournoi des lycéens (1ère édition en 2017) : nombre de lycéens participants	3 000	700	23,3 %
5.12	Nombre d'athlètes réunionnais inscrits dans des structures de formation supérieures sportives - (Bourses aux lycéens)	130	26	40 %

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

SECTEUR COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Il apparaît que malgré l'augmentation des dépenses sociales et des transferts publics, la pauvreté n'a pas reculé dans l'île. Dans ce contexte de reproduction voire d'aggravation de la précarité, les enfants, les jeunes et les familles mono-parentales sont les premiers publics touchés. Par ailleurs, le taux de chômage des 15-24 ans est très élevé à La Réunion. Concomitamment, la grande complexité du système de solidarité favorise le non recours aux droits et aggrave la précarité de nombre de réunionnais.

La Collectivité régionale consciente de ces enjeux majeurs pour chaque Réunionnais et pour la cohésion de la société réunionnaise, s'investit depuis plusieurs années en faveur de la jeunesse (Pilier 1), des familles (Pilier 6), mais aussi en matière de soutien à des actions concourant à de meilleures conditions de vie, sur tout le territoire de l'île.

Ces enjeux sont partagés par l'ensemble des acteurs publics et s'inscrivent dans la « stratégie pauvreté 2018-2022 » pour La Réunion, initiée en 2018. Progresser vers plus d'égalité et d'émancipation nécessite la mise en place d'outils contribuant à plus de démocratie participative, à une médiation de proximité accrue mais aussi des dispositifs d'accompagnement pour une plus grande accessibilité à l'emploi et aux droits sociaux pour tous.

De façon plus spécifique, au titre du secteur « Égalité des Chances » et dans le cadre des enveloppes mobilisables au titre de 2019, la Région poursuivra ou renforcera son implication en matière :

- de maîtrise des apprentissages et des savoirs de base,
- d'accompagnement et de remobilisation de jeunes repérés en décrochage en formation initiale et en apprentissage,
- de soutien d'actions en faveur de publics en difficulté, isolés ou en situation de précarité,
- d'accompagnement par une offre renforcée de remobilisation et d'acquisitions des compétences clés ainsi que par la poursuite du soutien à l'École de la Deuxième Chance (E2C) et au RSMA,
- du soutien à des actions en matière de cohésion sociale et d'égalité des chances et d'optimisation des moyens publics dans le cadre d'actions menées dans des quartiers fragiles et prioritaires,
- de prévention de la santé,
- de contribution à l'insertion socio-professionnelle par la mise en œuvre du dispositif Emplois Verts.

La Région est **co-signataire des 13 contrats de ville 2015-2020** et, de fait, concernée par les "Quartiers Prioritaires" de la politique de la ville.

Le champ de compétences et les engagements contractuels de la collectivité régionale la place **au cœur des grandes politiques locales impactant directement la vie quotidienne des Réunionnais et le devenir de notre territoire** : formation professionnelle et apprentissage, aménagement du territoire, développement économique, mobilité et déplacements, gestion des fonds européens,...

L'implication de la Collectivité dans le domaine de **la cohésion territoriale sera renforcée**. La Région entend participer plus activement à la politique de ville, aux côtés de l'Etat, des communes, et des autres signataires des contrats de ville, en facilitant l'accès aux dispositifs régionaux de droit commun mobilisables au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants. L'accompagnement régional visera en particulier à revitaliser le lien social, la présence de proximité, l'accompagnement des habitants des quartiers et la participation citoyenne.

Au delà des 49 Quartiers Prioritaires de la Ville, la Région entend développer son rôle en matière de cohésion en élargissant le périmètre de son intervention aux territoires les plus fragiles tels que identifiés par INSEE.

Ainsi, l'intervention régionale s'effectuera sur les 59 quartiers "pauvres" au sens de l'INSEE, rassemblant plus de 450 000 habitants en prise avec de lourdes difficultés socio-économiques, et plus spécifiquement sur le groupe 1 "urbains qui cumulent les difficultés socio-économiques", mais aussi sur le groupe 2 de 27 autres quartiers qui se situent dans des communes rurales (Cilaos, Salazie, Sainte-Rose, Saint-Joseph et Saint-Philippe) ou dans des zones périphériques de villes étendues (Le Tampon, Saint-Paul), ainsi que sur le 3ème groupe de 19 quartiers proches des centres-villes.

En 2019, le nouveau cadre d'intervention régional en matière de cohésion sociale dans les quartiers fragiles et prioritaires sera déployé sous forme d'appel à projet. L'objectif est de soutenir - en complémentarité - des initiatives répondant aux besoins des quartiers prioritaires en matière de participation citoyenne, de redynamisation du lien social et de présence sociale de proximité. L'attention portera également sur des actions concourant à la réussite éducative, à l'insertion et aux savoirs de base.

Une mobilisation conjointe de l'État et des collectivités avec une réelle gouvernance partagée et une complémentarité des moyens apparaît indispensable. Engagée dans le cadre de la politique de la ville, cette mobilisation doit se mettre réellement en place pour toutes les parties du territoire frappées par la pauvreté et le chômage.

Par ailleurs, un nouveau dispositif dédié aux petites associations de quartier sera mis en place.

Chap 934 - Soutien à la vie associative

AE : 200 000€

CP : 200 000€

Le financement par l'Etat du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), devrait permettre de mobiliser en 2019, avec le FEDER, d'importants moyens en faveur de l'accompagnement et de l'insertion des publics les plus fragiles en matière notamment d'illettrisme, d'illectronisme et de décrochage en formation initiale, outre les fonds propres de la collectivité. Le partenariat financier public sera aussi renforcé notamment avec la CAF ou le Conseil Départemental en matière de petite enfance et de parentalité.

ACCOMPAGNER L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON MARCHAND A TRAVERS LE DISPOSITIF EMPLOIS VERTS

1. LE DISPOSITIF EMPLOIS VERTS RÉPOND À QUATRE ENJEUX MAJEURS POUR LE TERRITOIRE ET EST UN VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE

- la protection, l'embellissement du milieu naturel, garant de la vie sur terre,
- le développement du tourisme à la Réunion en embellissant des sites à fort potentiel touristique, garant d'une économie locale,
- la lutte contre les maladies vectorielles, garant d'une salubrité publique,
- la promotion du travail décent et, par conséquent, la perspective pour tous de jouir de conditions de vie satisfaisantes et dignes, et d'un pouvoir d'achat.

Les Emplois Verts sont recrutés essentiellement par des associations loi 1901 à but non lucratif, et sont **des personnes éloignées de l'emploi qui s'inscrivent dans une démarche de contrats aidés transformés, depuis janvier 2018, en Parcours Emploi Compétences.**

Ce dispositif PEC à aujourd'hui pour **objectif l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences.**

La formation des Emplois Verts revêt pour la collectivité régionale une grande importance, car cela représente l'un des moyens mis à sa disposition pour atteindre l'objectif d'insertion socioprofessionnelle. Fort de ces constat, la collectivité régionale travaillera à la mise en place d'un parcours de formation adapté et individualisé des Emplois Verts selon les projets.

Il est primordial de profiter du dynamisme existant de tous les partenaires (État, acteurs de la formation et de l'insertion OPCA et les collectivités locales), pour construire ensemble une politique pour l'emploi qui va permettre d'augmenter d'une part le nombre d'emplois dans le secteur marchand et de maintenir, d'autre part le rythme de création d'emplois dans le secteur non marchand.

Un important travail de concertation a démarré en 2018 et se poursuivra en 2019. Il s'agira alors de continuer à :

- mettre en place des passerelles entre les différents dispositifs, pour les bénéficiaires, et ainsi construire un véritable parcours d'insertion (Emplois Verts – ACI – Chantier École ...),
- coordonner l'ensemble des dispositifs d'aide et de soutien à l'emploi et de trouver une réelle cohérence de fonctionnement,
- assurer le suivi des formations,
- trouver des fonds dédiés à la mise en œuvre de formations certifiantes ou diplômantes répondant aux besoins des entreprises locales (PIC),
- mettre en place les mesures nécessaires à l'employabilité des bénéficiaires à la sortie du contrat aidé, en particulier en cherchant des recruteurs au travers les entreprises locales.

La collectivité régionale mettra tout en œuvre pour favoriser l'accès à la formation, à l'activité et à l'emploi des sortants du dispositif Emplois Verts.

Parallèlement à la mise en œuvre de la formation des PEC, la mise en place d'une **formation spécifique aux sortants** du dispositif Emplois Verts, sera poursuivie en 2019. Les sortants pourront bénéficier d'un Chèque Formation Réussite pour un accompagnement en formation dit personnalisé. En partenariat avec Pôle emploi, le projet du demandeur sera étudié et validé par un conseiller Pôle emploi dans le cadre de son PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi).

Pour ce faire et afin de mieux appréhender les besoins en ressources humaines au niveau du territoire, il s'agira de recenser ces ressources et de prévoir les besoins locaux en emplois et de mettre en place les formations idoines. Un véritable dialogue avec les entreprises locales doit alors s'instaurer et se renforcer, afin de faciliter et d'améliorer ce dispositif d'aide de retour à l'emploi à destination de ce public.

Le dispositif Emplois Verts contribue fortement à l'employabilité sur l'ensemble du territoire, qui représente à ce jour 56 employeurs et 1176 postes par an. **Dans cet objectif, l'effort de la collectivité sera amplifié de 500 PEC supplémentaires en 2019.**

A travers la valorisation du territoire, et l'insertion des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail, la collectivité régionale **va continuer en 2019** à accompagner ce dispositif dans le cadre de la lutte contre les injustices sociales et diverses formes d'exclusion par une augmentation des effectifs.

Considérant le nombre de demandeurs d'emploi qui ne cesse d'augmenter à la Réunion, l'emploi y compris dans le secteur non marchand constitue **un enjeu prioritaire.**

La Région Réunion, affirme à travers ce dispositif, le souhait de vouloir réduire les inégalités territoriales en redonnant à une partie de la population réunionnaise une dignité et un pouvoir d'achat.

Au regard de la situation sociale dégradée, la collectivité régionale aura pour objectif en 2019 le **100 % inclusion** en proposant des parcours intégrés et personnalisés, depuis la remobilisation des bénéficiaires jusqu'à l'accès à l'emploi ou à l'activité durable. Il s'agit d'une priorité dont la mise en œuvre nécessite que les actions et mesures opérationnelles soient construites sur le fondement d'une nouvelle approche systémique et qui bénéficiera par ailleurs de nouvelles sources financières, en particulier des fonds du Plan d'investissement dans les compétences.

Enfin, le dispositif Emplois Verts joue un rôle nécessaire dans la lutte contre la pauvreté et dans le traitement social du chômage. Au-delà de son utilité sociale pour les familles et les individus, le travail permet à chacun de construire son identité, de participer à la société et d'y contribuer. **L'emploi rémunérateur et le travail décent proposés au travers de ce dispositif sont donc aussi indispensables à la cohésion et à la stabilité sociales, ainsi qu'à l'amélioration du pouvoir d'achat.**

2. ENGAGEMENT DANS LA LUTTE ANTI-VECTORIELLE

L'État, et les collectivités locales coordonnent leurs efforts pour lutter contre les moustiques et autres vecteurs potentiels de maladie. Ils échangent les bonnes pratiques, mutualisent leurs moyens et leurs méthodes et favorisent la cohésion institutionnelle sur le thème de la lutte anti vectorielle (LAV). Ces efforts contribuent à structurer la gestion de cette problématique à l'échelle régionale.

Dans un contexte de réémergence de nombreuses maladies à transmission vectorielle (comme la dengue) et de leur propagation à de nouvelles zones, cette nouvelle approche a permis d'une part de fédérer les autorités locales concernées et d'autre part d'encourager la communication, élément-clé de la lutte anti-vectorielle.

En 2019, il s'agira de continuer à mobiliser les associations Emplois Verts dans la lutte contre la prolifération des maladies vectorielles.

Ainsi les associations Emplois Verts seront de nouveau amenées à participer aux activités de lutte anti-vectorielle, aux côtés des services de l'État, des communes et des intercommunalités afin de limiter la propagation de maladies vectorielles sur le territoire.

Les actions seront les suivantes :

- porte à porte de sensibilisation/médiation (un arrêté préfectoral permet aux associations Emplois Verts d'intervenir chez le particulier),
- travaux de débroussaillage et d'aide à l'enlèvement d'encombrants.

AE 126-0017 – Chap 937 - Dispositif PEC

AE : 19 302 710 €

CP : 19 102 710 €

AE 126-0008 (AP2) – Chap 937 – Prestations de service

AE: 200 000 €

CP : 200 000 €

AE 126-0016 – Chap 937 – Frais Divers Emplois Verts

AE : 10 000 €

CP : 10 000 €

SECTEUR CONTINUITÉ TERRITORIALE ET MOBILITÉ

Pour la formation professionnelle en mobilité, l'État est compétent conformément à l'article 1803 du code des transports. La Région pourrait mener, dans le cadre du Pacte d'Investissement dans les Compétences 2019-2022, dans le secteur de la mobilité (nationale et internationale), des initiatives partenariales en vue d'accompagner des projets innovants de qualification et de préparation à l'emploi, en faveur des publics éligibles au PACTE. Ces projets feront l'objet d'un cadre spécifique d'intervention.

1. LA CONTINUITÉ TERRITORIALE

L'État est le seul responsable légal de la continuité territoriale entre la Métropole et ses espaces ultra-marins (art. 1803 du code des transports). Cette aide vise à réduire le coût du voyage aérien entre ces territoires et la Métropole en tenant compte de la capacité financière des ménages.

En **2016**, la Région a développé son dispositif en proposant dès le mois d'août, le volet B de la continuité territoriale, qui permet aux Réunionnais de revenir dans leur île plus facilement et plus régulièrement.

En **2017**, l'arrivée de compagnies low-cost dans le ciel réunionnais s'est traduite par une augmentation de capacités des sièges de l'ordre de 30% et par la baisse des tarifs de 102 € sur le prix moyen des billets d'avion aller-retour Réunion-métropole.

En **2018**, l'effet conjugué de l'augmentation de l'offre et de la réduction des prix des billets d'avion a pour conséquence une demande soutenue de l'aide (près de 10 000 demandes supplémentaires pour le volet Réunion-métropole par rapport à 2017).

Dans le cadre de l'évaluation de ce dispositif et du contrôle de la chambre régionale des comptes en cours, la collectivité ouvrira le débat sur le dispositif de continuité territoriale.

Pour tenir compte du nouveau contexte budgétaire et des recommandations de la chambre régionale des comptes, le dispositif de la continuité territoriale devra être réajusté en 2019 **dans un souci d'adaptation à l'environnement économique et de plus grande justice sociale.**

AE – A130 0007
Chap 938 Dispositif de Continuité Territoriale
AE : 97 950 000 €
CP : 35 950 000 €

AE – 134-0012
Chap 934 Accompagnement Aide frais de vie
AE : 50 000,00 €
CP : 50 000,00 €

2. LA MOBILITÉ ÉDUCATIVE ET LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

2.1. La mobilité éducative

La mobilité des étudiants est une compétence de l'État relative au transport aérien et au code de l'éducation pour la bourse nationale.

Les actions de la mobilité éducative concernent :

- la contribution de la Région à la mise en œuvre de stages pratiques (lycéens et étudiants),
- le partenariat avec Sciences Po Paris qui est un réel outil d'égalité des chances,
- les programmes d'échanges universitaires (Erasmus +...),
- l'accompagnement de stages des étudiants des écoles d'architecture et des Beaux-Arts.

Ces actions collectives s'intègrent parfaitement dans les cursus de formation des bénéficiaires tout en apportant une valeur ajoutée pédagogique au sein du parcours de l'apprenant. Près de 800 bénéficiaires par an sont comptabilisés et la collectivité continuera à soutenir ces projets collectifs de mobilité en partenariat avec le rectorat et les établissements de formation.

Les aides accordées par la collectivité constituent un soutien financier certain aux étudiants et à leurs familles dans le cadre de cette mobilité éducative. Les étudiants sont aussi aidés par le CROUS et l'Europe pour la réalisation de leurs projets de mobilité éducative. L'ensemble de ces financements facilitent le parcours de mobilité dans des conditions sécurisées.

Les bourses de la réussite regroupent un ensemble de dispositifs qui concernent : les frais d'inscription, l'équipement, l'installation, les aides aux études en pays étrangers, les aides aux étudiants de Master, le prêt à taux zéro, les stages, les tests de niveau en langues vivantes étrangères.

Ces mesures ont été développées dès 2010 afin de renforcer l'autonomie des étudiants et de contribuer directement à l'amélioration de leurs conditions de vie. L'objectif est de faciliter leur scolarité et leur réussite professionnelle.

Le traitement de ces aides, dématérialisé en 2018, devrait être plus rapide dans les prochaines années en permettant un règlement plus rapide des bourses.

Parmi ces dispositifs figure l'Allocation à la Première Installation, qui est soutenue par le FSE à hauteur de 80%. Ce dispositif est sollicité par près de 900 étudiants par an.

Le dispositif d'aide à la mobilité dans les pays étrangers concernera en 2019 toutes les filières de formation y compris les formations médico-sociales pour les jeunes Réunionnais qui auront désormais la possibilité de réaliser leurs projets d'études supérieures dans la spécialité leur choix en Europe avec le soutien de la collectivité et de l'Union Européenne.

Les aides accordées par la collectivité (soutenue parfois par l'UE) augmentent le pouvoir d'achat des familles qui ont un ou plusieurs enfants en études à l'extérieur de La Réunion.

2.2. Les voyages pédagogiques

Ce dispositif, qui date de 1997, consiste à octroyer une enveloppe maximale de 4 800 € annuelle à chaque lycée et CFA dans le cadre d'un voyage pédagogique à finalité linguistique et culturelle. Il se décompose en deux volets :

- pour les voyages à l'Île Maurice : une aide de 80 € par élève ;
- pour les autres destinations : 160 € par élève.

Cette aide contribue à la prise en charge de frais de séjour. Pour les voyages en Métropole, le cumul avec la continuité territoriale est possible.

Il est proposé de reconduire, à géométrie constante, ce dispositif qui est un véritable levier pour développer la motivation des élèves et de l'encadrement pédagogique autour d'un projet de classe incluant un voyage. Ce projet représente une opportunité unique pour des enfants issues de familles modestes.

Ce dispositif permet d'aider les familles aux ressources limitées, qui sont sollicitées pour compléter le financement du voyage relevant du projet de classe. De plus, il apportera aux élèves une ouverture d'esprit et un enrichissement culturel, tout en contribuant à développer chez eux le goût pour la mobilité.

**AE – A 111-0005
Chap 932 Bourse de la Réussite
AE : 3 400 000,00 €
CP : 3 400 000,00 €**

**AE – A 111-0005
Chap 932 Aide à la mobilité éducative
AE : 2 500 000,00 €
CP : 2 500 000,00 €**

**AE – A 134-0008
Chap 932 Mesure d'accompagnement en mobilité
AE : 35 000,00€
CP : 35 000,00€**

2.3. La formation professionnelle en mobilité

L'État est responsable de la formation professionnelle en mobilité. Ladom est son opérateur historique qui peut s'appuyer sur un réseau de 11 délégations régionales en métropole chargées d'accueillir et de sécuriser les parcours des stagiaires originaires des territoires ultra-marins qui ont opté pour une formation professionnelle en métropole.

En complément des actions développées par Ladom, la collectivité régionale accompagne des demandeurs d'emploi pour des formations en mobilité, principalement dans des pays étrangers en privilégiant l'Europe et le Nord Amérique, pour des formations techniques supérieures.

L'apprentissage des langues vivantes étrangères et notamment le renforcement de l'anglais sera favorisé au profit des demandeurs d'emploi afin d'élargir leurs possibilités de mobilité internationale et notamment dans la zone de l'océan Indien. Cette action, déjà mise en œuvre pour le projet de contrats d'apprentissage en Allemagne avec le lycée de Roche Maigre, sera développé dans l'ensemble des micro-régions afin de renforcer la proximité et développer des vocations pour la mobilité à l'international.

Enfin, la collectivité poursuivra ses interventions pour accompagner les stages pratiques des apprentis et des autres stagiaires de la formation professionnelle, dans le cadre de leurs cursus de formation. Ces périodes en mobilité élargissent les horizons des bénéficiaires, diversifient leurs expériences professionnelles, renforcent leur autonomie et développent leur employabilité.

Le nombre de demandeurs d'emploi qui pourraient être concernés s'élèverait à 400.

L'accès à de nouvelles qualifications favorise l'employabilité des jeunes tout comme le développement des actions de proximité tend à réduire les inégalités et à favoriser la réalisation de projets de formation et d'insertion. Ces initiatives régionales seront menées en complémentarité avec les actions de Ladom, afin d'optimiser les fonds publics tout en préservant la séparation de la gestion des publics pris en charge.

AE – A 134-0001
Chap 932 Aide à la Mobilité professionnelle
AE : 9 895 184,00 €
CP : 9 895 184,00 €

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

S'ENGAGER POUR LA SOLIDARITÉ ET LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

6.1. NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
Ateliers compétences clés	1 239	- démarrage en 2018	17,19 %
Compétences clés en situation professionnelle	1 923	- démarrage en 2018	40,09 %
Cases à lire	3 000	746	44,66 %

6.2. NOMBRE DE JEUNES RÉUNIONNAIS EN SITUATION DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE À LA RÉUNION

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux moyen de réalisation depuis 2016
Baisser le taux de jeunes de 16 à 25 ans, sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle	9,5 %	11,5 %	11,5 %

6-3 NOMBRE DE SORTIES POSITIVES DES STAGIAIRES DE L'E2C

INDICATEURS DE RÉSULTAT			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Tendance observée
Nombre de sorties positives	1 328	227	Taux de réalisation à hauteur de 51 % en 2017. Objectif réaliste

6-4 FORMATIONS DFPA : NOMBRE DE STAGIAIRES « FORMES PUBLIQUES TRAVAIL » (HORS DISPOSITIFS ILLETTRISME ET DÉCROCHAGE)

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
Formation milieu carcéral	614	122	43,32 %
Remise à niveau	2 874	Démarrage en 2018	47,81 %
RSMA	6 505	1 090	49,73 %
Redynamisation sociale	1 401	-	46,04 %

ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES RÉUNIONNAIS (CONTINUITÉ TERRITORIALE ET MOBILITÉ)

6.5 Nombre de bénéficiaires du dispositif de la Continuité territoriale Réunion – Métropole

INDICATEURS DE RÉALISATION				
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016	Tendance observée
6.6 Continuité Territoriale - Volet A	530 000 bénéficiaires	109 596 bénéficiaires	211 290 bénéficiaires soit 40 % de réalisation	Très légère augmentation

6.6 Nombre de bénéficiaires du dispositif de la Continuité territoriale Métropole – Réunion

INDICATEURS DE RÉALISATION				
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016	Tendance observée
6.7 Continuité Territoriale - Volet B	110 000 bénéficiaires	30 411 bénéficiaires	42 946 bénéficiaires soit 40 % de réalisation	Importante augmentation (plus du double de mesures réalisées en 2016)

6.7 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF MOBILITÉ « FORMATION INITIALE » (BOURSES DE LA RÉUSSITE)

INDICATEURS DE RÉALISATION				
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016	Tendance observée
6.8 Mobilité Éducative	15 000 bénéficiaires	3088 bénéficiaires		Légère augmentation du nombre de demandes

6.8 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF DE MOBILITÉ « FORMATION PROFESSIONNELLE » (FORMATION CONTINUE)

INDICATEURS DE RÉALISATION				
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016	Tendance observée
6.9 Aides à la Mobilité Professionnelle- Nombre de bénéficiaires	4000 bénéficiaires	1624 bénéficiaires	40 %	Baisse de 40 % sur la formation professionnelle (non reconduction de 2 dispositifs) mais augmentation sur le reste des aides

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET LA PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

6.11 NOMBRE DE PROJETS DE SENSIBILISATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ, SOUTENUS PAR LA RÉGION

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
Actions de sensibilisation et de promotion de la santé	50	11	44 %

FAVORISER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE ET A INTERNET

6.14. NOMBRE DE BONS POP 2 DÉLIVRÉS

INDICATEURS DE RÉALISATION			
Intitulé	Cible 2020	Réalisation 2017	Taux de réalisation cumulé depuis 2016
Nombre de lycéens et apprentis bénéficiaires d'aides individuelles : POP 2	73 065	14 417	40 %

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

Dans une situation politique et économique générale incertaine le nouveau Budget Primitif est contraint par les engagements antérieurs relatifs au contrat de confiance signé le 21 juin 2018 avec l'Etat et aux grands projets d'investissement ainsi qu'aux nouveaux engagements en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat des réunionnais.

L'ouverture internationale et l'insertion de La Réunion dans son environnement régional, à travers la coopération régionale, constituent un axe majeur de la politique de développement économique de la Région Réunion.

En déclinaison des nouvelles orientations budgétaires pour l'exercice 2019, le Budget Primitif 2019 sera dédié prioritairement aux interventions contribuant à renforcer la création d'emploi et améliorer les compétences de nos jeunes. A titre d'illustration, une communication plus large du dispositif de la coopération régionale océan Indien jeune sera menée notamment dans les lycées.

Parralèlement, s'agissant des fonds dédiés à la coopération, la concertation et la coordination qui sera menée entre les partenaires institutionnels contribuera à optimiser les fonds publics disponibles.

C'est tout l'enjeu visé par le partenariat institutionnel - opérationnel dès février 2019 - entre le Conseil départemental de Mayotte et la Région Réunion ainsi que, la création de la plateforme de coopération de la France de l'Océan Indien.

Ainsi, s'agissant des programmes cofinancés par les fonds européens, la concertation entre les partenaires institutionnels permettra de mieux identifier les contreparties nationales au FEDER.

Le cofinancement régional inscrit au budget pour les actions de coopération représente un montant de **1,37 M€**. Il produira un effet levier significatif en mobilisant **9,13 millions d'euros** de fonds publics (dont 7,76 M€ de FEDER) en direction d'actions de coopération.

Le Budget Primitif 2019 se caractérise par :

- nos interventions dans le domaine économique, notamment via l'action de nos antennes implantées dans les pays de la zone. En 2019, l'antenne de Madagascar sera mise à l'honneur afin de marquer sa 15e année d'existence.
- la poursuite de la programmation et une accélération de la certification au titre du programme Interreg V océan Indien 2014-2020, cadre opérationnel et financier principal pour l'action de la Collectivité.
- le renforcement de nos liens avec la Commission de l'Océan Indien.
- la révision du cadre d'intervention de coopération régional afin de le recentrer et prioriser les interventions en faveur de l'emploi.

En 2019, la faisabilité de nouvelles modalités d'accompagnement de quelques opérations ciblées, coordonnées par les Volontaires de Solidarité Internationale (VSI) au sein des antennes de la Région, seront étudiées. Les antennes pourraient assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions visant à favoriser la création d'emploi, valoriser et enrichir les compétences de nos jeunes, créer les conditions pour faciliter les échanges pédagogiques.

1. UNE COOPÉRATION BILATÉRALE MISE EN ŒUVRE VIA LES ANTENNES EXTÉRIEURES DE LA RÉGION

Le Budget Primitif 2019 poursuivra la politique d'ouverture internationale menée par la Région en direction des pays cibles au potentiel avéré avec, pour priorité, de renforcer la coopération économique, notamment au titre du pilier 3 « soutien à l'international ». La coopération bilatérale sera renforcée avec les pays où la collectivité dispose d'une représentation : Chine, Mozambique, Madagascar, Seychelles, Union des Comores.

En 2019, notre Collectivité disposera d'une antenne dans chacun des pays membre de la Commission de l'Océan Indien. Les moyens qui sont dédiés à leur fonctionnement contribuent à assurer l'accompagnement de nos opérateurs économiques in situ.

Le partenariat avec l'Association France Volontaires, mis en œuvre en 2018, permet d'accueillir un jeune réunionnais diplômé sous contrat de volontariat de solidarité internationale au sein des antennes de la Région à l'extérieur. L'impact de l'accompagnement des VSI est très positif, aussi en 2019, les antennes des Comores, de Maurice, de Madagascar et des Seychelles continueront à accueillir un VSI. En 2019, la perspective d'un VSI supplémentaire au sein de l'antenne des Seychelles pourrait être examinée, dans le cas où les autorités seychelloises souhaiteraient un accompagnement dans un des domaines prioritaires d'intérêt commun de la convention-cadre Interreg, dont la signature interviendra prochainement.

Pour mémoire, le montant global du budget de la Région mobilisé pour financer les antennes extérieures s'élève à :

Fonctionnement

AE : 677 114 €

Investissement

AE : 5 000 €

2. UNE COOPÉRATION MULTILATÉRALE PRIVILÉGIÉE AVEC LA COMMISSION DE L'Océan Indien (COI)

S'agissant de la coopération multilatérale, notre Collectivité renforcera son implication au sein de la Commission de l'océan Indien. À ce titre, elle participe aux côtés des services de l'État aux travaux des groupes de travail sur l'évolution et les perspectives de la COI.

Par ailleurs, dans la perspective d'une intégration régionale mieux comprise par les différents acteurs de la coopération, et prenant en compte les intérêts de La Réunion, lors de la conférence de coopération régionale du 27 octobre 2018, le Président de Région a plaidé pour la mise en place d'une concertation entre les représentants de l'État, les collectivités régionales et départementales de La Réunion et de Mayotte, et les missions diplomatiques au sein des pays de la zone. Une proposition saluée par la ministre de l'Outre-mer et qui a recueilli l'adhésion de tous les partenaires institutionnels. La création de cette plateforme de concertation, visant à une meilleure concertation et efficacité de l'action publique interviendra dès le premier trimestre 2019.

3. UN PROGRAMME INTERREG PLUS AXÉ EN FAVEUR DE L'EMPLOI

En 2019, les conventions-cadre seront signées avec chacun des états membres de la COI. Dans la perspective d'un élargissement de la démarche, le Mozambique, premier partenaire africain bénéficiaire du programme Interreg V Océan Indien, pourrait être de nouveau sensibilisé à la démarche. La Région disposant d'un bureau économique à Maputo, le contexte paraît favorable pour sensibiliser les autorités mozambicaines à la formalisation de leur intérêt pour une mise en œuvre de la démarche.

Par ailleurs, l'articulation entre le volet transnational du programme Interreg V océan Indien et le programme Interreg transfrontalier Comores-Madagascar-Mayotte préconisée par la commission européenne sera mise en œuvre. Dès février 2019, des concertations seront entreprises entre la Préfecture de Mayotte, autorité de gestion du programme transfrontalier de Mayotte, le Département de Mayotte et la Région Réunion, autorité de gestion du programme Interreg V Océan Indien, afin de valider un schéma de gouvernance commun.

Tels sont, les principaux éléments significatifs qui caractérisent l'engagement du budget de notre Collectivité dans le domaine de la coopération régionale et des relations internationales pour l'exercice 2019.

Sur le plan budgétaire, il vous est proposé de mettre en place une enveloppe de crédits globalement ainsi répartis :

Fonctionnement

AE : 1 847 941 €

CP : 1 661 000 €

Investissement

AE : 250 000 €

CP : 200 000 €

Pour l'engagement de ces crédits, il vous est proposé de donner délégation, soit à la Commission Permanente, soit à l'ordonnateur, et ce conformément aux indications figurant dans le document comptable pour chaque imputation budgétaire.

Par ailleurs, et comme cela est déjà le cas, les autres lignes du Budget de la Région pourront également être mobilisées pour cofinancer des actions de coopération relevant des diverses politiques sectorielles mises en œuvre par notre Collectivité.

Enfin, dans le contexte financier contraint la recherche d'efficacité de nos interventions conduira à une plus grande sélectivité dans les projets qui seront financés par notre Collectivité. La priorité demeurant le soutien aux projets éligibles au Programme Interreg Océan Indien 2014-2020 en particulier ceux visant à permettre aux jeunes réunionnais d'acquérir une première expérience à l'étranger.

FICHE PROGRAMME SECTEUR COOPÉRATION ET RELATIONS INTERNATIONALES

Intitulé du programme : 1 – Coopération bilatérale : poursuivre le renforcement de la coopération bilatérale, en particulier via les antennes extérieures de la région

Les actions principales prévues en 2019 :

- mettre en œuvre le PO INTERREG OI 2014-20 et suivre la montée en charge des actions de coopération régionale ;
- continuer à impulser la coopération avec les pays cibles prioritaires, dont les états-tiers;
- consolider le dispositif de mobilité professionnelle des jeunes Réunionnais à l'étranger (programme VSI) ;
- conforter la présence des antennes extérieures de la Région dans la zone océan Indien et renforcer leurs moyens humains ;
- révision de l'accord-cadre avec l'AFD afin d'identifier des actions de partenariat avec la nouvelle agence régionale de l'AFD ;
- accompagner les appels à projets qui seront lancés au titre des fiches actions du programme Interreg notamment la coopération régionale océan indien jeune

Innovations et changements majeurs prévus en 2019 :

- réalisation des premières actions soutenues au titre du cadre d'intervention de coopération régionale Océan Indien sur fonds propres ;
- révision du cadre d'intervention de coopération régionale Océan Indien sur fonds propres et lancement d'un appel à projets 2019 axé sur l'amélioration de l'emploi et la valorisation des compétences des jeunes
- étudier la faisabilité de mettre en place de nouvelles modalités pour accompagner la réalisation de projets portés par les VSI des antennes extérieures de la Région avec notamment pour objectif de faciliter les actions en faveur de l'employabilité et la mobilité des jeunes
- mettre en place un plan de formation pour accompagner le Département de Mayotte dans la préparation de la gestion des fonds européens.

Finalité	Cadre d'intervention	Actions 2019	Budget	
Mise en œuvre du PO INTERREG OI 2014-2020	43 fiches actions	3 appels à projets et dossiers présentés au fil de l'eau	AE organisme public: 800 000 € AE organisme privé: 570 000 €	CP organisme public: 650 000 € CP organisme privé: 850 000 €
Renforcer la coopération bilatérale institutionnelle avec le département de Mayotte	Axe 11 du programme FSE Mayotte et formation du CNFPT.	Plan de formation		
Renforcer la coopération bilatérale avec les pays membres de la COI	Actions portées par les antennes extérieures	Actions coordonnées des VSI	AP 60 000 €	CP: 20 000 €
Impulser de nouvelles actions de coopération dans la zone océan Indien	Dispositif de coopération régionale Océan Indien	Appel à projet 2019	AE organisme public: 150 000 € AE organisme privé: 150 000 €	CP organisme public: 50 000 € CP organisme privé: 50 000 €

Intitulé du programme : 2 – Coopération multilatérale : poursuivre le renforcement de la coopération multilatérale, en particulier avec la Commission de l’Océan Indien (COI)

Les actions prévues au programme 2019 :

- COI :

- Poursuivre les efforts entrepris pour une plus grande participation de la Collectivité aux activités de la Commission de l’océan Indien
- Former nos jeunes en partenariat avec la COI (VSI, accueil de stagiaires, participation à l’organisation d’événements)
- Participer aux instances décisionnelles de la COI
- Valoriser l’expertise locale dans le cadre des projets de la COI

- IORA/COMESA :

- Renforcer les échanges avec l’IORA et COMESA via l’antenne extérieure à Maurice

Innovations et changements majeurs prévus en 2019 :

- Démarches en faveur d’une meilleure prise en compte des intérêts et spécificités de La Réunion au sein des organisations régionales
- Démarche en faveur d’une meilleure complémentarité et efficacité de l’action publique
- participer aux comités de la plateforme de concertation des acteurs de la coopération régionale proposée par le Président de Région lors de la conférence de coopération régionale d’octobre 2018

SYNTHÈSE DES INDICATEURS DU PILLER

Les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité.

Accroître la visibilité et la présence de La Réunion à l'international

		Indicateurs de réalisation				
		Cible 2020	2015	2016	2017	
7.1	Nombre d'évènements de caractère international	reprise données indicateur 5.12	20	24	41	
7.2	Nombre d'accords de coopération et de conventions signés par la Région Réunion	non cumulatif	9	9	12	accord en vigueur
7.3	Nombre de personnes travaillant dans une antenne de représentation extérieure de la collectivité	7	2	2	4	
7.4	Nombre de VSI cofinancés par la Région (hors antennes extérieures)	88	0	26	24	

Concrétiser des projets de coopération

		Indicateurs de réalisation			
		Cible 2020	2016	2017	
7.6	Nombre d'actions soutenues par la Région dans le cadre du volet amorce au programme Interreg	15		2	Cadre d'intervention validé en septembre 2017
7.7	Nombre d'actions soutenues par la Région dans le cadre du montage de projet Interreg	10			
7.8	Nombre d'entreprises accompagnées par les antennes extérieures de la Région	160	89	109	

Les dispositifs transversaux du programme de coopération territoriale Interreg

		Indicateurs de réalisation		
		Cible 2020	2016	2017
7.9	Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation dans l'océan Indien soutenus par Interreg	1175	0	746

		Cible 2020	Indicateurs de résultat			
7.10	Nombre de passagers de l'aéroport Roland Garros en provenance des pays cibles	785700	677 752	701 062	762 030	Pays considérés : Maurice, Mada, Seychelles, Comores, Inde et Chine
7.11	Nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international au sein des pays de l'océan Indien avec le soutien d'Interreg	150		94	104	Hors entreprises accompagnées par les antennes extérieures
7.12	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI	20		0	6	

II – PLUS DE TRANSPARENCE SUR L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS POUR DES ACTIONS DE PLUS GRANDE PROXIMITE

PILIER 1 : UN PASSEPORT REUSSITE POUR CHAQUE JEUNE REUNIONNAIS

SECTEUR ÉDUCATION

Attachée aux valeurs que représentent le **dialogue** et la **proximité**, la région conduira sa politique en matière d'éducation en associant ses partenaires que sont l'Académie, les lycées et la communauté éducative dans sa globalité avec l'ensemble des acteurs concernés selon les actions conduites. Offrir la **parole aux jeunes et pour les jeunes**, recueillir l'assentiment des **familles** selon des thématiques identifiées contribueront à **renforcer le lien entre la société, les institutions et les établissements scolaires**.

Aussi, conformément aux orientations budgétaires 2019, la région souhaite inscrire la participation des lycéens, des étudiants et de leur famille à travers la création d'un outil de démocratie participative et d'échanges autour d'ateliers thématiques.

PILIER 2 : ENGAGER LA 2^{EME} GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

Sur la transparence et l'efficacité de la dépense publique, la TSCC alimentant le FIRT qui est répartie entre la Région, le Département, les 24 communes et les 5 EPCI, autorités organisatrices de mobilité urbaine est une ressource affectée. Il pourrait être envisagé de faire chaque année un bilan spécifique rendu public de l'utilisation du produit de cette taxe par les collectivités bénéficiaires, ce qui permettrait notamment de mieux éclairer les citoyens sur les aménagements qui peuvent ainsi être réalisés localement (amélioration et sécurisation des routes, développement des infrastructures dédiées aux transports publics et aux modes doux).

Il conviendra également de mesurer avec le plus de précision possible les emplois générés localement par les investissements réalisés dans le secteur des routes et des transports. Au delà des grands chantiers programmés, une attention particulière sera accordée aux plus petites opérations, accessibles aux PME.

La gouvernance des projets donnera lieu à un débat citoyen dont les modalités seront définies au terme des échanges d'ores et déjà engagés.

De même, afin que les meilleures solutions possibles soient trouvées en matière de transports et de déplacements, une réflexion sera menée pour que l'étude en commun d'un projet global puisse être facilitée, faisant ainsi la promotion du travail en synergie entre différents partenaires, facilitant la définition d'un projet multimodal cohérent à long terme, synonyme de développement durable.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

1. SOUTIEN AU MONDE ÉCONOMIQUE : MIEUX ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DES ENTREPRISES

En 2019, Un recentrage des actions des structures sur les priorités régionales et sur le cœur de métiers de ces dernières sera opéré, et cela notamment au niveau de l'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises.

Les partenariats, au titre des actions d'animation économique menées notamment par les chambres consulaires ou NEXA, seront maintenus et renforcés, dans le cadre d'un dialogue de gestion mis en place avec ces structures. Celui-ci aura pour objet de suivre au plus près les actions menées par ces structures et de s'assurer du respect des orientations régionales sur les thématiques traitées et d'optimiser son accompagnement financier.

Par ailleurs, les projets en termes de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), ou encore de l'« Ancrage Territorial » seront poursuivis, voire renforcés afin de soutenir la dynamique existante et l'exemple réunionnais.

Chapitre budgétaire : 906 AP : 1436 K€ – CP 553 K€
Chapitre budgétaire : 936 AE : 8 022 K€ – CP 6 023 K€

1.1. CAP CRÉATION : sécuriser le parcours des créateurs d'entreprises

Dans le cadre de l'appel à Projets « Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles », la Région Réunion a retenu en mai 2018 les réponses des consortia « **BOOSTEUR** » (composé de la CCIR, la CMAR et des financeurs ADIE, France Active Réunion et Initiative Réunion) et « **RES'HAUTS** » (composé de AD2R et les CAE Énergies Alternative Réunion, Dynamiques Services, RUNSCOP, CRÉASOL).

Ces opérateurs sont en charge de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprise de porteurs de projets sur la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020 en poursuivant la mise en œuvre du parcours régional d'accompagnement à la création-reprise-développement d'entreprises intitulé « CAP CRÉATION » (aide au montage, à la structuration financière, au démarrage et au suivi post-crédation du futur chef d'entreprise).

Une attention toute particulière sera portée à l'entrepreneuriat au féminin, à la zone des hauts, au public éloigné de l'emploi et aux projets relevant de l'Économie Sociale et Solidaire.

Chapitre budgétaire : 936 AE 1 014 K€ – CP 893 K€

1.2. SAV (soutenir, accompagner, valoriser) : assurer un accueil personnalisé aux entreprises et porteurs de projets

Les guichets d'accueil du SAV poursuivront les missions qui leur ont été confiées depuis leur création : accueil physique de premier niveau, identification des besoins, orientation et suivi des porteurs de projets notamment.

En 2019, le SAV disposera de nouveaux outils numériques (application smartphone, extranet, site internet) pour lui permettre d'être plus pertinent et plus performant dans la réalisation de ses missions. Il devra également trouver toute sa place auprès des opérateurs de Cap Création

puisqu'il sera prescripteur de ce nouveau dispositif.

1.3. Une réorientation des missions des chambres consulaires en faveur de l'accompagnement des TPE

Afin de permettre à un plus grand nombre de TPE d'accéder aux aides régionales aux entreprises, les missions des chambres consulaires seront recentrées sur l'accompagnement global des TPE notamment s'agissant du montage de projets financés par les fonds européens ou les fonds propres de la Région.

Par ailleurs, une équipe de proximité constituée de conseillers entreprises issus des chambres et du SAV sera créée afin d'aller au plus près des entreprises pour les accompagner dans le montage de leur dossier.

2. UNE PLACE PLUS ACCRUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) DANS L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE

2.1. Renforcer la mutualisation des dispositifs régionaux afin de développer l'ESS

En 2019, un effort particulier sera consenti par la région afin d'aboutir à une mobilisation coordonnée des outils régionaux au service des projets d'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, en 2019, la Région travaillera en partenariat avec NEXA au lancement d'un AMI sur le champ de l'innovation sociale et initiera le travail de préfiguration d'une plateforme de e-formation et de capitalisation des projets ESS des pays de la zone OI.

2.2. Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets ESS

Dans la continuité des années précédentes, la collectivité poursuivra son soutien financier en direction des structure de financement (France Active Réunion, Initiative Réunion, ADIE) et des acteurs de l'ESS.

De même, un travail sera initié afin de faciliter l'installation en local de têtes de réseaux à même d'accompagner et guider de potentiels porteurs vers la concrétisation de leurs projets.

2.3. Mieux articuler le développement économique et la cohésion sociale

Dans le cadre la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'Économie Sociale et Solidaire un travail sera initié afin de proposer la mise en place d'une stratégie d'Achats Socialement Responsables au sein de la collectivité.

Par ailleurs, dans une logique à la fois économique et sociale, la collectivité régionale décide d'accompagner en 2019 les entreprises pourvoyeuses d'emplois à travers un dispositif de cofinancement avec l'État des contrats PEC (Parcours Emploi Compétence) marchands.

De même, l'année 2019 sera consacrée à faire émerger sur le territoire un réseau de bénévoles dans le cadre du mécénat apporté sous forme de dons financiers, de produits, de technologie ou d'un apport de compétences.

Chapitre budgétaire : 906 AP : 410 K€ – CP : 247 K€
Chapitre budgétaire : 936 AE : 5 383 K€ – CP : 3 155 K€

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

SYNTHESE PILIER 4 – AXE PLUS DE TRANSPARENCE SUR L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS POUR DES ACTIONS DE PLUS GRANDE PROXIMITE

	AP/AE	CP
PILIER 4 – INVESTISSEMENT	1 485 036	1 131 443
PILIER 4 – FONCTIONNEMENT	2 433 000	2 228 900
TOTAL :	3 838 036	3 280 343

1. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE REUNION PLUS EQUILIBREE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE

Selon l'enquête « Budget de famille 2011 » de l'INSEE paru en Août 2014, en 2011 les ménages réunionnais consacrent la moitié de leur budget à trois grands postes de consommation que sont les transports, le logement, et l'alimentation.

Les dépenses de transports arrivent en tête des postes de consommation, représentant, en 2011, 18,4 % du budget des ménages réunionnais. Le poids des dépenses de transports à La Réunion est supérieur à celui de la France métropolitaine (17,2%), malgré un taux d'équipement plus faible à La Réunion (70 % des ménages contre 82 % en métropole).

S'agissant du logement, les ménages réunionnais y consacrent 13,2 % de leur budget. Les ménages locataires réunionnais consacrent une part plus importante, soit un quart de leur budget, au logement.

Enfin pour ce qui concerne l'alimentation, l'enquête de l'INSEE indique que le poids des produits alimentaires dans le budget des ménages représente 18 % (contre 16,3 % en métropole). L'autoconsommation constitue un complément non négligeable pour les ménages les plus modestes. Elle permet d'augmenter leur consommation alimentaire de 12 %.

Ainsi, améliorer le pouvoir d'achat des ménages nécessite donc d'agir sur ces principaux postes de dépenses.

L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doit pouvoir contribuer à apporter une réponse sur ces sujets avec notamment des formes urbaines concentrées, et des modes de déplacement performants, en y faisant vivre les valeurs de lien social qui fondent la communauté réunionnaise depuis son origine, à travers par exemple des jardins partagés ou de l'agriculture urbaine.

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui.

En effet, faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer, nécessite du temps. Du temps pour partager une vision commune du devenir de notre Île, ensuite du temps pour concevoir et construire ce territoire.

L'aménagement de notre Île, son développement et son devenir doit se faire en faisant société. C'est s'interroger sur comment l'urbanisation entre en relation avec les problématiques sociales et

sociétales. C'est comment urbaniser sans exclure.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision à 20 ans de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux.

Pour ce faire la Région dispose de différents outils à différentes échelles :

- le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), qui donne la vision de la planification de l'aménagement de notre territoire sur 20 ans ;
- les dispositifs financiers en faveur de l'aménagement, et de l'aménagement des Hauts en particulier ; lesquels dispositifs permettent dès à présent de structurer le territoire en déclinaison du SAR, et de développer les territoires des Hauts qui présentent des enjeux sociaux, culturels, touristiques, et qui constituent un des principaux atouts de notre Île (cf. chapitre II – pilier 4);
- les structures œuvrant en faveur l'aménagement du territoire, qui interviennent de manière complémentaire aux collectivités et l'État (cf. chapitre II – pilier 4);
- l'observation du territoire, avec les outils d'information géographique, qui permet notamment d'évaluer les politiques publiques d'aménagement.

Ces outils ont vocation à être soumis, dans leur mise en œuvre, au Conseil Consultatif Citoyen, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance que la Région entend mettre en place, afin d'associer les citoyens aux décisions qui impacteront l'avenir de notre Île.

Être à l'écoute du social et du territoire, répondre à la diversité de la précarité, prendre le public dans sa grande diversité, faire de la « Ville pour tous », tels sont les défis à relever pour répondre aux aspirations profondes des Réunionnais. La Région dans ses compétences en aménagement, partagées avec l'État et d'autres collectivités, entend apporter toute sa contribution à l'échelle qui est la sienne.

1.1. Le Schéma d'Aménagement Régional

Les régions d'Outre-Mer, compétentes en matière de planification et d'aménagement du territoire adoptent le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui fixe les orientations fondamentales en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Celui-ci comprend un chapitre particulier valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), spécifiant l'application de la loi littoral en milieu insulaire. Le Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion a été approuvé par décret en Conseil d'État du 22 novembre 2011.

Sur ce chapitre les actions engagées par la Région et qui seront poursuivies en 2019 portent sur :

- la déclinaison du SAR à l'échelle intercommunale et communale,
- l'achèvement de procédure de modification du SAR,
- l'évaluation de la mise œuvre du SAR dans la perspective d'engager son évolution.

1.1.1. La déclinaison du SAR à l'échelle intercommunale et communale

Les documents d'urbanisme (SCOT, POS/PLU) doivent être mis en compatibilité avec le SAR.

À ce jour, 2 SCOT et 11 PLU ont été mis en compatibilité. Il reste à accompagner deux intercommunalités pour leur SCOT (le SCOT Grand Sud qui est en cours d'élaboration, et celui de la CIREST qui est en cours de révision) et 13 communes pour la mise en compatibilité de leur POS/PLU avec le SAR (7 PLU sont actuellement en révision et devraient être soumis aux avis des personnes publiques associées en fin d'année 2018 : Le Tampon, La Possession, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Benoît, Bras Panon et Plaine des Palmistes). En 2019, il s'agira donc de poursuivre le travail d'accompagnement des communes et des intercommunalités dans la déclinaison du SAR.

Par ailleurs, en 2019, la Région Réunion poursuivra, pour répondre aux enjeux du SAR, son investissement au sein de la CDPENAF et participera aux travaux du GIP « Ile de La Réunion Compensation » (IRC), dont l'objectif est de contribuer à la préservation de la sole agricole en hébergeant et en gérant un fonds de compensation agricole.

Enfin, le SAR a identifié 23 indicateurs d'impact environnemental afin d'évaluer l'efficacité des prescriptions. Un suivi annuel a été mis en place avec l'appui de l'AGORAH qui assure l'animation des groupes de travail. Les modalités de gouvernance, d'animation, et de suivi de ces 23 indicateurs ont été définies afin d'impliquer l'ensemble des acteurs à construire à travers le SAR un aménagement durable de notre territoire. En 2019, conformément aux dispositions réglementaires du SAR, la commission annuelle de suivi du SAR se tiendra sous la coprésidence de la Région et du représentant de l'État. L'objectif est, à partir de la présentation et de l'examen des indicateurs de suivi des enjeux environnementaux du SAR, d'avoir une vision transversale et dynamique des impacts relevant des orientations du SAR. Une présentation élargie à un Conseil Consultation Citoyen de cette évaluation environnementale du SAR pourra être organisée.

1.1.2. L'achèvement de la procédure de modification du SAR

Une procédure de modification du SAR a été engagée par la Région en 2014, afin d'adapter le document de planification aux orientations et aux projets de la mandature, en vue :

- de permettre la réalisation d'un TCSP de type transport par câble entre le Pôle Principal Saint-Denis et sa ville-relais La Montagne,
- d'ouvrir la possibilité de réaliser des bassins de baignade dans les Zones d'Aménagement liées à la Mer (ZALM) identifiées aux cartes du SAR en vigueur valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM),
- de permettre l'extension de la Station d'Épuration des Eaux Usées de Saint-Pierre/Tampon,
- d'inscrire deux espaces carrières de roches massives à la carte « Espace carrière du SAR »,
- de garantir le développement futur de l'aéroport de Pierrefonds.

Le projet de modification du SAR a été finalisé en 2018 et soumis à l'avis des personnes publiques associées ainsi qu'à celui de l'autorité environnementale (AE). Aussi, en 2019, il s'agira, après clôture de cette phase de consultation, d'adopter le projet de modification et de le soumettre à l'approbation des instances nationales, notamment par le Conseil d'État.

Parallèlement, une motion relative au projet d'ordonnance sur le Schéma d'Aménagement Régional a été déposée le 5 novembre 2018 en Assemblée Plénière. Cette motion a considéré notamment la

volonté du gouvernement et de la représentation nationale de faire évoluer en profondeur le SAR par ordonnance dans un délai d'un an, dans le projet de loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN), et a considéré également l'amendement de la députée Nathalie BASSIRE adopté à l'Assemblée Nationale rendant possible une modification du mode d'approbation du SAR.

Il apparaît essentiel que cette réflexion, portée par la Région, fasse l'objet d'un projet de loi consacrant le principe de l'approbation du SAR par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional, après avis de l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement et des conseils consultatifs.

1.1.3. L'évolution du SAR

Par délibération en date du 13 décembre 2016, la collectivité régionale a décidé de procéder à une analyse du SAR conformément au Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 4433-7: « *Au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la date d'approbation, le conseil régional procède à une analyse du schéma notamment du point de vue de l'environnement et délibère sur son maintien en vigueur ou sur une mise en révision complète ou partielle* ».

C'est dans ce cadre précis que s'inscrit cette mission d'analyse et d'évaluation du SAR à mi-parcours. Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure les objectifs et les orientations du SAR en vigueur ont été atteints, ainsi que l'impact de la mise en œuvre du schéma sur les enjeux environnementaux.

Le lancement de cette mission en 2018 s'est fait par l'organisation d'ateliers participatifs, étalés sur une semaine réunissant près de 400 participants autour des thèmes suivants : logement, consommation foncière, identité et Structure territoriale, économie, mobilités durables, écosystèmes et risques, transition énergétique.

Il ressort de ces ateliers que le SAR, dans l'esprit n'est pas remis en cause. C'est un outil pertinent, et son intérêt pour le territoire est confirmé. Cependant, il a été noté un certain nombre de limites du SAR et des ambitions à renforcer ou à conforter, notamment :

- sur la stratégie de développement économique ;
- sur une meilleure planification / identification du foncier à vocation économique ;
- sur la politique de mobilité durable et de transport collectif performant ;
- sur la lutte contre l'étalement urbain ;
- sur la protection des espaces agricoles.

Il a été souligné également une nécessaire « flexibilité » du SAR dans le temps et un principe de compatibilité à mieux clarifier.

En 2019 il s'agira de poursuivre cet exercice, en organisant la contribution d'un Conseil Consultatif Citoyen, pour poser une vision de l'évolution du territoire, en se fixant un cap à moyen et long terme et en définissant un cadre, afin d'aboutir à un document permettant à la Région de statuer sur une révision complète, partielle, ou sur le maintien en vigueur, du SAR. Cette évolution future du SAR devra par ailleurs s'inscrire dans les discussions actuelles sur la loi portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et de la transition Numérique, dite loi ELAN.

Pour la révision et évolution du SAR:**Chapitre 905 - nature 2031****CP : 59 000,00 €****Chapitre 935 - nature 617/6231/6234/6236****AE : 100 000,00 €****CP : 86 000,00 €****1.2. L'observation du territoire et l'information géographique : des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire**

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07/08/2015 (dite loi NOTRe) reconnaît l'échelon régional comme étant le plus pertinent par l'ensemble des acteurs institutionnels pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique, en développant des plates-formes de services numériques de données géographiques régionales, selon le modèle open data. Les Régions doivent ainsi élaborer ces plates-formes en association avec les communes et leurs groupements, les départements, ainsi que d'autres acteurs publics et privés du domaine, dans un esprit de mutualisation et d'ouverture des données.

La station SEAS OI : Depuis sa création, la station de Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien a permis la valorisation d'images satellites à travers des actions de coopération régionale avec les pays de la zone Océan Indien. Ces actions vont se poursuivre en 2019 à travers la mobilisation de l'expertise et du savoir-faire réunionnais en s'appuyant sur les financements INTERREG V et/ou d'autres fonds complémentaires. L'objectif est de faciliter l'insertion régionale de La Réunion que ce soit dans un cadre bilatéral et/ou multilatéral au titre de la Commission de l'Océan Indien notamment.

L'information géographique : La Région dispose d'un service d'information géographique qui, d'une part, répond aux demandes d'analyse cartographiques des services de la collectivité mais également en externe, et qui d'autre part, contribue avec l'État et le Département à l'acquisition mutualisée et à la mise à jour en continu des référentiels géographiques sur l'ensemble du territoire réunionnais. Outre ces missions, le Service Géographique assure l'administration du Système d'Information Géographique de la collectivité (échange de données géographiques, veille technique, architecture des bases de données (serveurs miroirs, applicatifs métiers dans les services, ...).

Dans ce cadre, les plate-formes suivantes ont été mises en place :

- **La plate-forme PIMANT** : En 2016, la Région s'est dotée d'un système d'acquisition aérienne de données optiques de télédétection pour fournir des orthophotoplans à très haute résolution, la plate-forme PIMANT (plate-forme d'Imagerie Aéroportée Numérique des Territoires). Cet outil, complémentaire à SEAS OI du fait des meilleures résolutions obtenues, mais aussi de son opérationnalité à tout moment notamment en période de crise (cyclone, feux de forêts...), doit devenir un outil central dans le domaine des systèmes d'information géographique à La Réunion.

- **La plate-forme PEIGEO** : La plate-forme d'Échange de l'Information Géographique à La Réunion (PEIGEO) qui s'inscrit dans une démarche partenariale a pour missions de partager de l'information géographique, de mutualiser des outils communs nécessaires à ce partage au travers la création d'un portail de service géographique sur internet, de coordonner des actions structurantes qui émergent. Cette plate-forme est aujourd'hui coordonnée par l'AGORAH, qui assure son administration. En 2019, cette plateforme sera mise en jour par l'AGORAH afin d'avoir un outil efficace, performant, sécurisé et interopérable en vue de favoriser l'open data à la Réunion.

A partir de ces différents outils, des projets avec un cofinancement national, européen et de l'Agence Française de Développement (FICOL) ont démarré et seront se poursuivront sur 2019 :

- **Acquisition, traitement et diffusion en open data de données géographiques à Très Très Haute Résolution Spatiale (TTHRS)** pour l'innovation 2017-2020 dans le cadre du programme plate-forme d'IMagerie Aéroportée Numérique des Territoires (« PIMANT ») ;
- **Développement des systèmes d'informations géographiques** et d'un réseau régional de partenariat dans le domaine de l'information géographique dans l'océan indien 2017-2019 (programme « SIG OI ») ;
- **Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la Commune Urbaine de Morondava** face au défi du changement climatique 2017-2020 (projet labellisé initiative Climat lors de la COP23 à Marrakech) ;
- **Océan Metiss**, ce programme vise à développer la planification spatiale marine en s'appuyant sur le Pôle d'Information Géographique et les différents outils développés dans le cadre de SEAS-OI (PIMANT, CACAOS,...)
- **Géolocalisation** des projets et actions financés par la Région, en vue de faciliter l'évaluation des politiques publiques

Sur les projets de coopération régionale que la Région porte pour partager son savoir faire dans ce domaine de l'observation du territoire, le financement de la Région (inférieur à 10%) permet de lever fonds principalement extérieurs, qui bénéficient ensuite aux entreprises réunionnaises qui interviennent à l'international.

Pour la poursuite du développement des outils au service de l'aménagement du territoire :

Chapitre 905 – nature 204 182/ 20421/ 2031/ 2188/ 2051

AP : 315 036,00 €

CP : 419 800,00 €

Chapitre 935 - nature 6574/ 6181/ 611/ 657381/ 6156/ 617/ 6251/ 61358/ 657382

AE : 306 000,00 €

CP : 244 500,00 €

2. ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ, UNE COMPOSANTE DE LA VIE HUMAINE, INDISPENSABLE AU CADRE DE VIE DE LA POPULATION

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) du 07 août 2015 ont conféré aux régions le rôle de chef de filât en matière de préservation de la biodiversité avec comme objectifs la définition et la mise en œuvre d’une stratégie régionale de la biodiversité.

Elle a été complétée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, publiée en août 2016, qui vise à :

- protéger, restaurer et valoriser la biodiversité et notamment à éviter, réduire, compenser les impacts négatifs de certaines activités humaines sur l’environnement ;
- créer une Agence Française pour la Biodiversité (AFB) avec des antennes ultramarines ;
- procéder à la ratification par la France du Protocole de Nagoya ;
- créer des zones prioritaires pour la biodiversité.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, votée le 20 juillet 2016, conforte également la politique des agences de l’eau en faveur de la restauration des milieux naturels humides comme un levier à la préservation et à la valorisation des richesses naturelles. Cette loi offre une opportunité d’élargissement de leurs interventions dans un cadre partenarial à dessiner tant sur le plan du financement, que de la gouvernance. Dans les DOM, la gouvernance s’exercera au sein des **comités de l’eau et de la biodiversité**.

2.1. L’Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB)

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (août 2016), confère aux Régions ont la possibilité de mettre en place des **Agences Régionales de la Biodiversité (ARB)**, conjointement avec l’Agence Française pour la Biodiversité (AFB) officiellement créée depuis le 1^{er} janvier 2017 et placée sous la tutelle du Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer.

Dans ce cadre, une déclaration d’intention a été signée en juin 2018 entre la Région et l’Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Conformément à la décision de la Commission permanente du 10 juillet 2018, qui a approuvé la création d’une ARB, il s’agira de lancer, en 2019, une mission de préfiguration de cette agence.

2.2. Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels

En 2019, la Collectivité régionale poursuivra le suivi des projets ci-après déjà engagés, au titre de la fiche action 5.08 du POE FEDER 2014-2020 (cf détails fiches bilan). Il s’agira également d’assurer le suivi administratif et financier du programme européen LIFE+ Forêt Sèche 2014-2020, porté par le Parc National de La Réunion, co-financé par la Région en 2015 à hauteur de 300 000 €, dont l’objectif est de conserver la forêt semi-xérophile, et de rétablir les connectivités entre parcelles restaurées et les reliques sur les communes ciblées (St-Denis et la Possession).

Enfin, elle pourra également financer en 2019 de nouveaux projets, en lien avec la SRB, notamment le nouveau programme d’actions du CBNM, visant l’acquisition de connaissances et la valorisation du patrimoine végétal.

Le Parc National de La Réunion

La Région Réunion accompagne cet établissement public depuis sa création en 2007 en participant à ses réunions du Bureau et du Conseil d'Administration. En 2017, elle a rendu public les résultats de l'étude lancée en 2016 consistant en un état des lieux et un diagnostic de l'outil en vue d'en proposer des améliorations, et d'analyser les possibilités d'évolution de son statut juridique, le but étant d'aller vers un aménagement équilibré et raisonné du territoire.

En 2019, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des orientations prises à l'issue de cette étude, validées par la Commission permanente du Conseil Régional du 05 mai 2017 :

- Solliciter l'application à La Réunion de l'autorisation spéciale prévue à l'article L331-4 du Code de l'environnement prévue pour des projets qui ne peuvent techniquement ou financièrement se réaliser sur une autre partie du territoire ;
- Étudier la mise en place d'enclaves qui seraient régies par des autorisations spéciales (régime de protection dérogatoire), en interrogeant les communes sur leurs besoins ;
- Poursuivre, dans une perspective à plus long terme, les investigations qui permettraient de faire évoluer les statuts du Parc national vers un Parc régional (non prévu par les textes à ce jour).

Les lignes budgétaires suivantes seront mobilisées :

**Milieux terrestres
P126-004 n°2
Chapitre 907 – Fonction 76**

**AP : 385 000 €
CP : 100 000 €**

**Milieux terrestres
A126-0004 n°1
Chapitre 937 – Fonction 76**

**AE : 150 000 €
CP : 154 511 €**

2.3. Biodiversité marine et écosystèmes marins

En 2019, en fonction du programme d'actions de la structure, la Collectivité régionale **apportera** sa contribution financière au **fonctionnement du GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion**.

La Région apportera également son soutien à des associations qui œuvrent pour la **préservation de la biodiversité marine** à La Réunion, et également à l'échelle de la zone Océan Indien, en lien avec la **dimension régionale** liée à la faune marine et aux habitats marins.

En 2019, la Région interviendra essentiellement en contrepartie du POE FEDER 2014-2020 et INTERREG V OI, sur les mesures liées à la biodiversité, en faveur de projets liés à la préservation de la faune marine. Dans ce cadre, elle accompagnera l'Association GLOBICE dans la réalisation de son programme de connaissance et de conservation des cétacés à La Réunion.

Elle soutiendra également l'association Terra Océana, pour la réalisation du projet « Denplastik », qui vise à réaliser une expédition dans le gyre de l'océan Indien, près des 40^{èmes} rugissants, pour étudier l'impact des déchets plastiques, véritable catastrophe écologique.

Enfin, la Collectivité régionale portera également deux projets relatifs aux mammifères marins :

- La poursuite des études pour le **classement du « chemin des baleines »** au Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO, en lien avec le comité baleines, créé en 2014 ;
- **L'observation des baleines depuis la terre** : il s'agira d'étudier la faisabilité technique et juridique d'un projet d'observation de baleines depuis la terre. L'objectif est de permettre l'observation de ces espèces depuis la terre, sans perturber la faune marine, et d'identifier des sites d'observation sur le territoire.

Orientations 2019 en cohérence avec les nouveaux objectifs visés

La vie humaine est basée sur la biodiversité et elle en dépend. Notre bien-être doit s'inscrire dans **un cadre de vie** adapté, propre et respectueux de la nature. Ainsi, la protection de la biodiversité et la préservation du patrimoine naturel de La Réunion constituent des axes prioritaires, **indissociable pour l'humanité**. Lutter contre la perte de la biodiversité, qui est un risque pour les sociétés et le bien-être humain, permettra une augmentation **de la qualité de vie et une diminution de la pauvreté**.

2.4. Gestion du risque requin

2.4.1. Un cadre réglementaire sur mesure

Le **plan renforcé et durable du risque requin à La Réunion** de juillet 2013 pose les fondements d'une gestion coordonnée en vue d'une « politique active de prévention du risque requins ». Il couvre la période 2015-2020 et repose sur cinq axes dont les actions se poursuivront **en 2019** :

- La prévention opérationnelle par des recours à des technologies innovantes et l'étude des évolutions à apporter à la réglementation relative à la baignade et aux activités nautiques ;
- L'évaluation du dispositif vigie-requin et la professionnalisation des agents assurant cette mission ;
- L'amélioration de la connaissance par la production d'études complémentaires sur la quantification des requins et sur l'évolution des pratiques des usagers de la mer ;
- La gestion raisonnée des stocks en lien avec la Réserve Naturelle Nationale Marine ;
- Le Centre de Ressources et d'Appui (CRA) pour la réduction du risque requin, « observatoire » destiné à coordonner les actions de sécurisation et de prévention opérationnelles.

2.4.2. Une gouvernance coordonnée et partagée

Le centre de ressources et d'appui (CRA), 5ème axe du plan susvisé, a été installé en 2016 sous la forme d'une association loi 1901 avec la dénomination « Association Centre de Ressources et d'Appui sur le Risque requin (ACRAR) ». Il mobilise l'ensemble des compétences locales pour animer et mettre en œuvre le plan d'actions pluriannuel gouvernemental dont les missions premières sont accompagnées d'actions d'information, de communication, d'éducation et de coopération internationale.

La Région a approuvé son adhésion à cette structure et participe à deux niveaux à son fonctionnement : participation à ses instances consultatives/décisionnelles et cofinancement (fonctionnement et programme d'actions) sur la base d'un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel, tel qu'inscrit au contrat de Plan État-Région 2015-2020, à parité avec l'État à hauteur de 1,8 M€ sur la période considérée. Cette contribution financière sera ciblée **en 2019** sur les actions prioritaires que la Région souhaitera soutenir.

2.4.3. Des mesures opérationnelles de sécurisation et de prévention

En 2019, au regard des enjeux économique, touristique et sportif, la Région contribuera à financer des actions en cohérence avec sa volonté affichée d'accompagner les associations et les communes dans la sécurisation des sites de baignade et d'activités nautiques.

Ainsi, elle renouvellera son soutien financier aux dispositifs déjà mis en place, en y apportant si nécessaire des adaptations afin de maintenir leur efficacité et, dans la mesure du possible, en recherchant des solutions pour optimiser les coûts. Cela concerne les dispositifs suivants : « Vigies Requins Renforcées », Programme Réunionnais de Pêche et de Prévention (PRPP, ex-Caprequins) et maintenance des installations sur les plages de Saint-Paul (ZONEX de Boucan Canot et des Roches Noires).

En mobilisant des financements complémentaires (en sollicitant notamment l'État), de nouveaux projets liés à la sécurisation d'autres sites pourront également être soutenus :

- L'aménagement des zones d'activités nautiques par l'installation de filets anti-intrusion de requins sur les plages en cofinancement de la mesure 5.09 du POE FEDER 2014-2020 ;
- L'évolution du système de protection des filets anti-intrusion existants sur les plages de Saint-Paul et son installation sur d'autres sites ;
- L'équipement des Cellules dédiées à la gestion et à la surveillance des filets sur les communes.

Orientations 2019 en cohérence avec les nouveaux objectifs visés

La Réunion est particulièrement exposée au risque d'attaques de requins, globalement très supérieur à celui que connaissent d'autres territoires concernés dans le monde notamment en termes de mortalité. La **protection des usagers de la mer** est un enjeu majeur, même si le risque zéro n'existe pas.

En outre, le soutien de la Région à des dispositifs de lutte contre les requins, permet de **créer de l'emploi** au niveau local, sur des nouveaux secteurs.

Les lignes budgétaires suivantes seront mobilisées :

**Milieux marins
P126-005 n°2
Chapitre 907 – Fonction 74**

**AP : 785 000 €
CP : 552 643 €**

**Milieux marins
A126-0005 n°1
Chapitre 937 – Fonction 74**

**AE: 1 727 000 €
CP : 1 593 889 €**

2.5. Sensibilisation dans le domaine de l'environnement

Des actions ponctuelles sur des thématiques spécifiques pourront être mises en œuvre au cours de l'année 2019 (journée de l'arbre, journée des tisaneurs, journée sur le Bichique, ...)

Elle poursuivra également son adhésion à des associations qui œuvrent pour l'environnement : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Rivages de France, Réserves Naturelles de France (RNF) et l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL).

Enfin, la Région apportera son soutien dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation, qui se traduira par l'acquisition d'ouvrages sur la biodiversité réunionnaise en faveur des centres de documentation et d'information des lycées de La Réunion, et par une contribution à divers événements (colloques, journées, séminaires, etc.).

La ligne budgétaire suivante sera mobilisée :

**Sensibilisation
A126-007 n°1
Chapitre 937 – Fonction 71**

**AE : 70 000 €
CP : 70 000 €**

**Frais divers environnement - Pandatlon
P126-0013 n°1
Chapitre 937 – Fonction 76**

**AP : 80 000 €
CP : 80 000 €**

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

SECTEUR CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

La Région, notamment par le biais de son Conservatoire, continue à se positionner en tant que chef de file de l'enseignement artistique sur l'île. Faire émerger, accompagner et animer un réseau d'établissements d'enseignement artistique seront les enjeux majeurs des prochaines années.

Les missions du Conservatoire sont les suivantes :

- **Constituer un pôle de formation de référence en matière d'enseignement artistique**, par des actions d'éveil et de sensibilisation à la musique, à la danse et au théâtre, d'éducation artistique et culturelle, une formation à une pratique artistique amateur de qualité, une préparation à des études artistiques supérieures (Cycle d'Orientation Professionnelle – COP).
- **Jouer un rôle de centre de ressources artistiques et pédagogiques**, par l'intermédiaire de sa salle de documentation, d'actions de mise en réseaux des établissements d'enseignement artistique, la réponse à des besoins en matière de formation continue, des propositions d'offre de formation culturelle des citoyens.
- **Contribuer à l'animation et au rayonnement de la vie culturelle**, par l'organisation de rencontres artistiques, d'auditions d'élèves, de concerts, l'accueil artistique sous forme de résidences, la mise en place d'une programmation artistique régulière, l'entretien de relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels.

Le soutien au CRR comporte également un volet emploi puisque 110 agents, dont 60 professeurs, font partie de l'effectif de l'établissement

Pour l'année **2019**, les principaux objectifs du Conservatoire seront les suivants :

- la poursuite de la mise en œuvre du projet d'établissement 2016-2021,
- une plus grande ouverture du CRR à l'ensemble de la population, avec une communication accrue sur les tarifs pratiqués,
- la garantie d'une qualité de l'offre artistique et pédagogique,
- la consolidation des actions de rayonnement sur le territoire,
- des actions pour attirer de nouveaux publics vers les spectacles de la saison artistique,
- la poursuite des travaux de rénovation des centres des CRR afin d'améliorer l'accueil des élèves.

933-311 - Fonctionnement CRR

**AE : 597 500 € (+242 500 € déjà versé, soit un montant total de 840 000 €)
CP : 840 000**

933-311 – Fonctionnement Salle Gramoun Lélé

**AE : 165 000
CP : 165 000**

933-314 – Fonctionnement autres organismes culturels

**AE : 60 000
CP : 50 000**

903-311 - Acquisition et travaux
AP : 300 000
CP : 350 000

Réhabilitation et mises aux normes des CRR-DBA
(P197-0012 et P197-0032)
Chapitre : 903
AP : 500 000
CP : 4 035 000

Le Service Régional de l'Inventaire (SRI)

Le Service Régional de l'Inventaire (SRI) créé depuis le 1er avril 2014, a permis la mise en œuvre effective de la compétence de l'Inventaire général du patrimoine culturel transférée par l'État à la Région.

Dans le cadre des acquisitions de connaissances relatives au patrimoine culturel et naturel, des études, des diagnostics patrimoniaux et des opérations d'inventaires du patrimoine culturel matériel et immatériel sont réalisés par le SRI. Ils sont suivis par des actions d'évaluation, de diffusion, de valorisation et de médiation auprès des publics.

Un accompagnement scientifique et technique auprès des porteurs de projets associatifs et/ou privés est prévu dans le cadre des missions du SRI.

L'ensemble des missions du SRI peuvent indirectement et en partie contribuer à l'emploi et au pouvoir d'achat. Ses missions d'inventaire, d'études, de valorisation et de la diffusion des données acquises peuvent potentiellement générer des retombées économiques pour des associations ou des prestataires de services.

903-312 - Service Régional de l'Inventaire
AP : 50 000
CP : 50 000

933-312 - Inventaire général du patrimoine culturel
AE : 80 000
CP : 80 000

Les musées régionaux

Le contrat de gestion transitoire de la SPL Réunion des Musées Régionaux (RMR) chargée de la gestion des quatre musées régionaux arrive à son terme le 31 décembre 2019. Après avoir dressé le bilan des 6 années d'exploitation, il conviendra d'impulser une nouvelle orientation en terme de gouvernance, tenant compte de la mutation des musées qui implique nécessairement un autre mode de gestion et une « culture d'entreprise » renouvelée et partagée.

Il s'agira pour les musées de savoir concilier et de mettre en harmonie les missions d'intérêt général (mission culturelle, scientifique et éducative) et le dynamisme dans la gestion (développement d'activités commerciales, d'une politique de ressources propres et de partenariats institutionnels et privés).

La cohérence de ces missions et les réponses apportées (actions, projets) doivent être définies dans le projet scientifique culturel des musées fixant une vision stratégique qui soit partagée et validée par l'institution.

Objectif 2019 : maintien de l'enveloppe allouée, maintien des emplois, et travaux préparatoires sur la redéfinition des modes de gestion des musées pour une mise en oeuvre en 2020.

Face aux contraintes financières et à la complexité de leurs missions, il devient nécessaire pour les musées de :

- s'ouvrir vers d'autres champs artistiques et d'aller conquérir les publics : pour ce faire, la recherche d'une meilleure attention portée sur les publics et sur le territoire est indispensable afin d'adapter et de concevoir des projets en lien avec leur souhait et l'ancrage territorial,
- développer la mise en place de réseaux, des partenariats et des relations contractuelles avec les acteurs territoriaux, de proximité, culturels, privés, institutionnels, touristiques, en vue d'encourager la mutualisation et d'accentuer les actions éducatives sur le terrain,
- expérimenter le modèle de « musée solidaire » au sein du MADDOI, en proposant un programme gratuit pour le jeune public,
- exiger du personnel qualifié et impulser au sein de l'organisation de la SPL, une dynamique de formation du personnel adaptée aux métiers des musées et aux exigences d'une entreprise.

La transparence et la démocratie participative pour renouer la confiance avec les citoyens et renforcer la cohésion de la société réunionnaise autour de valeurs et de projets communs

903-314 - Equipement structures muséales

AP : 320 000

CP : 410 000

903-30 – Etudes de grands projets

AP : 120 000

CP : 100 000

903-314 - Travaux structures muséales

AP : 90 000

CP : 250 000

933-314 – Fonctionnement structures muséales

AE : 3 948 695 € (+ acompte de 2 388 000 € déjà versé, soit un montant total de 6 286 745 €)

CP : 6 350 000

1. AIDES AUX ASSOCIATIONS

La collectivité poursuivra sa politique de soutien dynamique en faveur des artistes et des associations pour la promotion, la formation et la création artistiques, ainsi que pour la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel.

La Région accompagnera les artistes et les associations afin qu'elles mettent en oeuvre des projets structurants, permettant de toucher le plus large public et d'irriguer l'ensemble du territoire.

(cf partie I - 3)

Transparence : l'adoption par la Région de cadres d'intervention portant sur l'ensemble des aides en fonctionnement et en investissement est un moyen pour les acteurs culturels d'être parfaitement informés des dispositifs, des conditions d'accès et des critères d'attribution.

La transparence pourrait être renforcée :

- en s'appuyant sur une formule connue du public pour le calcul des montants des subventions (taux d'intervention, forfait...),
- par une publicité accrue des aides attribuées faisant apparaître : montants, bénéficiaires, typologie de projet, cadre d'intervention utilisé,
- démocratie participative : généralisation du principe de co-construction des dispositifs avec les bénéficiaires et les autres parties prenantes,
- par un contrôle plus accru des actions financées.

Démocratie participative : un dialogue constant avec les acteurs culturels a été instauré depuis les rencontres culturelles en 2012 et la mise en place des schémas régionaux. Cette démarche se poursuivra en 2019.

Généralisation du principe de co-construction des dispositifs avec les bénéficiaires et les autres parties prenantes.

Conformément à cette volonté partagée de co-construction, il pourrait être mis en place des ateliers thématiques dans le cadre de forums périodiques réunissant la Région et les associations.

Pour l'amélioration de la qualité du service public :

- site Internet pour dépôt (suivi, archivage électronique) des demandes d'aide dans le secteur culturel en complément des possibilités de dépôt existantes. Outils pour le suivi de « la relation client (=usager) » CRM.
- formation et sensibilisation des agents en particulier ceux ayant un pouvoir ou une influence décisionnelle forte et des élus aux démarches dites d'« innovation ».

2. AIDES AUX SALLES ET LIEUX DE CRÉATION ET DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Le soutien de la Région Réunion aux salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant s'inscrit dans le cadre du schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant adopté par la Région le 1er juillet 2014.

Le soutien de la Région aux programmes d'activités des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant a pour objectifs le développement de la diffusion, le soutien à la création et la mise en œuvre d'actions de médiation auprès des populations sur le territoire réunionnais. Le budget alloué à ces institutions pour 2019 sera augmenté.

Outre les actions de développement et d'élargissement des publics menées par les salles de diffusion et de création du spectacle vivant, la collectivité met en place des actions expérimentant la relation entre l'art et les populations :

- Le dispositif "Pass Culture" expérimenté auprès des lycéens et des apprentis en 2018 sera conforté et relancé. Cette action soutient les initiatives permettant à ces jeunes d'avoir accès aux spectacles vivants hors temps scolaire.
- les résidences artistiques de territoire menées en collaboration avec les quatre GAL et le Parc National seront reconduites en 2019 (appel à projets 2019 – réalisation 2020).
- le Guétali, label expérimenté en 2018, sera conforté. Il valorise la création artistique locale en permettant une diffusion de qualité et de proximité tout en développant l'économie du spectacle.

(cf partie I - 5)

3. AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES

Sept mesures ont progressivement été mises en place avec pour objectifs principaux d'encourager fortement la professionnalisation des acteurs de la vie artistique et d'améliorer la structuration et la gestion de ces entreprises. Depuis 2018 et en cohérence avec le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise, le dispositif est ouvert également aux librairies indépendantes locales dans le cadre d'une convention entre l'État la Région et le CNL (Centre National du Livre).

En 2019, les entreprises culturelles locales pourront solliciter la Région afin de bénéficier d'aides à la création d'emploi, à l'investissement, au recours au conseil extérieur ou encore d'aides aux projets pour les filières du livre et du spectacle vivant.

Les cadres d'interventions précisent les conditions d'accès aux aides en toute transparence, y sont précisés :

- les montants, bénéficiaires, typologie de projet., cadre d'intervention utilisé.
- la formule de calcul des montants des subventions (taux d'intervention, forfait...).

(cf partie I - 5)

4. AIDES AU FRAC ET AU PRMA

4.1. Le FRAC

Le Fonds Régional d'Art Contemporain constitue un socle/un outil fondamental de la politique de valorisation de l'art à la Réunion. En 2018, le FRAC a :

- soutenu 50 artistes,
- créé 11 projets d'exposition,
- organisé 12 manifestations (Art en live, le Forum de la Micro édition), manifestations qui participent très largement à créer un marché de l'art sur l'île en mettant en relation les artistes avec des acheteurs potentiels,
- accueilli 6 000 visiteurs.

4.2. Le PRMA

La Région mobilise le Pôle Régional des Musiques Actuelles via des dispositifs spécifiques afin de professionnaliser la filière musique (Tournée Générale, Fonds Régional d'Aide à la Mobilité, Aide à la mise en Image – Vidéo-clips- RESA, SODA...).

(cf partie I – 6-1 et 6-2)

5. RÉHABILITATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

5.1. Plan régional d'aides aux communes et à leurs groupements

Un dispositif visant la réhabilitation, la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel a été adopté par la collectivité le 7 décembre 2010. Il a été intégré en 2011 au sein d'un dispositif plus global d'intervention en faveur des communes et de leurs groupements intitulé « **Plan de Relance Régional** » (**PRR**), qui propose d'accompagner les collectivités dans la réalisation et la modernisation des équipements publics.

Pour le patrimoine culturel, cette mesure permet la restauration, la reconnaissance et la valorisation du patrimoine bâti et du petit patrimoine communal ayant un intérêt historique et/ou architectural. L'année 2019 verra se poursuivre la mise en œuvre du dispositif **Plan de Relance Régional**.

5.2. Evolution du cadre d'intervention existant : élargissement du dispositif à d'autres acteurs

Dans le cadre du développement des actions en matière de réhabilitation du patrimoine culturel, l'accompagnement des projets portés par des personnes privées, propriétaires d'éléments du patrimoine classés ou inscrits, ainsi qu'aux associations ayant pour projet de participer à des actions de réhabilitation et de valorisation de sites ou de bâtiments présentant un intérêt historique et/ou architectural, se poursuivra également au cours de l'année 2019.

6. LE MALOYA, LE MORINGUE ET LE MARRONNAGE

Diverses actions sont proposées dans ce cadre :

- Restitutions publiques des études et/ou inventaires réalisés les années précédentes.
- Poursuite des études sur le maloya, le moringue et le marronnage.
- Accompagnement d'opérations de valorisation et de transmission du patrimoine culturel immatériel (cycles de conférences, colloques, expositions, éditions d'ouvrages, maquettes pédagogiques...).

Le 1er octobre 2009, le maloya a été inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. Cette reconnaissance mondiale offre l'opportunité de mettre davantage en valeur le patrimoine immatériel de La Réunion.

Pour célébrer ce dixième anniversaire, la Région mènera une action d'envergure en matière **d'éducation patrimoniale**, à destination du public scolaire.

Les conventions de financement des chantiers patrimoniaux prévoient l'ouverture des lieux réhabilités au tout public lors de manifestations telles que les Journées Européennes du patrimoine, ce qui permet à la population de découvrir la richesse de son patrimoine.

S'agissant du patrimoine immatériel, la Région participe au financement de nombreuses initiatives d'acteurs culturels, qui rassemblent le tout public autour de ces thématiques. Diverses structures associatives bénéficient, sous réserve d'éligibilité de leurs demandes, de l'accompagnement de la collectivité pour le financement de projets tels que : recherches historiques, éditions d'ouvrages, expositions, collectes de témoignages, petits travaux de réhabilitation, actions de valorisation du patrimoine culturel commun à l'océan Indien... et partagent leurs connaissances avec la population.

933-312 – Education patrimoniale

AE : 85 000

CP : 85 000

933-312 – Subvention fonctionnement patrimoine

AE : 90 000

CP : 90 000

7. LE GUÉTALI

Le Guétali est un label de spectacle vivant qui reflète un savoir-faire, une direction artistique, une identité.

Il est l'un des projets culturels de la mandature actuelle. Bien que la création artistique et culturelle réunionnaise soit riche et diversifiée, elle n'est aujourd'hui pas assez valorisée et mérite d'être plus diffusée. Le Guétali soutient la diffusion de spectacles et leurs **projets d'action et de médiation culturelles** dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirque, des arts de la parole, des performances artistiques dans le domaine des arts visuels et des spectacles pluridisciplinaires.

Ce label a pour objectifs de :

- valoriser la création et la production artistiques locales,
- développer une diffusion de qualité et de proximité,
- développer une économie du spectacle.

Objectif : démocratiser l'accès à l'offre culturelle, en proposant des spectacles de qualité aux populations qui en sont éloignées, pour qu'elles bénéficient d'une offre culturelle élargie et accessible.

Un travail de concertation et de co-construction à prévoir avec les salles de diffusion et les compagnies pour la mise en œuvre du dispositif.

8. PARTENARIAT AVEC LA FONDATION MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE, DES TRAITES ET DES ABOLITIONS

Dans le cadre de notre devoir de mémoire, il sera proposé la mise en place d'un partenariat avec la Fondation mémoire de l'esclavage des traites et des abolitions.

Ce partenariat permettra d'avoir un relais à La Réunion de la fondation et de mettre en œuvre des actions de valorisation locale à impact national voire international.

9. ÉVÉNEMENTIEL

Depuis 2015, la Région a toujours souhaité être au plus près des Réunionnais et à leur écoute. L'organisation des **Etats Généraux de la Culture « Culturanoo »** en est la preuve.

La mise en place de ces états généraux pour plus de démocratie participative entraînera une nouvelle configuration impliquant davantage les citoyens dans le processus de décision. Ce processus s'appuie d'abord sur l'information, l'échange, la concertation et donne naissance à la co-construction.

10. MANIFESTATION SOMIN KREOL

Une nouvelle manifestation "Somin Kréol" pourrait être organisée afin de célébrer La Réunionnais et la diversité de sa population.

Cette nouvelle manifestation viserait notamment à mettre en valeur le patrimoine culturel et gastronomique de notre île et ses bâtiments historiques.

Le contenu de cette manifestation serait établi en collaboration avec le Conseil Consultatif Citoyen.

933-30 – Diverses manifestations culturelles

AE : 600 000
CP : 550 000

933-30 – Frais de gestion divers

AE : 395 000
CP : 300 000

Des propositions pour une refonte progressive de la politique culturelle, basée sur un socle commun d'éducation culturelle, artistique et patrimoniale, en co-construction avec les acteurs, pour et avec la population, pourraient répondre aux attentes et aux besoins des Réunionnais.

SECTEUR SPORT

1. LE CREPS

1.1. Les travaux du CREPS

Le CREPS de La Réunion a été transféré à La Région, conformément à la loi Notre. Au regard de l'état de vétusté de l'ensemble de ses 3 sites (Saint-Denis, Plaine des Cafres et Saint-Paul) un programme de réhabilitation ambitieux a été mis en œuvre afin de répondre à deux orientations majeures :

- remettre aux normes les dortoirs des pensionnaires, les équipements sportifs...
- faire des sites de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis, des références en terme d'accueil et de prestations apportées aux sportifs locaux, nationaux, de la zone océan Indien, ou internationaux.

Les engagements financiers consacrés seront déterminés en fonction des études préalables (mise aux normes, extension des bâtiments, matériel spécifique, construction de nouveaux équipements sportifs...) et élaborés en concertation avec l'ensemble des financeurs locaux.

« Aides équipements ETAT/CREPS »
903.2

AP : 270 000 €
CP : 380 000€

« Études/CREPS »
903.2

CP : 205 344€

« Matériel/CREPS »
903.2

CP : 272 510€

1.2. La convention tripartite Etat – CREPS – Région, incluant l'IRSOI

En application des articles L114-2 et L114-3 du code du sport issu de la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, une décentralisation partielle des CREPS est mise en place, qui se traduit par une répartition des missions et des compétences entre l'Etat et les régions.

Les objectifs sont les suivants :

- établir un cadre stratégique pluriannuel et partagé État / Région / CREPS,
- définir les modalités d'une gouvernance partagée,
- inscrire le CREPS dans son environnement institutionnel en le positionnant comme une plateforme d'expertise.

Cette convention a pour objectif de définir et de clarifier le rôle de chacun des trois acteurs (État, Région, CREPS), mais aussi de définir les objectifs opérationnels et les indicateurs de suivi associés du CREPS. Elle repose sur une volonté commune et partagée de l'État et de la Région de faire du CREPS un opérateur efficace dans la conduite des politiques nationales et régionales en faveur du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Cette volonté de gouvernance partagée se traduit par :

- la création d'un comité de suivi pour renforcer et développer les relations et les partenariats entre les trois signataires et inscrire l'établissement dans une stratégie concertée,
- la définition d'objectifs communs État-Région et d'indicateurs de suivi pour chacune des missions du CREPS,
- la mise en place de formations complémentaires aux actions traditionnelles,
- le suivi et l'accompagnement des projets des ligues et comités sportifs dans la zone océan Indien,
- l'accompagnement et la valorisation de nos sportifs réunionnais de haut-niveau,
- la mise en place de projets de sessions de perfectionnement sportif entre les îles de l'océan Indien à travers le dispositif de mobilité sportive océan Indien.

A terme, son organisation permettra le développement d'une véritable plate-forme d'infrastructures et de moyens permettant à la destination Réunion, de valoriser les compétences dans la zone océan Indien, en devenant un centre d'entraînement reconnu par les équipes sportives nationales et européennes dans l'hémisphère Sud.

Ce projet représentera une opportunité pour chaque acteur du mouvement sportif local, de contribuer à la valorisation de la pratique sportive de haut-niveau.

Afin de renforcer le niveau de perfectionnement des pratiquants sportifs réunionnais et de la zone océan Indien, il est indispensable que la mobilité des acteurs concernés soit encouragée.

L'élévation du niveau sportif local passe obligatoirement par la confrontation avec le niveau national et européen, et avec le niveau international (dont l'océan Indien).

La mobilité sportive est donc le portail d'accès au haut niveau et doit être accompagnée de la façon la plus adaptée et efficace.

Compte tenu du rayonnement du sport réunionnais, du niveau actuel d'expansion des activités sportives, de l'augmentation du nombre de demandeurs, il est aujourd'hui nécessaire d'appréhender en amont les enjeux liés à son développement et de mieux cibler les dispositifs d'aide en matière de formation et d'accompagnement de la mobilité sportive des athlètes locaux.

Compte tenu des nombreux points communs des îles de l'Océan indien (jeunesse de la population, francophonie, empreintes culturelles réciproques en musique, en artisanat, en art culinaire...) d'une part, de la forte demande en matière d'échanges sportifs et de formation émanant des pays de cette zone d'autre part, l'accompagnement des échanges sportifs, constitue le premier élément de notre vision de la coopération régionale et représente en ce sens une réalité désormais incontournable.

La mise en œuvre d'un comité technique de sélection des candidats, sur la base de critères définis, permettra de garantir la légitimité des candidats retenus. Une charte d'engagement réciproque permettra de valider les engagements pris par chacune des parties concernées.

« SUBVENTION FONCTIONNEMENT IRSOI »

933

AE : 230 000 €

CP : 185 000€

« SUBVENTION INVESTISSEMENT IRSOI »

903

AP: 20 000 €

CP : 10 000€

2. LES ACTIVITÉS SPORTIVES DES LYCÉENS

2.1. Equipements sportifs des lycées

Poursuivre le programme de réparation et de mise aux normes des équipements sportifs rattachés aux lycées, portant sur :

- l'accessibilité aux handicapés,
- la rénovation thermique et énergétique,
- l'adaptation des locaux aux besoins et aux usages.

Dans ce cadre, seront concernés en 2019 les équipements sportifs des lycées suivants :

- **Mahatma Ghandi (Saint André)** : réhabilitation du stade et du gymnase. Les études de maîtrise d'œuvre sont prévues en 2019.
- **Moulin Joly (Possession)** : confort thermique ventilation, accessibilité, électricité. Les études de maîtrise d'œuvre et la consultation des travaux sont prévues pour l'année 2019.
- **Bois d'Olives (St Pierre)** : travaux de fermeture « anti pigeons » du gymnase et diverses réparations. Les études de maîtrise d'œuvre et la consultation des travaux sont prévues pour l'année 2019
- **Pierre Lagourgue (Tampon)** : Accessibilité et diverses réparations. Les études de maîtrise d'œuvre et la consultation des travaux sont prévues pour l'année 2019.
- **Roland Garros (Tampon)** : Construction d'un mur d'escalade. La livraison est prévue au 1er trimestre de l'année 2019.
- **Vincendo (St Joseph)** : Grosses réparations clos couvert (toitures, étanchéité...). Les études de maîtrise d'œuvre et la consultation des travaux sont prévues pour l'année 2019
- **Gymnase de champ fleuri** : (nouvelle construction) lancement du concours de MOE
- **CREPS de St-Denis** : lancement du concours de MOE pour la réhabilitation et l'extension du CREPS de St-Denis

**Travaux sur équipements sportifs et socio-éducatifs – DBA
(P197-0010 et P197-0032**

Chapitre 903

AP : 6 450 000 €

CP : 2 034 000 €

Les projets sont retenus en fonction des capacités budgétaires de la commune et de la Région et surtout au regard des conclusions du Schéma Régional des Équipements Sportifs (SRES).

Budget 2019 du secteur «Bâtiments – sport »

« Équipement des lycées »

903.2

AP : 150 000€

CP : 240 000€

« Rénovation sur équipements sportifs régionaux »

903.2

AP: 30 000 €

CP: 71 473 €

2.2. Classes APPN

Ce dispositif d'aide à la pratique sportive de pleine nature, élaboré en partenariat avec l'Académie de La Réunion, s'adressait initialement aux lycées professionnels, avant d'être élargi aux lycées polyvalents. 32 établissements ont ainsi bénéficié de l'aide régionale, au bénéfice de 13 205 lycéens en 2018.

L'aide de la Région permet de financer des activités de pleine nature pour les lycéens.

Les activités sont proposées en fonction des critères retenus par le Rectorat et répondent aux programmes officiels des orientations de l'éducation nationale.

Subvention fonctionnement organismes publics divers - APPN »

933

AE : 86 000 €

CP : 75 000 €

3. AIDES AU MOUVEMENT SPORTIF

3.1. Les ligues et comités

La Région continuera à apporter son soutien aux ligues et comités sportifs, principalement dans les domaines suivants :

- le perfectionnement des athlètes,
- la formation des cadres et des dirigeants,
- les compétitions sportives sélectionnées pour leur niveau régional ou national, leur attractivité touristique, leurs retombées médiatiques,
- la démocratisation des pratiques sportives,
- l'acquisition de matériel sportif.

La pratique sportive, la réussite de nos meilleurs sportifs, la présence des réunionnais en sélection nationale, sont autant d'atouts qui confortent l'engagement de la collectivité en matière de politique sportive.

3.2. Les Jeux des Iles de l'océan Indien

Les Jeux des Iles de l'océan Indien (JIOI) sont organisés tous les 4 ans. Les 10^{èmes} Jeux des Îles sont programmés à l'île Maurice en juillet 2019. Ils comporteront 16 disciplines dont le handisport (prenant en compte le handicap physique et sensoriel) et le sport adapté. Sept îles seront représentées par 2 200 participants dont 1 600 athlètes et 600 juges et arbitres.

Objectifs :

Les JIOI représentent un véritable enjeu sportif, économique et touristique dans la région océan Indien par les objectifs qu'ils mettent en œuvre. Cette manifestation permet, entre autre, de développer les échanges entre les Îles afin d'instaurer l'amitié et la compréhension mutuelle entre les peuples de l'océan Indien dans l'esprit de l'olympisme. Elle contribue également à l'instauration d'une coopération régionale pour le développement du sport avec la participation des sportifs des différentes îles membres. Les JIOI favorisent ainsi la promotion de politiques sportives, le développement et l'amélioration du niveau de pratique par des rencontres entre les jeunes de l'océan Indien. Enfin, ils contribuent au développement de la formation de cadres dans le domaine du sport et de la jeunesse.

Les disciplines retenues sont les suivantes : Athlétisme, Natation, Basketball, Volleyball, Football, Rugby, Tennis de table, Badminton, Boxe anglaise, Judo, Haltérophilie, Cyclisme, Voile.

Composition des délégations :

L'ensemble des délégations prévues représentent 2 200 personnes comprenant les 1 600 athlètes, les responsables, les arbitres et officiels, l'encadrement médical, les chefs de délégations et les membres du CIJ.

Les JIOI, organisés tous les 4 ans demeurent un rendez-vous très attendus des sportifs réunionnais.

Cette manifestation qui existe depuis 1979, date à laquelle la première édition a été organisée à La Réunion, représente pour les athlètes la fierté de porter les couleurs réunionnaises dans une compétition internationale dans la zone océan Indien.

3.3. Associations sportives

Apporter aux clubs sportifs un soutien financier pour l'acquisition de petit matériel sportif collectif (subvention plafonnée à 1 000 € par club et par année).

Les clubs sont les premiers interlocuteurs des pratiquants sportifs. Il est donc en ce sens judicieux et nécessaire, de compléter l'offre apportée aux ligues et comités par une aide à l'attention des clubs sportifs réunionnais.

« Subvention dans les domaines sportifs »

933.2

AE : 2 036 618 €

CP : 2 850 000 €

« Subvention d'équipement domaine sport »

903.2

AP : 350 000 €

CP : 400 000 €

« Études liées au sport »

933.2

AE : 22 952€

CP : 20 000€

**« Frais de gestion divers» DSV
933.2**

**AE : 300 000€
CP : 150 000€**

**« Équipement/ divers» DSV
903**

**AP : 10 000€
CP : 10 000€**

4. BOURSES POUR LES LYCÉENS

Pour 2019, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des jeunes sportifs locaux, disposant d'un potentiel sportif reconnu, souhaitant concilier études secondaires et carrière sportive de haut niveau. Le volet « ressourcement familial », indispensable pour ces jeunes âgés de 14 à 17 ans, sera maintenu.

La volonté de la collectivité est de répondre à une demande de soutien financier des familles réunionnaises, dont l'enfant souhaite poursuivre ses études en métropole dans un centre de formation de haut-niveau notamment.

« Aides individuelles études secondaires et sportives »

933.2

**AE : 230 000 €
CP : 245 000 €**

« Subvention vie associative domaine sport »

933.2

**AE : 10 000 €
CP : 8 000 €**

5. TOURNOI DES LYCÉENS

Le succès rencontré lors des deux premières éditions du tournoi des lycéens, qui aura permis de regrouper pas moins de 600 lycéens chaque année, encourage la Collectivité régionale à la reconduire en 2019, associant un plus grand nombre de sportifs dans le cadre d'un projet de coopération avec d'autres jeunes des îles de l'océan Indien.

Le public jeune et scolaire représente pour l'ensemble du mouvement sportif local une ressource très importante de pratiquants potentiels.

Ce type de projet d'envergure permet aux lycéens de bénéficier d'une journée de rencontre autour de la pratique sportive, de rencontrer d'autres lycéens, d'élever leur niveau de pratique et de travailler au respect des valeurs liées à la pratique sportive (respect de la règle, d'autrui, de l'environnement, fair-play, esprit d'équipe...).

Parmi toutes ces actions, la finalité de la mise en oeuvre de la politique sportive régionale reste quand même de :

- donner le goût aux jeunes de pratiquer une activité sportive,
- contribuer à la détection de nos talents sportifs réunionnais
- donner les moyens aux meilleurs sportifs d'atteindre la très haute performance sportive, et de perpétuer cette tradition de champions réunionnais,
- faire connaître La Réunion et la destination Réunion comme une Terre de champion,
- valoriser le savoir-faire réunionnais en matière d'accueil et d'organisation de manifestations sportives.

« **Subvention dans les domaines sportifs** »

933.2

AE : 10 000 €

CP : 10 000 €

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

1. LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La mise place pour les plus jeunes et dès le plus jeune âge d'actions de prévention intégrant l'accompagnement à la parentalité et l'introduction de la lecture dans et par l'environnement familial constituent un enjeu majeur. Ainsi des actions telles les actions éducatives familiales ou les cafés des parents seront encouragées.

En complément, les associations présentant des projets dans ce domaine et installées dans les écarts, les hauts, les quartiers isolés ou éloignés des centres de formation ou situées dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville seront accompagnées en priorité par la collectivité.

2. RENFORCER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Aller au contact et engager une médiation avec les habitants des quartiers est un enjeu essentiel pour la Collectivité afin d'identifier les besoins du territoire pour apporter les réponses les plus appropriées, dans la mesure des moyens et du possible, dans le cadre d'une co-construction.

En ce sens, la Collectivité souhaite, pour les quartiers prioritaires définis dans le cadre de la politique de la ville, en partenariat, déployer complémentirement aux intervenants de terrain déjà présents dans les quartiers, des « **coach de quartiers** » en lien avec le dispositif renforcé des Adultes-relais.

De façon plus large et pour l'ensemble du territoire, la Collectivité, dans une démarche volontariste partenariale, poursuivra l'organisation amorcée fin 2018 d'instances et de temps de concertation avec les habitants et l'ensemble des citoyens, afin que la parole des réunionnais soit entendue et réellement prise en compte dans la prise de décision politique, tant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, que sur le reste du territoire avec la **mise en place d'un Conseil Consultatif Citoyen**.

AE 206-0011 - Chap 934 - Politique de la ville**AE : 200 000€****CP : 238 000€****3. POURSUIVRE LA SENSIBILISATION À L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, FACTEURS INDISPENSABLES POUR UNE RÉELLE COHÉSION SOCIALE****3.1. Egalité des droits femmes/hommes**

Concourir à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et lutter contre les discriminations est l'un des objets de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Cet objectif a été renforcé avec la loi cadre du 4 août 2014 pour **l'égalité réelle entre les hommes et les femmes** : incitation au partage du congé parental, égalité salariale, représentation politique et professionnelle...

En ce sens, la collectivité poursuivra son effort en 2019 en matière de sensibilisation des jeunes ; poursuite du soutien des actions de l'association CHANCEGAL dont le Festival Ciné'toil Egalité et des actions d'aide à l'orientation en prenant en compte la mixité des métiers. Elle poursuivra son engagement dans des actions de sensibilisation en direction des socio-professionnels et des agents de la Collectivité.

Par ailleurs, la Région Réunion poursuivra son partenariat avec la Délégation Régionale aux Droits des Femmes, en matière de soutien à des actions de **sensibilisation à l'égalité professionnelle**, de respect entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes.

3.2. Lutte contre les violences faites aux femmes

A La Réunion, les violences faites aux femmes représentent un réel problème de société depuis nombre d'années. Les autorités locales et les associations mobilisées ont pris de nombreuses initiatives en la matière.

L'Observatoire Réunionnais des Violences Faites aux Femmes (ORVIF) continuera à être soutenu par la Collectivité, sur la base de ses axes d'intervention, notamment la structuration du réseau des acteurs et des réponses, le développement de l'efficacité et de la complémentarité des actions, ainsi que le recueil de données.

Le renforcement de la connaissance de la problématique et en particulier du public des femmes réunionnaises victimes de violences ainsi que leurs enfants font l'objet d'une enquête menée par l'INED cofinancée par l'État, le Conseil Départemental et la Région. Menée en 2018, les résultats de cette étude sont attendus pour 2019.

Elle permettra de mieux connaître les besoins de ces femmes et d'ajuster les réponses (premiers secours, hébergement d'urgence, soutien et accompagnement des victimes ...).

Enfin, la Collectivité poursuivra son soutien aux préconisations issues des Assises des violences faites aux femmes ainsi que le programme « genre » 2016-2020 acté par la Commission de l'Océan Indien.

3.3. Former les citoyens de demain : l'éducation à la citoyenneté et la lutte contre les discriminations et la radicalisation

La Collectivité poursuivra son soutien à des associations œuvrant pour un plus grand respect de chaque être humain :

- reconnaissance des droits des enfants (dispositif des JADE),
- sensibilisation au respect fille-garçon (Cinétoil'Egalité),
- apprentissage de l'autonomie (classes transplantées), goût d'entreprendre (interventions de Junior Busin'ess) dès le primaire,
- prise de parole en public et autonomisation (concours d'éloquence pour collégiens et lycéens, théâtres forums..),
- apprentissage de la tolérance et respect de la différence.

La collectivité accompagnera également les associations qui interviennent dans le domaine de l'éducation populaire ainsi que les centres sociaux et socioculturels existants. La collectivité encouragera également les nouvelles initiatives relatives à l'éducation populaire, à la citoyenneté, à la participation des habitants afin de favoriser l'expression du pouvoir d'agir des habitants dans la construction et la participation.

4. PARTICIPER À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION PARTICIPATIVE, TRANSPARENTE, SOLIDAIRE ET DÉMOCRATIQUE

La politique de santé régionale doit prendre en compte l'environnement des individus et leurs conditions de vie sociale, culturelle, économique, dans un contexte global de santé environnementale.

Ainsi, la Collectivité Régionale poursuivra activement son soutien aux projets destinés à améliorer l'état de santé de la population réunionnaise au travers d'**aides aux associations** qui sont au cœur de toute action de santé portée sur le territoire. Les associations sanitaires et sociales travaillent en effet au plus près des personnes malades et de leurs familles et sont un réseau précieux recouvrant La Réunion. Elles sont également **vecteurs d'emplois et s'investissent dans des opérations de formation afin de maintenir un haut niveau de spécialisation et de connaissance**.

En 2018, **28 associations** ont été soutenues par la collectivité régionale pour porter de nombreux projets de promotion de la santé, dont une importante, lesquels pour une grande majorité seront reconduits en 2019.

La collectivité contribue également à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en santé régionalisée en collaboration avec les institutions réunionnaises telles que l'ARS-OI, le Rectorat, le Département, ... La Région s'inscrit ainsi dans le **pilotage de la politique de santé régionale, participative, transparente et démocratique**, au sein de :

- La Conférence Santé Autonomie de La Réunion, **instance de démocratie sanitaire participative** présidée par la Collectivité Régionale qu'il conviendra de renforcer ;
- Le Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien ;
- Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

Par ailleurs en 2015, le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, l'Université de La Réunion, l'UFR Santé et la Région Réunion se sont inscrits dans une vision prospective de création d'un statut de « chef de clinique hospitalo-universitaire régional (CCHUR) », indispensable à la structuration locale de la recherche en santé sur l'Île et associé au titre de chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH). Une convention financière de partenariat entre l'UFR Santé et la Région Réunion a donc mis en place pour la première fois sur le territoire réunionnais deux postes de CCHUR pour les deux années 2015-2017 en spécialités de neuro-réanimation et gynécologie obstétrique.

Dans la continuité du renforcement du développement hospitalo-universitaire de l'Île de La Réunion, un projet de reconduction du statut de « chef de clinique hospitalo-universitaire régional (CCHUR) » a débuté pour la période 2018-2020.

En 2018, une nouvelle convention partenariale a été signée entre l'Institut Régional de Management en Santé Océan Indien (IRMSOI), le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, l'Agence Régionale de Santé Océan Indien, l'Université de La Réunion et la Région Réunion avec pour objectif de définir les modalités de partenariat entre les signataires et plus particulièrement leur participation financière aux ressources de l'Institut jusqu'en 2020.

Cet Institut répond au **développement social et sanitaire** de l'Île de La Réunion en offrant des **formations supérieures qualifiantes ou diplômantes de management** et d'enseignement en santé. Cela permet aux agents de santé réunionnais d'accéder à un **haut niveau d'emploi** sans devoir quitter le territoire.

Au terme d'une consultation publique de plusieurs mois, l'ARS océan indien a adopté le nouveau Projet de Santé (PRS) Réunion-Mayotte 2018-2028 le 29 juin 2018. Document de référence pour l'ensemble des acteurs de santé, il définit les objectifs d'amélioration de la santé des populations des deux îles et les évolutions nécessaires de l'offre de soins, de la prévention et de l'accompagnement médico-social. La Région Réunion suivra avec intérêt l'application du nouveau PRS afin de coordonner avec tous les partenaires sanitaires les actions de prévention sur le territoire.

En outre, la collectivité régionale s'intéressera fortement au **développement du Service Sanitaire des étudiants en santé**, programme piloté par le Rectorat et l'ARS et renforcement important de la politique de prévention auprès des citoyens, notamment dans les établissements scolaires.

Enfin, il convient de répondre aux besoins spécifiques des pays de la zone océan indien en matière de santé. Ainsi, la collectivité régionale continuera à rechercher la complémentarité avec les différents acteurs et à mener avec eux une véritable politique de coopération sanitaire régionalisée permettant ainsi une nette amélioration des actions de prévention et de santé entre les territoires s'appuyant sur les financements européens (Interreg V).

Dans cette optique de coopération sanitaire régionale, la région pourrait également être amenée à soutenir un projet du type « Erasmus » pour les étudiants en santé en partenariat avec le CHU de la Réunion. Ce projet permettrait de renforcer les échanges dans le bassin Océan Indien ainsi que le partage de connaissances et de données en santé.

=> PRÉVENIR LES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ AFIN DE FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

Améliorer la santé constitue un véritable levier pour améliorer l'employabilité et la performance économique. De même, les conditions de travail sont liées à la santé, selon des causalités complexes qui jouent dans les deux sens. Ainsi, il existe un impact des expositions professionnelles sur la santé, mais aussi un impact de l'état de santé sur les trajectoires professionnelles. Cela signifie que la santé impacte directement l'employabilité de tout individu, jeune ou âgé et donc son insertion sociale par la suite.

L'espérance de vie en France est l'une des meilleures au monde. Pourtant, les inégalités de mortalité et de morbidité, entre hommes et femmes, entre territoires et entre groupes sociaux, demeurent trop élevées. Il est ainsi nécessaire d'intervenir le plus tôt possible sur les facteurs de risque et sur les déterminants socio-environnementaux afin de favoriser les compétences individuelles, ainsi que des environnements physiques, sociaux et économiques propices à une bonne santé.

Par ailleurs, **des actions ciblant spécialement les publics fragiles ou cumulant des facteurs de risques** pour l'amélioration de la qualité du recours aux soins seront renouvelées voire renforcées.

Ces facteurs de risque sont bien souvent liés aux pratiques sociales et culturelles :

- Tabac,
- Alcool,
- Surpoids,
- Environnement,
- Travail.

Ainsi, pour parvenir à surmonter ces différents facteurs de risque, l'adaptation de la politique de santé aux spécificités du territoire est fondamentale. La Réunion est un territoire insulaire, rural et urbain, de montagne, présentant des conditions météorologiques parfois difficiles, comprenant des quartiers prioritaires de la politique de la ville qu'il conviendra de soutenir particulièrement.

La promotion de la concertation, de la démocratie sanitaire et la coordination des politiques publiques seront des facteurs essentiels d'amélioration de la santé sur le territoire.

=> La prévention en santé comme outil d'insertion sociale, de retour à l'emploi et de lutte contre les inégalités

4.1. La lutte contre le diabète, grande cause régionale, permettant l'autonomisation et le développement des projets de vie

Selon l'Observatoire de la Santé Océan Indien, 60 000 personnes diabétiques étaient traitées pharmacologiquement sur l'île en 2013. En 2017, **le diabète touche 1 réunionnais sur 10** avec 4300 patients pris en charge par an en moyenne, dont 95 % de diabétiques de type 2. De plus, en CM2, **26,2% des enfants réunionnais sont en surpoids et 8,7% sont obèses.**

Face à cette croissance inquiétante, la collectivité régionale a souhaité faire du diabète une grande cause régionale pour la période 2015-2021.

L'élaboration d'une politique de santé cohérente et pragmatique repose sur la détermination de priorités et d'objectifs.

Ainsi, dans le cadre de la **Conférence de consensus diabète, instance locale participative**, la Région s'inscrit activement dans la politique territoriale de lutte contre cette maladie. Pour rappel, la collectivité régionale a signé le 17 février 2017 avec les différents acteurs de santé de l'île de La Réunion, la Convention de partenariat relative à la Conférence de consensus en matière de prévention et de prise en charge du diabète dont le pilotage appartient à l'Agence Régionale de Santé Océan Indien.

Cette approche originale vise à **élaborer des référentiels d'intervention** en matière de prévention et de prise en charge du diabète, construits avec les acteurs de santé et les représentants des usagers et inscrivant les actions dans une démarche partagée d'évaluation.

La collectivité régionale orientera donc ses actions autour des 5 enjeux validés par la Conférence de consensus en 2016 : **l'observation** du diabète dans les îles de La Réunion et de Mayotte, **le dépistage, la prévention primaire, la prévention ciblée et l'éducation thérapeutique**.

En ce sens, la Région Réunion maintiendra un suivi attentif des projets portés par la Conférence tels que l'appel à projet « Prévention nutrition – diabète » porté par l'ARS-OI, l'expérimentation « Dites non au diabète » de l'Assurance Maladie ou encore le développement du Plan Régional Sport Santé Bien Être 974.

Dans cette optique, la collectivité poursuivra le soutien actif des associations assurant la prévention du diabète sur le territoire à destination en premier lieu des quartiers prioritaires mais aussi des jeunes et des adultes présentant plusieurs facteurs de risque au travers d'opérations de prévention de l'obésité, de lutte contre la sédentarité, d'accompagnement des personnes malades, de dépistages...

Sur le territoire, trois associations, entre autres, porteuses d'actions de prévention de lutte contre le diabète, sont devenues des partenaires importants au côté de la Région Réunion qui a soutenu leurs projets en 2018 et qui pourra être amenée à les soutenir en 2019. **Plus de 14 000 personnes sur tout le territoire** sont touchées par ces projets de prévention et d'accompagnement des personnes malades.

En outre, le projet de création d'un jeu de prévention pour Smartphone sera achevé en 2019, dont l'objet est la sensibilisation et le partage d'informations sur le diabète et la nutrition, de façon ludique et originale. Le financement de ce projet, dont l'intérêt a été reconnu par l'ARS et les associations, sera essentiel car il permettra à la collectivité de proposer un outil innovant et utile de prévention à destination des réunionnais, en particulier des jeunes.

Elle soutiendra par ailleurs **le développement de projets pilotes d'accompagnement** portés par les partenaires sanitaires du territoire (ARS, associations...) permettant aux usagers atteints de maladies chroniques (ou à risque) de disposer d'informations, de conseils, de soutiens et de formations afin de maintenir ou accroître leur autonomie, de participer à l'élaboration du parcours de santé les concernant, de faire valoir leurs droits et **de développer leur projet de vie**.

Le maintien de l'autonomie de la personne malade est fondamental car cela lui permet entre autre de **conserver son activité professionnelle et donc de maintenir une insertion sociale stable**.

4.2. Promouvoir l'éducation à la santé à tous les niveaux pour lutter contre les inégalités sociales

Il s'agit en 2019 de consolider la mise en œuvre d'une stratégie commune plus large autour de la santé en général et en particulier de l'alimentation, la nutrition et l'activité, contribuant à améliorer la santé de la population réunionnaise et en particulier des plus jeunes.

Le développement harmonieux du jeune, au cours de son parcours scolaire notamment, est un enjeu essentiel. En effet, les déterminants socio-économiques sont à l'œuvre dès le début de la vie, au moment des apprentissages scolaires, sociaux et comportementaux. Or, les inégalités sociales entre jeunes sont toujours importantes. Par exemple, les élèves relevant de l'éducation prioritaire sont presque deux fois plus souvent obèses que les autres en France (7 % contre 4 %).

Aussi en 2019, des actions de promotion de la santé à destination des jeunes pourront être mises en œuvre au travers d'un partenariat avec le Rectorat dans le cadre du nouveau « **parcours éducatif de santé** », dont les trois axes majeurs sont : éduquer, prévenir et protéger. Il s'agit de permettre au jeune de faire des choix éclairés en matière de santé et d'exploiter ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser.

Ce projet pourra se concentrer autour des lycéens, public cible de la collectivité régionale, soit dans les **33 lycées d'enseignement général mais particulièrement dans les 15 lycées professionnels**.

L'éducation à la santé ne doit toutefois pas se limiter au jeune dans le cadre de son parcours scolaire. Ainsi, la collectivité soutiendra les partenaires institutionnels (ARS, Département) et associatifs **améliorant l'accessibilité des programmes de prévention ou d'éducation thérapeutique aux jeunes ayant décroché du système scolaire**, fréquentant des lieux d'hébergement ou d'accueil sociaux ou médico-sociaux, en particulier les missions locales, les centres d'apprentissage, les centres sociaux et les foyers jeunes travailleurs (FJT).

Dans le cadre de l'amélioration de l'offre alimentaire dans les établissements scolaires entrant dans le champs de l'éducation nutritionnelle, la collectivité maintiendra son soutien aux partenaires pour :

- **l'actualisation continue des règles qui encadrent la composition des menus en restauration scolaire** en tenant compte des nouveaux repères nutritionnels et le maintien du soutien des restaurants scolaires par un choix dirigé de plats et de menus en partenariat avec le Rectorat et les établissements scolaires.

- la préférence en restauration scolaire des **aliments acquis** selon des modalités prenant en compte le **coût du cycle de vie du produit ou issus de l'agriculture biologique** ou bénéficiant d'autres signes de qualité selon des critères définis par la loi (suite aux États généraux de l'alimentation) en partenariat avec les partenaires institutionnels (Rectorat, DAAF, établissements scolaires, acteurs de la production locale, ...).

4.3. Développer les actions de prévention et de sensibilisation en priorité vers les populations fragiles afin de renforcer l'insertion sociale

Au-delà de la lutte contre le diabète, d'autres actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé seront mises en œuvre sur le territoire concernant entre autres **l'addiction, les violences intrafamiliales, la lutte contre le cancer et toute autre maladie chronique, la santé sexuelle, la prévention du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale, les maladies de l'appareil circulatoire** pouvant être lié à **l'obésité** et au diabète, importants sur le territoire réunionnais ... Ces opérations de prévention et de sensibilisation à la santé sont essentielles car elles participent au renforcement de l'insertion et de la cohésion sociale. Elles devront se concentrer **en priorité vers les populations fragiles** (personnes présentant plusieurs facteurs de risque, en situation de précarité, quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones éloignées ou dans les hauts, ...).

Quelques projets concrets d'opérations qui pourront être soutenus sur le territoire :

- **La lutte contre le tabagisme**

La situation concernant les jeunes réunionnais est préoccupante. 22% déclarent fumer du tabac tous les jours en 2014 (25% pour les 15 à 75 ans). À 17 ans, 65% des garçons ont déjà fumé une cigarette au cours de la vie contre 52% des jeunes filles.

Face à ce contexte, la collectivité régionale appuiera les opérations de prévention du tabagisme portées entre autre par l'ARS, ainsi que des actions portées par les associations spécialisées réunionnaises (diversification, modernisation des supports de communication et des offres d'accompagnement au sevrage, déploiement d'actions de proximité pour accompagner les fumeurs vers le sevrage tabagique...).

- **La santé au travail**

La collectivité accompagnera, en partenariat avec la médecine préventive et/ou des associations spécialisées, des opérations de :

- lutte contre la sédentarité au travail,
- prévention des risques traumatiques liés aux gestes professionnels répétitifs et/ou contraignants (lombalgies chroniques et TMS [troubles musculosquelettiques] au sens large) en promouvant les activités physiques et sportives.

- **La prévention des cancers**

Un accent important sera mis sur la prévention du cancer et l'accompagnement des malades et des familles à La Réunion. Ainsi en 2019, il s'agira de **maintenir le travail collaboratif avec les 9 associations** partenaires de la collectivité afin de renforcer l'opération de prévention et d'accompagnement des patients autour des enjeux identifiés et cohérents, en adéquation avec les besoins sur le territoire.

La collectivité soutiendra entre autres la sensibilisation de la population aux facteurs de risques de développer un cancer de la peau (facteurs individuels et comportementaux, en particulier à La Réunion très exposée aux rayons UV).

AE 206-0001 – Chap 934 – Aide associations médicales et médico-sociales
AE : 140 000 €
CP : 199 000 €

AE 206-0004 – Chap 934 - Actions sanitaires et sociales
AE : 140 000 €
CP : 101 000 €

5. CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ

La collectivité participera à la mise en place d'un observatoire de la mobilité afin de disposer d'outils de recensement statistique, d'analyses et de projections. Cette mise en œuvre procédera par l'élaboration préalable d'un cahier des charges qui associera les acteurs de la mobilité et les contributeurs d'éléments quantitatifs et qualitatifs nécessaires (INSEE par exemple), issus de leurs programmes de mobilité ou de leurs métiers.

Cet outil sera lié au projet d'étudiants connectés et il sera complété par la mise d'un «circuit de l'utilisateur» qui permettra d'améliorer la qualité de la prise en charge du public et de mieux répondre aux conditions de la sécurité financière. Un cabinet d'études sera sollicité (AMO) pour accompagner les services dans cette démarche sécurisée et de qualité.

Le premier travail collaboratif sera de recenser tous les dispositifs de la mobilité par publics concernés et de procéder ensuite à une analyse des résultats et à la formulation de propositions qui visent à améliorer la cohérence et l'efficacité des dispositifs couvrant le plus grand nombre d'axes de formation pour la population réunionnaise. Les conclusions de cette étude pourront aussi être utilisées pour les prochains programmes communautaires concernant la formation et la mobilité. La collectivité prendra l'initiative de solliciter les administrations concernées par la mobilité et la continuité territoriale.

Le deuxième volet consistera en la mise en commun des statistiques liées notamment au suivi des bénéficiaires des aides publiques.

La mise en place de cet observatoire permettra de mener des analyses sur les différentes interventions et de conduire vers l'harmonisation des dispositifs existants pour davantage d'efficacité et de lisibilité en direction des étudiants.

6. MISE EN ŒUVRE D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS COMME OUTIL DE TRANSPARENCE POUR OPTIMISER ET STRUCTURER LES PORTEURS DE PROJETS DITS EMPLOIS VERTS

Afin d'accompagner les porteurs de projet Emplois Verts, et pour une totale transparence sur le fonctionnement du dispositif, il a été décidé de travailler en **mode projet**. Il s'agit d'une **méthode de travail collaborative** où les différentes parties prenantes fonctionnent de manière horizontale. Chaque membre (Pôle emploi, DIECCTE, OPCA, Région, ASP, porteur de projet/employeur, salarié/PEC) connaît son rôle et ses responsabilités. Les règles, les délais, le budget, et les acteurs sont déterminés en amont pour fluidifier les étapes et tendre vers les recrutements des PEC .

L'objectif étant de structurer l'ensemble et de répondre à la demande initiale de manière réactive et collaborative et surtout dans la **transparence et l'équité**.

En termes d'équité sur la sélection des candidats, l'orientation en PEC s'appuie sur un diagnostic global de la situation du demandeur_d'emploi réalisé par le prescripteur qui sont exclusivement le pôle emploi et les missions locales. L'agent en PEC bénéficie tout au long de son contrat d'un accompagnement de son conseiller référent articulé autour de trois phases complémentaires :

- un entretien tripartite : il réunit le référent prescripteur, l'employeur et le futur agent au moment de la signature de la demande d'aide. Il doit permettre la formalisation des engagements ainsi que la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir,
- un suivi dématérialisé durant le contrat qui peut prendre la forme d'un livret de suivi dématérialisé,
- un entretien de sortie, en cas de besoin, 1 à 3 mois avant la fin du contrat : il doit permettre de maintenir le bénéficiaire dans une posture de recherche active d'emploi, de faire le point sur les compétences acquises, d'évaluer le cas échéant l'opportunité d'un renouvellement de l'aide au regard de l'intérêt pour le bénéficiaire et des actions de formation engagées, de mobiliser des prestations, ou encore d'enclencher une action de formation complémentaire aux compétences acquises pendant le parcours.

Ces nouvelles orientations traduisent également cette volonté de transparence sur la mise en œuvre du contrat aidé.

Par ailleurs, la mise en œuvre des nouvelles procédures et exigences de l'Etat obligent les associations à se professionnaliser dans leur rôle d'employeur. Dans cette optique, la collectivité régionale a conventionné avec un partenaire, l'incubateur de Groupements d'Employeurs "INCUB'GE", en donnant à ce dernier les missions suivantes : *"d'accompagner, de structurer et de développer les Groupements d'Employeurs (GE) dans tous les secteurs d'activités sur l'ensemble du territoire de La Réunion, mettant à la disposition de ses membres (groupements d'employeurs), du personnel salarié lié à l'UNCUB'GE par un contrat de travail"*.

"Les porteurs de projets de Groupements d'Employeurs seront accompagnés jusqu'à la constitution de leur outil, dans le respect de la réglementation liée au Groupement d'Employeurs". (extrait de la convention N°DAE/20171623)

Aussi, dans la continuité de cette convention, la méthodologie entreprise a été de suivre pour la réalisation de l'étude de faisabilité la mise en place d'un groupe de travail de lancement, puis d'une information collective à l'ensemble des associations Emplois Verts qui a eu lieu en juin 2018, et s'en est suivi la phase de mobilisation des associations (rencontres individuelles) et enfin, une ultime phase concerne la formalisation du projet (environnement juridique, économique, mode d'organisation...). L'enjeu de cette étude a été de confirmer l'opportunité de créer un GE Emplois Verts.

En 2019, l'objectif est la mise en œuvre opérationnelle du GE Emplois Verts permettant à l'ensemble des associations concernées de consolider et de développer l'emploi. La mise en place d'un tel dispositif se fera en partenariat avec l'ensemble des associations Emplois Verts. **Cet outil consistera d'une part à avoir une meilleure lisibilité des dépenses des associations, et d'autre part, deviendra un espace de partage et d'échange des pratiques entre elles.**

7. LA MAÎTRISE DES SAVOIRS DE BASE ET DES APPRENTISSAGES : UN ENJEU MAJEUR INDIVIDUEL ET SOCIÉTAL

La Collectivité s'est engagée, aux cotés des autres acteurs institutionnels et de la société civile, depuis plusieurs années, afin de contribuer à enrayer l'illettrisme dans notre île qui, au-delà d'une méconnaissance des savoirs de base, constitue une forme d'exclusion sociale. Un second enjeu majeur est apparu ces derniers années, celui de l'illectronisme.

«La lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'Éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics y contribuent de manière coordonnée..., dans leurs domaines d'actions respectifs » (Art L121-2 du Code de l'éducation).

Avec l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, les Régions sont désormais également compétentes pour mettre en œuvre des actions de prévention contre l'illettrisme « en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences (cf le nouvel article L6121-2-II du Code du travail).

7.1. Amélioration de la connaissance des publics en difficulté face à l'écriture et /ou le numérique

Le pilotage des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme suppose, pour être mené avec efficacité, une analyse préalable de l'existant afin de permettre aux pouvoirs publics de mieux connaître les niveaux de compétence des adultes, d'évaluer l'influence des niveaux de compétences les plus faibles sur leur vie personnelle et professionnelle et de mieux ajuster les réponses, c'est à dire proposer des traitements différenciés selon les situations et les objectifs.

En 2019, sera priorisée la connaissance des publics jeunes : en ce sens, une première enquête, s'inscrivant dans la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional Des Formations et de l'Orientation Professionnelle pourra être engagée en partenariat avec l'INSEE, l'ANLCI, l'Armée et les Missions locales, afin de mieux connaître ce public (16-29ans).

Concomitamment, il est proposé d'engager en 2019 une étude diagnostic afin de connaître l'ensemble des services d'accueil et d'aide aux formalités de la vie quotidienne mis en place (écrivains publics, maisons de services, qui proposent aux usagers une aide à la rédaction de documents, au règlement de factures, à l'utilisation de services en ligne...) et de renforcer à ce titre le rôle des Cases à lire dans l'accompagnement des usagers et des publics les plus fragiles.

7.2. La mise en œuvre du Plan Régional Illettrisme/Illectronisme

Faisant suite aux éléments de bilan du premier Plan et aux travaux issus de la Conférence régionale sur « les compétences clés, les apprentissages et l'émancipation éducative » la concertation nécessaire à la rédaction du second Plan Illettrisme a été engagée courant 2018.

Réalisé dans le cadre d'un partenariat renforcé, son pilotage et son suivi seront inscrits dans la gouvernance du CPRDFOP, dont il constitue l'une des 18 fiches actions. Les moyens pour sa mise en œuvre seront essentiellement mobilisés au titre du PRIC qui concerne les publics les plus éloignés de l'emploi avec un accent particulier mis sur la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Les dispositifs financés à ce titre seront mobilisés par la Direction de la formation professionnelle.

Durant le premier semestre 2019, devraient être achevées les procédures de consultation du Plan puis sa validation.

7.2.1. Les actions de prévention et de remobilisation

Durant l'année 2019, seront poursuivies les actions de prévention de l'illettrisme dès la petite enfance, en partenariat étroit en particulier avec le Rectorat, la CAF et les communes (Opération « Liv La Caz »).

Par ailleurs et ainsi que cité plus haut, la Collectivité poursuivra le déploiement de son offre d'accompagnement en faveur des publics en difficultés avec les apprentissages et les savoirs de base : modules de remise à niveau, Ateliers Compétences-Clés, Redynamisation Sociale, Modules Préparatoires à l'Apprentissage, dispositif « Tremplin » ou les actions « Compétences Clés en situation Professionnelle ».

Ces dernières visent à encourager la consolidation des savoirs de base en permettant à tout individu de maîtriser un socle minimum de connaissances et de compétences par le biais de l'apprentissage d'un métier. A cet égard, la formation doit conduire l'apprenant à *maîtriser les gestes professionnels ainsi que les connaissances en lecture, écriture, calcul et techniques de base nécessaires à l'accomplissement du métier* pour lequel il est formé.

Les « Ateliers Compétences Clés » quant à eux visent à permettre à des personnes de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, de développer leur autonomie sociale et de construire un parcours individuel. Ils portent sur les thématiques parentalité et développement des potentiels.

Au titre de 2019, ces dispositifs seront reconduits dans les 4 micro_régions de l'île et seront renforcés dans le cadre du PRIC.

7.2.2. La poursuite du dispositif "Cases à lire"

Pour rappel, les objectifs du dispositif "Cases à lire" sont les suivants :

offrir à toute personne en situation d'illettrisme la possibilité d'accéder au monde de l'écrit sans contrainte, dans une structure de proximité,
faire prendre conscience que les actes relatifs au dire-lire-écrire-compter peuvent s'acquérir et se fixer grâce à des actes quotidiens, voire ludiques,
provoquer chez les bénéficiaires un déclic qui puisse les conduire à s'engager volontairement dans une formation d'amélioration des compétences-clés telles qu'elles sont définies par l'Union Européenne.

En 2018, 38 Cases à lire réparties sur l'île ont contribué à offrir aux publics les plus en difficulté une vraie égalité des chances. Ce dispositif sera reconduit en 2019. Un appel à projets pour l'ouverture de nouvelles Cases à Lire sera lancé sur les communes qui en sont dépourvues.

Afin de stabiliser et professionnaliser l'intervention des animateurs, la Collectivité s'est attachée à consolider le statut des animateurs. Cet accompagnement sera poursuivi en 2019.

Engagé depuis 2018, le programme de formation spécifique (animation pédagogique et suivi des usagers, sera poursuivi. Il sera complété par d'autres actions en 2019 qui pourront par la suite être validées dans le cadre d'une certification de la formation de formateurs d'adultes.

7.2.3. Une ingénierie de formation à revisiter et des formations de formateurs à engager

Des actions de formation spécifiques à destination des intervenants auprès des publics les plus en difficulté sont à mettre en place. En outre, les méthodes et outils pédagogiques utilisés auprès de ces publics doivent être évalués, analysés et mutualisés.

En 2019, un séminaire de pratiques interprofessionnelles (éducateurs, formateurs, enseignants, animateurs conseillers en insertion), réunissant les acteurs intervenant sur ce champs sera organisé. Les propositions en découlant seront intégrées au programme d'actions 2020 du Plan, ce volet étant stratégique pour une réalisation adaptée des actions aux différents publics.

Parallèlement, une offre de formation de formateurs dans le champ de l'illettrisme sera proposée, correspondant le mieux possible à l'accompagnement des publics y compris allophones.

7.2.4. La mise en visibilité des actions régionales

La célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation de l'Unesco, à laquelle le Conseil Régional participe chaque année, sera reconduite en 2019. Elle sera l'occasion de communiquer sur les actions régionales et sur sa collaboration avec l'ensemble des acteurs intervenant sur la problématique.

AE 206-0002 - chap 934 – Lutte contre l'illettrisme
AE : 840 000 €
C P : 1 075 500 €

Le budget concerné prend en compte les crédits qui ont déjà été engagés par anticipation lors de la DM 4 de 2018.

8. LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE EN FORMATION INITIALE

8.1. La poursuite de la mise en œuvre du plan régional décrochage en formation initiale

La lutte contre le décrochage en formation initiale représente des enjeux humains, sociétaux et économiques majeurs et particulièrement pour l'île de La Réunion où les jeunes sont, encore plus qu'ailleurs, touchés par la précarité et le chômage.

Ainsi, un tiers des jeunes actifs de l'île ne sont pas ou peu diplômés et 54 % des 15-24 ans sont au chômage (cf. INSEE 2014).

Un plan régional et une gouvernance partenariale couvrant les trois champs de la stratégie publique ont été actés, en 2017, par la signature d'une convention d'objectifs entre l'État (Préfecture – Rectorat – DAAF) et la Région relative à la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.

Ce plan reprend l'objectif européen et national de ramener sous le seuil des 9,5%, le nombre de jeunes décrocheurs sortis de formation initiale dès 2018.

La mise en place de quatre Plate-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), une dans chaque arrondissement territorial depuis fin 2016, a permis de renforcer la coopération des différents acteurs intervenant dans le repérage des décrocheurs, l'identification de leurs besoins et de proposer à ceux qui le souhaitent, des solutions

La Collectivité cofinance avec l'État le fonctionnement des plate-formes, assuré par un référent aidé d'une assistance administrative. Une intervention du FSE à compter de 2018 permet leur pérennisation jusqu'en 2020.

Les volets prévention, repérage et accompagnement en formation initiale (raccrochage ou décrochage) du plan décrochage relèvent quant à leur pilotage du Rectorat et de la DAAF (enseignement agricole). S'agissant du troisième volet du Plan, il porte sur le droit à la remédiation : une nouvelle chance de qualification ou d'insertion pour les jeunes sortis depuis un an du système de formation initiale a été instaurée. Ce droit est désormais devenu une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans. Ce parcours de formation garanti constitue un des engagements majeurs de la stratégie pauvreté : il s'agit de s'assurer que les droits et obligations -droit à la poursuite de la scolarité et droit à la formation- ne restent plus lettre morte. La Région en charge notamment du Service Public Régional de l'Orientation et des actions de formation professionnelle, est en charge de la coordination de ce dernier volet du plan régional. Les crédits du PRIC seront mobilisés pour ce faire.

Le suivi et l'évaluation du Plan régional décrochage, qui constitue l'une des fiches actions du CPRDFOP sera lancé en 2019 (prestation d'expertise).

8.2. L'accompagnement des jeunes en difficulté et en décrochage vers la réussite éducative

Faisant suite à l'appel à projets régional renouvelé depuis plusieurs années et destiné à soutenir des actions de remobilisation et de remotivation de jeunes en décrochage en formation initiale, la Collectivité poursuivra en 2019 son soutien, en partenariat, à des initiatives émanant des acteurs des PSAD en particulier les associations et les établissements d'enseignement (micro- lycées par exemple).

Par ailleurs, des actions expérimentales d'accompagnement de jeunes en difficulté et à remobiliser, seront engagées en 2019 par certaines missions locales ainsi que par des partenaires associatifs tels l'AREP. Ces initiatives ont pour objectif de permettre de mieux conduire la prévention et l'accompagnement de jeunes ayant décroché. Elles seront complémentaires de dispositifs existants ou les conforteront (actions menées par la Mission MLDS du Rectorat, de la DAAF ou des établissements scolaires ou de formation, la CAF, politique de la ville...).

Il est d'ores et déjà à noter l'impact du repérage et du suivi des jeunes en décrochage, leur nombre s'étant sensiblement restreint depuis 2 ans grâce à la mobilisation des partenaires.

AE 206-0005 - Chap 934 – Mesures d'accompagnement
AE : 250 000 €
CP : 233 000 €

8.3. L'École de la Deuxième Chance (E2C)

L'insertion dans la vie active des jeunes constitue une préoccupation majeure des décideurs à La Réunion. Un chômage élevé résultant d'une pression démographique forte et des contraintes économiques, liées à l'insularité et à l'éloignement des marchés, rend cette période de transition dans la vie des jeunes encore plus difficile ici qu'ailleurs.

Au regard du nombre important des sorties sans qualification du système scolaire, des représentations du monde du travail déformées par un taux de chômage élevé et plus généralement du manque de perspectives et de projection dans l'avenir par la population jeune, la création de l'École de la 2^{ème} Chance a permis de mettre en place des actions qui allient une pédagogie adaptée, une implication forte du monde de l'entreprise et une mise en réseau des acteurs de l'accompagnement, de l'orientation et de l'insertion.

Dispositif pédagogique innovant, l'E2C accueille de jeunes adultes (majoritairement âgés de 18 à 25 ans) ayant quitté le système scolaire depuis au moins un an, sans aucune qualification. L'objectif de l'école est de donner une « seconde chance » en développant chez ce public en situation d'échec mais conscient de la nécessité de se réinsérer dans la vie sociale et économique, les capacités à apprendre, les connaissances de base et aptitudes sociales en aidant chacun d'eux à identifier, à construire et à valider leur propre projet d'insertion sociale et professionnelle.

Face à la volonté de la collectivité d'accompagner l'école, afin de lui permettre de trouver des réponses adaptées à la situation de ces jeunes, il est rappelé qu'un accord-cadre pluriannuel a été signé entre la Région Réunion et l'École de la 2^{ème} Chance pour la période 2014-2020, à travers lequel la Collectivité réaffirme son engagement à accompagner, financièrement notamment, la structure E2C dans le déroulement de sa mission. Cette volonté s'est également traduite dans le projet de mandature qui prévoit le doublement des effectifs de l'E2C sur la période 2015-2021.

Aussi, afin de permettre à l'école d'atteindre ces objectifs, la collectivité ~~consolidera en 2019~~ son accompagnement financier à destination de cette structure avec le concours des fonds européens dans le cadre du PO FSE Réunion 2014-2020.

Pour mémoire Chap 932 – Ecole Deuxième Chance

AE : 1 775 000 €

CP : 1 720 808 €

8.4. La poursuite du soutien aux « Classes transplantées » en 2019

Les classes transplantées permettent aux élèves d'apprendre autrement, dans un cadre extérieur à l'école.

Leur soutien en 2019 s'inscrit dans les objectifs de la Collectivité en matière de prévention de l'illettrisme et de prévention du décrochage à l'école.

Ces classes concernent des élèves de classes primaires de l'ensemble de l'île. Elles permettent par ailleurs à des enfants du primaire, issus de milieux défavorisés de pouvoir découvrir leur Ile à l'occasion de ces séjours organisés en bord de mer ou dans les Hauts.

Ces regroupements sont aussi des lieux d'apprentissage de la vie sociale.

AE 206-0009 - Chap 934 – Dispositif classes transplantées

AE : 75 000 €

CP : 93 500 €

9. L'IMPLICATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La Collectivité régionale est un acteur majeur dans ce combat tant par les compétences qui lui sont attribuées (emploi, développement économique, éducation, formation, accès à la culture et au sport, développement du numérique notamment que par ses interventions volontaristes (dispositif POP familles, continuité territoriale notamment), en direction de chaque réunionnais.

9.1. Contribuer à garantir le droit d'accès de toutes les familles à l'alimentation et aux droits sociaux

9.1.1. L'aide alimentaire

Le pouvoir d'achat, notamment sur les produits de première nécessité, fait partie des revendications principales de ces dernières mobilisations, considérant 40 % des familles vivant sous le seuil de pauvreté.

La Collectivité avait soutenu il y a quelques années, la structuration du réseau d'**aide alimentaire** à La Réunion.

Au vu de la demande croissante de colis alimentaires, traduction de l'accroissement depuis trois ans du dénuement de nombre de familles réunionnaises, il est proposé en complémentarité avec les partenaires de droit que sont l'État, le conseil Départemental, la CAF et les Communes de réinvestir ce champs et de mobiliser des moyens à ce titre en 2019.

Par ailleurs, une réflexion est en cours sur la mise en place d'une centrale d'achat cette année afin que des produits soient vendus au même prix à La Réunion et en métropole.

9.1.2. L'aide juridictionnelle, l'accès au droit

En matière d'**égal accès aux droits et à la justice**, la Collectivité poursuivra en 2019 son soutien à l'ARAJUFA, dont les antennes sont établies sur l'ensemble du territoire, avec les Communes et qui sont au contact des populations les plus défavorisées. Cette association œuvre en matière de médiation familiale, de lutte contre les violences intra familiales, mais aussi assiste juridiquement les personnes ayant à mener des procédures en matière de justice et de protection des droits.

9.2. Renforcer dans les quartiers le lien social et l'inclusion économique et sociale de leurs habitants

De façon plus spécifique, la collectivité régionale est partie prenante des politiques publiques visant à réduire les inégalités territoriales, notamment avec le dispositif réformé en 2014 « politique de la ville ». Elle souhaite, au-delà de ses dispositifs de « droit commun », engager un effort financier spécifique et complémentaire en 2019 en direction des 50 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

De façon plus particulière, la Collectivité interviendra au titre de l'axe N°1 des contrats : la cohésion sociale. Pour cet axe majeur, la Collectivité a mis en place en 2018, un cadre d'intervention spécifique ainsi que des crédits dédiés. En 2019, la Région interviendra en matière :

- de renforcement de la proximité et de la médiation dans les quartiers en lien avec l'État avec la mise en place de « coachs de quartier » sur la base du dispositif « Adultes-relais »,
- de soutien d'actions ayant trait aux problématiques de l'illettrisme, de l'illectronisme, du décrochage en formation initiale ainsi que d'accompagnement à la parentalité,
- de soutien d'actions et de mise en place de partenariats en matière d'égal accès aux droits, à la justice pour tous et d'accompagnement aux formalités de la vie quotidienne en partenariat avec les acteurs et intervenants de terrain,
- de soutien d'actions en faveur de l'**engagement citoyen**, de la **démocratie participative** et **respect des valeurs de la République**,
- de mise en œuvre de projets innovants et d'utilité sociale (aides aux personnes, etc) en lien avec le rôle prépondérant assigné aux Régions en matière de développement économique, de formation et de solidarité sociale,
- de soutien au réseau associatif, acteur majeur du lien social et du développement local,
- de renforcement de l'autonomie et du lien social par le numérique.

AE 206-0010 - Chap 934 – Mesure d'intérêt général

AE : 150 000 €

CP : 135 000 €

AP 206-0001 - Chap 904 - Investissement Égalité des Chances

AP : 400 000 €

CP : 200 000 €

AE 206-0008 - Chap 934 - Études et audits

AE : 40 000 €

CP : 40 000 €

AE 206-0007 - Chap 934 – Frais divers

AE : 100 000 €

CP : 100 000 €

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

L'INTERNATIONALISATION COMME LEVIER DE CROISSANCE ET DE CRÉATION D'EMPLOIS : *PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL*

Le soutien aux entreprises souhaitant se développer à l'international restera en 2019 une priorité, avec le déploiement de nouvelles actions et la poursuite des dispositifs existants.

1. ASSURER L'ANIMATION ET LA COORDINATION DE L'ÉCOSYSTÈME INTERNATIONAL

L'action régionale à l'international se traduira par la poursuite de la mise en œuvre du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) de 2015 désormais intégré au SRDEII. Il s'agira de poursuivre le pilotage et la conduite de comités stratégiques avec l'ensemble des acteurs et des partenaires, tenant compte d'une gouvernance renforcée autour de la Maison de l'Export. Les thématiques prioritaires cette année seront celles de l'attractivité, du marketing territorial et de la stratégie à l'international de l'offre réunionnaise. Ce dernier point fera l'objet d'une étude portée par la Maison de l'Export.

La déclinaison régionale de la réforme de la politique du commerce extérieur français (Loi PACTE) se matérialisera par la création d'un Guichet Unique Export au sein des locaux de la Maison de l'Export et par l'intégration de La Réunion au sein du programme « Team France Export ». Une convention cadre sera signée entre les parties prenantes pour assurer la cohérence des actions, mutualiser les ressources et sécuriser le « parcours Export » des entreprises pour la réussite de leurs projets sur les marchés extérieurs.

Aussi, des conventions de partenariat seront régulièrement proposées aux groupements de filières, institutions publiques, privées et auprès d'autres collectivités engagées à l'international pour enrichir l'action régionale et fédérer les acteurs autour de la stratégie régionale pour le pouvoir d'achat et l'emploi.

2. ACCOMPAGNER L'OFFRE RÉUNIONNAISE EXPORTABLE

En soutenant la promotion et l'accompagnement des porteurs de projets, l'action de la Région vise à permettre aux entreprises de se déployer sur de nouveaux marchés à l'export, en facilitant les opérations de prospection et en mettant en exergue les potentialités du territoire et de ses acteurs économiques.

Deux axes de travail seront proposés :

- d'une part la création d'un nouveau dispositif venant étoffer le « Pack Export » à destination des entreprises ;
- d'autre part, le financement de programmes d'actions des organismes intervenant à l'international tels que le Club Export et Business France.

S'agissant plus particulièrement du Pack Export, une adaptation des POE FEDER sera demandée pour une meilleure prise en compte des problématiques de compétitivité des produits et services, de logistique et de fret du fait notamment de l'éloignement des marchés. Aussi, le volet RH à l'export sur fonds européens sera sollicité pour répondre au besoin d'encadrement des entreprises et favoriser la création d'emplois.

De plus, la Région Réunion se dotera en 2019 d'un nouveau dispositif intitulé la « Prim'Export » à destination des porteurs de projets dans leur prospection individuelle à l'international. Elle vise ainsi à répondre à de nouveaux besoins identifiés chez les TPE/PME (marchés de niche, exportateurs isolés, opportunités exceptionnelles, etc.).

La Région poursuivra par ailleurs son action financière d'aide au recrutement des Volontaires Internationaux en Entreprises (V.I.E), en lien avec Business France, dans l'objectif de renforcer l'employabilité des jeunes réunionnais au travers d'expériences professionnelles à l'étranger.

Parallèlement, en complémentarité avec le réseau international des antennes et bureaux économiques de la Région, des solutions logistiques seront développées sur les marchés de l'océan indien (notamment Maurice et Seychelles), en complément de celles lancées pour les marchés de la France hexagonale et de la Chine.

3. DIFFUSER LA CULTURE DE L'INTERNATIONAL ET ASSURER LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE AUPRÈS DES MARCHÉ EXTÉRIEURS

La diffusion de la culture de l'international et de l'export sera assurée principalement à travers des actions partenariales. Seront ainsi reconduits les rendez-vous de l'export avec l'ADIR notamment, le Trophée Entreprises et Territoire avec la CPME de même que d'autres collaborations sectorielles seront reconduites ou recherchées. Sera également programmé un évènement sur la thématique de l'Export en partenariat avec l'AFD et l'Université.

Par ailleurs, des actions d'accompagnement à l'international à travers la participation à des salons seront conduites dans le cadre de la mise en œuvre du calendrier international validé par les partenaires du PRIE.

S'agissant de la promotion économique du territoire, une stratégie d'attractivité soutenue par une démarche de marketing territorial viendra compléter et conforter ces actions Celle-ci visera à garantir un développement de notre territoire et une visibilité internationale soutenue par un ancrage local fort. A ce titre, la mise en oeuvre d'une marque « Réunion » servira cette démarche sur des produits et secteurs clés identifiés. Ce travail de fond sera évalué lors d'actions sur des marchés prioritaires, d'actions événementielles spécifiques et au travers des outils de marketing tels que les campagnes de communication, les éducteurs, le packaging, des spots vidéos, etc .Il aura ainsi valeur d'expérimentation de façon à être déployé plus largement par la suite.

Le plan de communication opérationnel déployé en 2018 sera poursuivi et renforcé vers le tissu économique local et l'extérieur. L'animation de ces outils (site web, réseaux sociaux, newsletters, rendez-vous de l'export, presse internationale) sera renforcée en lien avec les membres du PRIE et en particulier la Team Réunion Export.

Enfin, l'accompagnement de l'offre réunionnaise s'illustrera également par la création d'une vitrine « produits » des pépites de La Réunion au sein de la Maison de l'Export et sur les marchés cibles.

Chapitre budgétaire : 936 AE : 1 990 K€ et CP : 1 655 K€



PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

BUDGET REGION REUNION

Présenté par Monsieur Didier ROBERT
Président du Conseil Régional

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

voté par fonction

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	25
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	40
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	46
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	48
E1 - Balance générale - Dépenses	50
E2 - Balance générale - Recettes	52

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	54
A.900 - Services généraux	58
A.900-5 - Gestion des fonds européens	61
A.901 - Sécurité	62
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	63
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	66
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	69
A.904-4 - RSA	72
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	73
A.906 - Action économique	76
A.907 - Environnement	78
A.908 - Transports	81
A.921 - Taxes non affectées	85
A.922 - Dotations et participations	86
A.923 - Dettes et autres opérations financières	87
A.925 - Opérations patrimoniales	88
A.926 - Transferts entre les sections	89
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	92
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	93
B.930 - Services généraux	97
B.930-5 - Gestion des fonds européens	100
B.931 - Sécurité	101

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	102
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	105
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	108
B.934-3 - APA	111
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	112
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	113
B.936 - Action économique	116
B.937 - Environnement	118
B.938 - Transports	121
B.940 - Impositions directes	125
B.941 - Autres impôts et taxes	126
B.942 - Dotations et participations	127
B.943 - Opérations financières	128
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	129
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	130
B.946 - Transferts entre les sections	131
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	132
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	133

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	134
A1.01 - Opérations non ventilables	136
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	137
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	140
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	141
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	142
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	145
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	148
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	151
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	152
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	155
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	157
A1.908 - Fonction 8 - Transports	160
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	164
A2.01 - Opérations non ventilables	166
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	167
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	173
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	174
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	175
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	178
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	181
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	182


A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	185
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	186
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	189
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	191
A2.938 - Fonction 8 - Transports	194
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	198
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	199
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	205
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	207
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	208
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	210
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	211
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	212
B3.1 - Etat des provisions constituées	214
B3.2 - Etalement des provisions	216
B4 - Etat des charges transférées	217
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	218
B6 - Prêts	220
B7.1 - Etat des emprunts garantis	221
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	248
B8.1 - Subventions versées	249
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	250
B8.5 - Etat des engagements reçus	251
B9 - Etat du personnel	252
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	296
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	298
B11.2 - Liste des établissements publics créés	299
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	300
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	301
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	302
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	304
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	308
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	309
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

310

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	862814

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	96.66

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	564.73
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	703.86
3	Dépenses d'équipement brut / population	452.67
4	Encours de dette / population (2)	1389.71
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	31.88%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	87.06%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	64.31%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	197.44%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	19.77%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1		0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2		0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	862 179 267,00	862 179 267,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	862 179 267,00	862 179 267,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	749 341 386,00	749 341 386,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	749 341 386,00	749 341 386,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 611 520 653,00	1 611 520 653,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	A2

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	570 141 091,00	292 038 176,00	862 179 267,00	450 096 335,00	412 082 932,00	862 179 267,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	487 258 454,00	262 082 932,00	749 341 386,00	607 303 210,00	142 038 176,00	749 341 386,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	1 057 399 545,00	554 121 108,00	1 611 520 653,00	1 057 399 545,00	554 121 108,00	1 611 520 653,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P133-0013 2006/1	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	905	0,00
D P165-0002 2011/1	ACQUISITION BUS	908	0,00
D P192-0001 2010/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	1 500 000,00
D P192-0001 2006/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	0,00
D P209-0011 2014/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	0,00
D P161-0005 2007/1	ACQUISITION FONCIER TCSP	908	0,00
D P205-0008 2011/1	ACQUISITION FONCIERE CULTURE	903	0,00
D P161-0006 2007/1	ACQUISITION MATERIEL DE TRANSP	908	0,00
D P165-0006 2017/1	ACQUISITIONS DE BUS	908	1 000 000,00
D P130-0003 2010/1	ACQUISITIONS FONCIERES	906	0,00
D P205-0003 2010/1	ACQUISITIONS FONCIERES - LYCEES	902	0,00
D P192-0009 2006/1	ACQUISITIONS FONCIERES CFA	902	0,00
D P192-0006 2006/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P209-0008 2012/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	2 250 000,00
D P197-0015 2006/1	ACQUISITIONS FONCIERES ENSEIGNEMENT	902	0,00
D P205-0003 2010/4	ACQUISITIONS FONCIERES FORMATION	902	0,00
D P209-0009 2013/1	ACQUISITIONS - FORMATION PROFESSIONNELLE	902	20 000,00
D P140-0014 2008/1	ACTIONS TRANSV - RECHERCHE	905	0,00
D P140-0014 2010/1	ACTIONS TRANSVERSALES - RECHERCHES	905	0,00
D P091-0001 2013/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	24 000,00
D P145-0002 2007/1	AFFAIRES EUROPEENNES ETUDES	900	0,00
D P145-0001 2006/2	AFFAIRES EUROPEENNES ETUDES	900	0,00
D P126-0001 2006/1	AGENDA 21	907	0,00
D P120-0001 2006/1	AGRICULTURE - PROGRAMME D INTERVENTIONS	906	0,00
D P140-0004 2010/2	AIDE STRATEGIE DLAL PJT LEADER (FEADER)	905	250 000,00
D P161-0001 2006/1	AIDES AUX AOT TRANSPORTS	908	0,00
D P133-0007 2011/2	AIDES AUX ASSOCIATIONS TIC	905	0,00
D P150-0018 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	903	335 000,00
D P130-0001 2018/1	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	492 553,00
D P130-0001 2018/2	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	3 499 800,00
D P130-0017 2011/1	AIDES AUX ORANISMES D ANIMATION ECO	906	0,00
D P130-0018 2011/1	AIDES AUX TAXITEURS	906	0,00
D P130-0013 2018/2	AIDES ENTREPRISES < 23K€-DIDN	906	120 000,00
D P151-0006 2011/1	AIDES EQUIPEMENT CLASSES TRANSPLANTEES	903	0,00
D P151-0005 2011/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	270 000,00
D P130-0006 2018/2	AIDES INV ORGANISMES-DIDN	906	785 618,00
D P130-0006 2010/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	2 838 200,00
D P130-0006 2006/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P133-0008 2006/1	AIDES PROJETS PUBLICS RESEAU REGIONAL (phase EDF)	905	0,00
D P133-0002 2011/2	AIDES PROJETS PUBLICS TIC	905	0,00
D P130-0001 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	21 415 000,00
D P130-0001 2006/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	0,00
D P130-0013 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k€	906	1 280 000,00
D P130-0013 2006/1	AIDES REGIONALES ENTREPRISES < 23 K€	906	0,00
D P140-0026 2016/1	AMELIORATION DU LOGEMENT	905	9 000 000,00
D P192-0004 2006/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS A DISPOSITION	900	0,00
D P192-0004 2010/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION OU LOUES	900	1 230 000,00
D P140-0004 2006/1	AMENAGEMENT RURAL ET BOURG	905	0,00
D P140-0004 2010/1	AMENAGEMENT RURAL ET BOURG	905	570 000,00
D P130-0004 2006/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	0,00
D P130-0004 2010/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	2 000 000,00
D P130-0010 2006/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00
D P130-0010 2010/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	2 040 000,00
D P197-0025 2008/1	ANTENNE SATELLITE TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	902	0,00
D P197-0025 2010/1	ANTENNE SATELLITE TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	902	0,00
D P145-0003 2011/1	APPEL A PROJET DE RECHERCHE NET BIOME	906	0,00
D P145-0004 2016/1	APPEL A PROJETS BIODIVERSA3	906	200 000,00
D P160-0013 2011/1	BATIMENT DEER	908	0,00
D P192-0008 2010/1	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P192-0008 2006/1	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P197-0034 2011/1	CENTRE DES EAUX DOUCES	907	0,00
D P197-0017 2006/1	CENTRE DES EAUX DOUCES SEM	907	0,00
D P150-0001 2010/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	300 000,00
D P150-0001 2006/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	0,00
D P140-0022 2015/4	CONNAISSANCE ENTRETIEN ET PRESERVATION PAT NAT CULT P.	905	133 500,00
D P197-0022 2006/1	CONSTRUCTION CNR PAR SEM	903	0,00
D P197-0010 2010/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	5 100 000,00
D P197-0010 2006/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS MO REGION	903	0,00
D P197-0011 2006/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR SEM	903	0,00
D P197-0007 2010/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	0,00
D P197-0007 2006/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	0,00
D P197-0019 2006/1	CONSTRUCTION OBSERVATOIRE DE L ATMOSPHERE	902	0,00
D P197-0019 2010/1	CONSTRUCTION OBSERVATOIRE DE L ATMOSPHERE ET STRUCTURE D ACEUIL	902	0,00
D P197-0001 2011/1	CONSTRUCTION SCOLAIRE MO REGION	902	0,00
D P197-0004 2006/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRE PAR DES SEM	902	0,00
D P197-0001 2006/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES MO REGION	902	0,00
D P197-0004 2010/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES PAR DES SEM	902	0,00
D P160-0009 2007/1	DECHARGE CAMBAIE	908	0,00
D P126-0003 2010/3	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	100 000,00
D P126-0003 2010/1	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	650 000,00
D P126-0003 2006/1	DECHETS/CADRE VIE (dont air)	907	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P126-0003 2006/3	DECHETS/CADRE VIE (dont air)	907	0,00
D P207-0001 2008/1	DEMATERIALISATION	900	0,00
D P207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	900	0,00
D P140-0003 2006/1	DENSIFICATION DES POLES INTERMODAUX	905	0,00
D P140-0003 2010/1	DENSIFICATION DES POLES INTERMODAUX	905	350 000,00
D P199-0001 2010/1	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D P199-0002 2006/1	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D P199-0001 2006/2	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D P199-0002 2010/1	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D P112-0003 2010/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI	902	170 525,00
D P205-0010 2018/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI-DL	902	300 000,00
D P192-0010 2007/1	DEPOT DE GARANTIE LOYER	900	0,00
D P205-0001 2010/1	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT PATRIMOINE	900	0,00
D P192-0011 2011/1	DEPOTS ET MARQUES	900	1 700,00
D P140-0022 2015/3	DEVELOPPEMENT DURABLE BIODIVERSITE ENVIRONNEMENT	905	85 000,00
D P203-0001 2016/1	DEVELOPPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION	900	200 000,00
D P150-0016 2011/1	DIVERS INVESTISSEMENT CULTURE	903	5 000,00
D P160-0012 2010/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	50 000,00
D P151-0010 2016/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	10 000,00
D P160-0012 2009/1	DIVERS INVESTISSEMENTS DRR	908	0,00
D P110-0001 2006/1	DIVERS MATERIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES LYCEES PUBLICS	902	0,00
D P150-0009 2006/1	DROIT D AUTEUR	903	0,00
D P140-0027 2016/1	ECOCITE ET WATERFRONT	905	670 000,00
D P130-0012 2006/1	EMPLOIS JEUNES	906	0,00
D P130-0012 2010/1	EMPLOIS JEUNES	906	0,00
D P126-0002 2010/3	ENERGIE	907	0,00
D P126-0002 2010/2	ENERGIE	907	0,00
D P126-0002 2006/6	ENERGIE	907	0,00
D P126-0002 2010/6	ENERGIE (ECOLES PRIMAIRES)	907	0,00
D P126-0002 2010/4	ENERGIE (ETUDES ET RECHERCHES)	907	0,00
D P126-0002 2010/7	ENERGIE (FONDS DE GARANTIE)	907	0,00
D P126-0002 2010/5	ENERGIE (TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE)	907	0,00
D P126-0002 2006/5	ENERGIE (travaux en maîtrise d ouvrage)	907	0,00
D P126-0002 2006/4	ENERGIE (études et recherches en maîtrise d ouvrage)	907	0,00
D P208-0002 2011/6	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	1 484 500,00
D P208-0002 2011/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE OUVRAGE	907	210 000,00
D P208-0002 2011/8	ENERGIE - TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE	907	4 535 750,00
D P208-0002 2011/7	ENERGIE-AIDES CES PARTICULIERS	907	2 272 500,00
D P110-0002 2010/1	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES	902	170 000,00
D P111-0002 2010/1	EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	1 724 970,00
D P110-0006 2016/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	902	100 000,00
D P150-0003 2006/1	EQUIPEMENT MCUR	903	0,00
D P150-0017 2011/1	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	903	100 000,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P150-0013 2010/1	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	903	0,00
D P112-0001 2006/2	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	0,00
D P112-0001 2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	2 000 000,00
D P112-0002 2006/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION M.O. REGION	902	0,00
D P112-0002 2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION MO REGION	902	0,00
D P110-0001 2006/6	EQUIPEMENTS DES EQUIPES MOBLES (TOS)	902	0,00
D P110-0001 2006/3	EQUIPEMENTS DES INTERNATS LYCEES PUBLICS	902	0,00
D P110-0002 2006/1	EQUIPEMENTS DES LYCEES PRIVES	902	0,00
D P111-0002 2006/1	EQUIPEMENTS ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	0,00
D P198-0002 2006/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	0,00
D P198-0002 2010/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	2 714 700,00
D P110-0001 2010/1	EQUIPEMENTS LYCEES	902	7 912 197,00
D P110-0001 2010/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	902	300 000,00
D P110-0001 2006/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE LYCEES PUBLICS	902	0,00
D P150-0002 2010/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALE	903	320 000,00
D P150-0002 2006/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P110-0001 2010/6	EQUIPEMENT DES EQUIPES MOBILES	902	141 000,00
D P140-0020 2015/1	ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS	905	203 500,00
D P140-0008 2006/1	ETUDE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	905	0,00
D P140-0034 2016/1	ETUDE CREATION COMPAGNIE LOW-COST	908	0,00
D P130-0002 2010/1	ETUDES A CARACTERE ECONOMIQUE MO REGION	906	320 000,00
D P130-0002 2006/1	ETUDES A CARACTERES ECONOMIQUES MO REGION	906	0,00
D P133-0003 2006/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DES TIC	905	0,00
D P133-0003 2010/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DES TIC	905	0,00
D P150-0007 2010/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	120 000,00
D P150-0007 2006/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	0,00
D P197-0042 2016/1	ETUDES DIV BAT REGION MO	900	240 000,00
D P198-0001 2006/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	0,00
D P198-0001 2010/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	845 000,00
D P130-0002 2018/2	ETUDES MO REGION-DIDN	906	311 935,00
D P140-0028 2016/1	ETUDES PROJET GLOBAL STRUCTURANT	905	200 000,00
D P161-0002 2006/1	ETUDES TCSP	908	0,00
D P165-0004 2011/1	ETUDES TEE MO REGION	908	1 700 000,00
D P133-0003 2011/2	ETUDES TIC	905	0,00
D P161-0003 2006/1	ETUDES TSCP REALISEES PAR SEM	908	0,00
D P140-0032 2016/1	FONCTIONNEMENT SGH	905	5 000,00
D P130-0008 2010/1	FONDS DE CREDITS	906	1 350 000,00
D P130-0008 2006/1	FONDS DE CREDITS	906	0,00
D P130-0016 2006/1	FONDS DE GARANTIE	906	0,00
D P126-0009 2011/1	FRAFU	907	0,00
D P140-0005 2010/1	FRAFU	905	0,00
D P126-0011 2015/1	FRAFU	907	0,00
D P140-0005 2006/1	FRAFU - FONDS REGIONAL D AMENAGEMENT FONCIER ET URBAIN	905	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P140-0035 2016/1	FRAFU AMENAGEMENT	905	2 000 000,00
D P197-0021 2006/1	FRAIS D ETUDES	900	0,00
D P162-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ROUTE DES TAMARINS	908	0,00
D P205-0007 2010/2	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	180 000,00
D P160-0010 2008/1	FRDE - IMPASS. OBSRV. VOLCAN	908	0,00
D P133-0004 2006/1	FRDE - INFRASTRUCTURES HAUT DEBIT EPCI ET REGION	905	0,00
D P130-0015 2011/1	FRDE 2006	906	0,00
D P130-0015 2006/1	FRDE 2006	906	0,00
D P133-0004 2010/1	FRDE INFRASTRUCTURE HAUT DEBIT EPCI	905	0,00
D P197-0028 2009/1	INFRASTRUCTURE ACCUEIL INTERNATIONAL	902	0,00
D P197-0028 2010/1	INFRASTRUCTURE ACCUEIL INTERNATIONAL	902	0,00
D P151-0009 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	20 000,00
D P206-0001 2013/1	INTERVENTION PECSS - INVESTISSEMENT	904	400 000,00
D P133-0014 2008/1	INVEST AUDIOVISUEL EN MO	905	0,00
D P196-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CCEE	900	9 120,00
D P196-0001 2006/1	INVESTISSEMENT CCEE	900	0,00
D P195-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CESR	900	22 800,00
D P195-0001 2006/1	INVESTISSEMENT CESR	900	0,00
D P144-0001 2010/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	250 000,00
D P144-0001 2006/1	INVESTISSEMENTS - COOPERATION REGIONALE	900	0,00
D P140-0025 2015/1	INVESTISSEMENTS AEROPORTUAIRES	908	100 000,00
D P110-0001 2006/5	MACHINES OUTILS DES LYCEES PUBLICS	902	0,00
D P202-0001 2010/1	MATERIEL BUREAU GROUPE ELUS	900	52 000,00
D P192-0002 2006/1	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER, TELEPHONIE	900	0,00
D P192-0002 2010/1	MATERIEL DE BUREAU, MOBILIER ET TELEPHONIE	900	370 000,00
D P192-0005 2010/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	25 000,00
D P192-0005 2006/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	0,00
D P192-0003 2010/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900	560 000,00
D P192-0003 2006/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	900	0,00
D P110-0001 2006/2	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE LYCEES PUBLICS	902	0,00
D P202-0001 2006/1	MATERIELS DE BUREAU - GROUPE ELUS	900	0,00
D P126-0005 2010/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	785 000,00
D P126-0005 2006/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	0,00
D P126-0004 2006/1	MILIEUX TERRESTRES	907	0,00
D P126-0004 2006/2	MILIEUX TERRESTRES	907	0,00
D P126-0004 2010/2	MILIEUX TERRESTRES	907	385 000,00
D P197-0031 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	902	10 000 000,00
D P197-0032 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	903	1 800 000,00
D P197-0035 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE BAT REGION	900	0,00
D P197-0036 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE FORMATION	902	100 000,00
D P140-0029 2016/1	MISE EN OEUVRE DES PAVR	905	0,00

208

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P150-0027 2016/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	200 000,00
D P197-0040 2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	200 000,00
D P163-0001 2008/1	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	908	0,00
D P163-0001 2010/1	NOUVELLE ROUTE LITTORAL	908	0,00
D P163-0002 2013/1	NRL - OPERATIONS CONNEXES	908	0,00
D P133-0005 2010/1	NTIC PRODUCTION AUDIOVISUELLE, MULTIMEDIA ET CINEMA ENTREPRISES	905	0,00
D P150-0008 2006/1	OEUVRES D ART REGION	903	0,00
D P150-0008 2010/1	OEUVRES D ART REGION	903	50 000,00
D P199-0004 2019/1	ORGANISATION-SYSTEMES INFORMATIONS	900	2 000 000,00
D P140-0002 2006/1	ORGANISMES AMENAGEMENT	905	0,00
D P140-0002 2010/1	ORGANISMES AMENAGEMENT	905	561 000,00
D P140-0011 2006/1	PART CAPITAL SOCIAL SOCIETE	905	0,00
D P140-0017 2011/1	PART CAPITAL SOCIETE	905	0,00
D P133-0010 2007/1	PARTICIPATION A UN CONSORTIUM	905	0,00
D P130-0005 2011/1	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM	906	0,00
D P130-0005 2018/2	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM-DIDN	906	440 900,00
D P150-0025 2013/1	PARTICIPATION CAPITAL SEM	903	0,00
D P140-0037 2017/1	PARTICIPATION CAPITAL SEMATRA	906	0,00
D P140-0018 2012/1	PARTICIPATION CAPITAL SEMATRA	908	0,00
D P211-0001 2011/3	PARTICIPATION CAPITAL SOCIETE AEROPORTUAIRE	908	0,00
D P140-0015 2010/1	PARTICIPATION SEFAR	905	0,00
D P208-0002 2013/9	PARTICIPATION SPL ENERGIE	907	0,00
D P112-0004 2015/1	PARTICIPATION SPL FORMATION & AUTRES SOCIETES	902	0,00
D P140-0016 2011/1	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	905	0,00
D P140-0007 2006/1	PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS MIXTES	905	0,00
D P150-0021 2012/1	PARTICIPATION CAPITAL SPL	903	0,00
D P192-0007 2006/1	PATRIMOINE - ACQUISITIONS LOGICIELS	900	0,00
D P209-0006 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P209-0004 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITION BATIMENTS ADMINISTRATIFS FORMATION PROFESSIONNELLE	902	0,00
D P209-0007 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITIONS FONCIERES DES LYCEES	902	1 700 000,00
D P209-0005 2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P209-0002 2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION	900	153 500,00
D P209-0003 2011/1	PATRIMOINE DEPOT ET CAUTIONNEMENT	900	0,00
D P209-0001 2011/2	PATRIMOINE MATERIEL DE BUREAU MOBILIER ET TELEPHONIE	900	0,00
D P205-0002 2010/2	PATRIMOINE- BATIMENTS ADMINISTRATIFS FORMATION PROFESSIONNELLE	902	0,00
D P205-0003 2007/4	PATRIMOINE-ACQUISITIONS FONCIE - FORMATION	902	0,00
D P205-0003 2007/1	PATRIMOINE-ACQUISITIONS FONCIERES-LYCEES	902	0,00
D P205-0003 2007/3	PATRIMOINE-ACQUISITIONS FONCIERES-MCUR	903	0,00
D P205-0002 2007/2	PATRIMOINE-AUTRES BATIMENTS PUBLICS	902	0,00
D P205-0002 2007/1	PATRIMOINE-BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P205-0002 2010/1	PATRIMOINE-BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P205-0001 2007/1	PATRIMOINE-DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	900	0,00
D P120-0002 2006/1	PECHE - PROGRAMME D INTERVENTIONS	906	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P120-0002 2010/1	PECHE PROGRAMME D INTERVENTIONS	906	0,00
D P130-0019 2018/1	PETITES ETUDES MO	906	0,00
D P140-0006 2010/1	PGR1	905	700 000,00
D P160-0005 2006/1	PISTES FORESTIERES	908	0,00
D P160-0005 2010/1	PISTES FORESTIERES	908	2 225 000,00
D P160-0007 2006/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	0,00
D P160-0017 2016/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	0,00
D P210-0003 2011/1	PLAN DE RELANCE REGIONAL COMMUNES - AMENAGEMENT	905	0,00
D P210-0002 2011/1	PLAN DE RELANCE REGIONAL COMMUNES - EDUCATION	902	0,00
D P110-0005 2010/1	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	902	5 500 000,00
D P210-0001 2011/1	PLAN RELANCE REGIONAL COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	0,00
D P210-0004 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	12 000 000,00
D P210-0005 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - EDUCATION	902	15 680 000,00
D P140-0030 2016/1	POLE PORTUAIRE INDUST ENERG BOIS ROUGE	905	200 000,00
D P197-0039 2013/1	POLE REGIONAL MER	906	0,00
D P140-0022 2015/2	PORTES DE PARC - ITINERAIRES D ACCES	905	0,00
D P126-0012 2016/1	POTABILISATION	907	1 500 000,00
D P140-0006 2006/1	PPER - PLAN PLURIANNUEL D ENDIGUEMENT DES RAVINES	905	0,00
D P160-0003 2006/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	0,00
D P160-0003 2010/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	65 745 000,00
D P133-0006 2010/1	PROJET AUDIOVISUEL ASSOC ET PARTICULIERS	905	0,00
D P133-0009 2007/1	PROJET EN MAITRISE D OUVRAGE	905	0,00
D P133-0009 2010/1	PROJET EN MAITRISE D OUVRAGE	905	9 570 000,00
D P133-0016 2011/1	PROJET NRAZO	905	0,00
D P210-0006 2017/1	PRR II - AMENAGEMENT BATIMENT	905	5 000 000,00
D P210-0007 2018/1	PRR II AIDES COMMUNES-POLITIQUE DE L EAU	907	4 000 000,00
D P126-0010 2012/1	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	4 280 842,93
D P199-0003 2010/1	REGIES D AVANCES	900	5 000,07
D P199-0003 2009/1	REGIES D AVANCES	900	0,00
D P197-0005 2010/1	REHABILITATION ENERGIES	902	0,00
D P197-0003 2010/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEE	902	0,00
D P197-0003 2006/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEES MO	902	0,00
D P140-0019 2015/1	REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX	905	2 300 000,00
D P150-0022 2013/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGEE	903	200 000,00
D P205-0009 2014/1	REMBOURSEMENT CAUTION MOCA	900	0,00
D P197-0044 2016/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYC	902	0,00
D P197-0024 2007/1	RENOVATION DES ECOLES MATERNELLES	902	0,00
D P151-0008 2016/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	30 000,00
D P140-0022 2015/1	RENOVATION VILLAGE ZO RURAL MISE TOURISME PARC NAT BIENS PATRIMOINE L UNESCO	905	0,00
D P161-0004 2007/1	REPRISE ETUDES SR21	908	0,00
D P160-0018 2018/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	0,00
D P140-0021 2015/1	RESTRUCTURATION URBAINE DES QUARTIERS SENSIBLES	905	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P126-0013 2016/1	RETENUES COLINAIRES	907	0,00
D P150-0014 2010/1	REVALORISATION DU PATRIMOINE	903	0,00
D P162-0001 2006/1	ROUTE DES TAMARINS	908	0,00
D P140-0001 2010/1	SAR	905	0,00
D P140-0001 2006/1	SAR - SCHEMA D AMENAGEMENT REGIONAL	905	0,00
D P140-0023 2015/1	SEAS OI INFRASTRUCTURES	905	0,00
D P150-0026 2015/1	SERVICE REGIONAL DE L INVENTAIRE	903	50 000,00
D P204-001 2006/1	SIG - ACQUISITIONS DE DONNEES	905	0,00
D P204-004 2007/1	SIG - ANTENNE SATELLITE	905	0,00
D P204-006 2012/1	SIG - EQUIPEMENTS	905	185 036,00
D P204-002 2006/1	SIG - FRAIS ETUDES RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT	905	0,00
D P204-003 2006/1	SIG - SUBVENTIONS AUX COMMUNES	905	0,00
D P204-002 2013/1	SIG FRAIS D ETUDES ET RECHERCHE	905	0,00
D P204-001 2010/1	SIG-ACQUISITIONS DE DONNEES	905	20 000,00
D P204-004 2010/1	SIG-ANTENNE SATELITTE	905	100 000,00
D P204-005 2011/1	SIG-FRAIS ETUDE/RECHERCHES	905	10 000,00
D P160-0006 2006/1	SITE PROPRE VELO REGION	908	0,00
D P160-0016 2014/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	3 000 000,00
D P126-0006 2006/1	SOLS / SOUS SOLS	907	0,00
D P126-0006 2010/1	SOLS / SS SOLS	907	0,00
D P140-0013 2012/1	SOLS /SS SOLS	907	150 000,00
D P111-0001 2006/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	0,00
D P111-0001 2010/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	1 309 280,00
D P140-0036 2017/1	SUBV DONNEES ORTHOPHOTOGRAPHIQUE	905	0,00
D P140-0033 2016/1	SUBV. SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	908	0,00
D P140-0038 2018/1	SUBVENTION ACCESSION LOGEMENT	905	0,00
D P160-0015 2014/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	300 000,00
D P160-0008 2006/1	SUBVENTION AUX COMMUNES - TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	0,00
D P160-0008 2010/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	4 100 000,00
D P165-0007 2017/1	SUBVENTION AUX SMTR (STIR)	908	0,00
D P133-0011 2007/1	SUBVENTION CADRE DSP	905	0,00
D P150-0024 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k€	903	0,00
D P150-0015 2011/1	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LEADER	903	0,00
D P151-0001 2006/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS - RENOVATION	903	0,00
D P151-0001 2010/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	903	150 000,00
D P151-0003 2010/1	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT DOMAINE SPORT	903	350 000,00
D P160-0001 2006/1	SUBVENTIONS EN FAVEUR DES DEUX ROUES	908	0,00
D P126-0002 2010/1	SUBVENTIONS ENERGIE	907	0,00
D P126-0002 2006/1	SUBVENTIONS ENERGIE (aides aux communes et EPCI)	907	0,00
D P126-0002 2006/2	SUBVENTIONS ENERGIE (aides aux entreprises)	907	0,00
D P126-0002 2006/3	SUBVENTIONS ENERGIE (études et recherches-aides aux org publics et semi publics)	907	0,00
D P208-0002 2011/1	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX COMMUNES ET EPCI	907	200 000,00
D P208-0002 2011/2	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX ENTREPRISES	907	1 845 000,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P208-0002 2011/3	SUBVENTIONS ENERGIE-ETUDES RECHERCHES-AIDES ORG PUB	907	0,00
D P150-0006 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	750 000,00
D P150-0006 2006/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	0,00
D P150-0004 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	100 000,00
D P150-0004 2006/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	0,00
D P151-0003 2006/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS DOMAINE SPORT	903	0,00
D P160-0002 2006/2	SUBVENTIONS ETAT POUR TRAVAUX ROUTIERS	908	0,00
D P150-0005 2010/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	60 000,00
D P150-0005 2006/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	0,00
D P197-0018 2006/1	SUBVENTIONS TRAVAUX DEPARTEMENT CITES MIXTES	902	0,00
D P197-0009 2010/1	SUBVENTIONS TRAVAUX SUR CENTRES DE FORMATION	902	400 000,00
D P160-0001 2010/1	SUBVTION EN FAVEUR DEUX ROUES	908	0,00
D P165-0003 2011/1	TEE ACQUISITION MOBILIERES URBAINS	908	0,00
D P165-0005 2011/1	TEE DIVERS INVESTISSEMENTS	908	0,00
D P165-0001 2010/1	TEE SUBVENTIONS INFRASTRUCTURES EPCI	908	3 380 000,00
D P133-0007 2006/1	TIC - AIDES A L INVESTISSEMENT DES ASSOCIATIONS	905	0,00
D P133-0006 2006/1	TIC - AIDES PROJETS PRIVES ET PROD AUDIOVISUELLES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS	905	0,00
D P133-0002 2006/1	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	0,00
D P133-0002 2010/1	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	0,00
D P133-0005 2006/1	TIC - ENTREPRISES - AIDES A LA PROD AUDIVISUELLE, MULTIMEDIA ET CINEMAT.	905	0,00
D P133-0001 2006/1	TIC - SOUTIEN A L INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES	905	0,00
D P133-0007 2010/1	TIC AIDE A L INVESTISSEMENT DES ASSOCIATIONS	905	0,00
D P133-0001 2010/1	TIC-SOUTIEN A L INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES	905	0,00
D P197-0009 2006/1	TRAVAUX CENTRES DE FORMATION CONTINUE (SUBVENTION)	902	0,00
D P197-0012 2006/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	0,00
D P197-0012 2010/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	0,00
D P197-0023 2010/1	TRAVAUX DANS LE DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	0,00
D P197-0006 2006/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE - SUBVENTIONS	902	0,00
D P197-0006 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	2 000 000,00
D P197-0002 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE	902	6 970 000,00
D P197-0002 2006/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO REGION (LYCEES)	902	0,00
D P197-0005 2006/1	TRAVAUX DE REHABILITATION DES LYCEES MANDAT PAR DES SEM ET SPL	902	0,00
D P197-0023 2007/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	0,00
D P197-0016 2010/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	1 350 000,00
D P197-0016 2006/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BÂTIMENTS	900	0,00
D P165-0008 2019/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	1 500 000,00
D P197-0026 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	1 890 000,00
D P150-0010 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	90 000,00
D P150-0010 2006/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P197-0027 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES PAR DES SEM	903	0,00
D P197-0014 2006/1	TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	903	0,00
D P197-0008 2010/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P197-0008 2006/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES FORMATION PAR DES SEM	902	0,00
D P197-0013 2006/1	TRAVAUX SUR LES STRUCTURES MUSEALES MO REGION	903	0,00
D P197-0026 2008/1	TRAVAUX SUR STRUCTURES MUSEALES SUR BIENS MIS A DISPOSITION	903	0,00
D P197-0041 2016/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	3 200 000,00
D P197-0043 2016/1	TRAVX MAINTENANC CENTRES MO	902	510 000,00
D P197-0045 2016/1	TRAVX MAINTENANCE EPS MO	903	50 000,00
D P133-0017 2015/1	TRES HAUT DEBIT	905	840 000,00
D P151-0007 2011/1	VIE ASSOCIATIVE	903	0,00
D P160-0006 2010/1	VOIE VELO REGIONALE	908	2 500 000,00
TOTAL			277 186 427,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			277 186 427,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A134-0012 2019/1	ACCOMPAGNEMENT AIDE FRAIS DE VIE	934	50 000,00
D A192-0032 2007/1	ACHAT D ETUDES	930	0,00
D A192-0046 2012/1	ACHAT D ETUDES	930	20 000,00
D A192-0032 2010/1	ACHATS D ETUDES	930	17 000,00
D A144-0004 2007/3	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	930	0,00
D A144-0004 2010/3	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	930	0,00
D A150-0008 2010/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	2 000,00
D A150-0008 2006/1	ACQUISITION D OUVRAGES - CULTURE	933	0,00
D A202-0008 2007/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	0,00
D A202-0008 2010/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS	944	3 539,00
D A203-0002 2014/2	ACTION PROMOTION EUROPE	930	250 000,00
D A203-0003 2016/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	55 000,00
D A140-0031 2019/1	ACTIONS DE COMMUNICATION	935	10 000,00
D A110-0013 2015/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	0,00
D A206-0004 2012/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	140 000,00
D A126-0009 2006/3	ACTIONS TRANSVERSALES	937	0,00
D A126-0009 2006/4	ACTIONS TRANSVERSALES	937	0,00
D A126-0009 2006/1	ACTIONS TRANSVERSALES	937	0,00
D A126-0009 2006/2	ACTIONS TRANSVERSALES	937	0,00
D A140-0014 2010/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	100 000,00
D A126-0009 2010/2	ACTIONS TRANSVERSALES	937	0,00
D A140-0014 2008/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	0,00
D A140-0028 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	20 000,00
D A140-0026 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	15 000,00
D A126-0010 2008/1	ADHESIONS ET PARTICIPATIONS	937	0,00
D A192-0014 2010/1	ADMINISTRATION GENERALE - FOURNITURES	930	0,00
D A192-0014 2006/1	ADMNISTRATION GENERALE - FOURNITURES	930	0,00
D A145-0001 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	0,00
D A145-0001 2006/1	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	0,00
D A145-0002 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - FRAIS DIVERS	930	6 000,00
D A145-0002 2006/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIVERS	930	0,00
D A192-0018 2010/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	55 000,00
D A192-0018 2006/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET TRANSPORT	930	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A150-0031 2013/1	AGENCE REGIONALE A LA CULTURE	933	0,00
D A126-0001 2010/1	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2006/3	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2006/2	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2006/1	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2010/4	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2010/2	AGENDA 21	937	0,00
D A126-0001 2010/3	AGENDA 21	937	0,00
D A112-0005 2006/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	932	0,00
D A112-0005 2010/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	932	0,00
D A112-0013 2012/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	932	3 000 000,00
D A130-0003 2010/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	11 090 000,00
D A140-0021 2015/1	AIDE DANS LE DOMAINE DU TOURISME ET DE LA CULTURE	935	0,00
D A151-0002 2006/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) - SPORT	933	0,00
D A151-0002 2010/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	230 000,00
D A130-0002 2010/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	10 739 819,00
D A130-0002 2006/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	0,00
D A130-0002 2018/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	936	2 123 561,00
D A134-0002 2006/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A134-0002 2010/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	2 500 000,00
D A134-0001 2006/1	AIDES A LA MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A130-0003 2006/1	AIDES A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	0,00
D A206-0001 2007/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO- SOCIALES	934	0,00
D A206-0001 2010/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	140 000,00
D A150-0023 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	170 000,00
D A111-0001 2010/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	2 580 000,00
D A111-0001 2006/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	0,00
D A134-0001 2010/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	9 895 184,00
D A134-0007 2006/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE CULTURE ET SPORT	932	0,00
D A130-0014 2008/1	AIDES TRANSPORTEURS	938	0,00
D A112-0002 2010/1	APPRENTISSAGE	932	23 014 000,00
D A112-0002 2006/1	APPRENTISSAGE	932	0,00
D A112-0021 2017/1	APPRENTISSAGE MARCHES	932	0,00
D A192-0025 2006/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00
D A192-0025 2010/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	20 000,00
D A140-0019 2015/1	ASSOCIATION SEAS OI ET MAINTENANCE SIG	935	90 000,00
D A192-0009 2006/1	ASSURANCES MEUBLES ET IMMEUBLES	930	0,00
D A192-0028 2007/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0028 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00
D A192-0034 2007/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00
D A192-0034 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00
D A202-0003 2010/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	30 000,00
D A202-0003 2006/1	AUTRES PARTICIPATIONS CR	930	0,00
D A112-0008 2010/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	300 000,00
D A112-0008 2006/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A192-0041 2010/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	25 000,00
D A111-0005 2010/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	3 400 000,00
D A112-0006 2006/1	BOURSES - AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0006 2010/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	3 320 000,00
D A150-0006 2010/2	BOURSES INDIVIDUELLES	933	0,00
D A150-0006 2007/2	BOURSES INDIVIDUELLES	933	0,00
D A201-0001 2010/1	BUDEGT FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	272 250,00
D A201-0002 2009/1	BUDGET - ACTION CONJONCTURELLE	930	0,00
D A201-0001 2006/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION AUDIT ET DIVERS	930	0,00
D A120-0003 2010/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	91 800,00
D A120-0003 2006/1	CAISSES CHOMAGE - INTEMPERIES	936	0,00
D A130-0016 2012/1	CARBURANT - INTERVENTION REGION	936	0,00
D A192-0004 2006/1	CARBURANTS	930	0,00
D A192-0004 2010/1	CARBURANTS	930	400 000,00
D A151-0009 2019/1	CLASSES DECOUVERTES	932	86 000,00
D A206-0009 2017/1	CLASSES TRANSPLANTEES	934	75 000,00
D A126-0013 2012/1	COMMUNICATION ENVIRONNEMENT	937	70 000,00
D A203-0004 2019/1	COMMUNICATION	930	610 360,00
D A134-0009 2013/1	COMMUNICATION CONTINUITE TERRITORIALE	938	0,00
D A130-0017 2013/1	COMMUNICATION ECONOMIE	936	0,00
D A110-0011 2013/1	COMMUNICATION EDUCATION	932	0,00
D A206-0006 2013/1	COMMUNICATION EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A162-0004 2010/1	COMMUNICATION ROUTE DES TAMARINS	938	0,00
D A162-0004 2009/1	COMMUNICATION ROUTE TAMARINS	938	0,00
D A165-0004 2011/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A165-0006 2013/1	COMMUNICATION TEE	938	50 000,00
D A112-0019 2015/1	COMPTE PERONNEL DE FORMATION	932	0,00
D A210-0001 2016/1	CONCOURS DIVERS AUX COMMUNES	935	0,00
D A150-0033 2017/1	CONNAIS, ENTRET, PRESERV° PAT NAT	933	20 000,00
D A110-0016 2016/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODESTES	932	400 000,00
D A130-0007 2006/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A130-0007 2010/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	97 950 000,00
D A192-0042 2010/1	CONVENTION DE TRANSACTION	938	0,00
D A140-0018 2015/1	COOPERATION	935	8 500,00
D A161-0003 2006/1	COTISATIONS GART/TRANSCITE	938	0,00
D A112-0016 2012/1	CUI TRAJECTOIRE	932	0,00
D A126-0003 2010/1	DECHET CADRE DE VIE (AIR)	937	166 600,00
D A126-0003 2006/1	DECHETS/ CADRE VIE (dont air)	937	0,00
D A126-0003 2006/3	DECHETS/ CADRE VIE (dont air)	937	0,00
D A126-0003 2006/2	DECHETS/ CADRE VIE (dont air)	937	0,00
D A207-0001 2008/1	DEMATERIALISATION	930	0,00
D A207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	930	0,00
D A199-0002 2006/1	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D A199-0003 2006/1	DEPENSES IMPREVUES		0,00
D A120-0004 2006/1	DETAXE GAZOLE	936	0,00
D A120-0004 2010/1	DETAXE GAZOLE	936	0,00
D A130-0001 2006/1	DISPOSITIF CONGE SOLIDARITE	936	0,00
D A130-0001 2010/2	DISPOSITIF DE CONGE SOLIDARITE	936	0,00
D A192-0037 2010/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	170 000,00
D A150-0020 2011/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	600 000,00
D A144-0004 2010/5	DIVERS TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF	930	0,00
D A144-0004 2007/5	DIVERS TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	930	0,00
D A192-0037 2007/1	DIVERS-AUTRES PRETASTIONS	930	0,00
D A193-0001 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	144 000,00
D A193-0001 2006/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	0,00
D A202-0009 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	11 486,00
D A202-0009 2007/1	DOCUMENTATION GENERALE		0,00
D A193-0001 2010/2	DOCUMENTATION GENERALE DRR	938	0,00
D A133-0009 2011/2	DOCUMENTATION TIC	935	24 000,00
D A192-0011 2006/1	EAU ET ELECTRICITE	930	0,00
D A140-0023 2016/1	ECOCITE ET WATERFRONT	935	145 000,00
D A133-0012 2010/1	ECOLE D INGENIEURS	935	0,00
D A133-0012 2007/1	ECOLE D INGENIEURS	935	0,00
D A112-0009 2007/1	ECOLE DES BEAUX ARTS	932	0,00
D A130-0009 2010/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	2 697 100,00
D A130-0009 2006/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	0,00
D A150-0021 2011/1	EDUCATION PATRIMONIALE	933	85 000,00
D A130-0019 2013/1	EMPLOIS D AVENIR	936	0,00
D A130-0008 2006/1	EMPLOIS JEUNES	936	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A130-0008 2010/1	EMPLOIS JEUNES	936	0,00
D A126-0008 2010/1	EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A126-0008 2006/1	EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A208-0001 2011/1	ENERGIE	937	396 500,00
D A208-0001 2011/2	ENERGIE	937	100 000,00
D A126-0002 2010/1	ENERGIE	937	0,00
D A126-0002 2010/2	ENERGIE	937	0,00
D A126-0002 2006/1	ENERGIE	937	0,00
D A126-0002 2006/2	ENERGIE	937	0,00
D A192-0040 2007/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	0,00
D A192-0040 2010/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	42 000,00
D A192-0030 2010/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	44 180,00
D A192-0030 2007/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	0,00
D A192-0005 2010/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	951 440,00
D A192-0005 2006/1	ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	930	0,00
D A160-0001 2010/1	ENTRETIEN ESP VERTS - ROUTES	938	0,00
D A160-0001 2006/1	ENTRETIEN ESPACES VERTS/ROUTES	938	0,00
D A160-0006 2008/1	ENTRETIEN ET REPARATION DES VOIES ET RESEAUX	938	0,00
D A192-0006 2006/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	0,00
D A192-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	490 000,00
D A160-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	938	0,00
D A150-0013 2008/1	EPCC	933	0,00
D A140-0012 2008/1	ESPACE RURAL SUBVENTION STRUCT	935	0,00
D A140-0012 2010/1	ESPACES RURALES - SUBVENTIONS STRUCTURES	935	361 600,00
D A150-0010 2010/1	ETUDE DE REPRESENTATION DU CREOLE	933	0,00
D A150-0010 2006/1	ETUDE DE REPRESENTATION DU CREOLE	933	0,00
D A150-0016 2010/1	ETUDE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	0,00
D A161-0005 2007/1	ETUDE FONCTIONNEMENT TCSP	938	0,00
D A150-0019 2011/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	110 000,00
D A206-0008 2013/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	40 000,00
D A151-0004 2006/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00
D A151-0004 2010/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	22 952,00
D A126-0008 2010/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	200 000,00
D A126-0008 2006/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00
D A126-0008 2017/4	EV PLAN RAVINE	937	0,00
D A126-0008 2017/3	EV PLATEFORME	937	0,00
D A165-0010 2019/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	224 000,00
D A150-0002 2010/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELLES	933	60 000,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A150-0002 2006/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELS	933	0,00
D A196-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	0,00
D A196-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	454 700,00
D A195-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	0,00
D A195-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	822 225,00
D A150-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT CNR	933	0,00
D A112-0012 2010/1	FONCTIONNEMENT CPOI	932	0,00
D A150-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	597 500,00
D A110-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	10 257 120,00
D A110-0001 2006/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	0,00
D A150-0012 2008/2	FONCTIONNEMENT EPCC	933	0,00
D A150-0012 2010/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	680 000,00
D A150-0003 2010/1	FONCTIONNEMENT MCUR	933	0,00
D A150-0003 2006/1	FONCTIONNEMENT MCUR	933	0,00
D A150-0027 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	1 200 000,00
D A150-0029 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	165 000,00
D A150-0005 2010/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	3 948 695,00
D A150-0005 2006/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	0,00
D A130-0015 2011/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	900 000,00
D A150-0017 2011/1	FORMATION MEDiateur PATRIMOINE	933	0,00
D A112-0001 2006/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0001 2010/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	16 598 690,00
D A112-0020 2017/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	0,00
D A192-0027 2010/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	170 000,00
D A192-0007 2006/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	930	0,00
D A192-0007 2010/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	50 000,00
D A192-0036 2010/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	55 000,00
D A192-0036 2007/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	0,00
D A192-0041 2007/1	FOURNITURES D ENTRETIEN	930	0,00
D A202-0005 2010/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	17 232,00
D A202-0005 2007/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	0,00
D A192-0027 2007/1	FOURNITURES DE BUREAU	930	0,00
D A198-0002 2010/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	205 000,00
D A198-0002 2006/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	0,00
D A091-0001 2010/1	FRAIS ANNEXES	930	3 344 350,00
D A091-0001 2007/1	FRAIS ANNEXES DU PERSONNEL REGION		0,00
D A091-0004 2008/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	0,00
D A091-0004 2010/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	131 050,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A111-0003 2010/1	FRAIS COMMUNICATION BOURSES	932	0,00
D A192-0019 2006/1	FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX	930	0,00
D A192-0019 2010/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	650 000,00
D A110-0007 2010/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	48 000,00
D A110-0007 2007/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION A L OPERATION	932	0,00
D A110-0014 2015/1	FRAIS D ETUDES	932	0,00
D A110-0006 2006/1	FRAIS D ETUDES EDUCATION	932	0,00
D A112-0007 2006/1	FRAIS D IMPRESSION ET D INSERTION FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A150-0007 2006/1	FRAIS D INSERTION - CULTURE	933	0,00
D A150-0007 2010/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	40 000,00
D A202-0006 2007/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESSION	944	0,00
D A202-0006 2010/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESSION	944	1 150,00
D A111-0004 2006/1	FRAIS DE COLLOQUES EDUCATION	932	0,00
D A144-0004 2007/2	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	930	0,00
D A144-0004 2010/2	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	930	0,00
D A111-0003 2006/1	FRAIS DE COMMUNICATION BOURSES	932	0,00
D A130-0010 2010/1	FRAIS DE CONSULATATION ET AUDIT ECONOMIE	936	0,00
D A160-0003 2006/1	FRAIS DE CONSULTATION AUDIT FONDS ROUTIER	938	0,00
D A198-0003 2006/1	FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	930	0,00
D A144-0005 2010/1	FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	930	0,00
D A130-0010 2006/1	FRAIS DE CONSULTATIONS AUDIT ECONOMIE	936	0,00
D A144-0005 2007/1	FRAIS DE CONSULTATIONS ET AUDIT - COOPERATION REGIONALE	930	0,00
D A192-0003 2010/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	20 000,00
D A192-0003 2006/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	0,00
D A205-0012 2010/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	745 000,00
D A091-0003 2010/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	571 202,00
D A192-0016 2010/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	2 390 000,00
D A192-0016 2006/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	0,00
D A151-0005 2006/1	FRAIS DE GESTION - SPORT	933	0,00
D A091-0006 2010/1	FRAIS DE GESTION CDG	930	0,00
D A150-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	395 000,00
D A120-0005 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS - AGRI-PECHE	936	0,00
D A150-0011 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS - CULTURE	933	0,00
D A130-0011 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS - ECONOMIE	936	0,00
D A160-0005 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS E.A.D	938	0,00
D A160-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	50 000,00
D A130-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	448 000,00
D A110-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	50 000,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A110-0004 2006/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	0,00
D A134-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION ET CONSULTATION MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A151-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	150 000,00
D A202-0002 2006/1	FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION CR	930	0,00
D A198-0004 2006/1	FRAIS DE PTT	930	0,00
D A198-0004 2010/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	330 000,00
D A192-0020 2006/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00
D A192-0020 2010/1	FRAIS DE RECEPTION	930	80 000,00
D A192-0017 2006/1	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	930	0,00
D A202-0007 2010/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERNET	944	34 464,00
D A202-0007 2007/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERNET	944	0,00
D A165-0003 2011/1	FRAIS DIVERS - COMMUNICATION	938	0,00
D A140-0015 2009/1	FRAIS DIVERS AMENAGEMENT	935	0,00
D A197-0006 2012/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	35 000,00
D A112-0018 2014/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	286 000,00
D A192-0045 2010/1	FRAIS DIVERS DAJM	930	33 000,00
D A163-0001 2008/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	0,00
D A162-0002 2006/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - ROUTE DES TAMARINS	938	0,00
D A126-0012 2010/1	FRAIS DIVERS DE GESTION DEC	937	0,00
D A126-0016 2018/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	10 000,00
D A208-0002 2011/1	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	10 000,00
D A126-0011 2010/1	FRAIS DIVERS ENV	937	10 000,00
D A160-0002 2006/1	FRAIS DIVERS ESPACES VERTS	938	0,00
D A160-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ESPACES VERTS	938	0,00
D A145-0003 2010/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	314 476,00
D A145-0003 2007/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	0,00
D A163-0001 2011/1	FRAIS DIVERS NRL	938	900 000,00
D A145-0007 2015/1	FRAIS DIVERS RUP	930	0,00
D A160-0007 2009/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	0,00
D A160-0007 2010/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	50 000,00
D A206-0007 2013/1	FRAIS DIVERES POLE EGALITE DES CHANCES	934	100 000,00
D A198-0001 2006/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	0,00
D A198-0001 2010/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	917 520,00
D A205-0014 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	1 200 000,00
D A205-0015 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	238 000,00
D A091-0003 2008/1	FRAIS FORMATION ET ANNEXES	930	0,00
D A130-0011 2018/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	160 000,00
D A134-0004 2006/1	FRAIS GESTION ET CONSULTATION MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A134-0003 2006/1	FRAIS GESTION ET CONSULTATION MOBILITE FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0007 2010/1	FRAIS IMPRESSION ET INSERTION	932	0,00
D A198-0005 2010/1	FRAIS INFORMATIQUE DRR	938	0,00
D A202-0002 2010/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	199 319,00
D A192-0017 2013/2	FRAIS TELECOMMUNICATION DRR	938	0,00
D A192-0017 2010/1	FRAISTELECOMMUNICATION (TELEPHONIE FIXE ET MOBILE)	930	593 000,00
D A192-0038 2007/1	FRET ET TRANSPORT SUR PETITES ACQUISITIONS	930	0,00
D A126-0014 2012/1	GAZ-INTERVENTION REGION	936	0,00
D A140-0027 2018/1	GIP COMPENSATION AGRICOLE	935	9 000,00
D A140-0017 2015/1	GOVERNANCE DES HAUTS	935	70 800,00
D A192-0033 2007/1	HABILLEMENT	930	0,00
D A192-0033 2010/1	HABILLEMENT	930	0,00
D A198-0006 2011/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	35 000,00
D A192-0013 2006/1	HONORAIRES ET ACHAT D ETUDES	930	0,00
D A192-0013 2010/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	619 145,00
D A205-0013 2010/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	20 000,00
D A144-0005 2010/3	IMPRESSION, RELIURE ET AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A192-0015 2010/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	346 000,00
D A192-0015 2006/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	0,00
D A144-0005 2007/3	IMPRESSIONS, RELIURES ET AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A161-0002 2006/1	INDEMNITES CONVENTION MANDAT	938	0,00
D A202-0001 2010/1	INDEMNITES ELUS	930	1 500 750,00
D A202-0001 2006/1	INDEMNITES ELUS	930	0,00
D A197-0004 2007/1	INDEMNITES EXCEPTIONNELLES ENTREPRISES	932	0,00
D A091-0002 2007/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	0,00
D A091-0002 2010/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	187 500,00
D A197-0003 2007/1	INDEMNITES MAITRES D OEUVRE FORMATION-APPRENTISSAGE	932	0,00
D A134-0006 2006/1	INFORMATION COMMUNICATION MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A134-0005 2006/1	INFORMATION ET COMMUNICATION MOBILITE FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A120-0006 2006/1	INSERTION IMPRESSION	936	0,00
D A151-0008 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	933	230 000,00
D A204-002 2007/1	INTERETS MORATOIRES SIG	935	0,00
D A150-0015 2009/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOI	933	0,00
D A150-0015 2010/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	80 000,00
D A150-0034 2018/1	IOMMA	933	120 000,00
D A120-0007 2007/1	LIVRES DISQUES CASSETTES	936	0,00
D A192-0029 2007/1	LOCATION DE MATERIEL DE TRANSPORT	930	0,00
D A192-0010 2010/1	LOCATION DE MATERIELS	930	82 000,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0029 2010/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	30 000,00
D A133-0005 2006/1	LOCATION DU PORTAIL DES CYBERCASES	935	0,00
D A192-0001 2006/1	LOCATION ET ENTRETIEN BATIMENT MRST	930	0,00
D A133-0005 2010/1	LOCATION PORTAIL CYBERCASES	935	0,00
D A192-0010 2006/1	LOCATIONS DE MATERIEL	930	0,00
D A192-0008 2006/1	LOCATIONS IMMOBILIERES	930	0,00
D A206-0002 2012/1	LUTTE CONTRE L ILLETRISME	934	840 000,00
D A198-0007 2011/2	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	50 000,00
D A192-0005 2012/2	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	150 000,00
D A140-0029 2018/1	MAINTENANCE SIG	935	15 000,00
D A145-0004 2010/1	MAITRE D OEUVRE REGION	936	0,00
D A150-0018 2011/1	MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A110-0003 2006/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00
D A110-0003 2010/1	MANUELS SCOLAIRES	932	3 800 000,00
D A202-0004 2006/1	MATERIELS EQUIPEMENTS ET FOURNITURES	944	0,00
D A134-0008 2012/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	35 000,00
D A110-0002 2010/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	177 000,00
D A206-0005 2012/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	934	250 000,00
D A112-0003 2010/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	3 195 000,00
D A110-0002 2006/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT - SECONDAIRE	932	0,00
D A111-0002 2006/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT - SUPERIEUR	932	0,00
D A111-0002 2010/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	2 303 400,00
D A160-0004 2010/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	100 000,00
D A112-0003 2006/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A160-0004 2006/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT ROUTES	938	0,00
D A206-0010 2017/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	150 000,00
D A126-0005 2006/1	MILIEUX AQUATIQUES	937	0,00
D A126-0004 2006/1	MILIEUX TERRESTRES	937	0,00
D A126-0005 2010/1	MILLIEUX AQUATIQUES	937	1 727 000,00
D A126-0004 2012/1	MILLIEUX TERRESTRES	937	150 000,00
D A195-0002 2007/1	MISSION APE	930	0,00
D A192-0012 2006/1	MISSION INVENTAIRE ET PATRIMOINE	930	0,00
D A145-0004 2007/1	NET BIOME MAITRE D OEUVRE REGION	936	0,00
D A145-0004 2007/2	NET BIOME VERSEMENT PARTENAIRES	936	0,00
D A144-0006 2017/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE INTERREG	930	35 000,00
D A140-0001 2006/1	ORGANISMES AMENAGEMENT	935	0,00
D A112-0025 2019/1	PACTE MARCHES	932	23 324 000,00
D A112-0026 2019/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	10 000 000,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A112-0024 2019/1	PACTE SUBVENTIONS	932	22 676 000,00
D A144-0001 2006/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	0,00
D A144-0001 2010/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	780 000,00
D A160-0009 2014/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	2 500 000,00
D A140-0003 2010/1	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	935	240 000,00
D A140-0003 2006/1	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	935	0,00
D A205-0001 2010/1	PATRIMOINE - EAU	930	84 590,00
D A205-0002 2010/1	PATRIMOINE - ELECTRICITE	930	447 400,00
D A209-0004 2011/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	400 000,00
D A209-0002 2011/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	2 000,00
D A209-0006 2011/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	125 000,00
D A209-0001 2011/1	PATRIMOINE FOURNITURES ADMINISTRATIVES	930	0,00
D A209-0005 2011/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	96 000,00
D A209-0003 2011/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	1 991 000,00
D A209-0007 2011/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	30 000,00
D A205-0006 2010/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	200 000,00
D A205-0006 2007/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	0,00
D A205-0001 2007/1	PATRIMOINE-EAU	930	0,00
D A205-0002 2007/1	PATRIMOINE-ELECTRICITE	930	0,00
D A205-0008 2007/1	PATRIMOINE-ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A205-0008 2010/1	PATRIMOINE-ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A205-0007 2007/1	PATRIMOINE-HONORAIRES	930	0,00
D A205-0007 2010/1	PATRIMOINE-HONORAIRES	930	0,00
D A205-0004 2007/1	PATRIMOINE-INTERNET	930	0,00
D A205-0005 2010/1	PATRIMOINE-LOCATION DE BATIMENTS	930	0,00
D A205-0005 2007/1	PATRIMOINE-LOCATIONS DE BATIMENTS	930	0,00
D A205-0003 2007/1	PATRIMOINE-TELEPHONE	930	0,00
D A205-0003 2010/1	PATRIMOINE-TELEPHONE	930	0,00
D A205-0009 2007/1	PATRIMOINE-TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A205-0009 2010/1	PATRIMOINE-TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A126-0017 2019/1	PEC	937	19 302 710,00
D A130-0021 2019/1	PEC	936	3 700 000,00
D A091-0005 2008/1	PERSONNEL DDE	938	0,00
D A091-0005 2010/1	PERSONNEL DDE	938	56 595,00
D A112-0014 2012/1	PETIT EQUIPEMENT DES APPRENTIS	932	200 000,00
D A112-0022 2018/1	PLAN INVESTISSEMENT DANS COMPETENCE-SUBV	932	0,00
D A112-0023 2018/1	PLAN INVESTISSEMENT DS COMPETENCE-MARCHE	932	0,00
D A140-0006 2007/2	PLAN PLURIANNUEL D ENDIGUEMENT DES RAVINES	935	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A140-0006 2007/1	PLAN PLURIANNUEL D ENDIGUEMENT DES RAVINES	935	0,00
D A165-0007 2017/1	PLAN REGIONAL VELO	938	70 000,00
D A140-0024 2016/1	POLE PORTUAIRE INDUST ENERG BOIS ROUGE	935	50 000,00
D A150-0014 2008/1	POLE REGIONAL DE LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A150-0014 2010/1	POLE REGIONAL DE LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A150-0024 2012/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	90 000,00
D A206-0011 2018/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	200 000,00
D A165-0002 2011/1	POLITIQUE TRANSPORT	938	0,00
D A150-0026 2013/1	PRESTATION SREA	933	0,00
D A193-0002 2012/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	110 000,00
D A130-0013 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI < 23 k€	936	360 000,00
D A130-006 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI ECONOMIE	936	640 000,00
D A130-006 2006/1	PRIMES REGIONALES A L EMPLOI - ECONOMIE	936	0,00
D A130-0013 2006/1	PRIMES REGIONALES A L EMPLOI <23K€	936	0,00
D A192-0039 2006/1	PROCEDURE TRANSACTIONNELLE	930	0,00
D A192-0035 2010/1	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	930	0,00
D A192-0035 2007/1	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	930	0,00
D A140-0016 2013/1	PROJET LEADER	935	500 000,00
D A145-0006 2013/1	PROJET NET BIOM CSA	936	0,00
D A151-0006 2011/1	PROJET SOCIO EDUCATIF OMS	933	0,00
D A130-0004 2006/1	PROMOTION A L EXPORTATION	936	0,00
D A150-0009 2010/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	105 000,00
D A150-0009 2006/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	0,00
D A130-0004 2011/1	PROMOTION EXPORT	936	618 000,00
D A130-0004 2018/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	161 000,00
D A130-0012 2006/1	PROMOTION EXPORTATION < 23 K€	936	0,00
D A130-0012 2010/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	160 000,00
D A130-0012 2018/2	PROMOT°EXPORTAT°< 23K€-DEIE	936	411 000,00
D A203-0005 2019/1	PROTOCOLE	930	184 665,00
D A144-0005 2007/2	RECEPTION - PUBLICATIONS - RELATIONS PUBLIQUES	930	0,00
D A203-0001 2010/1	RECEPTION ET COMMUNICATION	930	0,00
D A203-0001 2006/1	RECEPTION ET COMMUNICATION	930	0,00
D A144-0005 2010/2	RECEPTION, PUBLICATION, RELATIONS PUBLIQUES	930	0,00
D A199-0005 2009/1	REGIES D AVANCES	932	0,00
D A199-0004 2010/1	REGIES D AVANCES	930	86 250,00
D A199-0004 2009/1	REGIES D AVANCES	930	0,00
D A112-0004 2010/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	0,00
D A112-0004 2006/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A120-0002 2006/1	RENFORCEMENT DES MOYENS DIRECTION AGRICULTURE ET FORET	936	0,00
D A160-0008 2011/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	3 400 000,00
D A110-0009 2010/1	REVERSEMENT PART EMPLOYEUR CAE	932	0,00
D A145-0004 2010/2	REVERSEMENT PARTENAIRE	936	0,00
D A126-0015 2017/1	RISQUES NATURELS	937	0,00
D A162-0001 2006/1	ROUTE DES TAMARINS - FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	938	0,00
D A162-0003 2007/1	ROUTE DES TAMARINS - INDEMNITES RETARDS DE TRAVAUX	938	0,00
D A162-0002 2010/1	RT FRAIS DIVERS DE GESTION	938	0,00
D A140-0030 2019/1	SAR	935	100 000,00
D A140-0001 2010/1	SAR	935	0,00
D A150-0032 2015/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET FORMATION CULTURE	933	904 000,00
D A140-0032 2019/1	SCHEMA REGIONAL MUTUALISAT° OUVERTURE INFORM° GEOGRAPHIQUE	935	160 000,00
D A126-0007 2006/1	SENSIBILISATION	937	0,00
D A126-0007 2010/1	SENSIBILISATION	937	70 000,00
D A206-0003 2012/1	SERVICE CIVIQUE	934	0,00
D A144-0004 2007/4	SERVICES EXTERIEURS - AUTRES FRAIS DIVERS	930	0,00
D A144-0004 2010/4	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	930	12 941,00
D A204-004 2007/1	SIG - ANTENNE SATELLITE	935	0,00
D A204-001 2006/1	SIG - PUBLICATION VALORISATION DE DONNEES	935	0,00
D A140-0025 2016/1	SIG FONCTIONNEMENT PIEGEO	935	0,00
D A204-004 2010/1	SIG-ANTENNE SATELLITE	935	41 000,00
D A134-0011 2019/1	SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE	934	200 000,00
D A161-0004 2007/1	SOUTIEN AU COVOITURAGE	938	0,00
D A130-0005 2010/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	800 000,00
D A130-0005 2006/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	0,00
D A133-0002 2011/2	SOUTIEN ORGANISMES TIC	935	0,00
D A144-0002 2010/2	SUBV AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	930	0,00
D A150-0006 2010/1	SUBV FORMATION CULTURE	933	0,00
D A144-0002 2010/3	SUBVENTION A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	1 020 000,00
D A151-0003 2006/1	SUBVENTION CREPS	933	0,00
D A151-0003 2010/1	SUBVENTION CREPS	933	0,00
D A144-0002 2010/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L ETAT	930	0,00
D A151-0001 2010/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	2 196 618,00
D A150-0006 2006/1	SUBVENTION DOMAINE FORMATION CULTURELLE	933	0,00
D A150-0025 2013/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	90 000,00
D A150-0030 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k€	933	0,00
D A110-0008 2010/1	SUBVENTION TOS PRIVEE	932	1 093 125,00
D A144-0002 2007/3	SUBVENTIONS A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A150-0004 2006/2	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A150-0004 2010/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	1 446 000,00
D A150-0022 2011/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LEADER	933	0,00
D A144-0002 2007/2	SUBVENTIONS AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	930	0,00
D A120-0001 2006/1	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES AGRICOLES	936	0,00
D A144-0002 2007/1	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L ETAT	930	0,00
D A151-0001 2006/1	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT SPORT	933	0,00
D A110-0008 2007/1	SUBVENTIONS TOS PRIVES	932	0,00
D A133-0013 2010/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT	935	0,00
D A133-0013 2007/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT INTERNATIONAL	935	0,00
D A165-0001 2010/1	TCSP FONCTIONNEMENT - AMO	938	0,00
D A165-0005 2011/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	112 000,00
D A133-0006 2006/1	TIC - ATTRIBUTION PRIX IKRE	935	0,00
D A133-0008 2010/1	TIC - CATALOGUES E T PUBLICATION	935	0,00
D A133-0008 2006/1	TIC - CATALOGUES ET PUBLICATIONS	935	0,00
D A133-0003 2006/1	TIC - COLLOQUES ET SEMINAIRES	935	0,00
D A133-0003 2010/1	TIC - COLLOQUES ET SEMINAIRES	935	0,00
D A133-0009 2010/1	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A133-0009 2006/1	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A133-0004 2006/1	TIC - FRAIS D EXPLOITATION DES FOURREAUX	935	0,00
D A133-0010 2006/1	TIC - FRAIS DE CONSULTATION ET D AUDIT	935	0,00
D A133-0011 2006/1	TIC - PRESTATIONS DE SERVICE (CONCEPTIONS)	935	0,00
D A133-0001 2010/1	TIC - PRIME REIONALE A L EMPLOI	935	0,00
D A133-0001 2006/1	TIC - PRIMES REGIONALES A L EMPLOI	935	0,00
D A133-0002 2006/1	TIC - SOUTIEN AUX ORGANISMES	935	0,00
D A133-0011 2010/1	TIC -PRESTATIONS DE SERVICES	935	0,00
D A133-0003 2011/2	TIC- COLLOQUES ET SEMINAIRE	935	0,00
D A133-0010 2010/1	TIC- CONSULTATION ET AUDIT	935	0,00
D A133-0002 2010/1	TIC- SOUTIEN AUX ORGANISMES	935	0,00
D A133-0016 2019/1	TOURISME NUMERIQUE-FONCTIONNEMENT	935	100 000,00
D A161-0001 2006/1	TRANSPORTS-COMMUNICATION	938	0,00
D A133-0014 2015/1	TRES HAUT DEBIT	935	0,00
D A110-0015 2016/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	70 000,00
D A151-0007 2011/1	VIE ASSOCIATIVE	933	10 000,00
D A110-0012 2013/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	45 000,00
D A144-0005 2007/4	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS - Régie Madagascar	930	0,00
D A133-0015 2015/1	WIFI REGIONAL GRAND PUBLIC	935	1 700 000,00
TOTAL			350 966 053,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	600 000,00
TOTAL GENERAL		351 566 053,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	C

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	0,00		277 186 427,00	0,00	277 186 427,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	0,00		351 566 053,00	0,00	351 566 053,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		600 000,00	0,00	600 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	862 179 267,00	0,00	862 179 267,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	528 665 652,00	0,00	528 665 652,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	525 383 611,36	0,00	525 383 611,36
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	3 282 040,64	0,00	3 282 040,64
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	1 930 000,00	0,00	1 930 000,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	333 513 615,00	0,00	333 513 615,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	862 179 267,00	0,00	862 179 267,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	172 893 036,00	0,00	172 893 036,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	172 323 036,00	0,00	172 323 036,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	570 000,00	0,00	570 000,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00	0,00	559 238 428,00	0,00	559 238 428,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		126 747 803,00	0,00	126 747 803,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	749 341 386,00	0,00	749 341 386,00
93 Services ventilés	0,00	0,00	460 876 804,20	0,00	460 876 804,20
- en AE/CP	0,00	0,00	280 529 453,14	0,00	280 529 453,14
- hors AE/CP	0,00	0,00	180 347 351,06	0,00	180 347 351,06
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	161 716 778,80	0,00	161 716 778,80
953 Virement à la section d'investissement	0,00		126 747 803,00	0,00	126 747 803,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	749 341 386,00	0,00	749 341 386,00
93 Services ventilés	0,00	0,00	153 198 290,00	0,00	153 198 290,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	596 143 096,00	0,00	596 143 096,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)	C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
---------	--------------------------------------	---	---	--------------------------	--	---	---

AP VOTEES	0,00	14 952 820,07	0,00	0,00	57 007 972,00	26 600 000,00	400 000,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00						
AE VOTEES	667 871,00	23 274 763,00	0,00	0,00	143 984 569,00	14 173 265,00	2 185 000,00
Dont dépenses imprévues (952)	600 000,00						

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	333 513 615,00	12 031 120,87	0,00	0,00	71 329 726,00	23 943 077,00	200 000,00
90 Opérations ventilées		12 031 120,87	0,00	0,00	71 329 726,00	23 943 077,00	200 000,00
- en AP/CP (2)		12 031 120,87	0,00	0,00	71 329 726,00	22 589 567,00	200 000,00
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	1 353 510,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	333 513 615,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	689 286 231,00	0,00	0,00	0,00	55 443 036,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	55 443 036,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	55 443 036,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	559 238 428,00						
954 Produit des cessions d'immobilisations	3 300 000,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	126 747 803,00						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	288 464 581,80	97 418 505,06	0,00	0,00	192 392 573,00	23 589 160,00	2 522 000,00
93 Services ventilés		97 418 505,06	0,00	0,00	192 392 573,00	23 589 160,00	2 522 000,00
- en AE/CP		25 603 824,00	0,00	0,00	135 281 373,00	16 928 000,00	2 522 000,00

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
- hors AE/CP		71 814 681,06	0,00	0,00	57 111 200,00	6 661 160,00	0,00
94 Services communs non ventilés	161 716 778,80						
953 Virement à la section d'investissement	126 747 803,00						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	596 143 096,00	36 475 000,00	0,00	0,00	114 949 790,00	755 000,00	0,00
93 Services ventilés		36 475 000,00	0,00	0,00	114 949 790,00	755 000,00	0,00
94 Services communs non ventilés	596 143 096,00						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)	C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES		0,00	32 953 036,00	41 374 848,93	18 117 750,00	85 780 000,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	3 759 900,00	35 100 280,00	22 212 810,00	106 207 595,00	
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	31 569 720,00	47 828 702,13	20 386 806,00	321 376 500,00	
90 Opérations ventilées		0,00	31 569 720,00	47 828 702,13	20 386 806,00	321 376 500,00	
- en AP/CP (2)		0,00	29 641 189,36	47 828 702,13	20 386 806,00	321 376 500,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	1 928 530,64	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	3 550 000,00	113 900 000,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	3 550 000,00	113 900 000,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	3 550 000,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	3 586 270,00	29 986 776,14	21 912 710,00	89 468 810,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	3 586 270,00	29 986 776,14	21 912 710,00	89 468 810,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	3 586 270,00	29 986 776,14	21 912 710,00	44 708 500,00	

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 760 310,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	150 000,00	18 500,00	0,00	850 000,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	150 000,00	18 500,00	0,00	850 000,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	528 665 652,00	172 893 036,00
900 Services généraux	12 031 120,87	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	71 329 726,00	55 443 036,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	23 943 077,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	200 000,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	31 569 720,00	0,00
906 Action économique	47 828 702,13	0,00
907 Environnement	20 386 806,00	3 550 000,00
908 Transports	321 376 500,00	113 900 000,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	41 475 439,00	273 903 299,00
921 Taxes non affectées	0,00	2 667 122,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	46 000 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	41 475 439,00	225 236 177,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		3 300 000,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		3 300 000,00
TOTAL	I 570 141 091,00	II 450 096 335,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	150 000 000,00	150 000 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	142 038 176,00	135 335 129,00
951 Virement de la section de fonctionnement		126 747 803,00
TOTAL	III 292 038 176,00	IV 412 082 932,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :.....	120 044 756,00
---	-----------------------

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	862 179 267,00	II + IV + VI + VII	862 179 267,00
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	460 876 804,20	153 198 290,00
930 Services généraux	97 418 505,06	36 475 000,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	192 392 573,00	114 949 790,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	23 589 160,00	755 000,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	2 522 000,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	3 586 270,00	150 000,00
936 Action économique	29 986 776,14	18 500,00
937 Environnement	21 912 710,00	0,00
938 Transports	89 468 810,00	850 000,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	26 381 649,80	454 104 920,00
940 Impositions directes	92 600,00	97 300 000,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	287 204 920,00
942 Dotations et participations	0,00	69 600 000,00
943 Opérations financières	24 597 000,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	492 049,80	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	1 200 000,00	0,00
TOTAL	I 487 258 454,00	II 607 303 210,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	135 335 129,00	142 038 176,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	126 747 803,00	
TOTAL	III 262 082 932,00	IV 142 038 176,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :	120 044 756,00
---	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	0,00	VI	0,00
--	---	------	----	------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	749 341 386,00	II + IV + VI	749 341 386,00
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	862 179 267,00	0,00	862 179 267,00
	Sous total des opérations réelles et mixtes	0,00	0,00	570 141 091,00	0,00	570 141 091,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	41 475 439,00	0,00	41 475 439,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	11 729 523,60	0,00	11 729 523,60
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018)	0,00	0,00	123 049 058,53	0,00	123 049 058,53
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	314 790 825,87	0,00	314 790 825,87
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018)	0,00	0,00	62 120 344,00	0,00	62 120 344,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	15 040 900,00	0,00	15 040 900,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	1 930 000,00	0,00	1 930 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	0,00	0,00	292 038 176,00	0,00	292 038 176,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>142 038 176,00</i>	<i>0,00</i>	<i>142 038 176,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>150 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>150 000 000,00</i>
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	749 341 386,00	0,00	749 341 386,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	487 258 454,00	0,00	487 258 454,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	67 924 270,00	0,00	67 924 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	155 329 050,00	0,00	155 329 050,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	0,00	0,00	237 116 084,20	0,00	237 116 084,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	492 049,80	0,00	492 049,80
66	Charges financières	0,00	0,00	24 597 000,00	0,00	24 597 000,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00	262 082 932,00	0,00	262 082 932,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>135 335 129,00</i>	<i>0,00</i>	<i>135 335 129,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>126 747 803,00</i>	<i>0,00</i>	<i>126 747 803,00</i>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	862 179 267,00	0,00	862 179 267,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	450 096 335,00	0,00	450 096 335,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	46 000 000,00	0,00	46 000 000,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	174 990 158,00	0,00	174 990 158,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	225 236 177,00	0,00	225 236 177,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	570 000,00	0,00	570 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00	412 082 932,00	0,00	412 082 932,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	0,00	0,00	135 335 129,00	0,00	135 335 129,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	150 000 000,00	0,00	150 000 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	126 747 803,00	0,00	126 747 803,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	749 341 386,00	0,00	749 341 386,00
	Sous total des opérations réelles et mixtes	0,00	0,00	607 303 210,00	0,00	607 303 210,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	259 404 920,00	0,00	259 404 920,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	164 500 000,00	0,00	164 500 000,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	179 569 790,00	0,00	179 569 790,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	2 053 500,00	0,00	2 053 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	175 000,00	0,00	175 000,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	0,00		142 038 176,00	0,00	142 038 176,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		142 038 176,00	0,00	142 038 176,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	277 186 427,00	528 665 652,00	0,00	525 383 611,36	3 282 040,64	528 665 652,00
900	Services généraux	0,00	0,00	14 952 820,07	12 031 120,87	0,00	12 031 120,87	0,00	12 031 120,87
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	57 007 972,00	71 329 726,00	0,00	71 329 726,00	0,00	71 329 726,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	26 600 000,00	23 943 077,00	0,00	22 589 567,00	1 353 510,00	23 943 077,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	400 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	32 953 036,00	31 569 720,00	0,00	29 641 189,36	1 928 530,64	31 569 720,00
906	Action économique	0,00	0,00	41 374 848,93	47 828 702,13	0,00	47 828 702,13	0,00	47 828 702,13
907	Environnement	0,00	0,00	18 117 750,00	20 386 806,00	0,00	20 386 806,00	0,00	20 386 806,00
908	Transports	0,00	0,00	85 780 000,00	321 376 500,00	0,00	321 376 500,00	0,00	321 376 500,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00		333 513 615,00	0,00		333 513 615,00	333 513 615,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		41 475 439,00	0,00		41 475 439,00	41 475 439,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			150 000 000,00	0,00		150 000 000,00	150 000 000,00
926	Transferts entre les sections	0,00			142 038 176,00	0,00		142 038 176,00	142 038 176,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	277 186 427,00	862 179 267,00	0,00	525 383 611,36	336 795 655,64	862 179 267,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

TOTAL	862 179 267,00
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	172 893 036,00	0,00	172 893 036,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	55 443 036,00	0,00	55 443 036,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	3 550 000,00	0,00	3 550 000,00
908	Transports	0,00	0,00	113 900 000,00	0,00	113 900 000,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00	559 238 428,00	0,00	559 238 428,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	2 667 122,00	0,00	2 667 122,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	46 000 000,00	0,00	46 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	225 236 177,00	0,00	225 236 177,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		150 000 000,00	0,00	150 000 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	0,00		135 335 129,00	0,00	135 335 129,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	130 047 803,00	0,00	130 047 803,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		126 747 803,00	0,00	126 747 803,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	862 179 267,00	0,00	862 179 267,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	862 179 267,00
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.
- (5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 14 952 820,07**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	11 518 200,00	24 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	11 518 200,00	24 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	11 518 200,00		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éducat., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	52 000,00	22 800,00	9 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	52 000,00	22 800,00	9 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	52 000,00	22 800,00	9 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,87	12 031 120,87
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,87	12 031 120,87
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,87	12 031 120,87
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Sécurité AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage AP (1) = 57 007 972,00

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
		DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	528 500,00	4 740 000,00	4 740 000,00	0,00	0,00	39 679 616,00	224 818,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	528 500,00	4 740 000,00	4 740 000,00	0,00	0,00	39 679 616,00	224 818,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	528 500,00	4 740 000,00	4 740 000,00	0,00	0,00	39 679 616,00	224 818,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 283 036,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 283 036,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 283 036,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	4 674 566,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	7 747 000,00	3 475 226,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	4 674 566,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	7 747 000,00	3 475 226,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	4 674 566,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	7 747 000,00	3 475 226,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160 000,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	0,00	71 329 726,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	0,00	71 329 726,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	0,00	71 329 726,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 443 036,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 443 036,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 443 036,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs AP (1) = 26 600 000,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	3 249 750,00	6 240 000,00	1 630 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	3 249 750,00	6 240 000,00	1 630 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	3 249 750,00	5 159 000,00	1 630 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	1 081 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	3 134 000,00	1 100 000,00	2 300 000,00	595 344,00	311 473,00	682 510,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	3 134 000,00	1 100 000,00	2 300 000,00	595 344,00	311 473,00	682 510,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	3 134 000,00	1 100 000,00	2 300 000,00	595 344,00	311 473,00	410 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 510,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 943 077,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 943 077,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 589 567,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 353 510,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 400 000,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat AP (1) = 32 953 036,00

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	5 000,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	5 000,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	5 000,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52	90-53	90-54	90-55				
	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural et autres espaces de dév.	Habitat (Logement)				
				90-551	90-552	90-553	90-554	90-555
				Parc privé de la collectivité	Aide au secteur locatif	Aide à l'accession à la propriété	Aire d'accueil des gens du voyage	Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	962 250,00	10 901 500,00	0,00	1 847 800,00	0,00	624 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	962 250,00	10 901 500,00	0,00	1 847 800,00	0,00	624 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	962 250,00	10 901 500,00	0,00	1 847 800,00	0,00	624 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 867 300,00	0,00	5 161 870,00	500 000,00	31 569 720,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	6 867 300,00	0,00	5 161 870,00	500 000,00	31 569 720,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	4 938 769,36	0,00	5 161 870,00	500 000,00	29 641 189,36
- Hors AP-CP (3)	0,00	1 928 530,64	0,00	0,00	0,00	1 928 530,64
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique AP (1) = 41 374 848,93

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	28 387 572,02	730 583,50	4 918 427,00	0,00	7 117 477,27	3 579 256,34
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	28 387 572,02	730 583,50	4 918 427,00	0,00	7 117 477,27	3 579 256,34
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	28 387 572,02	730 583,50	4 918 427,00	0,00	7 117 477,27	3 579 256,34
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintenance et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	1 000 000,00	0,00	0,00	2 095 386,00	0,00	47 828 702,13
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 000 000,00	0,00	0,00	2 095 386,00	0,00	47 828 702,13
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 000 000,00	0,00	0,00	2 095 386,00	0,00	47 828 702,13
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = 18 117 750,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	3 700 000,00	2 000 000,00	0,00	700 000,00	0,00	883 863,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	3 700 000,00	2 000 000,00	0,00	700 000,00	0,00	883 863,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	3 700 000,00	2 000 000,00	0,00	700 000,00	0,00	883 863,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	2 089 500,00	0,00	0,00	8 688 500,00	1 952 643,00	0,00	292 300,00	20 386 806,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	2 089 500,00	0,00	0,00	8 688 500,00	1 952 643,00	0,00	292 300,00	20 386 806,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	2 089 500,00	0,00	0,00	8 688 500,00	1 952 643,00	0,00	292 300,00	20 386 806,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 550 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 550 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 550 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 550 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	1 550 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 550 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 85 780 000,00

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	1 710 000,00	0,00	0,00	8 180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 710 000,00	0,00	0,00	8 180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 710 000,00	0,00	0,00	8 180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	1 680 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	570 000,00	0,00	0,00	4 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	570 000,00	0,00	0,00	4 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	4 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	305 530 000,00	0,00	0,00	3 250 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	305 530 000,00	0,00	0,00	3 250 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	305 530 000,00	0,00	0,00	3 250 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	106 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	106 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	106 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00	0,00	2 500 000,00	0,00	321 376 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00	0,00	2 500 000,00	0,00	321 376 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00	0,00	2 500 000,00	0,00	321 376 500,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 930 000,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	113 900 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	113 900 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	113 330 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	2 667 122,00	0,00	2 667 122,00
1337	Fonds régional développ emploi outre-mer	0,00	0,00	2 667 122,00	0,00	2 667 122,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	46 000 000,00	0,00	46 000 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	46 000 000,00	0,00	46 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	41 475 439,00	0,00	41 475 439,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	41 475 439,00	0,00	41 475 439,00
	RECETTES	0,00	0,00	225 236 177,00	0,00	225 236 177,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	225 236 177,00	0,00	225 236 177,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	150 000 000,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	150 000 000,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	150 000 000,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	150 000 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	0,00	142 038 176,00	0,00
	Reprises sur autofinancement	0,00	142 038 176,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	752 784,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00	57 093,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	0,00	2 341 015,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	4 201,00	0,00
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	44 000 000,00	0,00
13937	Fonds régional développ emploi outre-mer	0,00	590 414,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	94 292 669,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	0,00	135 335 129,00	0,00
	Amortissement des immobilisations	0,00	135 335 129,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	1 192 857,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	140 366,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	1 919 859,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	70 337,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	1 368 730,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	549 705,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	238 779,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	627,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	2 062 904,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	22 134 956,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	1 319 349,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	222 400,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	4 567 966,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	4 538 965,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	8 070 752,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	3 059 921,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	21 915 748,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	1 254 992,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	10 344 363,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00	986 609,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	0,00	13 537,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	9 652 170,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	558 000,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	217 686,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	98,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	30 256,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	4 273 543,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	20 130 151,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	1 677 318,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	6 902 156,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00	13 783,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	375 455,00	0,00
281352	Bâtiments privés	0,00	2 531,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	0,00	332 348,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00	376 218,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	568 000,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	0,00	129 006,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	34 604,00	0,00
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	60 273,00	0,00
2817831	Matériel informatique scolaire (m. à dis	0,00	16 933,00	0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	95 922,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	4 794,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	327 669,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	1 490 666,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	130 155,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	680 132,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	125 442,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	588 380,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	1 951,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	565 432,00	0,00
282838	Autre matériel informatique (affectation	0,00	335,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	130 047 803,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	126 747 803,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	3 300 000,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	350 898 182,00	460 876 804,20	0,00	280 529 453,14	180 347 351,06	460 876 804,20
930	Services généraux	0,00	0,00	23 274 763,00	97 418 505,06	0,00	25 603 824,00	71 814 681,06	97 418 505,06
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	143 984 569,00	192 392 573,00	0,00	135 281 373,00	57 111 200,00	192 392 573,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	14 173 265,00	23 589 160,00	0,00	16 928 000,00	6 661 160,00	23 589 160,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	2 185 000,00	2 522 000,00	0,00	2 522 000,00	0,00	2 522 000,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	3 759 900,00	3 586 270,00	0,00	3 586 270,00	0,00	3 586 270,00
936	Action économique	0,00	0,00	35 100 280,00	29 986 776,14	0,00	29 986 776,14	0,00	29 986 776,14
937	Environnement	0,00	0,00	22 212 810,00	21 912 710,00	0,00	21 912 710,00	0,00	21 912 710,00
938	Transports	0,00	0,00	106 207 595,00	89 468 810,00	0,00	44 708 500,00	44 760 310,00	89 468 810,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00		161 716 778,80	0,00		161 626 279,00	161 716 778,80
940	Impositions directes	0,00	0,00		92 600,00	0,00		92 600,00	92 600,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		24 597 000,00	0,00		24 597 000,00	24 597 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		492 049,80	0,00		401 550,00	492 049,80
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			1 200 000,00	0,00		1 200 000,00	1 200 000,00
946	<i>Transferts entre les sections (4)</i>	<i>0,00</i>			<i>135 335 129,00</i>	<i>0,00</i>		<i>135 335 129,00</i>	<i>135 335 129,00</i>
947	<i>Transferts à l'intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		600 000,00	126 747 803,00	0,00		126 747 803,00	126 747 803,00
952	Dépenses imprévues			600 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	0,00			126 747 803,00	0,00		126 747 803,00	126 747 803,00
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	351 566 053,00	749 341 386,00	0,00	280 619 952,94	468 721 433,06	749 341 386,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
---	------

TOTAL	749 341 386,00
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	153 198 290,00	0,00	153 198 290,00
930	Services généraux	0,00	0,00	36 475 000,00	0,00	36 475 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	114 949 790,00	0,00	114 949 790,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	755 000,00	0,00	755 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
936	Action économique	0,00	0,00	18 500,00	0,00	18 500,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	850 000,00	0,00	850 000,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	596 143 096,00	0,00	596 143 096,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	97 300 000,00	0,00	97 300 000,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	287 204 920,00	0,00	287 204 920,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	69 600 000,00	0,00	69 600 000,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	0,00		142 038 176,00	0,00	142 038 176,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	749 341 386,00	0,00	749 341 386,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	749 341 386,00
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 23 274 763,00

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	15 021 211,06	72 828 280,00	2 534 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	15 021 211,06	72 828 280,00	2 534 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	14 319 710,00		2 534 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 000,00
- Hors AE-CP	701 501,06	67 222 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	625 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	625 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	2 325 404,00	1 096 300,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 325 404,00	1 096 300,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	324 404,00	236 300,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	2 001 000,00	860 000,00	510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	15 000,00	875 810,00	0,00	1 771 000,00	97 418 505,06
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	15 000,00	875 810,00	0,00	1 771 000,00	97 418 505,06
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	15 000,00	875 810,00	0,00	1 751 000,00	25 603 824,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	71 814 681,06
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	30 000 000,00	0,00	4 150 000,00	0,00	0,00	36 475 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	30 000 000,00	0,00	4 150 000,00	0,00	0,00	36 475 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 143 984 569,00

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	5 685 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 113 959,00	1 994 793,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	5 685 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 113 959,00	1 994 793,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	5 685 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 002 759,00	1 994 793,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 111 200,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	7 366 368,00	0,00	55 940 127,00	420 000,00	0,00	0,00	19 475 184,00	420 000,00	22 710 616,00	2 900 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	7 366 368,00	0,00	55 940 127,00	420 000,00	0,00	0,00	19 475 184,00	420 000,00	22 710 616,00	2 900 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	7 366 368,00	0,00	55 940 127,00	420 000,00	0,00	0,00	19 475 184,00	420 000,00	22 710 616,00	2 900 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	736 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 013 790,00	50 600 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	736 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 013 790,00	50 600 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	583 380,00	0,00	0,00	75 000,00	3 707 700,00	0,00	192 392 573,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	583 380,00	0,00	0,00	75 000,00	3 707 700,00	0,00	192 392 573,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	583 380,00	0,00	0,00	75 000,00	3 707 700,00	0,00	135 281 373,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 111 200,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 949 790,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 949 790,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 14 173 265,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	1 032 000,00	11 224 160,00	275 000,00	0,00	6 400 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 032 000,00	11 224 160,00	275 000,00	0,00	6 400 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 032 000,00	4 563 000,00	275 000,00	0,00	6 400 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	6 661 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	665 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	665 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	185 000,00	0,00	3 273 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	185 000,00	0,00	3 273 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	185 000,00	0,00	3 273 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 589 160,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 589 160,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 928 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 661 160,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) AE (1) = 2 185 000,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	57 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	57 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	57 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	1 089 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 089 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 089 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	1 075 500,00	0,00	0,00	2 522 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	1 075 500,00	0,00	0,00	2 522 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	1 075 500,00	0,00	0,00	2 522 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat AE (1) = 3 759 900,00

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	310 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	310 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	310 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	616 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	616 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	616 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	2 017 860,00	0,00	640 910,00	0,00	3 586 270,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	2 017 860,00	0,00	640 910,00	0,00	3 586 270,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	2 017 860,00	0,00	640 910,00	0,00	3 586 270,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Action économique AE (1) = 35 100 280,00

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	4 824 216,00	4 666 720,14	401 800,00	0,00	1 024 500,00	14 194 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	4 824 216,00	4 666 720,14	401 800,00	0,00	1 024 500,00	14 194 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	4 824 216,00	4 666 720,14	401 800,00	0,00	1 024 500,00	14 194 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	1 815 040,00	2 360 500,00	0,00	700 000,00	0,00	29 986 776,14
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 815 040,00	2 360 500,00	0,00	700 000,00	0,00	29 986 776,14
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 815 040,00	2 360 500,00	0,00	700 000,00	0,00	29 986 776,14
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	18 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	18 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement AE (1) = 22 212 810,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	10 000,00	19 302 710,00	0,00	181 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	10 000,00	19 302 710,00	0,00	181 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	10 000,00	19 302 710,00	0,00	181 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	96 000,00	424 500,00	1 898 400,00	0,00	0,00	21 912 710,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	96 000,00	424 500,00	1 898 400,00	0,00	0,00	21 912 710,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	96 000,00	424 500,00	1 898 400,00	0,00	0,00	21 912 710,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 106 207 595,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	70 000,00	0,00	0,00	24 462 000,00	7 000,00	0,00	0,00	35 950 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	70 000,00	0,00	0,00	24 462 000,00	7 000,00	0,00	0,00	35 950 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	70 000,00	0,00	0,00	222 000,00	7 000,00	0,00	0,00	35 950 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	24 240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	28 755 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	28 755 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	8 235 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	20 520 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	224 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 468 810,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	224 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 468 810,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	224 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 708 500,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 760 310,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	92 600,00	0,00	92 600,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	22 600,00	0,00	22 600,00
	RECETTES	0,00	0,00	97 300 000,00	0,00	97 300 000,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	54 500 000,00	0,00	54 500 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	0,00	0,00	20 400 000,00	0,00	20 400 000,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00
732222	Fonds péréq. ress. / régions, coll. Corse	0,00	0,00	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	6 300 000,00	0,00	6 300 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0,00	0,00	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	287 204 920,00	0,00	287 204 920,00
73151	Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	0,00	0,00	25 400 000,00	0,00	25 400 000,00
731774	TICPE FPA	0,00	0,00	8 900 000,00	0,00	8 900 000,00
73411	Taxe sur les rhums	0,00	0,00	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
7342	Taxes sur les carburants	0,00	0,00	124 804 920,00	0,00	124 804 920,00
73432	Octroi de mer régional	0,00	0,00	103 000 000,00	0,00	103 000 000,00
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	0,00	0,00	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	15 800 000,00	0,00	15 800 000,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	69 600 000,00	0,00	69 600 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
74631	DGD des régions	0,00	0,00	69 200 000,00	0,00	69 200 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	24 597 000,00	0,00	24 597 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	17 785 000,00	0,00	17 785 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	4 065 000,00	0,00	4 065 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
6688	Autres	0,00	0,00	1 547 000,00	0,00	1 547 000,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	8 130 000,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 065 000,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	4 065 000,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	492 049,80	0,00	492 049,80
65861	Frais de personnel	0,00	0,00	401 550,00	0,00	401 550,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	0,00	90 499,80	0,00	90 499,80
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	1 200 000,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	1 200 000,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	0,00	135 335 129,00	0,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	0,00	135 335 129,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	0,00	135 335 129,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	0,00	142 038 176,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	142 038 176,00	0,00
7768	<i>Neutral. amort., dépréc. et provisions</i>	0,00	94 292 669,00	0,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	0,00	47 745 507,00	0,00
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	126 747 803,00	0,00	600 000,00
952	Dépenses imprévues				600 000,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>126 747 803,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		41 475 439,00	12 031 120,87	0,00	0,00	71 329 726,00	23 943 077,00	200 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 475 439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 601 120,00	0,00	0,00	0,00	890 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	200 000,00	0,00	0,00	31 355 274,00	11 852 510,00	200 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 900 000,87	0,00	0,00	758 452,00	4 286 223,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 330 000,00	0,00	0,00	39 216 000,00	6 914 344,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		277 203 299,00	0,00	0,00	0,00	55 443 036,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	46 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 667 122,00	0,00	0,00	0,00	55 443 036,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	225 236 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		31 569 720,00	47 828 702,13	20 386 806,00	321 376 500,00		570 141 091,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		41 475 439,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 183 500,00	947 903,60	607 000,00	3 500 000,00		11 729 523,60
204	Subventions d'équipement versées	26 964 320,00	31 839 898,53	13 570 556,00	7 066 500,00		123 049 058,53
21	Immobilisations corporelles	71 900,00	0,00	4 494 250,00	302 280 000,00		314 790 825,87
22	Immobilisations reçues en affectation	5 000,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
23	Immobilisations en cours	3 345 000,00	0,00	1 715 000,00	6 600 000,00		62 120 344,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	15 040 900,00	0,00	0,00		15 040 900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 930 000,00		1 930 000,00
RECETTES		0,00	0,00	3 550 000,00	113 900 000,00		450 096 335,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		3 300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		46 000 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	3 550 000,00	113 330 000,00		174 990 158,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		225 236 177,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	570 000,00		570 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		41 475 439,00
164	Emprunts auprès des états financiers	41 475 439,00
RECETTES		277 203 299,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 300 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	46 000 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	2 667 122,00
164	Emprunts auprès des états financiers	225 236 177,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		11 518 200,00	24 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	2 643 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 555 200,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		52 000,00	22 800,00	9 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	12 000,00	320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	52 000,00	5 000,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,87	12 031 120,87
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 752 320,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 848 800,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,87	1 650 000,87
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 330 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
			DEPENSES		528 500,00	4 740 000,00	4 740 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 740 000,00	4 740 000,00	0,00	0,00	8 790 664,00	224 818,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	528 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 952,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 679 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 283 036,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 372 000,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 036,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		4 674 566,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	7 747 000,00	3 475 226,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 674 566,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 685 226,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 747 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160 000,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160 000,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	0,00	71 329 726,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	0,00	31 355 274,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	738 452,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 426 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 443 036,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 532 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 036,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		3 249 750,00	6 240 000,00	1 630 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 450 000,00	1 580 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	3 149 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	465 000,00	50 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	4 035 000,00	0,00	0,00	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		3 134 000,00	1 100 000,00	2 300 000,00	595 344,00	311 473,00	682 510,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	380 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 100 000,00	1 100 000,00	2 300 000,00	10 000,00	240 000,00	672 510,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	71 473,00	10 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 034 000,00	0,00	0,00	205 344,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 943 077,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 852 510,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 149 750,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 473,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 914 344,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		5 000,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	962 250,00	10 901 500,00	0,00	1 847 800,00	0,00	624 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	962 250,00	10 901 500,00	0,00	1 847 800,00	0,00	624 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	6 867 300,00	0,00	5 161 870,00	500 000,00	31 569 720,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 012 000,00	0,00	59 000,00	0,00	1 071 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 325 900,00	0,00	5 102 870,00	500 000,00	26 964 320,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	112 500,00	0,00	0,00	0,00	112 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	71 900,00	0,00	0,00	0,00	71 900,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	28 387 572,02	730 583,50	4 918 427,00	0,00	7 117 477,27	3 579 256,34
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	525 968,60	0,00	0,00	0,00	421 935,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	12 820 703,42	730 583,50	4 918 427,00	0,00	6 695 542,27	3 579 256,34
261	Titres de participation	0,00	1 940 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	13 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 000 000,00	0,00	0,00	2 095 386,00	0,00	47 828 702,13
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	947 903,60
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00	0,00	0,00	2 095 386,00	0,00	31 839 898,53
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 940 900,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		3 700 000,00	2 000 000,00	0,00	700 000,00	0,00	883 863,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 700 000,00	2 000 000,00	0,00	700 000,00	0,00	883 863,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	2 089 500,00	0,00	0,00	8 688 500,00	1 952 643,00	0,00	292 300,00	20 386 806,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	607 000,00	0,00	0,00	0,00	607 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 674 500,00	0,00	0,00	3 587 250,00	652 643,00	0,00	292 300,00	13 570 556,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 494 250,00	0,00	0,00	0,00	4 494 250,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	415 000,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	1 715 000,00
RECETTES		0,00	1 550 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 550 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	1 550 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 550 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		1 710 000,00	0,00	0,00	8 180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	0,00	3 630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	1 680 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		570 000,00	0,00	0,00	4 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	4 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	305 530 000,00	0,00	0,00	3 250 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	300 000,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	300 940 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	106 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	106 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		100 000,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00	0,00	2 500 000,00	0,00	321 376 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00	0,00	0,00	0,00	7 066 500,00
213	Constructions	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 940 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	6 600 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 930 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	113 900 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	113 230 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		26 381 649,80	97 418 505,06	0,00	0,00	192 392 573,00	23 589 160,00	2 522 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	92 600,00	19 514 020,00	0,00	0,00	29 615 780,00	9 267 000,00	197 000,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	71 062 380,00	0,00	0,00	57 141 200,00	6 651 160,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 342 105,06	0,00	0,00	105 595 593,00	7 661 000,00	2 325 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	492 049,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	24 597 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	500 000,00	0,00	0,00	40 000,00	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		454 104 920,00	36 475 000,00	0,00	0,00	114 949 790,00	755 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	259 404 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	113 900 000,00	0,00	0,00	0,00	50 600 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	80 800 000,00	34 150 000,00	0,00	0,00	64 349 790,00	270 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 550 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	3 586 270,00	29 986 776,14	21 912 710,00	89 468 810,00		487 258 454,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 917 470,00	1 179 900,00	406 000,00	5 734 500,00		67 924 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	20 474 310,00		155 329 050,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 668 800,00	28 806 876,14	21 506 710,00	63 210 000,00		237 116 084,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		492 049,80
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 597 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00		600 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 200 000,00
RECETTES		0,00	150 000,00	18 500,00	0,00	850 000,00		607 303 210,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		600 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	150 000,00	0,00	0,00	400 000,00		1 000 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		259 404 920,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		164 500 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		179 569 790,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	18 500,00	0,00	450 000,00		2 053 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		175 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		26 381 649,80
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	92 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	492 049,80
661	Charges d'intérêts	23 050 000,00
668	Autres charges financières	1 547 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 200 000,00
RECETTES		454 104 920,00
731	Fiscalité locale	113 900 000,00
732	Fiscalité reversée	7 700 000,00
734	Fisc. spécif. coll. Corse et Outre-mer	232 604 920,00
735	Fraction de TVA	15 800 000,00
738	Autres impôts et taxes	3 300 000,00
744	FCTVA	400 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	69 200 000,00
748	Autres attributions et participations	11 200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		15 021 211,06	72 828 280,00	2 534 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 416 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	826 500,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 381 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 127 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	850 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	299 100,00	197 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 646 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	446 000,00	205 200,00	2 533 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	35 000,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	848 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 323 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	51 820 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	12 680 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	5 060 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	648 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	206 501,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
RECETTES		625 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		2 325 404,00	1 096 300,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 800,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 000,00	44 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 000,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	85 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	12 500,00	31 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	33 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	2 267 071,00	951 000,00	553 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	40 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	18 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	15 000,00	875 810,00	0,00	1 771 000,00	97 418 505,06
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	326 310,00	0,00	0,00	343 310,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	1 431 790,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	525 000,00	0,00	0,00	1 442 900,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 381 800,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 133 420,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	851 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
618	Divers	0,00	2 500,00	6 000,00	0,00	41 000,00	590 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 646 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 500,00	0,00	0,00	20 000,00	3 551 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	850 700,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00	2 341 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	130 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 820 180,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 680 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 222 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 060 200,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 771 571,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	2 267 033,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 501,06

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041	93-042	93-043	93-044	93-048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
RECETTES		30 000 000,00	0,00	4 150 000,00	0,00	0,00	36 475 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
747	Participations	30 000 000,00	0,00	4 150 000,00	0,00	0,00	34 150 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
			DEPENSES		5 685 446,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 992,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 088 200,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 546 000,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00	0,00
651	Aides à la personne	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 412 717,00	1 994 793,00
657	Subventions	2 490 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 050,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
RECETTES		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		7 366 368,00	0,00	55 940 127,00	420 000,00	0,00	0,00	19 475 184,00	420 000,00	22 710 616,00	2 900 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	24 092 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 034 900,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	5 415 200,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	19 475 184,00	420 000,00	200 000,00	2 900 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00
657	Subventions	1 951 168,00	0,00	31 847 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 325 716,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		736 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 013 790,00	50 600 000,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 600 000,00	0,00
747	Participations	736 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 013 790,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		583 380,00	0,00	0,00	75 000,00	3 707 700,00	0,00	192 392 573,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	60 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	3 360 000,00	0,00	27 637 888,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 664 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 992,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 088 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 546 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00	31 650 384,00
655	Contributions obligatoires	583 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 990 890,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	75 000,00	7 700,00	0,00	52 954 319,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 949 790,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 600 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 749 790,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		1 032 000,00	11 224 160,00	275 000,00	0,00	6 400 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	840 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	123 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	550 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	2 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	340 000,00	0,00	0,00	0,00	6 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	5 038 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 559 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	2 978 000,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	665 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	180 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	185 000,00	0,00	3 273 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	185 000,00	0,00	2 858 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 589 160,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 890 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 038 160,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 559 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 416 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		57 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		1 089 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	949 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 075 500,00	0,00	0,00	2 522 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	1 075 500,00	0,00	0,00	2 325 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		310 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	55 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	616 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	616 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	2 017 860,00	0,00	640 910,00	0,00	3 586 270,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 346 360,00	0,00	0,00	0,00	1 376 360,00
613	Locations	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	80 000,00	0,00	196 910,00	0,00	322 910,00
618	Divers	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
657	Subventions	0,00	552 500,00	0,00	204 000,00	0,00	1 428 800,00
RECETTES		0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	4 824 216,00	4 666 720,14	401 800,00	0,00	1 024 500,00	14 194 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	648 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	1 688 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	2 465 100,00	4 666 720,14	401 800,00	0,00	1 024 500,00	14 194 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 815 040,00	2 360 500,00	0,00	700 000,00	0,00	29 986 776,14
611	Contrats de prestations de services	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
618	Divers	348 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	996 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 688 116,00
657	Subventions	1 306 140,00	2 360 500,00	0,00	700 000,00	0,00	27 118 760,14
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	18 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	18 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		10 000,00	19 302 710,00	0,00	181 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	19 102 710,00	0,00	181 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	96 000,00	424 500,00	1 898 400,00	0,00	0,00	21 912 710,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	20 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	76 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	424 500,00	1 798 400,00	0,00	0,00	21 506 710,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		70 000,00	0,00	0,00	24 462 000,00	7 000,00	0,00	0,00	35 950 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 950 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	24 240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	28 755 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 880 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	74 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	15 322 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	4 903 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	3 020 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		224 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 468 810,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00
611	Contrats de prestations de services	182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 082 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 880 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 500,00
628	Divers	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 160,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 322 370,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 903 780,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 950 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 020 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 240 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
2004-06-082-Eonia	29/06/2004	76 987 000,00	76 987 000,00	0,00	0,00	76 987 000,00
CDC 201208 NRL mobilisation	18/12/2013	450 000 000,00	31 000 000,00	7 589 630,14	0,00	450 000 000,00
CRCA CO9014	14/04/2016	50 000 000,00	165 000 000,00	140 083,33	165 000 000,00	50 000 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		576 987 000,00	272 987 000,00	7 729 713,47	165 000 000,00	576 987 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 035 311 337,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 245 311 337,00									
22.692FR - 01	BEI Banque Européenne d'Investissement	16/09/2004	15/01/2009	15/07/2009	100 000 000,00	F	Taux fixe à 4.792 %	4,790	4,850		S	C	O	A-1
22.692FR - 02	BEI Banque Européenne d'Investissement	16/09/2004	16/09/2004	15/07/2009	50 000 000,00	F	Taux fixe à 4.413 %	4,410	4,460		S	C	O	A-1
22.692FR - 03	BEI Banque Européenne d'Investissement	16/09/2004	16/09/2004	15/07/2009	50 000 000,00	F	Taux fixe à 4.63 %	4,630	4,680		S	C	O	A-1
83551FR - 01	BEI Banque Européenne d'Investissement	23/12/2014	08/12/2015	08/12/2016	120 000 000,00	F	Taux fixe à 1.801 %	1,800	1,800		A	P	O	A-1
83551FR - 02	BEI Banque Européenne d'Investissement	23/12/2014	08/12/2015	27/12/2017	130 000 000,00	F	Taux fixe à 1.659 %	1,660	1,660		A	P	O	A-1
83870FR - 01	BEI Banque Européenne d'Investissement	13/03/2015	31/07/2018	31/07/2019	100 000 000,00	F	Taux fixe à 1.782 %	1,782	1,782		A	P	O	A-1
83870FR - 02	BEI Banque Européenne d'Investissement	13/03/2015	13/03/2015	13/03/2019	150 000 000,00	V	(Euribor 03 M + marge)	0,000	0,500		A	C	O	A-1
CO9014 - 01	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	14/04/2016	13/12/2017	13/12/2018	25 000 000,00	F	Taux fixe à 2.08 %	2,080	2,110		A	P	O	A-1
CO9014 - 02	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	14/04/2016	13/12/2017	13/12/2018	25 000 000,00	C	(Euribor 03 M)-Floor à 1.7 activant à 1.5 sur Euribor 03 M	1,700	1,720		A	P	O	B-1
CRE 1386 01 Z	Agence Française de Développement	29/06/2004	27/11/2005	31/12/2005	50 000 000,00	V	(Euribor 06 M + marge)	2,640	2,810		S	C	O	A-1
CRE1607 01 V	Agence Française de Développement	11/12/2014	17/06/2015	30/06/2016	35 000 000,00	V	(Euribor 06 M +marge)-Floor 0 sur Euribor 06 M	0,500	0,510		S	C	O	A-1

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
DEXIA 2007 MIR221995EUR	SFIL CAFFIL	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2008	160 000 000,00	V	TAG 03 M(Postfixé) + 0.14-Floor -0.14 sur TAG 03 M(Postfixé)	4,180	4,300		A	C	O	A-1
M2013121820 Bat Pub	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2013	18/12/2018	18/12/2021	77 673 337,00	V	(Livret A + marge)-Floor 0 sur Livret A	1,750	1,750		A	C	O	A-1
M2013121830 Voirie Regionale	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2013	18/12/2018	18/12/2021	172 638 000,00	V	(Livret A + marge)-Floor 0 sur Livret A	1,750	1,750		A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					790 000 000,00									
2004 06 082-Eonia	CAISSE D'EPARGNE	29/06/2004	29/06/2004	01/01/2009	150 000 000,00	V	(Eonia(Postfixé) +marge)	2,140	2,290		A	X	O	A-1
201208 NRL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2013	18/12/2018	18/06/2021	450 000 000,00	V	(Livret A + marge)-Floor 0 sur Livret A	1,750	1,780		S	C	O	A-1
40162 BFT - 01 n°040162	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	20/10/2009	15/11/2009	15/11/2010	30 000 000,00	F	Taux fixe à 3.1725 %	3,170	3,260		A	C	O	A-1
40162 BFT - 02 n°041162	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	29/06/2004	15/11/2004	15/11/2010	110 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + marge)	2,220	2,250		X	X	O	A-1
CO9014-Mobilisation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	14/04/2016	14/04/2016	29/03/2019	50 000 000,00	V	(Moyenne Euribor 03 M +marge)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 03 M	0,500	0,510		X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 035 311 337,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		16 666 666,67		1 199 060 418,75					49 500 168,44	20 347 266,36	-185 518,34	3 228 903,16
1641 Emprunts en euros (total)		16 666 666,67		622 661 654,75					31 808 874,44	13 211 278,86	-185 518,34	3 188 365,66
22.692FR - 01	N	0,00	A-1	62 000 000,00	15,04	F	Taux fixe à 4.792 %	4,850	4 000 000,00	2 923 120,00	0,00	1 273 873,33
22.692FR - 02	N	0,00	A-1	31 000 000,00	15,04	F	Taux fixe à 2.837 %	2,860	2 000 000,00	865 285,00	0,00	377 084,58
22.692FR - 03	N	0,00	A-1	31 000 000,00	15,04	F	Taux fixe à 4.63 %	4,680	2 000 000,00	1 412 150,00	0,00	615 404,17
83551FR - 01	N	0,00	A-1	110 680 257,08	26,94	F	Taux fixe à 1.801 %	1,800	3 219 145,77	1 993 351,43	0,00	118 272,89
83551FR - 02	N	0,00	A-1	123 185 565,63	27,99	F	Taux fixe à 1.659 %	1,660	3 492 238,31	2 043 648,54	0,00	16 547,60
83870FR - 01	N	0,00	A-1	100 000 000,00	29,20	F	Taux fixe à 1.782 %	1,782	2 550 269,14	1 782 000,00	0,00	742 500,00
83870FR - 02	N	0,00	A-1	0,00	29,20	V		0,500	0,00	0,00	0,00	0,00
CO9014 - 01	N	0,00	A-1	24 327 740,62	26,95	F	Taux fixe à 2.08 %	2,110	685 891,31	513 045,02	0,00	24 587,52
CO9014 - 02	N	0,00	B-1	24 327 740,62	26,95	C	Taux fixe 1.7% à barrière 1.75% sur Euribor 03 M Taux fixe 1.7% à barrière 2% sur Euribor 03 M	1,720	685 891,31	419 315,64	0,00	20 095,57
CRE 1386 01 Z	N	0,00	A-1	6 666 666,58	2,00	V	(Euribor 06 M + marge)	0,000	3 333 333,34	0,00	0,00	0,00
CRE1607 01 V	N	0,00	A-1	29 473 684,22	16,00	V	(Euribor 06 M +marge)-Floor 0 sur Euribor 06 M	0,460	1 842 105,26	132 355,26	0,00	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
DEXIA 2007 MIR221995EUR	O	16 666 666,67	A-1	80 000 000,00	9,00	F	Taux fixe à 3.225 % Taux fixe à 1.048 %	1,070	8 000 000,00	1 127 007,97	-185 518,34	0,00
M2013121820 Bat Pub	N	0,00	A-1	0,00	20,96	V	(Livret A + marge)-Floor 0 sur Livret A	1,750	0,00	0,00	0,00	0,00
M2013121830 Voirie Regionale	N	0,00	A-1	0,00	39,96	V	(Livret A + marge)-Floor 0 sur Livret A	1,750	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		576 398 764,00					17 691 294,00	7 135 987,50	0,00	40 537,50
2004 06 082-Eonia	N	0,00	A-1	76 987 000,00	6,00	V	(Eonia(Postfixé) +marge)	0,000	9 456 000,00	0,00	0,00	0,00
201208 NRL	N	0,00	A-1	450 000 000,00	39,96	V	(Livret A + marge)-Floor 0 sur Livret A	1,780	0,00	6 750 000,00	0,00	0,00
40162 BFT - 01 n°040162	N	0,00	A-1	12 000 000,00	5,87	F	Taux fixe à 3.1725 %	3,260	2 000 000,00	385 987,50	0,00	40 537,50
40162 BFT - 02 n°041162	N	0,00	A-1	37 411 764,00	5,87	V	(TAM(Postfixé) + marge)	0,000	6 235 294,00	0,00	0,00	0,00
CO9014-Mobilisation	N	0,00	A-1	0,00	28,00	V	(Moyenne Euribor 03 M +marge)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 03 M	0,510	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		16 666 666,67		1 199 060 418,75					49 500 168,44	20 347 266,36	-185 518,34	3 228 903,16

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
CO9014 - 02	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	25 000 000,00	24 327 740,62	1	0,00		(Euribor 03 M)-Floor à 1.7 activant à 1.5 sur Euribor 03 M	(Euribor 03 M)-Floor à 1.7 activant à 1.5 sur Euribor 03 M	0,00	Taux fixe 1.7% à barrière 1.75% sur Euribor 03 M	1,720	419 315,64	0,00	2,03
TOTAL (B)		25 000 000,00	24 327 740,62						0,00			419 315,64	0,00	2,03
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		25 000 000,00	24 327 740,62						0,00			419 315,64	0,00	2,03

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	97,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 174 732 678,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	2,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	24 327 740,62	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		160 000 000,00					80 000 000,03				0,00	0,00	0,00
2272602M	DEXIA 2007 MIR221995EUR	80 000 000,00	01/01/2028	NATIXIS	Swap	Taux	16 666 666,67	01/12/2009	01/01/2028	T	0,00	0,00	0,00
8663398C	DEXIA 2007 MIR221995EUR	80 000 000,00	01/01/2028	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	Swap	Taux	63 333 333,36	01/01/2015	01/01/2028	T	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		160 000 000,00					80 000 000,03				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						10 789 481,98	-249 863,63		
2272602M	DEXIA 2007 MIR221995EUR	Taux fixe à 3.225 %	3,225	TAG 03 M(Postfixé)	-0,370	7 237 586,81	237 712,51	A-1	A-1
8663398C	DEXIA 2007 MIR221995EUR	Taux fixe à 1.048 %	1,048	TAG 03 M(Postfixé) + marge	-0,230	3 551 895,17	-487 576,14	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						10 789 481,98	-249 863,63		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 euros TTC €		Délégation du 30 juin 2006
	Catégories de biens amortis		
L	Logiciels	2	30/06/2006
L	Progiciels	5	30/06/2006
L	Voitures	5	30/06/2006
L	Camions et véhicules industries	8	30/06/2006
L	Mobiliers	10	30/06/2006
L	Matériels de bureau électriques et électroniques	5	30/06/2006
L	Matériels informatiques et audiovisuels	5	30/06/2006
L	Matériels de téléphonie(autocom et postes fixes)	10	30/06/2006
L	Téléphones portables	1	30/06/2006
L	Matériels classiques	10	30/06/2006
L	Matériels informatiques lycées	5	30/06/2006
L	Matériels divers lycées	10	30/06/2006
L	Mobiliers et machines outils lycées	15	30/06/2006
L	Coffre fort	30	30/06/2006
L	Installations et appareils de chauffage	15	30/06/2006
L	Appareils de levage ascenseurs	20	30/06/2006
L	Appareils de laboratoire	10	30/06/2006
L	Equipements de garage ,ateliers et outillage	10	30/06/2006
L	Petit équipement de cuisine	5	30/06/2006
L	Gros équipement de cuisine	10	30/06/2006
L	Equipement sportifs	10	30/06/2006
L	Installation de voirie	20	30/06/2006
L	Plantations	20	30/06/2006
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	30/06/2006
L	Bâtiments scolaires	30	30/06/2006
L	Autres bâtiments	30	30/06/2006
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/06/2006
L	Bâtiment légers	15	30/06/2006
L	Agencement de bâtiment , installations électriques et téléphoniques (hors autocom et poste fixe)	15	30/06/2006
L	Aménagement extérieur des bâtiments : toiture , murs extérieurs, fenêtrés, enduits, étanchéité	10	30/06/2006
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/06/2006

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/06/2006
L	Frais de recherche et de développement en cas d'échec	5	30/06/2006
L	Frais d'urbanisme	5	30/06/2006
L	Biens de faible valeur inférieur à 500 euros	1	30/06/2006
L	Subventions fonds européens	1	11/12/2015
L	Subventions finançant des biens mobiliers , du matériel ou des études	5	29/12/2015
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	29/12/2015
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	29/12/2015

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	450 000,00		1 160 022,00	1 610 022,00	110 022,00	1 500 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	450 000,00		1 160 022,00	1 610 022,00	110 022,00	1 500 000,00
Provisions pour dépréciation actifs circulants et contentieux	450 000,00	31/12/2018	1 160 022,00	1 610 022,00	110 022,00	1 500 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	450 000,00		1 160 022,00	1 610 022,00	110 022,00	1 500 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	450 000,00		1 160 022,00	1 610 022,00	110 022,00	1 500 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1801	Intitulé de l'opération : RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
908 (5)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 28001	Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	1 680 000,00	1 680 000,00
908 (5)	0,00	0,00	1 680 000,00	1 680 000,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	1 680 000,00	1 680 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	570 000,00	570 000,00
908 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	570 000,00	570 000,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 28001	Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	570 000,00	570 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

B7.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					31 306 785,97	28 460 082,85										756 489,93	1 103 850,27	
SA Aéroport Réunion Roland Garros	2016	P		CDC	22 500 000,00	19 780 219,81	19,75	T	F	Taux fixe à 3,66 %	0,900	F	Taux fixe à 3,66 %	3,660	A-1		700 834,94	989 010,98
SEMAC	2014	P		CDC	6 779,62	6 542,82	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		36,16	119,38
SEMAC	2016	P		CDC	32 192,92	30 746,37	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		169,98	729,28
SEMAC	2014	P		CDC	40 798,42	39 373,40	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		217,63	718,43
SEMAC	2014	P		CDC	171 037,12	163 351,77	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		902,90	3 874,60
SEMAC	2014	P		CDC	58 304,18	56 649,55	47,08	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1		768,54	844,27
SEMAC	2014	P		CDC	239 013,00	229 877,95	37,08	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1		3 118,66	4 661,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2014	P		CDC	24 350,78	23 659,72	47,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		320,98	352,61
SEMAC	2014	P		CDC	92 747,32	89 202,53	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 210,18	1 808,67
SEMAC	2014	P		CDC	58 238,62	56 204,45	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		310,66	1 025,54
SEMAC	2014	P		CDC	230 283,75	219 936,23	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 215,66	5 216,75
SEMAC	2014	P		CDC	54 502,12	52 955,39	47,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		718,42	789,21
SEMAC	2014	P		CDC	245 223,00	235 850,60	37,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		3 199,69	4 782,10
SEMAC	2014	P		CDC	36 665,32	35 624,78	47,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		483,31	530,93
SEMAC	2014	P		CDC	127 143,38	122 283,97	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 658,98	2 479,43
SEMAC	2017	P		CDC	39 042,38	38 548,81	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		521,15	502,81
SEMAC	2017	P		CDC	126 869,55	124 638,74	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 684,96	2 270,89
SEMAC	2017	P		CDC	24 758,70	24 359,75	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		134,15	402,49
SEMAC	2017	P		CDC	82 756,88	81 008,55	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		446,11	1 763,47
SEMAC	2017	P		CDC	33 157,42	32 738,25	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		442,60	427,02

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2017	P		CDC	131 634,75	129 320,15	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 748,25	2 356,18
SEMAC	2017	P		CDC	85 507,42	84 426,45	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 141,38	1 101,21
SEMAC	2017	P		CDC	408 392,55	401 211,59	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		5 423,88	7 309,98
SEMAC	2017	P		CDC	35 386,88	34 816,67	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		191,74	575,26
SEMAC	2017	P		CDC	164 667,00	161 188,23	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		887,66	3 508,90
SEMAC	2016	P		CDC	243 847,42	243 847,42	39,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		3 291,94	3 955,03
SEMAC	2016	P		CDC	58 967,10	58 967,10	49,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		796,06	662,34
SEMAC	2017	P		CDC	8 377,35	8 377,35	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SEMAC	2017	P		CDC	51 462,15	51 462,15	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SEMAC	2017	P		CDC	36 057,82	36 057,82	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SEMAC	2017	P		CDC	22 945,42	22 945,42	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SEMAC	2018	P		CDC	68 056,34	68 056,34	41,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SEMAC	2018	P		CDC	56 817,32	56 817,32	51,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2018	P		CDC	30 185,02	30 185,02	51,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SEMAC	2018	P		CDC	75 627,33	75 627,33	41,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	13 435,19	13 201,01	48,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		72,61	235,47
SOGEDIS	2017	P		CDC	52 017,66	50 827,83	38,00	A	V	Livret A + (-0.3)	0,450	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1		228,73	1 195,18
SOGEDIS	2017	P		CDC	49 391,29	48 530,38	48,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		266,92	865,65
SOGEDIS	2017	P		CDC	178 774,22	174 685,02	38,00	A	V	Livret A + (-0.3)	0,450	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1		786,08	4 107,60
SOGEDIS	2017	P		CDC	95 601,57	94 250,39	48,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 272,38	1 369,42
SOGEDIS	2017	P		CDC	357 084,50	350 149,41	38,00	A	V	Livret A + 0.5	1,250	V	Livret A + 0.5	1,250	A-1		4 376,87	7 021,77
SOGEDIS	2017	P		CDC	86 397,74	84 421,52	38,00	A	V	Livret A + (-0.3)	0,450	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1		379,90	1 985,11
SOGEDIS	2017	P		CDC	25 944,94	25 492,71	48,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		140,21	454,72
SOGEDIS	2017	P		CDC	282 959,13	277 463,66	38,00	A	V	Livret A + 0.5	1,250	V	Livret A + 0.5	1,250	A-1		3 468,30	5 564,16
SOGEDIS	2017	P		CDC	75 831,55	74 759,79	48,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 009,26	1 086,23
SOGEDIS	2014	P		CDC	74 178,02	70 842,85	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		390,50	1 681,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOGEDIS	2014	P		CDC	21 088,54	20 351,35	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		112,17	371,64
SOGEDIS	2016	P		CDC	82 716,81	78 924,24	37,50	A	V	Livret A + (-0.3)	0,450	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1		355,16	1 909,09
SOGEDIS	2016	P		CDC	15 979,73	15 421,12	47,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		84,82	281,61
SOGEDIS	2017	P		CDC	103 004,40	101 208,99	48,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		556,65	1 805,29
SOGEDIS	2017	P		CDC	240 078,08	234 695,73	38,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 290,83	5 411,95
SOGEDIS	2017	P		CDC	19 791,41	19 446,44	48,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		106,96	346,87
SOGEDIS	2017	P		CDC	100 524,78	98 271,10	38,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		540,49	2 266,08
SOGEDIS	2017	P		CDC	47 912,51	47 912,51	49,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		646,82	677,17
SOGEDIS	2017	P		CDC	204 491,61	204 491,61	39,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 760,64	3 889,21
SOGEDIS	2017	P		CDC	20 733,32	20 440,29	48,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		275,94	296,99
SOGEDIS	2017	P		CDC	70 313,09	68 975,81	38,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		931,17	1 355,33
SOGEDIS	2017	P		CDC	81 371,39	79 953,05	48,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		439,74	1 426,14
SOGEDIS	2017	P		CDC	315 885,80	308 803,90	38,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 698,42	7 120,85

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOGEDIS	2018	P		CDC	34 778,91	34 778,91	49,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		191,28	606,21
SOGEDIS	2018	P		CDC	168 770,98	168 770,98	39,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		928,24	3 783,70
SOGEDIS	2018	P		CDC	25 209,41	25 209,41	49,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		138,65	439,41
SOGEDIS	2016	P		CDC	77 115,76	77 115,76	39,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		424,14	1 728,87
SOGEDIS	2016	P		CDC	45 273,08	45 273,08	49,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		249,00	789,13
SOGEDIS	2016	P		CDC	89 178,44	89 178,44	39,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		490,48	1 999,31
SOGEDIS	2016	P		CDC	90 849,85	90 849,85	40,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	25 633,22	25 633,22	50,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	96 221,38	96 221,38	50,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	305 750,23	305 750,23	40,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	22 402,57	22 402,57	50,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	111 302,42	111 302,42	40,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2016	P		CDC	45 032,47	45 032,47	40,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOGEDIS	2016	P		CDC	13 073,05	13 073,05	50,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	55 604,76	55 604,76	50,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	236 124,66	236 124,66	40,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	30 631,66	30 631,66	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	119 638,53	119 638,53	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	19 814,78	19 814,78	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	162 211,64	162 211,64	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	55 840,80	55 840,80	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	153 856,88	153 856,88	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	56 513,76	56 513,76	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	440 370,27	440 370,27	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	96 172,72	96 172,72	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2017	P		CDC	23 793,30	23 793,30	50,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOGEDIS	2017	P		CDC	169 846,87	169 846,87	40,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	52 136,61	52 136,61	41,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	13 167,21	13 167,21	41,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	30 880,09	30 880,09	41,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	43 994,08	43 994,08	41,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	15 161,46	15 161,46	41,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOGEDIS	2018	P		CDC	63 130,49	63 130,49	41,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					31 359 741,90	30 800 848,69											208 294,32	480 280,30
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	270 367,73	258 748,62	46,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		3 499,50	3 978,07
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	445 923,62	420 135,62	36,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		5 682,92	8 829,13
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	57 491,70	55 020,99	46,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		744,14	845,91
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	80 742,25	76 072,88	36,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 028,99	1 598,67
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	38 288,67	37 817,95	48,25	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		703,41	479,47

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	166 289,64	163 452,04	38,25	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		3 040,21	2 890,37
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	39 186,70	38 503,66	48,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		211,77	686,80
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	73 639,08	71 988,15	38,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		395,93	1 660,01
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	98 362,07	96 491,32	38,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 302,63	1 896,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	17 612,97	17 364,03	48,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		234,41	252,29
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	120 167,58	118 073,00	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		649,40	2 106,10
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	273 578,70	267 445,29	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 470,95	6 167,14
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	112 046,88	110 093,84	48,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		605,52	1 963,77
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	250 855,83	245 231,85	38,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 348,78	5 654,91
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	68 855,93	67 882,76	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		916,42	986,31
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	155 330,89	152 376,66	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 057,08	2 994,11
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	74 390,82	73 339,43	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		990,08	1 065,59
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	157 458,05	154 463,37	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 085,26	3 035,11

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	29 646,98	29 130,22	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		160,22	519,60
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	123 741,69	120 967,51	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		665,32	2 789,44
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	27 451,19	27 063,21	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		365,35	393,22
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	67 709,10	66 421,35	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		896,69	1 305,14
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	66 456,24	65 516,99	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		884,48	951,93
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	287 364,78	281 899,41	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		3 805,64	5 539,16
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	40 259,69	39 690,68	48,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		535,82	576,69
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	55 423,82	54 369,72	38,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		733,99	1 068,33
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	9 399,77	9 239,37	38,75	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		171,85	163,38
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	27 302,26	26 826,36	48,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		11,07	478,51
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	60 739,61	59 377,88	38,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		24,49	1 369,22
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	74 408,88	73 111,90	48,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		30,16	1 304,12
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	155 885,82	152 390,99	38,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		62,86	3 514,05

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	59 425,73	58 389,91	48,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		24,09	1 041,52
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	124 978,01	122 176,10	38,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		50,40	2 817,31
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	188 663,17	188 663,17	39,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 037,65	4 229,67
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	85 200,92	85 200,92	49,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		468,61	1 485,09
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	131 959,38	131 959,38	39,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		725,78	2 958,42
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	62 692,12	62 692,12	49,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		344,81	1 092,75
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	94 727,91	94 727,91	49,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		521,00	1 651,15
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	197 190,60	197 190,60	39,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 084,55	4 420,85
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	67 842,50	67 842,50	49,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		915,87	958,85
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	93 253,80	93 253,80	39,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 258,93	1 773,59
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	168 030,28	168 030,28	39,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		924,17	3 767,10
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	36 466,48	36 466,48	49,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		200,57	635,63
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	141 842,22	141 842,22	39,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		780,13	3 179,98

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	36 259,94	36 259,94	49,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		199,43	632,03
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	51 585,11	51 585,11	39,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		696,40	981,09
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	75 554,29	75 554,29	49,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 019,98	1 067,84
SA HLM DE LA REUNION	2016	P		CDC	67 267,25	67 267,25	49,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		908,11	950,71
SA HLM DE LA REUNION	2016	P		CDC	53 211,60	53 211,60	39,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		718,36	1 012,03
SA HLM DE LA REUNION	2016	P		CDC	67 614,75	67 614,75	49,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		912,80	955,63
SA HLM DE LA REUNION	2016	P		CDC	74 444,32	74 444,32	39,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 005,00	1 415,85
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	146 279,67	146 279,67	49,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 974,78	2 067,43
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	259 721,19	259 721,19	39,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		3 506,24	4 939,62
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	108 887,64	108 887,64	49,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 469,98	1 538,95
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	203 475,03	203 475,03	39,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 746,91	3 869,88
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	63 920,73	63 920,73	49,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		351,56	1 114,17
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	230 157,77	230 157,77	39,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 265,87	5 159,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	94 807,61	94 807,61	49,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 279,90	1 339,95
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	138 041,59	138 041,59	39,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 863,56	2 625,40
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	86 618,49	86 618,49	40,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	55 244,70	55 244,70	50,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	16 429,53	16 429,53	40,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	31 354,25	31 354,25	50,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	756 159,33	756 159,33	40,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	105 765,18	105 765,18	50,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	97 930,43	97 930,43	51,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	230 343,68	230 343,68	41,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	372 991,20	372 991,20	41,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	39 772,49	39 772,49	51,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	145 667,44	145 667,44	41,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	40 938,21	40 938,21	51,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	253 456,40	253 456,40	41,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	72 827,89	72 827,89	51,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	198 023,56	198 023,56	41,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	87 061,59	87 061,59	51,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	41 052,47	41 052,47	51,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	212 752,57	212 752,57	41,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	153 174,42	153 174,42	41,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	51 806,53	51 806,53	51,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	13 466,10	13 466,10	41,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	126 698,40	126 698,40	41,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	56 587,90	56 587,90	51,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SEDRE	2014	P		CDC	10 633,46	10 261,75	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		56,56	187,39

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEDRE	2014	P		CDC	40 229,20	38 420,43	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		211,78	911,85
SEDRE	2014	P		CDC	39 362,10	37 986,13	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		209,37	693,67
SEDRE	2014	P		CDC	165 394,03	157 957,65	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		870,70	3 748,90
SEDRE	2014	P		CDC	76 298,03	74 126,77	47,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 002,54	1 107,66
SEDRE	2014	P		CDC	311 095,24	299 181,96	37,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		4 046,85	6 077,53
SEDRE	2014	P		CDC	46 152,06	45 006,73	47,08	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		838,49	588,69
SEDRE	2014	P		CDC	183 730,57	177 401,83	37,08	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		3 305,59	3 252,93
SEDRE	2017	P		CDC	109 047,20	107 146,46	48,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		589,31	1 911,20
SEDRE	2017	P		CDC	606 365,57	592 771,37	38,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		3 260,24	13 668,98
SEDRE	2017	P		CDC	47 331,95	46 662,99	48,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		629,95	677,99
SEDRE	2017	P		CDC	254 991,42	250 141,76	38,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		3 376,91	4 915,14
SEDRE	2018	P		CDC	37 289,55	37 289,55	49,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		205,09	649,97
SEDRE	2018	P		CDC	127 861,99	127 861,99	39,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		703,24	2 866,56

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	67 724,43	66 043,75	47,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		1 228,41	863,86
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	193 803,92	187 128,20	37,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		3 480,58	3 431,27
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	26 343,17	25 595,57	47,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		347,55	381,46
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	180 989,50	174 072,10	37,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 363,20	3 529,48
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	50 681,97	50 041,26	48,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		676,52	652,71
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	330 621,80	324 808,32	38,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		4 391,00	5 917,93
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	366 436,45	352 431,29	37,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		4 784,60	7 145,89
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2016	P		CDC	67 111,69	65 207,10	47,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		885,41	971,80
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	26 780,68	26 349,15	48,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		145,11	435,36
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	161 802,18	158 383,93	38,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		872,22	3 447,85

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	288 501,95	283 429,09	38,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		3 826,29	5 164,01
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	72 286,66	71 372,83	48,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		963,53	930,95
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	26 891,80	26 458,48	48,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		145,52	437,16
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	101 258,02	99 118,84	38,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		545,15	2 157,71
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	292 782,08	292 782,08	40,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	57 475,28	57 475,28	50,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	52 819,37	52 819,37	50,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	234 844,35	234 844,35	40,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	21 943,16	21 943,16	50,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	122 656,15	122 656,15	40,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	24 637,20	24 637,20	40,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	3 650,85	3 650,85	50,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	263 742,06	263 742,06	40,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	42 832,98	42 832,98	50,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	59 494,60	59 494,60	50,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	2017	P		CDC	159 772,93	159 772,93	40,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	233 299,10	222 809,59	37,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 225,45	5 288,06
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	107 442,03	103 686,19	47,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		570,27	1 893,42
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	272 774,86	263 064,63	37,17	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		4 907,63	4 823,68
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	73 438,83	70 871,64	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		390,64	1 294,19
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	348 515,46	332 845,64	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 834,72	7 899,61

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	61 228,41	59 486,00	47,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		804,53	888,89
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	210 012,56	201 970,21	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 731,93	4 102,79
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	42 451,08	41 243,03	47,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		557,80	616,29
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	152 464,94	146 626,35	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 983,33	2 978,54
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	69 048,44	66 634,72	47,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		367,28	1 216,82
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	167 519,09	159 740,76	37,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		879,93	3 791,22
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	73 885,51	71 302,70	47,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		393,01	1 302,07
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	171 542,86	163 830,01	37,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		903,07	3 888,27
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	90 583,21	87 416,70	47,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		481,83	1 596,33
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	210 432,60	200 971,21	37,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 107,80	4 769,76
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	83 790,50	80 861,45	47,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		444,74	1 476,62
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	194 806,54	186 047,72	37,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 023,26	4 415,57
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	70 173,60	68 176,63	47,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		920,38	1 018,75

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	284 407,86	273 516,56	37,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		3 692,47	5 556,17
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	44 580,23	42 781,51	47,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		236,62	898,31
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	139 030,98	132 055,31	37,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		730,29	3 485,14
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	125 905,68	120 825,64	47,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		667,85	2 537,05
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	292 318,64	277 652,00	37,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 534,68	7 327,66
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	163 890,39	157 277,74	47,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		869,33	3 302,46
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	353 398,23	335 025,26	37,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 856,30	8 841,82
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	52 254,49	50 146,12	47,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		277,35	1 052,95
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	112 249,40	106 617,46	37,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		589,61	2 813,80
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	139 970,65	134 323,12	47,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		742,93	2 820,47
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	324 386,59	308 110,99	37,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 703,91	8 131,52
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	39 986,95	38 373,55	47,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		211,58	805,75
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	119 472,60	113 478,24	37,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		625,87	2 994,86

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2014	P		CDC	31 364,32	30 098,83	47,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		165,96	632,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	116 046,19	110 223,75	37,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		607,92	2 908,97
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	60 646,23	58 199,28	47,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		24,01	1 222,05
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	140 996,46	133 922,18	37,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		55,24	3 534,41
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	107 534,26	103 195,47	47,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		42,57	2 166,86
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	249 671,24	237 144,36	37,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		97,82	6 258,60
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	49 093,35	47 112,54	47,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		19,43	989,25
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	114 322,35	108 586,40	37,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		44,79	2 865,76
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	111 562,18	107 060,87	47,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		44,16	2 248,02
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	259 451,22	246 433,65	37,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		101,65	6 503,76
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	60 235,30	59 185,37	48,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		24,41	1 055,71
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	139 673,60	136 542,23	38,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		56,32	3 148,59
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	168 344,63	165 712,57	48,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 240,53	2 655,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	388 930,99	380 974,77	38,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		5 150,71	8 031,14
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	418 949,12	411 167,81	38,33	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		7 659,48	7 887,91
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	97 508,29	95 697,23	38,33	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		1 782,71	1 835,87
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	99 178,48	97 315,47	48,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		535,97	1 867,28
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	231 416,40	225 922,74	38,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 244,26	5 507,10
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	96 733,20	94 916,12	48,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		522,76	1 821,24
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	225 710,84	220 352,62	38,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 213,58	5 371,32
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2015	P		CDC	52 500,00	49 657,81	46,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		273,57	995,50
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	80 095,77	78 591,21	48,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		432,25	1 508,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	281 968,68	275 274,94	38,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 514,01	6 710,11
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	49 786,97	48 851,75	48,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		268,68	937,36
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	146 124,80	142 655,90	38,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		784,61	3 477,38
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	32 664,89	32 095,53	48,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		13,24	572,50

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	97 597,83	95 409,77	38,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		39,36	2 200,10
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	220 994,48	220 994,48	39,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 215,47	4 954,51
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	94 766,36	94 766,36	49,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		521,21	1 651,82
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	167 998,43	167 998,43	49,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		923,99	2 928,29
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	391 996,35	391 996,35	39,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		2 155,98	8 788,23
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	18 283,11	18 283,11	49,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		246,82	258,40
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2018	P		CDC	42 660,53	42 660,53	39,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		575,92	811,36
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	272 170,42	272 170,42	39,92	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		5 062,37	4 644,36
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	70 573,39	70 573,39	49,92	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		1 312,67	867,62
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	54 552,84	54 552,84	39,92	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		1 014,68	930,90
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	60 456,88	60 456,88	49,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		332,51	1 053,79
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2016	P		CDC	406 247,78	406 247,78	39,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		2 234,36	9 107,74
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	64 927,43	64 927,43	50,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	75 333,21	75 333,21	40,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	18 873,56	18 873,56	50,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	18 871,98	18 871,98	50,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	31 911,48	31 911,48	50,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	37 771,47	37 771,47	40,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	18 455,15	18 455,15	50,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	22 662,88	22 662,88	40,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	75 555,42	75 555,42	41,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	83 374,93	83 374,93	51,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	76 882,56	76 882,56	41,00	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2017	P		CDC	88 091,81	88 091,81	51,00	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,860	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2014	P		CDC	49 693,89	48 279,72	47,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		652,97	721,43
SODIAC	2016	P		CDC	296 317,66	284 735,91	37,42	A	V	Livret A + 0.5	1,250	V	Livret A + 0.5	1,250	A-1		3 559,20	5 899,68

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2017	P		CDC	106 019,82	104 521,40	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 411,04	1 518,65
SODIAC	2017	P		CDC	320 248,81	314 158,01	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		4 241,13	6 173,02
SODIAC	2017	P		CDC	15 713,88	15 439,98	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		84,92	275,41
SODIAC	2017	P		CDC	136 231,14	133 176,95	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		732,47	3 070,99
SODIAC	2017	P		CDC	80 967,95	79 556,64	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		437,56	1 419,07
SODIAC	2017	P		CDC	276 535,24	270 335,55	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 486,85	6 233,79
SODIAC	2018	P		CDC	137 546,79	137 546,79	49,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		756,51	2 397,51
SODIAC	2018	P		CDC	320 618,51	320 618,51	39,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		1 763,40	7 188,00
SODIAC	2016	P		CDC	69 405,97	69 405,97	50,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2016	P		CDC	161 947,27	161 947,27	40,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2018	P		CDC	78 152,26	78 152,26	49,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 055,06	1 104,56
SODIAC	2018	P		CDC	181 234,11	181 234,11	39,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 446,66	3 446,88
SODIAC	2016	P		CDC	27 661,53	27 661,53	49,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		152,14	482,15

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2016	P		CDC	100 656,49	100 656,49	39,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		553,61	2 256,63
SODIAC	2016	P		CDC	73 628,35	73 628,35	49,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		993,98	1 040,62
SODIAC	2016	P		CDC	271 484,34	271 484,34	39,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		3 665,04	5 163,34
SODIAC	2016	P		CDC	36 145,07	36 145,07	49,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		198,80	630,03
SODIAC	2016	P		CDC	136 021,22	136 021,22	39,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		748,12	3 049,48
SODIAC	2016	P		CDC	310 160,20	310 160,20	40,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2016	P		CDC	93 127,24	93 127,24	50,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	74 092,97	74 092,97	50,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	296 679,54	296 679,54	40,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	41 040,59	41 040,59	50,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	337 118,84	337 118,84	40,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	165 927,03	165 927,03	40,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	61 656,04	61 656,04	50,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1		0,00	0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2017	P		CDC	126 926,62	126 926,62	40,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	47 802,08	47 802,08	50,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	207 541,01	207 541,01	40,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	39 374,16	39 374,16	50,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	35 510,92	35 510,92	50,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
SODIAC	2017	P		CDC	250 101,10	250 101,10	40,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		0,00	0,00
TOTAL GENERAL					62 666 527,87	59 260 931,54											964 784,25	1 584 130,57

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

B7.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	1 860 251,18
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	20 347 266,36
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	22 207 517,54
Recettes réelles de fonctionnement	II	607 303 210,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	3,66

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8.1

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Péri- odicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		9,00	0,00	9,00	5,00	2,00	7,00
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services		8,00	0,00	8,00	5,00	1,00	6,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1 006,00	0,00	1 006,00	593,25	299,91	893,16
Adjoint Administratif	C	516,00	0,00	516,00	264,14	203,00	467,14
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	11,00	0,00	11,00	10,86	0,00	10,86
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	85,00	0,00	85,00	83,42	0,00	83,42
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur hors classe	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	169,00	0,00	169,00	71,60	71,91	143,51
Attaché Hors Classe	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Attaché Principal	A	50,00	0,00	50,00	49,72	0,00	49,72
Directeur Territorial	A	24,00	0,00	24,00	16,72	0,00	16,72
Rédacteur	B	75,00	0,00	75,00	39,21	24,00	63,21
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	35,00	0,00	35,00	31,86	0,00	31,86
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	33,00	0,00	33,00	20,72	1,00	21,72
FILIERE TECHNIQUE (c)		1 863,00	0,00	1 863,00	1 352,43	326,50	1 678,93
Adjoint Technique	C	301,00	0,00	301,00	163,00	109,50	272,50
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	124,00	0,00	124,00	84,86	0,00	84,86
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	705,00	0,00	705,00	472,36	195,00	667,36
Adjoint Technique ppal 1ère CI des Etabl. d'Enseig.	C	46,00	0,00	46,00	46,00	0,00	46,00
Adjoint Technique ppal 2ème CI des Etabl. d'Enseig.	C	375,00	0,00	375,00	361,00	0,00	361,00
Agent de Maîtrise	C	49,00	0,00	49,00	30,00	0,00	30,00
Agent de Maîtrise Principal	C	25,00	0,00	25,00	25,00	0,00	25,00
Ingénieur	A	40,00	0,00	40,00	27,86	7,00	34,86
Ingénieur Principal	A	34,00	0,00	34,00	33,77	0,00	33,77
Ingénieur en Chef	A	11,00	0,00	11,00	7,00	0,00	7,00
Ingénieur en Chef Hors Classe	A	10,00	0,00	10,00	8,00	0,00	8,00
Technicien	B	53,00	0,00	53,00	22,86	15,00	37,86
Technicien Principal 1ère classe	B	41,00	0,00	41,00	30,86	0,00	30,86

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Technicien Principal 2ème classe	B	35,00	0,00	35,00	25,86	0,00	25,86
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif principal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
Conseiller des Activités Physiques et Sportives	A	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller des Activités Physiques et Sportives principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur des APS Principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		110,00	0,00	110,00	50,61	24,86	75,47
Adjoint du patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal 2 classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	29,00	0,00	29,00	19,00	2,86	21,86
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	25,00	0,00	25,00	4,00	17,00	21,00
Assistant de conservation	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Bibliothécaire	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Conservateur Patrimoine	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Enseignement Artistique 1ère Catégorie	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Enseignement Artistique 2ème Catégorie	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Norm	A	29,00	0,00	29,00	13,86	3,00	16,86
Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe	A	9,00	0,00	9,00	8,75	0,00	8,75
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		122,00	0,00	122,00	0,00	77,61	77,61
Chargé de Mission		104,00	0,00	104,00	0,00	65,61	65,61
Collaborateur de Cabinet		6,00	0,00	6,00	0,00	6,00	6,00
Hors Catégorie		12,00	0,00	12,00	0,00	6,00	6,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3 113,00	0,00	3 113,00	2 001,29	730,88	2 732,17

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				7 931 953,71		
Adjoint Administratif	C	ADM		34 128,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		26 880,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		24 275,21	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		18 600,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		17 942,88	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	367	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	363	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	428	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	337	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		17 981,64	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH		17 551,56	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	416	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	324	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		21 577,97	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		18 600,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 942,88	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH		17 763,24	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint Technique des Etabl. d'Enseig.	C	TECH	321	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	CULT	437	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	CULT	402	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	CULT	402	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	354	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	361	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	385	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	385	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	327	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	347	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	354	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	398	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	347	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	459	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	413	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	347	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	347	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	354	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	361	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	CULT	373	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM		75 720,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM		59 820,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM		58 800,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM		44 520,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM		33 120,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	505	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	450	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	680	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	483	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	532	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	376	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	349	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	560	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	428	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	505	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	363	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	458	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	468	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	440	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	635	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	505	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	658	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	524	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	627	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	664	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	389	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	476	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	664	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	532	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	664	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	760	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	560	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	440	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	400	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	505	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	560	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	408	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	505	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	468	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	418	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché	A	ADM	389	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché	A	ADM	545	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	CULT	560	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Chargé de Mission		OTR		94 920,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD
Chargé de Mission		OTR		91 332,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR		90 444,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDI
Chargé de Mission		OTR		88 020,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Chargé de Mission		OTR		87 720,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		87 720,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		87 720,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		87 600,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		83 400,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		79 740,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		71 412,72	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		66 300,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		66 120,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		66 120,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		66 120,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Chargé de Mission		OTR		64 800,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		61 920,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		58 920,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		58 860,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		54 600,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		51 720,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		50 520,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		47 400,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR		45 672,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	408	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI
Chargé de Mission		OTR	440	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Chargé de Mission		OTR	532	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	635	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	400	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	440	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	793	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	599	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI
Chargé de Mission		OTR	584	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI
Chargé de Mission		OTR	383	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI
Chargé de Mission		OTR	532	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI
Chargé de Mission		OTR	520	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Chargé de Mission		OTR	468	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI
Chargé de Mission		OTR	555	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI
Chargé de Mission		OTR	429	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	418	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	418	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI
Chargé de Mission		OTR	400	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI
Chargé de Mission		OTR	532	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	793	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	658	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDI
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Chargé de Mission		OTR	418	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	358	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	329	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	329	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	329	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	329	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	418	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	358	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	376	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	383	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Chargé de Mission		OTR	389	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie	CDD
Collaborateur de Cabinet		OTR	654	0,00	110 Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets	CDD
Collaborateur de Cabinet		OTR	563	0,00	110 Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets	CDD
Directeur Général Adjoint des Services		OTR		103 466,08	47 Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels	CDI
Directeur Général des Services		OTR	1168	0,00	47 Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels	CDD
Hors Catégorie		OTR		65 340,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Hors Catégorie		OTR		51 840,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Hors Catégorie		OTR		44 520,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Hors Catégorie		OTR		2 594,76	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Hors Catégorie		OTR		21 480,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Hors Catégorie		OTR		20 040,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Hors Catégorie		OTR		16 440,00	110-1 Article 110-1 – Collaborateurs de groupes d'élus	CDD
Ingénieur	A	TECH	793	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	425	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	425	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	383	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Ingénieur	A	TECH	435	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Norm	A	CULT	578	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Norm	A	CULT	578	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Norm	A	CULT	542	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM		35 604,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	379	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	344	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	356	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	370	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	344	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	344	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	344	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	349	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	548	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	379	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	379	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	356	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	354	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	439	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur	B	ADM	486	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	ADM	468	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	335	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Technicien	B	TECH	366	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	356	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	379	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	325	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	349	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien	B	TECH	339	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				2 706 951,97		
Apprentis				9 530,40	A Autres	A
Apprentis				9 530,40	A Autres	A
Apprentis				9 224,76	A Autres	A
Apprentis				8 811,12	A Autres	A
Apprentis				8 811,12	A Autres	A
Apprentis				8 811,12	A Autres	A
Apprentis				8 811,12	A Autres	A
Apprentis				8 811,12	A Autres	A
Apprentis				6 653,28	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				17 622,24	A Autres	A
Apprentis				15 824,04	A Autres	A
Apprentis				15 824,04	A Autres	A
Apprentis				15 824,04	A Autres	A
Apprentis				15 824,04	A Autres	A

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				14 565,36	A Autres	A
Apprentis				13 666,20	A Autres	A
Apprentis				13 126,80	A Autres	A
Apprentis				13 126,80	A Autres	A
Apprentis				12 767,16	A Autres	A
Apprentis				12 767,16	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				12 407,52	A Autres	A
Apprentis				11 508,36	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 968,96	A Autres	A
Apprentis				10 609,32	A Autres	A
Apprentis				10 609,32	A Autres	A
Apprentis				10 609,32	A Autres	A
Apprentis				10 609,32	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
CAE				17 981,64	A Autres	A
Remplacement / Renfort temporaires	C			40 177,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			21 577,97	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C			18 600,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	B		339	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	B		327	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		309	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	A		383	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	A		383	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP (projet de budget) - 2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	B		327	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	A		383	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C		325	0,00	3-a° Article 3, 1er alinéa	CDD
Vacataire	B			914,64	A Autres	
Vacataire	B			6 402,48	A Autres	CDD
Vacataire	B			5 487,84	A Autres	CDD
Vacataire	B			4 115,88	A Autres	CDD
Vacataire	B			3 658,56	A Autres	CDD
Vacataire	B			1 965,60	A Autres	CDD
Vacataire	B			1 829,28	A Autres	
Vacataire	B			1 829,28	A Autres	CDD
Vacataire	B			13 719,60	A Autres	CDD
Vacataire	B			12 942,24	A Autres	CDD
TOTAL GENERAL				10 638 905,68		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de Région (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
-	REUNION MUSEO	SEM Reunion Muséo	SEM	175 150,09
-	SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	1 580 000,00
-	SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	852 412,50
-	SEDRE	Société d'Equipement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	53 760,00
-	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	88 035 681,17
-	SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de La Réunion	SEM	672,00
-	SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	507 500,00
-	-	SEM Marché de Gros	SEM	30 489,80
-	SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	5 965 750,00
-	PIPANGAI	SEM PIPANGAI	SEM	304 898,04
-	SR21	SR21	SEM	960 000,00
-	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	30 489,80
-	SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	438 075,00
-	SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	659 969,20
-	SOTRADER	Société des Transports Départementaux de la Réunion	SEM	22 671,43
-	SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, équipement et loisirs	SEM	60 000,00
-	-	FIP NEOVERIS PROXI	FIP	147 000,00
-	MARAINA	SPLA MARAINA	SA	1 207 027,30

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	14 800,00
-	NEXA	Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation	SEML	4 529 525,00
-	-	Fonds garantie DOM 2007-2013	Fonds AFD	3 888 568,00
-	SPL ER	SPL Énergies Réunion	SA	3 100 000,00
-	SPL AR	SPL Avenir Réunion	SA	70 000,00
-	SEM ESTIVAL	Société d'Economie Mixte Transport de la CIREST	SEM	25 000,00
-	SCIC KOOPERATIV	SCIC KOOPERATIV	SA	100 000,00
-	SPL CULTURE CD974	SPL CULTURE CD974	SA	7 500,00
-	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SA	25 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SEM D'AMENAG. DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION		Logement social	3 247 090,91
-	SEDRE		SEM	2 002 217,37
-	SODIAC		SEM	4 931 764,39
-	SOGEDIS		Entreprise	5 553 003,06
-	SA HLM DE LA REUNION		SA HLM	9 796 293,69
-	SOCIETE IMMOBILIERE REUNION		SA HLM	10 823 482,33
-	SA Aéroport Réunion Roland Garros		Entreprise	19 780 219,81
-	SEMAC		Entreprise	3 126 860,01
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
-	Vivérie management	Vivérie management	SCPR	1 472 200,00
-	Fonds Européen d'Investissement	Fonds Européen d'Investissement	FCPR	25 000 000,00
-	France Active Garantie	France Active Garantie	FCPR	750 000,00
-	RBC Investor Services Bank	RBC Investor Services Bank	FCPR	6 780 000,00
-	TPE Région Réunion BPI France Régions	TPE Région Réunion BPI France Régions	FCPR	1 050 000,00
-	INITIATIVE REUNION	INITIATIVE REUNION	Association	2 182 607,00
-	ENTREPRENDRE	ENTREPRENDRE		
-	Association Réunion Active	Association Réunion Active	Association	150 000,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES**

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		89 220 946,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		41 475 439,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	41 475 439,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		47 745 507,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	47 745 507,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	89 220 946,00	0,00	0,00	89 220 946,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		311 382 932,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		46 000 000,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	46 000 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		265 382 932,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	1 192 857,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	140 366,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	1 919 859,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	70 337,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 368 730,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	549 705,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 779,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	2 062 904,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	22 134 956,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 319 349,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	4 567 966,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	4 538 965,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	8 070 752,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	3 059 921,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	21 915 748,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 254 992,00	0,00
280431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	10 344 363,00	0,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	986 609,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	9 652 170,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	558 000,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	217 686,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	30 256,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	4 273 543,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	20 130 151,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 677 318,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	6 902 156,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	13 783,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281351	Bâtiments publics	375 466,00	0,00
281352	Bâtiments privés	2 531,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	332 348,00	0,00
281578	Autre matériel technique	376 218,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	568 000,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	129 006,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	34 604,00	0,00
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	60 273,00	0,00
2817831	Matériel informatique scolaire (m. à dis	16 933,00	0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	95 922,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 794,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	327 669,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	1 490 666,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	130 155,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	680 132,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	125 442,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	588 380,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 951,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	565 432,00	0,00
282838	Autre matériel informatique (affectation	335,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 300 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	126 747 803,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	311 382 932,00	0,00	0,00	0,00	311 382 932,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 89 220 946,00
Ressources propres disponibles	IV 311 382 932,00
Solde	V = IV – II (8) 222 161 986,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT	0,00	430 023 810,00	430 023 810,00	0,00
FONDS REGIONAL POUR L APPRENTISSAGE	0,00	50 600 000,00	26 185 842,00	24 414 158,00
DRES	0,00	46 911 036,00	49 309 252,00	-2 398 216,00
Total	0,00	527 534 846,00	505 518 904,00	22 015 942,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
10222	FCTVA (part FIRT)	38 170 993,00	
1321	Etat nouvelle route du littoral	100 000 000,00	
13248	participations communes	3 100 000,00	
13272	FEDER 2014-2020 VVR	1 900 000,00	
13272	FEDER 2014-2020 TEE	4 930 000,00	
13272	FEDER 2014-2020 radiers	3 300 000,00	
1345	produits des amendes	100 000,00	
1641	emprunt (part FIRT)	102 769 052,00	
4582	FEADER 2014-2020 PF	570 000,00	
70323	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	400 000,00	
73112	part CVAE BA	24 240 000,00	
7342	taxe spéciale de consommation sur les carburants (part Région)	124 804 920,00	
744	FCTVA fonctionnement (part FIRT)	280 435,00	
74631	fraction DGD relative au transfert RN	25 008 410,00	
75813	REDEVANCES VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	450 000,00	
Total		430 023 810,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
1641	remboursement de la dette en capital	36 300 000,00	
2031	FRAIS D'ETUDES	3 500 000,00	
2041411	SUBVENTIONS COMMUNES ET EPCI	3 540 000,00	
2041412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	3 000 000,00	
2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 000,00	
2041511	SUBVENTIONS AUX EPCI	90 000,00	
2041581	BIENS MOBILIERS,MATERIELS ET ETUDES	300 000,00	
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	100 000,00	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
21351	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS...	50 000,00
21351	gares routières et autres infrastructures routières	100 000,00
2151	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	60 940 000,00
2151	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	240 000 000,00
21828	ACQUISITIONS DE BUS	1 050 000,00
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	40 000,00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 100 000,00
238	autres liaisons (voie vélo ...)	2 500 000,00
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	250 000,00
4581	PISTES FORESTIERES - DEGC	1 680 000,00
60611	ELECTRICITE DRR	35 000,00
60612	FOURNITURES CONSOMMEES DRR	50 000,00
60622	carburants (DL)	400 000,00
60623	FOURNITURES DE BUREAU DRR	10 000,00
60632	EAU DRR	5 000,00
6064	LOCATION DE MATERIELS DRR	5 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	100 000,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	900 000,00
611	CONTRAT D'EXPLOITATION POLE D'ECHANGES	182 000,00
61358	ENTRETIEN DE JARDINS DRR	2 500,00
61521	ENTRETIEN ESPACES VERTS	3 800 000,00
61521	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS DRR	5 000,00
615221	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIELS DRR	42 500,00
61558	MAINTENANCE	12 500,00
6156	AUTRES FRAIS DIVERS DRR	20 000,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	20 000,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	50 000,00
6188	FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT	70 000,00
6188	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT DRR	5 000,00
6238	DIVERS COMMUNICATION	50 000,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	6 500,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	7 000,00
6251	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET MISSIONS DDE	30 000,00
6261	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	2 500,00
6262	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS DRR	50 000,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	50 000,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	172 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	42 000,00
6336	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE DDE	56 600,00
6336	SUBVENTION VERSEE BA TRANSPORT	17 560,00
6355	PARTICIPATION SMPRR	10 000,00
64111	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. ROUTES DSLD	7 000 000,00
64111	INDEMNITES ROUTES DSLD	3 003 000,00
64112	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	100 900,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
64112	PARTICIPATION MUTUELLES	20 900,00
64118	AUTRES CHARGES ROUTES	2 250 000,00
64118	REMUNERATION DES APPRENTIS ROUTES	793 000,00
64131	REMUNERATION PRINCIPALE ROUTES TITULAIRES	2 000 000,00
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS ROUTES	154 570,00
6451	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE DDE	1 400 000,00
6451	S.F.T. IND RES ROUTES DSLD	350 000,00
6453	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE DDE	1 640 000,00
6453	COT. CNFPT ROUTES DSLD	1 470 000,00
6455	PARTICIPATION MUTUELLES	43 780,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	4 000,00
648	COTISATIONS RETRAITES ROUTES DSLD	170 000,00
6561	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (SYNDICATS MIXTES ET ENTENTES)	2 500 000,00
6561	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. DDE	520 000,00
65732	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG DDE	24 240 000,00
657363	fonds compensation	900 000,00
6611	intérêts dette FIRT	17 635 000,00
673	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES DDE	50 000,00
Total		430 023 810,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : FONDS REGIONAL POUR L APPRENTISSAGE		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
731771	TICPE – ressource régionale d'apprentissage –part fixe	42 500 000,00
731772	TICPE – ressource régionale d'apprentissage – part dynamique	4 000 000,00
731775	TICPE – primes apprentissages	4 100 000,00
Total		50 600 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
204182	SUBVENTIONS TRAVAUX DE MAINTENANCE FORMATION CONTINUE	450 000,00
20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	2 235 226,00
238	CENTRE DE FORMATION-SPLA MAREINA	790 000,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	150 000,00
6188	frais divers CPOI	1 034 900,00
65134	petit équipement des apprentis	200 000,00
65521	indemnités compensatrices versées aux entreprises	5 000 000,00
657381	subventions aux organismes	16 325 716,00
Total		26 185 842,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		24 414 158,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DRES		
		Reste à employer au 01/01/N
		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
133122	DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES	46 911 036,00
		Total
		46 911 036,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
20421	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	5 500 000,00
20431	DGE LYCEES PRIVES	224 818,00
20431	DGE LYCEES PUBLICS	6 774 026,00
20431	EQUIPEMENT RESTAURATION	343 040,00
20431	EQUIPE MOBILE	173 598,00
20431	DGE LYCEES PRIVES	224 818,00
20431	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES	100 000,00
20431	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE - SUBVENTIONS	1 400 000,00
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE MO REGION	209 952,00
2313	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DES LYCEES	1 600 000,00
2313	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE MO	1 400 000,00
2313	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LYCEES	1 650 000,00
2313	ENERGIES - REMUNERATIONS	290 000,00
2313	PLAN DE RELANCE LYCEES MO	23 714 000,00
2313	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEES	2 025 000,00
611	AIDES A L'ACQUISITION MANUELS SCOLAIRES	3 360 000,00
6518	CONNEX° INTERNET FAMILLES MOD	320 000,00
		Total
		49 309 252,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)
		-2 398 216,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D4

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	68,60 €	1 200 000,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	51,00 €	25 400 000,00	-0,40
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00 %	124 804 920,00	-20,15
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	3,05 €	2 600 000,00	8,30
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	2,50 %	103 000 000,00	2,90
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	106,71 €	2 200 000,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200095	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : BA ENERGIE REUNION (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	172 100,00	172 100,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		172 100,00	172 100,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	172 100,00	172 100,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	140 900,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		171 000,00	0,00	170 100,00	0,00	170 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		172 100,00	0,00	172 100,00	0,00	172 100,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		172 100,00	0,00	172 100,00	0,00	172 100,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	172 100,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	172 000,00	0,00	172 000,00	0,00	172 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Total des recettes de gestion des services		172 100,00	0,00	172 100,00	0,00	172 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		172 100,00	0,00	172 100,00	0,00	172 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		172 100,00	0,00	172 100,00	0,00	172 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	172 100,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

0,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	120 000,00		120 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00		50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	1 000,00		1 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		172 100,00	0,00	172 100,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**172 100,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	172 000,00		172 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00		100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	172 100,00	0,00	172 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	172 100,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	140 900,00	120 000,00	0,00
611	Sous-traitance générale	106 000,00	60 000,00	0,00
6156	Maintenance	34 900,00	20 000,00	0,00
6287	Remboursements de frais	0,00	40 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 000,00	50 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	30 000,00	50 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	100,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	100,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		171 000,00	170 100,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	100,00	1 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	1 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	1 000,00	1 000,00	0,00
695	Impôts sur les bénéfiques	1 000,00	1 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		172 100,00	172 100,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		172 100,00	172 100,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	172 100,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	172 000,00	172 000,00	0,00
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	92 000,00	92 000,00	0,00
7083	Locations diverses	80 000,00	80 000,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	100,00	0,00
7588	Autres	100,00	100,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		172 100,00	172 100,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		172 100,00	172 100,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		172 100,00	172 100,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	172 100,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	
HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200087	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : BA DSP REGION REUNION (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 198 495,00	3 198 495,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 198 495,00	3 198 495,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 106 895,00	3 106 895,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 106 895,00	3 106 895,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 305 390,00	6 305 390,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		50 100,00	0,00	70 100,00	0,00	70 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	16 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		66 100,00	0,00	91 600,00	0,00	91 600,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	58 000,00	0,00	259 500,00	0,00	259 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 737 460,00	0,00	2 847 395,00	0,00	2 847 395,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 795 460,00	0,00	3 106 895,00	0,00	3 106 895,00
TOTAL		2 861 560,00	0,00	3 198 495,00	0,00	3 198 495,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 198 495,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	124 100,00	0,00	351 100,00	0,00	351 100,00
Total des recettes de gestion des services		124 100,00	0,00	351 100,00	0,00	351 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		124 100,00	0,00	351 100,00	0,00	351 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 737 460,00	0,00	2 847 395,00	0,00	2 847 395,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 737 460,00	0,00	2 847 395,00	0,00	2 847 395,00
TOTAL		2 861 560,00	0,00	3 198 495,00	0,00	3 198 495,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 198 495,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	259 500,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	58 000,00	0,00	259 500,00	0,00	259 500,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	58 000,00	0,00	259 500,00	0,00	259 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	58 000,00	0,00	259 500,00	0,00	259 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 737 460,00		2 847 395,00	0,00	2 847 395,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 737 460,00		2 847 395,00	0,00	2 847 395,00
	TOTAL	2 795 460,00	0,00	3 106 895,00	0,00	3 106 895,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 106 895,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	58 000,00		259 500,00	0,00	259 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 737 460,00		2 847 395,00	0,00	2 847 395,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 795 460,00		3 106 895,00	0,00	3 106 895,00
	TOTAL	2 795 460,00	0,00	3 106 895,00	0,00	3 106 895,00

+

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 106 895,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

259 500,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00		70 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 847 395,00	2 847 395,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	20 000,00		20 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		259 500,00	259 500,00
Dépenses d'exploitation – Total		91 600,00	3 106 895,00	3 198 495,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 198 495,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 847 395,00	2 847 395,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	259 500,00	0,00	259 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		259 500,00	2 847 395,00	3 106 895,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 106 895,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	351 100,00		351 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 847 395,00	2 847 395,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		351 100,00	2 847 395,00	3 198 495,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 198 495,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 847 395,00	2 847 395,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		259 500,00	259 500,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	3 106 895,00	3 106 895,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 106 895,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	70 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	50 000,00	70 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	100,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	100,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		50 100,00	70 100,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	1 500,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 500,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	16 000,00	20 000,00	0,00
695	Impôts sur les bénéfiques	16 000,00	20 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		66 100,00	91 600,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	58 000,00	259 500,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 737 460,00	2 847 395,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 737 460,00	2 847 395,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 795 460,00	3 106 895,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 795 460,00	3 106 895,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 861 560,00	3 198 495,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 198 495,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	124 100,00	351 100,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	124 000,00	351 000,00	0,00
7588	Autres	100,00	100,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		124 100,00	351 100,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		124 100,00	351 100,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	2 737 460,00	2 847 395,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 737 460,00	2 847 395,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 737 460,00	2 847 395,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 861 560,00	3 198 495,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 198 495,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	58 000,00	259 500,00	0,00
2313	Constructions	58 000,00	259 500,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		58 000,00	259 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		58 000,00	259 500,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	2 737 460,00	2 847 395,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	2 737 460,00	2 847 395,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	2 737 460,00	2 847 395,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 737 460,00	2 847 395,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 795 460,00	3 106 895,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 106 895,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	58 000,00	259 500,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 737 460,00	2 847 395,00	0,00
28131	Bâtiments	2 737 460,00	2 847 395,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 795 460,00	3 106 895,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 795 460,00	3 106 895,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 795 460,00	3 106 895,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 106 895,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 847 395,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 847 395,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 847 395,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 847 395,00	0,00	0,00	2 847 395,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 106 895,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 106 895,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	2 847 395,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	259 500,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 106 895,00	0,00	0,00	0,00	3 106 895,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 847 395,00
Ressources propres disponibles	IV	3 106 895,00
Solde	V = IV – II (6)	259 500,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	
HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200111	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : BA TRANSPORT REGION REUNION (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	31 387 000,00	31 387 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		31 387 000,00	31 387 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	31 387 000,00	31 387 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	23 245 000,00	0,00	23 045 000,00	0,00	23 045 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 342 000,00	0,00	8 342 000,00	0,00	8 342 000,00
Total des dépenses de gestion des services		34 587 000,00	0,00	31 387 000,00	0,00	31 387 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		34 587 000,00	0,00	31 387 000,00	0,00	31 387 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		34 587 000,00	0,00	31 387 000,00	0,00	31 387 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 387 000,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	34 439 000,00	0,00	31 322 000,00	0,00	31 322 000,00
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
Total des recettes de gestion des services		34 504 000,00	0,00	31 387 000,00	0,00	31 387 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	83 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		34 587 000,00	0,00	31 387 000,00	0,00	31 387 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		34 587 000,00	0,00	31 387 000,00	0,00	31 387 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 387 000,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPO



TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

0,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	23 045 000,00		23 045 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 342 000,00		8 342 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		31 387 000,00	0,00	31 387 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 387 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	31 322 000,00		31 322 000,00
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00		65 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		31 387 000,00	0,00	31 387 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 387 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	23 245 000,00	23 045 000,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	250 000,00	250 000,00	0,00
611	Sous-traitance générale	22 365 000,00	22 365 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	100 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	110 000,00	10 000,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	420 000,00	420 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 342 000,00	8 342 000,00	0,00
65735	Subv. exploitat° groupements	0,00	5 380 000,00	0,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	11 342 000,00	2 962 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		34 587 000,00	31 387 000,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		34 587 000,00	31 387 000,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		34 587 000,00	31 387 000,00	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 387 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	34 439 000,00	31 322 000,00	0,00
7472	Subv. exploitat° Régions	24 639 000,00	24 240 000,00	0,00
7473	Subv. exploitat° Départements	9 800 000,00	7 082 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00	65 000,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	65 000,00	65 000,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		34 504 000,00	31 387 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	83 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	83 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		34 587 000,00	31 387 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		34 587 000,00	31 387 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 387 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	
HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

BUDGET FEDER REUNION

Présenté par Monsieur Didier ROBERT
Président du Conseil Régional

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : BUDGET FEDER REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200079

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

voté par fonction

BUDGET : BUDGET FEDER REUNION (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	16
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	17
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	23
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	25
E1 - Balance générale - Dépenses	27
E2 - Balance générale - Recettes	29

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	31
A.900 - Services généraux	35
A.900-5 - Gestion des fonds européens	38
A.901 - Sécurité	39
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	40
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	43
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	46
A.904-4 - RSA	49
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	50
A.906 - Action économique	53
A.907 - Environnement	55
A.908 - Transports	58
A.921 - Taxes non affectées	62
A.922 - Dotations et participations	63
A.923 - Dettes et autres opérations financières	64
A.925 - Opérations patrimoniales	65
A.926 - Transferts entre les sections	66
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	67
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
B.930 - Services généraux	72
B.930-5 - Gestion des fonds européens	75
B.931 - Sécurité	76

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	77
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	83
B.934-3 - APA	86
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	87
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	88
B.936 - Action économique	91
B.937 - Environnement	93
B.938 - Transports	96
B.940 - Impositions directes	100
B.941 - Autres impôts et taxes	101
B.942 - Dotations et participations	102
B.943 - Opérations financières	103
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	104
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	105
B.946 - Transferts entre les sections	106
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	107
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	108

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	109
A1.01 - Opérations non ventilables	111
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	112
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	115
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	116
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	117
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	123
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	126
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	127
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	130
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	132
A1.908 - Fonction 8 - Transports	135
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	139
A2.01 - Opérations non ventilables	141
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	142
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	145
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	146
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	147
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	150
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	153
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	154

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	157
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	158
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	161
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	163
A2.938 - Fonction 8 - Transports	166

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	170
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	171

D - Autres éléments d'information


D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1- Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

173

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00

BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - BP (projet de budget) - 2019

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00

BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - BP (projet de budget) - 2019

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	167 820 415,83	167 820 415,83
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	167 820 415,83	167 820 415,83

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	69 970 415,83	69 970 415,83
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	69 970 415,83	69 970 415,83
	TOTAL DU BUDGET (4)	237 790 831,66	237 790 831,66

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	119 600 000,00	48 220 415,83	167 820 415,83	119 600 000,00	48 220 415,83	167 820 415,83
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	21 750 000,00	48 220 415,83	69 970 415,83	21 750 000,00	48 220 415,83	69 970 415,83
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	141 350 000,00	96 440 831,66	237 790 831,66	141 350 000,00	96 440 831,66	237 790 831,66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D EP211-0001 2015/1	FEDER INVESTISSEMENT 2014-2020	9005	0,00
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D EA211-0001 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT 2014-2020	9305	0,00
D EA211-0002 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT AT	9305	0,00
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	C

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	167 820 415,83	0,00	167 820 415,83
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	167 820 415,83	0,00	167 820 415,83
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	69 970 415,83	0,00	69 970 415,83
93 Services ventilés	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00
- en AE/CP	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	69 970 415,83	0,00	69 970 415,83
93 Services ventilés	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)	C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
---------	---	--	--	--------------------------------	--	--	---

AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00						

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	48 220 415,83	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées		0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)		0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	48 220 415,83						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	48 220 415,83	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées		0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	48 220 415,83						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	48 220 415,83	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés		0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP		0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
- hors AE/CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	48 220 415,83						
953 Virement à la section d'investissement	0,00						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	48 220 415,83	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés		0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	48 220 415,83						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)	C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	119 600 000,00	119 600 000,00
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	119 600 000,00	119 600 000,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I 119 600 000,00	II 119 600 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	48 220 415,83	48 220 415,83
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL	III 48 220 415,83	IV 48 220 415,83

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 0,00

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	167 820 415,83	II + IV + VI + VII	167 820 415,83
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	21 750 000,00	21 750 000,00
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	21 750 000,00	21 750 000,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	21 750 000,00	21 750 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	48 220 415,83	48 220 415,83
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL	48 220 415,83	48 220 415,83

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :	0,00
---	-------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	0,00	0,00
--	------	------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	69 970 415,83	II + IV + VI	69 970 415,83
----------------------------	-------------	----------------------	--------------	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	167 820 415,83	0,00	167 820 415,83
	Sous total des opérations réelles et mixtes	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018)	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (3)</i>	0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses de fonctionnement – Total	0,00	0,00	69 970 415,83	0,00	69 970 415,83
	Sous total des opérations réelles et mixtes	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	167 820 415,83	0,00	167 820 415,83
	Sous total des opérations réelles et mixtes	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	0,00		48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	0,00		48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	69 970 415,83	0,00	69 970 415,83
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00		48 220 415,83	0,00		48 220 415,83	48 220 415,83
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	0,00			48 220 415,83	0,00		48 220 415,83	48 220 415,83
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	0,00	167 820 415,83	0,00	119 600 000,00	48 220 415,83	167 820 415,83

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

TOTAL	167 820 415,83
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	119 600 000,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (3)	0,00		48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	167 820 415,83	0,00	167 820 415,83

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	167 820 415,83
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux AP (1) = 0,00

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	119 600 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	119 600 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	119 600 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	119 600 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	119 600 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	119 600 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Sécurité AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
		DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat AP (1) = 0,00

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 0,00

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<i>DEPENSES (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>RECETTES (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	0,00	48 220 415,83	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	48 220 415,83	0,00
139172	<i>Subv. transf. FEDER</i>	0,00	48 220 415,83	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	0,00	48 220 415,83	0,00
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	48 220 415,83	0,00
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	0,00	48 220 415,83	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00		48 220 415,83	0,00		48 220 415,83	48 220 415,83
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	0,00			48 220 415,83	0,00		48 220 415,83	48 220 415,83
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - BP (projet de budget) - 2019

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	0,00	69 970 415,83	0,00	21 750 000,00	48 220 415,83	69 970 415,83

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
---	------

TOTAL	69 970 415,83
--------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	21 750 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	0,00		48 220 415,83	0,00	48 220 415,83
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	69 970 415,83	0,00	69 970 415,83

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	69 970 415,83
--------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 0,00

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	21 750 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	21 750 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	21 750 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	21 750 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	21 750 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle					93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Action économique AE (1) = 0,00

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 0,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	0,00	48 220 415,83	0,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	0,00	48 220 415,83	0,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	0,00	48 220 415,83	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	0,00	48 220 415,83	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	48 220 415,83	0,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	0,00	48 220 415,83	0,00
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		119 600 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		119 600 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		119 600 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		119 600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	119 600 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	119 600 000,00
RECETTES		0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	119 600 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	119 600 000,00	0,00	0,00	119 600 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 750 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 750 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 750 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 750 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	21 750 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		48 220 415,83	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		48 220 415,83	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	48 220 415,83	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	48 220 415,83	0,00	0,00	48 220 415,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		48 220 415,83	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		48 220 415,83	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	48 220 415,83	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	48 220 415,83	0,00	0,00	0,00	48 220 415,83

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 48 220 415,83
Ressources propres disponibles	IV 48 220 415,83
Solde	V = IV – II (8) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...



PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

BUDGET POCT REUNION

Présenté par Monsieur Didier ROBERT
Président du Conseil Régional

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200103

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

**Budget primitif (projet de budget)
voté par fonction**

BUDGET : BUDGET POCT REUNION (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	16
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	17
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	23
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	25
E1 - Balance générale - Dépenses	27
E2 - Balance générale - Recettes	29

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	31
A.900 - Services généraux	35
A.900-5 - Gestion des fonds européens	38
A.901 - Sécurité	39
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	40
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	43
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	46
A.904-4 - RSA	49
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	50
A.906 - Action économique	53
A.907 - Environnement	55
A.908 - Transports	58
A.921 - Taxes non affectées	62
A.922 - Dotations et participations	63
A.923 - Dettes et autres opérations financières	64
A.925 - Opérations patrimoniales	65
A.926 - Transferts entre les sections	66
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	67
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
B.930 - Services généraux	72
B.930-5 - Gestion des fonds européens	75
B.931 - Sécurité	76

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	77
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	83
B.934-3 - APA	86
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	87
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	88
B.936 - Action économique	91
B.937 - Environnement	93
B.938 - Transports	96
B.940 - Impositions directes	100
B.941 - Autres impôts et taxes	101
B.942 - Dotations et participations	102
B.943 - Opérations financières	103
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	104
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	105
B.946 - Transferts entre les sections	106
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	107
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	108

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	109
A1.01 - Opérations non ventilables	111
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	112
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	115
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	116
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	117
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	123
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	126
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	127
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	130
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	132
A1.908 - Fonction 8 - Transports	135
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	139
A2.01 - Opérations non ventilables	141
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	142
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	145
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	146
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	147
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	150
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	153
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	153

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	157
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	158
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	161
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	163
A2.938 - Fonction 8 - Transports	166

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	170
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	171

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1- Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet


800

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

173

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

801

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1		0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2		0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00

PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION - BUDGET POCT REUNION - BP (projet de budget) - 2019

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00

PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION - BUDGET POCT REUNION - BP (projet de budget) - 2019

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 465 502,70	1 465 502,70
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 465 502,70	1 465 502,70
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 434 497,30	6 434 497,30
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		6 434 497,30	6 434 497,30
TOTAL DU BUDGET (4)		7 900 000,00	7 900 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	A2

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	7 900 000,00	0,00	7 900 000,00	7 900 000,00	0,00	7 900 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D POP-0001 2015/1	INVESTISSEMENT	9005	0,00
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D POA-0001 2015/1	FONCTIONNEMENT	9305	0,00
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	C

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
- Recettes affectées	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
93 Services ventilés	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
- en AE/CP	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
93 Services ventilés	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)	C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
---------	---	--	--	--------------------------------	--	--	---

AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00						

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées		0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)		0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées		0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés		0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP		0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
- hors AE/CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00						
953 Virement à la section d'investissement	0,00						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés		0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)	C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	1 465 502,70	1 465 502,70
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	1 465 502,70	1 465 502,70
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I 1 465 502,70	II 1 465 502,70

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL	III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :.....	0,00
---	-------------

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 465 502,70	II + IV + VI + VII	1 465 502,70
----------------------------	-------------	---------------------	--------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	6 434 497,30	6 434 497,30
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	6 434 497,30	6 434 497,30
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	6 434 497,30	6 434 497,30

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :	0,00
---	-------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	0,00	0,00
--	------	------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	6 434 497,30	II + IV + VI	6 434 497,30
----------------------------	-------------	---------------------	--------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
	Sous total des opérations réelles et mixtes	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018)	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses de fonctionnement – Total	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
	Sous total des opérations réelles et mixtes	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
	Sous total des opérations réelles et mixtes	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
	Sous total des opérations réelles et mixtes	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

TOTAL	1 465 502,70
--------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	1 465 502,70

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 465 502,70
--------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION - BUDGET POCT REUNION - BP (projet de budget) - 2019

- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.
- (5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux AP (1) = 0,00

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éducat., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 901

CHAPITRE 901 – Sécurité AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
		DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat AP (1) = 0,00

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52	90-53	90-54	90-55				
	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural et autres espaces de dév.	Habitat (Logement)				
				90-551	90-552	90-553	90-554	90-555
				Parc privé de la collectivité	Aide au secteur locatif	Aide à l'accession à la propriété	Aire d'accueil des gens du voyage	Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 – Action économique AP (1) = 0,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 0,00

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<i>DEPENSES (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>RECETTES (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
									864

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)								0,00
---	--	--	--	--	--	--	--	------

TOTAL								6 434 497,30
--------------	--	--	--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	6 434 497,30

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	6 434 497,30
--------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 0,00

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	6 434 497,30
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	6 434 497,30
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	6 434 497,30
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	6 434 497,30
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	6 434 497,30
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle					93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat AE (1) = 0,00

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Action économique AE (1) = 0,00

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 0,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Transfert de charges</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 465 502,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 465 502,70
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 465 502,70
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 465 502,70
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éducat., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70
RECETTES		0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	1 465 502,70	0,00	0,00	1 465 502,70

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 434 497,30
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 434 497,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 434 497,30
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 434 497,30
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041	93-042	93-043	93-044	93-048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	6 434 497,30	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
		DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (8) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, co afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie	
BEDIER Joé	
BELLO Huguette	
CADET Jean Alain	
COSTES Yolaine	
COUAPPEL-SAURET Fabienne	
DENNEMONT Michel	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin	
HOARAU Denise	
HOARAU Jacquet	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie	
LAGOURGUE Jean-Louis	
LEBEAU Anicha	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylvianne	
ROBERT Didier	
SETTAMA-VIDON Léopoldine	
TECHER Paul	
VALY Bachil	
VIENNE Axel	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019



Le Président du Conseil Régional

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia (Proc)		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert Absente		MDOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sywie	
BASSIRE Nathaïle		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Hugnette		NABENESA Karine Absente	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine + proc de Mme Sylviane FROCC	
COSTES Yolaine		NOEL Nathaïle	
COUPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel Absente		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia (Proc)	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylviane (Proc)	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier + proc de M. S. L. LAOURGUE	
GUEZZELLO Aïin		SETTAMA-VIDON Léopoldine Absente	
HOARAU Denise Absente		TECHER Paul	
HOARAU Jacques Absente		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
KIBIDI Virginie + proc de M. AGOUBACAR AGOUBA		VIRAPOULLE Jean Paul + proc de M. ROUSSIN	
LAGOURGUE Jean-Louis (Proc)		WON-FAH-HIN Marie Rose Absente	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le _____ et de la publication, le _____
à Sainte-Clotilde, le _____



Le Président du Conseil Régional,

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)

Nombre de membres présents : 34 (4 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES : - Pour 30

- Contre 6

- Abstentions 2

Date de convocation : 15 Mars 2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019

Le Président du Conseil Régional



Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN - VITRY Fauzia (Proc)		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		MDOHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathaïle		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Hugnette		NABENESA Karine (Proc)	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine + proc de Mme Riviere Sylvie	
COSTES Yolaine		NOEL Nathaïle	
COUAPPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel (Proc)		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia (Proc)	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylviane Proc	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier + proc de Mme Riviere Sylvie	
GUEZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine (Proc)	
HOARAU Denise (Proc)		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet (Proc)		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
KIBIDI Virginie + proc de Mme Riviere Sylvie		VIRAPOULLE Jean Paul + proc de M Ramassamy	
LAGOURGUE Jean-Louis (Proc)		WON-FAH-HIN Marie Rose (Proc)	
LEBEAU Anicha			

Certifié exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le _____ et de la publication, le _____
à Sainte-Clotilde, le _____

Le Président du Conseil Régional



ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)

Nombre de membres présents : 34 (4 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES : - Pour 30

- Contre 6

- Abstentions 2










































Date de convocation : 15 Mars 2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019



Président du Conseil Régional

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Fauzia (Proc)		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert		MDOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAUPOULE Sywie	
BASSIRE Nathaïle		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Huguette		NABENESA Karine (Proc)	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine + proc de Mme Siquarre (Proc)	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel (Abs.)		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia (Proc)	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylviane (Proc)	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier + proc de S. E. MASSOURA	
GUEZELLO Aïin		SETTAMA-VIDON Léopoldine (Abs.)	
HOARAU Denise (Abs.)		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet (Abs.)		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
KIBIDI Virginie + proc de Mme ABOUBACAR BEN VITRY		VIRAPOULLE Jean Paul + Proc M. Roumestan	
LAGOURGUE Jean-Louis (Proc)		WON-FAH-HIN Marie Rose (Abs.)	
LEBEAU Anicha			

Certifié exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le à Sainte-Clotilde, le

et de la publication, le

Le Président du Conseil Régional,



ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)

Nombre de membres présents : 34 (4 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES : - Pour 30

- Contre 6

- Abstentions 2

Date de convocation : 15 Juin 2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019


Le Président du Conseil Régional

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia Proc		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert Absent		MDOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPPOLE SYWIE	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Hugnette		NABENESA Karine Proc	
CADET Jean Alain		NATIVEL Lorraine Proc de l'axe Sainte-Clotilde	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel Absent		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia (Proc)	
GAUTHIER Jack		RIEHERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIEHERE Sylviane Proc	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier Proc du 51 Assurance	
GUEZZELLO Ailin		SETTAMA-VIDON Léopoldine Proc	
HOARAU Denise Absent		TECHER Paul	
HOARAU Jacquet Absent		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
KBIDI Virginie Proc de l'axe Assurances		VIRAPOULLE Jean Paul Proc de l'axe Ramassamy	
LAGOURGUE Jean-Louis Proc		WON-FAH-HIN Marie Rose Proc	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le  Le Président du Conseil Régional,
à Sainte-Clotilde, le et de la publication, le

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)

Nombre de membres présents : 34 (4 procurations)

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

- Pour 36
- Contre 30
- Abstentions 2
























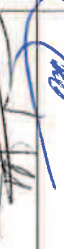





















Date de convocation :

15 Mars 2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019


Le Président du Conseil Régional

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia Proc		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert Abst		MDOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
BASSIRE Nathalie		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BEDIER Joé		MURIN-HOARAU Aline	
BELLO Hugnette		NABENESA Karine Abst	
CADET Jean Alain		NATVEL Lorraine + proc de Mrs S. Rivoire	
COSTES Yolaine		NOEL Nathalie	
COUPEL-SAURET Fabienne		PATEL Ibrahim	
DENNEMONT Michel Abst		PAYET Vincent	
FONTAINE Luc Guy		PICARDO Bernard	
FOUASSIN Stéphane		PROFIL Patricia	
FOURNEL Dominique		RAMASSAMY Nadia (Proc)	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Olivier	
GOBALOU Virginie		RIVIERE Sylviane Proc	
GRONDIN Louis Bertrand		ROBERT Didier + proc de S. L. MARRASSE	
GUEZZELLO Alin		SETTAMA-VIDON Léopoldine Proc	
HOARAU Denise Abst		TECHER Paul	
HOARAU Jaquet Abst		VALY Bachil	
HOARAU Olivier		VIENNE Axel	
KIBIDI Virginie + proc de Mrs AGOUMBOUR		VIRAPOULLE Jean Paul + proc de Mrs Agoumboour	
LAGOURGUE Jean-Louis Proc		WON-FAH-HIN Marie Rose Abst	
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le _____ et de la publication, le _____
à Sainte-Clotilde, le _____


Le Président du Conseil Régional,

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)
Nombre de membres présents : 34 (+4 procurations)

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :
- Pour
- Contre
- Abstentions













































Date de convocation :

36
30
2
15/07/2019

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 29 mars 2019


Le Président du Conseil Régional

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABOUBACAR BEN – VITRY Fauzia Proc		LEE MOW SIM Lynda	
ANNETTE Gilbert Proc		MDOIHOMA Juliana	
AUBER Valéria		MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
BASSIRE Nathalie		MURIN-HOARAU Aline	
BEDIER José		NABENESA Karine Absite	
BELLO Hugnette		NATIVEL Lorraine + Proc de Mme Sylviane Proc	
CADET Jean Alain		NOEL Nathalie	
COSTES Yolaine		PATEL Ibrahim	
COUPEL-SAURET Fabienne		PAYET Vincent	
DENNEMONT Michel Absite		PICARDO Bernard	
FONTAINE Luc Guy		PROFIL Patricia	
FOUASSIN Stéphane		RAMASSAMY Nadia Proc	
FOURNEL Dominique		RIVIERE Olivier	
GAUTHIER Jack		RIVIERE Sylviane Proc	
GOBALOU Virginie		ROBERT Didier + Proc de Mme Sylviane Proc	
GRONDIN Louis Bertrand		SETTAMA-VIDON Léopoldine Proc	
GUEZZELLO Ailin		TECHER Paul	
HOARAU Denise Absite		VALY Bachil	
HOARAU Jacquet Absite		VIENNE Axel	
HOARAU Olivier		VIRAPOULLE Jean Paul (Proc de Mme Rosemary)	
KIBIDI Virginie + Proc de Mme Rosemary		WON-FAH-HIN Marie Rose Absite	
LAGOURGUE Jean-Louis Proc			
LEBEAU Anicha			

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le à Sainte-Clotilde, le

et de la publication, le

Le Président du Conseil Régional,

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)

Nombre de membres présents : 34 (4 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES : - Pour 30

- Contre 6

- Abstentions 2

Date de convocation : 15 Mars 2019

DELIBERATION N° DAP2019_0006

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

*s'est réunie le vendredi 29 mars 2019 à 09 h 30
 à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

*Nombre de membres
 en exercice : 45*

*Nombre de membres
 présents : 30*

*Nombre de membres
 représentés : 6*

*Nombre de membres
 absents : 9*

*Le Président,
 Didier ROBERT*

Présents :

ROBERT DIDIER
 RIVIERE OLIVIER
 COSTES YOLAINE
 PAYET VINCENT
 MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
 PICARDO BERNARD
 FOURNEL DOMINIQUE
 K'BIDI VIRGINIE
 PROFIL PATRICIA
 VIENNE AXEL
 CADET JEAN ALAIN
 BEDIER JOE
 BELLO HUGUETTE
 TECHER PAUL
 LEE MOW SIM LYNDA
 HOARAU OLIVIER
 NOEL NATHALIE
 VIRAPOULLE JEAN-PAUL
 FOUASSIN STÉPHANE
 MURIN-HOARAU ALINE
 GUEZELLO ALIN
 COUAPEL-SAURET FABIENNE
 GRONDIN LOUIS BERTRAND
 LEBEAU ANICHA
 AUBER VALÉRIA
 MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
 NATIVEL LORRAINE
 FONTAINE LUC GUY
 GAUTHIER JACK
 GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :

ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
 BASSIRE NATHALIE
 RAMASSAMY NADIA
 LAGOURGUE JEAN-LOUIS
 VALY BACHIL
 RIVIERE SYLVIANE

Absents :

PATEL IBRAHIM
 ANNETTE GILBERT
 HOARAU JACQUET
 M'DOIHOMA JULIANA
 HOARAU DENISE
 WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
 SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
 DENNEMONT MICHEL
 NABENESA KARINE

RAPPORT / DGADDE / N° 105719

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE DE LA RÉUNION 2019-2028



Séance du 29 mars 2019
Délibération N° DAP2019_0006
Rapport / DGADDE / N° 105719

Délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE DE LA RÉUNION 2019-2028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte,

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et l'article 8 sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets,

Vu le décret n° 2017-530 du 12 avril 2017 validant la PPE de La Réunion pour 2016-2023,

Vu la délibération du Conseil Régional n°DAP2016_0045 du 19 décembre 2016 validant la PPE pour la période 2016-2023,

Vu la délibération de la Commission Permanente n° DCP2017_0963 du 12 décembre 2017 relative à la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de La Réunion - financement de l'évaluation environnementale de la PPE 2019-2028,

Vu le rapport N° DGADDE / 105719 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Conjointe (CADDE, CEE, CGCTD) du 20 mars 2019,

Considérant,

- que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour 2016-2023 doit-être révisée à l'expiration des 3 ans de son application, soit en 2019, conformément à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) ci-dessus visée,
- que la révision de la PPE a été engagée conjointement par l'État et la Région au second semestre 2017 dans le cadre de la Gouvernance Énergie,
- que cette procédure a abouti au projet de PPE révisée 2019-2028 présenté,
- l'objectif « zéro déchets » à l'horizon 2030 repris dans le scénario du PRPGD en cours d'élaboration qui privilégie, en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, la prévention et le réemploi/recyclage des déchets et une valorisation énergétique des déchets par des procédés les moins impactant sur le plan de l'environnement (cas notamment des déchets dangereux) avec la production de syngaz à valoriser,
- les objectifs ambitieux de la Région Réunion en matière énergétique pour le territoire réunionnais :
 - scénario « 100 % Énergies renouvelables (ENR) » pour la production électrique à l'horizon 2030,


- un développement important de la MDE (Maîtrise de l'Énergie) au moyen du programme d'actions prévues dans le nouveau cadre de compensation CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité),
- une augmentation significative de la part modale des transports en commun (11 % en 2023 et 14 % en 2028) et une baisse de la consommation des énergies fossiles du transport routier (10 % en 2023 et 22 % en 2028), conformément au SRIT (Schéma Régional des Infrastructures et des Transports) adopté en 2014,
- le Schéma Régional Biomasse (SRB) qui sera arrêté par le Conseil Régional et annexé à la PPE révisée, valant plan de développement sur la biomasse identifiant les gisements pouvant faire l'objet d'une valorisation énergétique et les actions nécessaires pour les exploiter,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide,

- d'arrêter le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de La Réunion pour 2019-2028 ;
- de valider :
 - l'évaluation environnementale relative à cette PPE,
 - l'évaluation économique et sociale provisoire relative à cette PPE ;
- de donner délégation au Président pour apporter les derniers ajustements aux rapports, notamment sur l'évaluation socio-économique ;
- de permettre la transmission de ces rapports au Préfet et à l'Autorité Environnementale (CGEDD) et ultérieurement leur mise à disposition du public ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**



Programmation pluriannuelle de l'énergie de la Réunion

2019 – 2028

Assemblée plénière du Conseil Régional – février 2019
(Rapport n° 105719)

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 03/04/2019



ID : 974-239740012-20190329-DAP2019_0006-DE

PRÉAMBULE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif. Elle vise à engager le pays tout entier dans la voie d'une croissance verte créatrice de richesses, d'emplois durables et de progrès. Cette loi vise notamment l'autonomie énergétique des territoires d'Outre-Mer à l'horizon 2030.

Pour l'île de la Réunion, très dépendante des énergies fossiles et zone non interconnectée à un réseau continental d'électricité, l'objectif est de maîtriser les consommations d'énergie et de répondre à ses besoins par le développement des énergies renouvelables. Le territoire ne manque pas de ressources renouvelables (soleil, eau, vent, mer) dont il s'agit d'optimiser l'utilisation. L'enjeu consiste à se libérer des combustibles fossiles, ce qui aura pour effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

la Réunion doit, en matière d'énergie, passer d'un statut de territoire d'expérimentation à celui de territoire créateur de richesses et d'emplois mettant en œuvre des solutions technologiques pouvant être diffusées partout à travers le monde. Pour la région Réunion qui connaît un taux de chômage élevé et où la lutte contre la précarité énergétique s'avère essentielle, se trouve là un fort enjeu de développement économique et d'amélioration de la situation de l'emploi.

Élément fondateur de la transition énergétique, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) constitue un document unique en matière de stratégie énergétique pour la Réunion. Elle précise les objectifs de politique énergétique, identifie les enjeux et les risques dans ce domaine, et oriente les travaux des acteurs publics. Elle constitue le volet énergie du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie).

la Réunion étant une zone non interconnectée (ZNI), la PPE est élaborée conjointement par le Président du Conseil Régional et par le Préfet, représentant de l'État dans la région.

La première PPE pour la Réunion, validée le 19 décembre 2016 par le Conseil régional et adoptée par le décret n° 2017-530 du 12 avril 2017, couvre deux périodes successives, respectivement de trois et cinq ans, soit de 2016 à 2018 et de 2019 à 2023. La première programmation a porté prioritairement sur le volet électrique, pour lequel un certain nombre d'actions étaient engagées et dont les résultats étaient attendus rapidement.

Conformément à la loi de transition énergétique, cette PPE fait aujourd'hui l'objet d'une révision. Elle doit être élaborée pour les 10 prochaines années, à raison de 2 périodes de 5 ans soit, pour 2019 – 2023 et 2024 – 2028.

La présente PPE s'inscrit dans l'objectif fixé par la loi « parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030 ». Pour l'électricité, l'ambition est d'atteindre un mix 100 % énergies renouvelables en 2030. Au vu des contraintes techniques actuelles et des ruptures technologiques nécessaires, cette programmation prépare cette ambition en visant un taux de 80 % d'ENR dans le mix électrique en 2028 et en inscrivant les études à réaliser pour 2023 en vue de l'autonomie électrique en 2030.

Il est pour cela nécessaire de réussir un programme de maîtrise de la demande ambitieux, de développer l'effacement et même le pilotage de la consommation et d'augmenter le taux d'ENR dans le mix électrique, notamment grâce au stockage.

Aussi, il y aura lieu de tout mettre en œuvre pour que d'ici la prochaine révision de la PPE en 2023, ces éléments soient disponibles et permettent de décliner un mix électrique entièrement vert et renouvelable à l'horizon 2030.

Comme la première PPE, la révision 2019 – 2028 repose, pour le volet électricité, sur le bilan de l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, établi par le gestionnaire du réseau de distribution (EDF SEI), mentionné à l'article L.141-9 du code de l'énergie.

Elle fait l'objet d'un décret interministériel, auquel le présent rapport est annexé. Pour rappel, la PPE ouvre la possibilité au président de région de demander au ministre en charge de l'énergie le lancement d'appels d'offres régionaux si les objectifs qui y sont inscrits le nécessitent. Le conseil régional souhaite que ces appels d'offres puissent devenir pluriannuels et soient territorialisés.

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 03/04/2019



ID : 974-239740012-20190329-DAP2019_0006-DE

SOMMAIRE

Préambule.....	3
Sommaire.....	5
Démarche d'élaboration de la révision.....	7
A – Contexte du système énergétique de l'île.....	9
B – Évolution de la demande et objectifs de maîtrise de la demande en électricité.....	23
C – Les objectifs de sécurité d'approvisionnement.....	37
D – Les infrastructures et la flexibilité du système électrique.....	43
E – Enjeux et objectifs de développement de production énergétique.....	53
F – Transport : stratégie de développement d'une mobilité durable.....	81
G – Récapitulatif des objectifs de la PPE.....	103
Glossaire.....	107
Table des matières.....	109
Graphique.....	113
Annexes.....	117

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 03/04/2019



ID : 974-239740012-20190329-DAP2019_0006-DE

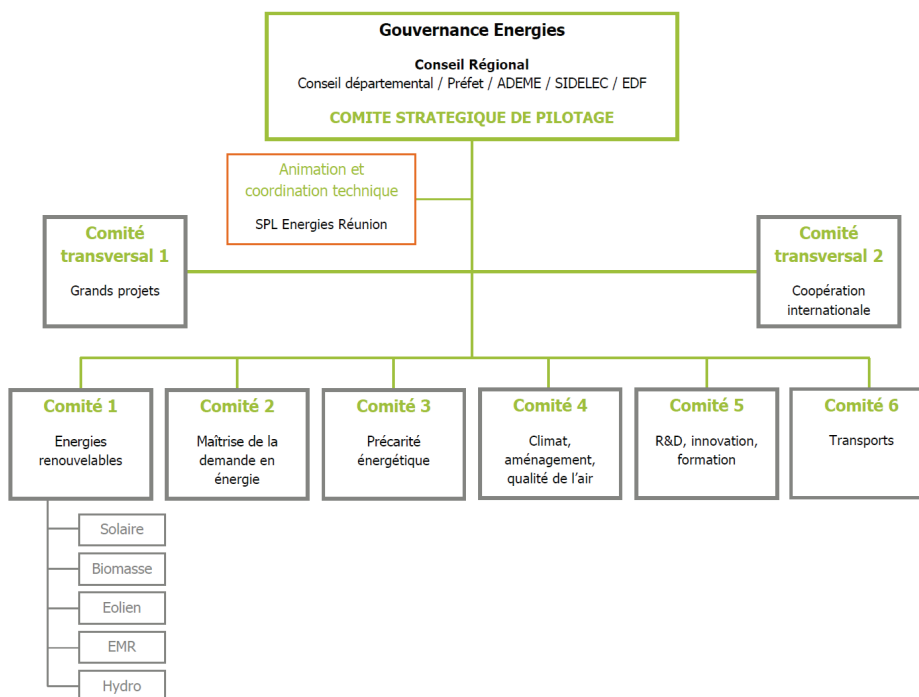
DÉMARCHE D'ÉLABORATION DE LA RÉVISION

Les travaux de révision de la PPE s'appuient sur plusieurs documents, dont notamment :

- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ;
- La Stratégie Nationale Bas Carbone ;
- Le bilan énergétique de la Réunion 2016 éd. 2017 publié par l'Observatoire Énergie Réunion ;
- Le bilan prévisionnel 2017 du gestionnaire du système électrique pour les évolutions de consommation ;
- Le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie) 2013 ;
- La PPE 2016/2018-2019/2023 ;
- Le schéma régional biomasse en cours d'élaboration ;
- Également, les plans et schémas élaborés ou en cours depuis 2015 (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – PRPGD, Schéma de Raccordement au Réseau des Énergies renouvelables – S2REN, Schéma Régional éolien, Schéma des énergies marines...);
- Et les études envisagées dans la première programmation qui ont été réalisées depuis, notamment dans le secteur des transports.

Ces travaux débutés fin septembre 2017 se sont inscrits dans le cadre de la **Gouvernance Énergie Réunion, organe réunionnais partenarial original dans le champ de l'énergie.**

La Gouvernance Énergies Réunion a été mise en place en janvier 2014. Comportant deux niveaux, elle est pilotée par un Comité Stratégique composé de la Région, l'État, le Département, l'Ademe, le Sidélec et EDF.



Ce Comité Stratégique de Pilotage appuie sa gouvernance sur un comité de coordination et d'animation technique confié à la SPL Énergies Réunion.

Un deuxième niveau constitué de huit comités de travail dont deux transversaux est chargé des réflexions opérationnelles (ingénierie financière, énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, précarité énergétique, climat/aménagement/air, innovations et formations, transport, coopération internationale).

La méthode choisie pour l'élaboration de cette révision a laissé une large place à la concertation et à l'association de tous les acteurs du champ de l'énergie.

- Une douzaine d’ateliers ont été organisés entre octobre 2017 et janvier 2018, animés par l’Etat, la Région Réunion ou les pilotes des comités de la Gouvernance et autour des thématiques ci-dessous.

Thématique	Partenaires
Maîtrise de la Demande en Énergie (2 réunions)	Ademe, EDF, SIDELEC, SPL Énergies Réunion, Région Réunion, DEAL
Transport (2 réunions)	SMTR, DEAL, SGAR, Ademe, Région Réunion (Direction transport), Agorah, ATR (Alternative Transport Réunion), FNAUT (Fédération nationale des associations d’usagers des transports), CCIR, SPL Energies Réunion + les EPCI dans le cadre des PCAET
Véhicule Électrique (2 réunions)	SMTR, Concessionnaires automobiles, Schneider Electric, EDF SEI, DEAL (Direction Déplacements), Syndicat de l’Importation et du Commerce de la Réunion (SICR), Assim Réunion Énergie Environnement (AREE), MEDEF, SER, Albioma (solaire), EDF, solaristes, SPL Energies Réunion, Région Réunion
Énergies Renouvelables (3 réunions) Photovoltaïque – éolien – hydraulique – géothermie, biomasse – déchets — énergies marines	EDF, Albioma, Producteurs (Sunzil/Quadran/Groupe Dijoux/APEX Energies/Soleo/Sorun/Akuo Energy), SER, MEDEF, SPL Energies Réunion, Akuo Energy, BRGM, DEAL, Région Réunion, Engie, Ademe
Sécurité d’approvisionnement et réseaux (1 réunion)	EDF, DEAL, Région Réunion, SPL Energies Réunion, Préfecture, AVIFUEL, Albioma, SIDELEC
GNL (2 réunions)	Grand Port Maritime, EDF PEI et EDF SEI, GIP Bois-Rouge (Pôle Portuaire Industriel Énergétique de Bois-Rouge – PPIEBR), DEAL, Région Réunion, SPL Energies Réunion, SMTR

- Une information du public sur la révision préalablement à la rédaction du rapport PPE a été réalisée sur les sites de la DEAL et de la Région Réunion, de fin novembre 2017 à fin janvier 2018. Cette information prévoyait un formulaire de contribution et proposait une FAQ. Quelques contributions ont été recueillies.
- Un comité rédactionnel s’est régulièrement réuni de janvier à août 2018 pour intégrer les contributions des ateliers, celles issues de la consultation du public et les orientations fixées par le comité stratégique.
- L’élaboration de l’évaluation environnementale de la PPE a été engagée par la Région Réunion en avril 2018.

Le Comité stratégique de pilotage de la Gouvernance Énergie Réunion s’est réuni autant que de besoin pour valider, à chaque étape décisive, les choix à effectuer.

Enfin, bien évidemment, les travaux de révision ont tenu compte des évolutions constatées depuis l’élaboration de la PPE 2016/2023. Le présent rapport révisé fait état et analyse, autant que possible, ces évolutions.

A – CONTEXTE DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE L'ÎLE

A.1 – Système énergétique de la Réunion

L'insularité induit une forte dépendance en matière d'approvisionnement énergétique. Ainsi, bien que le mix électrique de la Réunion se caractérise par un taux très important d'énergie renouvelable, l'île reste dépendante des approvisionnements extérieurs.

- Le schéma énergétique de la Réunion s'établit comme suit en 2016 :

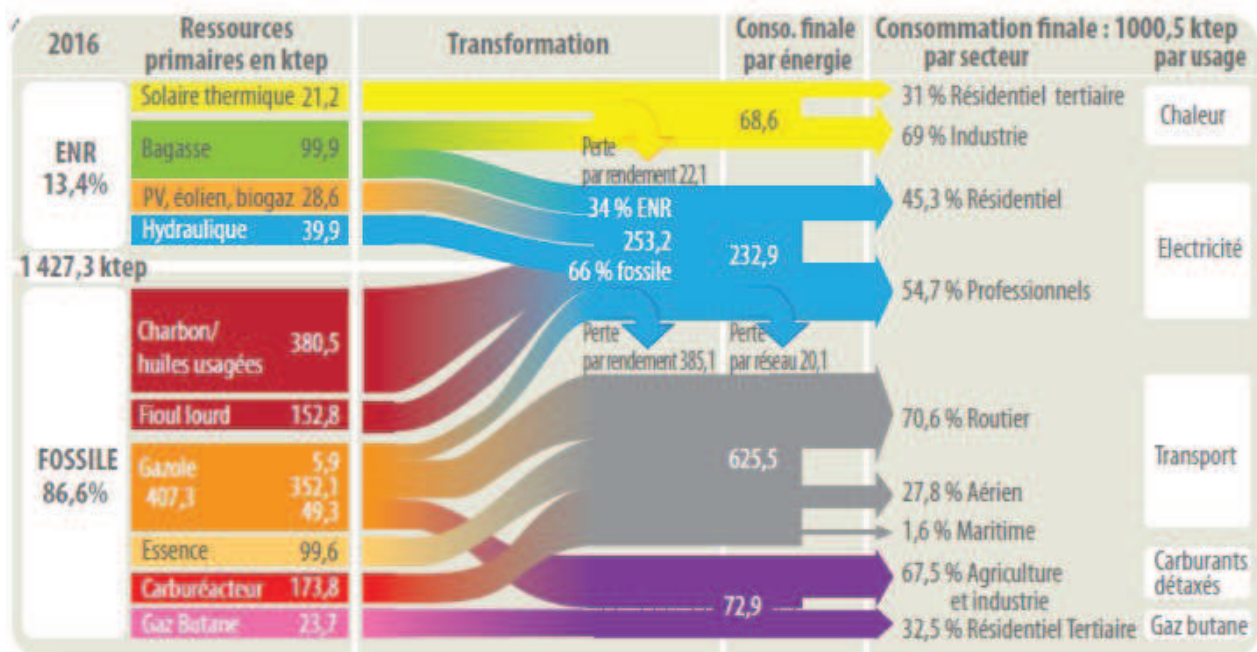


Illustration 1: Schéma énergétique de la Réunion 2016 – Source : BER 2016 éd. 2017

En 2016, l'île de la Réunion est dépendante de l'extérieur pour ses ressources à hauteur de 86,6 %. Les ressources fossiles importées proviennent en grande partie de la zone asiatique pour les carburants et d'Afrique du Sud pour le charbon.

L'approvisionnement en combustibles fossiles est de 1 236,2 ktep (kilo tonne équivalent pétrole) soit :

- 56,9 % pour les produits pétroliers (hors gaz butane) ;
- 27,5 % pour le charbon ;
- 1,7 % pour le gaz butane.

Les usages de ces combustibles fossiles sont les suivants :

- Le charbon : 100 % destiné à la production d'électricité ;
- Le fioul lourd : 100 % destiné à la production d'électricité ;
- L'essence : 100 % destiné pour un usage routier ;
- Le gazole : 1,4 % pour la production électrique, 86,6 % pour le transport et 12 % pour les autres usages ;
- Le carburéacteur : 100 % pour le transport ;
- Le gaz butane : 100 % pour la cuisson dans le secteur du résidentiel, du tertiaire et de l'agriculture.

Les ressources de production renouvelables valorisées sont de 191,1 ktep. Elles se répartissent de la manière suivante :

	Tonnes	GWh	ktep
Bagasse	540 162	244	99,9
Biogaz (équivalent 100 % méthane)	3 506		4,7*
Hydraulique		464,5	39,9
Solaire thermique		246,7	21,2
Solaire photovoltaïque		259,5	22,3
Éolien		18,5	1,6
Huiles usagées	1 553		1,4
Bois			
TOTAL	545 221	989,2	191,1

Tableau 1: Ressources renouvelables valorisées en 2016 – Source : BER 2016 éd. 2017

* les 4,7 ktep proviennent des stations des ISDND de Pierrefonds et de Sainte-Suzanne et du Grand Prado (4,1 ktep) et de l'unité de méthanisation de la distillerie Rivière du Mât (0,5 ktep) qui a permis d'éviter une consommation de fioul domestique d'environ 550 m³.

La consommation d'énergie primaire

Elle est en 2016 de 1 427,3 ktep. Sa répartition est la suivante :

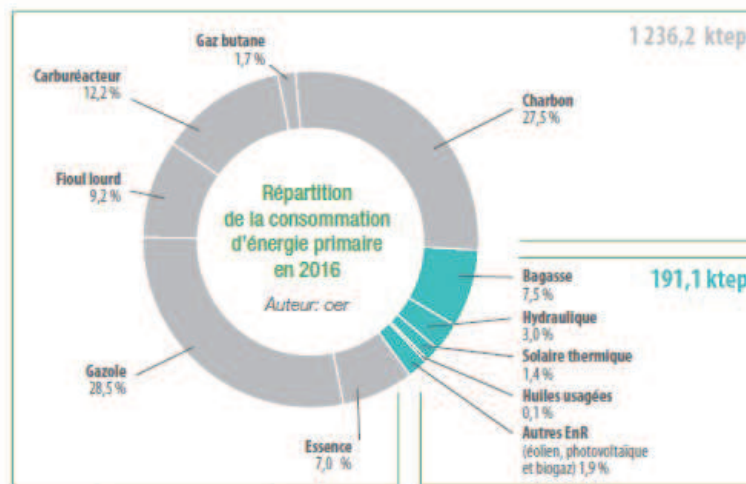


Illustration 2: La consommation d'énergie primaire 2016 – Source : BER 2016 éd. 2017

L'analyse des consommations d'énergie primaire permet de constater que (hors pertes) :

- 45 % de l'énergie primaire est destinée à la production d'électricité
- 44 % de l'énergie primaire est destinée au transport
- 11 % de l'énergie primaire est destinée à la chaleur

La consommation d'énergie finale

En termes de consommation d'énergie finale (1 000,5 ktep en 2016), l'utilisation des produits pétroliers pour le transport tient une place prépondérante. Elle représente 62,5 % de la consommation d'énergie finale.

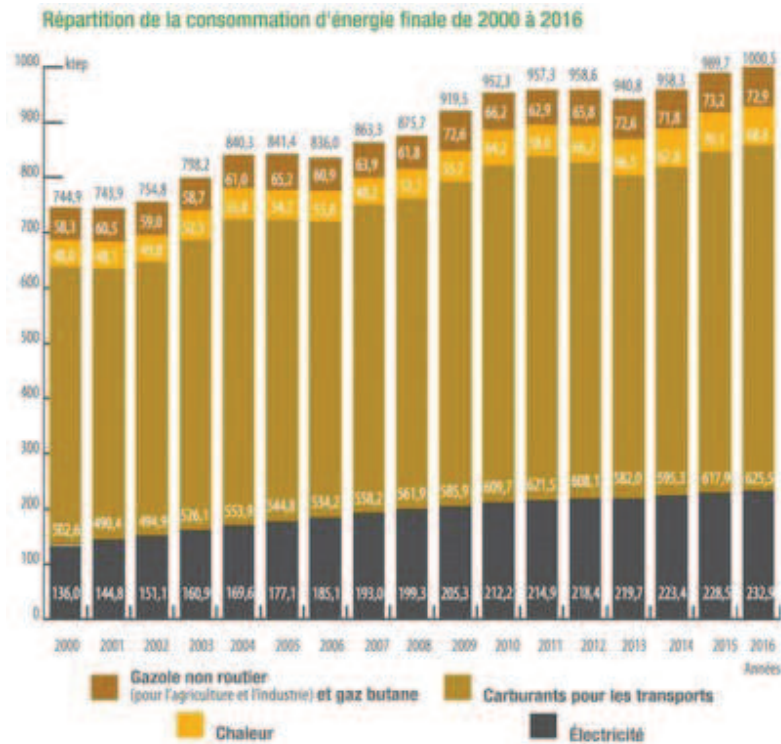


Illustration 3: La consommation d'énergie finale 2016 – Source : BER 2016 éd. 2017

Le parc de production électrique et la production électrique

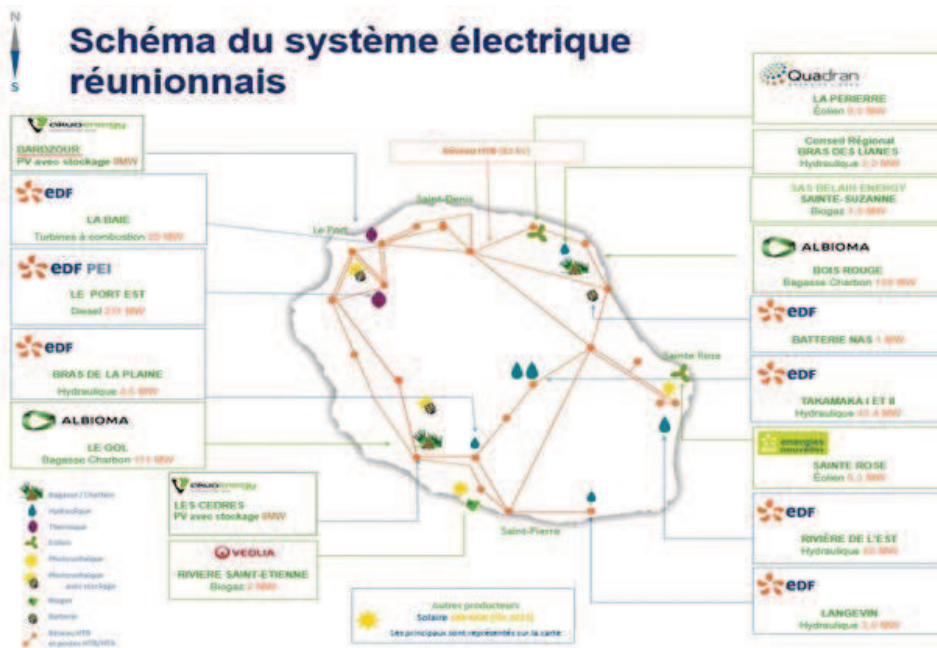


Illustration 4: Schéma du système électrique. Source : EDF

En 2017, la puissance nominale mise à disposition sur le réseau est de 844,2 MW.

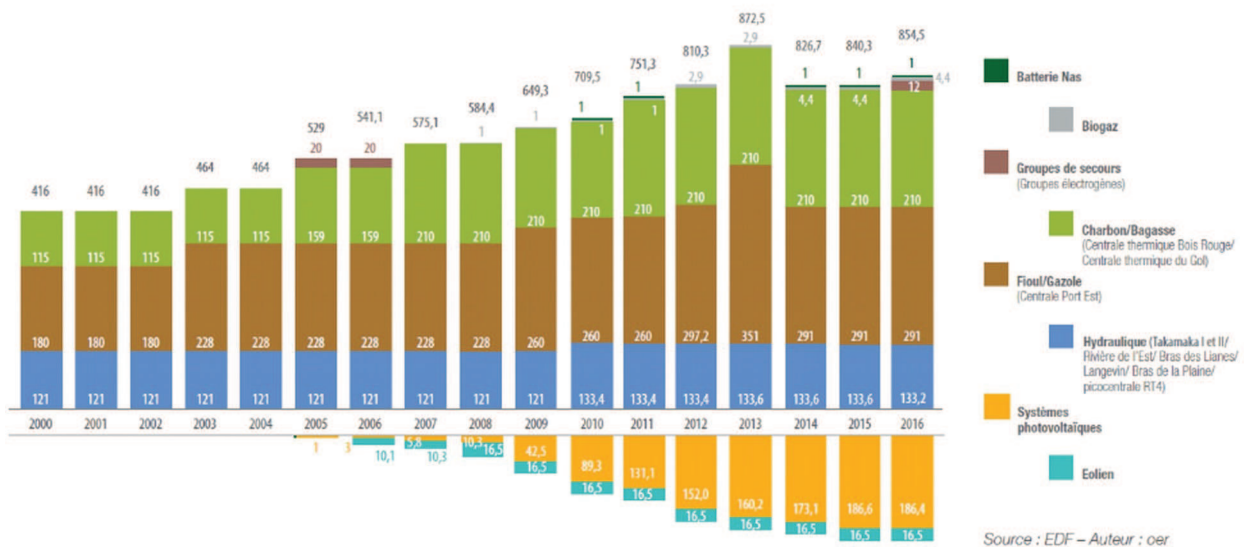
Les moyens de production se répartissent comme suit dans le tableau récapitulatif du parc de production réunionnais en 2017 :

Producteur	Site	Type	Groupe	Date de mise en service	Puissance
Albioma	Bois-Rouge 1	Charbon/bagasse	1 et 2	1992	55 MW
Albioma	Bois-Rouge 2	Charbon	3	2004	44,5 MW
Albioma	Le Gol A	Charbon/bagasse	1 et 2	1996	59 MW
Albioma	Le Gol B	Charbon	3	2006	51,8 MW
EDF-PEI	Port est	Diesel	1 à 12	2013	211 MW
EDF	La Baie	TAC	TAC 41	2002	40 MW
EDF	La Baie	TAC	TAC 42	2009	40 MW
Veolia	Rivière Saint-Étienne	Biogaz		2008	2,1 MW
Belair Energy	Sainte-Suzanne	Biogaz		2012	1,9 MW
Grand Prado 360°	Sainte-Marie	Biogaz		2014	0,4 MW
EDF	Rivière de l'Est	Hydraulique	1 à 4	1980 pour les groupes 1 à 3, 2011 pour le groupe 4	80 MW
EDF	Rivière de l'Est	Hydraulique	Les Orgues	1995	1,2 MW
EDF	Rivière de l'Est	Hydraulique	Sainte-Rose	2013	0,8 MW
EDF	Takamaka 1	Hydraulique	1 et 2	1968	17,4 MW
EDF	Takamaka 2	Hydraulique	1 et 2	1989	27 MW
EDF	Bras de la Plaine	Hydraulique		1972	4,6 MW
EDF	Langevin	Hydraulique	1 et 2	1962	3,6 MW
Conseil Régional de la Réunion	Bras Des Lianes	Hydraulique 1 et 2		1993	2,2 MW
EDF Énergies Nouvelles	Sainte-Rose	Éolien		2004	6,3 MW
Quadran	La Perrière	Éolien		2006	8,5 MW
(multiples)	(multiples)	Photovoltaïque		(multiples)	168 MWc
Akuo Energy	Le Port	Photovoltaïque avec stockage	Bardzour	2014	9,0 MWc
Albioma	Saint-Leu	Photovoltaïque avec stockage		2014	0,9 MWc

Akuo Energy	Étang-Salé	Photovoltaïque avec stockage	Les Cèdres	2015	9 Mwc
Total (en MW)			844,2		

Tableau 2: Parc de production électricité en 2017 – Source BP 2017 EDF

Le parc en service a beaucoup évolué depuis 2000. À partir de 2004, les moyens d'énergies intermittentes apparaissent avec, en premier lieu, les systèmes photovoltaïques suivis des systèmes éoliens.



Source : EDF – Auteur : oer

Illustration 5: Evolution du parc en service de production électrique de 2000 à 2016 – Source : BER 2016 éd. 2017

En 2016 la production électrique est de 2 943,6 GWh soit 253,2 ktep. Elle provient pour 66 % des énergies primaires fossiles (pétrole et charbon) et 34 % des énergies renouvelables.

Le mix électrique en 2016 est le suivant :

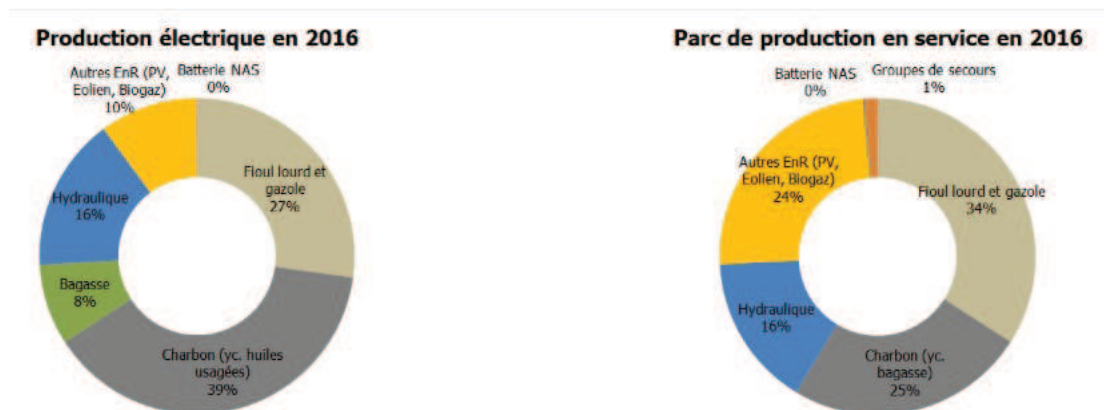


Illustration 6: Mix électrique 2016 – Source : oer

À la Réunion, la fluctuation de la part des énergies renouvelables est surtout due à la météorologie. La variation de la production électrique à partir des énergies renouvelables évolue en fonction de la pluviométrie et de l'ensoleillement pour la production hydraulique, photovoltaïque et celle de la bagasse.

En 2016, la production électrique a légèrement augmenté, soit +1,8 %. Ceci s'explique par une année plus chaude avec des pics de chaleur exceptionnels ayant des conséquences sur la consommation électrique et donc sur la production électrique.

Les actions de maîtrise de la demande en énergie ont un véritable impact sur la consommation d'énergies. Il est estimé que les actions d'efficacité énergétique ont permis d'éviter une croissance de 1,2 points de la consommation.

En 2016, les puissances de pointe maximales mensuelles ont varié entre 443 MW et 481 MW, alors qu'en 2015, les puissances de pointe maximum mensuelles ont varié entre 425 MW et 470 MW.

Concernant la production électrique à partir du fioul/gazole, elle connaît une augmentation de 17,8 % par rapport à 2015 et la production de charbon/huiles usagées une diminution de 2,6 %. L'augmentation d'électricité à partir du fioul/gazole vient compenser la diminution de la production à partir de la bagasse et de l'hydraulique, et permet de répondre à la hausse de la consommation. Le fioul et le gazole sont utilisés comme variables d'ajustement par rapport aux autres sources d'énergies.

Parmi les énergies renouvelables, la production photovoltaïque représente quasiment 9 % de la production d'électricité totale. La très faible augmentation du parc photovoltaïque en 2016 a eu un impact réel et quantifiable dans le mix de production électrique. La filière connaît également une évolution avec une forte hausse de l'auto-consommation. Au total à fin 2016, il est comptabilisé 328 sites en auto-consommation pour une puissance totale d'environ 1,2 MW.

La part des énergies renouvelables intermittentes au sein du mix électrique tend également à évoluer grâce à l'augmentation du taux maximal de pénétration de ces dernières de 30 % à 32 % (février 2016).

Evolution passée de la demande en énergie

L'évolution de la demande en énergie dépend aujourd'hui principalement de deux principaux facteurs « visibles » : la démographie et l'activité économique illustrée par le PIB (Produit Intérieur Brut).

Démographie

Depuis 2010, le taux de croissance de la population est inférieur à 1 %, tout en restant supérieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, les projections prévoient une augmentation de la population jusqu'en 2030, passant de 835 000 habitants en 2013 à 868 000 habitants en 2018 et 910 000 habitants en 2023 (hypothèses issues du Bilan Prévisionnel d'EDF).

Croissance économique

Le taux de croissance du PIB a été important jusqu'en 2008 et a subi une forte chute en 2009. Le PIB est revenu à son niveau d'avant 2008 en 2011 et continue de croître depuis de plus de 1 % par an, ce qui est également supérieur à la moyenne nationale.

Ces deux facteurs conjugués, démographie et croissance économique, se ressentent sur la demande en énergie de la Réunion et pèsent dans le mix énergétique qui dépend encore beaucoup des énergies fossiles malgré les efforts consentis pour développer les énergies renouvelables locales.

Le mix énergétique désigne l'ensemble des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour la consommation finale d'une zone géographique donnée. À la Réunion, il inclut les énergies fossiles (produits pétroliers et charbon) et les énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, biomasse).

Il comptabilise toutes les énergies primaires, notamment celles consommées pour la production d'électricité et les transports.

À la Réunion, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire en 2016 est de 13,4 %.

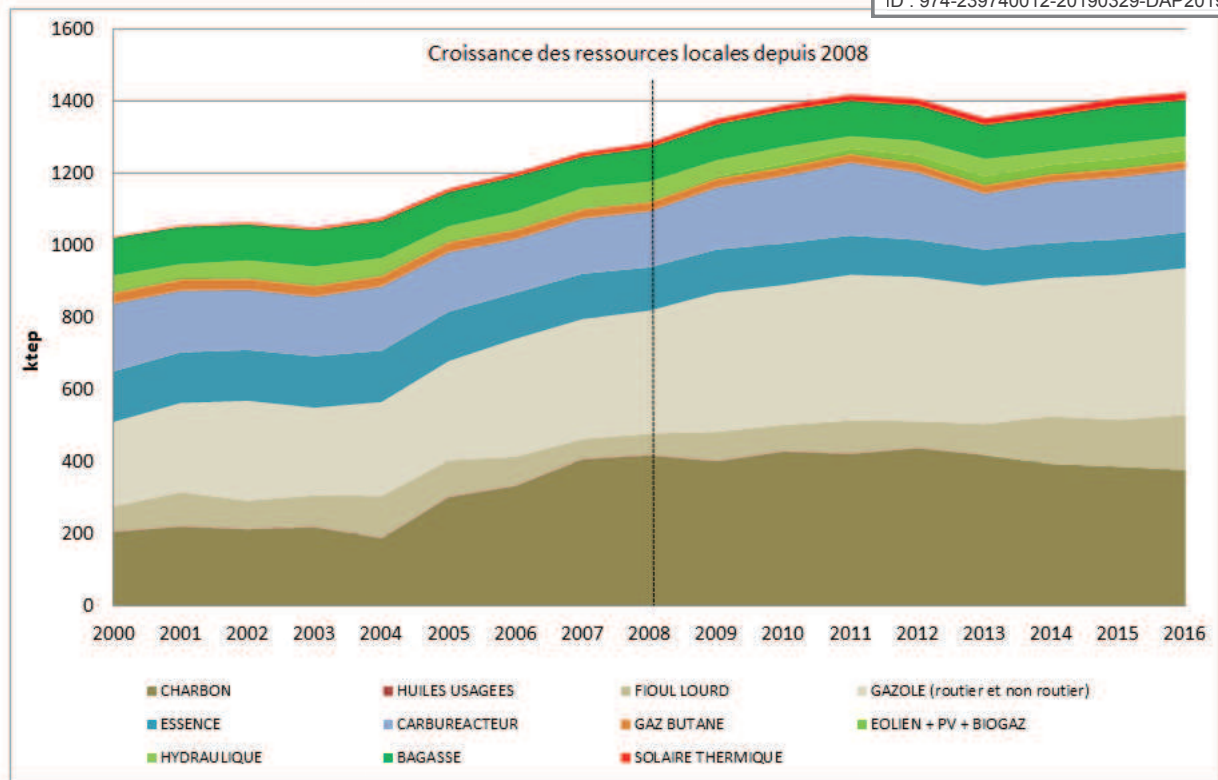


Illustration 7: Evolution des énergies primaires dans le mix énergétique – Source : oer

Au total plus de 1 427 ktep d'énergies primaires ont été consommées en 2016 sur le territoire de la Réunion.

Depuis 2008, les importations de combustibles fossiles diminuent et les ressources locales tendent à augmenter.

Le taux de dépendance énergétique autour des 87 %, est relativement stable depuis 10 ans. La projection de cette tendance ne permet pas actuellement d'atteindre l'objectif d'indépendance énergétique à court terme.

- Suivi du taux de dépendance énergétique de 2006 à 2016 :

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
86,8 %	87,4 %	87,1 %	87,7 %	87,5 %	88,3 %	87,2 %	86,2 %	86,8 %	86,1 %	86,6 %

Tableau 3: Taux de dépendance énergétique – Source : BER 2016 éd. 2017

Evolution des importations de carburants

Les carburants importés proviennent principalement de la zone asiatique.

Depuis 2000, les importations de gazole ont augmenté de 73 % et celles d'essence ont diminué de -34 % essentiellement dû à la configuration du parc automobile.

Depuis 2015, une reprise de l'importation de gazole par rapport à 2014 (+10 %) ainsi que celle de l'essence dans la même proportion soit, +10 % par rapport à 2014, peuvent être constatées.

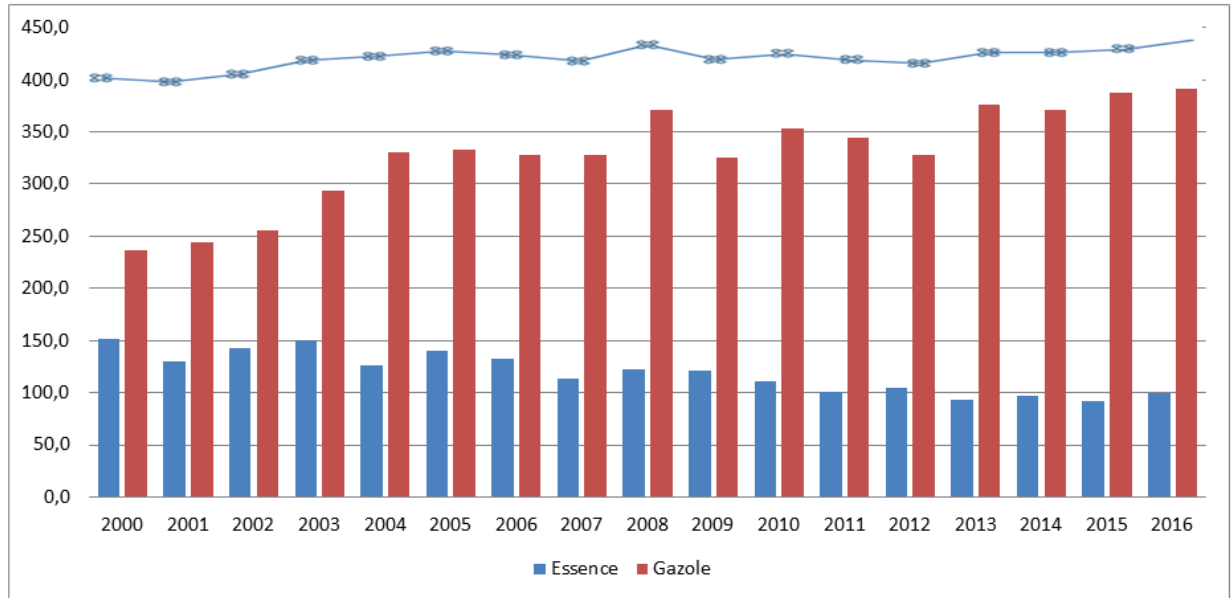


Illustration 8: Evolution des importations de carburants – Source : oer

A.1.1 – Le secteur du transport

- Evolution de la consommation dans le secteur du transport

En 2016, la consommation dans le secteur du transport était de 625,5 ktep, avec une répartition suivante :

- 70,6 % pour le secteur du transport routier
- 27,8 % pour le secteur du transport aérien
- 1,6 % pour le secteur du transport maritime

En termes d'évolution de la consommation, il convient de souligner une hausse continue dans le secteur routier, avec une relative stabilité dans le transport maritime et aérien.

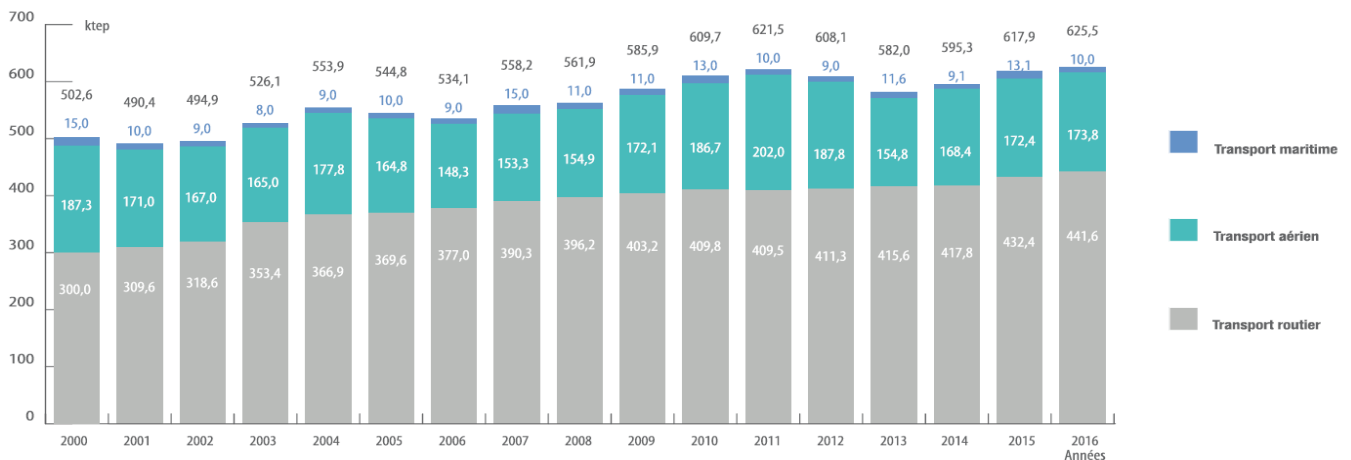


Illustration 9: Evolution de la consommation du secteur transport – Source : BER 2016 éd. 2017

• *Evolution de la consommation des carburants*

En 2016, la consommation des transports routiers était de 441,6 ktep. La consommation du secteur transport routier est en constante augmentation depuis 2000.

De plus, la part du sans-plomb s'est stabilisée en faveur du gazole :

- — la consommation de gazole a augmenté de 2,3 % (2000-2016 : +4 %/an)
- — la consommation de super sans plomb a augmenté de 1,5 % (2000-2016 : -2,1 % / an)

Un effet de « dieselisation » du parc automobile semble se dessiner qu'il s'agira de suivre sur le court terme.

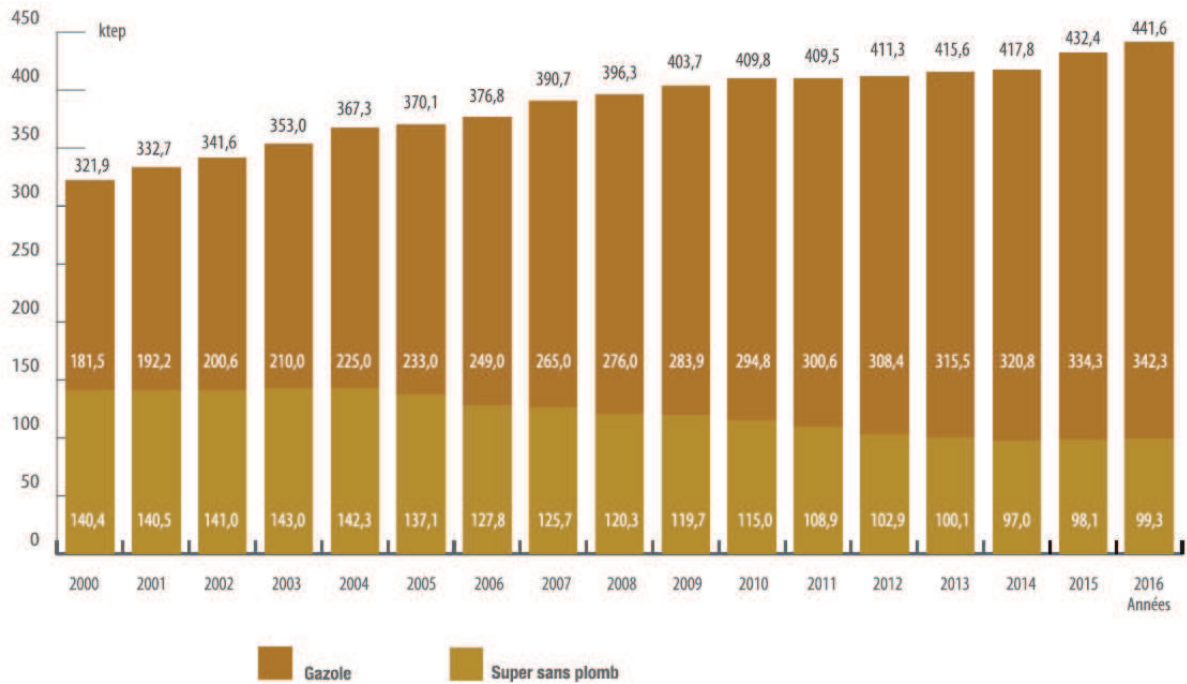


Illustration 10: Evolution de la consommation de gazole et de sans-plomb – Source : BER 2016 éd. 2017

Il y a lieu de rappeler que le secteur du transport routier consomme 99 % de combustibles fossiles.

La part des véhicules électriques est encore marginale d'autant que les recharges à l'énergie « propre » (bornes de recharge alimentées par des centrales photovoltaïques) restent confidentielles.

Le parc automobile réunionnais tend néanmoins à évoluer positivement avec l'arrivée sur le marché des véhicules hybrides et électriques.

Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'évolution du parc de véhicules hybrides et électriques réunionnais de 2006 à 2016.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Cumul 2013-2016
VOITURES HYBRIDES NON RECHARGEABLES	38	82	82	220	263	275	-	711	714	737	668	2 830
VOITURES HYBRIDES RECHARGEABLES										105	751	856
VOITURES ÉLECTRIQUES	0	0	0	0	6	6	-	50	61	104	94	309
ENSEMBLE	38	82	82	220	269	281	0	761	775	946	1 513	3 995

Sources : Fichier centrale automobiles jusqu'en 2011, concessionnaires de 2013 à 2016. - Auteur : oer.

Tableau 4: Evolution du parc de véhicules hybrides et électriques – Source : BER 2016 éd.2017

Cette évolution, bien qu'encore modeste, demande cependant une stratégie d'accompagnement du déploiement des véhicules électriques et hybrides rechargeables, en adéquation avec les spécificités de la Réunion et prenant en compte le caractère largement carboné de la production électrique.

A.1.2 – Électricité

Evolution de la consommation électrique entre 2005 et 2016

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation d'électricité en GWh	2 058	2 152	2 244	2 317	2 388	2 467	2 456 **	2 540	2 555	2 597	2 657	2 708
TARIF BLEU – nombre de clients	291 678	299 693	308 521	318 481	327 289	336 104	342 828	350 388	355 544	366 093	368 957	378 838
TARIF BLEU – consommation en GWh	1 285	1 356	1 416	1 470	1 528	1 590	1 572	1 625	1 649	1 695	1 737	1 777
TARIF VERT – nombre de clients	1 396	1 400	1 435	1 498	1 426	1 019*	1 021*	1 434	1 423	1 443	1 440	1 459
TARIF VERT – consommation en GWh	774	796	828	847	860	877	884	915	905	902	920	931
TOTAL DES CLIENTS	293 074	301 093	309 956	319 979	328 715	337 123	343 849	351 822	356 967	367 536	370 397	380 297

Source : EDF – (*) n'inclut pas une partie des clients « Collectivités Locales » dû à une modification de la répartition de ces clients.
 (**) Actualisation par rapport aux chiffres de la CRE.

Tableau 5: Evolution de la consommation électrique entre 2005 et 2016 – Source : EDF

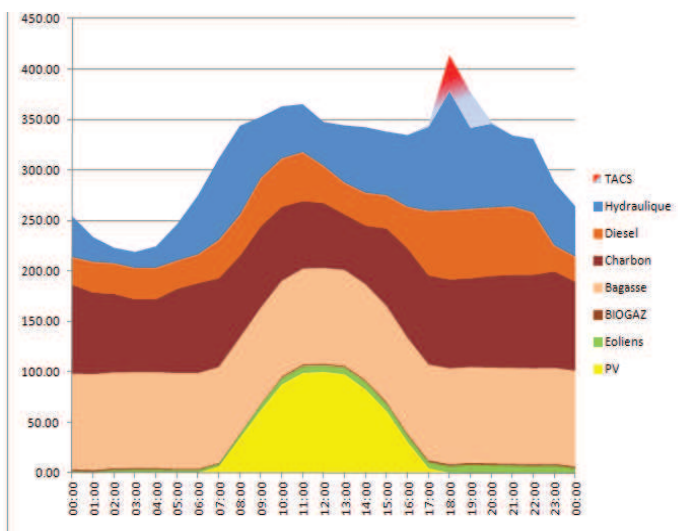
Globalement, le taux de croissance de la consommation de l'énergie électrique diminue depuis 2006.

La croissance de la consommation d'électricité est de 2 % par an à la Réunion.

Bien que le nombre de clients augmente, la croissance de la consommation reste stable. Ceci est en grande partie lié aux différentes actions de maîtrise de l'énergie menées tant auprès des particuliers, des industriels que des professionnels et des collectivités locales.

Ci-après les courbes de charges pour des jours types :

Journée type – En Hiver Austral



Journée type – En Été austral

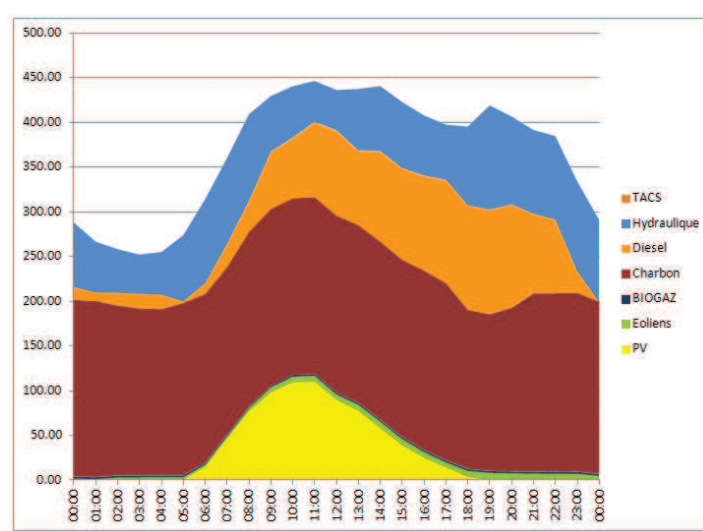


Illustration 11: Profils de production constatés – Source : EDF

La courbe de charge est caractérisée par une pointe en journée sensible à la température (climatisation tertiaire essentiellement) et une pointe du soir principalement liée à la consommation des clients résidentiels (éclairage et appareils domestiques, peu d'effet climatiseurs).

A.1.3 – Chaleur

En 2016, La chaleur correspond à environ 7 % de la consommation d'énergie finale se décomposant de la manière suivante :

- Industriels : 47,4 ktep dont 46,9 ktep pour la production de chaleur à partir de bagasse pour les usines sucrières et 0,5 ktep pour la distillerie Rivière du Mât.
- Résidentiel / Tertiaire : 44,9 ktep dont 21,2 ktep pour l'eau chaude solaire et 23,7 ktep pour la cuisson à partir du gaz butane.

A.2 – Inventaire des émissions de gaz à effet de serre du système énergétique

Il s'agit des émissions de CO₂ (hors autres gaz à effet de serre) émis lors de la combustion des énergies fossiles. Le champ des émissions ainsi étudiées concerne l'ensemble des émissions énergétiques (production d'électricité, transports, usages dans les secteurs agricole et industriel et résidentiel-tertiaire [gaz butane]).

À la Réunion, le CO₂ représente la quasi-totalité des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur énergétique.

En 2016, la combustion des produits pétroliers et du charbon ont émis 4 104,7 kilotonnes de CO₂.

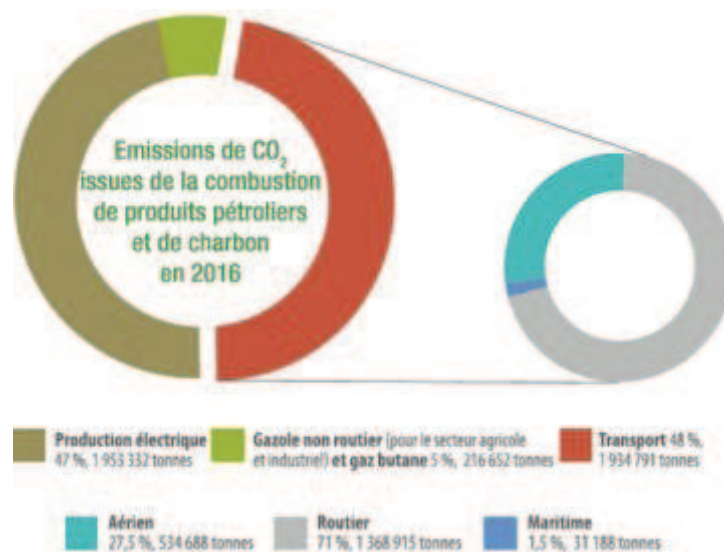


Illustration 13 : Émissions de CO₂ – Source : BER 2016 éd. 2017

Les émissions directes de CO₂ pour la production d'électricité déclarées par les producteurs ont été de 1 953 kilotonnes en 2016. Il est à noter que 73 % des émissions du secteur électrique sont dues à la combustion du charbon.

Le ratio moyen d'émission directe par kWh consommé, toutes sources confondues est de 721 gCO₂/kWh.

En 2016 pour le secteur du transport, les émissions directes de CO₂ ont été de 1 934,7 kilotonnes.

Pour le gazole non routier (secteur agricole et industriel) et gaz butane, il a été comptabilisé 216,6 kilotonnes de CO₂.

A.3 – Cadre législatif et réglementaire de la Réunion

A.3.1 – Dispositions spécifiques aux ZNI en matière d'énergie

Les zones non interconnectées (ZNI) au réseau métropolitain continental d'électricité sont la Corse, les départements d'Outre-Mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, la Réunion, Mayotte) et les collectivités d'Outre-Mer (COM / Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon).

Pour les zones non interconnectées au réseau métropolitain continental d'électricité, les modalités d'ouverture du marché européen de l'énergie ont été adaptées grâce à une dérogation prévue dans la directive européenne du 26 juin 2003 pour les « petits réseaux isolés ». Cette dérogation s'applique à la France mais également à tous les pays européens concernés tels que l'Espagne avec les Canaries et le Portugal avec les Açores. Cette dérogation permet aux électriciens intégrés de ne pas séparer leurs activités de gestion du réseau de leurs activités concurrentielles.

À la Réunion, les missions de service public de l'électricité sont assurées par EDF au travers de sa direction EDF Systèmes Énergétiques Insulaires (EDF SEI). EDF SEI est donc le fournisseur d'électricité. Il achète en outre, l'ensemble de l'électricité produite sur le territoire insulaire, gère en continu l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité et assure son transport, sa distribution ainsi que sa fourniture auprès de tous les clients.

En revanche, la production électrique ne rentre pas dans le champ du monopole d'EDF.

En France, selon le principe de péréquation tarifaire, l'État a mis en place des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur l'ensemble du territoire. Toutefois, en raison des contraintes spécifiques aux ZNI, les coûts de production de l'électricité y sont nettement supérieurs à ceux observés en métropole. Par conséquent, les tarifs réglementés de vente s'avèrent insuffisants pour rémunérer la production d'électricité dans ces zones. Pour assurer la péréquation tarifaire nationale, une compensation des surcoûts est nécessaire. Celle-ci est calculée par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), et, est aujourd'hui financée par la Contribution de Service Public de l'Électricité (CSPE).

La loi relative à la transition énergétique prévoit pour les départements d'Outre-Mer de parvenir à l'autonomie énergétique en 2030 avec, comme objectif intermédiaire, 50 % d'énergie renouvelable en 2020.

La délibération du 2 février 2017 de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a étendu le périmètre des Charges de Service Public de l'Énergie (CSPE) aux coûts supportés dans les ZNI par le fournisseur historique du fait de la mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande d'électricité (MDE), dans la limite des surcoûts de production qu'elles permettent d'éviter. Ainsi, la Région Réunion, l'Ademe, la DEAL et EDF se sont réunis en 2017 afin de proposer à la CRE un cadre de compensation CSPE applicable à la Réunion.

A.3.2 – Compétence énergie, habilitation énergie

La Réunion ne dispose pas d'habilitation en la matière.

A.3.3 – Articulation avec les documents existants

De manière générale, la PPE doit mettre en cohérence les objectifs nationaux et internationaux avec les politiques publiques locales en matière d'environnement et d'aménagement à travers notamment les documents d'urbanisme.

La loi de transition énergétique supprime le PRERURE (Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie).

La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) est la feuille de route qui fixe des objectifs à 2050 visant une économie bas carbone. La PPE outil de pilotage du mix énergétique à 10 ans doit en tenir compte.

Le livre bleu Outre-Mer publié par le Gouvernement le 28 juin 2018 et le plan de déploiement de l'hydrogène sont pris en compte pour partie dans la PPE.

La PPE remplace le volet « énergie » du SRCAE.

Lors de la révision du SAR, les thématiques énergie-climat et transport seront intégrées au nouveau document.

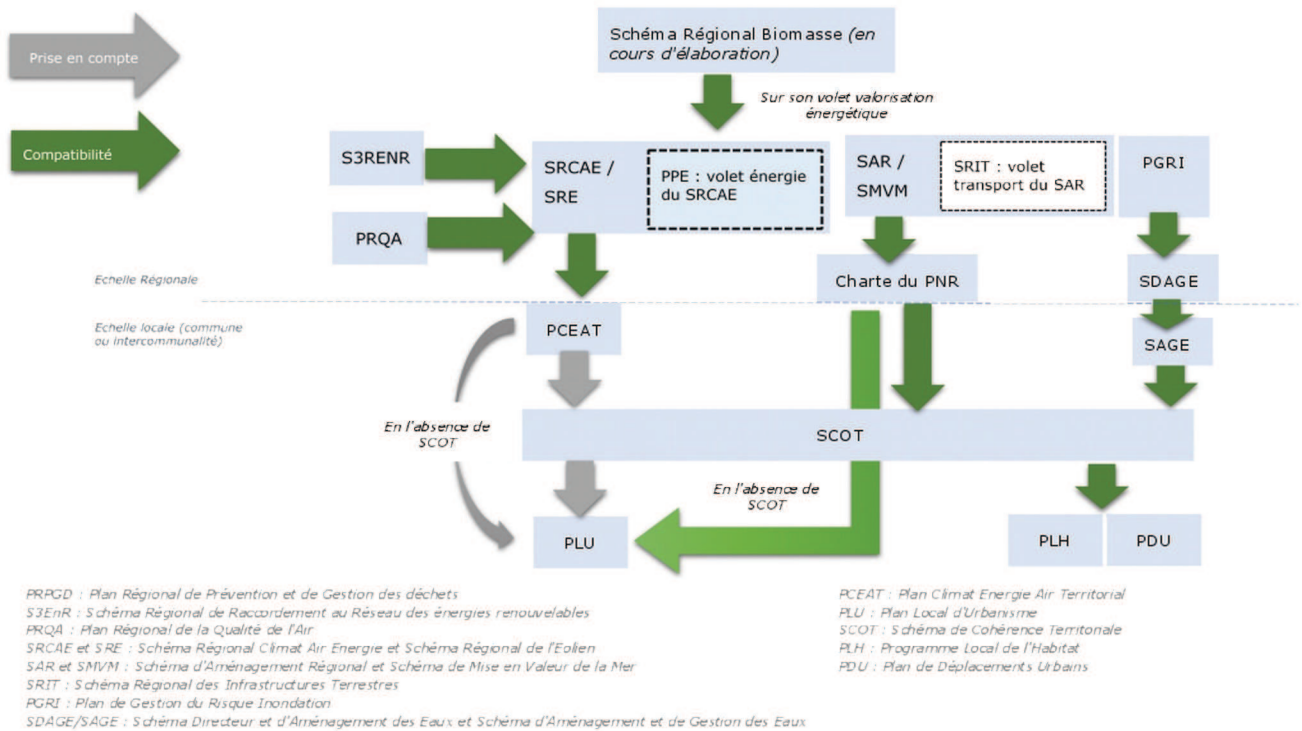


Illustration 12: Schéma d'articulation des différents documents existants

Le SRCAE (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie)

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) a été introduit par l'article 68 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Il a pour objectifs, aux horizons 2020 et 2050, de fixer :

- les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, notamment en définissant les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ;
- les orientations en termes de qualité de l'air permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets ;
- les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation des potentiels énergétiques du territoire.

Co-élaboré par l'État et la Région il décline les objectifs de la politique énergétique et climatique spécifiques pour les départements d'outre-mer tels que, parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030 avec comme objectif intermédiaire, 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 a mis en place la Programmation Pluri-annuelle de l'Énergie (PPE) qui, pour les zones non interconnectées (ZNI) au territoire métropolitain continental comme la Réunion, remplace tout le volet énergie du SRCAE. Le schéma régional biomasse (SRB) intégrera également le SRCAE en tant que plan de développement de la biomasse de la PPE. De plus, dans les ZNI, le SRCAE a vocation à intégrer le schéma d'aménagement régional (SAR) à sa révision.

À l'échelon infra régional, le SRCAE est un document essentiel de référence pour l'élaboration des Plans Climat-Air-Énergie territoriaux (PCAET) portés par les cinq établissements publics de coopération intercommunale de la Réunion.

A.4 – Coûts de référence des énergies de l'île

A.4.1 – Coûts de production de l'électricité à la Réunion

Le coût de production de l'électricité à la Réunion correspond au coût des contrats d'achat payés par EDF SEI, gestionnaire du réseau. Ces coûts sont détaillés par type d'énergie pour l'année 2016 dans le document publié par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) concernant les charges de service public constatées au titre de 2016 (CC'16).

Type d'énergie	Quantité produite (GWh)	Coût (M€)	Coût moyen (€/MWh)
Bagasse – charbon	1 382,4	204,8	148,1
Thermique	788,6	204,8	259,7
Hydraulique	1,5	0,1	66,7
Eolien	18,4	2,2	119,6
Biogaz	17,1	1,7	99,4
Photovoltaïque	248,4	115,2	463,8
TOTAL	2 456,4	528,8	215,3

Tableau 6 : Coûts de production de l'électricité 2016 – Source : CRE, CC'16

L'électricité a coûté en moyenne 215,3 €/MWh à produire à la Réunion en 2016, avec de grandes variations suivant le type d'énergie utilisée : l'électricité d'origine hydraulique est la moins chère à produire, tandis que l'électricité d'origine photovoltaïque est la plus chère.

Ces coûts sont variables d'une année sur l'autre, en raison des variations des coûts des matières premières (charbon et produits pétroliers) ainsi que des contraintes liées au mix électrique.

A.4.2 – Coûts d'approvisionnement en énergies fossiles à la Réunion

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du coût des importations de combustibles fossiles entre 2008 et 2017.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant total des importations d'énergie (M€)	591	396	517	670	712	489	461	359	310	366
Gazole non routier et carburant routier (M€)	438	290	386	500	535	353	325	245	206	235
Charbon (M€)	66	58	59	73	73	55	49	47	39	56
Fuel lourd / gaz butane (M€)	87	48	67	95	91	81	87	66	65	75
€/MWh d'énergie primaire importée	44,8	28,3	36,6	44,7	51,4	36,4	33,9	24,9	21,2	25,6
Taux de croissance du coût unitaire du MWh importé		-37 %	+29 %	+22 %	+15 %	-29 %	-7 %	-26 %	-15 %	+21 %

Tableau 7: Coût des importations d'énergies fossiles de 2008 à 2017 – Sources : INSEE, douanes et Bilans Énergétiques de la Réunion, Observatoire Énergie Réunion

La facture des combustibles importés pour le transport, qui représentait environ 5/4 de la facture totale jusqu'en 2012, est en baisse et représente environ 2/3 de la facture totale des importations de combustibles fossiles depuis 2015.

Une forte variabilité interannuelle est constatée mais le montant total des importations d'énergie ainsi que le coût unitaire du MWh importé est globalement en baisse depuis 2012.

B – ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ET OBJECTIFS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉLECTRICITÉ

B.1 – Évolution tendancielle de la demande en électricité

Le développement de l'activité, la démographie, la croissance du nombre des ménages et l'évolution des modes de vie (taux d'équipement des ménages) contribuent à l'augmentation de la demande d'électricité.

Le code de l'énergie (article L. 141-5) prévoit que la PPE s'appuie sur le Bilan Prévisionnel (BP) élaboré par le gestionnaire du système électrique.

L'évolution tendancielle de la demande d'électricité est établie sur la base du scénario « référence MDE » du BP 2017 d'EDF.

B.1.1 – Hypothèses considérées pour le scénario « référence MDE » du BP 2017 EDF

Les hypothèses de ce scénario incluent les actions de MDE existantes et les éléments cités ci-dessous :

Croissance démographique

Population en milliers d'habitants	2013	2018	2023	2028
Scénario de référence	835	868	910	948

Croissance économique

Taux de croissance annuel du PIB	De 2013 à 2018	De 2018 à 2023	De 2023 à 2028
Scénario de référence	1,3 %	2,0 %	1,9 %

Taux d'équipement et impact des actions actuelles de MDE sur la consommation

Climatisation

- Taux d'équipement moyen : passe de 25 % en 2015 à 31 % en 2023 puis à 35 % en 2028
- Nombre d'appareils par logement : ~ stable
- Consommation par appareil : 0,50 MWh / an en 2015 -> 0,25 MWh / an en 2028

Eau Chaude Sanitaire

- Taux d'équipement : passe de 91 % en 2015 à 100 % en 2028.
- Part d'équipement solaire (tout logement confondu) : passe de 47 % en 2015 à 60 % en 2028
- 30 % des chauffe-eau sont électriques (dont l'apparition des Chauffe-Eau Thermodynamique) en 2028
- Taux d'équipement ECS autre que solaire et électrique (gaz etc) : constant (10 %)

Chauffage

- Logements équipés de chauffages électriques : Hypothèse faite que la répartition ne change pas, c'est-à-dire que le développement de l'habitat garde la même proportion qu'aujourd'hui entre les Hauts et le Littoral. Les hypothèses de chauffage de l'Insee pour les résidences principales sont conservées.

Taux de perte total stable à 9 %

Autre consommation résidentielle (par foyer) :

- Éclairage : passe de 0,20 MWh/an en 2015 à 0,13 MWh/an en 2028
- Froid domestique : passe de 0,65 MWh/an en 2015 à 0,40 MWh/an en 2028
- Autre électricité : passe de 1,79 MWh/an en 2015 à 2,00 MWh/an en 2028

Véhicules électriques :

- Développement progressif pour atteindre une part de marché de 2 % en 2023 et 5 % à l'horizon 2033 (~ 20 000 Véhicules Électriques), confirmé par le groupement des importateurs

B.1.2 – Hypothèses d'évolution tendancielle de production injectée

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Énergie annuelle moyenne (GWh)	3 031	3 090	3 153	3 210	3 295	3 353	3 421	3 742
Taux de croissance annuel sur 5 ans		2,1 %						1,8 %
Pointe annuelle moyenne (MW)*	476	485	495	503	515	525	535	584
Taux de croissance annuel moyen sur 5 ans		2,0 %						1,8 %

Tableau 8: Moyenne annuelle des pointes journalières – Source : EDF

B.2 – Actions supplémentaires de maîtrise de la demande d'électricité

Les actions supplémentaires, notamment définies dans le cadre de compensation CSPE, contribueront à l'accélération de la maîtrise de la demande en électricité sur la période 2019-2028. Ces actions sont prévues sur les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel. Y contribueront également les projets de grande ampleur (infrastructures), les évolutions technologiques (compteur communiquant et monitoring) et les actions des acteurs obligés en Certificats d'Économie d'Énergie (dans le tertiaire et l'industrie en intégrant le système de management de l'énergie), au-delà des évolutions déjà bien ancrées portant sur la consommation électrique des ménages.

Le Comité MDE de la Réunion, composé de l'Ademe, la Région Réunion, la DEAL et EDF, mis en place pour établir le cadre de compensation CSPE, a permis de définir des actions MDE très volontaristes et réparties par segment de marché, dans ce cadre de compensation CSPE.

On considère dans la suite de cette partie B que les actions de MDE à destination du résidentiel et petits professionnels relèvent des « actions standards » du cadre de compensation CSPE (actions les plus simples, répliquables et dont les gains énergétiques sont évalués de manière forfaitaire). Les autres actions relèvent des « actions non-standards » du cadre de compensation (Cf. détail des actions en annexe n°2 et 3).

La validation du cadre financier CSPE conditionnera en partie l'atteinte de ces objectifs. Il est à noter que d'autres facteurs y contribueront également : effets de marché, réglementation, autres opérateurs, etc.

B.2.1 – Gisements de MDE dans le secteur résidentiel collectif et individuel et petits professionnels (tarif bleu) portant sur les usages énergétiques et les comportements

Le secteur résidentiel collectif et individuel et petits professionnels est un secteur à enjeu majeur pour la Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) de l'Île, avec 386 000 clients en tarif bleu représentant 65 % de la consommation d'électricité à la Réunion.

Au-delà des actions déjà entreprises et qui se poursuivront dans ce secteur, (Cf. Bilan en Annexe n°1) un programme complémentaire sera mené sur les 5 prochaines années.

Ce programme a été envisagé après analyse de différentes études sur le niveau d'équipement et les habitudes de consommation des ménages qui ont révélé une évolution des usages.

Il comprend de nouvelles actions, notamment pour contenir au mieux la croissance de la part du taux d'équipement de la climatisation au sein des ménages réunionnais.

Il propose ainsi de développer l'installation de brasseurs d'air, de chauffe-eau thermodynamiques (quand le CES ne peut se faire), le remplacement d'un ancien climatiseur par un appareil de classe A+++, la protection solaire des baies, le pack isolation/toiture performante.

De plus, pour la forte proportion des ménages en précarité énergétique à la Réunion (74 % des ménages réunionnais éligibles au logement social dont 55 % au logement très social) et suite à des études menées auprès de ces ménages, des actions renforcées de sensibilisation (autre que SLIME) doivent être entreprises.

Parmi elles, l'aide au remplacement d'équipement au profit de matériels les plus performants, comme les réfrigérateurs A+++, ou celle au remplacement de l'emblématique et incontournable marmite à riz par un modèle plus économe (de classe 1 plus performant) ou encore, en proposant des aides financières abondées (offres précarité).

La liste des actions de ce programme complémentaire figure en annexe (Cf. Annexe n°2).

Sur 5 ans, ces gisements totalisent 228 GWh évités

B.2.2 – Le compteur numérique, levier d'amplification de la MDE

La modernisation des compteurs électriques est impulsée dans un cadre réglementaire européen en faveur de la transition énergétique, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités. Cette mesure est un levier essentiel notamment pour amplifier la maîtrise de l'énergie dans tous les foyers, faciliter le développement des énergies renouvelables et accompagner l'essor du véhicule électrique sur le territoire.

Le déploiement de la pose de ces compteurs communicants est traité dans la partie infra D.1.7.

La baisse de la demande en énergie est estimée en moyenne à 1,5 % pour les clients équipés en compteurs numériques. Cette estimation n'est pas confortée par l'expérience et n'est donc pas comptabilisée ici.

B.2.3 – Les actions de sobriété énergétique

Au-delà des services de suivi de consommation qui seront développés en direction des ménages équipés d'un compteur numérique, des actions de sensibilisation continueront à être menées à la Réunion par différents acteurs du territoire, qui contribueront à faire évoluer les comportements de consommation énergétique.

Le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)

Mis en place dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique sur l'île de la Réunion – ce dont la Gouvernance locale de l'Énergie a souhaité faire une priorité – le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) est mis en œuvre et animé par la SPL Énergies Réunion sur mandat.

Ce dispositif est co-financé par la Région et EDF dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Il consiste à :

- établir un diagnostic personnalisé de la consommation électrique au domicile de familles identifiées comme étant potentiellement en précarité énergétique chaque année ;
- apporter un conseil à ces familles pour leur permettre d'améliorer leur situation énergétique et les orienter vers les structures adaptées ;
- leur remettre à titre gratuit des matériels leur permettant de réduire immédiatement leur consommation électrique ;
- assurer, avec l'accord des familles concernées, un suivi des consommations électriques d'un échantillon de familles pour mesurer l'impact du dispositif.

Pour mémoire, les SLIME Réunion ont concerné 9500 ménages sur la période de juillet 2014 à décembre 2017. Ce dispositif a été reconduit pour 2018 et vise la réalisation de 5 000 visites auprès de nouveaux ménages. Il a vocation à se poursuivre dans la durée.

Watty à l'école

La sensibilisation des jeunes générations aux enjeux du développement durable et aux économies d'énergie est également indispensable pour relever le défi de la transition énergétique. C'est la raison pour laquelle EDF est partenaire de longue date de l'académie de la Réunion sur ce sujet et a développé avec elle le programme « Watty à l'école », labellisé par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Ce programme a été déployé dans 24 écoles réparties sur les 24 communes de la Réunion durant les années scolaires 2016 – 2017 et 2017 – 2018. Il vise à :

- sensibiliser les élèves du CP au CM2 aux économies d'énergie et d'eau ;
- les rendre acteurs de la maîtrise de ces consommations au sein de leur établissement et à leur domicile ;
- distribuer un livret d'information aux élèves invitant les parents à participer à la démarche avec leur enfant, ainsi deux économiseurs d'eau et un sachet débitmètre permettant de mesurer les économies d'eau. De plus un jeu de cartes de Watty sur les gestes économes, et un diplôme du « Parfait Économe » sont remis aux élevés pour favoriser les économies d'énergies chez les ménages.

Grâce aux comportements vertueux suite à la pédagogie apportée par le programme « Watty », une économie annuelle de 2 % de la consommation d'un foyer (sur 5 000 kWh/an) est estimée sur le territoire. L'économie annuelle moyenne est donc de 100 kWh/an par foyer.

Dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE), EDF a investi 300 000 € dans l'adaptation locale et le déploiement-pilote de ce dispositif pédagogique qui a déjà bénéficié à environ 6 000 élèves de l'Académie de la Réunion. EDF et l'Académie ont l'intention de poursuivre la démarche et ambitionnent de déployer ce programme sur l'ensemble des écoles primaires de l'île qui comptent 74 000 élèves du CP au CM2 (chiffres 2017).

Energ'île

À travers sa mission d'Espace Info Énergie, menée auprès de l'Ademe Réunion Mayotte et des partenaires de la SPL Énergies Réunion (Région Réunion, intercommunalités, communes...), les conseillers Info Énergie interviennent régulièrement auprès des jeunes publics Réunionnais, en milieu scolaire ou en centre de loisirs, afin de sensibiliser aux thématiques de l'énergie et du développement durable.

En effet, l'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie intégrante des programmes de l'éducation nationale des classes de cycle 3 (CE2-CM1-CM2), depuis 2007.

C'est dans ce cadre que la SPL Énergies Réunion (anciennement ARER) a créé, avec le soutien financier du TCO, un outil pédagogique de sensibilisation, adapté à ces niveaux, et créé avec le soutien de professionnels de l'éducation (enseignants volontaires, association Les Petits Débrouillards) et du Rectorat de la Réunion.

Cet outil est basé sur des approches pédagogiques adaptées, à travers l'utilisation de phrases et images simples et colorées et sur des exemples locaux afin de fournir aux jeunes sensibilisés des références au contexte local et à leur quotidien.

L'outil pédagogique aborde les thématiques suivantes :

- la production d'énergie à la Réunion
- les énergies fossiles et leur impact
- les perspectives
- les énergies renouvelables
- la maîtrise de l'énergie : les bons gestes et les bons équipements

Depuis 2016, sur demande de la Région Réunion, cette action de sensibilisation est menée également dans les établissements secondaires afin de sensibiliser les étudiants des classes de seconde sur la thématique de l'énergie. Pour la bonne conduite de cette action, Énergies Réunion mène un partenariat avec le rectorat afin de développer des outils adaptés aux programmes des établissements secondaires. Ce partenariat passe notamment par la mise à disposition d'un professeur relais au sein d'Énergies Réunion. La présence de ce professeur constituant un lien privilégié entre la structure et l'éducation nationale.

En 2017, les actions de sensibilisation menées dans les établissements scolaires de l'île se sont traduites par 185 animations réalisées auprès de 4332 élèves.

B.2.4 – Gisements de MDE dans le secteur tertiaire et industrie

B.2.4.1 – Secteur tertiaire

Ce secteur est composé de 5 grandes branches d'activités : commerce, bureaux, enseignement, hôtellerie, restauration et santé. Il représente de 40 % à 45 % de la consommation d'électricité de l'île (étude Artelia/IPSOS) pour les 2 usages prioritaires suivants :

- Le froid alimentaire, surtout présent dans le secteur commercial (petits et grands commerces) qui relève du process,
- La climatisation avec un impact très fort dans les secteurs bureaux, administration (les bâtiments de l'État, des collectivités, bâtiments des activités de service du secteur privé) et enseignement (université, écoles, collèges, lycées).

Les consommations électriques estimées pour le secteur tertiaire se répartissent comme suit :

Branches	Conso. Eléc finale estimée (GWh/an)	Part du secteur suivant valeur retenue	Nombre de sites estimés
Grands Commerces alimentaires	230-250	20 %	80
Grands Commerces non alimentaires	70-80	5/7 %	1900
Petits commerces <i>Dont alimentaire</i>	80-110	8/10 %	3400 <i>1000</i>
Bureaux/administration/services	280-310	25/30 %	4100
Hôtels/restaurants	140-160	10/14 %	1200
Enseignement	60-70	6 %	200
Autres éducation	35-45	3 %	600
Hôpitaux/cliniques	80-90	6/9 %	50
Autres santé	30-40	3 %	2500
Total	1100-1200	100 %	16 230

Tableau 9: Répartition des consommations électriques pour le secteur tertiaire – Source : IPSOS 2011

Remarques :

- 2 branches – le grand commerce alimentaire et les grands établissements de santé – consomment avec 130 sites autant, voire plus, que les 4 400 sites de la branche « bureaux » pourtant consommatrice principale. Ce point fondamental doit être pris en compte dans la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs ambitieux de cette PPE. Le nombre de projets à accompagner (souvent indépendant de la taille des sites) étant un facteur limitant dans un processus d'économies d'énergie, il faudra concentrer les efforts sur les gros sites très « électro-intensifs ».
- L'ensemble des données et hypothèses ont été produites en grande partie sur la base des connaissances des acteurs que sont l'Ademe et EDF. Aussi, il semble opportun de mener une étude exhaustive qui intègre les volumes d'activités et les gains générés par les nouveaux acteurs dynamiques du territoire (autres obligés, traders, acteurs des contrats de performance énergétique) afin de mesurer l'apport de leurs actions.

La réglementation thermique a fait ses preuves dans le tertiaire en métropole avec la RT 2012. À la Réunion, il n'existe pas de réglementation thermique tertiaire. Il apparaît essentiel que cette réglementation soit mise en place au plus tôt pour atteindre les objectifs de la présente PPE.

a) Gisements Commerce alimentaire sur 2019/2028

La forte intensité énergétique des bâtiments de la branche commerce alimentaire, avec un parc moyen situé entre 900 à 1 200 kWh/an/m², engendre des potentiels d'économies conséquents mais atteignables. A 2023, la généralisation des solutions et des technologies expérimentées jusqu'à présent (Cf. Bilan en Annexe n°1) semble possible sur ce parc.

Grands commerces alimentaires	Taux de pénétration de la technologie chez les acteurs du secteur en 2023	% d'économie sur usage en 2023	Gisement MDE : GWh/an économisé cumulé sur le parc	
			En 2023	En 2028
Froid/ centrale cascade	15 %	5 %	<i>Tendance</i>	
Froid /fermeture meubles	50 %	20 %		
Éclairage/ LED	50 %	30 %		
Gestion des utilités et des consignes (GTB maître utilisé)	20 %	20 %		
Suivi du patrimoine	80 %	2 %		
Total			30	44

Tableau 10 : Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur du commerce alimentaire – Source : données bâties à dire d'experts, au vu des dynamiques perçues par eux sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficientes pressenties

Études à mener :

- Assurer un suivi de la diffusion des technologies présentées dans ce secteur tous les 2 ans et demander une consolidation du ratio établi, aisément traçable.

Pour le reste du secteur commerce, (8 % de consommation estimée sur 4 400 sites), son caractère diffus et sa grande variété d'activités impliquent qu'il sera traité par la filière « standard », notamment avec les offres climatisation et éclairage.

b) Gisements secteur Bureaux sur 2019/2028

Remarque : Branche la plus consommatrice du secteur tertiaire, avec près de 11 % des consommations électriques de l'île. Le bâti est plus diversifié mais également plus resserré en consommation moyenne surfacique. Sur un parc de 4 400 sites, le spectre des consommations s'étalent de 60 à 200 kWh/an/m² et ce quelle que soit la surface utile.

La stratégie des actions MDE s'adaptera de ce fait aux 3 sous-secteurs identifiés aujourd'hui que sont le secteur diffus (petit tertiaire – traité en actions standards avec le secteur résidentiel), le grand tertiaire existant avec ses grands bâtiments existants et les opérations neuves avec ses bâtiments pilotes.

Grand tertiaire	Taux de pénétration de la technologie en 2023	% d'économie sur usage en 2023	Gisement MDE : GWh/an économisé cumulé sur le parc	
			En 2023	En 2028
Bâtiment neuf	1 %	70 %		<i>Tendance</i>
Bâtiment existant gestion de la climatisation	10 %	20 %		
Bâtiment existant gestion de l'éclairage	20 %	10 %		
<i>Action sur le bâti (toit/baies)</i>	5 %	10 %		
Suivi du patrimoine	5 %	2 %		
Total			30	44

Tableau 11: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur bureaux – Source : données bâties à dire d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficaces ressenties.

Facteurs limitants :

- Le comportement d'usage pour la climatisation, nécessitant une sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des usagers.

c) Gisements secteur Enseignement sur 2019/2028

Remarque : L'enjeu de cette branche réside dans la climatisation. 50 % des consommations du secteur relèvent de 3 acteurs publics : Université, Conseil Régional et Conseil Départemental (Cf. Bilan en annexe n°1).

Université – Lycées – Collèges	Taux de pénétration de la technologie dans le parc total en 2023	% d'économie sur usage en 2023	Gisement MDE : GWh/an économisé cumulé sur le parc	
			En 2023	En 2028
<i>Confort Bâti (protection solaire toit /mur baies)</i>	20 %	30 %		Tendance
Brasseurs d'air				
Éclairage/ LED		30 %		
Domotique (gestion de la charge et des équipements)		20 %		
Suivi du patrimoine	100 %	2 %		
Total			5	7

Tableau 12: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de l'enseignement – Source : données bâties à dire d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficaces ressenties.

Facteurs limitants :

- Actions dépendantes des programmes d'investissement des collectivités et des aides/subventions disponibles.

Pour le reste du secteur éducation (2 à 3 % de consommation estimée sur 600 sites), son caractère diffus implique qu'il restera traité par la filière et les offres dites « standards » notamment sur le bâti, les brasseurs d'air, l'éclairage et la climatisation.

d) Gisements secteur Santé sur 2019/2028

Remarque : Les économies générées dans ce secteur sur la période de cette PPE risquent d'être modestes. En effet, un nombre important d'établissements est en cours de construction et sera nécessaire afin de pouvoir héberger les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées. Sa consommation pourrait même augmenter (2 %/an) .

Hôpitaux – Cliniques	Taux de pénétration de la technologie en 2023	% d'économie sur usage en 2023	Gisement MDE : GWh/an économisé cumulé sur le parc	
			En 2023	En 2028
Climatisation	5 %	15 %		<i>Tendance</i>
ECS	5 %	20 %		
Éclairage/ LED	30 %	30 %		
Gestion des utilités et des consignes (Régulation/pilotage des installations)	20 %	5 %		
Suivi du patrimoine	80 %	1 %		
Total			2	3

Tableau 13: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de la santé – Source : données bâties à dire d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficaces ressenties.

Facteurs limitants :

- Actions dépendantes des programmes d'investissement des clients.

e) Gisements secteur Hôtellerie/restauration sur 2019/2028

Remarque : Ce secteur est très consommateur d'énergie et les pratiques en termes d'efficacité énergétique sont assez faibles.

60 % du parc possède des toitures non isolées et peu de protection solaire de baies. Les établissements sont équipés de climatiseurs individuels dans 75 % des cas, avec un taux de surface climatisé de 85 %. (Cf. Bilan en Annexe n°1).

Compte tenu de l'état énergétique de son parc, l'hôtellerie/restauration est le secteur où des marges de manœuvres conséquentes peuvent être envisagées (climatisation, eau chaude, gestion énergétique).

Hôtels – Restaurants	Taux de pénétration de la technologie en 2023	% d'économie sur usage en 2023	Gisement MDE : GWh/an économisé cumulé sur le parc	
			En 2023	En 2028
Climatisation	30 %	20 %	<i>Tendance</i>	
Éclairage	50 %	20 %		
Utilités/process tourisme (balnéo/piscine/pompes)	10 %	50 %		
Gestion des utilités	10 %	5 %		
ECS	20 %	50 %		
Cuisson	80 %	2 %		
Froid alimentaire	20 %	10 %		
Total			20	29

Tableau 14: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration – Source : des données bâties à dire d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité des pénétrations des solutions efficaces pressenties.

Facteurs limitants :

- Mieux identifier les ratios énergétiques caractéristiques du secteur ;
- Étude à affiner pour bien valider les technologies et les potentialités d'économie dans le secteur.

f) Gisements Éclairage public 2019/2028

Le potentiel d'économies d'énergie en matière d'éclairage public est basé sur les hypothèses suivantes :

- 80 000 points lumineux composent le parc public d'éclairage ;
- 100 % du parc est à rénover (hors réseaux d'alimentation et mâts) ;
- Les coûts de rénovation, toutes dépenses confondues, sont estimés à 600 €/point lumineux,
- Diminution de la consommation électrique du parc de 50 % (a minima) ;

La mise en œuvre du plan pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public permettrait d'économiser :

- 16 GWh / an ;
- jusqu'à 15 000 tonnes de CO₂ par an ;
- au moins 30 % de la facture d'électricité des communes.

Cela, pour un montant d'aides évalué à 48 M€ (Cf. annexe n°1).

B.2.4.2 – Secteur industrie

Les actions de MDE réalisées sur du gain système, variateur électronique de vitesse, récupération de chaleur, Haute Pression flottante¹ sont les plus importantes et représentent une moyenne de 9 GWh évités par an.

Il est à noter que, sur 2016 et 2017, des actions MDE ont été réalisées chez 56 % des plus gros consommateurs industriels (> 2 GWh de consommation annuelle). Sur les années à venir, les actions de MDE seront davantage orientées vers des clients à plus faible consommation, ce qui représente un nombre d'opérations plus important mais à plus faible potentiel unitaire d'économie d'énergie (Cf. Annexe n°2 sur les actions du cadre de compensation CSPE).

GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE

Tous les acteurs du territoire attachent une importance particulière au développement de projets d'infrastructure d'envergure et innovants sur l'île pour encourager les ruptures qui permettront d'atteindre les ambitions de la PPE.

Le SWAC – Sea Water Air Conditioning – est un concept innovant de climatisation à base d'eau de mer permettant de substituer une grande partie de l'énergie électrique nécessaire à la climatisation par l'énergie thermique des mers, soit une source froide renouvelable. L'intérêt d'un tel concept est évident à la Réunion où la climatisation du tertiaire représente une part significative de la consommation électrique de l'île (plus de 15 %).

Lorsqu'il faut 1 000 kW électriques pour climatiser un espace par un groupe froid classique, il en faut moins de 100 kW par le principe du SWAC.

À ce jour, il existe 2 projets de SWAC - le « SWAC Sud » et celui dans le nord de l'île.

- **Pour le SWAC Sud** (CHU de Saint-Pierre) EDF et l'Ademe ont cofinancé la réalisation de toutes les études techniques et aidé à la recherche de la maîtrise d'œuvre la plus compétente pour faire aboutir le projet qui prévoit :
 - pompage de l'eau fraîche à 1 000 m de profondeur et circulation dans des échangeurs thermiques en surface, puis rejet à 200 m de profondeur ;

1 La régulation par *HP flottante* permet de faire des économies de consommation électrique en réduisant l'intensité absorbée par les ventilateurs

- 5,5 MW froid en substitution de consommations électriques associées à la climatisation de l'hôpital de Saint-Pierre (22-28 GWh f/an), représentant **un gain net pour le système électrique réunionnais d'environ 7 GWh électriques /an.**

L'avancée actuelle du projet permet d'estimer une mise en service du SWAC Sud, **vers 2020.**

- **Un autre projet de SWAC est à l'étude.** Suite à l'abandon du projet de 40 MWf du « SWAC Nord », la réflexion se porte désormais sur un nouveau projet, de taille plus petite (5 – 7 MWf), pour alimenter les besoins de l'aéroport Roland Garros.

L'estimation des besoins est en cours avec un potentiel prévisionnel de gains en GWh équivalent à celui du SWAC Sud.

Fort du retour d'expérience du SWAC Sud, les délais d'études et de réalisation du projet peuvent être estimés à environ 3 ans pour une mise en service possible en 2022.

B.2.5 – Évaluation des gisements de MDE

B.2.5.1 – POUR 2023

La somme des actions listées dans les parties ci-dessus (y compris éclairage public comptabilisé dans la partie « tertiaire-industrie ») correspondant aux actions prévues dans le cadre de compensation CSPE (d'une durée de 5 ans) à laquelle s'ajoutent les gains des grands projets d'infrastructure tels que les SWAC permet d'estimer les gisements de MDE suivants à fin 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
Résidentiel – Pros	40	43	45	48	52
Tertiaire – Industrie	20	23	26	30	35
SWAC (SUD et NORD)	-	-	7	7	-
TOTAL	60	66	78	85	87

Tableau 15: Gisements annuels en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre chaque année jusqu'en 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Résidentiel – Pros	40	83	128	176	228
Tertiaire – Industrie	20	43	69	99	134
SWAC (SUD et NORD)	-	-	7	14	14
TOTAL	60	126	204	289	376

Tableau 16: Gisements cumulés pour l'année considérée en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre à partir de 2019

B.2.5.2 – POUR 2028

Partant d'hypothèses de +15 % d'économies réalisées chaque année sur les secteurs tertiaire et industrie (actions non-standards) et +5 % sur résidentiel et petits professionnels (actions standards), les projections d'évolution des gisements de MDE jusqu'en 2028 sont les suivantes.

	2024	2025	2026	2027	2028
Résidentiel – Pros	55	57	60	63	66
Tertiaire – Industrie	40	46	53	61	70
TOTAL	95	103	113	124	136

Tableau 17: Gisements annuels en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre chaque année entre 2024 et 2028

	2019-2023	2024	2025	2026	2027	2028
Résidentiel – Pros	228	283	340	400	463	529
Tertiaire – Industrie	134	174	220	273	334	404
SWAC	14	14	14	14	14	14
TOTAL	376	471	574	687	811	947

Tableau 18: Gisements cumulés pour l'année considérée en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre à partir de 2019

L'atteinte des gisements définis ci-dessus comportent une forte incertitude liée notamment :

- au rythme de déploiement des actions considérées ;
- à la mobilisation des acteurs concernés ;
- à la capacité de proposer des offres économiques compétitives ;
- à la validation du cadre financier CSPE par la CRE ;
- à la mise en œuvre de projets fortement contraints dans le cadre des offres non-standards (fort CAPEX, autorisations administratives, développement technologique...); à un rythme de déploiement méconnu à partir de 2024.

B.2.6 – Conclusion : des objectifs ambitieux de MDE

En conclusion, les objectifs relatifs à la maîtrise de l'énergie sont :

- — En 2023 : – **162 GWh** d'actions de MDE supplémentaires par rapport à celles prises en compte dans l'évolution tendancielle (cf. B-1) ;
- — En 2028 : – **290 GWh** d'actions de MDE supplémentaires par rapport à celles prises en compte dans l'évolution tendancielle (cf. B-1).

B.3 – Objectif de baisse de la consommation électrique par rapport à la tendance

La PPE vise un objectif de réduction de 8 % de consommation d'électricité en 2028 par rapport à l'évolution tendancielle définie en B-1.²

Cela correspond à une croissance limitée de la consommation d'électricité de 1,3 %/an de 2016 à 2028.

Evolution tendancielle et objectif de production injectée

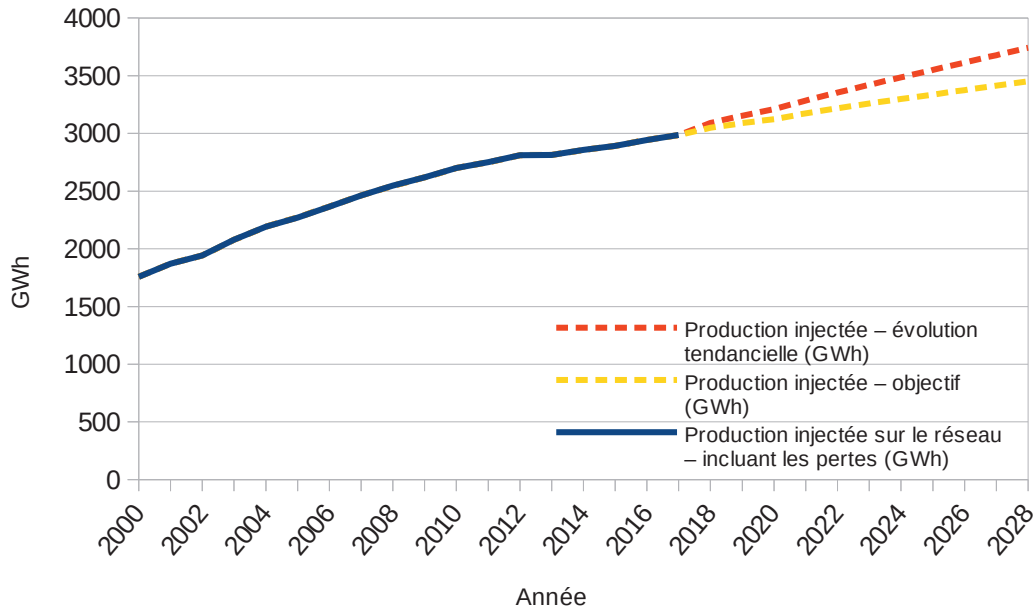


Illustration 13: Trajectoires de consommation d'électricité (en production injectée)

Cette évolution de la production injectée s'appuie sur les prévisions suivantes :

Trajectoire visée à 2028	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Énergie annuelle moyenne (GWh)	3011	3049	3089	3123	3174	3217	3259	3452
Taux de croissance annuel moyen sur 5 ans		1,3 %						1,2 %
Pointe annuelle moyenne (MW)	473	479	485	490	499	504	511	540
Taux de croissance annuel moyen sur 5 ans		1,3 %						1,1 %

Tableau 19: Prévisions d'évolution des consommations – Source EDF

2 Les objectifs de la PPE sont des objectifs de baisse de la consommation. Néanmoins, la consommation est estimée à partir de la production électrique qui intègre les pertes réseaux : production et consommation sont proportionnelles. Les graphiques et les tableaux reprennent les données relatives à la production injectée sur le réseau électrique.

Ces objectifs importants démontrent la priorité portée aux actions d'efficacité énergétique. Ils ne pourront être atteints qu'avec la mobilisation de chacun.

Les actions de MDE programmées permettent également de réduire les besoins en moyens de flexibilité, comme précisé partie C.2 infra.

C – LES OBJECTIFS DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

C.1 – Sécurité d'approvisionnement en carburant et autres énergies fossiles

Ce volet a pour objet de décrire les enjeux et les dispositifs relatifs à la sécurité d'approvisionnement énergétique. Il définit les critères de sûreté du système énergétique, notamment le critère de défaillance pour l'électricité mentionné à l'article L. 141-7.

La sécurité d'approvisionnement peut se définir comme la capacité du système énergétique à satisfaire de façon continue et à un coût raisonnable la demande prévisible du marché.

Du fait de l'évolution des usages et des modes de vie, les Français (par conséquent à la Réunion aussi) se montrent de plus en plus sensibles à la sécurité d'alimentation et à la qualité de fourniture en énergie.

Dans le contexte de la transition énergétique, et encore plus dans les ZNI, cela se traduit par les orientations suivantes, pour les infrastructures énergétiques :

- les infrastructures doivent garder un haut niveau de fiabilité, ce qui nécessite de moderniser les plus anciennes sans que soit perdue de vue la baisse de la consommation des énergies fossiles,
- elles doivent être adaptées aux évolutions du système énergétique et s'articuler avec le développement du stockage de l'électricité ; ce, dans une perspective de diversification du mix électrique et d'interactions croissantes entre vecteurs énergétiques.

Assurer la sécurité d'approvisionnement passe notamment par la maîtrise de la demande d'énergie (MDE) dont l'accélération et le renforcement sont programmés (Cf. Chapitre B supra), par la production d'énergies décarbonées dont les énergies renouvelables, et par la diversification autant que possible des approvisionnements.

C.1.1 – Identification des importations énergétiques

a) Produits pétroliers

La Réunion importe, par voie maritime, la totalité des carburants pétroliers qu'elle consomme, ce qui représente 538 000 m³ de carburants routier (gazole et essence), 237 000 m³ de carburant aérien (carburéacteur ou jet) et 15 000 m³ de carburants maritimes en 2017.

Quatre opérateurs pétroliers desservent la Réunion et se coordonnent au sein du groupement des importateurs pétroliers pour le transport des produits pétroliers importés depuis l'Asie (Singapour, Malaisie). En effet, les raffineries de Singapour sont les plus proches de la Réunion pouvant produire des carburants à très faible teneur en soufre, répondant aux normes européennes et françaises. À l'avenir, il semble possible qu'avec les évolutions positives de qualité des produits pétroliers produits dans la zone (Inde, Australie, Afrique du Sud), les sources d'approvisionnement de la Réunion se diversifient, mais il n'y a pas de visibilité sur ces évolutions à court terme.

L'approvisionnement en fioul lourd, pour la centrale électrique EDF PEI du Port Est, se fait depuis les Émirats Arabes Unis, avec un navire principal, le Silver Amanda, qui peut être secondé par d'autres navires si nécessaire.

Pour leur approvisionnement en carburant, les navires basés à la Réunion (notamment les navires de pêches, de la Marine et de petite plaisance) peuvent s'approvisionner en gazole marine notamment au Poste 1 du port. Les grands navires de commerce desservant Le Port ne peuvent pas s'avitailer en fioul lourd à la Réunion. Ces navires bénéficient d'ailleurs d'une autonomie suffisante pour ne pas avoir besoin d'un tel service.

b) Charbon

Concernant le charbon, la consommation à pleine charge des unités du Gol et de Bois-Rouge sont, respectivement, de 1 200 et 1 100 tonnes par jour. Ce charbon est importé d'Afrique du Sud, auprès de quatre fournisseurs différents et par bateaux de 40 000 à 50 000 tonnes environ.

Les centrales sont constituées de 3 groupes de production chacune, qui ne fonctionnent pas de manière strictement similaire et nécessitent des types de charbon différents, avec une logistique ad-hoc.

Des stocks sont constitués sur une emprise foncière « bord à quais » au Port Est, de 100 000 tonnes environ (soit l'équivalent de 40 jours de production à pleine charge). L'arrivée des navires est programmée pour alimenter ce stock dès lors qu'il descend à la moitié de sa capacité.

Des stocks de sécurité sont également constitués sur le site des centrales. Ils ne sont utilisés qu'en dernier recours.

Ce fonctionnement permet un approvisionnement sécurisé des centrales thermiques, outils nécessaires à la sécurité électrique sur l'île.

c) Gaz

Les sources d'approvisionnement sont très variées, pour le gaz butane (Émirats Arabes Unis, Australie, Nigeria, Arabie Saoudite et Argentine, en 2013), les opérateurs se fournissant sur le marché spot.

C.1.2 – Définition des enjeux et des contraintes pour les carburants

La sécurité énergétique consiste à garantir un approvisionnement en produits pétroliers, à un prix compétitif. Cette notion renvoie à une variété de problématiques qui se situent à des échelles de temps très différentes :

- à long terme, l'épuisement des ressources en énergies fossiles et le besoin de lutter contre le changement climatique nécessite de diversifier le mix énergétique et de réduire la consommation énergétique et la dépendance aux produits pétroliers ;
- à moyen terme, une réalisation en temps utile des investissements est nécessaire pour permettre de satisfaire la demande en produits pétroliers ;
- à court terme, la sécurité d'approvisionnement correspond à la capacité à faire face à une interruption temporaire de l'approvisionnement en produits pétroliers, dont la cause peut être technique ou politique.

Les enjeux à la Réunion :

Hormis pour la centrale EDF PEI, qui dispose d'un terminal dédié à Port Est pour le fioul lourd, les autres produits importés sont transportés depuis le terminal portuaire par pipeline jusqu'au dépôt de la SRPP (Société Réunionnaise des Produits Pétroliers).

Les carburateurs sont ensuite transportés par camion jusqu'au dépôt de l'aéroport Roland Garros et les carburants routiers transportés par camion jusqu'aux stations service. À l'heure actuelle, l'aéroport ne dispose que de 36 h de stock environ pour l'avitaillement des avions.

Du fait du passage obligé des poids-lourds par la route du Littoral pour desservir la ville de Saint-Denis, l'aéroport et le Nord-Est de la Réunion, l'approvisionnement est sensible aux aléas que connaît cet axe (éboulis assez réguliers). La Nouvelle Route du Littoral (NRL) en cours de construction offrira des conditions plus sécurisées à l'horizon 2021.

Des réflexions concernant un nouveau dépôt à l'Est de l'île se poursuivent dans le cadre de l'étude stratégique d'aménagement du GIP Bois-Rouge (PPIEBR).

Il existe une obligation de stocks stratégiques pour chaque opérateur pétrolier d'outre-mer fixé par l'arrêté du 25 mars 2016 relatif aux règles de sécurité d'approvisionnement dans les DOM

Les capacités de stockage de carburant :

La capacité de stockage à la Réunion est d'environ 295 000 m³, dont 10 % sur les centrales électriques et 1 % sur l'aéroport Roland Garros (5 000 m³). Le dépôt principal est celui de la SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers), au Port Ouest, d'une capacité équivalente à 118 jours de consommation.

Un projet de développement du stockage de carburéacteur est prévu à l'horizon 2025 à l'Est de l'aéroport Roland Garros, pour trois fois 3 000 m³, pour un montant estimatif de 20 M€, en remplacement de l'installation existante.

En cas d'événement majeur bloquant l'approvisionnement de carburéacteur de l'aéroport, l'avitaillement des avions desservant la Réunion pourraient se faire à Maurice, comme cela a été le cas pendant les travaux de réfection de la piste longue aéroportuaire dans la première décennie des années 2000.

C.1.3 – Conclusions

Tant pour le charbon, le gaz que pour les produits pétroliers, l'approvisionnement de l'île est bien assuré.

La distribution de carburants est davantage critique avec la présence d'un seul dépôt. La desserte de l'Est et du Nord de l'Île l'est encore plus avec les aléas de la route du Littoral.

C.2 – Sécurité d'approvisionnement en électricité

En matière de sécurité d'approvisionnement en électricité, le document de référence est constitué par le Bilan prévisionnel (BP) de l'équilibre offre-demande d'électricité, établi annuellement par le gestionnaire du réseau.

Garantir la sécurité du système électrique vise à éviter les risques de coupure de courant localisée ou de black-out à plus grande échelle. La sécurité du système électrique repose sur deux piliers qu'il convient de bien distinguer :

- l'adéquation des capacités électriques pour couvrir à tout moment la demande d'électricité : comme l'électricité est un bien qui ne se stocke pas bien, il est nécessaire de pouvoir satisfaire à tout moment la demande grâce à la production, toutes deux étant soumises à des aléas ;
- la sûreté de fonctionnement du système électrique, qui désigne la capacité du réseau électrique à acheminer l'électricité des producteurs d'électricité aux consommateurs. Ce deuxième pilier relève principalement du gestionnaire du réseau public de transport d'électricité.

L'équilibre offre-demande du système électrique est soumis à deux principaux types de risques :

- D'une part, des pointes de consommation, qui peuvent être liées à la météo... ;
- D'autre part, des fluctuations à l'échelle horaire, journalière ou hebdomadaire, aussi bien du côté de l'offre (particulièrement l'intermittence de la production renouvelable fonction des conditions d'ensoleillement...) que du côté de la demande.

Ces deux types de risques appellent des réponses différentes :

- Le passage des pointes de consommation nécessite de disposer de suffisamment de capacités électriques fiables et disponibles pendant les périodes de pointe, qu'il s'agisse de production ou d'effacement ;
- La gestion des fluctuations rapides de l'offre et de la demande nécessite de disposer de suffisamment de leviers de flexibilité dans le système électrique de manière à compenser ces fluctuations, grâce au pilotage de la production, de la demande, au stockage, etc.
- Il est nécessaire de prendre en compte les besoins de puissance de court-circuit et d'inertie du système.

C.2.1 – Les enjeux de la sécurité d’approvisionnement électrique à la Réunion

Orientations

- Maîtriser la pointe de consommation électrique
- Évaluer les besoins de flexibilité du système électrique aux horizons 2023 et 2028 et développer le niveau de flexibilité adéquat pour assurer la sécurité d’approvisionnement.

a) La problématique de la pointe de consommation

Le parc de production est dimensionné en fonction du pic de consommation et non de la demande moyenne annuelle.

Les actions de maîtrise de la demande d’électricité de la PPE visent à permettre une réduction de la pointe moyenne de consommation de 584 MW à 540 MW en 2028 – soit un gain de 8 %.

De ce point de vue, le pilotage de la charge des véhicules électriques est un enjeu essentiel.

L’évolution des tarifs réglementés de vente, avec une tarification plus élevée en période de pointe, devrait favoriser des reports de consommation sur des heures creuses.

Le déploiement des compteurs numériques constituera un levier de mise en œuvre de ces enjeux.

b) Anticiper les besoins futurs de flexibilité

Le système électrique, grâce au parc de production hydraulique et aux turbines à combustion, offre aujourd’hui la flexibilité nécessaire pour répondre aux fluctuations de court terme de l’offre et de la demande.

Cependant, la transition énergétique s’accompagne de nouveaux enjeux qui pourraient faire évoluer le besoin de flexibilité à l’horizon de la PPE, tout spécialement le développement des énergies renouvelables intermittentes et le développement des nouveaux usages de l’électricité.

c) Les nouveaux usages de l’électricité

Le développement de la voiture électrique constitue à la fois une menace et une opportunité pour le système électrique, selon la stratégie adoptée pour la gestion de leur charge. Si les véhicules sont rechargés uniquement en fonction de leur propre besoin individuel, des variations brutales de la puissance appelée risquent d’apparaître lorsque plusieurs milliers de véhicules électriques se brancheront de manière simultanée, conduisant à un renforcement de la pointe journalière.

À l’inverse, si des contraintes ou des incitations (notamment tarifaires) amènent un décalage des heures de recharge vers les heures de moindre consommation, alors l’impact sur la pointe journalière sera moins marqué, au bénéfice de la collectivité. Il est donc essentiel de développer des solutions d’optimisation de la charge des véhicules électriques.

C.2.2 – Les enjeux de la sécurité d’approvisionnement en produits énergétiques pour la production électrique

Des mesures doivent être mises en place pour assurer la sécurité d’approvisionnement des centrales de production électriques, ce qui est le cas à la Réunion (diversification des approvisionnements, politiques d’économie d’énergie et large effort de développement des énergies renouvelables...) ainsi que la constitution de stocks stratégiques – instrument essentiel de sécurité en cas de crise (Cf. supra).

a) Les enjeux de la sécurité d’approvisionnement des centrales charbon/ biomasse

L’enjeu principal pour l’approvisionnement des centrales thermiques Albioma du Gol et de Bois-Rouge réside dans le projet de conversion du charbon à la biomasse.

Priorité à l'utilisation de la biomasse locale :

Le schéma régional biomasse de la Réunion, annexé au présent rapport en tant que plan de développement biomasse de la PPE (au titre de l'article L. 141-5 du code de l'énergie) identifie les ressources de biomasses locales utilisables en valorisation énergétiques, en respectant la hiérarchie des usages : hors conflits d'usage et après déduction des usages alimentaires, matériaux et amendements des sols.

Les centrales thermiques utiliseront autant que possible et en priorité les ressources locales disponibles, qui restent assez limitées ainsi que le SRB l'établit, en l'état de l'organisation actuelle du secteur agricole.

L'importation du complément de biomasse nécessaire devra répondre aux exigences suivantes :

- disponibilité de la ressource à long terme
- logistique et stockage de la biomasse
- garanties de durabilité

b) Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement en fioul lourd

La seule centrale électrique fonctionnant au fioul lourd est la centrale EDF PEI. La conversion au GNL de cette centrale est considérée dans le cadre de l'étude de pré-faisabilité technique et d'opportunité économique d'importation de GNL à la Réunion, portée par le GIP Bois-Rouge (PPIEBR). Pour autant, l'exploitant est circonspect quant à cette conversion, en raison des difficultés d'amortissement d'un tel investissement dans une autre source d'énergie fossile et dans un contexte d'appel accru aux énergies renouvelables.

Il est notable que malgré l'évolution importante du parc de production électrique avec le développement des énergies renouvelables ambitieux prévu par la PPE (cf. partie E), le recours à la centrale EDF PEI demeurera indispensable et conséquent pour garantir l'équilibre offre-demande du système électrique.

La sécurité d'approvisionnement en fioul lourd est traitée au paragraphe C.1.1 supra.

c) Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement en bioéthanol

La TAC Sud, située à Saint-Pierre et exploitée par Albioma, fonctionne à partir de 80 % de bioéthanol (sur la base d'un fonctionnement de 800 heures /an à équivalent pleine puissance). Cette centrale utilise la totalité du bioéthanol produit et disponible sur l'île. Le complément est importé de l'île Maurice.

C.2.3 – Le critère de défaillance électrique

À la Réunion, la faible taille du système électrique conjuguée à la non-interconnexion des réseaux induit une plus grande fragilité que celle des réseaux interconnectés et nécessite une approche spécifique.

Le seuil de défaillance retenu dans les bilans prévisionnels établis par le gestionnaire du système électrique consiste en une durée moyenne de défaillance annuelle pour des raisons de déséquilibre entre l'offre et la demande d'électricité (en conformité avec le critère retenu en métropole). C'est une notion de sécurité sur le long terme.

En application de l'article L.141-5 du Code de l'énergie, la PPE définit ce critère de défaillance électrique. Pour la Réunion, ce critère est fixé à trois heures.

Les bilans prévisionnels pluriannuels sont donc établis avec pour objet d'identifier les risques de déséquilibre entre les besoins et l'électricité disponible pour les satisfaire et, notamment, les besoins en puissance permettant de maintenir en dessous du seuil défini, le risque de défaillance lié à une rupture de l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité.

Il convient donc de programmer les développements de production nécessaires, tout en évitant de se placer en surcapacité de production, qui induit une désoptimisation des investissements.

C.2.4 – Les prévisions d’EDF SEI sur l’équilibre offre – demande

Les objectifs de MDE portés par la PPE conduisent aux mêmes hypothèses de consommation que le scénario MDE renforcée du bilan prévisionnel 2017 d’EDF SEI.

Les résultats de simulation du bilan prévisionnel donnent les besoins suivants :

EN MW SUPPLÉMENTAIRE PAR RAPPORT A FIN 2018	2019	2021	2023	2024-2028
Moyens de base nécessaires				20
Moyens de flexibilité nécessaires	20	40	60	

Tableau 20: Scénario MDE renforcée – Source : EDF

Sur la base de l’identification de ces besoins (tableau 20) et des objectifs de développement du parc de production, notamment en énergies renouvelables (partie E du rapport infra), différentes simulations ont été réalisées par EDF SEI, gestionnaire du système électrique, pour évaluer les moyens de flexibilité nécessaires pour assurer la sécurité du système :

- — À échéance 2023 : nouveau besoin de moyen de pointe de 20 à 40 MW
- — À échéance 2028 : besoin de moyen de pointe de 40 MW de plus qu’à fin 2018 (en partie couvert par les besoins à échéance 2023)

EN MW SUPPLÉMENTAIRE PAR RAPPORT A FIN 2018	2023	2024-2028
Moyens de flexibilité nécessaires	20 à 40	40

Tableau 21: Moyens de pointe nécessaires pour la mise en œuvre de la PPE – Source : EDF

Ces besoins peuvent être satisfaits par différents moyens : effacement de consommation, stockages centralisés (STEP, stockage chimique...) ou turbines à combustion (de préférence alimentées par des ENR : bioéthanol, biogaz). 25 MW d’effacement de consommation (dont 15 MW mobilisables dès 2018) et 30 MW de stockage centralisé 2 h (60 MWh) pourraient permettre d’éviter l’installation d’une TAC.

C.2.5 – Impacts sur la sécurité d’approvisionnement d’un retard de mise en œuvre

Un retard dans l’atteinte des objectifs de MDE (« MDE référence » au lieu de « MDE renforcée ») conduirait à un besoin de 20 MW supplémentaires de moyens de flexibilité à horizon 2023.

Un moindre développement des filières d’énergies renouvelables les plus incertaines (pas d’éolien offshore, pas de géothermie, et développement éolien terrestre divisé par 2) conduirait à un besoin de 20 MW supplémentaires de moyens de flexibilité à horizon 2028.

C.3 – Qualité de fourniture de l'électricité

La qualité de fourniture est un élément essentiel sur l'île. Elle se traduit au quotidien par le « bon niveau de fonctionnement du réseau » et la bonne alimentation électrique des clients.

Afin de diminuer le temps de coupure moyen par an et par client, les équipes d'EDF mettent tout en œuvre pour renforcer les opérations de maintenance et intervenir dans des délais de plus en plus courts : pour cela en particulier, un programme d'automatisation du réseau est mis en place, permettant de localiser plus rapidement les incidents et de réalimenter plus de clients par des postes télécommandés.

Cela s'est traduit par une amélioration du temps de coupure moyen ces dernières années (Critère B) ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous. Le temps total en minutes de coupure ramené à un client (Critère B) liés aux incidents réseau électrique de distribution, hors événements exceptionnels de 2014 à 2017, est le suivant :

Année	2014	2015	2016	2017
TOTAL (en minute)	138	133	115	103

Tableau 22: Critère B – Source : EDF

D – LES INFRASTRUCTURES ET LA FLEXIBILITÉ DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Cette quatrième partie couvre les enjeux et les dispositions relatifs au développement équilibré des réseaux, du stockage et de la transformation des énergies ainsi que du pilotage de la demande d'énergie notamment dans la perspective des besoins croissants de flexibilité du système énergétique.

Elle traite successivement du système électrique, des réseaux de froid, et des interactions et transferts entre énergies.

D.1 – Le système électrique de la Réunion

D.1.1 – Les sources de flexibilité du système électrique

Assurer la sûreté du système électrique nécessite de disposer d'une flexibilité suffisante pour faire face aux variations de court terme de l'offre et de la demande.

Un diagnostic des besoins de flexibilité induits par l'accroissement de la variabilité de l'offre et de la demande à court terme, conséquence de l'arrivée des énergies renouvelables et du développement de nouveaux usages de l'électricité, a été présenté supra (Partie C.2.4).

Il importe de s'assurer que les infrastructures énergétiques, dont les durées de vie sont généralement longues par rapport aux évolutions du système électrique, soient capables de contribuer aux besoins croissants de flexibilité aux horizons 2023 et 2028.

Pour équilibrer en temps réel les niveaux de production et de consommation sur le territoire et gérer l'intermittence, le système électrique dispose de quatre leviers complémentaires :

- **Le pilotage de la demande électrique** : permet de déplacer les périodes de forte consommation vers les périodes de forte production renouvelable. Les effacements peuvent également rendre des services au système électrique en proposant des réductions rapides de la consommation.
- **Le stockage**, qui peut être alternativement une source de production et de consommation, est potentiellement capable de faire face à tous les enjeux liés à la gestion de l'intermittence. Le stockage permet d'aplanir les pointes de production renouvelable et de transférer l'énergie vers les pointes de consommation : à ce titre, il contribue aussi bien à la gestion des périodes de surplus qu'à l'intermittence des productions renouvelables. Le stockage est potentiellement capable de participer à certains services systèmes (fourniture de réserves par exemple).
- **Le réseau** (transport, distribution et interconnexions) est le seul moyen qui permet d'agréger géographiquement la production renouvelable et de bénéficier ainsi des effets de foisonnement de leur production, ce qui facilite la gestion de l'intermittence. Le réseau permet par ailleurs de raccorder les centres de consommation aux sites de production, notamment renouvelables.
- **Les unités de production** programmables et flexibles participent aux mécanismes de réserve et sont capables de faire varier leur niveau de production pour s'ajuster à la consommation résiduelle.

D.1.2 – Le pilotage de la demande électrique

Le pilotage de la demande électrique consiste à influencer sur la demande et non sur la production. Cet enjeu va devenir de plus en plus important avec le développement des nouveaux moyens de productions décentralisés pas ou peu pilotables. Le gestionnaire du système électrique travaille donc à consolider et développer ses capacités de pilotage de la demande.

Le premier levier de pilotage de la demande électrique est l'effacement de consommation (le client arrête de soutirer sur le réseau électrique). EDF gère et développe un portefeuille d'effacement d'environ 15 MW actuellement. Il s'est donné comme ambition de porter ce portefeuille à 25 MW d'effacement en 2020 dont 9 MW télépilotables (avec un préavis court de 20 minutes) . Sont visés prioritairement : les supermarchés, les bâtiments tertiaires (santé, université...), entreprises, aéroports...

Un second levier sera permis par les fonctionnalités des compteurs numériques pour les particuliers et d'éventuelles démarche impliquant les citoyens.

D'autres opportunités seront également instruites : signaux incitatifs pour les recharges des véhicules électriques, pilotage de certains usages, délestage fréquence métrique de consommations non prioritaires en cas d'incident.

D.1.3 – Les réseaux électriques

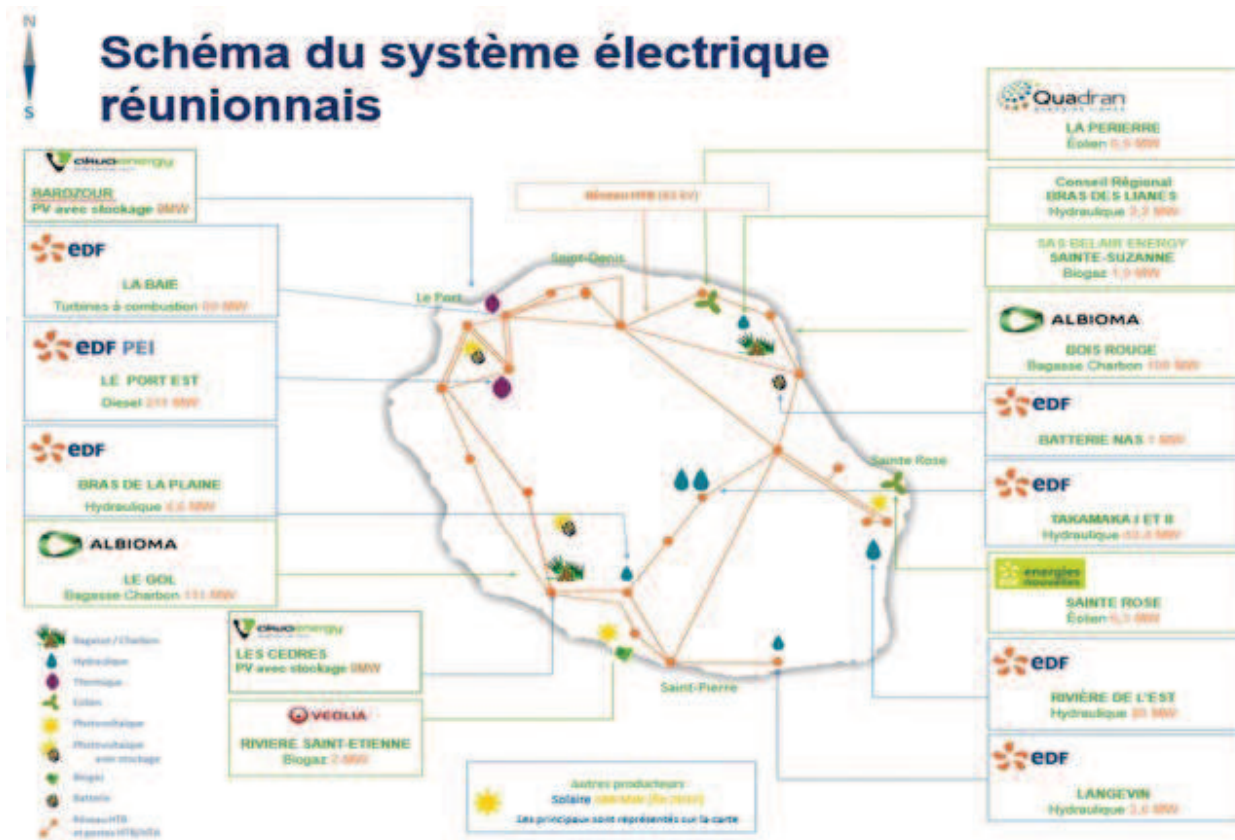


Illustration 14: Schéma du système électrique réunionnais – Source EDF

En cumulé, les réseaux électriques représentent 10 000 km.

Travaux HTB (63 000 V)

Pour le gestionnaire du réseau électrique, un des enjeux consiste à préparer le réseau électrique aux évolutions futures (augmentation de la consommation, raccordement des producteurs, renouvellement des équipements...).

À ce titre, des mises en service récentes ont été opérées.

- Mise en service en juillet 2016, LÉO, la Liaison Électrique de l'Ouest, permet de sécuriser durablement l'alimentation de l'Ouest et du Sud de l'île. Ces ouvrages HTB permettent de transiter 4 fois plus d'énergie que la liaison précédente qui était le siège de contraintes régulières de transit pour alimenter le Sud de l'île.
- En décembre 2016, la restructuration du réseau Nord de l'île a permis de renforcer et de sécuriser l'alimentation de Saint-Denis et de garantir l'équilibre des transits entre l'Ouest et le Nord.

Objectifs en matière de réseaux électriques

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte engage une transformation du mix électrique par un développement accru des énergies renouvelables. Cette transition entraîne une modification significative des flux d'électricité sur le réseau électrique qui nécessite le renforcement de la capacité du réseau afin de parer l'apparition de goulots d'étranglements (appelés congestions) et garantir la sécurité d'approvisionnement de l'ensemble du territoire. En mutualisant les aléas de production et de consommation, les réseaux électriques permettent de mieux intégrer les énergies renouvelables et créent de la valeur pour tous les utilisateurs du système électrique.

À la Réunion, la croissance de la consommation et le développement de nouveaux moyens de production impliquent le développement et le renforcement des réseaux électriques. L'arrivée massive d'ENR réparties sur le réseau moyenne tension nécessitera des adaptations du réseau. Ces adaptations sont envisagées par le biais du schéma de raccordement au réseau des ENR (S2RENR Cf. infra D.1.8).

Globalement, les délais de réalisation des lignes 63 kV sont plus longs que ceux de réalisation des centrales, notamment en raison de la sensibilité aux questions environnementales et des procédures de concertation avec les acteurs, parfois très nombreux pour des lignes traversant plusieurs communes et des terrains très variés. **Il convient donc d'inclure la question du renforcement du réseau 63 kV dès le début des réflexions sur les projets de production.**

Plus de détails sont fournis au paragraphe D.2. ci-dessous spécifique au développement du réseau.

D.1.4 – Le stockage d'électricité – définition des moyens de stockage nécessaires

Le développement des technologies et des capacités de stockage de l'électricité représente un enjeu important pour les années à venir dans une perspective de diversification du mix électrique, avec notamment l'augmentation de la part des énergies renouvelables intermittentes (solaire, éolien) dans la production d'énergie électrique mais aussi de développement des bâtiments à énergie positive.

Le stockage de l'énergie apparaît ainsi comme une solution nécessaire en complément des effacements et du déploiement des réseaux intelligents pour accroître la part des énergies renouvelables intermittentes :

— Ce stockage doit pouvoir fournir un soutien dynamique de réglage primaire de fréquence. Il doit pouvoir déployer dans les quelques millisecondes suffisamment de puissance pour amortir la chute de fréquence en cas d'incident de production et ce durant le temps nécessaire à l'activation d'autres moyens de production.

— Il doit également permettre de stocker le surplus d'énergie renouvelable produite qui sera restitué selon les besoins.

Le stockage d'électricité présente des opportunités pour développer l'autoconsommation à partir d'énergies renouvelables et à moyen terme (2028) la poursuite de l'augmentation de la part des ENR dans le mix électrique. (ex : programme des investissements d'avenir pour les démonstrateurs, fonds unique interministériel pour des projets de recherche collaboratif, soutien de projets de recherche et développement par l'ANR).

la Réunion représentera un terrain propice au développement de certaines technologies de stockage.

Parmi les moyens susceptibles d'être mis en place, il faut notamment citer les STEP et les barrages hydro-électriques, l'hydrogène et les batteries.

Les STEP et les barrages hydroélectriques

Ils constituent actuellement le moyen de stockage à grande échelle le plus important en France (4,3 GW de STEP et 13 GW d'hydraulique avec réservoir).

À la Réunion, l'état des lieux et les perspectives sont les suivants :

1) État des lieux

La STEP est une installation hydro-électrique permettant une plus grande intégration des énergies renouvelables intermittentes dans le système électrique et peut se voir non seulement comme un outil de flexibilité mais aussi une centrale de production électrique garantie, au service du réseau (réserve secondaire).

Une étude a été lancée en 2018 et les premiers résultats ont confirmé l'existence d'un gisement pour des possibilités de micro-STEP, entre 1 et 12 MW, essentiellement sur les pentes des bassins Sud et Ouest/Nord.

2) Objectifs

A 2023 : 12 MW

3 projets ont été identifiés :

- 2 projets dans le Nord : 1-3 MW (La Perrière Sainte-Suzanne) et 5-10 MW (Sainte-Marie)
- 1 projet dans l'Ouest : entre 9-12 MW (La Saline / Saint-Paul)

A 2028 : 24 MW

3) Mesures d'accompagnement, dont les actions à mener

- Communiquer les données non confidentielles nécessaires et les résultats de l'étude à l'ensemble des acteurs susceptibles de porter un projet de STEP
- Continuer à favoriser des projets de R&D (Recherche-Développement) amont, au travers notamment des programmes de recherches de l'Université de la Réunion.

L'hydrogène

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a présenté le 1^{er} juin 2018 le « plan hydrogène ». Le deuxième axe de ce plan vise le stockage de l'électricité en particulier pour les zones non interconnectées (ZNI) au réseau électrique.

À ce titre, il est demandé à EDF et à l'Ademe de caractériser, pour chaque ZNI, les services que peuvent rendre l'hydrogène notamment dans le secteur de l'industrie, dans le secteur du transport et pour le stockage.

Il y a lieu de souligner qu'une expérimentation en site isolé a été mise en service en 2017 à la Réunion. Un **micro-grid hydrogène** été installé à La Nouvelle, dans le cirque de Mafate qui n'est pas raccordé au réseau. D'un premier retour d'expérience, il s'avère que la technologie est fiable mais les investissements très élevés.

Les batteries

Actuellement, le système électrique est doté d'une batterie NaS de 1 MW (7 MWh) et d'une batterie lithium-ion de 5 MW (2,5 MWh). Ces technologies sont aujourd'hui matures et peuvent être mises en œuvre rapidement. Il faudra porter une attention particulière au traitement des déchets générés en cours et en fin de vie.

La partie E.1.1.3 définit les moyens de flexibilité nécessaires compte tenus des besoins, des objectifs de MDE et des objectifs de développements des ENR :

- Sous réserve d'étude technique complémentaire à mener,
- Selon le niveau constaté d'augmentation de la consommation (c'est-à-dire selon l'efficacité de la réalisation des actions MDE pour atteindre le niveau du scénario MDE Renforcée),
- Selon le développement des différentes filières de production par rapport aux objectifs de la PPE,
- et avec 25 MW de capacité d'effacement de consommation

=> **30 MW de stockage centralisé 2 h** pourraient permettre de respecter le critère défaillance (et donc de se passer de turbine à combustion supplémentaire)

D.1.5 – L'autoconsommation / autoproduction et la production locale d'énergie

L'autoconsommation prendra un rôle croissant dans le système électrique. Cette question est traitée dans la partie infra E.1.1.5 « Électricité d'origine solaire ».

D.1.6 – Le taux de déconnexion

Le taux de pénétration instantanée des ENR intermittentes et interfacées par électronique de puissance mesure, en MW et à l'instant t, la part de ces moyens de production rapportée à la production totale dans le système. Il est à différencier du taux de pénétration en énergie qui correspond au bilan annuel de production (en GWh).

Afin de maîtriser l'impact de ces sources d'énergie sur le système électrique, la réglementation actuelle autorise les gestionnaires des réseaux électriques non interconnectés à un réseau continental à déconnecter des ENR intermittentes et interfacées par électronique de puissance, lorsque la puissance qu'elles injectent dépasse un certain pourcentage de la consommation instantanée d'une Zone Non Interconnectée (ZNI) : 30 % dans l'article L. 141-9 du code de l'énergie puis 35 % en 2018 dans le décret 2017-530 PPE Réunion.

Les contraintes inhérentes des productions interfacées par électronique de puissance sont les suivantes :

- Elles ne tiennent pas systématiquement les creux de fréquence et aggravent les conséquences des pertes de moyens de production centralisés.
- Elles ne tiennent pas systématiquement les creux de tension
- Elles sont raccordées en HTA ou BT et de ce fait diminuent l'efficacité du délestage lorsqu'il est sollicité
- Elles n'apportent pas ou peu d'inertie et de puissance de court-circuit au système électrique
- Elles sont pour certaines intermittentes.

Au regard des contraintes précitées, l'évolution des limites de déconnexion des ENR intermittentes et interfacées par électronique de puissance ne pourra se faire sans l'activation simultanée de plusieurs leviers dont les responsabilités sont partagées entre les pouvoirs publics, le gestionnaire du système électrique et les producteurs. Ainsi, pour augmenter le taux d'insertion de ces énergies sur le réseau, des études et travaux sont à mener sur les axes suivants :

- Objectivation des limites d'insertion au regard de la sûreté du système électrique ;
- Meilleure tenue des productions interfacées par électronique de puissance aux creux de tension et aux écarts de fréquence ;
- Développement des smart-grids : par exemple, optimisation des plans de délestage, intégration des contraintes dynamique en inerties dans les outils de placement de production, mise en œuvre d'une activation automatique de la réserve secondaire pour compenser la variabilité des productions intermittentes etc ;
- Pilotabilité renforcée et sécurisée de ces moyens de production répartis ainsi qu'une amélioration des prévisions de production ;
- Pilotage à commande centralisé de batteries ou de capacités d'inertie (localisées ou diffuses) ;

- Établissement des règles techniques de déconnexion des PV.

Au-delà de ce taux instantané, sous réserve de la mise en application des leviers non à la main du gestionnaire de réseau (réglementation tenue tension / fréquence des ENR, mise en œuvre de programme de stockage centralisé), le gestionnaire de réseau mettra en œuvre les évolutions du réseau et de sa conduite lui permettant d'accepter 95 % de l'énergie produite par les installations de production ENR interfacées par électronique de puissance, en accord avec les évolutions de la réglementation.

Un enjeu important est d'insensibiliser les producteurs aux heures de déconnexion décidées par le gestionnaire de réseau dans le cadre de la maîtrise de la sûreté du système. Il convient donc de poursuivre les dispositifs d'indemnisation du producteur en cas de déconnexion tels que prévus dans les contrats récents.

D.1.7 – Vers des réseaux dits « intelligents » et le déploiement du compteur numérique

■ Les réseaux intelligents

Les réseaux électriques intelligents regroupent un ensemble de fonctionnalités permettant de répondre à différents défis de la transition énergétique. Ils visent notamment à optimiser les investissements dans les réseaux et à permettre l'insertion massive des productions intermittentes et des véhicules électriques, via l'utilisation de fonctions avancées de gestion, d'observabilité et de conduite des réseaux offrant plus de flexibilité, ainsi que le pilotage de la demande.

L'évolution vers plus d'intelligence des réseaux devrait combiner le déploiement de nouvelles familles d'équipements (capteurs, équipements télé-opérables, équipements de communication, compteurs numériques...), la numérisation des équipements existants et le développement de logiciels et systèmes informatiques capables de traiter les volumes d'informations collectées sur les réseaux.

Les différents projets réunionnais concernent :

Les smart cities :

- ZAC Cœur de Ville – La Possession
- Prunel – Ville de Saint Denis
- Écoquartier (PIA) Ravine Blanche – Saint-Pierre

La recherche universitaire :

- Le laboratoire PIMENT porte le projet PEPS à la Réunion (Production Électrique Photovoltaïque et Stockage à la Réunion) qui vise à optimiser le dimensionnement des centrales photovoltaïques et du stockage qui peut leur être associé en tenant compte du foisonnement et de l'écrêtement. Ce projet abordera la question de la centralisation / décentralisation du pilotage du stockage.
- Le laboratoire LE2P porte le projet GYSOMATE (Gestion dYnamique Supervision et Optimisation de Micro-réseaux urbains pour l'Autonomie du Territoire en énergie Électrique). Ce projet vise le développement d'un environnement de tests de stratégies intelligentes de gestion de l'énergie tenant compte de la prévision de variables clés (ensoleillement, profils de consommation...), pour le pilotage de systèmes distribués de production et de stockage d'énergie.

Dans un contexte marqué par la diversification du mix électrique et un fort taux de pénétration d'énergies renouvelables intermittentes, l'objectif est de piloter les charges et les systèmes de stockage d'énergie, pour contribuer à la stabilité du système électrique, avec un coût d'opération optimal.

Le projet GYSOMATE d'une durée de 3 ans (2017-2020) est porté par le LE2P. Il est mené en partenariat avec le LIM (Université de la Réunion) et le FEMTO ST (UMR de l'Université de Franche-Comté) et est financé par le FEDER.

■ Les compteurs numériques

La modernisation des compteurs électriques est impulsée dans un cadre réglementaire européen en faveur de la transition énergétique, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités. Cette mesure est un levier essentiel notamment pour amplifier la maîtrise de l'énergie dans tous les foyers, faciliter le développement des énergies renouvelables et accompagner l'essor du véhicule électrique sur le territoire.

L'installation du compteur numérique constituera une protection supplémentaire en cas de surtension sur le réseau pour les appareils électriques des Réunionnais. Elle apportera également plus de services et de confort : dépannage plus rapide en cas d'incident, modifications contractuelles assurées à distance sans dérangement pour le client.

Le nouveau compteur numérique donnera la possibilité de suivre ses consommations électriques au jour le jour via « e. Quilibre », un site Internet sécurisé et d'être facturé sur la base des consommations réelles d'électricité. Il aidera ainsi les ménages à maîtriser leurs consommations d'énergie. En comprenant ce qu'il consomme grâce aux données fournies par le compteur et grâce aux nouveaux services qui seront développés autour de ce compteur, chaque ménage pourra être mieux informé et agir sur ses consommations d'électricité. En ce sens, le déploiement du compteur numérique sera essentiel pour les actions de MDE.

À la Réunion, le déploiement du compteur numérique a commencé fin 2017 et sera finalisé en 2024 avec plus de 450 000 compteurs posés (remplacements et nouveaux branchements).

Les hypothèses retenues par la CRE pour la pose massive (remplacement de compteurs existants) et la pose diffuse (nouveaux branchements) sont :

Pose massive	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Réunion	6 000	40 099	59 503	64 384	68 962	53 927	25 084	0	317 959

Tableau 23: Hypothèse pour la pose massive de compteurs numériques – Source : CRE – EDF

Pose diffuse	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Réunion	4 610	18 585	23 094	22 018	21 476	20 424	18 733	16 601	145541

Tableau 24: Hypothèse pour la pose diffuse de compteurs numériques – Source : CRE – EDF

L'hypothèse retenue par la CRE pour la pose des concentrateurs :

La pose des concentrateurs dans les postes de distribution permettant aux données de consommation de transiter par courant porteur en ligne (CPL) entre le client et le gestionnaire du réseau, s'effectuera au même rythme que celui de la pose massive de compteurs.

Selon la CRE, à fin 2019, 33 % du parc de compteurs existants sera numérique et 100 % dans la pose diffuse.

Au vu de la trajectoire de déploiement définie dans les hypothèses ci-dessus, la part du parc en compteurs numériques, par année, à partir de 2019 évoluerait comme suit :

Parc de compteurs numériques	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023
% dans l'existant	33 %	53 %	75 %	92 %	100 %
% dans le diffus	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 25: Hypothèse pour la pose des concentrateurs – Source : CRE – EDF

D.1.8 – Le Schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables – S2RENR

Les schémas de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S2RENR) jouent un rôle central pour faciliter le développement des énergies renouvelables. Élaborés par le gestionnaire du réseau en fonction des objectifs de développement des énergies renouvelables fixés par le SRCAE et aujourd'hui par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), ils définissent un périmètre de mutualisation entre les producteurs du coût des ouvrages électriques à créer, comprenant les postes de transport, les postes-source et les liaisons entre les postes.

Le projet de Schéma de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S2RENR) de la Réunion planifie l'évolution du réseau électrique nécessaire à la réalisation des ambitions de développement des énergies renouvelables inscrites dans la PPE. Ce schéma garantit une capacité réservée pour les installations supérieures à 100 kVA.

Dans certaines zones, la capacité est immédiatement disponible, dans d'autres il est nécessaire d'effectuer des renforcements du réseau ou des créations de nouveaux ouvrages.

Compte tenu du coût des travaux à prévoir de 3,4 M€, la quote-part régionale s'élèverait à environ 20 k€/MW (à fin février 2018).

L'avancement de l'élaboration de ce schéma pour la Réunion est le suivant :

La réunion de concertation a eu lieu en septembre 2017. Les parties prenantes ont fait leurs remarques lors du quatrième trimestre 2017. L'envoi du dossier pour instruction par les services de l'État date de février 2018. L'Autorité environnementale a été sollicitée en juillet 2018.

Il conviendra de vérifier que ce S2RENR reste compatible avec les nouveaux objectifs de cette PPE 2019 – 2028. À défaut, il devra être actualisé.

D.2 – Développement du réseau : particularités de la Réunion

D.2.1 – Spatialisation des centrales photovoltaïques

Le Schéma de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables identifie les zones du réseau les plus contraintes. Le développement des centrales électriques devrait idéalement se faire en dehors de ces zones afin de diminuer les coûts de renforcement du réseau. Il serait envisageable que le prochain S2RENR identifie des zones plus ou moins favorables à l'implantation des ENR en fonction des contraintes du réseau.

Un autre intérêt de la spatialisation pour la gestion de l'équilibre offre/demande serait de prioriser l'implantation des centrales de production et notamment des centrales PV raccordés en HTA sur les lignes moyennes tensions les moins délestées en tenant compte de leur échelon de délestage. Ce point pourrait être intégré dans les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) par les EPCI.

D.2.2 – Impacts sur le réseau 63 kV, en fonction des zones de développement du photovoltaïque, d'une variation rapide de la production

Le gestionnaire de réseau mènera une étude pour déterminer l'impact sur le réseau 63 kV de fortes variations de la production photovoltaïque inter-zones. Cela, afin de quantifier le niveau de risques et si nécessaire de mettre en œuvre les parades adéquates.

D.2.3 – Alimentation du Sud de l'île

Ainsi qu'indiqué supra, l'alimentation du Sud de l'île a été sécurisée par la construction de la ligne 63 kV LÉO mise en service 2016.

La Turbine à Combustion (TAC) de Saint-Pierre fonctionnant au bio-éthanol mise en service mi-2018 contribue également à sécuriser l'alimentation du Sud.

Cependant, en fonction de la disponibilité des moyens de production dans le Sud (usine du Gol), des contraintes de transit peuvent apparaître sur la ligne 63 kV reliant Takamaka à Tampon. Le gestionnaire de réseau étudiera les possibilités d'optimisation de cet ouvrage situé en zone environnementale sensible (Parc National).

Par ailleurs, le réseau électrique alimentant les communes de Saint-Pierre, Petite Île, Saint-Joseph et Saint-Philippe est arrivé à saturation. Le renforcement est nécessaire. Pour cela, la construction d'un nouveau poste source 63 kV / 15 kV à Mont-Vert est programmée et sa mise en service prévue pour mi-2020.

D.2.4 – Impact en termes de raccordement au réseau électrique

Les différents projets listés dans la PPE (ENR, bornes de recharge pour les véhicules électriques) nécessitent de la part du gestionnaire de réseau, la réalisation d'études et de très nombreux dossiers de raccordement.

D.3 – Le développement des réseaux de froid

Le développement des projets de SWAC de l'aéroport Roland Garros et du CHU Sud est traité dans la partie MDE B.2.4 « Grands projets d'infrastructures » supra.

Il faut toutefois ici mentionner l'étude lancée en 2018 par le GIP Bois Rouge (GIP PPIEBR) pour évaluer le potentiel de valorisation de l'eau de mer profonde sur la zone de Bois-Rouge à Saint-André, en optimisation du process de la centrale thermique (amélioration du rendement par abaissement des températures de condensation), en climatisation tertiaire et / ou en production d'électricité.

E – ENJEUX ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

Introduction

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs pour la transformation de notre système énergétique, qui constituent une déclinaison des engagements internationaux et européens de la France et fixent des cibles précises à l'horizon 2030 et 2050 :

- Réduire de 40 % les émissions totales de GES en 2030 par rapport à 1990, avec en 2050 l'objectif de réduire de 75 % ces émissions par rapport à 1990 (objectif « Facteur 4 »)
- Parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030, avec comme objectif intermédiaire, 50 % d'énergies renouvelables à horizon 2020 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012.

Le présent volet précise les orientations et actions de la programmation pluriannuelle de l'énergie relatives à l'offre d'énergie, au travers des différents vecteurs énergétiques : l'électricité, les produits pétroliers, la chaleur et le gaz.

Les estimations quantitatives des émissions de CO₂ dans le domaine de la production d'énergie sont présentées dans l'évaluation environnementale stratégique. Elles démontrent l'incidence positive de la PPE.

E.1 – Électricité

La nécessité d'éviter toute rupture d'approvisionnement tout en garantissant un coût maîtrisé pour la collectivité, tant économique qu'environnemental, et le respect des objectifs de la loi, en particulier en matière de développement des énergies renouvelables, conduisent à fixer les priorités d'action générales suivantes :

- **Massifier le développement des ENR les plus matures :**
 - convertir les centrales charbon à la biomasse ;
 - multiplier le rythme de développement du PV au regard des prix de production très compétitifs constatés aux derniers appels d'offres.
- **Soutenir les ENR d'avenir** (énergies marines, éolien off-shore, géothermie, gazéification, méthanisation, etc.) par le biais d'appels à manifestation d'intérêt, de programmes de recherche de développement, etc.
- **Limiter le recours au parc thermique en fonction du réel besoin de flexibilité**, dans des conditions environnementales et économiques satisfaisantes et privilégier les solutions d'effacement pour piloter l'équilibre offre-demande.

E.1.1 – Énergies renouvelables électriques

L'objectif fixé par la loi est très ambitieux, puisqu'il demande d'aller vers l'autonomie énergétique en 2030. Les objectifs développés dans cette partie visent à atteindre 80 % d'ENR dans le mix électrique d'ici 2028, en cherchant à rester réaliste et en précisant les études à engager pour aller encore plus avant.

E.1.1.1 – Orientations transversales

Accélérer le développement des projets d'énergies renouvelables tout en prenant en compte de façon renforcée les enjeux environnementaux, de faisabilité locale, de conflits d'usages.

Développer l'expertise économique locale d'analyse de projets de production d'énergie en intégrant les externalités économiques.

Veiller à la régularité de lancement d'appels d'offres de développement des énergies renouvelables.

Développer et adapter les actions de formation requises par le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique dans le cadre du contrat de plan régional du développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

E.1.1.2 – Biomasse pour la production d'électricité

a) État des lieux

En 2016, la filière biomasse a contribué au mix électrique à hauteur de :

- 244,1 GWh à partir de la bagasse dans les centrales thermiques bagasse/charbon du Gol et de Bois – Rouge (Équivalent puissance installée de 37 MW) soit, 8,3 % du mix électrique ;
- 17,1 GWh à partir du biogaz dans les installations de méthanisation de la STEU du Grand Prado (Sainte-Marie) et de valorisation du biogaz dans les ISDND (Installation de stockage de déchets non dangereux) de Saint-Pierre et Sainte – Suzanne (puissance installée cumulée de 4,4 MW).



Illustration 15: Evolution de la production électrique à partir de la bagasse – Source : BER 2016 éd. 2017

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) définit des objectifs de mobilisation de la biomasse locale pour la production d'énergie. En ce sens, le Schéma Régional Biomasse de la Réunion constitue le plan de développement de la biomasse de la PPE Réunion au titre de l'article L. 141-5 du Code de l'énergie. Copiloté par L'État et la Région Réunion, le SRB qui sera arrêté en 2018, est élaboré en cohérence avec la révision de la PPE.

Il s'articule localement avec les programmes et plans suivants :

- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) dont le projet devrait être approuvé en 2019 ;
- Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) dont le démarrage est prévu pour 2018.

Le SRB de la Réunion identifie un potentiel énergétique global de 1 765 GWh PCI (Potentiel Calorifique inférieur) par an à partir des ressources biomasses locales. Actuellement 71 % de ce potentiel est déjà valorisé par la mobilisation de la bagasse pour la production de chaleur et d'électricité (1 254 GWh d'énergie primaire – calculé à partir des tonnes de matière brute de bagasse et du PCI).

S'agissant des importations nécessaires pour la conversion des centrales thermiques charbon à 100 % en biomasse, il s'agira de veiller à la qualité environnementale et sanitaire de la biomasse importée.

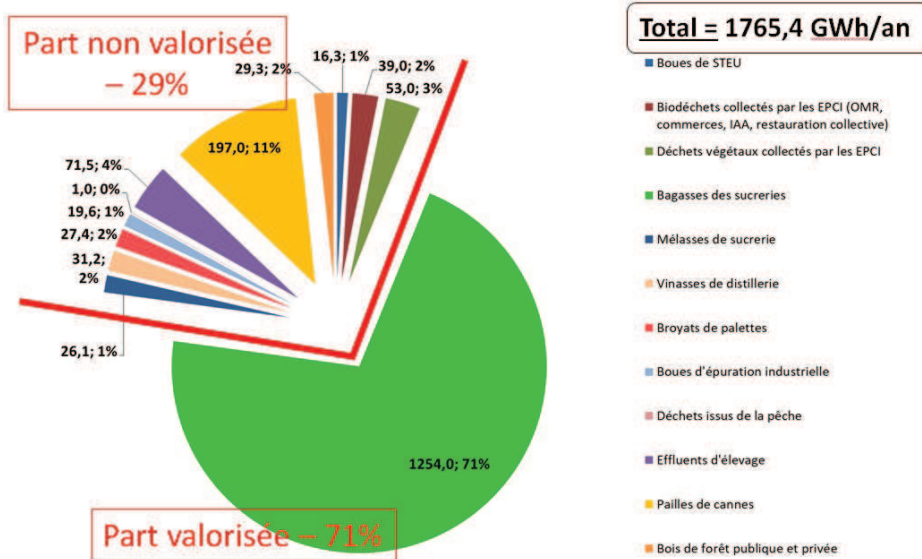


Illustration 16: Potentiel énergétique (en GWh/an) des ressources biomasse mobilisables pour valorisation énergétique – Source : SRB

À noter que les projets de production d'électricité à partir de la biomasse ne bénéficient pas d'arrêté tarifaire, ce qui handicape le développement de cette filière pour les installations de petite puissance.

b) Objectifs révisés : Biomasse solide³

À horizon 2023, les 2 centrales thermiques d'Albioma utiliseront 100 % de biomasse pour la production d'électricité

Pour cette conversion de la part « charbon » en biomasse, ces deux centrales thermiques valoriseront en priorité la ressource locale. En complément, autant que nécessaire, il est envisagé d'importer des granulés de bois ou plaquettes de bois. La puissance potentielle serait de 210 MWe.

La définition de la puissance et de la production d'énergie ainsi que des quantités de biomasse à importer font l'objet d'études dont le rendu est attendu pour mi 2018.

Des projets sont identifiés en cogénération de biomasse (gazéification ou combustion).

En combustion, la puissance installée supplémentaire par rapport à 2016 en pourrait s'élever à 0,9 MWe :

- 1 projet combustion de boues de station d'épuration de 0,4 MWe (cogénération pour séchage) en 2023 ;
- 1 projet combustion de déchets verts de 0,5 MWe (cogénération possible et à l'étude) en 2023 ;
- 1 projet expérimental de combustion de canne fibre de 4 MWe en 2028.

En gazéification, la puissance installée en 2023 pourrait s'élever à 0,64 MWe avec 4 projets de petites et moyennes puissances (broyats palettes + exploitation forestière – bois d'éclaircie et *Acacia mearnsii*).

Les objectifs révisés de la biomasse solide sont :

- **Objectifs combustion 2023 : conversion 210 MW + 0,9 MW**
- **Objectifs combustion 2028 : + 4 MW par rapport à 2023**
- **Objectifs gazéification 2023 : +0,6 MW par rapport à 2016**
- **Objectifs gazéification 2028 : pas de projet identifié**

3 La production électrique à partir de méthanisation est traitée en partie E.2.3

La canne fibre a deux modes de revalorisation énergétique, la combustion et la gazéification. Pour la combustion, il s'agira de privilégier les centrales existantes en substituant la biomasse importée par de la biomasse locale. Pour la gazéification, il s'agira de confirmer la capacité de cette technologie à répondre à nos besoins. Le développement de la canne fibre doit s'appuyer sur une expérimentation et des études socio-économiques, techniques et environnementales.

c) Perspectives et mesures d'accompagnement

Le SRB identifie les perspectives et les mesures d'accompagnement du développement de la filière (Cf. le document ci-joint et annexé). Ses grandes orientations sont les suivantes :

- **Orientation 1 : Conforter les filières existantes**
 - o Action 1.1 : Protéger les surfaces agricoles (en majorité cannières) de l'urbanisation afin de favoriser la filière canne-sucre-bagasse
 - o Action 1.2 : Réfléchir à une optimisation des rendements agricoles pour la filière canne-sucre-bagasse : coupe « péi », procédé de combustion, recherche et actions de développement visant à augmenter les rendements par hectare (variétés...)
- **Orientation 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse**
 - o Action 2.1 : Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale
 - o Action 2.2 : Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palettes en respect de la hiérarchie des usages
 - o Action 2.3 : Assurer la mise en concurrence entre les opérateurs de valorisation des déchets en respect de la hiérarchie des usages
 - o Action 2.4 : Rappeler un cadre partagé pour l'importation de biomasse à vocation énergétique
 - o Action 2.5 : Développer et optimiser une filière de valorisation thermochimique des boues de STEU en respect de la hiérarchie des usages
 - o Action 2.6 : Développer des solutions décentralisées de combustion avec mise en place de cogénération pour certains procédés industriels
 - o Action 2.7 : Trouver des solutions innovantes pour la gestion des cendres
- **Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation**
 - o Action 3.1 : Réaliser un projet démonstratif de méthanisation
 - o Action 3.2 : Étudier la faisabilité, l'intérêt et la plus-value des projets de méthanisation agricole pour le territoire réunionnais en insistant sur la faisabilité économique et l'intérêt agronomique de manière à approfondir le schéma directeur biomasse méthanisation
 - o Action 3.3 : Soutenir le développement des projets de méthanisation des biodéchets auprès des industries agro-alimentaires et des EPCI en réfléchissant à une mutualisation des filières
 - o Action 3.4 : Soutenir le développement des projets de méthanisation agricole
 - o Action 3.5 : Soutenir le développement de la méthanisation des vinasses non encore valorisées
 - o Action 3.6 : Préciser le gisement et les opportunités de valorisation des boues de STEU industrielles
 - o Action 3.7 : Évaluer le potentiel économique de méthanisation des boues de STEU à la Réunion en y incluant la gestion du digestat
- **Orientation 4 : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes**
 - o Action 4.1 : Soutenir la filière gazéification sur le territoire
 - o Action 4.2 : Soutenir la recherche et les études sur les cultures énergétiques (canne fibre...) en respect de la hiérarchie des usages sans pour autant s'interdire des expérimentations
 - o Action 4.3 : Évaluer la faisabilité technico-économique de la mobilisation et de l'exploitation de la paille de canne (impact sur l'agriculture, le transport)
 - o Action 4.4 : Étudier le potentiel de développement d'une filière énergétique à partir d'algues
- **Orientation 5 : Mesure de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse**
 - o Action 5.1 : Œuvrer auprès du Ministère de l'Énergie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre...) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse
 - o Action 5.2 : Intégrer des actions de formation sur les filières visées

- Action 5.3 : Établir des actions d’animation et d’accompagnement des filières et des projets
- Action 5.4 : Mettre en œuvre la Convention Cadre Région – Albioma

E.1.1.3 – Électricité d’origine solaire : Photovoltaïque

Ce chapitre concerne également les installations utilisant l’énergie radiative du soleil.

a) État des lieux : actuelle PPE

2018 : +53,5 MW/2015 soit 240 MW installés

2023 : + 121,5 MW/2015 soit 308 MW installés

b) Objectifs révisés

2023 : +150 MW / 2017 soit 338 MW installés fin 2023

2028 : de +250 à +350 MW / 2017 soit un objectif de 438 à 538 MW installés fin 2028

Cela correspond à :

- pour 2023 : + 25 MW / an
- pour 2028 : + 20 à 40 MW/an

c) Perspectives et mesures d’accompagnement

Le tissu économique local assure être en mesure de répondre à ces objectifs.

Les filières photovoltaïques sont des filières matures qui sont d’ores et déjà en mesure de se développer et de répondre à un déploiement massif. Cependant, des évolutions technologiques (PV concentrés, autoconsommation collective) sont encore susceptibles de faire évoluer non seulement les usages mais aussi les coûts des installations.

Une étude menée par la Région Réunion sur le benchmark des installations photovoltaïques en surimposition a montré que les coûts (€/Wc) est ainsi réparti selon le type d’installation en 2016. Ces coûts devraient diminuer sur la période de la PPE.

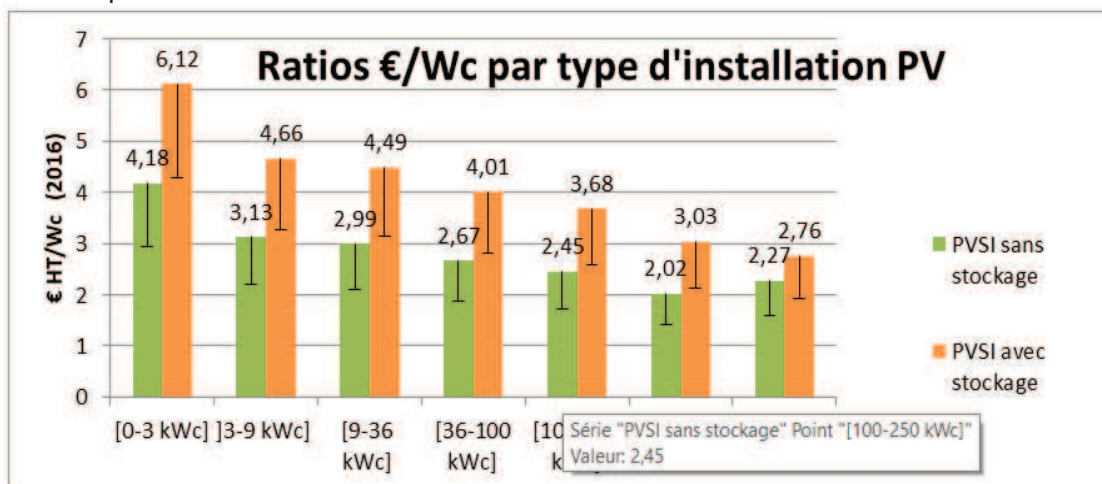


Illustration 17: Ratio €/Wc par type d’installation PV – Source Région Réunion

En vue d'une injection 100 % réseau

Les appels d'offres territoriaux pluriannuels sont cruciaux pour l'atteinte de ces objectifs.

Le nouveau tarif d'achat pour les centrales de puissance inférieures à 100 kW (dit S17) évolue à la baisse en fonction du volume installé sur l'ensemble du territoire français. Cela semble susceptible de freiner le développement des projets réunionnais. La question d'indexer la baisse de tarif plutôt à des critères liés au rythme de développement photovoltaïque à la Réunion se pose.

De plus, il est proposé que le gestionnaire de réseau définisse de nouveaux paramètres à appliquer aux onduleurs, pour mieux adapter la production photovoltaïque aux contraintes du système électrique réunionnais.

Chez les particuliers installant des centrales PV de faibles puissances, l'installation des compteurs communicants est souhaitée, car elle réduit le coût de raccordement.

Pour l'autoconsommation partielle ou totale

Un dispositif d'aide pour les particuliers s'équipant de centrale en autoconsommation est mis en place par la Région Réunion (Chèque Photovoltaïque). Il a vocation à être poursuivi en intégrant des critères visant à imposer des actions de maîtrise de l'énergie.

En parallèle, un dispositif soutenu par le POE FEDER 2014 – 2020 vise à développer l'autoconsommation vertueuse dans les bâtiments tertiaires et industriels. Il conviendrait de renouveler une telle mesure dans le PO suivant.

La question du développement massif de l'autoconsommation collective est à considérer pour la période 2024 – 2028. La CRE souhaiterait qu'EDF SEI puisse préciser les impacts et les gisements de l'autoconsommation dans les ZNI, pour fin 2018.

Répartition territoriale

Sur la base de la répartition du S2REN (2017), dont on retient la répartition des installations PV par poste source, (5 % dans le Nord, 24 % dans l'Est, 54 % dans le Sud et 17 % dans l'Ouest) la répartition suivante est proposée à l'horizon 2023 :

Unité : MW	Nord	Est	Sud	Ouest	Total
2023	17	81	183	57	338
2028	Répartition à déterminer en fonction du cadastre solaire à réaliser				538

Tableau 26: Répartition territoriale des installations PV

Cette proposition peut-être entendue par les collectivités locales comme étant un objectif à remplir en termes d'identification des espaces adéquats pour un tel développement (sur toitures, parkings, friches, etc.), dans le cadre de l'élaboration des documents de planification et du PCAET.

E.1.1.4 – Hydroélectricité

a) État des lieux

La PPE 2016 – 2023 affiche un objectif de développement de l'hydroélectricité, en puissance installée supplémentaire par rapport à fin 2015, de 0,5 MW en 2018 et 39,5 MW en 2023, soit des augmentations respectives de 0,4 % et de 30 % en puissance installée. Ces volumes correspondent à :

- 0,5 MW de petite hydroélectricité en 2018 et 1,5 MW en 2023 (par rapport à fin 2015) ;
- la mise en service du projet Takamaka 3.

Le décret approuvant la PPE 2016 – 2023 prévoit également la possibilité de financer les études d'optimisation de la chaîne hydroélectrique de Takamaka.

Depuis l'élaboration de la PPE 2016 – 2023, le projet Takamaka 3 a été abandonné par le maître d'ouvrage EDF en raison de multiples contraintes : techniques, économiques, environnementales et sociétales. Il fait consensus que cet ouvrage aurait constitué le dernier grand projet hydroélectrique de l'île.

Le développement de l'hydroélectricité passera donc désormais par l'optimisation des centrales existantes, la petite et la micro-hydroélectricité, y compris sur les réseaux d'irrigation, voire d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de rejets d'eaux usées traitées, à étudier notamment dans le cadre de contrat de gré à gré.

Le projet d'aménagement de l'antenne 4 du projet ILO (irrigation du littoral Ouest) a été mis en service en 2013 par Alterelec, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du conseil départemental, pour une puissance raccordée de 120 kW.

b) Objectifs révisés

2023 : + 6,6 MW par rapport à 2016

2028 : + 1 MW par rapport à 2023

c) Perspectives

Les projets suivants sont identifiés :

- Matarum, projet de petite hydroélectricité sur le réseau d'adduction d'eau potable à Cilaos, de 112 kWe. Une étude de pré-faisabilité a été réalisée en 2007.
- Optimisation de la chaîne hydroélectrique de Takamaka : dans le cadre de la maintenance des équipements techniques de l'usine de Takamaka 1, les deux groupes de production existants pourraient être optimisés pour une puissance supplémentaire de 2,4 MW (+14 %), 6 GWh /an.
- Optimisation de l'usine de Rivière de l'Est dans le cadre de la maintenance des groupes de production (changement de trois turbines) : 7 GWh/an supplémentaires à horizon 2023.
- Le développement de la production hydroélectrique sur le réseau d'irrigation du littoral ouest, dans le cadre d'un appel à projet du conseil départemental est prévu, comme suit :
 - Opérations de turbinage (envisagées aujourd'hui par le Plan Départemental de l'Eau et des Aménagements Hydrauliques (PDEAH), dont les 5 premières sont programmées pour une mise en service en 2020

Communes	Sites	Puissance kW	Productible GWh/an	Investissement k€
Saint-Paul	Restitution Rivière des Galets	500	3,2	1500
Saint-Paul	ILO – RT3	100	0,1	300
Saint-Leu	ILO – RT6	100	0,1	300
Saint-Leu	ILO – RT7	50	0,1	250
Saint-Leu	ILO – RT8	200	0,7	500
Saint-Louis	Bras Cilaos (BC) - Belle-vue	500	1,6	800
Saint-Louis	Bras Cilaos – Maniron	200	0,9	800
Saint-Louis	Bras Cilaos – Larrey	500	1,3	1500
Saint-Leu	Interconnexion ILO – BC	60	0,3	250
	Total court terme (2023)	2210	8,3	6200
La Possession	ILO – Pichette	100	0,4	1000
Salazie	Puits de chute de la Rivière Fleurs jaunes	200	0,9	900
La Possession	Puits de chute Bras Sainte Suzanne	800	3,1	2600
	Total moyen terme (2028)	1000	4	3500
Plaine-des – Palmistes	Projet MEREN – Plaine des Palmistes (prévu en 2030)		15	

Tableau 27: Opérations de turbinage envisagées – Source : conseil départemental

- Opérations envisageables de réducteurs de pression (non programmées aujourd'hui par le Département)

Sites		Puissance kW	Productible GWh/an
Littoral ouest	3 chambres du périmètre irrigué Ouest (Irrigation du Littoral Ouest ILO)	230	0,7
Littoral sud	7 chambres du périmètre irrigué Sud (Bras de La Plaine et Bras de Cilaos)	1000	2,2
	Total court terme (2023)	1230	2,9

Tableau 28: Opérations envisageables de réducteurs de pression – Source : conseil départemental

Par ailleurs, une étude menée par le Sidélec en 2015 identifiait les gisements suivants par EPCI :

<p>CINOR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur réseau d'eau potable : 139 kW • sur réseau d'irrigation : 800 kW • sur réseau d'assainissement : 92 kW 	<p>CIREST :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur réseau d'eau potable : 506 kW • sur réseau d'irrigation : 1 MW
<p>CIVIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur réseau d'eau potable : 161 kW • sur réseau d'irrigation : 1,867 MW 	<p>CASUD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur réseau d'eau potable : 174 kW • sur réseau d'irrigation : 711 kW
<p>TCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur réseau d'eau potable : 221 kW • sur réseau d'irrigation : 1,85 MW 	

Sur la base de ces gisements, les EPCI pourront, dans le cadre de la mise en œuvre de leur PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), vérifier ces potentiels et identifier les projets les plus à même de réunir les conditions technico-économiques permettant leur développement.

d) Mesures d'accompagnement, dont des actions à mener

- Pour permettre un positionnement des développeurs sur des projets de petite hydroélectricité sur des réseaux publics, il est nécessaire d'identifier au préalable le potentiel, au travers des éléments suivants : débits, taille des canalisations, hauteurs de chute.
- Les EPCI pourront préciser, dans le cadre de leur PCAET, leurs objectifs de développement des projets de petite hydroélectricité qui pourront être mis en œuvre sur leur territoire.

E.1.1.5 – Éolien terrestre

a) État des lieux

Deux parcs éoliens sont en service et connectés au réseau sur l'île. Ils disposent tous deux de la technologie Vergnet GEV, éolienne rabattable (en cas de cyclone) d'une puissance unitaire de 275 kW.

Site	Exploitant	Puissance installée (MW)	Nombre d'éoliennes	Production en 2016 (GWh)	Nb heures de production annuelle	Date de mise service	Date de fin du contrat d'achat
Sainte-Rose	EDF EN	6,3	23	18,5	Entre 900 et 1 200 h équivalent pleine puissance	2004	2019
La Perrière Sainte-Suzanne	QUADRAN	10,2	37			2006	2021
Total		16,5		18,5			

Tableau 29: Parcs éoliens à la Réunion – Source : Les exploitants

Un projet de **Schéma Régional Éolien (SRE)** a été réalisé en 2015 par la **SPL Énergies Réunion, financé par la Région Réunion et l'Ademe**. Les volets technique (gisement de vent), réglementaire (exclusion des zones contraignantes pour le développement de l'éolien) et paysager y ont été abordés, afin d'aboutir à une estimation du potentiel de développement de la filière éolienne sur le territoire.

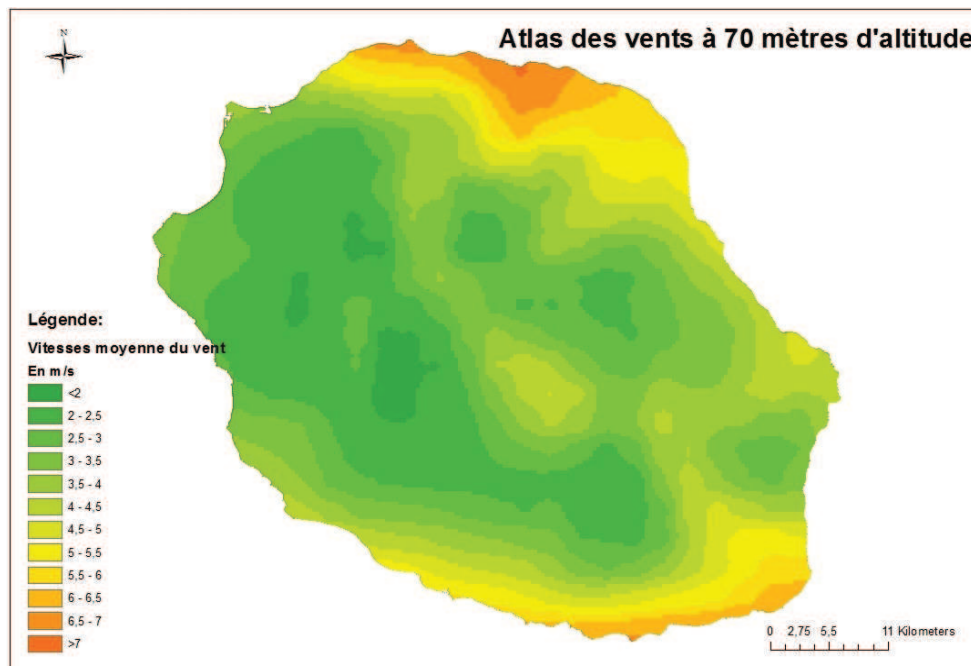
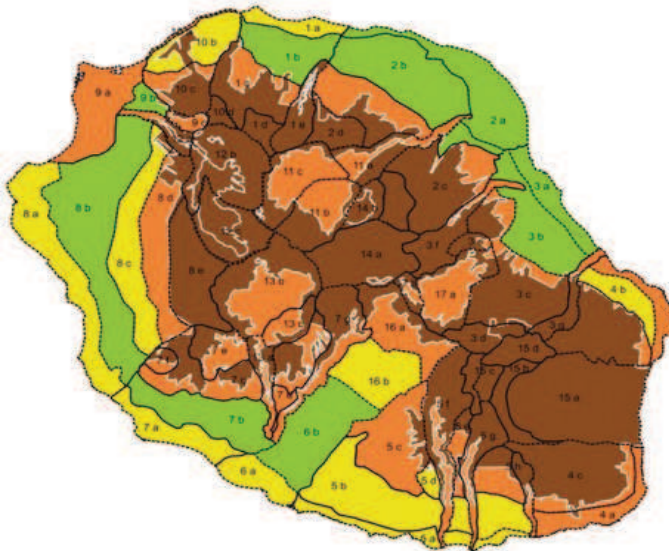


Illustration 18: Volet technique du SRE : Vitesse moyenne du vent à 70 m d'altitude – Données Météo France/modèle AROME extrapolée par une loi logarithmique



4	Sensibilité paysagère très forte : paysage incompatible au développement éolien + couche supplémentaire ajoutée : cœur du Parc National / bien Unesco (périmètre blanc)
3	Sensibilité paysagère forte : paysage peu favorable au développement éolien
2	Sensibilité paysagère moyenne : paysage moyennement favorable au développement éolien
1+	Sensibilité paysagère faible à moyenne : paysage plutôt favorable au développement éolien

Illustration 19: Volet paysager du SRE : Cartographie des sensibilités paysagères relatives au développement de l'éolien à l'intérieur des sous-unités paysagères

Le potentiel éolien sur l'île est estimé à 78 MW. Cependant, ces estimations n'intègrent pas les évolutions technologiques récentes, notamment la disponibilité sur le marché de machines de puissance unitaire de 1,5 à 2 MW adaptées aux conditions cycloniques, voire jusqu'à 4 MW selon certains développeurs.

b) Objectifs révisés

Les objectifs de développement de l'éolien pour les échéances 2023 et 2028 intègrent à la fois :

- La fin de contrat d'obligation d'achat pour les parcs existants, prévue entre 2019 et 2021, et les opérations de repowering de ces parcs ;
- Le développement de nouveaux parcs éoliens sur le territoire.

- **Objectif 2023 : +50 MW** par rapport à 2016, soit un parc de 66,5 MW
 - Repowering des sites existants : +12,5 MW
 - À l'horizon 2023, les exploitants des sites existants auront normalement réalisé leur opération de repowering par des machines de puissance supérieure, soit probablement 29 MW installés.
 - En valeur relative, cela fera une puissance installée supplémentaire par rapport à 2016 de +13 MW. La totalité de la production d'électricité (issue des 30 MW installés) sera lissée et garantie par du stockage.
 - Nouveaux parcs éoliens : +37,5 MW
- **Objectifs 2028 : + 50 MW** supplémentaires par rapport à 2023, soit un parc de 116,5 MW.

c) Perspectives

- Technologies d'éolien sur-toilé adaptables en zone cyclonique
- Identification de moyens, de structures
- Des acteurs majeurs de l'éolien sont présents localement, 40 MW de projet seraient actuellement en développement

d) Mesures d'accompagnement dont des actions à mener

- Mettre à jour le projet de SRE réalisé en 2015 pour intégrer les évolutions technologiques puis le publier et communiquer auprès des collectivités locales.
- Le parc éolien de Sainte Rose est à l'intérieur du périmètre des espaces proches du rivage, zone sur laquelle l'implantation d'éoliennes ne peut être autorisée depuis la loi Brottes. Lors de la révision du SAR, il conviendra de s'assurer de la faisabilité du repowering du parc éolien de Sainte-Rose dans le cadre de la révision du SMVM (schéma de mise en valeur de la mer).
- S'assurer de la pérennité du tarif d'obligation d'achat existant pour les ZNI afin de donner une visibilité à moyen/long terme aux acteurs au regard des délais et des coûts de développement des projets éoliens.
- Le développement de nouveaux parcs éoliens doit s'apprécier à l'aune du respect de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien Unesco.

E.1.1.6 – Déchets

Dans le cadre de sa compétence en matière de planification des déchets (loi NOTRe de 2015), la Région Réunion élabore le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui couvre l'ensemble du territoire et remplace les plans existants que ce soit pour la gestion et le traitement des déchets dangereux, des déchets du BTP ou encore des déchets non dangereux (notamment ménagers).

En cohérence avec les directives européennes et la feuille de route du gouvernement sur l'économie circulaire (FREC, 2018), la Région affiche sa volonté (« objectif de zéro déchets » à l'horizon 2030), dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, de privilégier la prévention et la réduction des déchets, le réemploi et le recyclage des déchets, la valorisation matière et donc de favoriser le développement et la structuration des filières liées à l'économie circulaire créatrices d'emplois locaux.

Aussi, il n'est pas prévu d'inscrire dans la PPE révisée de puissances pour des installations de traitement des déchets.

E.1.1.7 – Éolien off-shore

a) État des lieux

Éolien en mer posé

L'éolien en mer posé sur les fonds marins est limité à des profondeurs d'environ 50 m, mais il faut noter que les parcs éoliens en mer actuels ne dépassent pas les 30 m de fond.

Ce seuil de 50 m est davantage économique que technique, puisque dans le domaine pétrolier, les plateformes offshore fixes posées au fond sont utilisées jusqu'à des profondeurs de 300 m. Bien que la profondeur d'implantation des parcs éoliens en mer n'ait cessée d'augmenter avec les années, il est peu probable que l'éolien en mer posé se développe au-delà des profondeurs de 40 ~ 50 m, car l'industrie se concentre désormais sur l'éolien flottant pour s'affranchir des contraintes de bathymétrie.

À la Réunion, les zones adaptées à de l'éolien en mer posé (< 50 m de fonds) sont beaucoup trop proches des côtes (250 m à 2 km), avec des conflits d'usages. Seul l'éolien flottant est donc à envisager.

Éolien en mer flottant

L'étude réalisée par Témergie en 2015 à la Réunion a identifié 5 sites entre 50 et 400 m de fonds. Cela représenterait un potentiel estimé à 224 MW (en prenant pour hypothèse des éoliennes de 2 MW). D'autres hypothèses de développement sont possibles prenant en compte des technologies éprouvées dans le domaine pétrolier offshore sur des fonds jusqu'à 1 000 m et des turbines plus puissantes (jusqu'à une dizaine de MW).

b) Objectifs révisés

Pour 2023 : 0 MW

Pour 2028 : 0 à 40 MW

Si un projet se développe, il est difficile d'envisager un parc d'éolien off-shore de faible puissance au regard des coûts de raccordement.

c) Identification de moyens, de structures

Moyens maritimes et portuaires à identifier / à prévoir / à renforcer.

d) Mesures d'accompagnement, dont des actions à mener

- Identifier des développeurs de projets
- Envisager la négociation d'un contrat de gré-à-gré si un projet se développait à brève échéance
- Lancer des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Lancer des appels d'offres
- Réaliser des études spécifiques pour évaluer la faisabilité technico-économique

E.1.1.8 – Énergies marines renouvelables

En 2009, la Région Réunion s'est dotée d'un schéma régional d'exploitation des énergies marines (SREMER). Ce document sera mis à jour en 2018 pour prendre en compte l'évolution des technologies. Il devra définir une stratégie de valorisation des énergies marines à la Réunion.

a) État des lieux

Énergie de la houle

L'exploitation de l'énergie de la houle consiste à capter les variations du niveau de la surface ou les courants sous-marins provoqués par le passage de la houle. Les systèmes houlomoteurs captent l'énergie mécanique de ces mouvements de l'eau et la transforment en énergie électrique. Cette forme d'énergie marine est celle qui regroupe le plus grand nombre de systèmes différents. La hauteur de houle requise dépend du système houlomoteur, c'est davantage la fréquence et la régularité qui importent. Plusieurs types d'implantation sont possibles selon le système : en mer, au large ou près des côtes, ou à terre sur le littoral.

À la Réunion le potentiel est suffisant pour permettre son exploitation. Il est globalement compris entre 5 et 30 kW/ml suivant la localisation et la profondeur du site. Il est plus élevé au Sud Sud-Ouest de l'île, où on rencontre les houles australes les plus fortes.

La filière n'est pas mature, mais se développe rapidement. Actuellement, les technologies ont atteint le stade de centrales de démonstration, voire de parcs pilotes, avec des capacités nominales totales de 500 kW à 1 MW maximum, et d'au plus 300 kW par unité.

La faiblesse de cette filière est sa difficulté à pérenniser dans le temps les technologies développées et le savoir-faire acquis par les acteurs.

Énergie de la marée

L'énergie marémotrice peut se présenter sous forme d'énergie potentielle (différence de niveau d'eau provoquée par la marée) ou d'énergie cinétique (courants de marée). Le terme marémoteur se réfère usuellement à l'exploitation de l'énergie potentielle de la marée, tandis que l'exploitation des courants de marée relève, dans le langage courant, de l'énergie hydrolienne.

Une usine marémotrice fonctionne sur le même principe qu'un barrage hydraulique, le bassin se remplissant grâce à la marée montante. C'est une filière mature technologiquement, bien qu'elle soit peu répandue du fait du petit nombre de sites propices existant dans le monde.

À la Réunion, le gisement est insuffisant : l'amplitude de la marée ne dépasse pas 90 cm.

Énergie thermique des mers

Il s'agit de pomper de l'eau froide en profondeur et de l'eau chaude en surface, utilisées comme source froide et source chaude dans un cycle thermodynamique pour faire tourner une turbine et produire de l'électricité. Un différentiel de température d'au moins 20 °C entre les deux sources est requis. D'autres applications ou coproduits sont possibles : froid, eau douce, eau minérale, agriculture, cosmétiques, recherche... Ces applications secondaires sont cruciales pour rentabiliser le coût de la conduite d'eau profonde.

À la Réunion, des profondeurs importantes sont proches du rivage, ce qui rend la ressource en eau froide profonde relativement accessible.

- Pour la production électrique, la filière est peu mature. Il n'existe que deux centrales pilotes connectées au réseau, sur des sites associant centres de recherche et pépinières d'entreprises liées à la mer : à Hawaï (100 kW – 2015) et au Japon à Okinawa (50 kW – 2013).

- Pour la production de froid, la filière est plus mature. Une dizaine d'installations commerciales existent depuis 30 ans dans différents pays et différents climats, majoritairement tempérés ou nordiques. Les deux seuls systèmes implantés en milieu tropical sont situés en Polynésie française et appartiennent au même groupe hôtelier.

Une étude de faisabilité d'installation d'une centrale ETM on-shore portée par le GIP Bois Rouge (PPIEBR) sera réalisée en 2018.

Énergie osmotique

L'exploitation de l'énergie osmotique utilise la différence de salinité entre l'eau douce et l'eau salée au niveau des embouchures des fleuves et des rivières, voire dans les salines. On récupère l'énergie produite par le passage de l'eau douce vers l'eau de mer à travers une membrane semi-perméable.

Deux techniques existent, l'électrodialyse inverse, qui génère un courant ionique, et l'osmose à pression retardée, qui génère une pression hydraulique dite pression osmotique. Les technologies sont toujours au stade de la recherche et développement. Le ratio coût/efficacité surfacique des membranes est actuellement le facteur limitant.

Un gisement existe à la Réunion (Port de Sainte-Rose...), néanmoins la filière n'est pas assez mature pour espérer l'exploitation de cette énergie d'ici 2028.

b) Objectifs révisés des énergies marines renouvelables

	2023	2028
ETM	2 MW	2 à 5 MW
Énergie de la houle	0 MW	0 à 5 MW
Total (MW par rapport à 2016)	2 MW	2 à 10 MW

Tableau 30: Objectifs EMR 2023 – 2028

c) Perspectives

- ETM : projets en cours à soutenir, déterminant pour le décollage de la technologie. Aspect stratégique en matière de savoir-faire si les organismes de recherche réunionnais arrivent à déposer et à valoriser des brevets.
- Houlomoteur : la résistance aux houles australes et cycloniques est un point dur de développement de ces projets. Le gisement existe à la Réunion, mais son exploitation nécessite d'être en synergie avec la construction des ouvrages de protection maritime.

d) Identification de moyens, de structures

- Moyens maritimes et portuaires à renforcer / à identifier / à prévoir.
- Penser dès le début à intégrer les EMR, notamment houlomoteur ou SWAC, aux projets structurants d'aménagement littoral (NEO, Écocité, ports, etc.).

e) Mesures d'accompagnement, dont des actions à mener

- Créer des partenariats avec les universités, industriels et collectivités étrangères à l'origine des centrales pilotes existantes.

- Envisager d'inscrire le projet de centrale ETM porté par le GIP Bois Rouge (GIP FRIER) afin qu'il puisse bénéficier de la procédure « coûts échoués ».
- Lancer des AMI pour les filières ETM et houlomoteur.
- Dans le cadre de la révision en cours du Schéma Régional Énergies Mer : évaluation d'opportunité de réaliser une plate-forme d'expérimentation d'énergies marines.

E.1.1.9 – Géothermie

a) État des lieux

Plusieurs études de potentiels ont été réalisées par le BRGM. Celle menée en 2014 a permis d'établir une carte des potentiels et des contraintes.

Les zones à potentiel élevé sont :

- Piton des Neiges : cirques de Salazie et de Cilaos ;
- Piton de la Fournaise.

Il est à souligner que, si la charte du Parc National de la Réunion n'exclut pas la géothermie sur l'aire d'adhésion, il fait consensus de ne rechercher le développement qu'en dehors du cœur de Parc et de la zone classée au Patrimoine mondial de l'Unesco. Ainsi, fin 2016 un permis exclusif de recherche géothermique sur les cirques de Cilaos et Salazie, hors cœur de parc, a été accordé pour une durée de 5 ans.

Des études sont en cours afin de caractériser le gisement, d'évaluer les besoins fonciers et les contraintes environnementales pour l'implantation d'une centrale géothermique. Pour augmenter le rendement du projet, l'identification des besoins de chaleur à proximité de la ressource est également en cours. Les différentes demandes administratives sont prévues pour les forages exploratoires.

b) Objectif révisé et perspectives

2023 : 5 MWe

2028 : pas d'installation supplémentaire

c) Mesures d'accompagnement, dont des actions à mener

- Soutien aux études (phase études pour les forages et la valorisation de la chaleur)
- Des études préalables sur d'autres sites pourront être réalisées pour vérifier le potentiel et la faisabilité (Étang-Salé et Plaine des Cafres)

E.1.1.10 – Énergies de récupération : ORC en sortie de centrale

a) État des lieux

Un des scénarios de l'étude du GIP Bois Rouge (PPIEBR) s'attache à examiner une valorisation de l'eau froide par un ORC mis en place en sortie de la centrale d'Albioma Bois-Rouge.

Notons que les projets de production d'électricité à partir de l'ORC ne bénéficient pas d'arrêté tarifaire, ce qui potentiellement handicape le développement de cette filière.

b) Objectifs révisés et perspectives

2023 : 1,5 MW

2028 : pas d'installation supplémentaire

E.1.2 – Le parc thermique à combustible fossile

Orientations

- Convertir l'ensemble des groupes des deux centrales thermiques charbon-bagasse à la biomasse.
- Soutenir les projets permettant d'augmenter les rendements des centrales thermiques.
- Étudier la faisabilité de la conversion de la centrale fioul lourd EDF PEI de la ville du Port à d'autres sources d'énergie.
- Limiter le développement de capacités de production thermique fossile de pointe aux cas de risque pesant sur la couverture des pointes de consommation, en privilégiant d'autres solutions pour piloter l'équilibre offre-demande.

E.1.2.1 – Enjeux associés au parc thermique rôle dans le mix électrique et enjeux environnementaux

Dans le mix électrique réunionnais, les centrales thermiques ont pour rôle principal d'assurer la sécurité d'approvisionnement en ajustant la production à la demande, par un fonctionnement en base, en semi-base ou en pointe.

Selon les perspectives de développement des énergies renouvelables et de consommation électrique de la présente PPE, les simulations faites par EDF font apparaître une évolution de l'utilisation des centrales thermiques, toujours nécessaires, mais avec des variations des taux d'appel bien plus importantes (flexibilité accrue de fonctionnement).

E.1.2.2 – Centrales à charbon

■ Centrales charbon/bagasse (Albioma) (Moyens thermiques de base)

Fin 2017, deux centrales charbon-bagasse sont en production pour une puissance totale installée de 210 MW.

- La **centrale charbon/bagasse de Bois-Rouge**, exploitée par la société Albioma, comporte trois tranches pour une puissance totale de 99,5 MW. Les deux premières tranches, mises en service en 1992, fonctionnent à la bagasse pendant la période sucrière de juillet à décembre et au charbon le reste de l'année.

La puissance électrique délivrée par ces tranches diminue en période sucrière, une partie de la vapeur produite étant consommée par les sucreries. La Réunion a été pionnière dans le domaine, puisque la centrale de Bois Rouge permet une valorisation de la bagasse depuis le début des années 90.

La troisième tranche de cette centrale, d'une puissance de 44,5 MW, a été mise en service en 2004 et fonctionne normalement au charbon toute l'année.

- Sur le même schéma de fonctionnement que la centrale de Bois-Rouge, la **centrale Albioma du Gol** comporte deux tranches charbon/bagasse (en service depuis 1996) et une tranche de 51,8 MW mise en service en 2006 fonctionnant au charbon. La puissance totale délivrée hors période sucrière atteint 110,8 MW.

L'objectif de la PPE 2016-2023, visait la diminution de la part de charbon dans la production totale des centrales charbon/bagasse.

Les travaux sont en cours sur toutes les tranches pour le programme de mise à niveau de la directive IED1 sur les rejets. Les puissances maximales disponibles (PMD) des tranches seront revues à la baisse.

Les travaux sont terminés sur la tranche 3 de la centrale du Gol, la PMD est passée de 52,5 MW à 51,8 MW depuis le retour en exploitation fin 2016.

Ces deux centrales ont produit 244 GWh à partir de bagasse en 2016, constituant ainsi la troisième source d'électricité renouvelable de l'île, après l'hydraulique et le photovoltaïque. Notons que la bagasse permet également la production de chaleur valorisée dans les usines sucrières. Ainsi, la bagasse constitue la première source d'énergie renouvelable valorisée à la Réunion.

Objectifs à 2023 et 2028

- amélioration du rendement de refroidissement des centrales en utilisant de l'eau de mer
- production d'électricité avec un ORC en sortie de centrale
- 2023 : conversion à la biomasse

E.1.2.3 – Moteurs diesel

Ressources et installations actuelles – contexte

- **La Centrale diesel de Port Est (EDF-PEI)**

Cette centrale comprend douze groupes de 17,6 MW chacun (soit un total de 211 MW). Elle est exploitée par EDF-PEI (EDF Production Électrique Insulaire, filiale d'EDF à 100 %).

Ce moyen de production est utilisé en semi-base en complément de la production des centrales de base et de la production renouvelable.

Évolutions aux horizons 2023 et 2028

Les moteurs de Port Est ont été mis en service au cours de l'année 2013 et sont donc destinés à compléter la production locale pour au moins 15 à 20 ans. Des adaptations significatives seraient nécessaires pour convertir ces moteurs à un carburant plus écologique (gaz naturel).

E.1.2.4 – Moyens de production à la pointe

Les moyens de pointe ont pour rôle de fournir de l'électricité pendant les pics de demande, ils sont essentiels pour assurer la sécurité d'approvisionnement en particulier lors des pointes de consommation. Enfin, ils sont également utilisés en secours d'autres moyens de production.

La TAC de la Baie (EDF)

Le parc compte deux turbines à combustion (TAC) de 40 MW chacune, exploitées par EDF sur le site de la Baie au Port. Ces turbines sont utilisées pour la gestion de la pointe journalière de consommation et comme moyen de secours en cas de défaillance d'un autre moyen de production, soit un total de 80 MW ayant produit 11 GWh au cours de 2016 et l'équivalent de 137,5 h de fonctionnement à puissance nominale installée.

Évolutions aux horizons 2023 et 2028

En raison du déclassement des trois anciennes turbines à combustion (TAC) du Port Ouest, d'une puissance installée cumulée de 60 MW, un moyen de pointe de 41 MWe dans le sud de l'île est mis en service depuis août 2018.

Cette TAC utilise comme combustible principal du bioéthanol. Elle fonctionne ainsi à partir de 80 % d'énergie renouvelable (sur la base de 800 heures par an équivalent pleine puissance). Lors de certaines phases de fonctionnement, seul du gazole non routier peut être utilisé.

Objectifs quantitatifs à 2023 et 2028

L'objectif est d'éviter l'installation de nouvelles turbines à combustion, notamment par un développement soutenu et ambitieux d'actions de MDE et des ENR, associé à d'autres moyens de flexibilité (stockage centralisé et effacement de consommation). Ceci n'est envisageable que sous ces conditions cumulatives.

E.1.3 – Conclusions sur l'offre d'électricité

L'atteinte de ces objectifs très ambitieux nécessiteront une action forte et coordonnée de l'ensemble des acteurs afin de favoriser l'implantation locale des projets. Les pouvoirs publics, les industriels et l'ensemble des parties prenantes devront se mobiliser pour assurer un rythme de développement soutenu des énergies renouvelables électriques.

Ainsi, l'évolution de la consommation suppose une rupture significative dans les comportements tant des particuliers que dans le tertiaire. Les actions complémentaires de MDE définies dans le cadre de compensation CSPE doivent à ce titre être menées totalement à bien.

Il convient de prévoir :

- l'augmentation du taux d'intégration des ENR intermittentes sur le réseau ;
- l'installation de moyens de stockage ;
- le développement de l'effacement de consommation et plus globalement du pilotage de la consommation.

E.1.3.1 – Récapitulatif des objectifs ENR pour l'électricité

Source	Types d'énergies	Puissances cumulées MW		Productible estimé hors contraintes du système électrique GWh	
		2023	2028	2023	2028
Soleil	Photovoltaïque	340	540	475	755
Biomasse	Combustion en centrale thermique	211	215	1 230	1 242
Biomasse	Méthanisation*	3,3	4,1	10	12
Biomasse	Gazéification	0,6	0,6	2	2
Mer	Énergies Marines (éolien offshore flottant)	0	40	0	80
Mer	Énergies Marines – Autres	2	10	14	70
Terre	Géothermie	5	5	29	29
Eau	Hydraulique	139,8	140,8	519	523
Stockage	STEP / Batteries	18	30	- 5	- 8
Vent	Éolien terrestre	66,5	116,5	73	128
Énergie de récupération	ORC : valorisation de la chaleur fatale des centrales thermiques existantes	1,5	1,5	11	11
	TOTAL	782	1 097	2 357	2 843

* La méthanisation pour la production d'électricité est traité en partie E.2.3 infra

Tableau 31: Récapitulatif des objectifs ENR à 2023 et 2028

E.1.3.2 – Les mix électriques à 2023 et 2028

Sur la base de ces objectifs de puissances installées⁴, les travaux de modélisation du gestionnaire de réseau donnent des parts d'ENR dans le mix électrique de 76 % en 2023 et 81 % en 2028 :

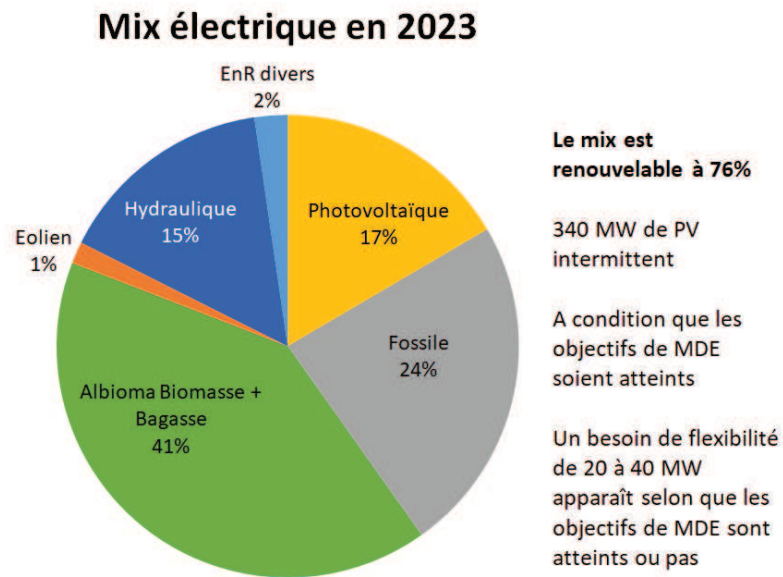


Illustration 20: Mix électrique en 2023

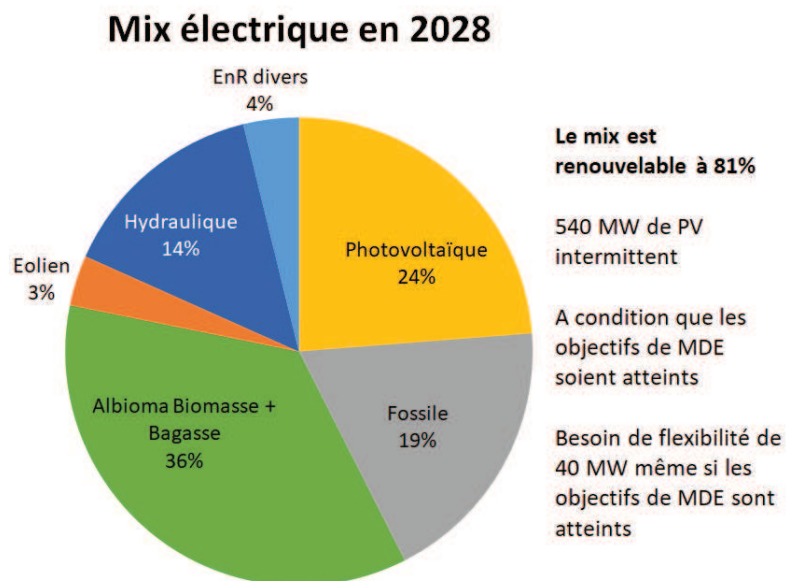


Illustration 21: Mix électrique en 2028

⁴ À quelques ajustements près, de l'ordre de quelques MW, en raison de l'évolution des hypothèses de développement au cours des travaux d'élaboration de la PPE

E.1.3.3 – Récapitulatif des moyens de flexibilité nécessaires

Les besoins de pointe déterminés dans le BP 2017 (en plus de la TAC Albioma de 40 MW au bio-éthanol mise en service en août 2018) sont résumés dans le tableau ci-dessous :

En MW		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024-2028	2029-2033
Scénario référence MDE	Pointe		40		20			20	
Scénario MDE renforcée	Pointe		20		20		20		

Tableau 32: Besoins de pointe supplémentaires en MW déterminés dans le bilan prévisionnel 2017 d'EDF

Il y a lieu de souligner que :

- ces besoins se confirment dans l'actualisation du BP en cours ;
- il ne faut pas focaliser que sur les besoins en 2028, les besoins intermédiaires étant également à intégrer pour respecter le critère de défaillance chaque année.

La prise en compte des développements des filières ENR (PV et éolien essentiellement) prévus et détaillés ci-dessus, implique :

- **le besoin de moyens de pointe de 20 à 40 MW à échéance 2023 ;**
- **le besoin de moyens de pointe de 40 MW à échéance 2028 (en partie couvert par les besoins à échéance 2023).**

MW		2019 – 2023	2024 – 2028
Evolution tendancielle	Pointe	40	ND
Objectif de consommation PPE	Pointe	20	20

Tableau 33: Besoins de pointe supplémentaires en MW pour les hypothèses de la PPE

Recherche d'optimisation des moyens de Pointe / Flexibilité

- Sous réserve d'étude technique complémentaire à mener,
- Selon le niveau constaté d'augmentation de la consommation (c'est-à-dire selon l'efficacité de la réalisation des actions MDE pour atteindre le niveau du scénario MDE Renforcée),
- Selon le développement des différentes filières de production par rapport aux objectifs de la PPE,

**=> 30 MW de stockage centralisé 2 h
 et 25 MW d'effacement de consommation**

pourraient permettre de respecter le critère défaillance (et donc de se passer de turbine à combustion supplémentaire)

E.2 – Gaz

E.2.1 – Évolution de la demande en gaz butane

Le gaz butane importé à la Réunion provient principalement du continent asiatique.

En 2016, l'importation est de 21 834 tonnes soit 24 ktep. Elle correspond à 3,4 % de l'importation totale.

De 2000 à 2011, une diminution de la consommation est observée, stabilisée depuis. La répartition des usages du gaz étant méconnue (résidentiel-tertiaire, agriculture, industrie), ces évolutions ne peuvent être expliquées.

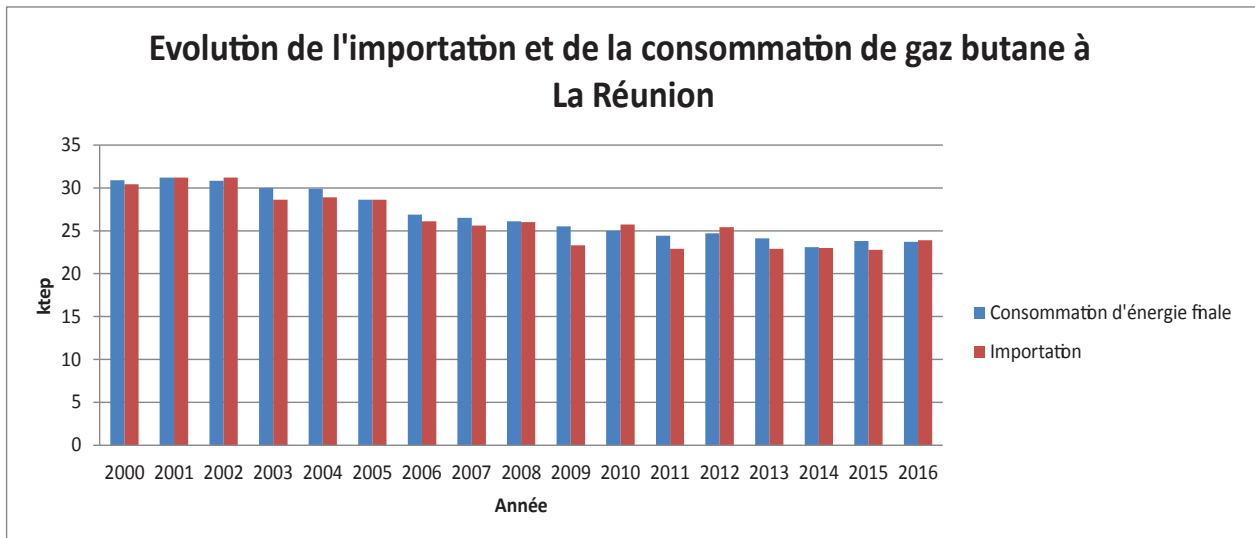


Illustration 22: Evolution de l'importation et de la consommation de gaz butane – Source : BER 2016 éd 2017

E.2.2 – L'offre en gaz naturel

Comme évoqué dans les différentes parties correspondantes du rapport de la PPE, le développement de l'usage du GNL doit faire l'objet d'une étude d'opportunité économique et de faisabilité technique pour l'avitaillement des navires GNL, le transport, la chaleur et la production électrique.

E.2.3 – L'offre en gaz renouvelables : biogaz

Le Schéma Régional Biomasse (SRB), en annexe, développe la valorisation de la biomasse pour les usages énergétiques, dont la méthanisation⁵ :

a) Objectifs révisés

– Objectifs 2023 : +2,2 MWe par rapport à 2016

Des projets sont identifiés en méthanisation territoriale (centralisation sur un territoire donné des ressources méthanisables), agricole et industrielle. La puissance installée supplémentaire par rapport à 2016 en méthanisation pourrait s'élever à 3,3 Mwe.

5 La gazéification et la combustion de biomasse sont traitées en E.1.1.2

– Objectifs 2028 : + 1,9 MWe par rapport à 2023

La méthanisation des biodéchets ménagers issus d'une collecte séparée, obligatoire à partir de 2025, constitue un potentiel de 39 GWh d'énergie primaire non valorisée à l'heure actuelle.

Soit : + 4,1 MW en 2028 par rapport à 2016

b) Perspectives et mesures d'accompagnement

Le SRB, dans son document d'orientation, identifie des mesures d'accompagnement prioritaires suivantes :

- Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation ;
- Orientation 5 : Mesure de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse.

E.2.4 – Technologies innovantes

Dans le cadre des appels à projets européens, il est envisagé d'intégrer un consortium pour candidater à un appel à projet H2020 sur la méthanation (production de méthane à partir de CO₂ notamment pour stocker l'électricité produite en surplus).

Des petites installations de stockage à hydrogène sont utilisées sur les sites isolés comme Mafate.

E.3 – Carburants pétroliers et biocarburants

E.3.1 – La demande en produits pétroliers

Cette partie est traitée en partie A. supra.

E.3.2 – Les importations : description de l'approvisionnement réunionnais

Cette partie est traitée en partie C. Sécurité d'approvisionnement.

E.3.3 – Les biocarburants

- **Objectifs 2023 : +41 MW par rapport à 2016**

La mise en service de la TAC fonctionnant partiellement jusqu'à 80 % au bioéthanol carburant sur Saint-Pierre en 2018, renforcera de 41 MW la puissance installée pour l'électricité de pointe par rapport à 2016.

- **Objectifs 2028 : +41 MW par rapport à 2016**

Comme indiqué au E.1.2.4, il s'agit d'éviter toute nouvelle Turbine à Combustion notamment par un développement soutenu et ambitieux de MDE associé à d'autres moyens de flexibilité (stockage centralisé et effacement de consommation). Si une telle TAC devait être installée, le recours au biocarburant devrait être privilégié.

E.4 – Chaleur

E.4.1 – Biomasse solide pour la production de chaleur

a) État des lieux

En 2016, la filière biomasse a contribué à la production de chaleur dans l'industrie et dans le résidentiel-tertiaire.

En ce qui concerne l'industrie en 2016 :

- L'industrie sucrière a bénéficié de vapeur produite par les centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge lors de la combustion de bagasse à hauteur de 46,9 ktep,
- L'unité de méthanisation de la Distillerie Rivière-du-Mât à Saint-Benoît, d'une puissance thermique installée de 2,7 MW, a permis d'éviter la consommation de 550 m³ de fioul domestique, soit l'équivalent de 0,5 ktep.
- Les unités de méthanisation valorisant le biogaz en cogénération (Cf. Partie E-1 Électricité supra) produisent de la chaleur qui est valorisée dans le process : séchage des boues d'épuration, traitement des lixiviats (récupération pour éviter la pollution des sols et concentration par évaporation) :
 - Station d'épuration du Grand Prado : 0,4 MWe et 0,51 MWth
 - ISDND Pierrefonds : 1,4 MWe et 1,8 MWth
 - ISDND Sainte-Suzanne : 1,9 MWe et 2,44 MWth

En ce qui concerne le résidentiel-tertiaire en 2016 :

- La chaudière bois du complexe aquatique Aquanor à Saint-Denis, d'une puissance thermique installée de 400 kW, produit 1 256 MWh thermique.
- Il existe une filière informelle de valorisation du bois pour le chauffage des logements.

En 2017, la filière biomasse a permis de produire 47,3 ktep de chaleur renouvelable.

b) Objectifs révisés

Le SRB s'appuie sur la PPE 2016-2023 qui ne prévoit pas d'objectif chaleur, mais il évoque tout de même l'importance de tels projets.

- **Objectifs 2023 : +3,5 MWth par rapport à 2016**

Certains industriels réunionnais ont pour projet la mise en place de chaudières biomasse (plaquettes bois) afin d'assurer leurs besoins en chaleur dans leurs procédés industriels (production de vapeur), en substitution des productions fossiles.

- **Objectifs 2028 : pas de projet identifié**

Sur du plus long terme, des projets de mise en commun des besoins chaleur sur site industriel (Le Port et Saint-Louis) sont envisagés, mais ils restent à l'état d'épure pour le moment.

E.4.2 – Solaire thermique (individuel/collectif/tertiaire/industrie)

a) État des lieux

En 2017, on considère que la chaleur fournie par le solaire thermique est de 22,3 ktep ce qui correspond à 667 000 m².

Sur la cible tertiaire-industrie, en 2017, l'Ademe a lancé un appel à projet qui a permis de soutenir 4 projets. Cet appel à projet a été renouvelé en 2018. Ces actions ont montré le potentiel de développement de l'eau chaude solaire sur ce secteur.

b) Objectifs révisés

2023 :+ 40 000 chauffe-eau solaires par rapport à 2018 soit, 195 800 logements équipés (individuels et collectifs)

2028 :+80 000 chauffe-eau solaires par rapport à 2018 soit, 235 800 logements équipés (individuels et collectifs) environ 70 % du parc estimé.

Les principes retenus pour ces propositions reposent sur :

Pour 2023 : 8 000/ an

Pour 2028 : 8 000/an

Suite aux appels à projets déjà lancés, il est proposé d'amplifier les actions pour développer le solaire thermique sur la cible tertiaire-industrie.

c) Perspectives

Les objectifs visés s'appuient sur la mise en place du cadre de compensation de la CSPE qui propose de participer au financement des Chauffe-eau solaires en tenant compte notamment des capacités financières des bénéficiaires (Précarité énergétique). Ce cadre de compensation prévoit aussi d'intervenir dans le neuf alors que la RTAADOM impose la mise en place des chauffe-eau solaires s'ils sont en mesure de couvrir 50 % des besoins. Cette aide ne pourra donc pas perdurer sur la cible des logements neufs et il conviendra de mettre en place les moyens d'accompagnement et de contrôle pour s'assurer de l'application de cette réglementation.

Le crédit d'impôt Transition énergétique permet également de financer ces investissements ; l'actuel POE FEDER peut aussi contribuer au financement de l'installation de chauffe-eau solaires chez les particuliers en situation de précarité. Ce dispositif cofinancé par la Région Réunion (Écosolidaire) devrait perdurer sur le prochain POE FEDER.

Le constat de l'impossibilité de mise en place de chauffe-eau solaires sur certains logements nécessite d'offrir une alternative énergétiquement efficace. Ainsi, il est proposé de faciliter la mise en place de chauffe-eau thermodynamiques dans ces cas particuliers avec un objectif de placement de 5 800 Chauffe-eau thermodynamiques en 2023.

La filière chauffe-eau solaire est bien développée à la Réunion. Elle intègre tout le processus de la construction à la pose et une certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) adaptée aux conditions locales.

La filière peut absorber les objectifs de la PPE, mais doit développer encore ses capacités à réaliser des installations en milieu occupé.

E.4.3 – SWAC

Cette partie est traitée supra : Cf. B-2.3 volet MDE.

E.5 – Synthèse sur le développement de la production d'énergie

E.5.1 – Tableau récapitulatif par type d'énergie aux horizons 2023-2028

Consommation finale en ktep	2016	2023	2028
Transport routier (hors véhicules électriques)*	441,6	397,4	344,4
Électricité (après perte réseau et inclus véhicules électriques)	232,9	256,5	271,6
part origine ENR	34 %	76 %	81 %
part origine fossile	66 %	24 %	19 %
Chaleur et autres	141,5	149,2	153,6
part origine ENR	48 %	51 %	52 %
part origine fossile**	52 %	49 %	48 %
Total**	816,0	803,1	769,7
part origine ENR	18 %	24 %	39 %
part origine fossile	82 %	76 %	61 %
Part ENR***	18 %	24 %	39 %
Part ENR électrique (avec véhicules électriques)	34 %	76 %	81 %

Tableau 34: Tableau récapitulatif par type d'énergie aux horizons 2023 – 2028

(*) la consommation des véhicules électriques est estimée à 0,1 ktep en 2017 pour environ 500 véhicules, ce qui représenterait environ 4 ktep en 2028. Elle est comptée dans la partie « électricité »

(**) en considérant, faute de données suffisantes, que tout le GNR est utilisé en chaleur, ce qui est inexact (engins BTP et agricoles)

(***) hors transport maritime et aérien pour lesquels la PPE ne fixe aucun objectif, la PPE n'ayant pas de levier d'action sur ces consommations de carburants liées aux flux de voyageurs et de marchandises entrant et sortant de ce territoire ultrapériphérique.

E.5.2 – Récapitulatif des études générales pré-identifiées

- Bornes de recharge VE : phase 2 étude pour localiser les sites suite à l'analyse technico-économique du réseau de bornes 2017
- Biomasse – cultures énergétiques : production locale de biomasse en substitution de biomasse importée et canne fibre
- GNL : étude d'opportunité économique et de faisabilité technique de la mise en place d'une filière GNL pour l'avitaillement des navires, la chaleur et le transport routier
- Stockage et intégration des ENR : études pour préciser les implications pour le réseau de l'intégration des ENR / études pour évaluer la capacité de stockage nécessaire pour assurer l'équilibre et la sécurité du système électrique / potentiel de développement du stockage hydrogène, STEP et micro-STEP
- Seuil de déconnexion :
 - diverses études à mener dont smart-grids
 - étude EDF SEI à mener pour l'évolution du seuil de déconnexion
- Centrales charbon : étude d'optimisation du rendement de la centrale thermique de Bois-Rouge en utilisant ORC et/ou eau de mer
- Géothermie : étude pour caractériser le gisement
- ETM : étude de faisabilité d'une centrale ETM onshore par GIP Bois-Rouge
- Étude d'impact sur l'autoconsommation pour les ZNI demandée à EDF SEI par la CRE pour fin 2018
- Étude pour la mise en place d'une réglementation thermique dans le secteur tertiaire
- Étude sur la faisabilité technico-économique de l'éolien offshore
- Réalisation d'un cadastre solaire

E.5.3 – Liste des projets à l'étude

- SWAC Sud, Nord, Est et Ouest (Écocité)
- Projet de **stockage** de carburéacteur à l'est de Roland Garros
- **Conversion** charbon à la biomasse – Albioma
- **STEP** :
 - 2 projets dans le Nord (Sainte Suzanne et Sainte-Marie)
 - 1 dans l'Ouest : La Saline (Saint-Paul)
- **Smart-grids** :
 - ZAC Cœur de Ville – La Possession / Prunel – Ville de Saint-Denis
 - GYSOMATE / PEPS
- **Cogénération de biomasse** : (gazéification – combustion)
 - 1 projet combustion de boues de station d'épuration de 0,4 MWe (cogénération pour séchage)
 - 1 projet combustion de déchets verts + palettes de 0,5 MWe (cogénération possible et à l'étude)
 - 2 projets gazéification moyenne puissance (broyats palettes + exploitation forestière – bois d'éclaircie et Acacia Mearnsii) de 0,14 et 0,38 MWe
- **Valorisation de la canne fibre** : projet expérimental de valorisation de la canne fibre : +4 MW par rapport à 2016
- Hydroélectricité
 - Matarum, projet de petite hydroélectricité sur le réseau d'adduction d'eau potable à Cilaos, de 112 kWe
 - Optimisation de Takamaka 1 et Rivière de l'Est
 - PDEAH : 5 projets Ouest (à court terme)
- **Éolien** : 40 MW de projet seraient actuellement en développement
- **ETM** Bois-Rouge
- **Géothermie** : permis exclusif de recherche à Salazie et Cilaos
- **Valorisation de l'eau froide par un ORC** en sortie de centrale de Bois-Rouge
- Méthanisation / **Méthanation**
- Chaudières biomasse pour les besoins en chaleur

F — TRANSPORT : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE MOBILITÉ DURABLE

Introduction

Principaux éléments du cadre de l'action publique et articulation des politiques

Le SAR (Schéma d'Aménagement Régional)

L'île de la Réunion connaît une croissance démographique importante, malgré un léger ralentissement constaté ces dernières années. La population réunionnaise atteindra le million d'habitants à un horizon de 20 ans environ.

La réponse aux besoins en logements et en équipements urbains liés à cet accroissement de la population ne doit cependant pas entamer le capital territorial naturel et agricole nécessaire à l'équilibre environnemental, économique et identitaire de la Réunion. La solution pour répondre à ces besoins passera par la construction de la ville réunionnaise multi-fonctionnelle, avec des formes urbaines concentrées mais faisant vivre les valeurs de lien social qui fondent la communauté réunionnaise depuis son origine, par un développement économique favorisant l'épanouissement citoyen, et par la prise en compte des ressources environnementales et énergétiques en tant que facteur économique à part entière dans ce nouveau modèle de développement réunionnais.

Le lien entre ces différents thèmes est la mise en réseau de l'ensemble du territoire. En effet, une meilleure fluidité et une meilleure mobilité sur le territoire contribueront à assurer une équité d'accès aux services et aux emplois, et une meilleure organisation de l'espace urbain.

C'est dans ce contexte que le Schéma d'Aménagement Régional, adopté par décret en Conseil d'État du 22 novembre 2011, a fixé parmi les quatre objectifs généraux de « répondre aux besoins d'une population croissante et protéger les espaces naturels et agricoles » en prenant en compte l'impératif portant sur « la réduction des consommations énergétiques et du trafic automobile, et le développement en parallèle des énergies renouvelables et des transports en commun ».

Plus particulièrement en matière de transports, le SAR a pour objectif de favoriser les transports collectifs et les interconnexions avec les modes doux pour une meilleure mobilité :

- Organiser le rééquilibrage modal en faveur des transports en commun et des modes doux, en cohérence avec le développement urbain,
- Confirmer la mise en œuvre du réseau régional de transport guidé et l'articuler à des réseaux locaux plus efficaces, notamment urbains,
- Renforcer le maillage routier reliant certains pôles et quartiers.

Le Schéma d'Aménagement Régional entend inscrire la mise en œuvre d'un réseau régional de transport guidé (RRTG) articulé à des réseaux locaux de transports collectifs plus efficaces. Des modes actifs viendront compléter cette offre de transport inscrite dans les objectifs de développement durable, conduisant ainsi à réduire l'impact énergétique et environnemental. Ainsi, dans ses prescriptions, le Schéma d'Aménagement Régional indique un fuseau dans lequel s'inscrit le tracé de principe du réseau régional de transport guidé en mode transport en commun en site propre en première phase, puis en mode ferré par la suite. Il prescrit également que les collectivités doivent, dans leurs documents d'urbanisme :

- réserver les emplacements nécessaires à la réalisation de pôles multimodaux et de parcs de stationnements destinés aux usagers des transports collectifs ;
- encourager l'usage des modes actifs, en particulier en centre-ville.

Le SRIT (Schéma Régional des Infrastructures et des Transports)

Le SRIT, validé en 2014, établit à l'horizon 2020-2030 **les grandes orientations du territoire en termes d'infrastructures et de transports, afin de répondre à des objectifs de mobilité durable**. La trajectoire de mobilité durable proposée dans cette PPE s'appuie sur ce schéma et sera développée ci-dessous.

Le SRIT s'accompagne d'une batterie d'indicateurs de suivi, regroupés par thématiques telles que : transports en commun, éco-mobilités, infrastructures, modes doux...

Afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par ce document, la Région Réunion a missionné l'Agorah, Agence d'Urbanisme à la Réunion, pour suivre l'avancement de la mise en œuvre des actions sur le territoire, évaluer le coût et l'efficacité des actions au regard des objectifs fixés, identifier les dysfonctionnements et proposer les mesures correctives si nécessaires.

Ainsi, la Région Réunion dispose régulièrement des grandes tendances du secteur.

La PRI (Planification Régionale de l'Intermodalité)

Depuis 2016, le document de planification régionale de l'intermodalité (ex. Schéma Régional de l'Intermodalité – SRI) est venu compléter le volet infrastructures du SRIT.

Devenue seule compétente pour l'organisation des transports interurbains avec le vote de la loi NOTRe, **la collectivité régionale est instituée « chef de file » de l'intermodalité**. Elle doit, par le biais de cette planification, relever les défis actuels que sont : le changement climatique, la contribution à la maîtrise et à la réduction des gaz à effet de serre, la congestion urbaine...

Cette planification joue par conséquent un rôle majeur dans la politique de déplacements à l'échelle territoriale qui vise une meilleure articulation entre la recherche stratégique de bénéfices pour le territoire (vitalité économique, cohésion sociale, qualité du cadre de vie et qualité environnementale, etc.) avec un plus grand pragmatisme des moyens. Dans cette approche, le traitement de l'intermodalité apparaît central.

La PRI coordonne à l'échelle régionale les politiques de mobilité par les collectivités en ce qui concerne l'offre de services, l'information des usagers, la tarification et la billetterie. Ce schéma assure la cohérence des services de transport public et de mobilité offerts aux usagers sur le territoire régional dans l'objectif d'une complémentarité des services et des réseaux. Il définit les principes guidant l'articulation entre les différents modes de déplacement, notamment en ce qui concerne la mise en place de pôles d'échange. Il prévoit les mesures de nature à assurer une information des usagers sur l'ensemble de l'offre de transports, à permettre la mise en place de tarifs donnant accès à plusieurs modes de transport et la distribution des billets correspondants.

A la Réunion, l'adoption de la PRI est prévue fin 2018. Elle a vocation à être intégrée au Schéma d'Aménagement Régional (SAR) ce qui la rendra prescriptive et opposable aux PDU.

Politique fiscale régionale

En matière de politique fiscale, la Région Réunion a mis en place les dispositifs suivants :

Taux d'octroi de mer

Par délibération du 16 janvier 2009 reconduite par celle du 30 juin 2015, l'Assemblée Plénière de la Région a modifié les taux d'octroi mer en faveur du Développement Durable. La révision de ces taux a concerné les voitures de tourisme.

Ainsi, les taux en vigueur qui diffèrent selon la puissance du moteur et la source d'énergie sont les suivants :

Caractéristiques	Voitures de tourisme : taux d'octroi de mer (OM)
Code douanier SH4	8 703
Moteurs thermiques	
< ou = 1 000 cm ³ , y compris les quads	OM = 13 %
>1000 et < ou = 1500 cm ³	OM = 18 %
>1500 et < ou = 2000 cm ³	OM = 23 %
> 2000 et < et = 2500 cm ³	OM = 28 %
> 2500 cm ³	OM = 36,5 %
Moteurs hybrides	
< 2 500 cm ³	OM = 6,5 %
> ou = 2 500 cm ³	OM = 36,5 %
Moteurs électriques	
	OM = 0 %

Tableau 35: Taux d'octroi de mer – Source : Région Réunion – Assemblée du 30 juin 2015

Ce dispositif incite à l'acquisition de véhicules moins émetteurs de GES à moteur électrique, hybride ou de faible cylindrée. Il constitue un levier de la transition énergétique.

Des évolutions de taux pourraient intervenir en vue de soutenir également l'achat d'autres véhicules électriques (bus, vélos...) à un taux préférentiel voire nul, éventuellement dès fin 2018. Autre perspective envisagée qui s'inscrit dans la planification régionale de l'intermodalité : la diminution de l'octroi de mer des véhicules de transport de voyageurs.

F.1 – L’offre de mobilité propre

F.1.1 – Contexte et éléments sur l’offre existante

Organisation du transport public

Depuis les années 1950, il n’existe plus de transport ferré sur l’île.

Seuls les transports en commun routiers sont organisés à la Réunion. Ils sont gérés par sept autorités organisatrices de la mobilité (AOM) :



Le Conseil Régional : autorité organisatrice des transports interurbains (transfert de la compétence « transports et mobilité » du Conseil Départemental effectif depuis le 1^{er} janvier 2017).

Les cinq intercommunalités : autorités organisatrices de la mobilité, en charge de l’organisation du transport urbain sur leurs territoires.

Le Conseil Départemental : autorité organisatrice du transport scolaire handicapé.

Illustration 23: Répartition de l’organisation du transport public – Source : Région Réunion

Le Syndicat Mixte des Transports de la Réunion est quant à lui en charge de la coordination des offres de transports, de l’harmonisation de la tarification et de l’information voyageurs.

Dans un souci de cohérence et d’optimisation des moyens, la création d’une autorité organisatrice unique en charge de l’exploitation de tous les réseaux de l’île sera étudiée.

Par ailleurs, la loi d’orientation de la mobilité, prévue fin 2018, consacrera la Région comme chef de file de la mobilité ; elle lui imposera un rendu public annuel de sa politique.

Mode de déplacement et part modale

En matière de transports et de mobilité, l’île est marquée par une forte prédominance de la voiture individuelle comme mode de déplacement des Réunionnais, associé à :

- des besoins croissants de mobilité, tant pour les voyageurs que pour les marchandises ;
- un réseau routier difficilement extensible du fait de la morphologie de l’île et de l’urbanisation ;
- l’engorgement des axes routiers majeurs, notamment en entrées et sorties des agglomérations ;
- une offre de transports en commun jugée insuffisante ;
- des solutions alternatives (vélos, transports scolaires...) qui ne concernent qu’une part résiduelle du volume global des déplacements.

La réalisation par le Syndicat Mixte des Transports de la Réunion de l'Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) en 2016 a permis d'obtenir une base de données fiable pour caractériser les déplacements des Réunionnais.

En considérant environ 2,5 millions de déplacements effectués quotidiennement du lundi au vendredi sur l'île, 1,85 millions sont réalisés par des modes motorisés (individuels ou collectifs).

C'est le motif de déplacement et non le mode de transport qui définit le déplacement. On compte un nouveau déplacement à chaque fois qu'un individu indique une nouvelle raison de se déplacer.

Selon cette enquête, les parts modales se répartissent de la façon suivante sur le territoire :

45 %	25 %	21 %	5 %	2 %	1 %	1 %
Voiture conducteur	Marche	Voiture passager	Transports collectifs urbains et interurbains	Transports scolaires et autres	Vélo	Deux roues motorisés

Tableau 36: Répartition des parts modales – Source : EDGT 2016

Par EPCI, cependant, la part des transports en commun dans les déplacements est beaucoup plus contrastée.

Le taux global de 7 % cache des disparités et souligne les limites du développement des TC selon les micro-régions.

EPCI	CINOR	CIREST	CASUD	CIVIS	TCO
Part des TC	11 %	6,3 %	4,3 %	6 %	7 %

Ainsi la part des transports en commun dans le mode de déplacement varie selon les EPCI avec 2 contrastes extrêmes : 11 % sur le territoire de la Communauté Intercommunale Nord très urbanisé et à l'inverse 4,3 % sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sud qui se caractérise notamment par son caractère rural (27 % de la surface agricole utilisée de la Réunion, juste après le territoire de la CIREST), par un tissu urbain relativement diffus et par des extensions urbaines qui se développent à 65 % sur les pentes et les hauts.

Cette caractéristique doit être gardée à l'esprit lorsque la problématique des transports et déplacements est analysée.

L'enquête EDGT a également révélé que le taux de motorisation des Réunionnais est plus bas que celui de la Métropole : le taux de motorisation moyen est de 1,08 voiture par ménage, quand la moyenne des autres Enquêtes Déplacements Grand Territoire récentes s'élève à 1,26, loin donc de l'image d'un territoire où les ménages sont particulièrement motorisés. Cette donnée peut surprendre, car le trafic routier est déjà extrêmement dense et le réseau encombré. Avec un rattrapage du taux de motorisation au niveau métropolitain, les routes réunionnaises seraient davantage saturées. L'enjeu est donc bien de développer une offre de transports alternative à la voiture individuelle.

L'accroissement du trafic automobile et les mutations urbaines ont un impact direct sur l'évolution des comportements individuels et collectifs. En effet, **au-delà d'une répartition modale largement en faveur de la voiture particulière, à la Réunion, plus de 39 % des déplacements en voiture font moins de 3 km** et plus de 12 % font moins de 1 km. Ainsi, un des enjeux majeurs pour le territoire est de concentrer les politiques publiques de transports sur ces courtes distances afin d'œuvrer pour l'utilisation par les usagers des modes actifs (vélo ou marche) et les transports en commun.

Trafic routier

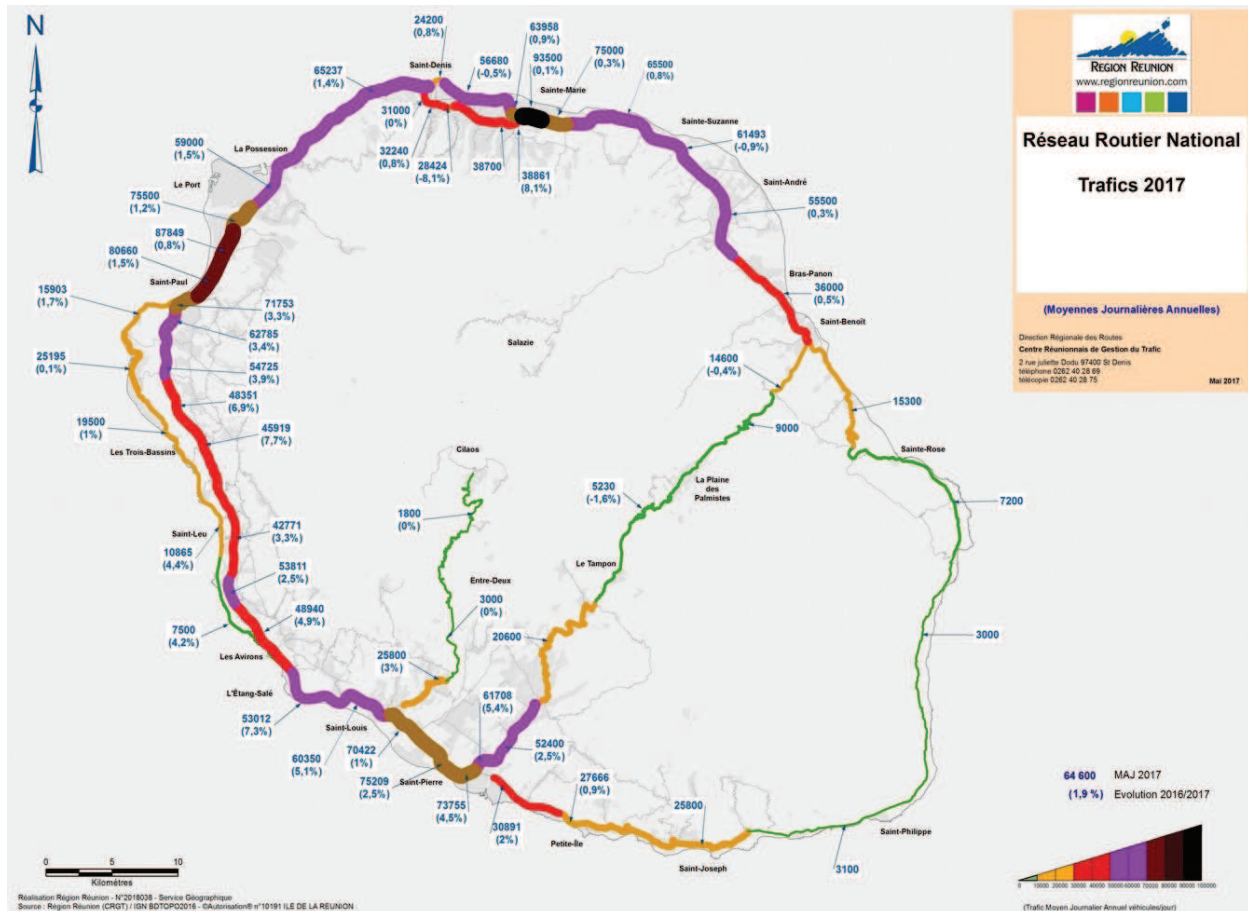


Illustration 24: Bilan du trafic routier en 2017 – Source : Région Réunion

Le trafic en 2017 a connu une augmentation de 1,9 % sur le réseau routier national par rapport à l'année 2016, soit une augmentation pratiquement identique à l'année précédente où celle-ci était de 1,7 %.

On a pu relever une augmentation toujours importante du trafic sur la RN1 Route des Tamarins depuis Saint-Paul (3 à 7 %), mais également sur la partie sud de la RN1 de l'Étang-Salé à Saint-Pierre et sur la RN3 montée du Tampon (2 à 5 %).

Pour le secteur nord, du Port à l'entrée Est de Saint-Denis on enregistre également une augmentation, mais de moindre importance (1 à 1.5 %) comme pour la RN2 dans le sud au niveau de la déviation de Grand-Bois (1 à 2 %) et sur la RN1A route des plages, sur sa partie haute.

Sur La RN2 de Saint-Denis à Saint-Benoît le trafic est considéré comme pratiquement identique à l'année précédente sur tout l'itinéraire.

Impact énergétique et environnemental

L'essor de l'utilisation systématique de la voiture individuelle n'est pas sans conséquence sur l'accroissement de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, d'un point de vue environnemental, l'impact induit par les transports motorisés est considérable.

Pour 2016, il se traduit par une consommation de carburants totalisant 625 ktep (plus de 70 % pour le transport routier) et l'émission de près de 2 millions de tonnes de CO₂, d'après l'Observatoire Énergie Réunion.

F.1.2 – Récapitulatif des enjeux de la mobilité durable

- Développer une offre de transports alternative à la voiture individuelle ;
- Concentrer les politiques publiques de transports sur les courtes distances afin d’œuvrer pour l’utilisation par les usagers des modes actifs (vélo ou marche) et les transports en commun ;
- Réduire les émissions de CO₂ et la production de GES dont le transport routier est fortement générateur ;
- Décongestionner les agglomérations et faciliter la circulation des TC.

F.1.3 – Évolution de la demande de transport

Projections de la demande de transport

En 2017, la Région Réunion a fait réaliser un modèle multimodal des déplacements. Son exploitation lui permet de consolider la planification des investissements dans le domaine du transport.

La simulation de la demande de transport à 2025 et 2035 est la suivante :

	2016	2025	2035
Nombre de déplacements	2 436 000	2 465 000	2 525 000
Variation (par rapport à 2016)		+ 1,2 %	+ 3,7 %

Tableau 37: Projections de demande de transports – Source : simulation modèle multimodal de la Région Réunion

Ces projections basées sur des hypothèses d’évolutions socio-économiques indiquent une augmentation du nombre de déplacements de l’ordre de 1,2 % en 2025 et de 3,7 % à horizon 2035 par rapport à 2016.

Evolution du trafic à horizon 2025

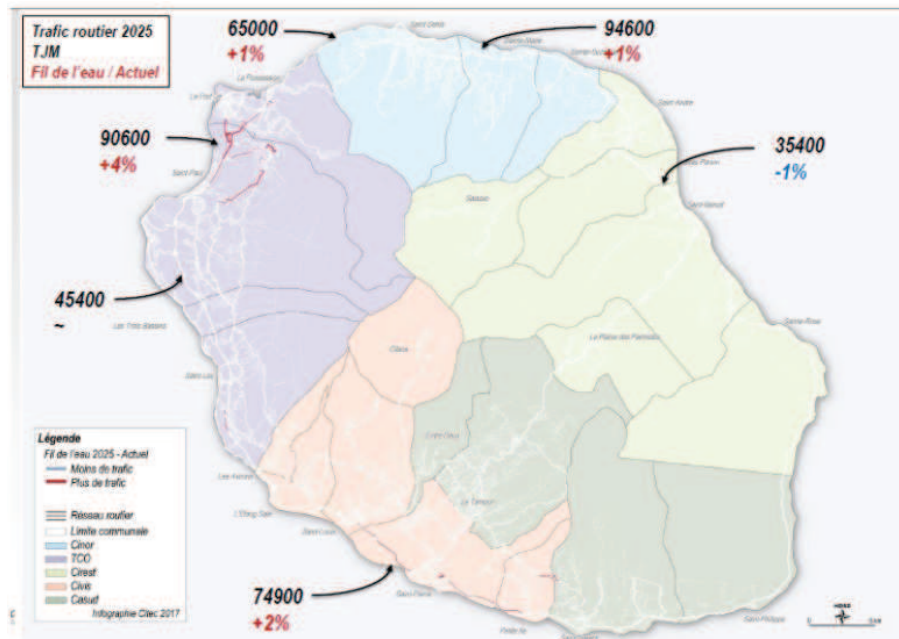


Illustration 25: Evolution du trafic à horizon 2025 (projections)- Source : Région Réunion

D'après les projections de la Région, en 2025 le trafic resterait stable de l'est au nord-ouest et continuerait d'augmenter dans l'ouest.

D'autre part, les études relatives au Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG.) montrent que la première tranche du projet traversant d'est en ouest Saint-Denis (de Duparc à Bertin), ferait augmenter la part modale des transports en commun de 5 % à Saint-Denis (hypothèses de report : 60 % en provenance des véhicules particuliers et 40 % de la marche), ce qui permettrait d'augmenter la part modale des TC de 1 % à l'échelle de l'île (avec potentiellement une amélioration dans l'ouest et l'est en rabattement sur le nord).

F.2 – Orientations de développement de la mobilité durables et pistes d'actions

Les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

La PPE 2016-2023 a fixé des objectifs ambitieux pour l'évolution des modes de déplacement. Ces derniers ont été définis en cohérence avec ceux du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT.) de la Réunion :

- augmentation significative de la part modale des transports en commun, de 7 % en 2014 à 8 % en 2018 et 11 % en 2023 ;
- baisse de la consommation des énergies fossiles du secteur des transports routiers par rapport à 2014, de 4 % en 2018 et 10 % en 2023.

La PPE 2019-2028 prolonge cette ambition et prévoit :

- une amélioration significative de l'offre de transports en commun ;
- le développement des modes de transports actifs et collaboratifs ;
- le développement des véhicules à faibles émissions et des infrastructures de recharges associées ;
- l'expérimentation de carburants alternatifs .

Plus généralement, **l'objectif est de tendre vers une meilleure maîtrise de la demande en mobilité des Réunionnais et une augmentation des parts modales des TC et des modes alternatifs à la voiture individuelle. Ce qui permettra de diminuer les consommations d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre associées.**

Les objectifs de la **PPE 2019-2028** pour le transport sont donc les suivants :

Objectif 1 : Augmentation significative de la part modale de transports en commun (7 % en 2016)	Objectif 2 : Baisse de la consommation des énergies fossiles du transport routier
• 11 % en 2023	• 10 % en 2023 (en partant de 2016)
• 14 % en 2028*	• 22 % en 2028 ⁶

* en cohérence avec l'objectif du SRIT. de 15 % en 2030

Tableau 38: Objectifs du secteur transport pour 2019-2023 et 2024-2028

6 L'objectif de réduction de 22 % des consommations des énergies fossiles du transport routier en 2028 par rapport à 2016 est basé sur les objectifs et hypothèses suivants :

- augmentation de la part modale des transports en commun selon l'objectif 1
- 50 % des nouveaux usagers des transports en commun en provenance des voitures particulières
- amélioration de l'efficacité énergétique du parc de véhicules thermiques (Étude de l'Ademe : « Vision prospective 2030-2050 », 2013)
- déploiement du parc de véhicules électriques (20 000 véhicules en 2028)
- taux de remplissage moyen de 1,1 personne/véhicule

F.2.1 – Augmentation de la part modale des TC

En vue de réaliser l'objectif 1, la politique régionale se décline à travers un vaste programme d'actions en faveur de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité. La stratégie régionale s'articule autour des principaux axes suivants :

- Le développement des infrastructures de transports en commun suivant de nouveaux modes tels que le rail ;
- L'amélioration des conditions de circulation des transports en commun ;
- La mise en place d'infrastructures et de conditions favorisant l'intermodalité.

Le développement des infrastructures de transports en commun

Le RRTG (Réseau Régional de Transport Guidé) : future colonne vertébrale des transports en commun, utilisant le rail

Conformément au SAR, un Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) sera réalisé afin de connecter les principaux pôles urbains. La première tranche est prévue d'être mise en service en 2022/23.

Cette infrastructure de transports en commun assurant une desserte régionale complémentaire aux réseaux urbains locaux est conçue comme la colonne vertébrale des transports en commun sur l'île et accompagne la mise en place du maillage du territoire et la structuration du tissu urbain de la Réunion.

Il s'agit de 150 kilomètres allant de Saint-Benoît (Est de l'île) à Saint-Joseph (Sud) en passant par Saint-Denis (Nord) et le littoral Ouest dont l'armature globale est la suivante (tracé de référence concerté validé au second semestre 2016) :

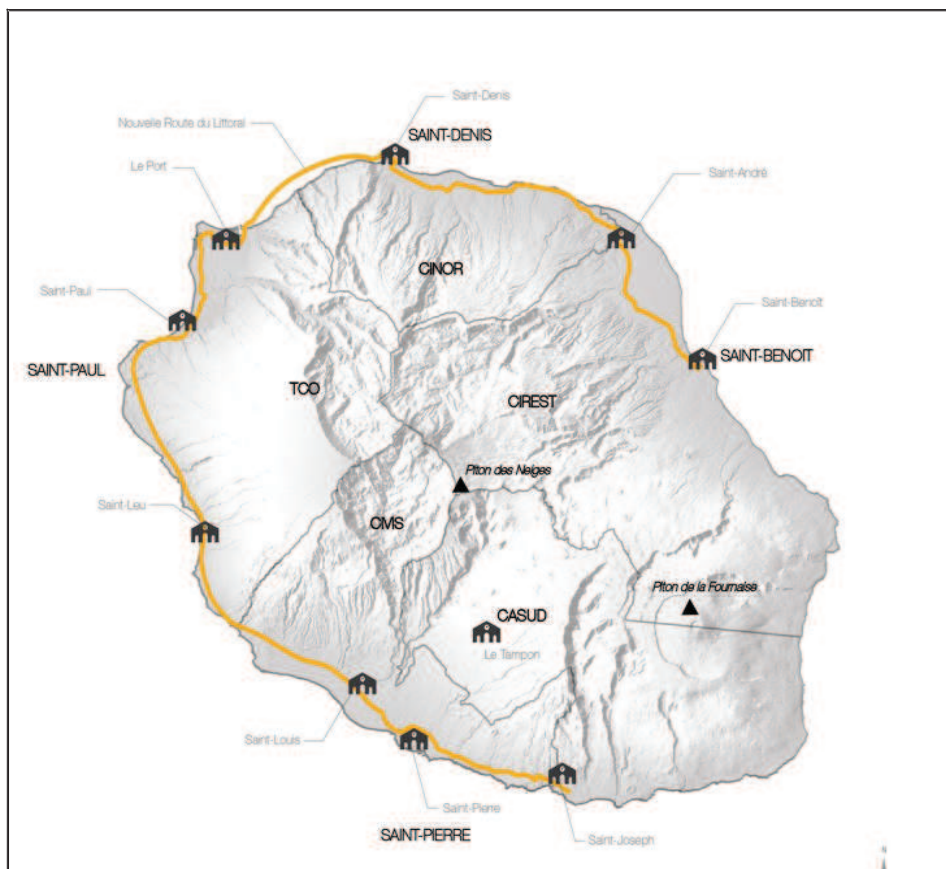


Illustration 26: Cartographie du projet de RRTG – Source : Région Réunion

PROJET RUNRAIL

ZOOM sur le 1er tronçon du RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDE – RRTG

- 10 stations sur 10 km, pour une vitesse commerciale accrue de 25km/h
- Insertion au sol
- Desserte de pôles d'intérêts régionaux (CHU, CGSS, Université, Technor, Aéroport...)
- Fréquence sur la base d'une ligne urbaine (7,5 min max en heure de pointe)
- 30 000 voyageurs/jour
- Prolongeable vers l'Est et l'Ouest (sur NRL)



- Amplitude horaire : de 5 h à minuit
- Consommation énergétique : ~5GWh/an
- Travaux : 2022/2023 – Mise en service 2023

L'investissement nécessaire s'élève à 300 M€ et le coût annuel de son exploitation à environ 8 M€.

La déclinaison du RRTG en mode routier

La Région mise principalement, en ce qui concerne l'efficacité des TC, sur la mise en œuvre du RRTG, avec la définition de sections prioritaires à réaliser dans chacune des micro-régions de L'Île qui constitueront à terme ce réseau armature.

Ce faisant, sa planification en matière de transport et déplacements trouve une parfaite cohérence avec les grands projets d'aménagement de l'île que la Région a entrepris ou soutient : Nouvelle Route du Littoral, Écocité de Cambaie (Ouest), Pôle de Bois Rouge (Est), Aéroport de Pierrefonds (Sud)...

Des études sont en cours pour définir les horizons auxquels le mode routier de préfiguration devra évoluer vers un mode ferré.

Ci-après la carte illustrant les projets de déclinaison du RRTG de la Réunion.

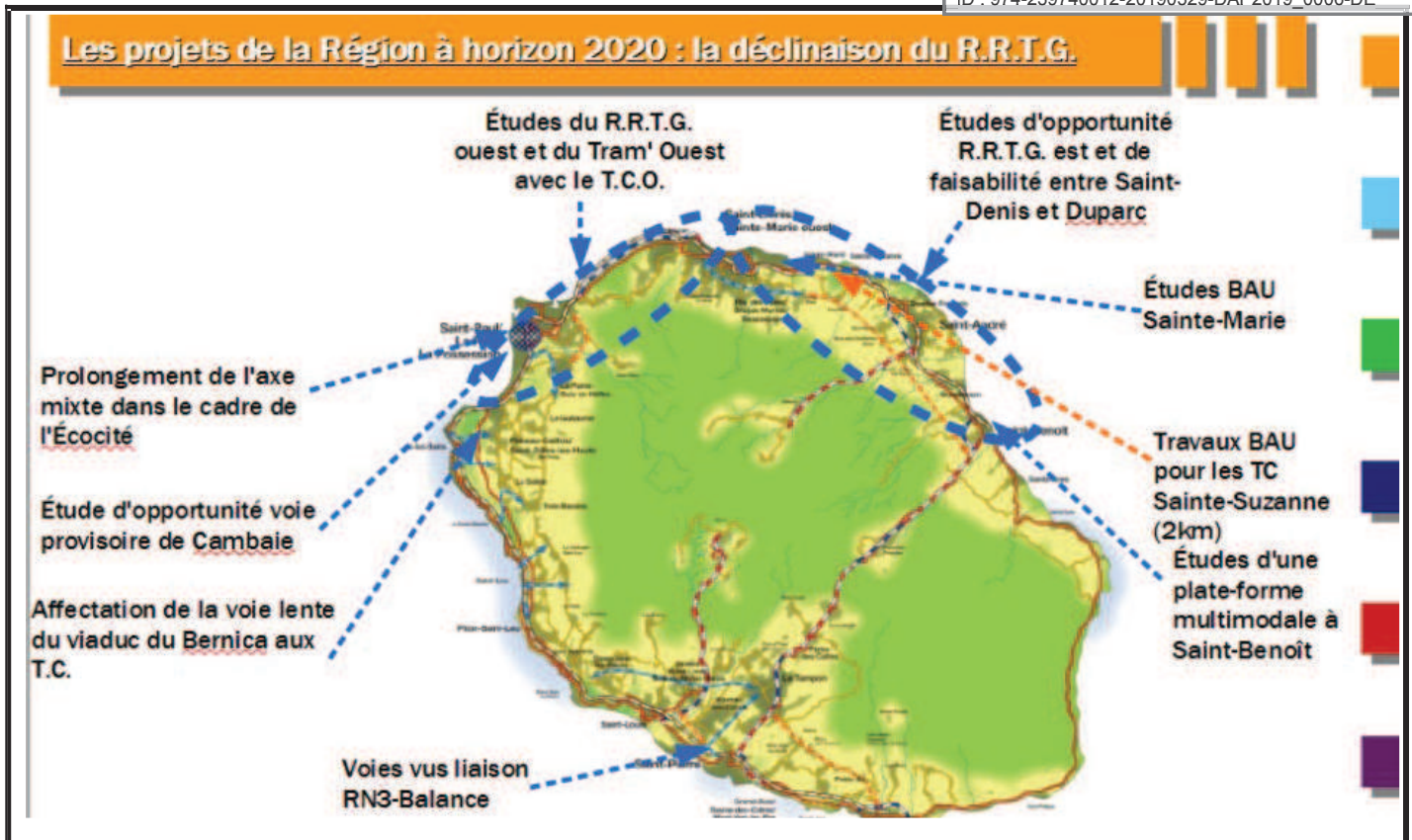


Illustration 27: Les projets de déclinaison du RRTG – Source : Région Réunion

La programmation s'établit comme suit.

RRTG micro – région est :

- réalisation des études de maîtrise d'œuvre de l'élargissement de la BAU de la RN2 à Sainte-Marie, depuis la Ravine des Chèvres jusqu'à Duparc, afin d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans ces zones fortement congestionnées (6 km). Les travaux sont prévus pour 2020.
- réalisation et mise en service de la BAU pour les TC de Sainte-Suzanne : (2 km). Les travaux sont en phase d'études.
- poursuite des études relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux, afin d'améliorer le trafic dans ce secteur (6 km). Les travaux sont prévus en 2021.

RRTG micro-région nord :

- La traversée de la ville de Saint-Denis constituera le premier des tronçons du RRTG, réalisé en mode guidé entre le pôle d'échange de Bertin à Saint-Denis et celui de Duparc à Sainte-Marie. Les études de faisabilité étant terminées, 2018 sera consacrée au lancement des phases d'études techniques et réglementaires du projet (Longueur : 10 km).
- Nouvelle entrée Ouest de Saint-Denis en liaison avec la NRL.

RRTG micro-région ouest :

- En étroite collaboration avec le TCO, et en cohérence avec son projet d'Écocité, la Région mènera les études préliminaires du prolongement de l'axe mixte et des infrastructures connexes (2 km). La Région réalisera également l'étude de faisabilité de la section ouest du RRTG entre Saint-Paul centre et Bertin Saint-Denis (25 km). Elle poursuit l'expérimentation de l'affectation de la voie lente du Bernica (Route des Tamarins) aux TC

RRTG micro-région sud :

En liaison avec les projets de T.C.S.P. menés sur le territoire de la CIVIS., la Région poursuivra les études pour la réalisation d'une voie bus sur la bretelle de sortie de la RN3 vers le giratoire de la Balance à Saint-Pierre, et l'entrée Sud de la ville via le boulevard Banks (2 km) ; ce, après avoir entrepris les travaux de l'entrée Nord de Saint-Pierre – Balance pour 1 km.

Articulation avec le transport par câble interurbain

À ce projet régional en cours s'ajoute notamment celui porté par l'intercommunalité Nord qui a opté pour la mise en place d'une ligne de téléphérique urbain, tenant compte du projet régional de RRTG et du réseau intégré de transport moderne (RITMO) de la ville de Saint-Denis.

1) Ligne Chaudron-Moufia-Bois de Nèfles (Est de Saint-Denis – du littoral vers les hauts)
Les études préalables de faisabilité de ce premier téléphérique de la Réunion sont aujourd'hui définitivement achevées et le calendrier prévisionnel prévoit une mise en service fin 2019.

Sur le plan environnemental, les infrastructures nécessaires au transport par câble limitent les impacts au sol, préservent les espaces disponibles et se révèlent peu énergivores et peu coûteux.

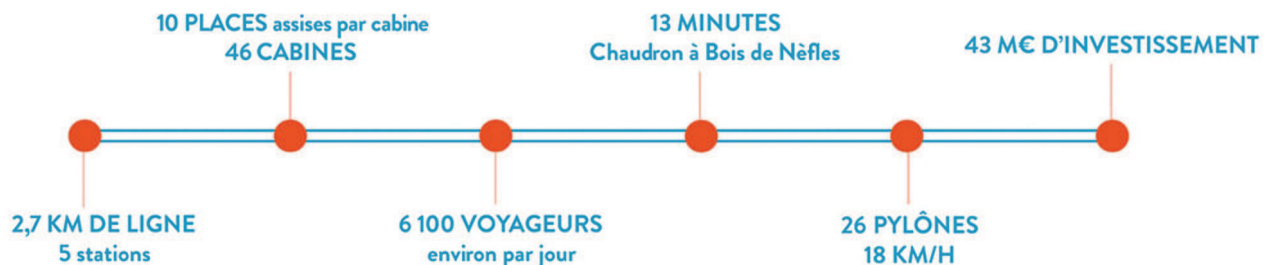


Illustration 28 : Chiffres clés du projet de transport de ligne Chaudron – Moufia – Bois de Nèfles – Source : CINOR

2) Un second projet est en phase d'études et vise à relier les quartiers de Bellepierre et de La Montagne (Ouest de Saint-Denis à proximité de l'hôpital vers les hauts très urbanisés de Saint-Denis).

Sa mise en service est prévue fin 2020. Cette seconde ligne porte sur 1,3 km et sera reliée par deux stations, qui seront connectées au réseau de transport public Citalis et au futur réseau régional de transport guidé (RRTG).

L'amélioration des conditions de circulation des transports en commun

L'objectif d'augmenter la part des transports en commun dans le mode de déplacement des Réunionnais passe non seulement par une offre de transport efficace, moderne et confortable mais également par tout un environnement favorisant et encourageant l'utilisation de ceux-ci.

La Région a donc prévu dans ce cadre un programme d'actions qu'elle poursuivra sur la durée de cette PPE.

Il s'agit principalement de :

- réalisation de **voies réservées à la circulation des transports en commun** sur les routes nationales par la Région Réunion et soutien financier aux projets de TCSP (Transport en commun en Site Propre) portés par les EPCI ;
- mise en place d'un **parc de bus et cars moins polluants**.
- réalisation de **pôles d'échanges** ;
- réalisation d'**aires de covoiturage** .

■ L'aménagement de voies réservées à la circulation des transports en commun – LES TCSP

Le programme de réalisation de voies réservées à la circulation des transports en commun (TCSP) se décline à travers 72 projets cartographiés ci-dessous, représentant 110 km d'infrastructures et un coût de 250 M€.

Il a pour but à l'échelle urbaine d'améliorer la vitesse des transports en commun notamment en entrée d'agglomérations et sur les axes les plus fréquentés.

Grâce à ces aménagements les bus et les cars gagnent en performance et en régularité ce qui leur permet d'être de réelles alternatives à la voiture individuelle.

Le calendrier de réalisation prévu pour ce programme est :

- À 2020, les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage des EPCI ou de la Région sont les suivantes, pour un total de 11,7 km :

	TCSP	km
CINOR	Travaux TCSP Zac Beauséjour	2,300
RÉGION	Voie Bus sur la RN1a (entre rue Guldive et le giratoire Sabian) – Saint-Paul	0,800
RÉGION	Voie Bus sur la RN4 au Port	0,500
CIVIS	TCSP ZAC PA – Tranche 2	1,160
CIVIS	TCSP Entrée Ouest de Saint-Pierre – Sections 4 – 5	0,954
TCO	TCSP sur l'Avenue de la Palestine à La Possession	0,224
RÉGION	TCSP RN2- Sainte-Suzanne	2,000
CIVIS	TCSP Saint-Louis	3,825
	Total	11,763

- Pour 2023, il est prévu d'aménager 14,4 km de TCSP.

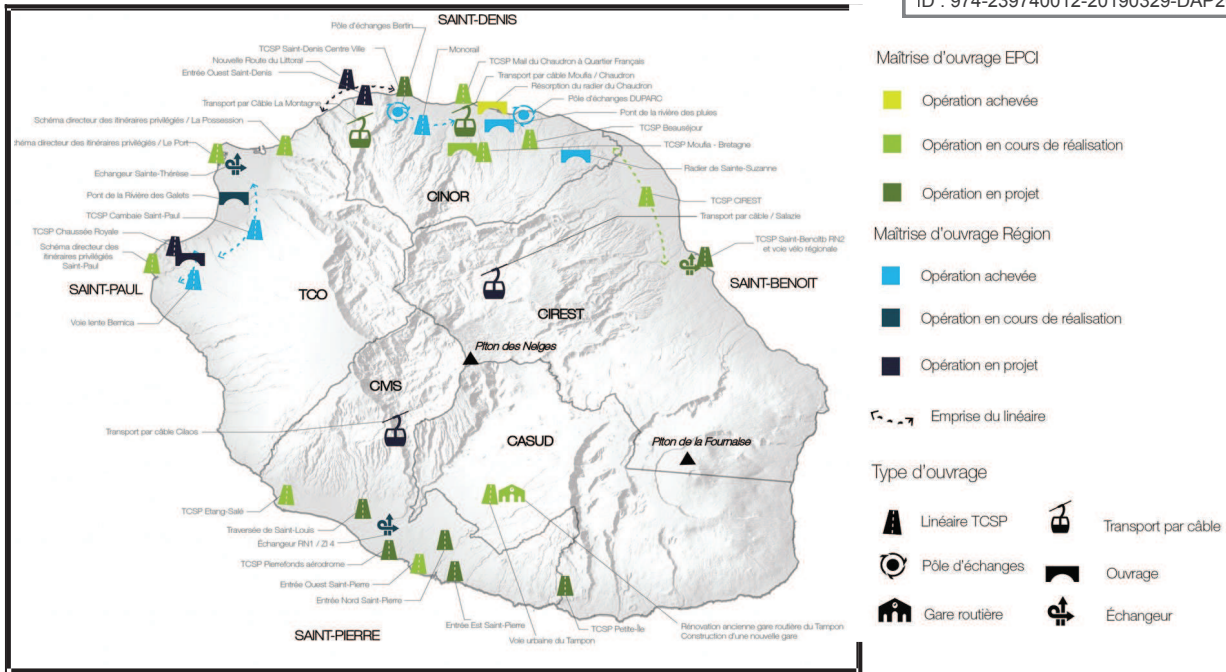


Illustration 29: Les infrastructures de TCSP et leur articulation avec les autres projets transport – Source : Agorah -2016

L'encouragement et le déploiement de l'intermodalité

■ Via la réalisation de pôles d'échanges et d'aires de covoiturage prévue comme ci-après :

À mi-2018, la totalité des pôles d'échanges et des parkings relais cartographiés ci-dessous sont réalisés, à l'exception du projet de la CIREST dont les travaux en cours seront achevés fin 2018.

Au total, à fin 2018 cela représente :

- 11 aires de covoiturage
- 462 places de stationnement
- 2 parkings relais aux pôles d'échange clés de l'Île (Nord et Sud)



Total covoiturage:
462 places

2 pôles d'échanges
Et parking-relais

Illustration 30: Parkings relais et aires de covoiturage – Source : Région Réunion

- Par l'accompagnement des plans de mobilité élaborés par les entreprises de plus de 100 salariés

L'article 51 de la loi de transition énergétique complétant le Code des transports par l'article L.1214-8-2 dispose :

Dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toute entreprise regroupant au moins cent (100) travailleurs sur un même site élabore un plan de mobilité pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage. L'entreprise qui ne respecte pas cette obligation ne peut bénéficier du soutien technique et financier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Cette mesure est applicable depuis le 1^{er} janvier 2018.

F.2.2 – Développement des modes alternatifs à la voiture particulière

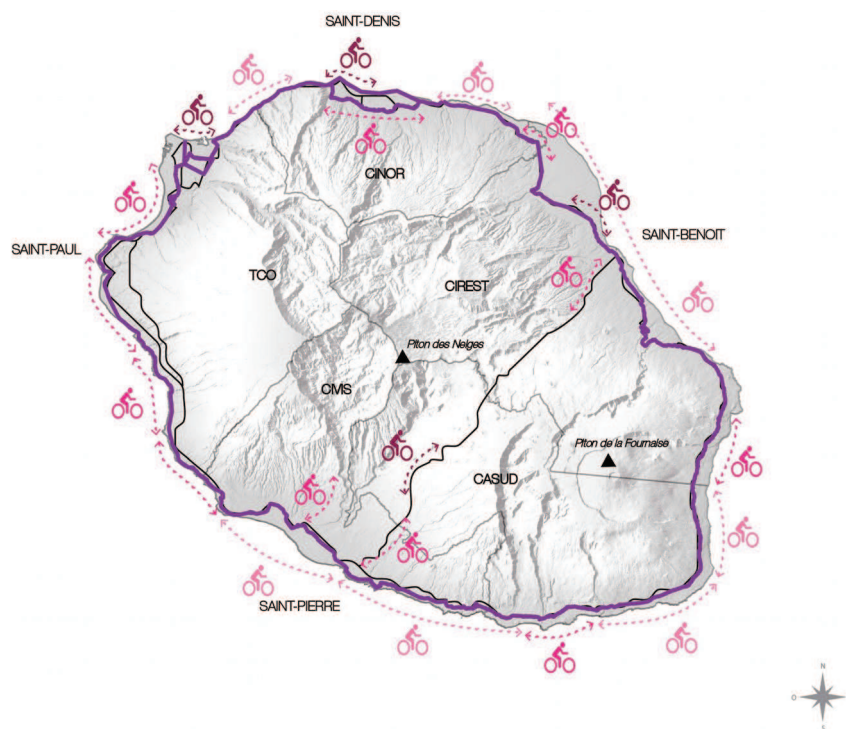
Le développement des modes actifs

La démarche en faveur du développement du vélo comme mode de transport alternatif à la voiture individuelle s'est traduite en 2014 par la validation d'un **Plan Régional Vélo (PRV)** articulé autour des orientations stratégiques visant à :

- coordonner les actions vélo à l'échelle de l'île ;
- créer des aménagements sécurisés, continus et lisibles ;
- déployer une offre de services coordonnée ;
- promouvoir le vélo.

Sa mise en œuvre se concrétise par le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDRIC.). Dans ce cadre, des études de faisabilité des boucles d'itinéraires cyclables sont réalisées et financées par la Région ainsi que l'aménagement d'un réseau cyclable performant sur les routes nationales – la **Voie Vélo Régionale (VVR)**- permettant de parcourir le tour de l'île.

Par ailleurs, la Région réfléchit à la définition du modèle économique d'un système de **vélos libre-service** adapté au contexte local. En effet, ces systèmes qui connaissent un succès dans les centres urbains pourraient constituer une solution pertinente sur notre territoire. À travers cette étude, elle disposera d'un outil permettant d'orienter les collectivités dans leurs démarches de déploiement de ce type de services.



*Illustration 31: Linéaire de la Voie Vélo Régionale et boucles prévus au Plan Régional Vélo –
 Source : Région Réunion*

Les objectifs sont les suivants :

Priorité 1	Priorité 2
100 km	45 km

À fin 2017, 113 km de voies ont été réalisées.

En 2018, 4 km de plus seront concernés avec :

- — la poursuite des études de maîtrise d'œuvre sur St-Pierre, Saint-Paul et Étang-Salé.
- — l'engagement des études de faisabilité sur 3 sections supplémentaires de Sainte-Anne au Tremblet.
- — la Livraison de 3 sections : – Saint-Philippe Phase 2, section Le Port/La Possession, Sainte-Suzanne (de Bel Air à Ravine des Chèvres).

Le développement des modes collaboratifs

■ Les actions menées en faveur du covoiturage (autres que les aires de stationnement)

Le covoiturage s'avère une solution pertinente afin d'optimiser l'utilisation des véhicules particuliers. La réalisation de parking-relais ou d'aires de covoiturage permet d'encourager cette pratique et de participer au transfert modal lorsque ceux-ci sont accompagnés de stations de bus.

Au-delà de la réalisation de parkings relais ou de covoiturage (Cf.supra : intermodalité), la Région a lancé en 2016, en partenariat avec l'Ademe, un appel à projet afin de soutenir des projets aussi bien portés par les acteurs publics que privés qui s'engageraient dans le déploiement :

- d'aménagements en faveur du covoiturage (projets neufs ou réaffectation de places existantes pour le covoiturage) ;
- de systèmes de mise en relation de covoitureurs potentiels ;
- d'actions de communication en faveur du développement de la pratique du covoiturage.

Les lauréats de cet appel à projets ont été désignés en 2017.

Dans ce cadre,

- La stratégie de communication est en cours d'élaboration.
- Une étude sur l'auto-partage basée sur des enquêtes d'usagers démarrée en 2018, sera terminée en 2019.
- Une plate-forme régionale de covoiturage sera mise en œuvre au second semestre 2018.

L'investissement nécessaire à ces actions s'est élevé à 200 M€.

■ Les systèmes de billettique, d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs.

En 2016, Le SMTR, regroupant l'ensemble des AOM. de l'île et dont les missions principales concernent l'intermodalité entre les réseaux de transports collectifs, a lancé la réalisation d'une étude pour la mise en œuvre du Système de Transport Intelligent de la Réunion (STIR).

Ce système comprend :

- une billettique interopérable,
- un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs (SAEIV)
- et un Système d'Information Multimodale (SIM).

Le déploiement des systèmes sur les réseaux de transport de l'île se fera en fonction des besoins des AOM (Autorités Organisatrices de Transport) à partir de 2019 et devrait s'étendre jusqu'en 2028.

F.2.3 – Baisse de consommation des énergies fossiles et réduction des gaz à effet de serre du secteur transport

Le développement du véhicule électrique (VE)

Contexte et études relatives au déploiement des véhicules électriques

En 2016, la Région Réunion, l'Ademe et l'Agence française de développement (AFD) ont réalisé une étude économique et stratégique du développement de la mobilité électrique à la Réunion.

Le modèle développé dans le cadre de cette étude a permis de montrer que pour atteindre une baisse de 15 % de consommation d'énergie primaire dans les transports (par rapport à 2014), l'incorporation de VE dans le parc de véhicules particuliers doit être couplée à une politique volontariste de baisse de la dynamique du parc de véhicules particuliers (ou des déplacements cumulés de ces véhicules).

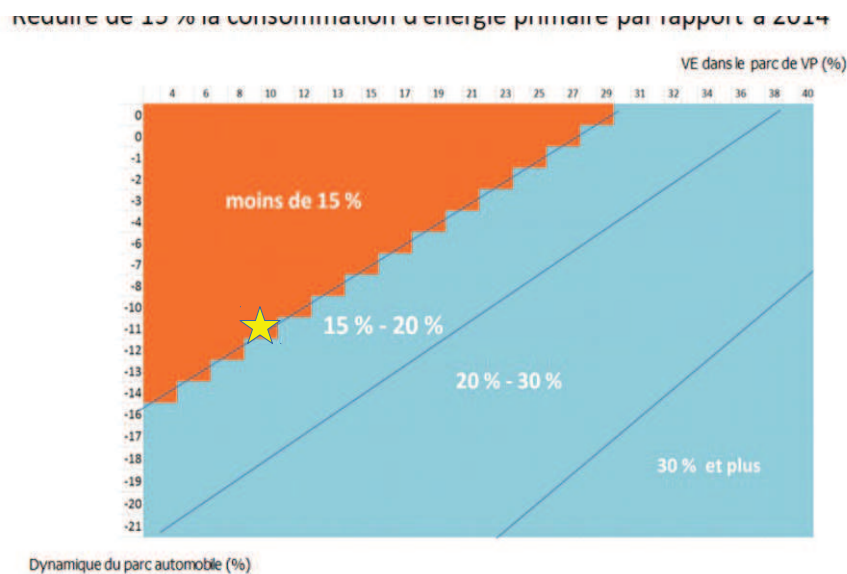


Illustration 32: Réduction des consommations d'énergie primaire en fonction du nombre de VE dans le parc et de la dynamique du parc – Source : Étude 2016 Région-Ademe-AFD

Le scénario retenu dans le cadre de cette étude (étoile ci-dessus) pour atteindre les objectifs de baisse d'énergie primaire dans les transports correspond à un objectif de 10 % de VE dans le parc et une dynamique du parc automobile de -12 %.

Les principaux indicateurs de ce scénario sont les suivants :

- Suppression de 40 000 véhicules net, soit 190 000 véhicules particuliers, ou faire baisser la distance totale parcourue de 12 % ;
- Environ 30 000 VE dans le parc VP ;
- 16 % de réduction de la consommation d'énergie primaire ;
- 12 % de pollution en moins (particules fines, SO₂, NO_x, CO), et des émissions plus localisées.

Faisant suite à cette première étude, la Région Réunion, l'AFD, l'Ademe, EDF et le SIDELEC ont confié en 2017 à la SPL Énergies Réunion une étude relative à l'implantation d'un réseau de bornes de recharge alimentées par des énergies renouvelables pour le développement des véhicules électriques.

Cette étude propose en première phase une analyse technique et économique du réseau de bornes de recharge à développer pour répondre aux besoins de déplacements et aux objectifs de la PPE 2016-2023 (150 bornes de recharge à l'horizon 2018 et 225 en 2023).

Le plan de déploiement de bornes de recharge accessibles au public doit viser à mettre à disposition de l'utilisateur un réseau de bornes vertueuses lui permettant de se recharger en dehors de chez lui, à d'autres moments que la pointe du soir.

La carte ci-dessous présente la spatialisation idéale des 150 bornes de recharge nécessaires en 2018.

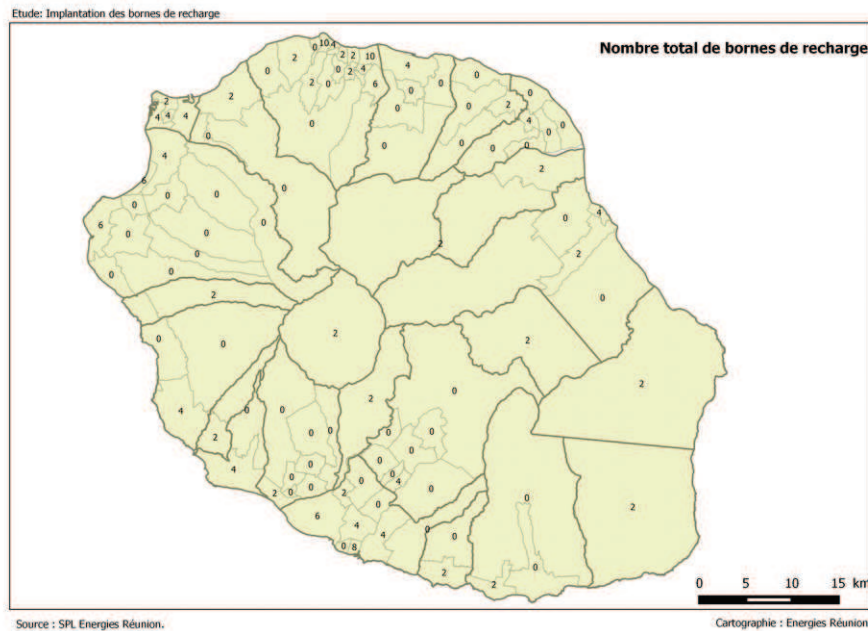


Illustration 33: Spatialisation des bornes de recharge – Source : SPL Énergies Réunion

La seconde phase de l'étude, qui sera disponible courant 2019, permettra de passer à l'opérationnel, de localiser les sites à équiper et de chiffrer les travaux pour chacun des sites identifiés. Cela permettra de constituer une base solide pour la réalisation des travaux d'installation des bornes de recharge selon un modèle adapté au territoire réunionnais sur le plan énergétique.

La vigilance au regard du réseau électrique est cependant de mise dans ce cadre, en raison notamment du contexte spécifique de l'île.

Le système électrique réunionnais est caractérisé par :

- une taille limitée et pas d'interconnexion à un grand réseau continental, ce qui engendre une fragilité structurelle ;
- un important développement des énergies renouvelables intermittentes (photovoltaïque et éolien) ;
- des événements climatiques sévères assez fréquents ;
- une pointe de consommation du soir très marquée.

Il en résulte un équilibre demande/production fragile et un risque de coupure du réseau plus important.

Le véhicule électrique constitue un nouvel usage de l'électricité qui a naturellement tendance à accentuer les pointes de consommation (et surtout la pointe du soir), déjà assez marquées à la Réunion. Par ailleurs, c'est aussi un usage qui met en jeu des niveaux de puissance importants. Le risque, en ne maîtrisant pas les modalités de recharge des véhicules électriques, serait de devoir développer des moyens de production de pointe thermiques pour répondre à ces appels de puissance supplémentaires importants.

En parallèle, la production d'électricité au sein du territoire est encore très fortement dépendante (à hauteur de 68 % en 2017) des énergies fossiles (diesel et charbon). De ce fait, malgré leur image « verte », les véhicules électriques peuvent être à l'origine d'un bilan environnemental discutable, voire négatif par rapport aux véhicules thermiques.

Ces caractéristiques incitent à prendre des précautions spécifiques au regard de la recharge des VE. Aussi, il est préconisé que les infrastructures de recharge (IRVE) respectent les critères suivants :

- Alimentation par des bornes couplées à des énergies renouvelables quand cela est possible ;

- À défaut, alimentation par le réseau électrique mais en modulant la puissance selon le mix énergétique global (en utilisant un programme de type ADVENIR⁷ et le signal Open Data temps réel mis en ligne par le gestionnaire de réseau⁸), cela permet une recharge intelligente.

S'agissant des puissances des bornes :

- Des bornes permettant une recharge pendant une durée assez longue (travail, loisir), limitées à 7,4 kW et 3,7 kW en période défavorable ;
- Des bornes accessibles pendant des durées plus courtes (sur voirie ou centres commerciaux), limitées à 22 kW et 11 kW en période défavorable ;
- La charge très rapide (> 22 kW), qui est peu utile à la Réunion étant données les distances à parcourir, est à proscrire dans le cadre du déploiement des bornes publiques.

Le déploiement de ces bornes de recharge doit également intégrer, d'un point de vue plus local, la capacité de raccordement sur le réseau électrique existant ; l'anticipation de la détermination des zones d'implantation et la bonne information du gestionnaire de réseau sont nécessaires.

La création d'une association régionale pour le développement de la mobilité électrique permettrait l'inscription partagée (élus, concessionnaires, clients, énergéticiens) de ces sujets.

Les objectifs de déploiement des VE et des bornes de recharge

Fin 2017, on estime le nombre de bornes de recharge de véhicules électriques à 50 (103 prises de recharge publiques recensées).

Les objectifs de déploiement des dispositifs de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sont précisés dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre de véhicules électriques prévisionnels aux échéances de la PPE :

Année	2019	2023	2028
Nombre de véhicules électriques (parc)	1 000	2 000	20 000
Nombre de bornes de recharge publiques (cumul)	100	150	3 600

Tableau 39: Objectifs de déploiement des bornes de recharge publiques

Le Sidélec a mené en 2018 une étude sur les flottes captives des collectivités et plus particulièrement des 24 communes de l'île.

Dans le scénario médian, il en ressort un besoin prévisionnel de renouvellement en véhicules propres de :

- 315 VE pour les 24 communes
- minimum 476 VE extrapolé à toutes les collectivités locales

Le nombre de bornes de recharge pour VE est quant à lui estimé à :

- 79 bornes doubles ou 158 bornes simples pour les 24 communes
- minimum 119 bornes doubles ou 239 bornes simples extrapolé à toutes les collectivités locales

7 Le programme ADVENIR permet l'attribution d'incitations commerciales via les certificats d'économie d'énergie (CEE). Depuis fin janvier 2018, le cahier des charges spécifique « Zone Non Interconnectée » se trouve en ligne sur le site ADVENIR.

8 EDF SEI propose un signal de recharge des véhicules électriques dont les deux objectifs sont les suivants :

- Éviter les périodes de contraintes sur le réseau, et notamment la pointe de consommation du soir ;
- Diminuer l'impact CO₂ en favorisant la recharge pendant les heures où le mix électrique est moins carboné (heures solaires principalement).

Le développement du bioGNV (biométhane carburant)

En 2016, la Région Réunion a réalisé une étude sur le développement du bioéthanol et du bioGNV comme carburants alternatifs dans les transports en commun.

S'agissant du bioéthanol, le gisement mobilisable localement (20 000 tonnes) sera dédié en totalité à l'alimentation future de la turbine à combustion du Sud de l'île. Sans remise en cause du système de production de bioéthanol (filiale canne à sucre), l'étude a conclu à la non-faisabilité du développement du bioéthanol carburant dans l'île.

Le bioGNV, en revanche, pourrait être un vecteur intéressant pour les transports en commun ou les flottes de collecte des déchets au vu de la maturité actuelle de la technologie. Celle-ci est déjà très mature, et le marché français compte plus de 2 500 bus et autocars roulant au bioGNV et 5 constructeurs proposent des véhicules sur le marché européen. Une expérimentation pourra être menée pour comparer la faisabilité technico-économique d'une valorisation du biogaz en cogénération ou en carburant.

- **Objectif 2023** : un projet expérimental de production de bioGNV par méthanisation pour les flottes captives de transport (voyageurs, déchets, etc.)
- **Objectif 2028** : à définir selon les résultats de l'expérimentation

CONCLUSION : Récapitulatif des actions transport et leurs impacts énergétiques

Thème	Filière	Détail	2019-2023		2024-2028		2019-2028	
			Nombre d'opérations	Gains en GWh/an	Nombre d'opérations	Gains en GWh/an	Nombre d'opérations	Gains en GWh/an
Transport	MDE	Diminution consommation et modes alternatifs à la voiture individuelle	22 opérations (P+R, PRV)	- 6 GWh	15 opérations (P+R, PRV)	- 4,2 GWh	37 opérations	- 10,2 GWh
	Infra-structures	Bornes de recharges publiques pour véhicules électriques	100	ND	3 450	ND	3 550	ND
	MDE	RRTG*	4	- 10 GWh	4	+5 GWh	8	- 5 GWh

*Estimations issues du modèle développé par la Région Réunion

Les bornes de recharge publiques comprennent des bornes autonomes (alimentées en ENR) et des bornes connectées au réseau (asservies ou non par un signal EDF).

Pour calculer les gains liés au développement des P+R, les hypothèses considérées sont les suivantes :

- Distance moyenne parcourue par les utilisateurs des P+R : 55 km/jour, correspondant environ à une consommation de 3L de carburant / jour, soit 30 kWh/jour (hypothèse : 100 % gazole)
- 220 jours d'utilisation
- 42 places en moyenne dans les P+R
- Les P+R sont pleins tous les jours d'utilisation

F.3 – Transport privé collectif de personnes – taxis

Le secteur des taxis est en pleine mutation. Les taxiteurs souhaitent participer à la dynamique de transition énergétique et repositionner leur image en devenant des « Taxis-écolo » (label lancé durant les Assises de l'Outre-mer).

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Réunion (CCIR), pour les accompagner dans cette démarche, a prévu de lancer dès 2018 les actions suivantes à titre expérimental :

- test de véhicules électriques ou mixtes sur des itinéraires de différentes configurations urbaine et géographique ;
- test de technologies de recharge sur les emplacements urbains réservés ;
- test de plate-formes multimodales à proximité.

La durée d'amortissement des taxis étant courte, le succès de l'expérimentation permettrait un renouvellement à court terme de la flotte des taxis qui comporte environ 350 véhicules.

Par ailleurs, elle servirait d'exemple et pourrait avoir un effet d'entraînement sur l'acquisition par les ménages de véhicules propres.

F.4 – Transport routier de marchandises

Ce secteur est peu connu et ne semble pas avoir fait l'objet d'études. Il n'existe pas de données particulières.

Ainsi, il est difficile de distinguer la part du transport de marchandises du transport de voyageurs dans la totalité du transport routier et les consommations d'énergie et émissions de GES associées.

À l'intérieur de l'île, le transport des marchandises ne bénéficie d'aucun dispositif et d'aucune infrastructure particulière. Les flux voyageurs et marchandises sont rassemblés sur les mêmes infrastructures routières. L'impact de ce secteur est donc mesuré suivant le prisme global du transport routier.

Pourtant, les chiffres du Grand Port Réunion sont éloquentes : pour l'année 2016, près de 5 500 000 tonnes de produits et matériaux ont été débarqués du port de la Rivière-des-Galets. A cela s'ajoute le fret aérien dans de moindres proportions.

G – RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS DE LA PPE

En conclusion, 3 piliers fondent cette PPE pour 2019-2028 :

- une rupture dans la consommation avec des actions très volontaristes et ambitieuses de MDE permettant des économies substantielles d'électricité grâce à une programmation de MDE complémentaire et renforcée,
- la préparation d'une rupture dans le développement des ENR visant 100 % d'ENR à 2030, avec les nécessaires moyens associés
- une stratégie affirmée pour des transports durables misant sur une rupture de comportement en faveur du report sur l'intermodalité à 2030

En conséquence, la synthèse des objectifs se récapitule comme suit :

G.1 – En matière de MDE

Objectifs

- — En 2023 : – **162 GWh** d'actions de MDE supplémentaires par rapport à celles prises en compte dans l'évolution tendancielle.
- — En 2028 : – **290 GWh** d'actions de MDE supplémentaires par rapport à celles prises en compte dans l'évolution tendancielle.

La PPE vise un objectif de réduction de 8 % de consommation d'électricité en 2028 par rapport à l'évolution tendancielle.

G.2 – En matière de transports

Objectif 1 : Augmentation significative de la part modale de transports en commun (7 % en 2016)	Objectif 2 : Baisse de la consommation des énergies fossiles du transport routier
• 11 % en 2023	• 10 % en 2023 (en partant de 2016)
• 14 % en 2028*	• 22 % en 2028

* en cohérence avec l'objectif du SRIT de 15 % en 2030

	Véhicules électriques			
	Année	2019	2023	2028
Nombre de véhicules électriques (parc)		1 000	2 000	20 000
Nombre de bornes de recharge publiques (cumul)		100	150	3 600

Tableau 40: Objectifs du secteur transport pour 2019-2023 et 2024-2028

G.3 – En matière d'énergies renouvelables

Source	Types d'énergies	Puissances cumulées MW		Productible estimé hors contraintes du système électrique GWh	
		2023	2028	2023	2028
Soleil	Photovoltaïque	340	540	475	755
Biomasse	Combustion en centrale thermique	211	215	1 230	1 242
Biomasse	Méthanisation*	3,3	4,1	10	12
Biomasse	Gazéification	0,6	0,6	2	2
Mer	Énergies Marines (éolien offshore flottant)	0	40	0	80
Mer	Énergies Marines – Autres	2	10	14	70
Terre	Géothermie	5	5	29	29
Eau	Hydraulique	139,8	140,8	519	523
Stockage	STEP / Batteries	18	30	-5	-8
Vent	Éolien terrestre	66,5	116,5	73	128
Énergie de récupération	ORC : valorisation de la chaleur fatale des centrales thermiques existantes	1,5	1,5	11	11
	TOTAL	782	1 097	2 357	2 843

Tableau 41: Récapitulatif des objectifs ENR pour l'électricité à 2023 et 2028

Consommation finale en ktep	2016	2023	2028
Transport routier (hors véhicules électriques)*	441,6	397,4	344,4
Électricité (après perte réseau et inclus véhicules électriques)	232,9	256,5	271,6
part origine ENR	34 %	76 %	81 %
part origine fossile	66 %	24 %	19 %
Chaleur et autres	141,5	149,2	153,6
part origine ENR	48 %	51 %	52 %
part origine fossile**	52 %	49 %	48 %
Total**	816,0	803,1	769,7
part origine ENR	18 %	24 %	39 %
part origine fossile	82 %	76 %	61 %
Part ENR***	18 %	24 %	39 %
Part ENR électrique (avec véhicules électriques)	34 %	76 %	81 %

Tableau 42: Tableau récapitulatif par type d'énergie aux horizons 2023 – 2028

(*) la consommation des véhicules électriques est estimée à 0,1 ktep en 2017 pour environ 500 véhicules, ce qui représenterait environ 4 ktep en 2028. Elle est comptée dans la partie « électricité »

(**) en considérant, faute de données suffisantes, que tout le GNR est utilisé en chaleur, ce qui est inexact (engins BTP et agricoles)

(***) hors transport maritime et aérien pour lesquels la PPE ne fixe aucun objectif

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADIR	Association pour le Développement industriel de La Réunion
AFD	Agence Française de Développement
AO	Appel d'Offres
AOM	Autorité Organisatrice de la Mobilité
AOT	Autorisation d'Occupation Temporaire
BP	Bilan Prévisionnel
CASUD	Communauté d'Agglomération du Sud
CEE	Certificat d'Économie d'Énergie
CES	Chauffe -Eau Solaire
CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CINOR	Communauté Intercommunale du Nord
CIRBAT	Le Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical animé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion
CIVIS	Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CO₂	Dioxyde de carbone
CRE	Comité de Régulation de l'Énergie
CRE	Comité de Régulation de l'Énergie
CSPE	Charge de Service Public Énergie
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
ECOSOLIDAIRE	Dispositif régional d'aides pour les chauffe eaux solaires
EDF	Électricité De France
EDGT	Enquête Déplacement Grand Territoire
EER	Coefficient d'Efficacité Energétique
EIE	Espaces Info Énergie
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETM	Énergie Thermique des Mers
FEDER	Fonds Européen de Développement
GES	Gaz à Effet de Serre
GIP	Groupement d'Interet Public
GIP PPIEBR	GIP Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois-Rouge
GMS	Grande et Moyenne Surface
GNV	Gaz Naturel pour Véhicule
GWh	Giga Watt Heure
GWP	Global Warming Potential
IRVE	Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

KTEP	Kilo Tonne Équivalent Pétrole
KWH ou kWh	Kilo Watt Heure
lixiviats	Désignent les eaux qui ont percolé à travers les déchets stockés en décharge en se chargeant bactériologiquement et chimiquement.
MDE	Maîtrise de l'Énergie
MW	Méga Watt
OER	Observatoire Énergie Réunion
ORC	Cycle de Ranking
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial
PCI	Pouvoir Calorifique Inférieur
PDEAH	Plan Départemental de l'Eau et des Aménagements Hydrauliques (PDEAH),
PIB	Produit Intérieur Brut
POE	Programme Opérationnel Européen
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
PPI	Programme Pluriannuel d'Investissement
PRAXIBAT	Dispositif Ademe de formation par la pratique relative à l'efficacité énergétique du Bâtiment
PREBAT	Programme de recherche sur l'Énergie dans le Bâtiment
PRPGDND	Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
PV	Photovoltaïque
REPOWERING	Technique consistant à remplacer une installation pour augmenter son rendement
RGE	Reconnu Garant de l'Environnement
RRTG	Réseau Régional de Transport Guidé
RTAADOM	Règlement Thermique Acoustique et Aération dans les DOM
SEGA	Approche structurée du management de l'énergie dans le secteur des moyennes et grandes surfaces
SIDELEC	Syndicat Intercommunal D'Électricité de La Réunion
SLIME	Schéma Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie
SPL ER	Société Publique Locale Énergies Réunion
SRB	Schéma Régional Biomasse
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
SRE	Schéma Régional Éolien
SREMER	Schéma Régional D'Exploitation des Énergies Marines
SRPP	Société Réunionnaise de Produits Pétroliers
STEP	Station de Transfert d'Énergie par Pompage
SWAC	Sea Water Air Conditioning
TAC	Turbine à Combustion
TCO	Territoire de la Côte Ouest (EPCI)
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
TURPE	Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité
UTCF	Uti Utilisation de la Terre, son Changement et la Forêt
VE	Véhicule Électrique
VHU	Véhicules Hors d'Usage
ZNI	Zone Non Interconnectée

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	3
Sommaire.....	5
Démarche d'élaboration de la révision.....	7
A – Contexte du système énergétique de l'île.....	9
A.1 – Système énergétique de la Réunion.....	9
La consommation d'énergie primaire.....	10
La consommation d'énergie finale.....	11
Le parc de production électrique et la production électrique.....	11
Evolution passée de la demande en énergie.....	14
Démographie.....	14
Croissance économique.....	14
Evolution des importations de carburants.....	15
A.1.1 – Le secteur du transport.....	16
A.1.2 – Électricité.....	18
A.1.3 – Chaleur.....	19
A.2 – Inventaire des émissions de gaz à effet de serre du système énergétique.....	19
A.3 – Cadre législatif et réglementaire de la Réunion.....	20
A.3.1 – Dispositions spécifiques aux ZNI en matière d'énergie.....	20
A.3.2 – Compétence énergie, habilitation énergie.....	20
A.3.3 – Articulation avec les documents existants.....	20
A.4 – Coûts de référence des énergies de l'île.....	22
A.4.1 – Coûts de production de l'électricité à la Réunion.....	22
A.4.2 – Coûts d'approvisionnement en énergies fossiles à la Réunion.....	22
B – Évolution de la demande et objectifs de maîtrise de la demande en électricité.....	24
B.1 – Évolution tendancielle de la demande en électricité.....	24
B.1.1 – Hypothèses considérées pour le scénario « référence MDE » du BP 2017 EDF.....	24
B.1.2 – Hypothèses d'évolution tendancielle de production injectée.....	25
B.2 – Actions supplémentaires de maîtrise de la demande d'électricité.....	25
B.2.1 – Gisements de MDE dans le secteur résidentiel collectif et individuel et petits professionnels (tarif bleu) portant sur les usages énergétiques et les comportements.....	26
B.2.2 – Le compteur numérique, levier d'amplification de la MDE.....	26
B.2.3 – Les actions de sobriété énergétique.....	27
B.2.4 – Gisements de MDE dans le secteur tertiaire et industrie.....	28
B.2.4.1 – Secteur tertiaire.....	28
B.2.4.2 – Secteur industrie.....	35

B.2.5 – Évaluation des gisements de MDE.....	36
B.2.5.1 – POUR 2023.....	36
B.2.5.2 – POUR 2028.....	37
B.2.6 – Conclusion : des objectifs ambitieux de MDE.....	37
B.3 – Objectif de baisse de la consommation électrique par rapport à la tendance.....	38
C – Les objectifs de sécurité d’approvisionnement.....	40
C.1 – Sécurité d’approvisionnement en carburant et autres énergies fossiles.....	40
C.1.1 – Identification des importations énergétiques.....	40
C.1.2 – Définition des enjeux et des contraintes pour les carburants.....	41
C.1.3 – Conclusions.....	42
C.2 – Sécurité d’approvisionnement en électricité.....	42
C.2.1 – Les enjeux de la sécurité d’approvisionnement électrique à la Réunion.....	43
C.2.2 – Les enjeux de la sécurité d’approvisionnement en produits énergétiques pour la production électrique.....	43
C.2.3 – Le critère de défaillance électrique.....	44
C.2.4 – Les prévisions d’EDF SEI sur l’équilibre offre – demande.....	45
C.2.5 – Impacts sur la sécurité d’approvisionnement d’un retard de mise en œuvre.....	45
C.3 – Qualité de fourniture de l’électricité.....	46
D – Les infrastructures et la flexibilité du système électrique.....	47
D.1 – Le système électrique de la Réunion.....	47
D.1.1 – Les sources de flexibilité du système électrique.....	47
D.1.2 – Le pilotage de la demande électrique.....	48
D.1.3 – Les réseaux électriques.....	48
D.1.4 – Le stockage d’électricité – définition des moyens de stockage nécessaires.....	49
D.1.5 – L’autoconsommation / autoproduction et la production locale d’énergie.....	51
D.1.6 – Le taux de déconnexion.....	51
D.1.7 – Vers des réseaux dits « intelligents » et le déploiement du compteur numérique.....	52
D.1.8 – Le Schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables – S2RENR.....	54
D.2 – Développement du réseau : particularités de la Réunion.....	54
D.2.1 – Spatialisation des centrales photovoltaïques.....	54
D.2.2 – Impacts sur le réseau 63 kV, en fonction des zones de développement du photovoltaïque, d’une variation rapide de la production.....	54
D.2.3 – Alimentation du Sud de l’île.....	55
D.2.4 – Impact en termes de raccordement au réseau électrique.....	55
D.3 – Le développement des réseaux de froid.....	55
E – Enjeux et objectifs de développement de production énergétique.....	56
Introduction.....	56
E.1 – Électricité.....	56
E.1.1 – Énergies renouvelables électriques.....	56
E.1.1.1 – Orientations transversales.....	57

E.1.1.2 – Biomasse pour la production d’électricité.....	57
E.1.1.3 – Électricité d’origine solaire : Photovoltaïque.....	60
E.1.1.4 – Hydroélectricité.....	62
E.1.1.5 – Éolien terrestre.....	65
E.1.1.6 – Déchets.....	67
E.1.1.7 – Éolien off-shore.....	68
E.1.1.8 – Énergies marines renouvelables.....	69
E.1.1.9 – Géothermie.....	71
E.1.1.10 – Énergies de récupération : ORC en sortie de centrale.....	72
E.1.2 – Le parc thermique à combustible fossile.....	72
E.1.2.1 – Enjeux associés au parc thermique rôle dans le mix électrique et enjeux environnemen- taux.....	72
E.1.2.2 – Centrales à charbon.....	72
E.1.2.3 – Moteurs diesel.....	73
E.1.2.4 – Moyens de production à la pointe.....	74
E.1.3 – Conclusions sur l’offre d’électricité.....	74
E.1.3.1 – Récapitulatif des objectifs ENR pour l’électricité.....	75
E.1.3.2 – Les mix électriques à 2023 et 2028.....	76
E.1.3.3 – Récapitulatif des moyens de flexibilité nécessaires.....	77
E.2 – Gaz.....	78
E.2.1 – Évolution de la demande en gaz butane.....	78
E.2.2 – L’offre en gaz naturel.....	78
E.2.3 – L’offre en gaz renouvelables : biogaz.....	78
E.2.4 – Technologies innovantes.....	79
E.3 – Carburants pétroliers et biocarburants.....	79
E.3.1 – La demande en produits pétroliers.....	79
E.3.2 – Les importations : description de l’approvisionnement réunionnais.....	79
E.3.3 – Les biocarburants.....	79
E.4 – Chaleur.....	80
E.4.1 – Biomasse solide pour la production de chaleur.....	80
E.4.2 – Solaire thermique (individuel/collectif/tertiaire/industrie).....	81
E.4.3 – SWAC.....	82
E.5 – Synthèse sur le développement de la production d’énergie.....	82
E.5.1 – Tableau récapitulatif par type d’énergie aux horizons 2023-2028.....	82
E.5.2 – Récapitulatif des études générales pré-identifiées.....	83
E.5.3 – Liste des projets à l’étude.....	83
F – Transport : stratégie de développement d’une mobilité durable.....	84
Introduction.....	84
Principaux éléments du cadre de l’action publique et articulation des politiques.....	84
Le SAR (Schéma d’Aménagement Régional).....	84
Le SRIT (Schéma Régional des Infrastructures et des Transports).....	85
La PRI (Planification Régionale de l’Intermodalité).....	85
Politique fiscale régionale.....	85
Taux d’octroi de mer.....	85

F.1 – L’offre de mobilité propre.....	87
F.1.1 – Contexte et éléments sur l’offre existante.....	87
Organisation du transport public.....	87
Mode de déplacement et part modale.....	87
Trafic routier.....	89
Impact énergétique et environnemental.....	89
F.1.2 – Récapitulatif des enjeux de la mobilité durable.....	90
F.1.3 – Évolution de la demande de transport.....	90
Projections de la demande de transport.....	90
Evolution du trafic à horizon 2025.....	90
F.2 – Orientations de développement de la mobilité durables et pistes d’actions.....	91
F.2.1 – Augmentation de la part modale des TC.....	92
Le développement des infrastructures de transports en commun.....	92
L’amélioration des conditions de circulation des transports en commun.....	95
<i>L’encouragement et le déploiement de l’intermodalité.....</i>	97
F.2.2 – Développement des modes alternatifs à la voiture particulière.....	99
Le développement des modes actifs.....	99
Le développement des modes collaboratifs.....	100
F.2.3 – Baisse de consommation des énergies fossiles et réduction des gaz à effet de serre du secteur transport.....	101
Le développement du véhicule électrique (VE).....	101
Les objectifs de déploiement des VE et des bornes de recharge.....	103
Le développement du bioGNV (biométhane carburant).....	104
F.3 – Transport privé collectif de personnes – taxis.....	105
F.4 – Transport routier de marchandises.....	105
G – Récapitulatif des objectifs de la PPE.....	106
G.1 – En matière de MDE.....	106
G.2 – En matière de transports.....	106
G.3 – En matière d’énergies renouvelables.....	107
Glossaire.....	109
Table des matières.....	111
Annexes.....	120
Annexe 1 : Bilan de la PPE 2016 – 2018.....	121
1- Bilan du développement des énergies renouvelables et en matière d’électricité.....	121
2- Bilan des actions de la maîtrise de l’énergie (MDE).....	121
2.1- Bilan quantitatif.....	121
2.2- Bilan qualitatif.....	122
Industrie.....	122
Résidentiel/Particuliers.....	122
Tertiaire.....	123

Annexe 2- Cadre territorial de compensation des petites actions visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité à La Réunion adopté par délibération de la CRE n° 2019-006 du 17 janvier 2019.....136

Index des illustrations

<i>Illustration 1: Schéma énergétique de la Réunion 2016 – Source : BER 2016 éd. 2017.....</i>	9
<i>Illustration 2: La consommation d'énergie primaire 2016 – Source : BER 2016 éd. 2017.....</i>	10
<i>Illustration 3: La consommation d'énergie finale 2016 – Source : BER 2016 éd. 2017.....</i>	11
<i>Illustration 4: Schéma du système électrique. Source : EDF.....</i>	11
<i>Illustration 5: Evolution du parc en service de production électrique de 2000 à 2016 – Source : BER 2016 éd. 2017.....</i>	13
<i>Illustration 6: Mix électrique 2016 – Source : oer.....</i>	13
<i>Illustration 7: Evolution des énergies primaires dans le mix énergétique – Source : oer.....</i>	15
<i>Illustration 8: Evolution des importations de carburants – Source : oer.....</i>	16
<i>Illustration 9: Evolution de la consommation du secteur transport – Source : BER 2016 éd. 2017.....</i>	16
<i>Illustration 10: Evolution de la consommation de gazole et de sans-plomb – Source : BER 2016 éd. 2017.....</i>	17
<i>Illustration 11: Profils de production constatés – Source : EDF.....</i>	18
<i>Illustration 12: Schéma d'articulation des différents documents existants.....</i>	21
<i>Illustration 13: Trajectoires de consommation d'électricité (en production injectée.....</i>	38
<i>Illustration 14: Schéma du système électrique réunionnais – Source EDF.....</i>	48
<i>Illustration 15: Evolution de la production électrique à partir de la bagasse – Source : BER 2016 éd. 2017.....</i>	57
<i>Illustration 16: Potentiel énergétique (en GWh/an) des ressources biomasse mobilisables pour valorisation énergétique – Source : SRB.....</i>	58
<i>Illustration 17: Ratio €/Wc par type d'installation PV – Source Région Réunion.....</i>	60
<i>Illustration 18: Volet technique du SRE : Vitesse moyenne du vent à 70 m d'altitude – Données Météo France/modèle AROME extrapolée par une loi logarithmique.....</i>	65
<i>Illustration 19: Volet paysager du SRE : Cartographie des sensibilités paysagères relatives au développement de l'éolien à l'intérieur des sous-unités paysagères.....</i>	66
<i>Illustration 20: Mix électrique en 2023.....</i>	76
<i>Illustration 21: Mix électrique en 2028.....</i>	76
<i>Illustration 22: Evolution de l'importation et de la consommation de gaz butane – Source : BER 2016 éd 2017.....</i>	78
<i>Illustration 23: Répartition de l'organisation du transport public – Source : Région Réunion.....</i>	87
<i>Illustration 24: Bilan du trafic routier en 2017 – Source : Région Réunion.....</i>	89
<i>Illustration 25: Evolution du trafic à horizon 2025 (projections)- Source : Région Réunion.....</i>	90
<i>Illustration 26: Cartographie du projet de RRTG – Source : Région Réunion.....</i>	92
<i>Illustration 27: Les projets de déclinaison du RRTG – Source : Région Réunion.....</i>	94
<i>Illustration 28 : Chiffres clés du projet de transport de ligne Chaudron – Moufia – Bois de Nèfles – Source : CINOR.....</i>	95
<i>Illustration 29: Les infrastructures de TCSP et leur articulation avec les autres projets transport – Source : Agorah -2016.....</i>	97
<i>Illustration 30: Parkings relais et aires de covoiturage – Source : Région Réunion.....</i>	98
<i>Illustration 31: Linéaire de la Voie Vélo Régionale et boucles prévus au Plan Régional Vélo – Source : Région Réunion.....</i>	99

Illustration 32: Réduction des consommations d'énergie primaire en fonction du nombre de VE dans le parc et de la dynamique du parc – Source : Étude 2016 Région-Ademe-AFD.....101

Illustration 33: Spatialisation des bornes de recharge – Source : SPL Énergies Réunion.....102

Index des tableaux

Tableau 1: Ressources renouvelables valorisées en 2016 – Source : BER 2016 éd. 2017.....	10
Tableau 2: Parc de production électricité en 2017 – Source BP 2017 EDF.....	12
Tableau 3: Taux de dépendance énergétique – Source : BER 2016 éd. 2017.....	15
Tableau 4: Evolution du parc de véhicules hybrides et électriques – Source : BER 2016 éd.2017.....	17
Tableau 5: Evolution de la consommation électrique entre 2005 et 2016 – Source : EDF.....	18
Tableau 6 : Coûts de production de l'électricité 2016 – Source : CRE, CC'16.....	22
Tableau 7: Coût des importations d'énergies fossiles de 2008 à 2017 – Sources : INSEE, douanes et Bilans Énergétiques de la Réunion, Observatoire Énergie Réunion.....	22
Tableau 8: Moyenne annuelle des pointes journalières – Source : EDF.....	24
Tableau 9: Répartition des consommations électriques pour le secteur tertiaire – Source : IPSOS 2011.....	28
Tableau 10 : Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur du commerce alimentaire – Source : données bâties à dire d'experts, au vu des dynamiques perçues par eux sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficaces pressenties.....	29
Tableau 11: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur bureaux – Source : données bâties à dire d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficaces ressenties.....	30
Tableau 12: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de l'enseignement – Source : données bâties à dire d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficaces ressenties.....	31
Tableau 13: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de la santé – Source : données bâties à dire d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficaces ressenties.....	32
Tableau 14: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration – Source : des données bâties à dire d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité des pénétrations des solutions efficaces pressenties.....	33
Tableau 15: Gisements annuels en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre chaque année jusqu'en 2023.....	35
Tableau 16: Gisements cumulés pour l'année considérée en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre à partir de 2019.....	35
Tableau 17: Gisements annuels en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre chaque année entre 2024 et 2028.....	36
Tableau 18: Gisements cumulés pour l'année considérée en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre à partir de 2019.....	36
Tableau 19: Prévisions d'évolution des consommations – Source EDF.....	37
Tableau 20: Scénario MDE renforcée – Source : EDF.....	44
Tableau 21: Moyens de pointe nécessaires pour la mise en œuvre de la PPE – Source : EDF.....	44
Tableau 22: Critère B – Source : EDF.....	44
Tableau 23: Hypothèse pour la pose massive de compteurs numériques – Source : CRE – EDF.....	51
Tableau 24: Hypothèse pour la pose diffuse de compteurs numériques – Source : CRE – EDF.....	51

Tableau 25: Hypothèse pour la pose des concentrateurs – Source : CRE – EDF.....	51
Tableau 26: Répartition territoriale des installations PV.....	60
Tableau 27: Opérations de turbinage envisagées – Source : conseil départemental.....	62
Tableau 28: Opérations envisageables de réducteurs de pression – Source : conseil départemental.....	62
Tableau 29: Parcs éoliens à la Réunion – Source : Les exploitants.....	64
Tableau 30: Objectifs EMR 2023 – 2028.....	71
Tableau 31: Récapitulatif des objectifs ENR à 2023 et 2028.....	76
Tableau 32: Besoins de pointe supplémentaires en MW déterminés dans le bilan prévisionnel 2017 d'EDF	78
Tableau 33: Besoins de pointe supplémentaires en MW pour les hypothèses de la PPE.....	78
Tableau 34: Tableau récapitulatif par type d'énergie aux horizons 2023 – 2028.....	83
Tableau 35: Taux d'octroi de mer – Source : Région Réunion – Assemblée du 30 juin 2015.....	87
Tableau 36: Convergence du prix du gazole/essence à horizon 2025 – Source : Région Réunion.....	87
Tableau 37: Répartition des parts modales – Source : EDGT 2016.....	89
Tableau 38: Projections de demande de transports – Source : simulation modèle multimodal de la Région Réunion.....	91
Tableau 39: Objectifs du secteur transport pour 2019-2023 et 2024-2028.....	93
Tableau 40: Objectifs de déploiement des bornes de recharge publiques.....	104
Tableau 41: Objectifs du secteur transport pour 2019-2023 et 2024-2028.....	107
Tableau 42: Récapitulatif des objectifs ENR pour l'électricité à 2023 et 2028.....	108
Tableau 43: Tableau récapitulatif par type d'énergie aux horizons 2023 – 2028.....	109

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan PPE 2016/2023

Annexe 2 : Cadre CSPE MDE particuliers

Annexe 1 : Bilan de la PPE 2016 – 2018

1- Bilan du développement des énergies renouvelables et en matière d'électricité

La mise en œuvre de la PPE sur 2016 – 2017 a été marquée par les avancées suivantes :

- Concernant le photovoltaïque : les résultats de l'appel d'offres de la CRE en août 2017 sont, pour la Réunion :
 - Pour les installations photovoltaïques équipées de dispositifs de stockage (batteries) : une vingtaine de projets lauréats pour une puissance de 22 MWc environ ;
 - Pour les installations en autoconsommation : 13 projets lauréats, pour 4,5 MWc
- EDF a présenté des études préalables pour l'optimisation des centrales hydroélectriques de Takamaka ;
- S'agissant de la Biomasse : l'État et le Conseil régional ont lancé l'élaboration d'un schéma régional biomasse qui précise les objectifs et les modalités de mobilisation de la biomasse pour l'énergie. Ce projet de schéma sera arrêté mi 2018. Le SRB tiendra lieu de plan de mobilisation de la biomasse, annexé à la PPE 2019 – 2028 ;
- Un appel d'offres de la CRE est en cours pour du stockage centralisé sur le réseau électrique haute tension, afin d'augmenter l'insertion des énergies renouvelables intermittentes ;
- En matière de sécurité d'approvisionnement dans l'Ouest et le Sud de l'Île : le chantier de turbine à combustion fonctionnant au bioéthanol, a bien avancé. Sa mise en service est prévue mi 2018.

2- Bilan des actions de la maîtrise de l'énergie (MDE)

2.1- Bilan quantitatif

Bien qu'il soit difficile de chiffrer l'énergie qui n'a pas été dépensée, deux approches sont proposées ci-après.

Comparaison de l'évolution des consommations avec les prévisions

Le calcul de la consommation globale en électricité de l'île comparé au scénario amorce dans la PPE 2016/2023 permet une évaluation des objectifs fixés pour cette première période de la PPE.

La PPE proposait pour 2016/2018 :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Consommation électrique (prév.)	2597	2657	2716	2773	2830

Les consommations d'électricité sur 2016/2018 se sont élevées à :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Consommation électrique	2597	2657	2708		

L'évolution s'avère conforme aux ambitions de la PPE sur cette première période. A 2017, le cumul des effets des actions de MDE menées sur le territoire dans le résidentiel et le tertiaire – industrie équivaut à plus de 40 GWh évités.

2.2- Bilan qualitatif

Les actions menées en matière d'efficacité énergétique ont globalement porté sur les axes suivants :

- dans l'industrie : management de l'énergie, optimisation de process, etc.
- dans le tertiaire : bâtiment performant, grande distribution, isolation...
- dans le résidentiel et chez les particuliers y compris sur la cible des foyers les plus démunis : SLIME, éclairage, isolation, protection solaire...

Industrie

Dans l'industrie, des actions ont été menées pour encourager la mise en place d'un management de l'énergie dans les entreprises et les accompagner vers la norme ISO 50 001, dans le cadre du programme (ASSURE) animé par l'Adir. Ce programme est toujours en cours.

Résidentiel/Particuliers

Dans le résidentiel collectif ou individuel, durant les 10 dernières années, la Région Réunion, l'Ademe et EDF ont œuvré pour la MDE auprès de la population réunionnaise en proposant des aides financières pour les travaux d'économies d'énergie en réhabilitation de l'habitat, notamment les travaux touchant à l'eau chaude solaire, l'isolation solaire, la protection solaire, l'éclairage performant (externe et interne) des logements.

La professionnalisation des acteurs qui vendent et/ou posent des matériels relatifs à l'efficacité énergétique et ce, notamment à travers la mise en place de la RGE sur le territoire, a permis de massifier les actions de MDE sur ce secteur.

Des Espaces Info Énergie (EIE) ont été mis en place pour apporter un conseil aux particuliers qui le souhaitent dans leur acte de construire, de rénovation ou plus simplement pour des choix de matériels (électroménager, climatisation...).

Les premières plateformes de rénovation énergétique (3 plates-formes) sont en cours de mise en place avec des EPCI et les communes.

Le programme SLIME qui vise à conseiller et équiper en matériels performants des familles en situation de précarité énergétique s'est développé à la Réunion et a permis de sensibiliser aux économies d'énergie 9 000 foyers en quelques années.

Avec ses offres AGIR + EDF a permis la diffusion de LED, l'isolation des toitures et la mise en place de protection solaires chez les particuliers. La campagne massive sur les ampoules LED de 2016 à 2017 a permis d'en distribuer 400 000 unités.

D'autres acteurs ont également largement participé à la diffusion en masse de LED à la Réunion.

Tertiaire

Ce secteur est composé de 5 grandes branches d'activités :

- Le commerce qui comprend 2 grandes catégories : l'alimentaire et le non – alimentaire,
- Les bureaux,
- L'enseignement,
- L'hôtellerie /restauration,
- La santé.

Dans le secteur de la grande distribution, le projet SEGA a permis de mobiliser 18 établissements sur la gestion optimisée de leur consommation énergétique et l'amélioration de leurs équipements.

Les outils Batipei et Opticlim qui permettent d'évaluer la performance énergétique des bâtiments et d'optimiser le dimensionnement de la climatisation quand on y a recours ont fait l'objet de formation pour en favoriser l'usage par les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrages.

Dans les bâtiments neufs tertiaires, la mise en œuvre du programme PREBAT Réunion a permis de retenir une vingtaine de projets, dont 11 sont suivis et réalisés et 4 sont en cours de finalisation.

L'accompagnement apporté par l'Ademe aux porteurs de projets, a permis que 11 d'entre eux aient été lauréats des appels à projets nationaux sur les bâtiments performants, les outils de calcul et de modélisation en lien avec le bioclimatique ou la climatisation performante.

Les entreprises tertiaires ont pu être accompagnées par EDF pour le remplacement de matériels existants ou le primo – équipement avec des climatisations performantes et l'isolation des bâtiments.

Une plate-forme de formation – Praxibat – à la rénovation a été mise en place pour permettre de développer des programmes de formation adaptées aux spécificités locales de la rénovation thermique des bâtiments (CMA/CIRBAT).

Zoom sur le secteur commerce alimentaire

Le froid commercial représente un enjeu extrêmement important. Il est utilisé par les hyper et supermarchés soit, 70 bâtiments. Il s'agit ici du froid process (et non de la climatisation) qui constitue en moyenne, plus de 50 % des consommations énergétiques.

Des campagnes d'audits énergétiques instrumentés entre 2008/2013 ont réussi à fédérer la plupart des enseignes (Leclerc, Carrefour, Casino...) et ont permis de mesurer la performance énergétique de leur parc.

Afin d'améliorer et consolider les ratios relevés, une action collective spécifique au secteur de la GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) a été soutenue par l'Ademe : le projet SEGA (signature énergétique pour une gestion automatisée). Ce programme vise à proposer à des acteurs un suivi de leur performance énergétique basée sur 6 indicateurs principaux (global, température, climatisation, éclairage, froid, autres). Il permet de connaître et de suivre l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments tout en étant adapté à leur usage (ex : suivi de la consommation du mètre linéaire de froid). Ce programme innovant était assuré via une plateforme web et permettait de programmer des événements indiquant des dérives ou des actions correctives à mettre en œuvre sur les différentes utilités.

Lors de son lancement en 2013, firent partie du programme, 23 sites de la grande distribution appartenant à 4 enseignes : Leclerc (17), Carrefour (3), Casino (1) et Leader Price (2).

Il a permis de constater qu'un site non optimisé est souvent caractérisé par :

- Une faible qualité du bâti...(isolation de toiture insuffisante) ;
- Une production froide dissociée pour le positif et le négatif à fluide à fort pouvoir de réchauffement global (type R404) ;
- Des meubles frigorifiques ouverts ;
- Un éclairage au mieux en fluo de type T 12 ou T8 ;
- Une gestion de l'ensemble des utilités quasi-inexistante ou inopérante (absence de pilotage des points de consignes et de contrôle – commande effectif).

Une opération pilote a été initiée sur un grand hyper marché (Le Portail/Saint-Leu) afin de calibrer les solutions techniques disponibles, et les gains envisageables dans le contexte climatique réunionnais. Le plan d'actions dans ce cadre a porté sur :

- Un bâti performant (isolation de la toiture et des murs) ;
- Une centrale froid en cascade R134/CO₂ assurant le positif et le négatif, apportant une amélioration de l'efficacité frigorifique ;
- La fermeture des meubles positifs et négatifs ;
- De l'éclairage T5 en base avec de l'éclairage d'accentuation sur certaines zones à forte contraintes commerciales ;
- La gestion maître du site avec la gestion efficiente des périodes d'inoccupation et la gestion climatique du froid (BP flottante, et HP flottante en hiver austral), de la climatisation et de l'éclairage.

Cette opération composée d'un bouquet de technologies disponibles sans véritable effort d'innovation a permis d'atteindre un ratio de 650 kWh/an/m² de surface de vente, contre plus 1 100 kWh/an/m²Sv.

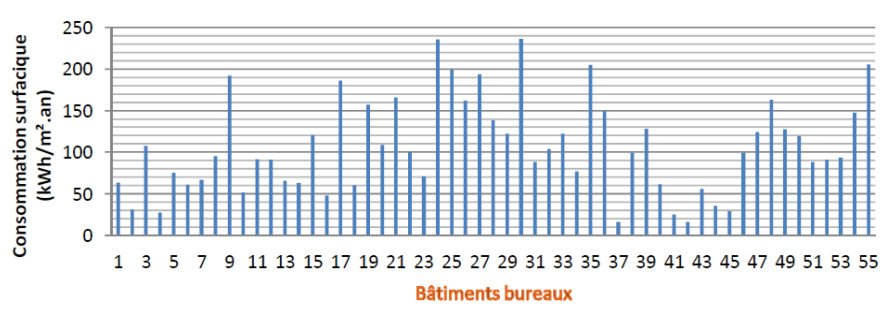
Ainsi, vue l'intensité énergétique des bâtiments du secteur commerce alimentaire (parc moyen situé entre 900 à 1 200 kWh/an/m², les potentiels d'économies de cette cible sont conséquents et atteignables.

Il est à noter que des marges d'amélioration existent notamment sur l'éclairage, car depuis 1 an la diffusion de LED dans le secteur a débuté mais aussi par une optimisation de la climatisation et de sa gestion.

Zoom sur le secteur des bureaux

Le secteur des bureaux est le secteur plus consommateur du secteur tertiaire (près de 11 % des consommations électriques de l'Île). Le patrimoine est plus diversifié, mais également plus resserré en consommation moyenne surfacique.

Plus de 4400 sites sont couverts, et le spectre des consommations s'étalent de 60 à 200 kWh/an/m² et ce, quelle que soit la surface utile. La compilation des diagnostics suivis par l'Ademe au cours des 3 dernières années permet de constater la diversité du ratio énergétique ainsi que le figure le tableau ci-dessous.



Nombre d'études pris en compte : 55

Conso. surfacique min : 16 kWh/m².an

Conso. surfacique max : 237 kWh/m².an

Moyenne : 112 kWh/m².an

Ecart type moyen: 49.7 kWh/m².an = 42 % de la moyenne

Quel que soit le mode d'occupation ou le type d'activités, les proportions de consommations varient beaucoup.

La climatisation peut varier de l'ordre de 15 à 70 %.

L'éclairage occupe une part assez constante, de 15 à 20 %.

Une grande proportion du « divers » n'est souvent pas assez traitée.

À la Réunion, c'est bien l'usage à savoir : le nombre d'heures d'occupation, le niveau d'équipements qui va principalement dimensionner le niveau de consommation énergétique, avant le poids du climat (cas de la métropole).

Aussi, la stratégie adoptée pour mener des actions a été de distinguer et de s'adapter à 3 catégories de sites. Ont été mis en œuvre :

- Un dispositif adapté au secteur diffus (petit tertiaire),
- Un dispositif d'audits énergétiques instrumentés pour les grands bâtiments existants et la mise en place d'actions non standards (1 000 à 1 200 sites estimés) (Grand tertiaire existant),
- Un accompagnement sur des programmes pilotes en neuf et non standards (opérations neuves) pour éviter les consommations de demain et assurer une visibilité forte et stimulante pour l'ensemble des acteurs de la construction.

Petit tertiaire

80 % du patrimoine bureaux (soit 3 000 sites environ) a une surface inférieure à 800 m². Ce secteur est traité par les opérations standards sur l'éclairage, les brasseurs d'air, la climatisation, et les actions sur le bâti (protection solaire du toit, des murs et des baies...)

Sur ce segment, les bâtiments sont climatisés par des systèmes individuels de type splits systèmes. La consommation annuelle de ces sites oscille entre 50 000 et 100 000 kWh/an, ce qui rend complexe à la fois, la mise en œuvre d'audits instrumentés sur le plan technique et financier et l'accompagnement en bilatéral.

Grand tertiaire existant climatisé et patrimoine

Dans le grand tertiaire dit « non standard », l'outil utilisé est le cahier des charges de l'Ademe adapté au contexte tropical et à la signature énergétique des bâtiments.

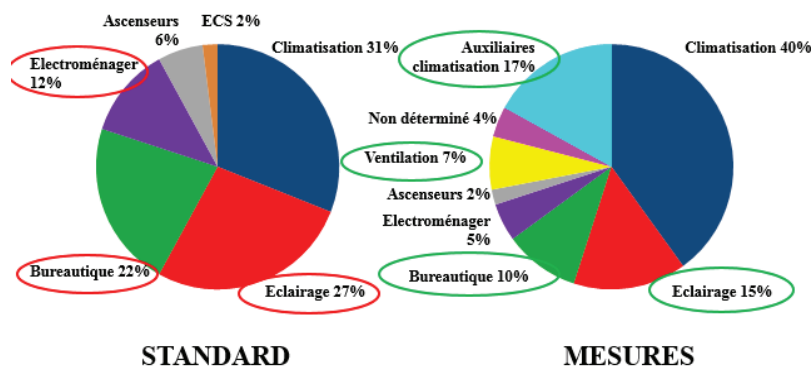
Cette instrumentation permet notamment d'identifier précisément des pistes d'amélioration dans l'usage (régulation) par des mesures de sobriété énergétique qui représentent un potentiel d'économies important ce, pour des coûts de mise en œuvre modérés.

Les constats :- sur tous les sites, 50 % de l'énergie est consommée en inoccupation,

— le gisement d'économies réalisables est très important,

— il conviendrait d'imposer cette démarche qualitative à l'ensemble des audits énergétiques afin d'éviter des dérives et des propositions d'actions inadaptées.

Ci-dessous, les 2 résultats obtenus sur le même site, entre un audit instrumenté et l'estimation faite par un bureau d'études réputé. Ce dernier aiguillait les enjeux sur la rénovation du bâti (très lourde et très coûteuse), sur l'éclairage et la bureautique alors que l'audit instrumenté mettait en avant la régulation et prioritairement la gestion des équipements de génie climatique (ventilation incluse).



Malgré ces constats très positifs, les actions sont complexes à piloter et à mettre en œuvre pour les maîtres d'ouvrage. A titre d'exemple, sur deux sites pilotes accompagnés par l'Ademe depuis 2 ans, il aura fallu une année pour faire accepter l'arrêt d'une pompe de distribution par le maître d'ouvrage et l'opérateur de climatisation. Il semble nécessaire de réfléchir à une filière adaptée à cette problématique et proposer des climaticiens, des auditeurs des paramètres de génie climatique.

Les mesures entreprises sur 4 des 5 bâtiments suivis ont permis des économies de 25 % à 40 % avec un temps de retour inférieur à 5 ans. Elles ont concerné, dans l'ordre :

- L'arrêt des auxiliaires de climatisation en inoccupation (en hiver et en été, le soir et les week-ends)
- La gestion par variation des débits de distribution,
- La gestion des centrales de ventilation,
- L'éclairage (remplacement et gradation).

Les actions à prioriser sur le bâti sont l'isolation de toiture, mais surtout la protection solaire des baies.

La protection solaire des murs est beaucoup plus difficile à financer et ne présente pas des gains substantiels, notamment dans le cas de parois de couleur claire (soit 70 % du parc moyen).

L'instrumentation a un coût certain (20 000 €/site environ) mais elle apparaît nécessaire compte tenu de la difficulté à cerner les enjeux énergétiques et à définir un programme d'actions efficient et adapté aux problématiques.

Les marges d'erreurs sont trop importantes lors des diagnostics effectués uniquement sur des relevés ou sur des campagnes courtes (une semaine). Ces diagnostics conduisent à des estimations inexploitable pour les décideurs et peuvent fausser de façon évidente les enjeux énergétiques du territoire.

Les résultats obtenus sur le secteur tertiaire au cours des 5 dernières années imposent, avant tout, de travailler de façon fine sur une gestion plus efficiente des installations de climatisation que ce soit en termes de durée d'usage ou en termes de réglages. Cela nécessitera un travail de fond avec les installateurs et les maîtres d'ouvrages qui méconnaissent les potentiels d'amélioration pourtant très élevés de ces réglages.

Opérations neuves et bâtiments pilotes (2010-2016) :

En 2009, un programme démonstrateur PREBAT a été mis en œuvre visant à réaliser et tester des bâtiments sans climatisation ou avec un niveau de consommation maîtrisée. Il s'inscrivait dans une démarche environnementale globale intégrant la gestion des déchets, la santé et le choix des matériaux (vu notamment sous l'angle du bilan carbone) mais priorisait clairement la consommation énergétique. De façon synthétique, deux cibles étaient fixées :

- soit une consommation finale inférieure à 60 kWh/an/m² pour un bâtiment climatisé 4 mois,
- soit une consommation finale inférieure à 40 kWh/an/m² pour un bâtiment non climatisé.

Ces ratios s'appliquaient à tous les usages de l'énergie du bâtiment et pour un bâtiment occupé a minima 2 100 heures. N'étaient pas comptées les zones avec du process (laboratoires, activité de serveurs...) et les zones dites sans enjeux (garage, hangar...).

Ce programme a concerné près de 24 projets, dont 11 sont réalisés et suivis : 4 sont en cours de finalisation, 2 en phase de lancement. 3 d'entre eux démarrent les études en 2018, et 4 non pas été retenus. 80 % des projets s'inscrivent ainsi dans cette démarche.

La moyenne obtenue sur la dizaine de bâtiments suivis est de l'ordre de 40 kWh/an /m², soit un facteur 3 en dessous du parc moyen réunionnais et le programme a contribué à économiser 1,5 GWh/an. Il a nécessité un financement public de 1,3 M€. A noter que le projet du Pôle sanitaire de l'ouest n'entre pas dans ce bilan, ses résultats étant présentés dans le secteur santé.

Les objectifs du programme ont été atteints et se sont maintenus dans le temps. Un des bâtiments livré en 2010 devait garantir 60 kWh/an/m². Objet d'un contrôle externe en 2016, 6 ans plus tard, sa consommation annuelle est de 62 kWh/an/m². De même pour le bâtiment Darwin, dont les consommations ont été réduites et sont passées à 50 kWh/an/m², soit 15 % de baisse depuis sa livraison en 2013 dans le cadre d'un programme pilote accompagné par EDF et la société RSW.

Dans le neuf, l'absence de réglementation est un frein. Le succès du programme de bâtiments démonstrateurs notamment constitue un levier pour mieux concevoir les bâtiments eux-mêmes et éviter un fonctionnement de la climatisation toute l'année, ce qui est un gisement d'économies rentables et efficaces.

Au-delà des résultats, le programme PREBAT a permis de promouvoir une conception climatique des bâtiments dans un secteur où le tout climatisé (à 100 % du temps) demeure la doctrine. Il permet à des concepteurs et à des maîtres d'ouvrages de tester des opérations innovantes avec des architectures adaptées à nos climats devant répondre à des objectifs énergétiques contraignants.

Cependant, l'incitation économique (surtout à l'exploitation) demeure trop faible et devrait être valorisée en vue d'une généralisation (économie réelle de 5 euros/m²/an facturé alors qu'elle est de 10 euros/m²/an en prenant en compte la réalité des coûts marginaux).

Les processus de suivi sont sur notre territoire sont des leviers réels permettant d'améliorer l'utilisation du bâtiment, de comprendre des dérives non imaginées au départ (exemple : problème de dysfonctionnement de ballon électrique d'appoint sur l'installation d'eau chaude solaire du site d'hébergement de l'IRSAM qui consommait 60 % du bâtiment ; grâce à ce processus d'accompagnement il a été résolu depuis).

En métropole, la mise en œuvre de solutions techniques bâties (continuité de l'isolation, traitement des ponts thermiques, bon traitement de l'étanchéité) forme des axes d'amélioration premiers d'un bâtiment basse consommation. Ce n'est pas le cas sur l'Île où la totalité des usages énergétiques sont électriques et le caractère diffus des bâtiments impose une métrologie juste et longue (1 à 2 ans) afin d'engager le futur propriétaire sur le chemin de la performance. Aussi cela nécessite une expertise souvent externe. Lesdits experts qui ont été souvent des bureaux d'études – concepteurs trouvent ce processus très positif. Ils apprennent de leurs erreurs et progressent à la différence d'une mission d'audit réalisée par un certificateur peu impliqué dans les processus de conception des installations.

Zoom sur le secteur enseignement éducation

Le parc de ce secteur présente des enjeux énergétiques assez modérés. On estime à environ 50 % la surface du parc climatisé avec un usage essentiellement concentré en été. Toutefois, le temps d'activité de ce secteur reste modéré (établissements fermés vers 15 h/16 h, vacances scolaires en été austral) et permet de maîtriser l'amplitude de l'usage de la climatisation et son développement.

La consommation du parc enseignement oscille entre 20 et 60 kWh/an /m². La technique de climatisation la plus répandue consiste en des climatiseurs individuels (60 % du parc). S'agissant de l'éclairage, la technologie majoritaire est le tube fluorescent de type T8.

Ce parc se caractérise par le bon niveau de connaissances de ses propriétaires qui sont les collectivités locales et leur nombre limité. Le patrimoine du Conseil Départemental (collèges seuls) présente une consommation estimée de 12 GWh/an répartis sur 77 collèges. L'Université quant à elle, consomme 8 GWh/an et dispose d'un suivi énergétique de qualité. Pour ce qui concerne le Conseil Régional, son patrimoine des lycées affiche une consommation énergétique de 15,7 GWh/an répartis sur 44 sites (données 2016).

Ces 3 acteurs (Université, Conseil Général, et Conseil Régional) couvrent 50 % des enjeux du secteur où la problématique est clairement d'éviter un développement de la climatisation malgré les plaintes accrues des utilisateurs des bâtiments.

Ainsi un ambitieux programme de rénovation thermique a été lancé par la Région qui prévoit des actions sur le bâti : protection solaire du toit, protection des murs et des baies, mise en place de brasseurs d'air, mais aussi le remplacement de l'éclairage et la gestion électrique des équipements souvent sources de consommations parasites en inoccupation. Le Conseil Départemental également a défini un programme de rénovation lancé sur 3 de ces établissements et devant permettre de fixer des objectifs ambitieux de rénovation. L'Université de la Réunion a débuté une réflexion sur la gestion performante de ses équipements qu'il y aura lieu de concrétiser et d'accompagner.

Pour ce qui concerne le reste du secteur éducation (2 à 3 % de consommation estimée sur 600 sites), le caractère diffus du parc et la difficulté à budgétiser des investissements par leurs propriétaires, obligent à traiter ce segment par les offres dites standards notamment sur le bâti, les brasseurs d'air, l'éclairage, voire la climatisation.

Zoom sur le secteur santé

La branche santé présente une grande similitude avec la morphologie globale du secteur tertiaire. Ainsi, 50 bâtiments consomment deux fois plus que 2 500 autres sites. Quelques sites sont donc très consommateurs avec une proportion forte de l'usage climatisation. Peu d'audits de qualité ont malheureusement pu être réalisés, faute de demande et d'intérêt des acteurs. Une opération a cependant démontré un potentiel d'économies d'énergie de 40 % à travers des interventions sur l'eau chaude et la climatisation sur les sites de ce secteur.

Deux grandes catégories de sites se distinguent :

- Les groupes hospitaliers avoisinant 20 GWh/an par unité de consommation et les cliniques situées entre 2 à 5 GWh/an par site (ne comportant pas de salles blanches),
- Les cabinets et laboratoires.

La première catégorie représente les 2/3 des consommations du secteur avec 50 sites. Les grandes zones de process qui caractérisent cette catégorie de site sont des facteurs limitants pour le concept de « maîtrise de l'énergie ». La MDE y reste à ce jour peu étendue. Autre handicap de ce secteur : le caractère sensible et la technicité des métiers qui y sont exercés.

La climatisation qui concerne 90 % de la surface des bâtiments est de type classique.

Sur les gros centres, se trouvent des groupes avec des condensations à eau, ce qui permet d'avoir des rendements assez bons au vu du climat chaud (coefficient d'efficacité frigorifique EER de 3,2 mesuré sur l'installation du bâtiment central de Saint-Pierre) alors que plusieurs bâtiments à plus faibles besoins présentent un rendement de 2 à 2,5 du fait de condensation à air. De même, 70 % des installations de génie climatique ne bénéficient pas de système de gestion et sont peu suivis.

S'agissant de l'eau chaude, le développement du solaire thermique demeure faible hormis sur le site du CHU sud.

Les sites sont dotés d'un grand nombre d'équipements électriques et les contraintes liées à la légionellose (maintien de température et chocs thermiques) atténuent les économies envisageables.

Pour l'éclairage, la technologie majoritairement présente est le T8 avec un taux de pénétration de 80 %. Aussi, la démocratisation de la LED devrait apporter des gains substantiels dans le futur.

Un programme pilote a été décidé pour le futur hôpital de l'ouest (livrable en septembre 2018). Il prévoit :

- Une conception bioclimatique permettant de limiter l'utilisation de la climatisation à 6 mois et assurant entre 40 % et 50 % d'économie de climatisation selon les zones des bâtiments.
- Une installation de génie climatique performante couplant une pompe à chaleur permettant le sous-refroidissement de la climatisation, le chauffage de l'eau chaude et la déshumidification des batteries des centrales de traitement d'air soit un gain estimé de 20 %.

Ce projet devrait permettre d'économiser près de 1,5 GWh/an soit, 35 % d'économies par rapport à un projet standard.

Le reste du secteur santé (4 % de consommation estimée sur 2 500 sites) est traité par la norme et les offres dites standards, notamment pour la climatisation et l'éclairage, compte tenu de son caractère diffus et de sa difficulté à mobiliser les occupants non propriétaires.

Au bilan, le secteur de la santé reste mal connu en termes d'utilisation. Il convient de mieux comparer les technologies utilisées et surtout son mode de fonctionnement (gestion de l'occupation, point de consigne, régulation...). Le suivi de l'opération pilote innovant en termes de conception et de solutions techniques (pompe à chaleur couplée sur la climatisation et l'ECS) devra être assuré pour permettre son déploiement dans le futur.

Zoom sur le secteur hôtellerie / restauration

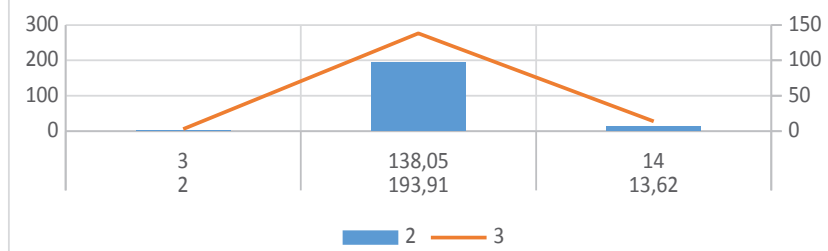
Le secteur hôtellerie/restauration, très consommateur d'énergie, constitue un enjeu très important. En hôtellerie seule, les intensités énergétiques sont très fortes et varient de 200 kWh/an/m² à 400 kWh/an/m². En restauration, la consommation se situe environ à 500 kWh/an/m² et se distingue par de fortes pointes.

L'Ademe a évalué 14 sites (3 à 4 étoiles) dont la consommation moyenne annuelle se situait entre 300 MWh/an et 1,5 MWh/an mais, il s'avère peu évident de définir un indicateur de performance énergétique.

La variabilité des usages (présence d'une piscine ou d'une restauration) rend difficile la comparaison et l'analyse des données. Le ratio du label européen présentant les kWh/nuitée n'est pas très pertinent non plus pour la Réunion où beaucoup d'hôtels ont un fonctionnement hybride (restauration, salles de séminaire,...) et non seulement hôtelier, ce qui génère d'importantes fluctuations énergétiques. Certains sites ont un seuil bas mais conservent des intensités surfaciques très élevées.

Seul le caractère peu vertueux du secteur peut être affirmé : au-delà de 200 kWh/m²/ an, les sites sont trop consommateurs, quel que soit leur niveau de prestations et d'équipements.

Indicateurs énergétiques dans le secteur hôtellerie/restauration



Les pratiques en termes d'efficacité énergétique demeurent peu importantes. Ainsi, 60 % du parc possède des toitures non isolées et peu de protection solaire des baies. Les établissements sont équipés de climatiseurs individuels dans 75 % des cas avec un taux de surface climatisée de 85 %! Seuls 25 % des sites auraient recours à l'eau chaude solaire et utiliseraient encore majoritairement l'électricité en cuisine. Enfin, 100 % du parc éclairage et climatisation est piloté manuellement et ne dispose d'aucun système de gestion énergétique.

L'état « énergétique » du parc offre donc un potentiel de marges de manœuvres conséquent. Pour exemple, la rénovation de climatisation et sa gestion sur un des sites a permis de faire diminuer la consommation annuelle de 14 % soit une baisse de près de 40 % de l'usage climatisation sans que le confort en soit détérioré. De même, 30 % des usages, en moyenne, sont en dehors de la cible traditionnelle des utilités constatées : cuisine, climatisation, éclairage et eau chaude. Ce potentiel mérite d'être mieux évalué et piloté.

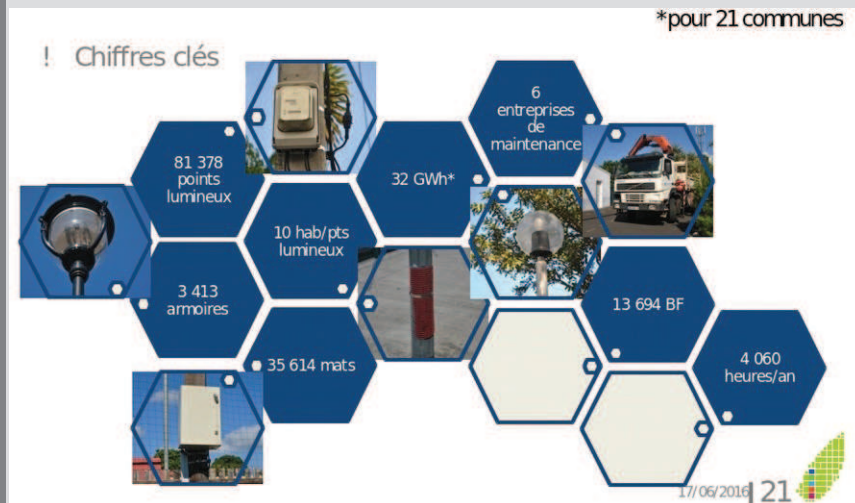
Compte tenu de ces constats, il apparaît nécessaire de travailler à la définition d'un indicateur énergie pertinent du secteur. Pour cela, une connaissance plus fine, par sous utilité, doit être acquise (une connaissance des usages à la chambre, dissociation des surfaces restauration/séminaire...). **Cette action pourrait être adossée à une démarche de labellisation (type ecolabel) qui se déploierait localement**

3. Bilan des ENR

Filière	Puissance installée (MW)		
	Bilan à fin 2017	Objectifs PPE1 2018	Objectifs PPE1 2023
PV avec stockage	19	47,5	77,5
PV sans stockage	168,9	193,6	231,6
Méthanisation	4,4	6,9	10,4
Gazéification		1	4
ORC		5	9,7
Énergies marines		0	5
Géothermie		0	5
Hydraulique	138,6	134,1	173,1
Éolien	16,5	24,5	41,5
Déchets		0	16
total	347,4	412,6	573,8

Zoom sur l'éclairage public

Source : SPL Énergies Réunion 2016



État des lieux : Avec une consommation annuelle de l'ordre de 32 GWh, l'éclairage public des 24 communes de la Réunion représente à lui seul près de 2 % de la consommation totale d'électricité de la Réunion soit le double de la Métropole. Le parc est estimé à environ 80 000 points lumineux, 9 MW de puissance installée pour 100 tonnes de CO₂ émis par nuit.

Ainsi, la maîtrise de l'énergie au niveau de ce poste est importante. Elle répond à des enjeux économiques mais aussi sociaux et environnementaux. À l'échelle des collectivités locales, l'éclairage public représente entre 20 et 60 % de la facture annuelle d'électricité. Ces consommations représentent en effet un gisement important d'économies d'énergies et constituent pour les acteurs de l'énergie une priorité en matière de maîtrise de la demande en énergie.

L'étude commandée par le SIDELEC en 2016, dresse un état des lieux assez complet du secteur de l'éclairage public et des équipements présents sur les voiries communales. Ci-dessus quelques chiffres clés.

Étude de cadrage et vétusté

Plus d'une commune sur 2 a réalisé un diagnostic technique durant les 10 dernières années. Cependant, la majorité d'entre elles a une vision erronée quant à l'état de vétusté de ses équipements. Cela s'explique notamment par les rapports d'entretien fournis par les entreprises n'intégrant pas systématiquement toutes les investigations nécessaires à la caractérisation du patrimoine.

Par manque de moyens financiers les Plans pluriannuels d'investissement (PPI) sont peu ou pas mis en œuvre.

Les technologies d'éclairage

D'un point de vue énergétique, les équipements en jeu, notamment les sources lumineuses et les équipements électriques auxiliaires sont plutôt standard.

En effet, 70 % des voiries sont éclairées par une source d'efficacité lumineuse inférieure à 80 lm/W notamment les lampes de type sodium haute pression (SHP) ou des lampes à vapeur de mercure telles que les ballons fluo.

Sur l'ensemble des territoires communaux, les sources lumineuses à LED sont peu présentes. En règle générale, le déploiement de la technologie ne dépasse pas le stage du test ponctuel sur tout ou partie de voirie.

Il a été identifié plus de 15 % des points lumineux comme étant des lampes à vapeur de mercure.

Au regard de la directive européenne 2005/32, l'État français devra supprimer ce type de technologie du marché, suivant le planning de mise en œuvre ci-dessous.

Type/Année	2012	2015	2017
Lampe à vapeur de mercure (MBF, HWL, HLP, HQL, HSB)		Interdiction	
Lampes à vapeur de sodium rétrofit (SHP, SOX, SHX, SON, SLP, SDW)		Interdiction	
Lampes à vapeur de sodium verre mat (SHP, SOX, SHX, SON, SLP, SDW)	Interdiction des lampes de moins de 80lm/W		
Lampes à vapeur de sodium verre clair (SHP, SOX, SHX, SON, SLP, SDW)	Interdiction des lampes de moins de 90lm/W		
Lampes aux halogénures métalliques, verre mat (HID, IN, ION, HPI, CDN, HQI, HCI, HSI, NS, NP)	Interdiction des lampes de moins de 70lm/W	Interdiction des lampes de moins de 75lm/W	
Lampes aux halogénures métallique verre clair (HID, IN, ION, CDN, HQI)	Interdiction des lampes de moins de 75lm/W	Interdiction des lampes de moins de 80lm/W	
Ballasts	Interdiction des rendements < 70%		Interdiction des rendements < 85%
Luminaire	Les nouvelles lampes doivent être compatibles avec les ballasts prescrits à partir de 2017		

Équipements auxiliaires

Très peu de communes ont fait le choix du ballast électronique. Ainsi, plus de 90 % des candélabres sont équipés de ballast ferromagnétique.

Pilotage et commande du parc

Le pilotage du parc est réalisé à travers 3 grandes familles :

- les horloges (astronomiques/classiques) ;
- les cellules photo électriques ;
- les GTC.

Des gisements d'économies d'énergie existent à ce niveau. En effet, seulement près d'1/3 du parc est piloté par des horloges astronomiques.

Il est à noter que le pilotage type « Pulsadis » est encore présent sur la partie Nord-Est de l'île, les collectivités voulant de plus en plus se défaire de ce type de commande.

La durée moyenne d'éclairage journalière est d'environ 11 heures contre 9 heures en Métropole.

Du fait de la crainte d'observer une augmentation des actes de vandalisme, Les coupures de nuit (partielle sur le territoire) et l'abaissement du flux lumineux sont très peu utilisées.

La diminution des consommations électriques pourra se faire grâce à la maîtrise du temps de fonctionnement de l'éclairage.

Cependant, l'évolution des modes de vies pourrait limiter cela, notamment en raison de la nécessité de favoriser davantage la vie nocturne, sur certaines communes.

Projets en cours

Commune de la Plaine des Palmistes : rénovation de 655 points lumineux avec mobilisation des aides du FEDER, EDF et Ademe ;

Diagnostic des équipements des 13 communes ayant transféré leur TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité). Ce projet concerne 17 225 points lumineux soit, plus de 20 % du parc.

Plan d'actions

Il est proposé de mettre en place un plan d'actions concret qui réponde aux enjeux évoqués s'articulant autour de 3 axes :

1- Lancer un plan régional d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public avec principalement :

- Un diagnostic des installations d'éclairage public des 24 communes intégrant la qualité photométrique,
- Des mesures pérennes d'aides aux communes permettant :

Le remplacement des 15 000 luminaires Ballon Fluo « BF » (dont la fabrication est interdite depuis avril 2015) par des lampes moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement. Pour exemple, une lampe de 100 W sodium haute pression « SHP » éclaire 2 fois mieux qu'une lampe BF de 125 W,

De diviser par 2 la consommation de leurs parcs d'éclairage public

La mise en sécurité électrique des installations (armoires, réseaux et candélabres),

Le « relanternage » avec changement de lampe pour lutter contre les pollutions lumineuses et une meilleure efficacité photométrique des lanternes,

De l'efficacité lumineuse des sources en remplaçant les ballasts ferromagnétiques par des ballasts électroniques > jusqu'à 10 % d'économie par lampe et allongement de leur durée de vie,

De généraliser l'utilisation d'horloge astronomique et/ou capteurs crépusculaire et la variation du flux lumineux à l'armoire ou au point lumineux.

2- Évaluer la performance dans le temps et maintenir les équipements, dans le cadre :

- D'une mutualisation des investissements, des moyens et de la gestion des installations d'éclairage public permettant des économies d'échelle et une maintenance préventive efficace.
- De la mise en place d'une cartographie et SIG précis des réseaux et équipements d'éclairage public, qui serait alors un outil précieux à destination des communes dans la gestion de leurs installations et des réponses aux DT DICT,
- De la réalisation des tableaux de bord énergie (TBE) pour le suivi de l'impact des actions sur les consommations électriques ;

3- Communiquer et éduquer pour faciliter le déploiement des actions techniques grâce à :

- L'élaboration et la promotion de guides techniques à l'attention des acteurs techniques (guide : « Éclairons juste la Réunion », des brochures à l'attention des administrés,
- La formalisation de retours d'expériences profitables aux acteurs sur les technologies existantes, les marchés, les modes de gestion...
- La mise en place de moments d'échanges techniques à l'attention des collectivités, syndicats, entreprises privées, acteurs publics...
- La réalisation de sessions d'information à l'attention des élus et du grand public sur les problématiques et les enjeux environnementaux liés à l'éclairage public

Les hypothèses ci-dessous permettent d'établir un potentiel d'économies d'énergie ainsi qu'un plan pluri-annuel d'investissement pour l'axe 1 de ce plan, soit :

- 80 000 points lumineux ;
- 100 % du parc à rénover (hors réseaux d'alimentation et mâts) ;
- Coûts de rénovation de 600 €/point lumineux, toutes dépenses confondues ;
- Diminution de la consommation électrique du parc de 50 % (à minima) ;

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réduction des consommations électriques par action :

Axe	Intitulé	Détails	Gisement (kWh/an)		
1	plan régional d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public (100% du parc concerné)	relanernage	# Remplacement des 15 000 luminaires Ballon Fluo « BF » # Mise en sécurité électrique des installations (armoires, réseaux et candélabres), # "Relanernage" avec changement de lampes pour lutter contre les pollutions lumineuses et une meilleure efficacité photométrique des lanternes, # Remplacement des ballasts ferromagnétiques par des ballasts électroniques	35%	11 461 203,60
		abaissement	# utilisation de la variation du flux lumineux à l'armoire ou au point lumineux	10%	3 274 629,60
		horloge	# utilisation d'horloge astronomique et/ou capteurs crépusculaire	5%	1 637 314,80
16 373 148,00					

En prenant en compte les hypothèses ci-dessus, le plan pluriannuel d'aides estimé à 48 M€ permettrait d'économiser : jusqu'à 15 000 tonnes de CO₂ par an 16 GWh / an, **et au moins 30 % de la facture d'électricité des communes.**

Annexe 2- Cadre territorial de compensation des petites actions visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité à La Réunion adopté par délibération de la CRE n° 2019-006 du 17 janvier 2019



CADRE TERRITORIAL DE COMPENSATION DE LA REUNION

Cadre territorial de compensation des petites actions visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité à la Réunion adopté par délibération de la CRE n° 2019-006 du 17 janvier 2019

Ce document constitue le cadre territorial de compensation des petites actions de MDE à la Réunion comme défini dans la délibération de la CRE du 2 février 2017¹. Il est publié conjointement à la délibération de la CRE du 17 janvier 2019 et en est indissociable. En particulier, les recommandations formulées dans la délibération précitée s'appliquent au cadre de la Réunion (sauf mention explicite).

Le comité MDE de la Réunion a transmis à la CRE son dossier d'analyse des petites actions de MDE le 23 avril 2018. Sur la base de ce dossier, des échanges qui ont suivi entre la CRE et le comité et des derniers éléments transmis le 30 novembre 2018, la CRE a élaboré le présent cadre territorial de compensation.

Le cadre territorial de compensation précise la nature, les caractéristiques et les conditions de compensation au titre des charges de service public de l'énergie (SPE) des petites actions de MDE mises en œuvre à la Réunion au cours des cinq prochaines années. Ce cadre couvre donc la période 2019 – 2023.

Glossaire²

- La prime MDE au titre des charges de SPE, dénommée dans la suite du document « prime MDE », correspond pour une action, à l'aide maximale financée par les charges de SPE dont pourra bénéficier le client. Une aide complémentaire peut être apportée par d'autres acteurs (Collectivités territoriales, ADEME...).
- Charges brutes de SPE : les charges brutes de SPE pour une action de MDE correspondent à la somme des charges accompagnant le déploiement de l'action, c'est-à-dire à la somme des primes de MDE versées et des frais du fournisseur historique (FH) déduction faite des participations financières des autres acteurs (subvention des collectivités, fonds chaleur de l'ADEME, aides du FEDER, etc.) et des recettes issues de la valorisation des CEE générées par la mise en œuvre de l'action en question.
Charges brutes de SPE pour une action = primes MDE + frais du FH - participations tierces – recettes CEE
- Charges de SPE évitées : les charges de SPE évitées par une action de MDE correspondent à la somme des surcoûts de production évités sur toute la durée de vie de l'action.
- Economie nette de charges de SPE ou gain net de charges de SPE : l'économie nette, ou le gain net, de charges de SPE induite par une action de MDE correspond à la différence entre les charges de SPE évitées sur la durée de vie de cette action et les charges brutes de SPE accompagnant le déploiement de l'action.

Avertissement

Les calculs effectués par les comités MDE et la CRE, en particulier les calculs qui visent à s'assurer de l'efficacité des actions, prennent en compte une actualisation en application de la méthodologie de la CRE du 2 février 2017. Cependant, pour une meilleure lisibilité sur les dépenses futures à engager par l'Etat, l'ensemble des valeurs exprimées en euro ou en MWh dans le présent document sont des données non actualisées. Les charges brutes de SPE d'une action de MDE correspondent ainsi à la somme non actualisée sur 5 ans des charges accompagnant le déploiement de l'action, en euros courants. Les kWh évités par une action de MDE, respectivement les charges de SPE évitées par l'action, correspondent à la somme non actualisée sur la durée de vie de l'action des kWh évités, respectivement des surcoûts de production évités.

¹ Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 2 février 2017 portant communication relative à la méthodologie d'examen des petites actions visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité dans les zones non interconnectées

² Un glossaire complet est présenté en annexe de la délibération n° 2019-006 du 17 janvier 2019.

SOMMAIRE

1. ACTIONS STANDARD	3
1.1 SEGMENTATION DES CLIENTS VISES	3
1.2 ACTIONS ELIGIBLES A LA COMPENSATION	3
1.2.1 Secteur résidentiel.....	3
1.2.2 Secteurs tertiaire et industriel	7
1.2.3 Collectivités	9
1.2.4 Synthèse budgétaire.....	10
2. ACTIONS NON STANDARD	10
2.1 ACTIONS ENVISAGEES	10
2.2 ENVELOPPE PREVISIONNELLE	10
3. SYNTHESE DU CADRE TERRITORIAL DE REUNION	10
4. SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS DE LA CRE SUR L'APPLICATION DU CADRE TERRITORIAL DE COMPENSATION A LA REUNION	13
ANNEXE 1 : LISTE DES ACTIONS RETENUES A LA REUNION	14
ANNEXE 2 : DETAIL DES OBJECTIFS ET DES PRIMES PAR ANNEE	17

1. ACTIONS STANDARD

1.1 Segmentation des clients visés

La clientèle ciblée par le comité MDE de la Réunion se répartit en trois catégories : les clients du secteur résidentiel, les entreprises des secteurs tertiaire et industriel et les collectivités.

Le secteur résidentiel présente un enjeu important à la Réunion puisqu'il couvre 45 % de la consommation d'électricité et 89 % des clients. La grande majorité des actions de MDE auprès des clients particuliers sont des actions standard. Compte tenu de la part importante de la population de la Réunion dont les revenus sont relativement faibles et qui peut être considérée comme précaire voire très précaire, les aides ont fait l'objet d'un ajustement à destination de ces publics particuliers. Ainsi, le niveau d'aide pour certaines actions et leurs conditions d'application sont différenciées selon le niveau des revenus des ménages (client particulier, particulier précaire et particulier très précaire). Pour les clients précaires et très précaires, la mise en œuvre des actions de MDE peut passer par l'intermédiaire des bailleurs sociaux.

Les secteurs tertiaire et industriel représentent également des enjeux énergétiques importants puisque leur consommation s'élève à 50 % de la consommation électrique du territoire (les seuls gros consommateurs au tarif vert couvrent 34 % de la consommation). Ces secteurs regroupent des profils de consommation très variés, les clients pouvant être aussi bien de petites entreprises que de gros industriels. Pour répondre à tous les besoins de MDE, en plus d'actions standard, ces clients pourront bénéficier d'actions non standard adaptées à leur activité.

Enfin, pour les collectivités locales, l'enjeu majeur est la rénovation de l'éclairage public avec des équipements performants et économes.

1.2 Actions éligibles à la compensation

1.2.1 Secteur résidentiel

La volonté du comité MDE de la Réunion dans le secteur résidentiel est d'accompagner notamment :

- 1) Les actions visant à une amélioration du bâti en ciblant particulièrement la protection solaire³ et l'isolation thermique, gages d'un confort thermique économe en énergie permettant d'éviter l'installation de climatiseur ou d'en limiter l'utilisation ;
- 2) La production d'eau chaude sanitaire par le solaire mais aussi par des technologies électriques performantes (chauffe-eau thermodynamique) quand elles s'avèrent plus adaptées ;
- 3) Le remplacement d'équipements existants par des matériels plus efficaces et mieux dimensionnés (climatisation, brasseur d'air, électroménager, etc.).

Pour les clients du secteur résidentiel, le comité a proposé 15 types d'actions dans son dossier initial dont la plupart se déclinent en termes d'objectif de placement et de niveau de la prime selon la catégorie de clients (non précaires, précaires et très précaires). En cours d'instruction, le comité a proposé d'ajouter trois nouvelles actions pour le secteur résidentiel (chauffe-eau solaire collectif dans les bâtiments neufs, et dans les bâtiments existants, luminaire à module LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes). La CRE retient les 36 actions listées dans le Tableau 1 par ordre d'efficacité, en indiquant pour chacune d'entre elles, la prime MDE unitaire pour 2019⁴ ainsi que les charges prévisionnelles brutes de SPE générées sur 5 ans en tenant compte des objectifs ambitieux fixés par le comité. Les principales caractéristiques de ces actions sont indiquées en annexe.

Tableau 1 : Actions retenues dans le cadre de compensation de la Réunion sur le secteur résidentiel (BAR⁵), classées par ordre décroissant d'efficacité

Type de client	Nom de l'action	Efficacité	Charges brutes de SPE (€)	Prime 2019 (€/unité)	Unité
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire collectif NEUF	3,47	93 915	80	m2 capteurs
Particuliers précaires	BAR - Chauffe-eau solaire collectif NEUF	3,29	325 362	80	m2 capteurs
Particuliers	BAR - Réduction des apports solaires par la toiture	2,80	848 319	10	m ²
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire individuel EXISTANT	2,77	6 741 979	600	nbre

³ Système qui réduit l'apport thermique du rayonnement solaire sur les murs (bardage ventilé, pare-soleil verticaux, etc.) ou sur les toitures (éléments de couverture réfléchis, etc.) ou sur les baies vitrées (stores extérieurs en toile, etc.).

⁴ Pour certaines actions, la prime MDE indiquée correspond à une valeur représentative des primes définies pour chacune des sous-catégories de l'action, par exemple selon le dimensionnement technique de l'équipement. Ces sous-catégories sont précisées en annexe.

⁵ Les acronymes BAR (bâtiments résidentiels), BAT (bâtiments tertiaires), IND (sites industriels) et RES (réseaux) sont ceux du dispositif de CEE.

17 janvier 2019

Type de client	Nom de l'action	Efficiencie	Charges brutes de SPE (€)	Prime 2019 (€/unité)	Unité
Particuliers très précaires	BAR - Réduction des apports solaires par la toiture	2,64	116 804	15	m ²
Particuliers	BAR - Brasseur d'air	2,64	2 125 160	150	nbre
Particuliers	BAR - Pack Isolation Toiture + Réduction apports solaires	2,48	1 136 931	20	m ²
Particuliers précaires	BAR - Réduction des apports solaires par la toiture	2,47	238 728	15	m ²
Particuliers	BAR - Isolation de combles ou de toitures	2,46	2 243 620	10	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Isolation de combles ou de toitures	2,31	2 592 178	15	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Congélateur de classe A+++	2,30	403 401	200	nbre
Particuliers	BAR - Climatiseur performant A+++ existant	2,24	3 314 161	350	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire individuel NEUF	2,21	2 213 316	550	nbre
Particuliers	BAR - Protection solaire de mur contre le rayonnement extérieur	2,21	60 433	10	m ²
Particuliers	BAR - Marmite à riz performante	2,21	986 916	20	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Pack Isolation Toiture + Réduction apports solaires	2,20	253 413	30	m ²
Particuliers précaires	BAR - Pack Isolation Toiture + Réduction apports solaires	2,15	249 318	30	m ²
Particuliers précaires	BAR - Isolation de combles ou de toitures	2,15	2 655 900	15	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel NEUF	2,11	976 166	1 150	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Brasseur d'air	2,11	13 664 778	240	nbre
Particuliers précaires	BAR - Brasseur d'air	2,08	2 885 043	240	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau thermodynamique (substitution CE électrique)	2,07	3 062 419	600	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire collectif EXISTANT	1,99	656 382	500	m2 capteurs
Particuliers très précaires	BAR - Protection solaire de mur contre le rayonnement extérieur	1,95	204 752	15	m ²
Particuliers	BAR - Luminaire à modules LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes	1,91	1 311 647	50	nbre
Particuliers précaires	BAR - Protection solaire de mur contre le rayonnement extérieur	1,91	82 889	15	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel ECO SOLIDAIRE EXISTANT	1,85	14 130 212	1 200	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel EXISTANT	1,85	3 532 553	1 200	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-Eau Electrique Asservi ⁶	1,82	227 820	75	nbre
Particuliers	BAR - Protection solaire des baies	1,75	1 514 804	200	baie
Particuliers précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel EXISTANT	1,68	14 796 106	1 200	nbre
Particuliers précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel NEUF	1,63	3 913 818	1 150	nbre

⁶ Cette action consiste en l'asservissement d'un chauffe-eau électrique par la pose d'un contacteur sur l'installation électrique afin de faire fonctionner le chauffe-eau pendant les heures creuses.



Type de client	Nom de l'action	Efficienc	Charges brutes de SPE (€)	Prime 2019 (€/unité)	Unité
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau thermodynamique (substitution CE électrique)	1,60	3 960 614	900	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Protection solaire des baies	1,41	1 565 324	300	baie
Particuliers précaires	BAR - Protection solaire des baies	1,38	840 138	300	baie
Particuliers très précaires	BAR - Réfrigérateur de classe A+++	1,25	580 350	350	nbre

Analyse des actions induisant les charges de SPE les plus élevées

Selon les objectifs de placement et les primes envisagés par le comité MDE de la Réunion, les trois actions à destination du secteur résidentiel qui présenteront les coûts pour les charges de SPE les plus élevés sont le chauffe-eau solaire individuel dans des logements existants pour les clients précaires, le chauffe-eau solaire individuel dans des logements existants pour les clients très précaires et le brasseur d'air pour les clients très précaires.

Chauffe-eau solaire (CES) individuel

S'agissant des chauffe-eaux solaires, le comité a identifié les enjeux suivant à la Réunion :

- 1) Le remplacement des anciens chauffe-eaux solaires. Le parc s'établit actuellement à plus de 135 000 CES individuels, soit un taux d'équipement de 44 % pour les résidences principales.
- 2) Le remplacement des chauffe-eaux électriques lors de la réhabilitation des logements.
- 3) La mise en place de solutions performantes, comme le chauffe-eau solaire thermodynamique, dans le parc privé collectif pour lequel la solution solaire est difficile à mettre en place. Le versement de la prime MDE pour des chauffe-eaux thermodynamiques est conditionné à la démonstration que cette solution est la plus performante d'un point de vue technico-économique. Il est en particulier nécessaire de montrer que la solution de chauffe-eau solaire n'est pas adaptée. Les contrats signés entre le fournisseur historique et les installateurs devront inclure les conditions permettant de s'assurer de cette démonstration.

Sur le marché du neuf, le comité constate des difficultés pour l'application de la RTAA⁷ qui impose un dispositif de production d'eau-chaude sanitaire obligatoire avec un taux de couverture par l'énergie solaire d'au moins 50 % (sauf si l'ensoleillement de la parcelle ne permet pas d'atteindre cette condition). Le comité a donc souhaité que le cadre territorial de compensation des petites actions de MDE facilite cette mise en œuvre. La CRE est consciente que les réglementations peuvent être difficiles à mettre en œuvre car parfois coûteuses pour le client final. De manière à faciliter l'application des réglementations, la CRE a accepté la mise en œuvre de primes MDE pour les actions relatives au chauffe-eau solaire dans les bâtiments neufs mais uniquement à titre transitoire, afin de passer d'une logique d'incitation à une logique d'accompagnement des consommateurs locaux sur qui pèse l'obligation. Ainsi, la CRE a demandé à ce que les primes MDE pour ces actions soient décroissantes dans le temps. L'annexe 2 détaille pour chaque action le niveau des primes MDE par année. À titre d'illustration, la prime pour les CESI dans le neuf pour les ménages non précaires est de 550 € les deux premières années du cadre, puis passe à 400 € les deux années suivantes et est de 200 € la dernière année.

Sur le marché de l'existant, où la RTAA ne s'applique pas, l'enjeu est fondamental à la Réunion car le taux d'équipement en CES dans le secteur résidentiel est déjà important. En l'absence de prime MDE, les particuliers auraient tendance à revenir au chauffe-eau électrique beaucoup moins coûteux.

Pour les clients précaires, la prime est fixée à 1 200 € pour les chauffe-eaux solaires individuels dans les bâtiments existants (la prime est de 600 € pour les particuliers non précaires). Avec un objectif de 2 000 CESI installés par an dans les bâtiments existants, les charges brutes de SPE atteignent un niveau de 14,8 M€. Sur leur durée de vie estimée à 17 ans, ces installations permettront d'éviter 37,3 M€ de charges de SPE, engendrant ainsi une économie nette de charges de SPE de 22,5 M€. L'efficacité de l'action, relativement faible en raison du niveau de prime incitatif, est de 1,68.

Pour les clients très précaires, le niveau de prime est également de 1 200 €. Le comité distingue deux actions pour ces clients : une action avec uniquement la prime MDE au titre des charges de SPE (objectif de 500 CESI installés par an), et une action nommée « Eco Solidaire » pour laquelle la Région Réunion apportera un complément financier via le fond FEDER de manière à ce que les CESI soient entièrement subventionnés pour les clients très précaires qui en bénéficieront (objectif de 2 000 CESI installés par an). Au total, les charges brutes de SPE s'élèvent à 17,7 M€ pour ces deux actions et les économies nettes de charges de SPE sont de 31,4 M€.

⁷ Réglementation thermique, acoustique et aération

Cas particulier des CESI en abonnement

Aujourd'hui, plusieurs installateurs de chauffe-eaux solaires proposent aux clients résidentiels une offre en abonnement : le client acquiert son CESI au bout de 5 ou 10 ans en le finançant au travers de mensualités. La prime MDE définie dans le cadre de compensation est versée en une seule fois à l'installateur. Elle permet de réduire les mensualités du client. Avec l'offre en abonnement, l'impact financier du CESI est moins substantiel pour le client qui ne subit pas d'effet de trésorerie. Le niveau optimal de la prime MDE peut donc être diminué par rapport à la prime pour l'achat en une seule fois d'un CESI. Les primes retenues⁸ dans le cadre de compensation pour les CESI dans le secteur résidentiel neuf⁹ sont les suivantes (sans différenciation sur le volume des ballons) :

- Particuliers : 200 € pour les années 1 et 2 du plan quinquennal (contre 600 € de prime pour l'achat en une seule fois), 150 € pour les années 3 et 4 et 100 € pour l'année 5 ;
- Particuliers précaires : 400 € pour les années 1 et 2 du plan quinquennal (contre 1 200 € de prime pour l'achat en une seule fois), 300 € pour les années 3 et 4, 150 € pour l'année 5.

Brasseur d'air

La mise en place d'un brasseur d'air dans un logement résidentiel a pour but d'améliorer le confort thermique tout en évitant l'usage de la climatisation ou en réduisant son utilisation. L'objectif du comité est de développer fortement la diffusion des brasseurs d'air, notamment vers la cible des logements sociaux de manière à éviter l'installation de climatiseur chez les clients les plus précaires. Pour l'installation de brasseurs d'air dans des bâtiments existants, les clients précaires et très précaires bénéficieront d'une prime à l'investissement de 240 € (prime de 150 € pour les clients non précaires). L'installation de brasseur d'air dans les bâtiments neufs étant plus aisée, la prime MDE est réduite dans ce cas¹⁰ : 150 € pour les clients précaires et très précaires (100 € pour les clients non précaires). Avec un objectif total de 35 000 brasseurs installés chez les clients très précaires sur les 5 années du plan, les charges brutes de SPE atteignent un niveau de 13,7 M€ mais ces dispositifs permettront d'éviter sur leur durée de vie – estimée à 10 ans – 37,4 M€ de surcoûts de production. L'économie nette de charges de SPE est donc de 23,8 M€ et l'efficacité de l'action de 2,11.

Réserves de la CRE

Réglementation thermique

L'existence de réglementations imposant la réalisation de certaines actions de MDE dans les logements résidentiels neufs questionne le bien-fondé d'une prime au titre des charges de SPE pour ces actions obligatoires et, en tout état de cause, permet de fixer le montant de cette prime dans une logique d'accompagnement de la mise en place de la réglementation et non dans une logique d'incitation. Eu égard à la difficulté de mettre en œuvre certaines réglementations en raison du coût pour le client final et afin d'accompagner la transition entre ces deux logiques, la CRE accepte la proposition des comités de définir tout de même des primes MDE pour des actions rendues obligatoires par la réglementation thermique. Toutefois :

- L'efficacité des actions concernées a été calculée avec un coefficient d'effet d'aubaine permettant de prendre en compte le fait que certains clients (dans des proportions différentes selon les actions) appliqueraient la réglementation thermique même en l'absence de prime MDE.
- Le coût de ces actions devant progressivement être transféré des charges de SPE aux consommateurs locaux sur qui pèsent les obligations, le niveau des primes pour les actions relatives aux chauffe-eaux solaires, individuel et collectif, dans le secteur résidentiel et pour des bâtiments neufs, est décroissant à partir de la troisième année du cadre de compensation. Pour les autres actions de MDE déjà imposées ou incitées par la réglementation thermique mais dont les marchés sont moins matures, comme les actions relatives à l'isolation ou à la protection solaire, le niveau de la prime devra être décroissant au plus tard à partir de la 5^{ème} année du cadre de compensation. Le comité devra proposer la baisse à appliquer lors d'une révision du cadre.
- Pour ces actions soumises à la RT, le niveau de prime dans le neuf doit être inférieur à la prime pour la même action dans l'existant.

⁸ L'ensemble des calculs (efficacité, charges de SPE induites, etc.) ont été effectués avec les primes MDE pour l'achat en une seule fois du CESI. Cette hypothèse conservatrice pour le calcul de l'efficacité de l'action CESI majore les charges de SPE induites par la mise en œuvre de l'action.

⁹ Pour le secteur résidentiel existant, les primes, sur toute la durée du cadre, sont celles définies pour la première année du cadre pour le secteur résidentiel neuf.

¹⁰ L'ensemble des calculs (efficacité, charges de SPE induites, etc.) ont été effectués avec les primes MDE pour l'installation de brasseur d'air dans les bâtiments existants. Cette hypothèse conservatrice pour le calcul de l'efficacité de l'action relative aux brasseurs d'air majore les charges de SPE induites par la mise en œuvre de l'action.

Appareil de réfrigération ménager A+++

Le comité MDE de la Réunion a proposé d'intégrer dans le cadre de compensation deux actions pour le froid ménager chez les clients résidentiels très précaires (réfrigérateurs A+++ et congélateurs A+++). L'analyse de la CRE de ces actions conduisait à émettre quelques réserves sur le niveau élevé des primes et la méthode de calcul des kWh évités. Cependant, le comité a démontré l'importance de ces actions auprès des ménages très précaires pour qui le froid ménager est le premier poste de consommation d'électricité devant l'eau-chaude sanitaire et la climatisation. Les primes MDE pour les réfrigérateurs et congélateurs de classe A+++ pour les clients très précaires sont donc intégrées au cadre de compensation. Ces primes sont décroissantes sur les 5 années du cadre (de 350 € à 200 € pour le réfrigérateur et de 200 € à 100 € pour le congélateur). En outre, le comité MDE de la Réunion s'engage à mettre en place un dispositif de récupération des anciens réfrigérateurs afin de garantir les gains énergétiques en évitant que les anciens appareils soient gardés branchés après l'achat d'un nouvel appareil, et à fournir des données consolidées sur les gains énergétiques de ces actions.

Chauffe-eau solaire individuel (CESI) dans les bâtiments neufs

L'installation d'un chauffe-eau solaire étant obligatoire dans les bâtiments neufs, et généralement plus aisée et moins coûteuse que dans les bâtiments existants, la CRE impose que les primes dans le neuf soient plus faibles que les primes dans l'existant. À cette fin, les primes pour les CESI dans le neuf pour les clients non précaires, précaires et très précaires ont été diminuées de 50 € pour les deux premières années. Elles sont de 550 € pour les clients non précaires et de 1 150 € pour les clients précaires et très précaires. À partir de la troisième année, la décroissance des primes pour respecter le principe décrit dans le paragraphe « réglementation thermique » ci-dessus permet de s'assurer que les primes dans le neuf sont plus faibles que celles dans l'existant.

Brasseur d'air

À la suite des réserves émises par la CRE quant au niveau de la prime MDE pour les brasseurs d'air dans le secteur résidentiel, le comité a proposé des primes plus faibles pour l'installation de brasseur d'air dans les bâtiments neufs. Cependant, les niveaux de prime pour les installations dans les bâtiments existants restent élevés et le calcul des kWh évités est pour l'instant fondé sur des estimations. Ainsi, la CRE a abaissé de 10 € le niveau de la prime pour l'installation de brasseur d'air dans les bâtiments existants pour les clients précaires et très précaires sur les cinq années du cadre. Par ailleurs, la CRE demande au comité d'apporter une attention particulière à cette action en présentant dans les bilans annuels un retour d'expérience approfondi et éventuellement une nouvelle méthode de calcul des économies d'énergie à la suite des expérimentations qui auront été menées.

Chauffe-eau solaire (CES) collectif dans les bâtiments existants

L'action MDE relative aux chauffe-eaux solaires collectifs dans le secteur résidentiel existant s'adresse uniquement aux logements non sociaux, ces derniers bénéficiant déjà d'une aide de l'ADEME et de la Région. Eu égard à la complexité et aux coûts des travaux d'installation d'un CES collectif dans des bâtiments existants, une prime élevée, de 500 €/m² de capteur solaire, est définie par le cadre de compensation. Si ce niveau de prime correspond à celui aujourd'hui proposé par l'ADEME et la Région pour les logements sociaux, la CRE ne dispose pas des éléments ayant conduit à sa définition et demande dès lors au comité MDE de la Réunion de démontrer dès le premier bilan annuel que ce niveau de prime n'engendre pas d'effet d'aubaine et est bien dimensionné. Le maintien de ce niveau de prime au-delà du 31 décembre 2020 est conditionné à une telle démonstration. Le rapport afférant devra être remis à la CRE au plus tard le 31 mars 2020.

1.2.2 Secteurs tertiaire et industriel

La volonté du comité MDE de la Réunion dans les secteurs tertiaire et industriel est d'accompagner notamment :

- 1) Les actions visant à une amélioration du bâti en ciblant particulièrement l'isolation thermique afin de réduire significativement la consommation électrique des systèmes de climatisation dans ces secteurs.
- 2) L'amélioration de la performance énergétique de la climatisation et de l'éclairage.
- 3) La réduction de la consommation électrique des meubles frigorifiques par l'installation, entre autres, de portes vitrées.

Pour les clients des secteurs tertiaire et industriel, le comité a proposé 13 types d'actions dans son dossier initial dont certaines se déclinent en fonction de l'utilisation ou non des locaux le week-end. En cours d'instruction, 5 nouvelles actions ont été ajoutées pour ces secteurs. La CRE retient les 20 actions listées dans le Tableau 2 par ordre d'efficacité, en indiquant pour chacune d'entre elles, la prime MDE unitaire pour 2019¹¹ ainsi que les charges prévisionnelles brutes de SPE générées sur 5 ans en tenant compte des objectifs ambitieux fixés par le comité. Les principales caractéristiques de ces actions sont indiquées en annexe.

¹¹ Pour certaines actions, la prime MDE indiquée correspond à une valeur représentative des primes définies pour chacune des sous-catégories de l'action, par exemple selon le dimensionnement technique de l'équipement. Ces sous-catégories sont précisées en annexe.

Tableau 2 : Actions retenues dans le cadre de compensation de la Réunion pour les secteurs tertiaires (BAT) et industriel (IND¹²), classées par ordre décroissant d'efficacité

Nom de l'action	Efficacité	Charges brutes SPE (€)	Prime 2019 (€/unité)	Unité
BAT - Isolation de combles ou de toitures usage WE	6,78	4 683 762	10	m ²
BAT - Rénovation meubles frigorifiques positifs	6,57	594 351	160	ml ¹³
IND - Isolation de combles ou de toitures	6,04	1 779 591	10	m ²
BAT - Réduction des apports solaires par la toiture	5,85	583 028	10	m ²
BAT - Isolation de combles ou de toitures hors WE	5,71	2 502 124	10	m ²
BAT - Lampe à LED de classe A+	5,17	57 030	12	nombre
BAT - Isolation des murs	4,78	959 896	10	m ²
BAT - Luminaires à modules LED pour l'éclairage d'accentuation	4,40	75 350	20	nombre
BAT - Porte non chauffante à haute performance d'isolation pour armoire verticale à froid négatif	4,25	251 430	85	porte
BAT - Rénovation meubles frigorifiques négatifs	4,20	236 326	83,3	ml
BAT - Système de régulation des cordons chauffants d'une porte d'armoire verticale à froid négatif	4,15	281 264	50	porte
BAT - Rideaux de nuit sur meubles frigorifiques de type vertical à température positive	4,03	265 430	30	ml
BAT - Tubes à LED à éclairage hémisphérique	3,99	22 735	15	nombre
BAT - Luminaire LED (surfaces commerciales)	3,98	563 565	40	nombre
BAT - Luminaires d'éclairage général à modules LED	3,13	287 365	40	nombre
BAT - Chauffe-eau solaire Individuel	3,01	408 534	600	nombre
BAT - Brasseur d'air	2,40	896 011	100	nombre
IND - Isolation de murs	2,32	270 703	10	m ²
BAT - Climatiseur performant A+++ usage WE	1,79	1 848 668	350	nombre
BAT - Climatiseur performant A+++ hors WE	1,29	1 767 062	350	nombre

Les montants des primes pour les actions standard dans les secteurs tertiaire et industriel définis dans le cadre territorial de compensation sont des valeurs maximales. Les primes effectivement versées seront définies en fonction des montants d'investissement spécifiques à chacun des projets et en fonction des économies ou recettes pour le client final que pourrait induire l'action de MDE.

Analyse des actions induisant les charges de SPE les plus élevées

Selon les objectifs de placement et les primes envisagés par le comité MDE de la Réunion, les deux actions à destination des secteurs tertiaire et industriel qui présenteront les charges brutes de SPE les plus élevées sont l'isolation de combles ou de toitures et l'installation de climatisation A+++ dans les bâtiments tertiaires.

Isolation de combles ou de toitures – secteur tertiaire

L'isolation thermique des bâtiments tertiaires permet de limiter la consommation électrique des climatiseurs. Cependant, les travaux d'isolation sur ces bâtiments ne sont pas encore systématiques à la Réunion pour diverses raisons (coût, travaux nécessitant la fermeture d'un site, locaux en location, etc.). Le potentiel d'isolation sur les bâtiments tertiaires reste donc encore élevé. Le niveau de prime est fixé à 10 €/m² d'isolant installé. L'action est scindée en deux selon que les bâtiments tertiaires sont utilisés le week-end ou non, les économies d'électricité sur

¹² Les acronymes BAR (bâtiments résidentiels), BAT (bâtiments tertiaires), IND (sites industriels) et RES (réseaux) sont ceux du dispositif de CEE.

¹³ Longueur linéaire de porte en verre, en mètre linéaire.

le poste de climatisation grâce à l'isolation n'étant en effet pas les mêmes dans les deux situations. Pour les bâtiments utilisés le week-end, l'efficacité est de 6,78 ; pour ceux utilisés uniquement en semaine, l'efficacité reste élevée mais est un peu plus faible (5,71). Avec des objectifs respectivement de 30 000 m² et de 20 000 m² isolés par an, les charges brutes de SPE engendrées par ces deux actions sont au total de 7,2 M€. Les surcoûts de production évités étant de 93,8 M€, les économies nettes de CSPE sur la durée de vie des isolants sont de 86,6 M€.

Climatisation A+++ – secteur tertiaire

L'équipement en climatisation performante et peu énergivore est un enjeu important car l'usage de la climatisation représente aujourd'hui 40 % en moyenne de la consommation électrique des petits clients tertiaires. Afin de favoriser le remplacement des climatiseurs existants par des climatiseurs de performance A+++ , une prime MDE significative est proposée (350 € pour un climatiseur de puissance 12 000 BTU/h)¹⁴. Cette prime est décroissante sur les cinq années du cadre de compensation. Comme pour l'isolation, l'action est scindée en deux pour prendre en compte l'usage ou non de la climatisation le week-end dans les bâtiments tertiaires. Les efficacités sont de 1,79 pour un usage en semaine et en week-end et de 1,29 pour un usage uniquement la semaine. Avec un objectif de 1 000 climatiseurs A+++ par an pour chacune des deux actions, les charges brutes de SPE engendrées sont au total de 3,6 M€. Les surcoûts de production évités étant de 7,3 M€, les économies nettes de CSPE sur la durée de vie des climatiseurs sont de 3,7 M€.

1.2.3 Collectivités

Pour les collectivités réunionnaises, une prime MDE est mise en place pour soutenir l'installation de luminaires LED performants dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public. En effet l'éclairage public, composé d'environ 90 000 points lumineux installés sur l'île, constitue une part importante des dépenses énergétiques des communes (environ 40 % de leur consommation électrique). À l'échelle de l'île de la Réunion, cette consommation représente chaque année entre 40 et 60 GWh électriques, soit 2,3 % de la consommation totale électrique, pour une puissance totale de soutirage de l'ordre de 13 MW. L'action est différenciée selon le nombre de points lumineux rénovés car à partir de 300 points lumineux, le comité de la Réunion impose la mise en place d'un variateur de puissance. Si ce dispositif entraîne un surcoût d'investissement, il permet des économies d'énergie supplémentaires.

Les niveaux de primes en 2019 pour l'éclairage public performant ainsi que les charges prévisionnelles brutes de SPE engendrées sur 5 ans pour atteindre les objectifs ambitieux que s'est fixé le comité sont présentés dans le Tableau 3. Les principales caractéristiques de ces actions sont indiquées en annexe.

Selon les projets, la rénovation de l'éclairage public peut inclure de manière non exhaustive : le remplacement des luminaires, le remplacement des mâts, des travaux sur les armoires électriques et des travaux sur le réseau électrique. La CRE s'est assurée que les niveaux des primes MDE ont été définis en prenant en compte uniquement les surcoûts d'investissement liés à la performance énergétique des luminaires LED.

Tableau 3 : Actions retenues dans le cadre de compensation de la Réunion pour les collectivités (RES¹⁵), classées par ordre décroissant d'efficacité

Nom de l'action	Efficacité	Charges brutes de SPE (€)	Prime 2019 (€/unité)	Unité
RES - Rénovation d'éclairage extérieur LED (< 300 points lumineux)	2,45	3 620 609	300	nbre
RES - Rénovation d'éclairage extérieur LED (> 300 points lumineux)	2,32	5 654 582	400	nbre

Les montants des primes pour la rénovation de l'éclairage public sont des valeurs maximales. Les primes effectivement versées seront définies en fonction des montants d'investissement spécifiques à chacun des projets (en particulier en prenant en compte les économies d'échelle pour les plus grands projets) et en fonction des économies de facture engendrées.

Eu égard à l'enjeu important de la rénovation de l'éclairage public tant en termes d'économies d'énergie que de dépenses publiques, la CRE demande au comité MDE de suivre attentivement ces projets et de présenter dans les bilans annuels une analyse du retour d'expérience comportant en particulier :

- 1) Le nombre de projets mis en œuvre et le nombre de points lumineux effectivement rénovés ;
- 2) Le coût des luminaires LED (fourniture et pose) pour les projets réalisés ainsi que le coût global des travaux de rénovation effectués détaillé par poste (luminaires, mâts, réseau électrique, etc.) ;
- 3) Une analyse du coût du projet en fonction du nombre de points lumineux concernés ;

¹⁴ La prime MDE est versée uniquement dans le cas du remplacement d'un climatiseur existant par un climatiseur de classe A+++ de même puissance ou de puissance inférieure.

¹⁵ Les acronymes BAR (bâtiments résidentiels), BAT (bâtiments tertiaires), IND (sites industriels) et RES (réseaux) sont ceux du dispositif de CEE.

- 4) Le niveau de mobilisation effective du fond FEDER ;
- 5) Une analyse de l'optimalité du niveau de la prime MDE, en mettant en exergue le temps de retour pour les collectivités et éventuellement une proposition de révision du niveau.

1.2.4 Synthèse budgétaire

Les actions standard retenues dans le cadre territorial de compensation pour la Réunion représentent un budget prévisionnel pour les charges brutes de SPE de 122,1 M€. Une fois tous les dispositifs de MDE mis en service selon les objectifs définis par le comité, ceux-ci permettront de réduire la consommation d'électricité de 184 GWh/an¹⁶. Grâce aux surcoûts de production évités sur la durée de vie des dispositifs de MDE mis en service, ces actions permettront de réduire les charges de 497,4 M€ conduisant ainsi à une économie nette de charges de SPE de 375,2 M€.

2. ACTIONS NON STANDARD

2.1 Actions envisagées

Les actions non standard s'adressent en grande majorité aux entreprises des secteurs tertiaire et industriel.

Pour le secteur tertiaire qui regroupe les commerces alimentaires, les bureaux, l'éducation, la santé et l'hôtellerie, le comité a défini un objectif de 10 GWh évités par an par les dispositifs non standard de MDE mis en service en 2019. Cet objectif est augmenté de 15 % chaque année du cadre. Ainsi, tous les dispositifs mis en œuvre pendant les cinq années permettront une économie d'électricité de l'ordre de 67 GWh/an à partir de 2023. Les actions de MDE visées couvrent entre autres, l'éclairage, la climatisation, le froid alimentaire ou encore l'isolation.

Pour le secteur industriel, le comité a défini un objectif de 9 GWh évités par an par les dispositifs non standard de MDE mis en service en 2019. Cet objectif est augmenté de 15 % chaque année du cadre. Ainsi, tous les dispositifs mis en œuvre pendant les cinq années permettront une économie d'électricité de l'ordre de 61 GWh/an à partir de 2023. Les solutions de MDE mises en œuvre sont par exemple des dispositifs de récupération de chaleur ou des variateurs électroniques de vitesse.

Ainsi, en prenant en compte les potentiels tertiaire et industriel ainsi que les affaires plus marginales en non standard sur les secteurs des collectivités et du résidentiel collectif, l'objectif global est que l'ensemble des dispositifs non standard de MDE mis en place sur la période des 5 ans permettent une économie d'électricité de 135 GWh évités/an.

2.2 Enveloppe prévisionnelle

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle de charges brutes de SPE pour les actions non standard à la Réunion a été définie par le comité sur la base de l'objectif d'économies d'électricité présenté précédemment et du retour d'expérience. Sur les cinq années du cadre, les charges prévisionnelles brutes de SPE s'élèvent à 37,9 M€ pour une réduction de la consommation d'électricité de 135 GWh/an lorsque tous les dispositifs seront en service.

3. SYNTHÈSE DU CADRE TERRITORIAL DE REUNION

Au périmètre des actions de MDE standard, les objectifs définis dans le cadre territorial de MDE à la Réunion conduisent à des charges brutes de SPE de 122,1 M€ sur les 5 prochaines années. Les charges évitées sont estimées à 497,4 M€ sur la durée de vie des dispositifs de MDE qui s'étale de 4 à 30 ans. Il en résulte une économie nette pour les charges de SPE de 375,2 M€. Cependant, tandis que les gains sont répartis sur toute la durée de vie des dispositifs, les charges sont quant à elles concentrées uniquement sur les années 2019 à 2023, les primes MDE étant des aides à l'investissement. Il en découle un effet de trésorerie important pour le budget de l'Etat.

La Figure 1 et la Figure 2 présentent les charges brutes de SPE, les charges évitées et les économies nettes pour les charges de SPE engendrées par la mise en œuvre du cadre territorial de MDE à la Réunion.

L'efficacité globale des actions standard du cadre territorial de MDE de la Réunion est de 2,45. Une fois l'ensemble des actions standard mises en œuvre, les économies d'énergie générées à la Réunion s'élèveront à 184 GWh/an, ce qui représente 7 % de la consommation d'électricité du territoire en 2017. Cela devrait permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 140 000 tonnes équivalent CO₂ par an¹⁷, soit une baisse d'environ 6 % des émissions liées à la production d'électricité à la Réunion.

¹⁶ Il s'agit des économies annuelles en régime permanent, c'est-à-dire une fois l'ensemble des actions du plan mises en œuvre et tant que la durée de vie des dispositifs n'a pas été atteinte.

¹⁷ Estimation réalisée à partir du mix énergétique de la Réunion et des facteurs d'émission moyens du kWh électrique produit par filière.

Source EDF : https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/responsable-et-engage/rapports-et-indicateurs/emissions-mensuelles-de-co-sub-2-sub/edfgroup_emissions-co2_evite_20170730_vf.pdf

Figure 1 : Synthèse des charges brutes, des charges évitées et des économies nettes engendrées par les actions standard de MDE à la Réunion (M€)

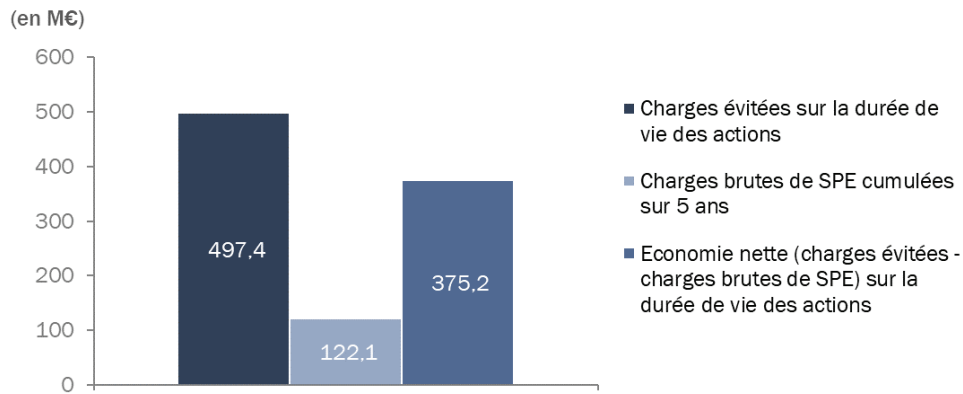
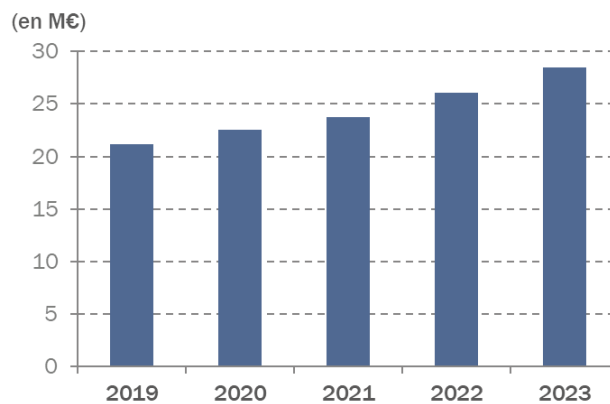


Figure 2 : Charges brutes de MDE par année pour les actions standard à la Réunion (M€)



Comme illustré sur la Figure 3, les charges brutes de SPE pour les actions standard concernent en premier lieu, à hauteur de 45 %, les actions relatives à l'eau-chaude sanitaire avec en particulier les chauffe-eaux solaires, et en second lieu, les actions de climatisation et d'isolation ou de réduction des apports solaires qui représentent chacune 22 % et 21 % des charges.

Figure 3 : Ventilation des charges brutes de SPE des actions standard à la Réunion par catégorie d'action

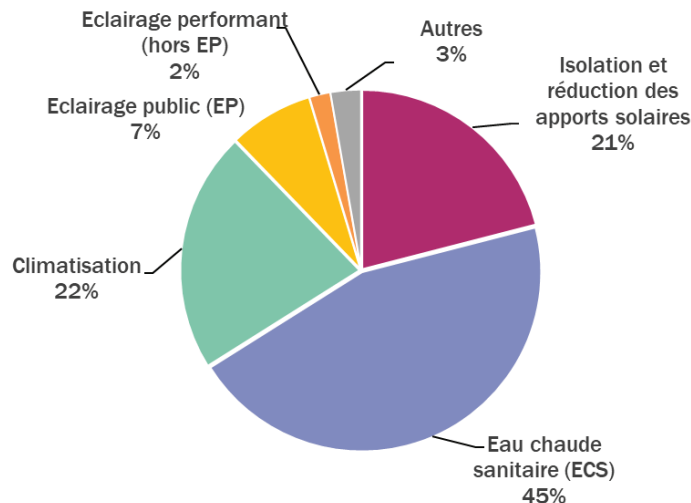
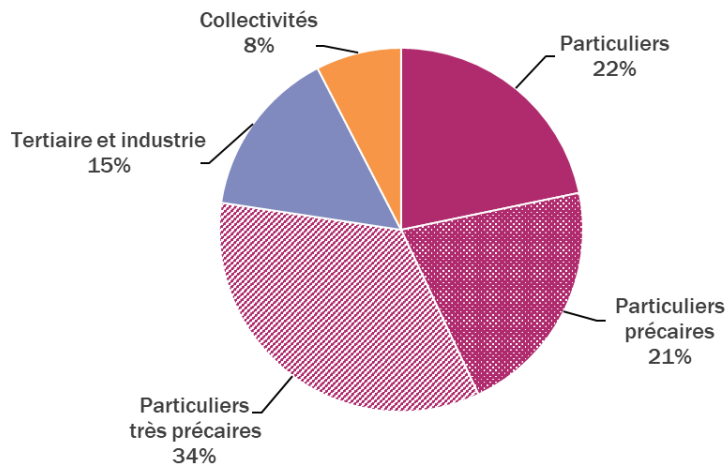


Figure 4 : Ventilation des charges brutes de SPE des actions standard à la Réunion par segment de clientèle

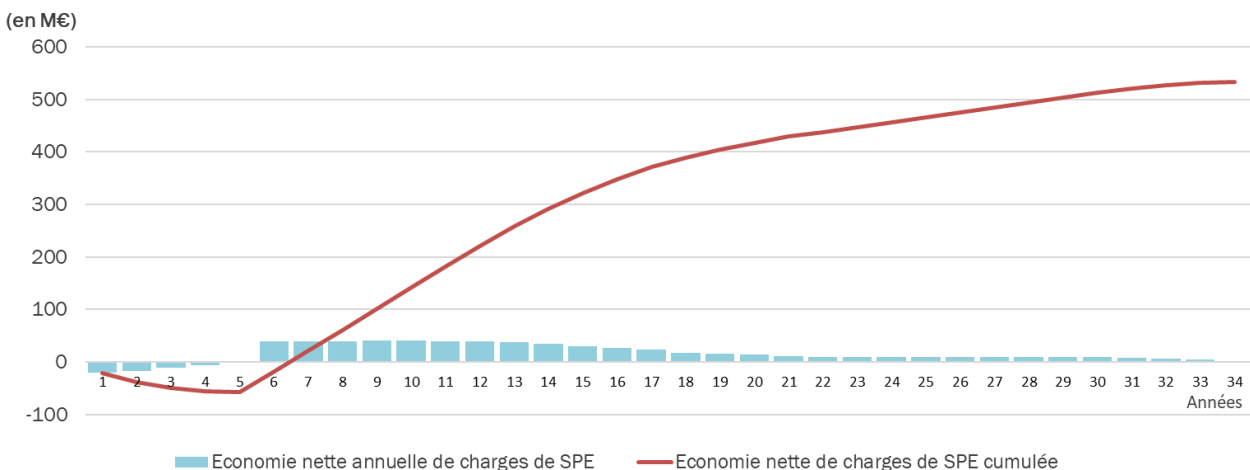


L'ensemble des charges se répartit sur tous les segments de clientèle mais plus des trois-quarts (77 %) concerne le secteur résidentiel – les clients très précaires représentant à eux seul 34 % des charges, 15 % les secteurs tertiaire et industriel, et 8 % l'éclairage public pour les collectivités (cf. Figure 4).

L'enveloppe prévisionnelle de charges brutes de SPE pour les actions de MDE non standard pour les 5 prochaines années est quant à elle estimée à 37,9 M€ pour le territoire de la Réunion.

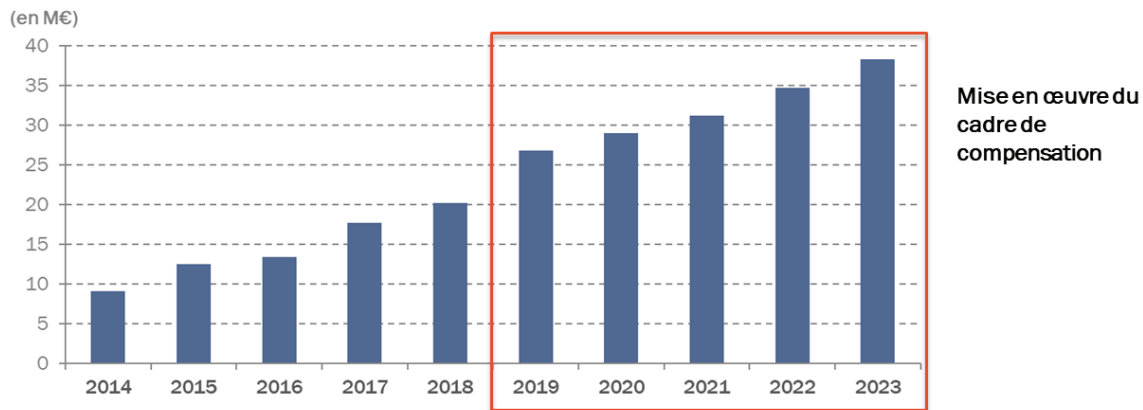
Grâce aux surcoûts de production évités sur leur durée de vie, les actions de MDE, standard et non standard, retenues dans le cadre territorial de compensation, engendrent une économie nette au périmètre des charges de SPE. La Figure 5 détaille les économies nettes de charges de SPE par année. Les dépenses étant concentrées sur 5 années, les économies nettes annuelles sont négatives les premières années. Cependant, à partir de la sixième année, les économies nettes annuelles sont positives, et à partir de la septième année, l'économie nette cumulée devient positive. La Figure 5 illustre cet effet de trésorerie pour le budget de l'Etat lié à la mise en œuvre du cadre de compensation à la Réunion selon les objectifs de déploiement des actions définis par le comité.

Figure 5 : Economies nettes de charges de SPE, annuelles et cumulées, engendrées par la mise en œuvre des actions de MDE standard et non standard du cadre de compensation de la Réunion (M€)



L'évolution des charges brutes annuelles de SPE engendrées par la mise en œuvre des actions de MDE, standard et non standard à la Réunion est présentée à la Figure 6. Cette évolution montre que les objectifs du comité MDE sont ambitieux par rapport aux années précédentes. Le comité a confirmé à la CRE que les différents objectifs de placement que sous-tendent cette trajectoire de dépense étaient atteignables avec les incitations mises en place.

Figure 6 : Evolution des charges brutes de SPE à la Réunion au titre de la MDE pour les actions standard et non standard (M€)¹⁸



4. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CRE SUR L'APPLICATION DU CADRE TERRITORIAL DE COMPENSATION A LA REUNION

En complément des recommandations et demandes formulées par la CRE dans la délibération, la CRE demande au comité MDE de la Réunion de porter une attention particulière à certaines actions dans le suivi et l'analyse de leur déploiement sur le territoire. Cette attention doit, entre autres, concerner :

- Les actions soumises à la réglementation thermique. L'objectif étant d'accompagner temporairement les clients dans la démarche de la RT, il est nécessaire de préparer les filières (fournisseurs, distributeurs, installateurs) à une réduction progressive des aides financières.
- Les actions dont le niveau de prime est aujourd'hui élevé (par exemple : appareils performants de réfrigération ménagers, brasseur d'air, CES collectif). Pour ces actions, la CRE attend dans les bilans annuels : un retour d'expérience complet sur le déploiement des dispositifs, des études complémentaires (techniques pour évaluer les kWh évités et/ou marketing), une analyse précise de l'optimalité du niveau des primes, et une réflexion sur la possibilité de réviser à la baisse ces primes
- Les projets de rénovation de l'éclairage public comme explicité dans la partie 1.2.3.

Le comité devra également transmettre chaque année à la CRE un bilan détaillé des actions de MDE mises en œuvre lors de l'exercice passé, ainsi qu'une présentation des actions en cours, et de celles qui seront menées l'année à venir. Ce bilan devra comprendre une analyse de l'évolution de la consommation électrique et des économies effectivement réalisées selon les usages et les différentes catégories d'actions, en particulier celles relatives à la climatisation. Il conviendra également d'analyser l'impact de la prime MDE sur le taux d'équipement dans les différents secteurs. La CRE sera particulièrement vigilante à ce que les primes MDE n'encouragent pas les clients à s'équiper mais uniquement à bien à les orienter vers les équipements les plus performants et demande au comité de veiller à ce que leur plan de communication aille dans ce sens.

¹⁸ Pour l'année 2018 et celles du cadre de compensation (2019-2023), il s'agit de données prévisionnelles.

ANNEXE 1 : LISTE DES ACTIONS RETENUES A LA REUNION

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des petites actions de MDE retenues par la CRE dans le cadre territorial de compensation pour la Réunion. Il précise les informations suivantes : les clients ciblés, l'efficacité de l'action, la prime et l'objectif de placement pour la première année, les charges brutes de SPE engendrées, les surcoûts de production évités et les gains nets pour les charges de SPE sur l'ensemble de la durée de vie de l'action. Les objectifs annuels de placement reflètent les ambitions du comité et sont donnés à titre indicatif. En tout état de cause, toutes les primes versées en conformité avec le cadre territorial de compensation et les délibérations de la CRE seront prises en compte dans le calcul de la compensation versée au fournisseur historique au titre des charges de SPE relevant de la MDE.

À noter, que pour certaines actions, plusieurs primes sont définies (par exemple selon la puissance de l'équipement) et n'apparaissent pas dans le Tableau 4 ni dans le Tableau 5 :

- 1) Les primes indiquées pour les CESI correspondent aux primes maximales, les primes sont en effet dépendantes du volume du ballon.
- 2) Pour les actions de CESI dans le secteur résidentiel (bâtiments neufs et bâtiments existants), les primes indiquées correspondent aux primes MDE pour l'achat en une seule fois du chauffe-eau. Des primes spécifiques, plus faibles, sont définies lorsque l'installation est facturée par des mensualités (offre « en abonnement ») (cf. partie 1.2.1).
- 3) Les primes indiquées pour les climatiseurs correspondent aux primes des climatiseurs 12 000 BTU/h, les primes sont en effet dépendantes de la puissance des climatiseurs.
- 4) Les primes indiquées pour les trois actions relatives au brasseur d'air dans le secteur résidentiel (non précaires, précaires et très précaires) correspondent aux primes pour l'installation de brasseur d'air dans des bâtiments existants. Le niveau de prime est cependant différencié entre bâtiments existant et neufs (cf. partie 1.2.1).
- 5) La prime indiquée pour l'action visant la mise en place de portes sur les meubles frigorifiques à températures positifs (secteur tertiaire) correspond à la prime pour les meubles dans les bâtiments existants. Pour les bâtiments neufs, la prime est diminuée à partir de la quatrième année (100 €/ml au lieu de 160 €/ml).
- 6) Les primes indiquées pour l'action visant la mise en place de portes sur les meubles frigorifiques à températures négatifs (secteur tertiaire) correspondent aux primes pour les meubles dans les bâtiments existants. Pour les bâtiments neufs, les primes sont diminuées à partir de la quatrième année (réduction de 20 € à 50 € selon le type de meuble).

Tableau 4 : Actions standard retenues dans le cadre de compensation MDE de la Réunion

Type de client	Nom de l'action	Efficacité	Charges brutes de SPE (€)	Surcoûts évités (€)	Gain net (€)	Objectif 2019	Prime 2019 (€/unité)	Unité
Particuliers	BAR - Brasseur d'air	2,64	2 125 160	7 313 128	5 187 969	500	150	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Brasseur d'air	2,11	13 664 778	37 426 029	23 761 250	6 000	240	nbre
Particuliers précaires	BAR - Brasseur d'air	2,08	2 885 043	7 820 557	4 935 513	1 000	240	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau Electrique Asservi	1,82	227 820	494 494	266 675	800	75	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau thermodynamique (substitution CE élec)	2,07	3 062 419	9 620 554	6 558 135	100	600	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau thermodynamique (substitution CE élec)	1,60	3 960 614	9 620 554	5 659 940	100	900	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire collectif EXISTANT	1,99	656 382	2 115 218	1 458 837	100	500	m2 capteurs
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire collectif NEUF	3,47	93 915	539 914	445 999	500	80	m2 capteurs
Particuliers précaires	BAR - Chauffe-eau solaire collectif NEUF	3,29	325 362	1 799 715	1 474 353	2 500	80	m2 capteurs
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel ECO SOLIDAIRE EXISTANT	1,85	14 130 212	39 229 274	25 099 062	2 000	1 200	nbre

17 janvier 2019

Type de client	Nom de l'action	Efficience	Charges brutes de SPE (€)	Surcoûts évités (€)	Gain net (€)	Objectif 2019	Prime 2019 (€/unité)	Unité
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire individuel EXISTANT	2,77	6 741 979	27 974 278	21 232 298	1 500	600	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel EXISTANT	1,85	3 532 553	9 807 319	6 274 765	500	1 200	nbre
Particuliers précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel EXISTANT	1,68	14 796 106	37 299 037	22 502 931	2 000	1 200	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire individuel NEUF	2,21	2 213 316	7 459 807	5 246 492	1 000	550	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel NEUF	2,11	976 166	3 138 342	2 162 176	200	1 150	nbre
Particuliers précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel NEUF	1,63	3 913 818	9 697 750	5 783 931	800	1 150	nbre
Particuliers	BAR - Climatiseur performant A+++ existant	2,24	3 314 161	9 680 993	6 366 832	500	350	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Congélateur de classe A+++	2,30	403 401	1 340 625	937 225	200	200	nbre
Particuliers	BAR - Isolation de combles ou de toitures	2,46	2 243 620	11 242 919	8 999 299	30 000	10	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Isolation de combles ou de toitures	2,31	2 592 178	12 175 567	9 583 390	25 000	15	m ²
Particuliers précaires	BAR - Isolation de combles ou de toitures	2,15	2 655 900	11 634 545	8 978 646	20 000	15	m ²
Particuliers	BAR - Luminaire à modules LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes	1,91	1 311 647	3 516 704	2 205 057	2 000	50	nbre
Particuliers	BAR - Marmite à riz performante	2,21	986 916	2 844 406	1 857 490	2 000	20	nbre
Particuliers	BAR - Pack Isolation Toiture + Réduction apports solaires	2,48	1 136 931	5 758 589	4 621 658	5 000	20	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Pack Isolation Toiture + Réduction apports solaires	2,20	253 413	1 137 629	884 216	1 000	30	m ²
Particuliers précaires	BAR - Pack Isolation Toiture + Réduction apports solaires	2,15	249 318	1 092 579	843 261	1 000	30	m ²
Particuliers	BAR - Protection solaire de mur contre le rayonnement extérieur	2,21	60 433	273 182	212 749	500	10	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Protection solaire de mur contre le rayonnement extérieur	1,95	204 752	814 463	609 710	1 500	15	m ²
Particuliers précaires	BAR - Protection solaire de mur contre le rayonnement extérieur	1,91	82 889	323 009	240 120	500	15	m ²
Particuliers	BAR - Protection solaire des baies	1,75	1 514 804	4 852 063	3 337 259	200	200	baie
Particuliers très précaires	BAR - Protection solaire des baies	1,41	1 565 324	4 027 132	2 461 808	200	300	baie
Particuliers précaires	BAR - Protection solaire des baies	1,38	840 138	2 114 681	1 274 543	200	300	baie
Particuliers	BAR - Réduction des apports solaires par la toiture	2,80	848 319	4 834 233	3 985 914	10 000	10	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Réduction des apports solaires par la toiture	2,64	116 804	628 230	511 426	1 000	15	m ²
Particuliers précaires	BAR - Réduction des apports solaires par la toiture	2,47	238 728	1 200 548	961 821	2 000	15	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Réfrigérateur de classe A+++	1,25	580 350	953 111	372 761	200	350	nbre
Entreprises	BAT - Brasseur d'air	2,40	896 011	2 793 691	1 897 680	1 000	100	nbre



17 janvier 2019

Type de client	Nom de l'action	Effi- cience	Charges brutes de SPE (€)	Surcoûts évités (€)	Gain net (€)	Objectif 2019	Prime 2019 (€/unité)	Unité
Profession- nels	BAT - Chauffe-eau solaire Individuel	3,01	408 534	1 845 406	1 436 872	100	600	nbre
Entreprises	BAT - Climatiseur perfor- mant A+++ hors WE	1,29	1 767 062	2 967 626	1 200 564	1 000	350	nbre
Entreprises	BAT - Climatiseur perfor- mant A+++ usage WE	1,79	1 848 668	4 298 505	2 449 838	1 000	350	nbre
Entreprises	BAT - Isolation de combles ou de toitures hors WE	5,71	2 502 124	29 086 173	26 584 050	20 000	10	m²
Entreprises	BAT - Isolation de combles ou de toitures usage WE	6,78	4 683 762	64 697 361	60 013 599	30 000	10	m²
Entreprises	BAT - Isolation des murs	4,78	959 896	9 349 084	8 389 188	10 000	10	m²
Entreprises	BAT - Lampe à LED de classe A+	5,17	57 030	382 360	325 330	500	12	nbre
Entreprises	BAT - Luminaire LED (sur- faces commerciales)	3,98	563 565	2 920 392	2 356 827	1 000	40	nbre
Entreprises	BAT - Luminaires à mo- dules LED pour l'éclairage d'accentuation	4,40	75 350	453 418	378 068	200	20	nbre
Entreprises	BAT - Luminaires d'éclai- rage général à modules LED	3,13	287 365	1 287 778	1 000 413	1 000	40	nbre
Entreprises	BAT - Porte non chauf- fante à haute performance d'isolation pour armoire verticale à froid négatif	4,25	251 430	1 348 856	1 097 426	200	85	porte
Entreprises	BAT - Réduction des ap- ports solaires par la toiture	5,85	583 028	6 971 173	6 388 146	3 000	10	m²
Entreprises	BAT - Rénovation meubles frigorifiques né- gatifs	4,20	236 326	1 243 626	1 007 300	400	83	ml
Entreprises	BAT - Rénovation meubles frigorifiques po- sitifs	6,57	594 351	4 897 974	4 303 623	400	160	ml
Entreprises	BAT - Rideaux de nuit sur meubles frigorifiques de type vertical à tempéra- ture positive	4,03	265 430	1 348 856	1 083 426	600	30	ml
Entreprises	BAT - Système de régula- tion des cordons chauffants d'une porte d'armoire verticale à froid négatif	4,15	281 264	1 473 219	1 191 955	400	50	porte
Entreprises	BAT - Tubes à LED à éclairage hémisphérique	3,99	22 735	115 536	92 801	200	15	nbre
Entreprises	IND - Isolation de combles ou de toitures	6,04	1 779 591	21 939 459	20 159 868	10 000	10	m²
Entreprises	IND - Isolation de murs	2,32	270 703	1 284 452	1 013 749	3 000	10	m²
Collectivités	RES - Rénovation d'éclai- rage extérieur LED (<300 point lumineux)	2,45	3 620 609	18 095 136	14 474 528	1 500	300	nbre
Collectivités	RES - Rénovation d'éclai- rage extérieur LED (>300 point lumineux)	2,32	5 654 582	26 754 664	21 100 082	2 000	400	nbre

17 janvier 2019

ANNEXE 2 : DETAIL DES OBJECTIFS ET DES PRIMES PAR ANNEE

Le Tableau 5 précise les objectifs de placement et les niveaux de prime pour chacune des cinq années du cadre territorial de compensation des petites actions de MDE.

Tableau 5 : Détail des objectifs et des niveaux de primes par année pour les actions retenues dans le cadre de compensation de la Réunion

Type de client	Nom de l'action	Objectif 2019	Objectif 2020	Objectif 2021	Objectif 2022	Objectif 2023	Prime 2019	Prime 2020	Prime 2021	Prime 2022	Prime 2023	Unité
Particuliers	BAR - Brasseur d'air	500	1 000	1 500	2 000	2 500	150	150	150	150	150	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Brasseur d'air	6 000	6 500	7 000	7 500	8 000	240	240	240	240	240	nbre
Particuliers précaires	BAR - Brasseur d'air	1 000	1 000	1 500	2 000	2 000	240	240	240	240	240	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau Electrique Asservi	800	600	400	200	0	75	75	75	75	75	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau thermodynamique (substitution CE élec)	100	300	500	1 000	2 000	600	600	600	600	600	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau thermodynamique (substitution CE élec)	100	300	500	1 000	2 000	900	900	900	900	900	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire collectif EXISTANT	100	150	200	250	300	500	500	500	500	500	m2 cap-teurs
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire collectif NEUF	500	500	500	500	500	80	40	40	20	20	m2 cap-teurs
Particuliers précaires	BAR - Chauffe-eau solaire collectif NEUF	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	80	40	40	20	20	m2 cap-teurs
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel ECO SOLIDAIRE	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire individuel EXISTANT	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	600	600	600	600	600	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel EXISTANT	500	500	500	500	500	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	nbre
Particuliers précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel EXISTANT	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	nbre
Particuliers	BAR - Chauffe-eau solaire individuel NEUF	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	550	550	400	400	200	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel NEUF	200	200	200	200	200	1 150	1 150	800	800	400	nbre
Particuliers précaires	BAR - Chauffe-eau solaire individuel NEUF	800	800	800	800	800	1 150	1 150	800	800	400	nbre
Particuliers	BAR - Climatiseur performant A+++ existant	500	1 000	1 500	2 000	2 500	350	350	350	350	350	nbre
Particuliers très précaires	BAR - Congélateur de classe A+++	200	250	300	400	500	200	200	150	150	100	nbre
Particuliers	BAR - Isolation de combles ou de toitures	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	10	10	10	10	10	m²
Particuliers très précaires	BAR - Isolation de combles ou de toitures	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	15	15	15	15	15	m²
Particuliers précaires	BAR - Isolation de combles ou de toitures	20 000	22 000	25 000	27 500	30 000	15	15	15	15	15	m²
Particuliers	BAR - Luminaire à modules LED avec	2 000	3 000	4 000	5 000	5 000	50	50	50	50	50	nbre



17 janvier 2019

Type de client	Nom de l'action	Objectif 2019	Objectif 2020	Objectif 2021	Objectif 2022	Objectif 2023	Prime 2019	Prime 2020	Prime 2021	Prime 2022	Prime 2023	Unité
	dispositif de contrôle pour les parties communes											
Particuliers	BAR - Marmite à riz performante	2 000	3 000	5 000	10 000	10 000	20	20	20	20	20	nbre
Particuliers	BAR - Pack Isolation Toiture + Réduction apports solaires	5 000	5 000	6 000	7 000	8 000	20	20	20	20	20	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Pack Isolation Toiture + Réduction apports solaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	30	30	30	30	30	m ²
Particuliers précaires	BAR - Pack Isolation Toiture + Réduction apports solaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	30	30	30	30	30	m ²
Particuliers	BAR - Protection solaire de mur contre le rayonnement extérieur	500	600	700	800	1 000	10	10	10	10	10	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Protection solaire de mur contre le rayonnement extérieur	1 500	1 600	1 750	1 900	2 000	15	15	15	15	15	m ²
Particuliers précaires	BAR - Protection solaire de mur contre le rayonnement extérieur	500	600	700	800	1 000	15	15	15	15	15	m ²
Particuliers	BAR - Protection solaire des baies	200	500	1 000	1 500	2 000	200	200	200	200	200	baie
Particuliers très précaires	BAR - Protection solaire des baies	200	400	800	1 000	1 500	300	300	300	300	300	baie
Particuliers précaires	BAR - Protection solaire des baies	200	300	400	500	700	300	300	300	300	300	baie
Particuliers	BAR - Réduction des apports solaires par la toiture	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10	10	10	10	10	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Réduction des apports solaires par la toiture	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	15	15	15	15	15	m ²
Particuliers précaires	BAR - Réduction des apports solaires par la toiture	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	15	15	15	15	15	m ²
Particuliers très précaires	BAR - Réfrigérateur de classe A+++	200	250	300	400	500	350	350	300	250	200	nbre
Entreprises	BAT - Brasseur d'air	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	100	100	100	100	100	nbre
Professionnels	BAT - Chauffe-eau solaire Individuel	100	100	100	100	100	600	600	600	600	600	nbre
Entreprises	BAT - Climatiseur performant A+++ hors WE	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	350	350	300	300	250	nbre
Entreprises	BAT - Climatiseur performant A+++ usage WE	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	350	350	300	300	250	nbre
Entreprises	BAT - Isolation de combles ou de toitures hors WE	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	10	10	10	10	10	m ²
Entreprises	BAT - Isolation de combles ou de toitures usage WE	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	10	10	10	10	10	m ²
Entreprises	BAT - Isolation des murs	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10	10	10	10	10	m ²
Entreprises	BAT - Lampe à LED de classe A+	500	500	500	500	500	12	12	12	12	12	nbre
Entreprises	BAT - Luminaire LED (surfaces commerciales)	1 000	1 500	2 000	2 000	2 000	40	40	40	40	40	nbre

17 janvier 2019

Type de client	Nom de l'action	Objectif 2019	Objectif 2020	Objectif 2021	Objectif 2022	Objectif 2023	Prime 2019	Prime 2020	Prime 2021	Prime 2022	Prime 2023	Unité
Entreprises	BAT - Luminaires à modules LED pour l'éclairage d'accentuation	200	500	500	500	500	20	20	20	20	20	nbre
Entreprises	BAT - Luminaires d'éclairage général à modules LED	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	40	40	40	40	40	nbre
Entreprises	BAT - Porte non chauffante à haute performance d'isolation pour armoire verticale à froid négatif	200	200	200	200	200	85	85	40	40	40	porte
Entreprises	BAT - Réduction des apports solaires par la toiture	3 000	4 000	5 000	6 000	7 000	10	10	10	10	10	m ²
Entreprises	BAT - Rénovation meubles frigorifiques négatifs	400	400	400	400	400	83	83	83	83	83	ml
Entreprises	BAT - Rénovation meubles frigorifiques positifs	400	400	400	400	400	160	160	160	160	160	ml
Entreprises	BAT - Rideaux de nuit sur meubles frigorifiques de type vertical à température positive	600	600	600	600	600	30	30	30	15	15	ml
Entreprises	BAT - Système de régulation des cordons chauffants d'une porte d'armoire verticale à froid négatif	400	400	400	400	400	50	50	25	25	25	porte
Entreprises	BAT - Tubes à LED à éclairage hémisphérique	200	200	200	200	200	15	15	15	15	15	nbre
Entreprises	IND - Isolation de combles ou de toitures	10 000	11 000	12 000	13 000	15 000	10	10	10	10	10	m ²
Entreprises	IND - Isolation de murs	3 000	3 500	4 000	4 500	5 000	10	10	10	10	10	m ²
Collectivités	RES - Rénovation d'éclairage extérieur LED (<300 pl)	1 500	1 600	1 700	1 800	2 000	300	300	300	300	300	nbre
Collectivités	RES - Rénovation d'éclairage extérieur LED (>300 pl)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	400	400	400	400	400	nbre

DELIBERATION N° DAP2019_0007

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

*s'est réunie le vendredi 29 mars 2019 à 09 h 30
 à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

*Nombre de membres
 en exercice : 45*

*Nombre de membres
 présents : 30*

*Nombre de membres
 représentés : 6*

*Nombre de membres
 absents : 9*

*Le Président,
 Didier ROBERT*

Présents :

ROBERT DIDIER
 RIVIERE OLIVIER
 COSTES YOLAINE
 PAYET VINCENT
 MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
 PICARDO BERNARD
 FOURNEL DOMINIQUE
 K'BIDI VIRGINIE
 PROFIL PATRICIA
 VIENNE AXEL
 CADET JEAN ALAIN
 BEDIER JOE
 BELLO HUGUETTE
 TECHER PAUL
 LEE MOW SIM LYNDA
 HOARAU OLIVIER
 NOEL NATHALIE
 VIRAPOULLE JEAN-PAUL
 FOUASSIN STÉPHANE
 MURIN-HOARAU ALINE
 GUEZELLO ALIN
 COUAPEL-SAURET FABIENNE
 GRONDIN LOUIS BERTRAND
 LEBEAU ANICHA
 AUBER VALÉRIA
 MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
 NATIVEL LORRAINE
 FONTAINE LUC GUY
 GAUTHIER JACK
 GOBALOU VIRGINIE

Représenté(s) :

ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
 BASSIRE NATHALIE
 RAMASSAMY NADIA
 LAGOURGUE JEAN-LOUIS
 VALY BACHIL
 RIVIERE SYLVIANE

Absents :

PATEL IBRAHIM
 ANNETTE GILBERT
 HOARAU JACQUET
 M'DOIHOMA JULIANA
 HOARAU DENISE
 WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
 SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
 DENNEMONT MICHEL
 NABENESA KARINE

RAPPORT / DEECB / N° 105816
 SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE (SRB) DE LA RÉUNION



Séance du 29 mars 2019
Délibération N° DAP2019_0007
Rapport / DEECB / N° 105816

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE (SRB) DE LA RÉUNION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-992 de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015,

Vu le décret n° 2017-530 du 12 avril 2017 validant la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de La Réunion,

Vu la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB) publiée le 16 mars 2018,

Vu le rapport N° DEECB / 105816 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Conjointe (CGCTD / CEE / CADDE) du 20 mars 2019,

Considérant,

- les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de La Réunion validée le 12 avril 2017 par le décret n° 2017-530 et le projet de la PPE révisé qui sera arrêté par le Conseil Régional,
- les travaux d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion en cours d'élaboration par la Région,
- les travaux d'élaboration du Programme Régional Forêt-Bois (PRFB),
- la nécessité de disposer d'une cohérence entre le Schéma Régional de la Biomasse et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion en cours d'élaboration,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide,

- d'arrêter le projet de Schéma Régional Biomasse (SRB) de La Réunion ;
- de permettre la transmission de ces rapports au Préfet et à l'Autorité Environnementale et ultérieurement leur mise à disposition du public ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la règlement en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

Schéma Régional Biomasse de La Réunion

Rapport d'état des lieux

Version finale



Table des matières

Table des figures	4
Table des tableaux.....	4
Table des documents de référence	5
Table des acronymes	7
I. Contexte général du Schéma Régional Biomasse	9
1. Cadre du SRB	9
1.1. Cadre réglementaire : codifications, échéances, objectifs et hiérarchie.....	9
1.2. Articulations avec les politiques publiques	9
2. Contenu du Schéma Régional Biomasse	10
3. Procédure de validation du schéma	11
4. Gouvernance du SRB.....	12
5. Objectifs de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB)	12
5.1. Articulation du SRB avec la SNMB.....	12
5.2. Les catégories de biomasse de la SNMB et leurs déclinaisons réunionnaises	13
6. La Programmation Pluriannuelle pour l'Énergie	14
6.1. Rappel des objectifs de la PPE en lien avec le SRB	14
6.2. Evaluation des besoins en biomasse à l'échelle de La Réunion.....	15
7. Politiques et mesures sectorielles régionales ou infrarégionales impliquées.....	17
7.1. POE FEDER 2014-2020	17
7.2. FEADER	17
7.3. CPER 2015-2020	17
7.4. SRCAE et PPE	17
7.5. PCAET	18
7.6. Tarifs de rachat de l'électricité d'origine biomasse : appels d'offre CRE, contrats de gré à gré et obligations d'achat	18
7.7. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)	18
7.8. Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB)	18
II. Méthodologie.....	20
1. Méthodologie globale	20
1.1. Pilotage et gouvernance	20
1.2. Planning.....	21
2. Rapport d'état des lieux.....	21
2.1. Décret	21
2.2. Méthode employée.....	22
3. Document d'orientation	23
3.1. Décret	23
3.2. Méthode employée.....	23
4. Evaluation environnementale et stratégique	24
III. Etat des lieux	25
1. Evaluation des gisements de biomasse potentiels et mobilisables actuels	25
1.1. Biomasse issue du secteur forestier	25
1.2. Biomasse issue du secteur agricole pour les productions végétales	27

1.3.	Biomasse issue du secteur agricole pour les effluents d'élevage	29
1.4.	Biomasse issues du secteur industriel	31
1.5.	Biomasses issues du secteur urbain et des collectivités.....	37
2.	Synthèse de l'état des lieux.....	43
2.1.	Ressources en biomasse en 2017	43
2.2.	Hypothèses retenues.....	43
2.3.	Contributions de chaque biomasse en équivalent énergie primaire.....	44
2.4.	Ressources biomasses en équivalent énergie primaire par EPCI.....	46
3.	Projection des gisements potentiels et mobilisables de biomasse aux échéances 2020, 2023, 2030 et 2050	50
	Glossaire.....	51
	Unités de conversion	52
	Bibliographie	53
	Liste des personnes contactées	54
	ANNEXES	55
	Annexe 1 : Gouvernance du SRB.....	55
	Annexe 2 : Liste des sources bibliographiques pour l'évaluation des gisements.....	56
	Annexe 3 : Biomasses retenues dans le périmètre du SRB et hypothèses.....	58
	Annexe 4 : Tableau détaillée des estimations en équivalent énergies primaires des gisements retenus dans le cadre du SRB	60
	Annexe 5 : Tableau de contribution pour la SNMB	61

Table des figures

Figure 1 : Articulation du SRB avec d'autres plans et schémas	10
Figure 2 : Objectifs d'augmentation d'énergie à produire à partir de biomasse d'après la PPE 2016-2023	16
Figure 3 : Méthodologie globale pour l'élaboration du SRB.....	20
Figure 4 : Planning de réalisation et de validation du SRB.....	21
Figure 5 : Définition du gisement potentiel et du gisement mobilisable pour valorisation énergétique	22
Figure 6 : Contribution des différentes espèces de bois en tMS/an au gisement mobilisable de biomasse issue du secteur forestier	26
Figure 7 : Gisement mobilisable (en tMB) du bois de forêt par EPCI en 2017.....	26
Figure 8 : Gisement mobilisable (en tMB) des pailles de canne par EPCI en 2017.....	28
Figure 9 : Gisement mobilisable (en tMB) des effluents d'élevage par EPCI en 2017.....	30
Figure 10 : Gisement potentiel (en tMS) des biomasses issues des IAA par EPCI en 2017	32
Figure 11 : Gisement mobilisable (en tMB) de broyats de palette par EPCI en 2017	33
Figure 12 : Tableau récapitulatif du gisement potentiel 2016 des boues des STEU	37
Figure 13 : Gisement mobilisable (en tMB) de boues de STEU par EPCI en 2017	38
Figure 14 : Gisement mobilisable (en tMB) des déchets alimentaires des établissements publics par EPCI en 2017	39
Figure 15 : Gisement mobilisable (en tMB) de biodéchets des ménages par EPCI en 2017	40
Figure 16 : Gisement mobilisable (en tMB) de déchets végétaux collectés par EPCI en 2017	41
Figure 17 : Gisement potentiel (en tMB) de biodéchets des grandes surfaces alimentaires par EPCI en 2017.....	42
Figure 18 : Bilan des gisements potentiels et mobilisables pour l'énergie par type de biomasse et production d'énergie supposé.....	43
Figure 19 : Biomasse mobilisable pour l'énergie en équivalent énergie primaire en 2017 (en GWh)	44
Figure 20 : Équivalent énergie primaire de la biomasse mobilisable et valorisée en 2017 (en GWh).....	45
Figure 21 : Équivalent énergie primaire de la biomasse mobilisable et non valorisée en 2017 (en GWh).....	45
Figure 22 : Gisement total de biomasse mobilisable - hors bagasse – par EPCI en 2017 en équivalent énergie primaire (en GWh).....	46
Figure 23 : CINOR - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse.....	47
Figure 24 : CIREST - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse.....	48
Figure 25 : CASUD - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse	48
Figure 26 : CIREST - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse.....	49
Figure 27 : TCO - Répartition du gisement mobilisable par type de gisement.....	49

Table des tableaux

Tableau 1 : Planning de validation du Schéma Régional Biomasse.....	12
Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2016-2023 pour la biomasse	15
Tableau 3 : Objectifs prévus dans la future PPE 2019-2028	15
Tableau 4 : Evolution des puissances cumulées et de l'énergie produite à partir de biomasse suivant les objectifs PPE 2016-2023	16
Tableau 5 : Gisements des effluents d'élevage par type.....	30
Tableau 6 : Panorama des industries prises en compte dans le gisement des IAA	31
Tableau 7 : Gisements des broyats de palettes	33
Tableau 8 : Gisement des vinasses provenant des distilleries	35

Table des documents de référence

SNMB - Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse

Issu de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015. La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB), publiée par arrêté le 26 février 2018, a pour vocation de développer les externalités positives liées à la mobilisation, et de facto, à l'utilisation accrue de la biomasse, notamment pour l'atténuation du changement climatique :

- La valorisation de la biomasse en énergie permet une utilisation moindre d'énergies fossiles (effet de substitution) ;
- La mobilisation de la biomasse et du bois en particulier s'articule avec la gestion durable de la ressource et ainsi l'augmentation de son potentiel de captage du carbone (stockage net du carbone) ;
- La France possédant une importante ressource en biomasse, la présente stratégie a également pour objectif de permettre une meilleure indépendance énergétique du pays ;
- La résilience économique agricole et forestière, par le développement de filières compétitives et rémunératrices, pour les producteurs ainsi que pour l'ensemble de la chaîne de valeur.

Pour la coordination et le pilotage d'ensemble des projets de mobilisation ou de production de biomasse, en lien notamment avec le renforcement des compétences des conseils régionaux à ce niveau et les soutiens publics aux filières économiques, l'échelon régional est le plus approprié.

Programmation Pluriannuelle de l'Energie

Les Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La PPE de métropole continentale est élaborée par le Gouvernement tandis que les PPE des Zones Non Interconnectées (ZNI) sont élaborées conjointement par l'Etat et la collectivité régionale.

La PPE Réunion 2016-2023, validée le 12 avril 2017 par le décret n°2017-530, comprend les volets suivants :

- la sécurité d'approvisionnement qui définit les critères de sûreté du système énergétique, notamment le critère de défaillance du système électrique ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'énergie primaire, en particulier fossile ;
- le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération. La PPE définit en particulier les objectifs de développement des énergies renouvelables pour les différentes filières, pour l'atteinte desquels le Ministre chargé de l'énergie peut engager des appels d'offres ;
- le développement équilibré des réseaux, du stockage, de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie pour favoriser notamment la production locale d'énergie, le développement des réseaux intelligents et l'autoproduction ;
- la stratégie de développement de la mobilité propre ;
- la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie, en particulier pour les entreprises exposées à la concurrence internationale. Ce volet présente les politiques permettant de réduire le coût de l'énergie ;
- l'évaluation des besoins de compétences professionnelles dans le domaine de l'énergie et à l'adaptation des formations à ces besoins.

En ce sens, le Schéma Régional Biomasse de la Région Réunion constitue le plan de développement de la biomasse de la PPE Réunion au titre de l'article L. 141-5 du Code de l'énergie pour la période 2019-2028.

PRFB - Programme Régional Forêt Bois

Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) définit un plan d'action pour une durée maximale de 10 ans. Conformément au décret du 25 juin 2015 relatif au programme national de la forêt et du bois (PNFB) et aux programmes régionaux, il doit être élaboré dans les 2 ans suivant l'approbation du PNFB et :

- fixe les orientations de gestion forestière durable dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles et les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique ;

- définit l'ensemble des orientations à prendre en compte dans la gestion forestière à l'échelle régionale et interrégionale, notamment celles visant à assurer la compatibilité avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, avec les orientations prévues dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité et du plan national d'adaptation au changement climatique ;
- en matière d'économie de la filière forêt-bois, il indique notamment les éléments et caractéristiques pertinents de structuration du marché à l'échelle régionale et interrégionale afin d'adapter les objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois ainsi que les besoins de desserte pour la mobilisation du bois ;
- il indique également les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels.

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

La loi NOTRe du 07 août 2015 confie aux régions de nouvelles compétences pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce plan unique qui regroupe les Déchets Ménagers et Assimilés, les Déchets des Activités Economiques et les déchets du BTP, inclut également un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Le décret d'application relatif au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) a été publié le 17 juin 2016. A cet effet, la Région est accompagnée d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du plan régional, dont les travaux ont démarré depuis le début de l'année 2017.

Table des acronymes

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AE : Autorité Environnementale
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
BER : Bilan Énergétique de La Réunion
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CADDE : Commission Aménagement Développement Durable et Énergie
CASUD : Communauté d'Agglomération du Sud
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CD : Conseil Départemental
CINOR : Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion
CIRAD : Centre international de recherche agronomique pour le développement
CIREST : Communauté Intercommunale Réunion Est
CIVIS : Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
CO₂ : Dioxyde de carbone
CPER : Contrat de Plan Etat-Région
CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
CT : Combustion Thermique
DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DOM : Département d'Outre-Mer
EDF : Electricité de France
EES : Évaluation Environnementale Stratégique
EnR : Énergie Renouvelable
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
GABIR : Gestion Agricole des Biomasses à La Réunion
GES : Gaz à Effet de Serre
IAA : Industries Agro-Alimentaires
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
MB : Matière brute (tMB : tonnes de matière brute)
MS : Matière sèche (tMS : tonnes de matière sèche)
OER : Observatoire de l'Énergie de La Réunion
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
ONF : Office National des Forêts
ORC : Organic Rankine Cycle – Cycle Organique de Rankine
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territoriale
PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
POE : Programme Opérationnel Européen
PNR : Parc National de La Réunion
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
PPGDND : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
PRERURE : Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie
PRFB : Programme Régional Forêt et Bois
PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
SAR : Schéma d'Aménagement Régional
SNBC : Stratégie National Bas Carbone
SNMB : Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse
SRB : Schéma Régional Biomasse
STEU : Station d'Épuration des Eaux Usées
STEP : Station d'Épuration
TCO : Territoire de la Côte Ouest
ZNI : Zone Non Interconnectée



I. Contexte général du Schéma Régional Biomasse

1. Cadre du SRB

1.1. Cadre réglementaire : codifications, échéances, objectifs et hiérarchie

Issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et évoluant dans le cadre du développement de l'économie circulaire, le Schéma Régional Biomasse est codifié par les articles L. 222-3-1 ainsi que par les articles D. 222-8 à 14 du Code de l'environnement. Il est réglementé pour application par le décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse.

Le SRB, en lien avec la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse, doit être élaboré au plus tard 18 mois après la promulgation de la LTECV et sera révisé a minima tous les 6 ans, parallèlement à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Elaboré conjointement par l'Etat et la Région Réunion, le SRB définit des objectifs de développement de la biomasse-énergie dans le but de tendre vers un mix énergétique régional allouant une part plus importante aux énergies renouvelables.

En ce sens, le Schéma Régional Biomasse de la Région Réunion constitue le plan de développement de la biomasse de la PPE Réunion au titre de l'article L. 141-5 du Code de l'énergie.

Le contexte réunionnais est particulier du fait de l'appartenance de l'île à la catégorie des « zones non interconnectées » (ZNI) au réseau métropolitain, d'une forte dépendance aux importations d'énergies fossiles (86,6% en 2016¹) dans son mix énergétique et de sa volonté, tel que prévu dans la LTECV pour les ZNI, d'atteindre une autonomie énergétique à l'horizon 2030.

L'île de La Réunion est un territoire avec un fort potentiel en matière d'énergie décarbonée. En effet, elle regorge d'opportunités de développement des énergies renouvelables, notamment dans le domaine de la biomasse-énergie.

Cependant, le sujet est complexe et des analyses croisées sont nécessaires face aux enjeux concernés : l'énergie, l'aménagement du territoire, l'environnement et la biodiversité, la gestion des déchets, l'alimentation et l'économie circulaire.

En effet, la biomasse doit prioritairement être mobilisée pour :

1. La satisfaction des besoins alimentaires (besoins théoriquement couverts au niveau mondial à l'horizon 2050 d'après le rapport « Alimentation », FAO²)
2. La valorisation agricole (compostage, épandage...), les matériaux et la chimie (priorité majeure à l'économie bas-carbone dans le cadre du développement durable)
3. L'énergie sachant que l'utilisation de la biomasse pour l'énergie doit être prise en compte en dernier ressort pour une optimisation de la matière mobilisable

Le contenu du Schéma Régional Biomasse et des hypothèses de calculs établies évaluent ainsi un gisement en biomasse dit « potentiel », et un gisement en biomasse dit « mobilisable » pour une valorisation énergétique.

1.2. Articulations avec les politiques publiques

Comme mentionné dans le décret cité dans la partie précédente, l'élaboration du Schéma Régional Biomasse s'articule avec des plans et programmes suivants :

- La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB) publiée par arrêté le 26 février 2018
- Le Schéma Régional d'Aménagement (SAR) approuvé le 22 novembre 2011
- Le Schéma Régional Climat Air Énergie approuvé le 18 décembre 2013
- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) adoptée le 12 avril 2017, en cours de révision
- Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) approuvé le 21 juin 2016
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours d'élaboration
- Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) prévu pour 2018

¹ Bilan Énergétique Île de La Réunion 2016

² Food and Agriculture Organization of the United Nations

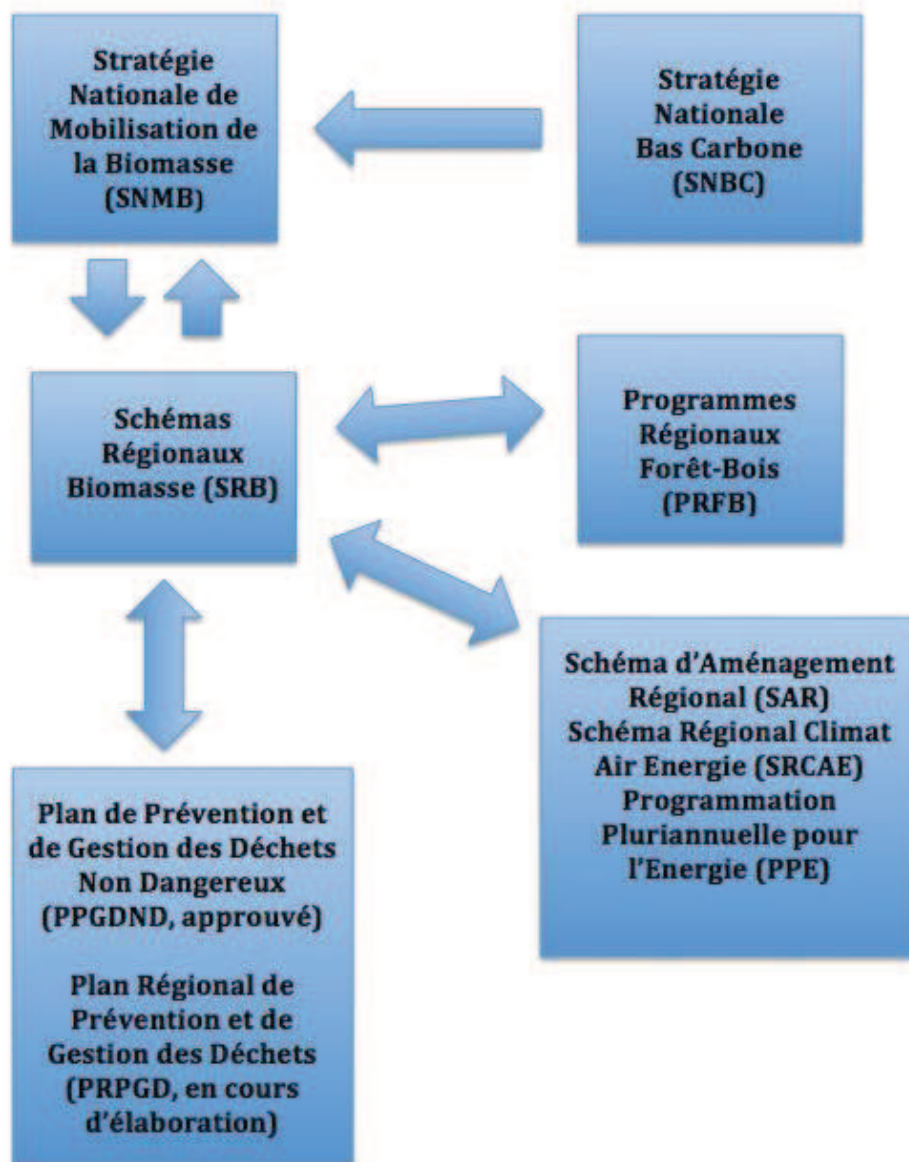


Figure 1 : Articulation du SRB avec d'autres plans et schémas

2. Contenu du Schéma Régional Biomasse

Le décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse définit le contenu du SRB comme suit :

« **Art. D. 222-8.**-Le schéma régional biomasse porte sur les échéances des périodes définies par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L. 141-1 du code de l'énergie et sur celles assignées à la politique énergétique nationale à l'article L. 100-4 du même code.

Art. D. 222-9. - Le schéma régional biomasse comprend :

- 1° Un rapport analysant la situation de la production, de la mobilisation et de la consommation de biomasse, les politiques publiques ayant un impact sur cette situation, et leurs perspectives d'évolution
- 2° Un document d'orientation.

Art. D. 222-10. - Le rapport mentionné au 1° de l'article D. 222-9 comprend :

- 1° Une estimation, à la date de son établissement, de la production régionale des catégories de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, de leur mobilisation et de l'utilisation qui en est faite pour des usages énergétiques et non énergétiques, ainsi qu'un récapitulatif des éléments portant sur la biomasse

figurant dans les diagnostics et objectifs des plans climat-air-énergie territoriaux prévus à l'article L. 229-26 ;

- 2° Un rappel des objectifs mentionnés au 6° de l'article D. 211-3 du code de l'énergie et de leur déclinaison au niveau de la région³ ;
- 3° Un récapitulatif des politiques et mesures sectorielles régionales ou infrarégionales ayant un impact sur l'évolution des ressources de biomasse non alimentaire, sur leur mobilisation et sur la demande en biomasse non alimentaire ;
- 4° Une évaluation des volumes de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique mobilisables aux échéances considérées par le schéma, tenant compte des leviers et contraintes technico-économiques, environnementales et sociales, notamment celles liées au transport. La répartition de ces volumes est figurée sur des cartes permettant de distinguer les territoires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Art. D. 222-11. - Le document d'orientation mentionné au 2° de l'article D. 222-9 définit :

- 1° Des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique pour satisfaire les besoins des filières énergétiques et non énergétiques, comprenant des trajectoires indicatives pour les échéances considérées ;
Pour le secteur forestier, aux échéances considérées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 122-1 du code forestier, les objectifs mentionnés au précédent alinéa sont ceux fixés par ce programme ; pour la filière biomasse issue de déchets à usage énergétique, aux échéances considérées par le plan régional de prévention et de gestion des déchets mentionné aux articles L. 541-13 et L. 541-14 du code de l'environnement, ils sont ceux fixés par ce plan ;
- 2° Les mesures régionales ou infra-régionales nécessaires pour atteindre les objectifs définis au 1°, en tenant compte des orientations et actions fixées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 121-2-2 du code forestier ;
- 3° Les modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre, comprenant la mise en place d'indicateurs. »

3. Procédure de validation du schéma

Le Schéma Régional Biomasse est approuvé par délibération du Conseil Régional et validé par publication d'un arrêté préfectoral. Les étapes sont les suivantes :

³ Correspondent aux objectifs de production et de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique


	MOMENTS CLES
Phase de démarrage	Comité de pilotage 1
	Formation SRB
Phase 1 : Rapport d'état des lieux	Comité technique 1
	Comité de pilotage 2
Phase 2 : Document d'orientation	Ateliers d'orientation
	Comité technique 2
Evaluation Environnementale et Stratégique	Comité de pilotage 3
Validations préalables aux consultations	Comité stratégique de pilotage 1
	Consultation des acteurs du SRB
	Comité de pilotage 4
	Avis de la Commission Aménagement Développement Durable et Energie 1
	Assemblée plénière 1 (Arrêt du SRB)
Consultation et validation finale	Avis de l'Autorité Environnementale
	Consultation du public et intégration des remarques
	Etat/Région : validation finale
	Préparation de la déclaration environnementale
	Avis de la Commission Aménagement Développement Durable et Energie 2
	Assemblée plénière 2
	Validation par arrêté préfectoral
Publication de la déclaration environnementale	
9 juin 2017	
	
1er semestre 2019	
Evaluation et révision du SRB	Horizon 2023 - au plus tard 6 ans après l'adoption

Tableau 1 : Planning de validation du Schéma Régional Biomasse

Le document est publié sur les sites internet du Conseil Régional et de la Préfecture.

4. Gouvernance du SRB

L'élaboration du Schéma Régional Biomasse est assurée par la collaboration entre cinq instances :

- Le comité de pilotage, composé de l'Etat (SGAR, DEAL, DAAF), de l'ADEME, de la Région Réunion et du Conseil Général de La Réunion valide la méthodologie, les résultats et le contenu et propose la composition du comité technique.
- Le comité technique, composé des différents représentants et experts des filières concernées par le SRB, fournit les données et la matière pour son élaboration, donne des avis sur les travaux, la méthodologie et les rendus des différentes phases.
- Le comité stratégique de la Gouvernance énergie de la Réunion, donne un avis sur le document finalisé.
- La SPL Energies Réunion assure l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ayant en charge la réalisation technique, la rédaction et l'animation des différents groupes de travail.
- Le bureau d'étude Cyathéa est en charge de l'évaluation environnementale stratégique dite EES.

5. Objectifs de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB)

5.1. Articulation du SRB avec la SNMB

Le territoire français disposant d'une importante ressource en biomasse, la SNMB, également issue de la LTECV, a pour ambition, d'une part, de développer les externalités positives liées à la mobilisation et l'utilisation de la biomasse énergie dans le but de permettre une meilleure indépendance énergétique du territoire (métropole et outre-mer) et, d'autre part, de prendre en compte la nécessité de développer des filières compétitives et rémunératrices pour les producteurs de biomasse ainsi que l'ensemble de la chaîne de valeur.

Il s'agit d'une stratégie de « mobilisation » et non de « valorisation » de la biomasse, la SNMB n'a de ce fait pas de prise opérationnelle directe sur les usages des ressources et leur articulation. Cependant, l'articulation des

usages constituant le fil conducteur de ce projet, la SNMB, de par son suivi annuel, a l'objectif de répondre aux questions d'approvisionnement des installations et de veiller au respect de la hiérarchie des usages de la biomasse ainsi que leur harmonie, notamment en cas de détérioration des conditions environnementales et économiques d'approvisionnement pour un utilisateur en particulier.

La production de biomasse concerne en premier lieu les territoires dont est issue cette biomasse, d'où l'intérêt d'en décentraliser la politique et de la décliner à l'échelle régionale par le biais du SRB dont la visée est d'en déterminer les aspects opérationnels d'un point de vue énergétique (c'est-à-dire d'établir les objectifs de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique).

5.2. Les catégories de biomasse de la SNMB et leurs déclinaisons réunionnaises

Dans le document Projet de Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse du 9 mai 2017, sont séparées les biomasses françaises selon les catégories suivantes :

- la biomasse forestière,
- la biomasse agricole,
- les effluents d'élevage,
- la biomasse liée aux co-produits et déchets.

C'est sur cette base que l'état des lieux du Schéma Régional Biomasse est établi, en apportant la sous-catégorisation supplémentaire suivante à la biomasse liée aux co-produits et déchets :

- biomasse issue du secteur industriel,
- biomasse issue du secteur urbain et des collectivités.

6. La Programmation Pluriannuelle pour l'Énergie

6.1. Rappel des objectifs de la PPE en lien avec le SRB

6.1.1. *PPE 2016-2023*

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) est en lien avec le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), outil stratégique dans le secteur des énergies renouvelables, et en constitue son volet « énergie ».

Le SRCAE contient des orientations permettant : l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, l'atteinte des normes de qualité de l'air. Il y est aussi inscrit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération, ainsi que la mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique telles que les unités de cogénération, notamment alimentées à partir de biomasse, conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat.

La PPE de la Réunion, élément fondateur de la transition énergétique, est un outil de définition de la stratégie énergétique de l'île.

De par son insularité, l'approvisionnement énergétique de La Réunion est contraint et repose sur les énergies fossiles importées à hauteur de 86,6%⁴ dont :

- 62% pour les produits pétroliers,
- 36% pour le charbon,
- 2% pour le gaz butane.

La PPE fixe donc des objectifs de développement des énergies renouvelables pour substituer progressivement les énergies fossiles et atteindre une autonomie énergétique avec un mix 100% renouvelable en 2030, conformément aux ambitions de la LTECV. Parmi ces objectifs, certains plus spécifiques concernent la biomasse et sa valorisation énergétique par différentes filières : la combustion, la méthanisation et la gazéification.

La combustion

L'enjeu est de substituer les énergies fossiles par des ressources en biomasse (par exemple la bagasse et/ou les déchets verts) comme vecteur énergétique.

Les objectifs sont d'atteindre une part d'électricité produite par la biomasse dans les centrales à combustion de 25% en 2018 et de 53% en 2023, ce qui représente une augmentation de 100 GWh en 2018 et 481 GWh en 2023 par rapport à l'électricité produite en 2013.

Une convention entre la région et Albioma a également été signée dans la but d'assurer le remplacement progressif d'une part de charbon de combustion en ressources biomasse mobilisables sur l'île de la Réunion, compte tenu de la hiérarchie des usages et des conditions économiques.

La méthanisation

L'enjeu est de développer la filière méthanisation sur le territoire et, pour ce faire, d'identifier et de qualifier le potentiel de production, les acteurs concernés ainsi que d'améliorer la maîtrise du gisement et de toute la logistique associée.

Les objectifs sont une augmentation de puissance électrique installée de +2,5 MW pour 2018 puis +6 MW pour 2023 par rapport à 2013.

La gazéification

L'enjeu est de montrer la faisabilité technico-économique de cette technologie innovante par la recherche et le développement afin de développer la filière gazéification dans des conditions optimales adaptées au territoire réunionnais.

Les objectifs sont une augmentation de puissance électrique installée de +1 MW pour 2018 puis +4 MW pour 2023 par rapport à 2013.

Filière	GWh produits en 2018	MWe cumulés de 2016 à 2018	GWh produits en 2023	MWe cumulés de 2016 à 2023
Bagasse et autres	+100 par		+481 par	

⁴ Bilan énergétique Île de La Réunion 2016

biomasses valorisées en CT	rapport à 2013		rapport à 2013	
Méthanisation	+17.5	+2.5	+42	+6
Gazéification	+7	+1	+28	+4

Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2016-2023 pour la biomasse

6.1.2. PPE 2019-2028 révisée et prévisions futures

Au cours de l'année 2018, la PPE est révisée pour établir une nouvelle période s'étalant de 2019 à 2028. Les objectifs prévus impliquant la biomasse énergie, qui restent à confirmer, seraient les suivants :

Filière	Objectifs 2023	Objectifs 2028
Bagasse et autres biomasses valorisées en CT	Conversion 100% biomasse (locale/importée)	
Cogénération (gazéification, combustion)	+1.1 MWe par rapport à 2018	+4 MWe par rapport à 2018
Méthanisation	+ 2.2 MWe par rapport à 2018	Méthanisation des biodéchets ménagers (issus de la collecte sélective rendue obligatoire en 2025)
Valorisation chaleur	+1.6 MWth par rapport à 2018	

Tableau 3 : Objectifs prévus dans la future PPE 2019-2028

Les objectifs quantitatifs en terme de puissance se basent sur des projets existants connus pour chaque filière justifiant la baisse des objectifs pour certaines (méthanisation, gazéification). D'après la PPE 2019-2028 :

- Une conversion totale des centrales thermiques est prévue dès 2023, substituant ainsi le charbon par de la biomasse-énergie. La priorité sera donnée à la mobilisation de la biomasse locale mais, dans un premier temps, ne pouvant pas totalement subvenir aux besoins des centrales, une part importée (type plaquette de bois) est envisagée.
- La filière gazéification est remplacée et élargie à une filière cogénération regroupant aussi bien des projets de gazéification que des projets de combustion ayant pour but une production d'électricité.
- La méthanisation des biodéchets ménagers est prévue pour 2028 et fait suite à l'obligation réglementaire de collecte sélective des biodéchets ménagers devant s'appliquer à l'ensemble du territoire à partir de 2025.
- Une filière pour la valorisation de chaleur est ajoutée car il existe un besoin sur l'île, notamment dans certains procédés industriels. L'utilisation de biomasse en combustible pourrait substituer à l'utilisation actuelle d'énergies fossiles.

A long terme, aux échéances 2030-2050, l'objectif est de tendre vers l'autonomie énergétique de l'île et de consolider la filière de valorisation de biomasse locale. La filière biomasse énergie est aujourd'hui structurée par la bagasse issue de la canne à sucre. L'avenir de la filière canne à sucre est donc un enjeu majeur et prioritaire pour la biomasse énergie réunionnaise et pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance « Energie ».

En revanche, contrairement aux régions métropolitaines, aucun objectif précis de mobilisation de la biomasse n'est précisé pour ces échéances.

Les objectifs retenus dans ce schéma sont ceux inscrits dans la PPE non révisé couvrant la période 2013-2023.

6.2. Evaluation des besoins en biomasse à l'échelle de La Réunion

Dans le cadre de la PPE 2016-2023, des objectifs, cités précédemment, ont été fixés en matière de puissances installées et de production énergétique futures à partir de la biomasse, suivant des procédés différents (combustion, méthanisation, gazéification).

Les graphiques suivants illustrent ces objectifs de puissance et d'énergie produites cumulées sur toutes les filières biomasse.

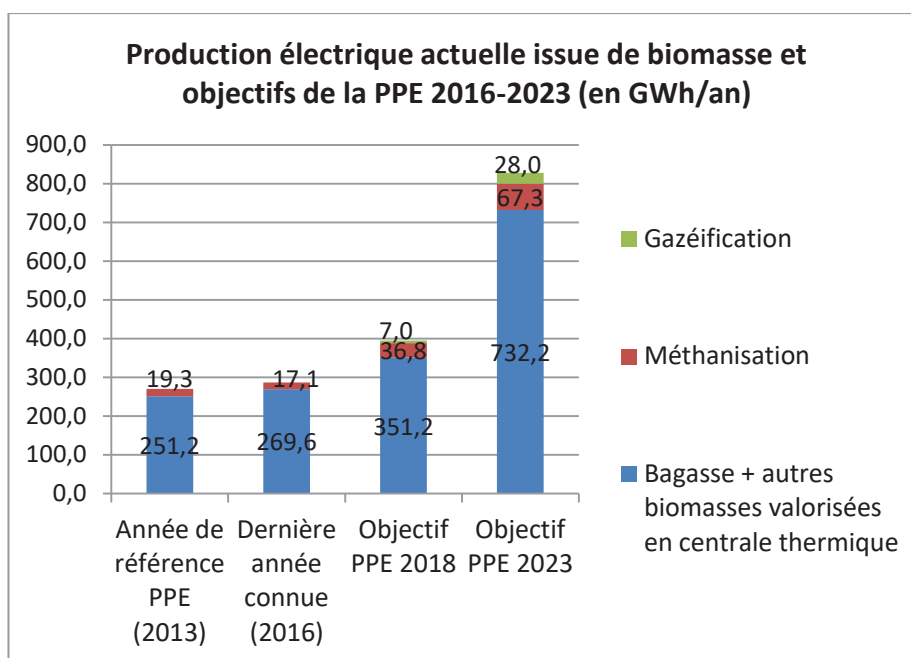


Figure 2 : Objectifs d'augmentation d'énergie à produire à partir de biomasse d'après la PPE 2016-2023

Le tableau ci-dessous présente les totaux en puissance cumulée installée et en production électrique issue de biomasse-énergie (incluant combustion bagasse-biomasse, méthanisation et gazéification), ainsi que les objectifs PPE.

	Année de référence PPE (2013)	Dernière année connue (2016)	Objectifs PPE 2018	Objectifs PPE 2023
Total puissance cumulée utilisant de la biomasse (MW)	213	214	222	233
Total énergie produite issue de biomasse (GWhe/an)	270,5	286,7	395	827,5

Tableau 4 : Evolution des puissances cumulées et de l'énergie produite à partir de biomasse suivant les objectifs PPE 2016-2023

L'estimation des besoins en biomasse pour répondre à ces objectifs est spécifique à chaque filière :

- Pour la **filiale méthanisation**, vu la diversité du gisement méthanisable, il est difficile de quantifier le besoin en tonnage de matière brute. Les besoins peuvent cependant être exprimés en volume de méthane issu de la décomposition de ce gisement : une augmentation des puissances installées de 2,5 MW pour 2018 et de 6 MW pour 2023 par rapport à 2014 correspondent respectivement à une augmentation de 10 millions et 24 millions de m³ de biogaz⁵, soit l'équivalent de 10 et 24 fois la production de l'unité de méthanisation du Grand Prado.
- Pour les **filiales combustion en centrale thermique et gazéification**, le gisement est également disparate. Les besoins peuvent cependant être exprimés en équivalent tonne de bois brut : en prenant en compte une augmentation de 100 GWh en 2018 et 481 GWh en 2023 par rapport à 2014 pour la combustion et une augmentation de 1MW en 2018 et 4MW en 2023 installée pour la gazéification, cela correspond respectivement à 348 000 et 1.7 millions de tonnes de bois brut à 25% d'humidité⁶.

⁵ Avec un PCI de 9.94kWh/m³ de méthane, 7000h/an de fonctionnement et un taux de 50% de méthane dans le biogaz

⁶ Avec un PCI de 1500kWh/tonne de bois à 25% d'humidité et un rendement de 20% en gazéification (7000h/an de fonctionnement) et en combustion

7. Politiques et mesures sectorielles régionales ou infrarégionales impliquées

7.1. POE FEDER 2014-2020

La Région est autorité de gestion des fonds FEDER 2014-2020. Il s'agit d'un changement pour une gestion directe plus efficace, plus lisible, plus cohérente en direction des chefs d'entreprises locaux et des porteurs de projets, une avancée pour tous les Réunionnais. La Région a mise en place une nouvelle organisation autour de 4 Guichets thématiques qui instruisent directement les dossiers des porteurs de projets et apportent un service d'aide et de conseil aux porteurs de projets :

- Entreprises et Développement Touristique
- Recherche, Développement Technologique, Innovation
- Investissements d'Éducation, de Formation et d'Inclusion Sociale
- Infrastructures, Développement Durable, Énergie

Le Guichet « Infrastructures, Développement Durable, Énergie » s'occupe de tous les projets structurant avec l'aménagement du territoire et les nouvelles énergies. La fiche action 4.02 « Promouvoir les projets de valorisation des énergies renouvelables, notamment de la biomasse et du biogaz ». Cette action vise à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'île que ce soit sur le volet électricité ou plus globalement énergétique. Les ressources de biomasse sont particulièrement visées avec une valorisation en biogaz possible et souhaitée.

7.2. FEADER

Instrument financier de la politique européenne de développement rural, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) contribue au développement des territoires ruraux et à un secteur agricole et forestier plus équilibré, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

Décliné au travers du programme de développement rural de La Réunion pour la période 2014-2020, on peut retenir que le FEADER s'emploie à :

- Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire ;
- Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie ;
- Augmenter la production de bois d'œuvre ou énergie pour la filière locale et faciliter son exploitation.

A La Réunion, ce programme finance par ailleurs le retour au sol de la paille de canne (Mesure Agro-Environnementale et Climatique MAEC « épilage », financé à 75 % par le FEADER et 25 % par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt).

7.3. CPER 2015-2020

Outil économique à portée générale, le Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020 de La Réunion ne mentionne pas explicitement le terme « biomasse » mais l'intègre plus globalement dans deux objectifs :

- diminuer la consommation des ressources énergétiques fossiles
- avancer sur la problématique des déchets à la Réunion

Dans cette perspective, de plus en plus de filières, comme l'agriculture, réfléchissent à la mise en place de démarches d'économie circulaire. Les déchets sont également envisagés comme une source potentielle d'énergie ou de substitution à certaines importations (engrais organiques en remplacement d'engrais chimiques...).

Les actions du CPER peuvent avoir des impacts directs et indirects sur le **gisement de la biomasse, la valorisation de cette biomasse et les actions de soutien à la recherche et au développement.**

Plus précisément, ces actions prennent différentes formes :

- accompagnement dans la gestion et la valorisation des déchets,
- soutien à des projets de valorisation d'énergies renouvelables,
- promotion de la transition énergétique,
- modernisation de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire (filiale canne),
- identification, quantification et localisation des ressources énergétiques locales,
- développement des technologies de valorisation et de stockage des énergies renouvelables adaptés aux contraintes réunionnaises.

7.4. SRCAE et PPE

La PPE est le volet énergie du SRCAE.

Le contenu de la PPE a été développé précédemment au paragraphe 1.6.

7.5. PCAET

Issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est défini à l'article L. 222-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56.

Le PCAET constitue un document-cadre de la politique énergétique et climatique d'une collectivité, et peut être considéré comme un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

La mise en place des PCAET est confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants pour une durée de 6 ans. Sur l'île de La Réunion, il s'agit de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR), de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST), de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS), du Territoire de la Côte Ouest (TCO) et de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD).

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

A ce titre, les PCAET constituent de nouveaux outils à l'échelle territoriale pour soutenir les projets mettant en œuvre les énergies renouvelables ou exploitant les ressources locales comme la biomasse.

7.6. Tarifs de rachat de l'électricité d'origine biomasse : appels d'offre CRE, contrats de gré à gré et obligations d'achat

A ce jour, les tarifs d'achat de l'électricité issus de biogaz ou d'autres biomasses dans les ZNI ne sont plus réglementés par des obligations d'achat et aucun appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRÉ) n'a été lancé sur les projets de production électrique utilisant de la biomasse dans ces ZNI.

Ainsi, l'ensemble des projets de méthanisation, combustion ou gazéification doivent donc faire l'objet d'une demande de contrat en gré à gré auprès de la CRÉ. Cette démarche consiste à établir un dossier comprenant l'ensemble des données techniques, économiques et financières du projet afin de justifier le tarif d'achat demandé. Le contrat est ensuite conclu pour une durée de 20 ans.

7.7. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

La loi NOTRe du 07 août 2015 confie aux régions de nouvelles compétences pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce plan unique qui regroupe les Déchets Ménagers et Assimilés, les Déchets des Activités Economiques et les déchets du BTP, inclut également un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Le décret d'application relatif au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) a été publié le 17 juin 2016. A cet effet, la Région est accompagnée d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du plan régional, dont les travaux ont démarré depuis le début de l'année 2017.

7.8. Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB)

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), défini par le décret n°2015-666 du 10 juin 2015, est élaboré pour une durée maximale de dix ans.

Il fixe les orientations de gestion forestière durable dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles dans lesquelles s'inscrivent les directives, schémas et documents de gestion des bois et forêts. Il détermine également les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynétique.

En matière d'enjeux environnementaux et sociaux, il définit l'ensemble des orientations à prendre en compte dans la gestion forestière à l'échelle régionale et interrégionale, notamment celles visant à assurer la compatibilité

de cette politique avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques prévues à l'article L. 371-2 du code de l'environnement, avec le schéma régional de cohérence écologique prévu à l'article L. 371-3 de ce code ainsi qu'avec les orientations prévues dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité et du plan national d'adaptation au changement climatique.

En matière d'économie de la filière forêt-bois, il indique notamment les éléments et caractéristiques pertinents de structuration du marché à l'échelle régionale et interrégionale afin d'adapter les objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois ainsi que les besoins de desserte pour la mobilisation du bois.

Il indique également les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels, en cohérence avec les plans départementaux ou interdépartementaux prévus aux articles L.562-1 du code de l'environnement et L.133-2 du présent code.

II. Méthodologie

1. Méthodologie globale

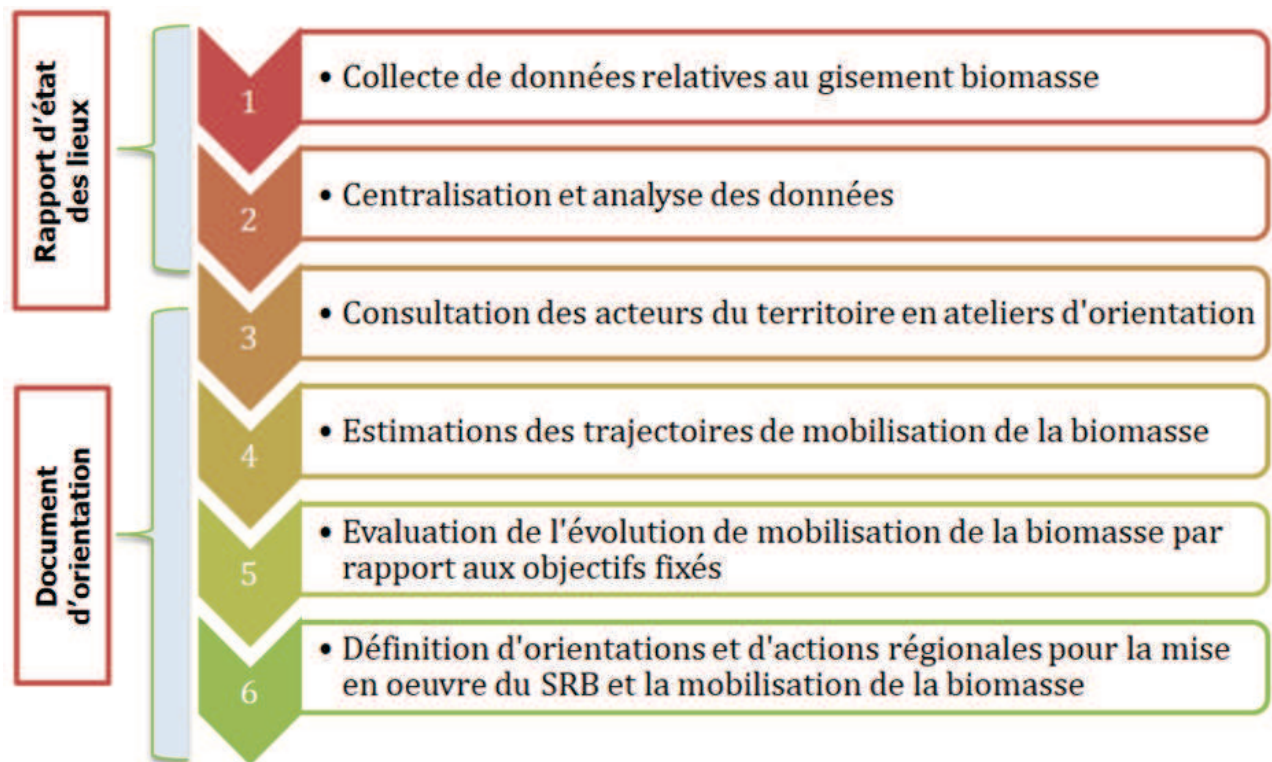


Figure 3 : Méthodologie globale pour l'élaboration du SRB

1.1. Pilotage et gouvernance

Un groupe de travail constitué de la Région Réunion, de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), de l'Agence de la Maîtrise de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) a été créé dans le but d'échanger sur les données disponibles, les acteurs à contacter, les hypothèses à choisir et également d'organiser les différents comités de pilotage et comités techniques ainsi que de commenter et pré-valider les travaux.

Le SRB a démarré en juin 2017 à l'issue d'un premier comité de pilotage.

Un premier comité technique avec les acteurs du secteur a permis de connaître les principaux gisements à inscrire dans le schéma et de les inviter à communiquer à l'élaboration de l'état des lieux. La phase d'état des lieux a été validée et clôturée par un second comité de pilotage.

Des ateliers d'orientation et un second comité technique ont permis de consulter les acteurs du secteur pour l'élaboration des actions et mesures à mettre en place dans le document d'orientation. La phase d'orientation a été validée et clôturée par un troisième comité de pilotage.

L'ensemble du projet a ensuite été revu par le comité stratégique de pilotage pour avis. Le projet a été arrêté lors d'un quatrième et dernier comité de pilotage.

Le projet a ensuite pu suivre les phases successives pour la validation d'un schéma régionale (assemblée plénière, consultation du public...)

1.2. Planning

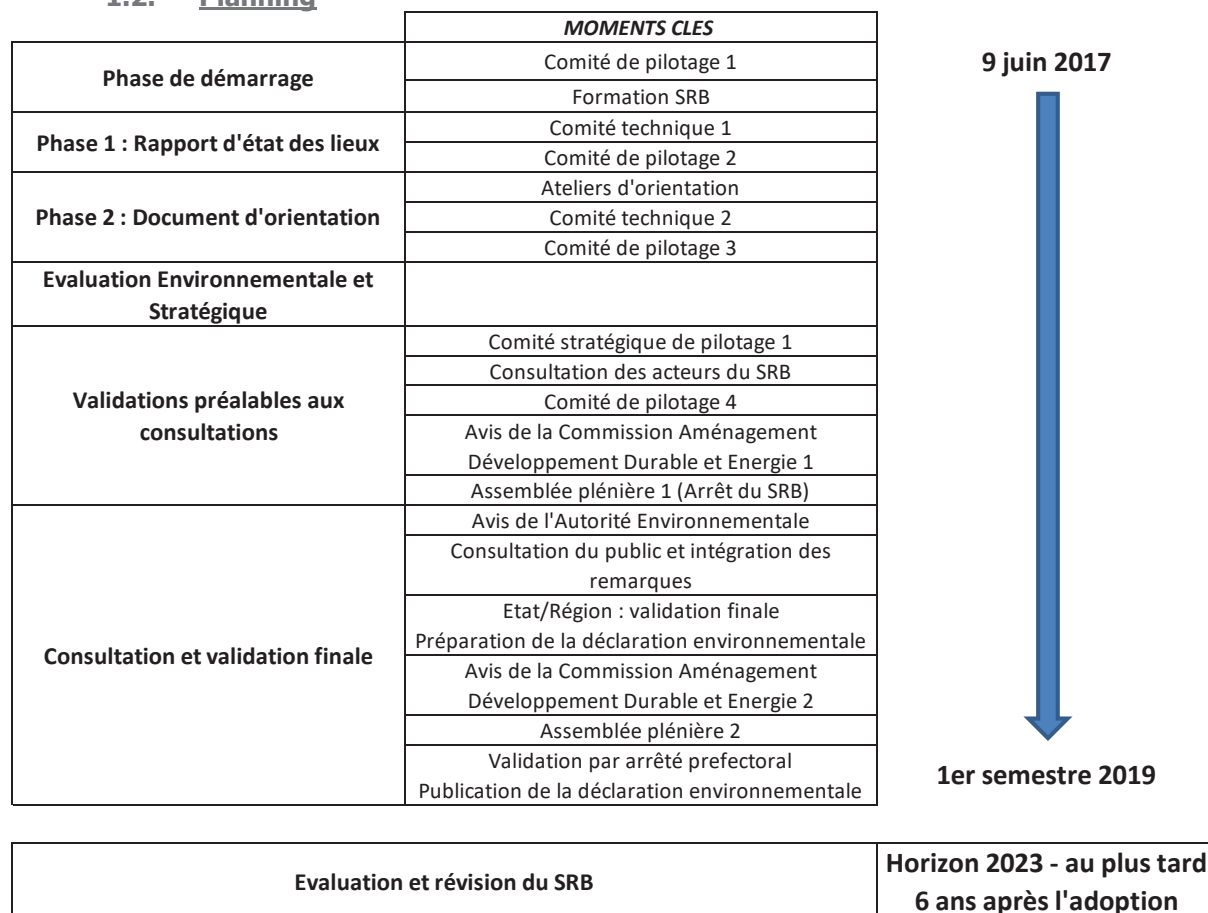


Figure 4 : Planning de réalisation et de validation du SRB

2. Rapport d'état des lieux

2.1. Décret

Ci-dessous un extrait du décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse qui définit le rapport d'état des lieux de ces mêmes schémas.

Art. D. 222-10. - Le rapport mentionné au 1° de l'article D. 222-9 comprend :

- 1° Une estimation, à la date de son établissement, de la production régionale des catégories de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, de leur mobilisation et de l'utilisation qui en est faite pour des usages énergétiques et non énergétiques, ainsi qu'un récapitulatif des éléments portant sur la biomasse figurant dans les diagnostics et objectifs des plans climat-air-énergie territoriaux prévus à l'article L. 229-26 ;
- 2° Un rappel des objectifs mentionnés au 6° de l'article D. 211-3 du code de l'énergie et de leur déclinaison au niveau de la région⁷ ;
- 3° Un récapitulatif des politiques et mesures sectorielles régionales ou infrarégionales ayant un impact sur l'évolution des ressources de biomasse non alimentaire, sur leur mobilisation et sur la demande en biomasse non alimentaire ;
- 4° Une évaluation des volumes de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique mobilisables aux échéances considérées par le schéma, tenant compte des leviers et contraintes technico-économiques, environnementales et sociales, notamment celles liées au transport. La répartition de ces volumes est figurée sur des cartes permettant de distinguer les territoires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

⁷ Correspondent aux objectifs de production et de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique

2.2. Méthode employée

En se basant sur ces indications, une méthodologie de collecte des données a été établie.

Premièrement, une catégorisation des biomasses par secteur a été choisie en se basant sur les catégories générales nationales proposées dans la SNMB, et en adaptant le projet à l'échelle régionale de l'île de la Réunion et de son contexte (tableau de contribution à la SNMB en annexe 5).

Concernant l'évaluation des volumes et des gisements potentiels, les données bibliographiques les plus récentes possibles furent rassemblées.

En l'absence de bibliographie, une prise de contact avec des acteurs spécifiques à chaque filière a été menée et des évaluations moyennant des hypothèses ont été faites.

Une base de données a été construite avec, pour chaque secteur, un tableau faisant figurer :

- les types de biomasses issues de ce secteur
- l'établissement ou l'acteur qui produit cette ressource, sa localisation à l'échelle des EPCI
- les données brutes et leurs unités (c'est-à-dire les données telles qu'elles sont disponibles, avant tout changement d'unité dans le but d'harmoniser les valeurs, par exemple le nombre de repas servis pour les déchets de cantines issues du secteur publique et des collectivités)
- les gisements actuels et projections en tonne de matière brute, tonne de matière sèche ou mètre cube par an.

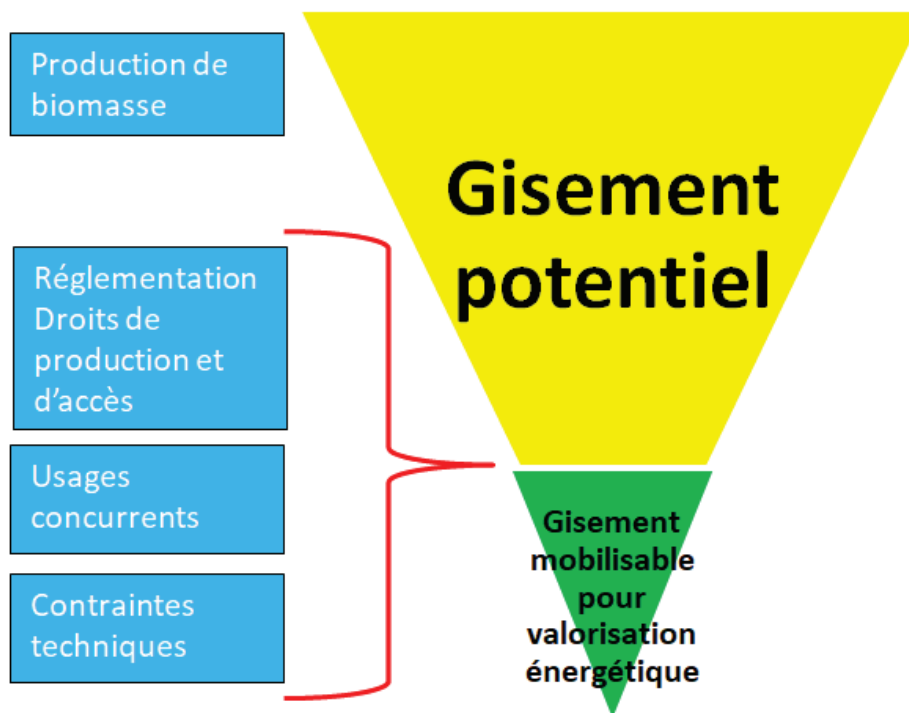


Figure 5 : Définition du gisement potentiel et du gisement mobilisable pour valorisation énergétique

Une distinction a été faite entre le gisement dit « potentiel » et le gisement dit « mobilisable » :

- Le **gisement potentiel** correspond à la quantité d'un type de biomasse produite ;
- Le **gisement mobilisable** correspond au gisement potentiel réduit par la prise en compte de la réglementation spécifique ayant un impact sur le type de biomasse en question, les droits de production et d'accès des différents acteurs, les usages concurrents (hiérarchie des usages et concurrence économique) et les contraintes techniques liées à la mobilisation de cette biomasse.

Le potentiel mobilisable correspond donc au dernier maillon de la chaîne pour estimer ce qui est valorisable énergétiquement.

Les sources (bibliographiques, entretiens), hypothèses retenues et les méthodes de calculs employées étant spécifiques à chaque type de biomasse, les détails figurent dans les parties suivantes, dédiées à l'évaluation des différents gisements.

3. Document d'orientation

3.1. Décret

Ci-dessous un extrait du décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse qui définit le document d'orientation de ces mêmes schémas.

Art. D. 222-11. - Le document d'orientation mentionné au 2° de l'article D. 222-9 définit :

- 4° Des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique pour satisfaire les besoins des filières énergétiques et non énergétiques, comprenant des trajectoires indicatives pour les échéances considérées ;
Pour le secteur forestier, aux échéances considérées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 122-1 du code forestier, les objectifs mentionnés au précédent alinéa sont ceux fixés par ce programme ; pour la filière biomasse issue de déchets à usage énergétique, aux échéances considérées par le plan régional de prévention et de gestion des déchets mentionné aux articles L. 541-13 et L. 541-14 du code de l'environnement, ils sont ceux fixés par ce plan ;
- 5° Les mesures régionales ou infra-régionales nécessaires pour atteindre les objectifs définis au 1°, en tenant compte des orientations et actions fixées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 121-2-2 du code forestier ;
- 6° Les modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre, comprenant la mise en place d'indicateurs.

De plus, d'après le II de l'article L141-5 du Code de l'Énergie précisant les informations mentionnées dans les Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour les Zones Non Interconnectées :

4° (...) La biomasse fait l'objet d'un plan de développement distinct qui identifie les gisements par type de biomasse valorisable et les actions nécessaires pour exploiter ceux pouvant faire l'objet d'une valorisation énergétique.

En ce sens, le Schéma Régional Biomasse de la Région Réunion constitue le plan de développement de la biomasse de la PPE Réunion au titre de l'article L. 141-5 du code de l'énergie pour la période 2019-2028.

3.2. Méthode employée

Le document d'orientation du SRB a pour objectif de construire à l'échelle de La Réunion une vision stratégique sur les prochaines années pour développer efficacement les filières de valorisation énergétique de la biomasse en tenant compte des potentialités et des fragilités régionales.

Pour cela, une première partie vise à fixer des objectifs de développement pour la mobilisation des ressources biomasse de manière à mettre en œuvre un scénario régional. Ces objectifs doivent prendre en compte :

- L'identification des gisements et/ou usages clés répertoriés (dans le rapport d'état des lieux du SRB entre autre) ;
- Les potentialités et les fragilités par gisement et usage ;
- La cohérence avec les stratégies nationales et les spécificités présentes localement ;
- La cohérence avec les autres documents, schémas et plan territoriaux impactant la Région Réunion.

Dans un second temps, des actions ou mesures stratégiques sont répertoriés pour atteindre ces objectifs selon la méthode suivante :

- Analyse des opportunités et des dispositifs en place
- Liste des freins par filières et des leviers à mettre en place
- Propositions de trajectoire et d'actions

La dernière partie regroupe les modalités d'évaluation qui ont été établies après concertation ainsi que les indicateurs clés à mesurer pour le suivi de mise en œuvre.

La phase orientation concerne les échéances définies dans la PPE et par la politique énergétique nationale :

- **Horizons issues de la PPE 2018, 2023 et 2028 (pour la PPE révisée) :** projections basées sur les prévisions de projets en cours. En 2018, la PPE 2013-2023 est en révision pour redéfinir les objectifs aux échéances 2023 et 2028 dans le cadre de la nouvelle PPE 2018-2028.
- **2030 et 2050 :** peu de données disponibles pour le territoire réunionnais. Issues de la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), les projections à ces échéances prévoient l'autonomie énergétique de l'île à l'échéance 2030.

4. Évaluation environnementale et stratégique

Le SRB est soumis à une évaluation environnementale et stratégique dont le rapport a été établi par le bureau d'étude Cyathéa.

III. Etat des lieux

1. Evaluation des gisements de biomasse potentiels et mobilisables actuels

L'ensemble des sources bibliographiques est regroupé en annexe 2.

1.1. Biomasse issue du secteur forestier

Périmètre d'étude

D'après le Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion, huit types d'essence ont été identifiés :

- Le bois de Cryptoméria (*Cryptomeria japonica*), exotique
- Le bois de Tamarin (*Acacia heterophylla*)
- Le bois d'*Acacia mearnsii* (désigné souvent simplement comme « Acacia »), invasif exotique
- Le bois de Filao (*Casuarina* L. – *equisetifolia*, *glauca* et *cunninghamiana*), exotique dont l'invasion est contrôlée par l'ONF
- Le bois d'espèces d'Eucalyptus (*Eucalyptus* L'Hér. – *robusta*, *camaldulensis*, *tereticornis*, *citriodora*), exotiques dont l'invasion est contrôlée par l'ONF
- Le Camphrier (*Cinnamomum camphora*)
- Le Jamrosat (*Syzygium jambos*)
- Le Grévillaire (*Grevillea robusta*)

Les gisements de chaque essence proviennent de forêts publiques (domaniale ou hors domaine) et privées et certaines essences sont séparées selon leur nature :

- Les produits connexes des scieries (Cryptoméria et Tamarin)
- Le bois calciné (Tamarin, Cryptoméria et *Acacia mearnsii*), provenant des forêts brûlées et complémentaires aux gisements de bois verts (avec ou sans régénération selon hypothèse)
- Les sous-produits de l'exploitation pour le bois d'œuvre (Cryptoméria et Tamarin), la ressource la plus importante étant la coupe d'amélioration qui n'est actuellement pas réalisée.

Hypothèses retenues

Pour la biomasse issue du secteur forestier (public et privé) et valorisable en énergie, les gisements en bois d'*Acacia mearnsii*, en bois d'eucalyptus, en produits connexes des scieries issus de Cryptoméria et de Tamarin, en sous-produits de l'exploitation pour le bois d'œuvre issus de Cryptoméria et de Tamarin et en bois de Filao sont retenus.

Les gisements de bois de Jamrosat et de bois de Grévillaire présentent des surfaces très faibles et potentiellement peu significatives (ponctuelles ou périmètres très allongés) et ne sont donc pas pris en compte. Le gisement de bois de Camphrier présente une répartition ponctuelle et n'est donc pas pris en compte.

Le gisement potentiel correspond au gisement « hypothèses fortes » (ouverture de pistes forestières, pas de concurrence sur la ressource) et le gisement mobilisable pour l'énergie au gisement « hypothèses faibles » (pas d'ouverture de pistes, concurrence maximale possible sur la ressource) figurant dans ce schéma directeur⁸ pour les gisements retenus dans le cadre du SRB.

Il est à noter qu'une étude d'évaluation du potentiel de la ressource biomasse va être réalisée par l'ONF au cours du 1^{er} trimestre 2018 et permettra de préciser l'estimation de ce gisement.

Le taux d'humidité moyen retenu du bois vert est de 40%.

Bilan

Le gisement potentiel de bois comprenant les espèces retenues s'élève donc à 12 607 tMS/an soit 21 012 tMB/an⁹ sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 5 895 tMS/an soit 9 825 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

⁸ Annexes 4 et 5 du Schéma Directeur Bois Energie 2014 de la Réunion

⁹ Avec une humidité moyenne pour le bois vert de 40%

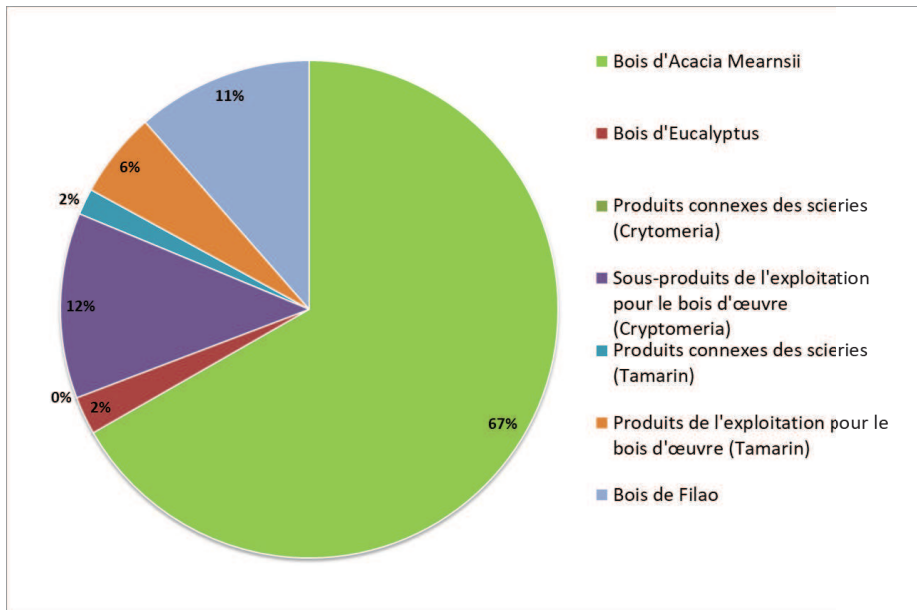


Figure 6 : Contribution des différentes espèces de bois en tMS/an au gisement mobilisable de biomasse issue du secteur forestier

Le gisement mobilisable pour l'énergie est composé à plus de 65% par le gisement d'Acacia Mearnsii comme indiqué sur la figure 6, les autres gisements étant beaucoup plus faible. Ceci explique la répartition géographique du gisement indiquée en figure 7 : le gisement d'Acacia est principalement localisé sur le territoire du TCO.

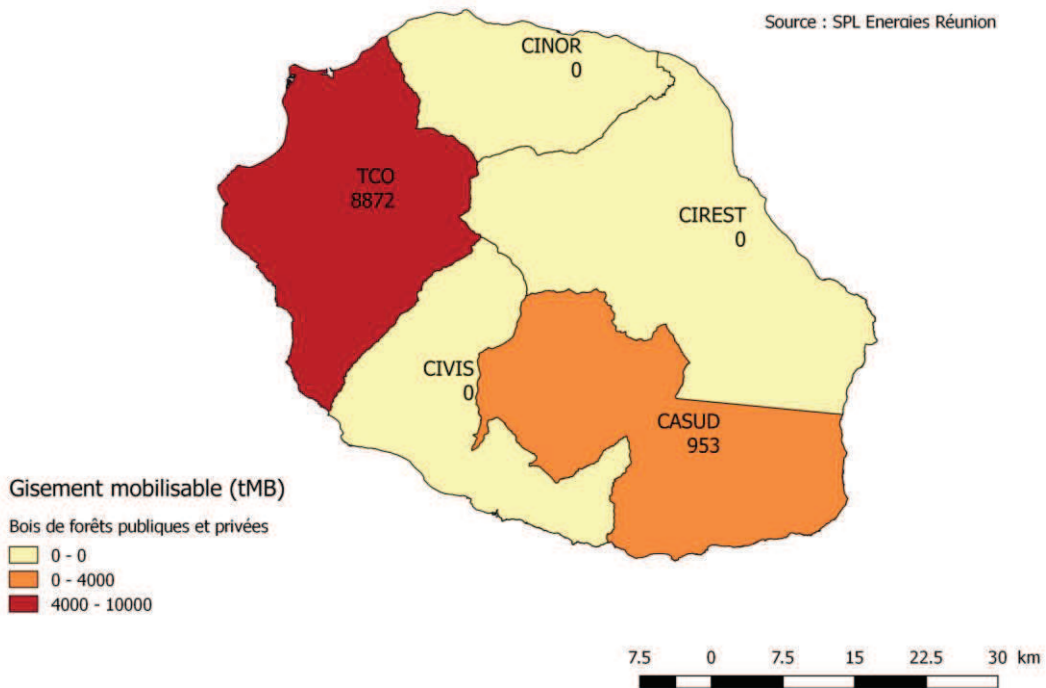


Figure 7 : Gisement mobilisable (en tMB) du bois de forêt par EPCI en 2017

1.2. Biomasse issue du secteur agricole pour les productions végétales

Les types de biomasse issus de la production agricole sont les suivants :

- pailles de cannes
- bois de taille de fruitiers
- biodéchets des coopératives
- déchets verts des espaces agricoles
- déchets végétaux issus de la production de fruits
- déchets végétaux issus du maraîchage
- supports de culture en fibre de coco
- canne fibre

Seules des données concernant les pailles de canne et les supports de culture en fibre de coco sont actuellement disponibles.

1.2.1. *Pailles de canne*

Périmètre d'étude

Un rapport du Cirad de 2015 (« Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion », S. Audouin) estime le gisement en paille de canne sur le territoire.

Hypothèses retenues

Dans le rapport, pour passer du gisement potentiel au gisement mobilisable, les usages concurrents (le paillage du sol, l'élevage avec l'alimentation et le paillage), l'accès et la mécanisation des parcelles ont été pris en compte. Avec l'hypothèse d'une évolution nulle des quantités de pailles de canne entre 2015 et 2017, le gisement reste inchangé.

Cette valeur de gisement mobilisable doit être considérée avec précaution compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques sur l'intérêt de prélever les pailles ou de les laisser au champ ainsi que le positionnement des planteurs.

Par ailleurs, il faut aussi noter qu'à La Réunion, une Mesure Agri-Environnementale et Climatique « épilage » finance le retour au sol de la paille de canne¹⁰ ce qui peut limiter sa valorisation énergétique future.

Bilan

Le gisement potentiel des pailles de canne s'élève donc à 382 422 tMB/an soit 267 696 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 64 261 tMB/an soit 38 539 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

¹⁰ Financé à 75 % par le FEADER et 25 % par le Ministère de l'Agriculture

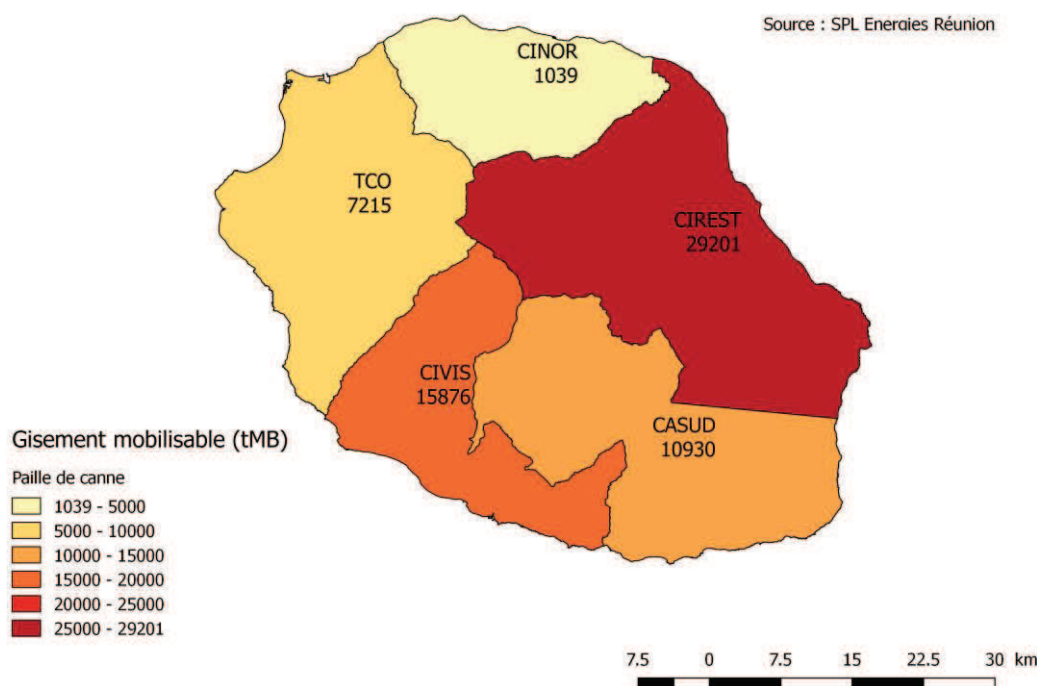


Figure 8 : Gisement mobilisable (en tMB) des pailles de canne par EPCI en 2017

1.2.2. *Supports de culture en fibre de coco*

Périmètre d'étude

Le PPGDND de La Réunion, datée de 2011, donne un gisement de supports de culture en fibre de coco inclus dans les déchets organiques mais ne permet pas de différencier le gisement potentiel du gisement mobilisable ni de cartographier la ressource. Aucune donnée plus récente n'est pour l'instant disponible bien que le Cirad travaille actuellement sur une cartographie satellite des différentes surfaces de culture dans le cadre du projet GABIR.

Bilan

Le gisement potentiel des supports de culture en fibre de coco s'élève donc à 3 300 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Ce gisement est supposé entièrement mobilisable mais présente un faible intérêt énergétique (très faible PCI, comportement) : il n'est donc pas comptabilisé dans ce schéma.

1.2.3. *Canne fibre*

Périmètre d'étude

La canne fibre a fait l'objet d'étude et d'expérimentation répétée à La Réunion :

- PETREL datée de 2009,
- STARTER daté de 2009,
- SYPECAR daté de 2015

Une filière de production de canne uniquement dédiée à une valorisation énergétique présente un certain intérêt car elle permettrait de disposer d'une ressource énergétique locale tout au long de l'année.

Bilan

Actuellement, ce gisement est nul car aucune filière n'est en place mais présente un intérêt énergétique.

1.3. Biomasse issue du secteur agricole pour les effluents d'élevage

Périmètre d'étude

L'évaluation du gisement se base sur le rapport du Cirad « Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale : Cas des interactions entre agriculture et élevage à La Réunion », Myriam Allo.

Huit types d'effluents d'élevages ont été identifiés sur l'ensemble du territoire réunionnais :

- fumier de bovin
- fumier de cabri
- fumier de volaille (sur litière copeaux de bois)
- fumier de mouton
- lisier de bovin lait et viande
- lisier de porc
- lisier de poules pondeuses
- fientes de poules pondeuses

Les fumiers sont par définition des matières organiques composées d'un mélange de litière carbonée et de déjections. Les lisiers considérés sont un mélange liquide de fèces et d'urine. Enfin, les fientes correspondent aux fientes desséchées de poules pondeuses élevées sans litière et en élevage intensif.

Pour les effluents, une valorisation énergétique par méthanisation est à privilégier. Cette filière semble être complémentaire à la valorisation agronomique (épandage, compostage) dont le digestat fait l'objet. En effet, le digestat obtenu après méthanisation comporte un certain nombre de propriétés agronomiques intéressantes :

- La fraction fermentescible de la matière organique est dégradée d'où une baisse du taux de matière organique totale. Mais la fraction non dégradée, celle qui est à l'origine de la formation de l'humus, est conservée. Le digestat est considéré de ce fait comme une matière « amendante ».
- La matière fermentescible est minéralisée. La totalité des éléments fertilisants est conservée et se retrouve dans le digestat sous forme principalement minérale et directement assimilable par les cultures. Le digestat est considéré comme une matière fertilisante.
- Le digestat est une matière homogénéisée et plus fluide ce qui facilite son épandage.
- Le digestat est partiellement hygiénisé.
- Le digestat est partiellement désodorisé.

Actuellement, la priorité est donnée à l'épandage des effluents d'élevage bruts (ou à la marge compostés) car il n'existe pas d'unité de méthanisation agricole.. Toutefois, il est clair que le développement de la méthanisation agricole ne saurait faire concurrence au besoin d'effluents bruts ou compostés, la méthanisation pouvant intervenir en amont de la valorisation agronomique de ces effluents.

Des connaissances supplémentaires sont encore à acquérir sur le digestat et son retour au sol en milieu tropical :

- Réduction de la quantité de matière organique restituée
- Potentiel fertilisant des digestats, NPK essentiellement, suffisamment concentrés et ayant des teneurs stables et connus (notamment face au rejet d'ammoniac dans l'air supplémentaire du fait d'une plus grande présence d'azote sous forme minérale)

Hypothèses retenues

D'après le rapport, les gisements potentiels en tonnes de matière brute sur l'année 2015 de ces différentes catégories d'effluents sont les suivants :

<i>Type de biomasse</i>	<i>Gisement potentiel 2015 (tMB)</i>	<i>Gisement mobilisable (tMB)</i>
Fumier de bovin	85 109	85 109
Fumier de cabri	16 413	16 413
Fumier de volaille	2 712	2 712
Fumier de mouton	1 426	1 426
Lisier de bovin lait	88 940	88 940
Lisier de bovin viande	194 270	0
Lisier de porc	109 930	109 930

Lisier de poules pondeuses	20 887	20 887
Fientes de poules pondeuses	774	774
TOTAL	520 461	326 191

Tableau 5 : Gisements des effluents d'élevage par type

Pour passer du gisement potentiel au gisement mobilisable à l'énergie, le lisier de bovin viande a été retiré car il correspond à des systèmes d'élevage sur pâturage ne permettant pas de capter cette ressource.

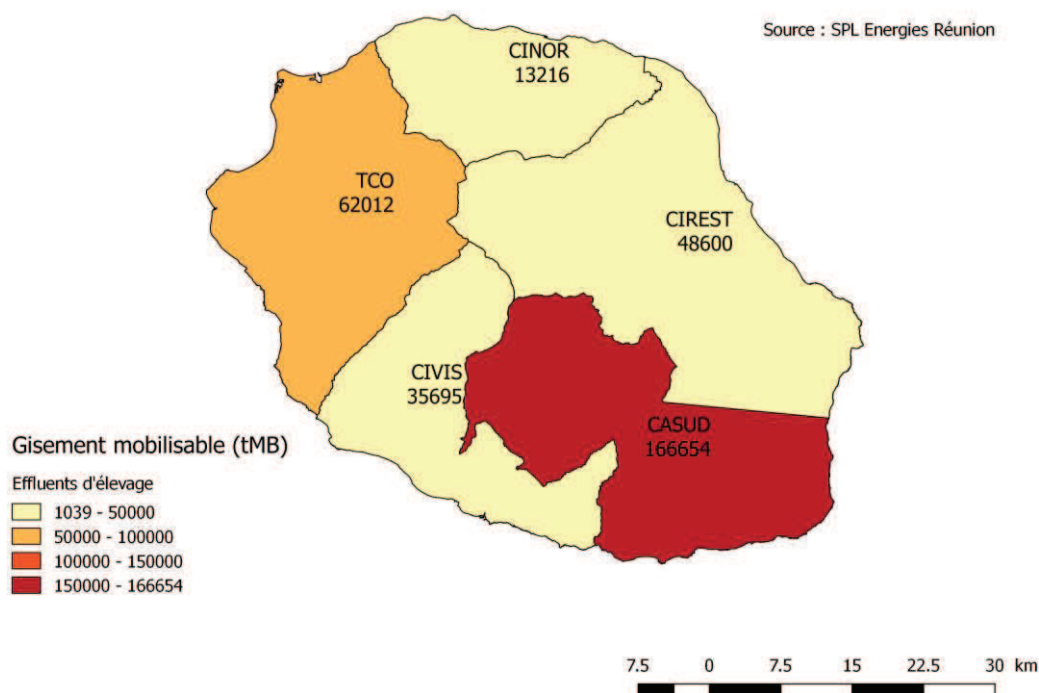
Les autres gisements sont supposés théoriquement entièrement mobilisables pour l'énergie dans le cadre d'une valorisation par méthanisation qui ne rentre pas en concurrence direct avec la valorisation agronomique (compostage, épandage). La mobilisation réelle de ces gisements dépendra des projets qui émergeront et de leur localisation et sera davantage limitée par des contraintes logistiques de transport des effluents dans un périmètre raisonnable.

En supposant une évolution nulle des quantités d'effluents d'élevage entre 2015 et 2017, le gisement potentiel total sur l'ensemble du territoire reste inchangé.¹¹

Bilan

Le gisement potentiel des effluents d'élevage s'élève donc à 520 461 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 326 191 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

**Figure 9 : Gisement mobilisable (en tMB) des effluents d'élevage par EPCI en 2017**

¹¹ Le rapport récent « Etude prospective sur la ressource fourragère » projette toutefois une augmentation possible du cheptel global de 25 % dans les prochaines

1.4. Biomasse issues du secteur industriel

Concernant le secteur industriel, les industries réunionnaises, leurs secteurs d'activité et les types de biomasse produite furent d'abord recensés. Onze types de biomasse sont recensés dans le secteur industriel :

- Les biodéchets issus des industries agro-alimentaires,
- Les broyats de palettes,
- Les boues d'épuration industrielle,
- La bagasse des sucreries,
- La mélasse des sucreries,
- La vinasse des distilleries,
- L'écume des sucreries,
- Les déchets carnés,
- Les papiers et cartons,
- Les huiles alimentaires,
- Les déchets organiques issus de la pêche.

1.4.1. Le gisement des industries agro-alimentaires

Périmètre d'étude

Le Schéma Directeur Méthanisation Biomasse de La Réunion, daté de 2011, estime un gisement potentiel méthanisable pour les déchets organiques des IAA. Le tableau ci-dessous donne un panorama des industries prises en compte dans ce document :

Type d'industrie	Type de biomasse
<i>Boulangerie, biscuiterie</i>	Surplus ou ratés
<i>Charcuterie</i>	Déchets de viandes
<i>Fabrication d'aliments pour animaux de ferme</i>	
<i>Fabrication de bière (brasserie)</i>	Levures et drèches de brasseries
<i>Fabrication de cacao, chocolats et de produits de confiseries</i>	Sous-produits, huiles
<i>Fabrication de condiments et assaisonnements</i>	Divers
<i>Fabrication d'huiles et graisses raffinées</i>	Déchets graisseux
<i>Industries des fruits et des légumes</i>	Ecart de triage, pulpes et pelures, marc
<i>Industrie de la viande</i>	Protéines animales transformées, corps graisseux animaux, farines animales
<i>Industries du poisson</i>	Farines de poisson
<i>Industrie laitière</i>	Lactosérum, babeurre, caséine
<i>Production de boissons rafraichissantes</i>	
<i>Transformation de thés ou cafés</i>	

Tableau 6 : Panorama des industries prises en compte dans le gisement des IAA

À partir de la liste descriptive des entreprises agroalimentaires de l'île (Code d'activité NAF, nombre de salariés, localisation), des ratios de production de déchets organiques associés à un pouvoir méthanogène ont été appliqués. Ces ratios sont issus des retours d'enquêtes nationales statistiques par branche d'activité, nombre de salariés et production de déchets par secteur ou branche d'activité.

Ce gisement est actuellement collecté par les EPCI (pour les petits producteurs) ou par des sociétés privées pour être utilisé par les industriels à différentes fins de valorisation. Aucune donnée permettant d'estimer la part de ces différentes mobilisations du gisement n'est actuellement disponible.

Il est donc seulement possible de donner le gisement potentiel dont une part inconnue serait mobilisable.

Hypothèses retenues

En supposant une évolution nulle de quantités de biomasses issues des industries agro-alimentaires réunionnaises entre 2011 et 2017, le gisement potentiel total des biomasses issues des industries agro-alimentaires (IAA) de l'ensemble du territoire réunionnais reste inchangé.

Ce gisement, actuellement difficile à préciser, est supposé intégré aux autres gisements (déchets carnés, huiles alimentaires, biodéchets ménagers).

Bilan

Le gisement potentiel issu des industries agro-alimentaires sur l'ensemble du territoire réunionnais s'élève à 7 789 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Dans le cas d'une collecte sélective, il est entièrement mobilisable.

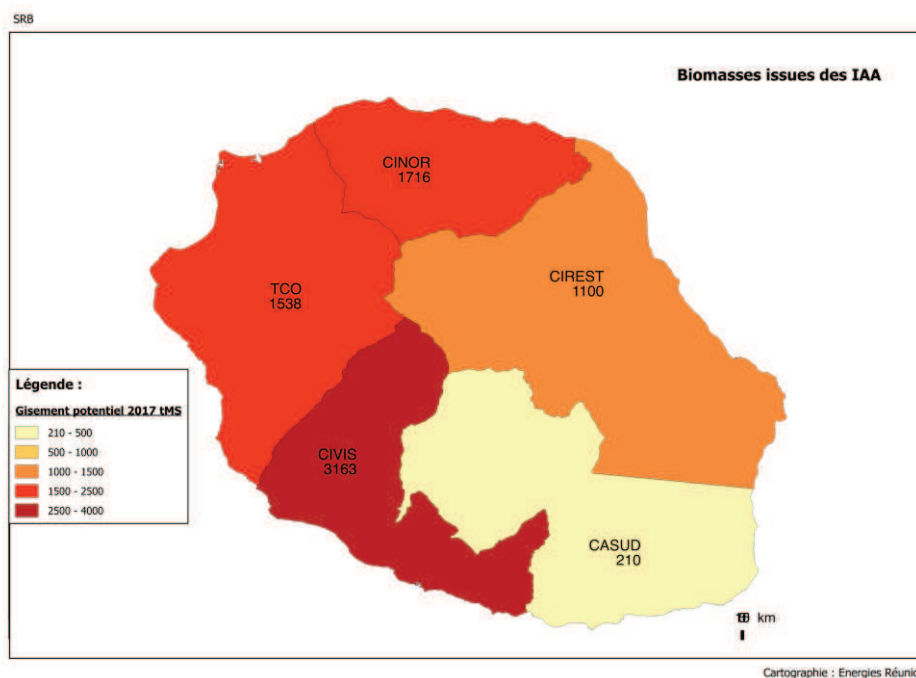


Figure 10 : Gisement potentiel (en tMS) des biomasses issues des IAA par EPCI en 2017

1.4.2. Broyats de palettes

Périmètre d'étude

Le rapport du Cirad « Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion » de Sarah Audouin, daté de 2015, indique que les palettes usagées et en fin de vie sont récupérées et transformées en broyats par les entreprises suivantes : Métal Réunion, AC2V Services, SARL RUN PAL et Recyclage de l'Est.

Le tableau suivant présente les gisements potentiels et les gisements mobilisables, obtenus après application des obligations réglementaires (classement ICPE) et déduction des usages concurrents (co-compostage) :

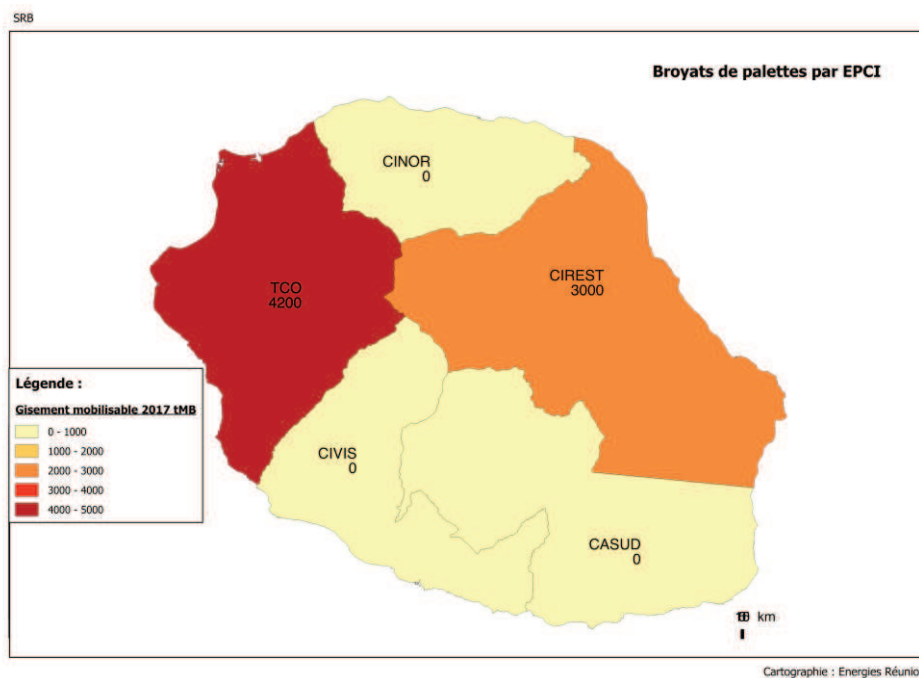
Entreprise	Localisation	Gisement potentiel (tMB/an)	Réglementation et usages concurrents	Gisement mobilisable (tMB/an)
Métal Réunion	Le Port	3 000	ICPE (broyats actuellement envoyés en centre d'enfouissement des déchets)	3 000
AC2V service	Saint-Paul	1 500	Usages concurrents – 20% pour ventes co-compostage	1 200
S.A.R.L RUN-PAL	Saint-Denis	1 000	Non ICPE	0
Recyclage de l'Est	Saint-André	4 000	Usages concurrents : 1000 tMB/an (paillage pour aménagements paysagers et pépinières, litière en élevage bovin) Peut augmenter sa capacité de broyage à 5000 tMB/an par partenariat avec Castor Réunion	3 000

TOTAL**9 500****7 200****Tableau 7 : Gisements des broyats de palettes**Hypothèses retenues

En supposant une évolution nulle des quantités de broyats de palettes entre 2015 et 2017, le gisement mobilisable pour l'énergie des broyats de palette sur l'ensemble du territoire réunionnais reste inchangé.

Bilan

Le gisement potentiel pour les broyats de palette s'élève à 9 500 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 7 200 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

**Figure 11 : Gisement mobilisable (en tMB) de broyats de palette par EPCI en 2017**

1.4.3. *Boues d'épuration industrielle*

Périmètre d'étude

Les stations de traitements des eaux usées industrielles sont enregistrées par le Service de Prévention des Risques et Environnement Industriels de la DEAL dans le cadre des déclarations ICPE. Le gisement cité ici provient du dernier PPGDND de La Réunion (2011).

Actuellement, aucune donnée ne permet de déduire du gisement potentiel la part mobilisable pour la valorisation énergétique.

Bilan

Le gisement potentiel pour les boues d'épuration industrielle s'élève à 47 000 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Ce gisement de 47 000 tMB/an est supposé entièrement mobilisable.

1.4.4. *Bagasse de sucreries*

Source :

- Données Albioma 2016

Périmètre d'étude

Le gisement de bagasse issu des sucreries provient des données 2016 d'Albioma. Albioma réutilise en effet l'intégralité de la bagasse pour la brûler dans ses deux centrales.

Hypothèses retenues

La totalité du gisement est actuellement valorisée énergétiquement par combustion dans les centrales charbon/bagasse de la société Albioma. La part mobilisable est donc égale au gisement potentiel.

De plus, l'hypothèse d'une évolution nulle entre 2016 et 2017 est retenue.

Bilan

Le gisement potentiel de bagasse des sucreries s'élève à 570 000 tMB/an et 285 000 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Ce gisement est entièrement mobilisable et déjà valorisé énergétiquement.

1.4.5. *Mélasses de sucreries et production de bioéthanol*

Périmètre d'étude

D'après la société Rivière du Mât, producteur de rhum et de mélasse, la mélasse issue des sucreries a actuellement différentes issues :

- Elle est utilisée comme complément alimentaire pour le bétail
- Elle est utilisée par les distilleries pour la fabrication du rhum
- La partie restante est actuellement exportée : environ 20 000 tonnes de matière brute par an. Cette partie exportée est considérée comme le gisement mobilisable.

Bilan

Le gisement potentiel de mélasse s'élève à 70 000 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Le gisement mobilisable pour l'énergie de mélasse s'élève à 20 000 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

A noter qu'à partir de 2018, il est prévu de valoriser ce gisement par la production de 4500 t/an de bioéthanol destiné à la turbine à combustion de Saint-Pierre, produit à partir de la mélasse de la Distillerie Rivière du Mât.

1.4.6. *Vinasses des distilleries*

Périmètre d'étude

A partir de données issues des distilleries Rivière du Mât et Isautier et, pour Savanna, des informations inscrites dans le Guide de la fertilisation organique de La Réunion (P.-F. Chabalier, V. van de Kerchove, H. Saint Macary, Cirad/Chambre d'Agriculture), le gisement de vinasse des distilleries est estimé comme suit :

Distillerie	Gisement potentiel	Valorisation et usage	Gisement mobilisable

	(tMB)		(tMB)
<i>Distillerie Rivière du Mat</i>	186 120	Méthanisation	186 120
<i>Isautier</i>	12 000	Epandage	0
<i>Savanna</i>	57 000	Méthanisation	57 000
TOTAL	255 120		243 120

Tableau 8 : Gisement des vinasses provenant des distilleries

Les vinasses provenant de la distillerie Isautier sont actuellement épandues et ne rentrent donc pas dans le gisement mobilisable.

Le taux de matière sèche retenu pour les vinasses est de 12%.

Bilan

Le gisement potentiel de vinasse s'élève donc à 255 120 tMB/an soit 30 614 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 243 120 tMB/an soit 29 174 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Actuellement 50% des vinasses de Distilleries Rivière du Mat sont valorisées par méthanisation.

1.4.7. *Ecumes de sucreries*

Périmètre d'étude

L'ensemble du gisement des écumes est mobilisé en épandage sur les terres agricoles pour son apport calcique important. Les dernières données disponibles proviennent du PPGDND de 2011.

Bilan

Le gisement potentiel d'écumes s'élève donc à 79 000 tMB/an.

Le gisement mobilisable pour l'énergie est nul.

Une valorisation énergétique à travers la méthanisation pourrait être couplée à l'épandage mais s'oppose à l'objectif de l'épandage actuel (possible baisse de l'apport calcique et minéralisation de l'apport azoté). Des connaissances supplémentaires sont donc nécessaires et le gisement n'est pas pris en compte vu la complexité de mise en œuvre pour une valorisation énergétique.

1.4.8. *Déchets carnés*

Périmètre d'étude

Le règlement européen (CE) n° 1069-2009 classe les sous-produits animaux (SPA) en trois catégories sur la base de leur risque potentiel pour la santé humaine et animale et l'environnement. Il définit la manière dont les matières de chaque catégorie doivent ou peuvent être éliminées ou valorisées dans le souci de maintenir un niveau élevé de protection de la santé publique et animale. Le gisement des déchets carnés produits par les professionnels (vétérinaires, industries de la chaîne alimentaire, éleveurs) est ainsi collecté par différents organismes et orienté vers des unités de traitement et de valorisation spécifiques :

- Installation de valorisation de Sica Aucre traitant les SPA de catégorie 3 (transformation en protéines animales entrant dans la composition d'aliments pour animaux familiers, en engrais organiques et graisses animales)
- Installation de valorisation de Sica des Sables pour les SPA de catégorie 2 (valorisation en engrais organiques) et les SPA de catégorie 1 (incinération avec récupération de la chaleur) utilisant les graisses animales de Sica Aucre et les HAU en combustible dans ses chaudières

Selon leurs données, ces deux installations traitent ainsi en 2018 :

- 4350 t/an de SPA de catégorie 1
- 6515 t/an de SPA de catégorie 2
- 9360 t/an de SPA de catégorie 3

Les SPA de catégorie 1 et 2 répondent à des normes réglementaires pour être détruits et les SPA de catégorie 3 sont déjà entièrement valorisés. Le gisement n'est donc pas mobilisable pour l'énergie car entièrement utilisé.

Bilan

Le gisement potentiel des déchets carnés s'élève à 20 225 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement mobilisable pour l'énergie est nul.

1.4.9. *Papiers cartons*

Périmètre d'étude

Le gisement provient d'une estimation obtenue à partir des statistiques d'exportation 2015 réalisée par NEXA (selon les données douanières). Ce gisement est actuellement trié, collecté et exporté pour recyclage.

Bilan

Le gisement potentiel de papier-carton est estimé à 23 150 tMB/an.

À ce jour, aucune donnée ne permet de définir le gisement mobilisable pour l'énergie.

1.4.10. *Huiles alimentaires*

Périmètre d'étude

Selon le PPGDND de 2011, 2700 tMB/an d'huiles alimentaires usagées sont collectées. Le reste partirait ainsi directement dans le réseau d'eaux usées mais n'est pas quantifié.

Le marché des HAU compte deux acteurs à ce jour : Interval et Suez qui se chargent de la collecte. Pour valoriser les HAU collectées, environ 800 tMB/an sont utilisées en combustible à la Sica des Sables (données Sica des Sables), entreprise assurant l'incinération des farines de déchets carnés et le reste est exportée en Afrique du Sud par partenariat pour produire du biocarburant.

Bilan

Le gisement potentiel de HAU s'élève à 2700 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Ce gisement est entièrement mobilisable et déjà valorisé énergétiquement.

1.4.11. *Déchets organiques issus de la pêche*

Périmètre d'étude

Le gisement est principalement composé des abats de poissons issus de l'industrie de la pêche. Actuellement, 50% du produit de la pêche est commercialisable et le reste est jeté à l'océan.

Une filière est en train de se développer pour valoriser 900 tonnes par an en engrais (données issues de l'entreprise Valobio).

Bilan

Le gisement potentiel de déchets organiques issus de la mer s'élève à 3 000 tMB/ an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 2 100 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

1.5. Biomasses issues du secteur urbain et des collectivités

Dans le secteur urbain et collectivités, cinq types de biomasses ont été identifiés :

- Les boues d'épuration des stations d'épuration des eaux usées (STEU)
- Les déchets alimentaires des établissements publics (écoles primaires, collèges, lycées, université, hôpitaux)
- Les biodéchets des ordures ménagères collectées par les EPCI
- Les déchets végétaux collectés par les EPCI
- Les biodéchets issus de la restauration privée et des commerces

1.5.1. Boues d'épuration issues des Stations de Traitement des Eaux Usées

Périmètre d'étude

Les boues d'épuration sont des résidus du traitement des effluents liquides par des stations d'épuration. Ces boues sont constituées de matières organiques et de matières minérales. Les boues d'épuration sont caractérisées par leur taux de matière sèche et leur taux de matière organique. Ces deux paramètres dépendent du mode de traitement des effluents.

Sur l'île de La Réunion, on compte 16 STEU en service dont une station équipée d'une installation de méthanisation. Il s'agit de la station du Grand Prado où les boues sont méthanisées afin de valoriser le biogaz à la fois en chaleur pour le séchage des boues et en cogénération avec une puissance de 360kWe (661 MWh de production électrique en 2016).

En 2016, 50% de la population réunionnaise est raccordée au système d'assainissement collectif. La capacité de traitement en assainissement collectif se stabilise autour de 676 000EH. La tendance est à l'augmentation de l'assainissement collectif.

Le tableau ci-dessous donne le gisement potentiel en tonnes de matière sèche des boues issues des STEU de La Réunion sur l'année 2016 par commune (d'après les Chroniques de l'Eau 2016 – Office de l'Eau de La Réunion) :

Localisation	Capacité (en EH)	Boues produites 2016 (tMS)
<i>Entre-Deux</i>	4500	1,28
<i>Cilaos</i>	4 500	11,1
<i>Ermitage (Saint-Paul)</i>	26 667	369,14
<i>Le Port - Possession</i>	87 050	1 131,4
<i>Saint-Benoît</i>	30 000	102,89
<i>Etang-Salé</i>	19 200	153,48
<i>Sainte-Rose</i>	6 400	N.D.
<i>CDE Cambaie (Saint-Paul)</i>	60 000	543,35
<i>Saint-André</i>	26 398	400,57
<i>Pierrefonds (Saint-Pierre)</i>	100 000	1 492,11
<i>Grand Prado (Sainte-Marie)</i>	170 000	1 466,86
<i>Trois Frères (Sainte-Suzanne)</i>	25 000	167,25
<i>Saint-Joseph</i>	18 500	436,18
<i>Bras-Panon</i>	13 000	103,49
<i>Saint Louis</i>	72 000	N.D.
<i>Saint-Leu</i>	13 000	137,73
TOTAL	676 215	6 516,84

Figure 12 : Tableau récapitulatif du gisement potentiel 2016 des boues des STEU

En sortie, 55% des boues sont enfouies en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), 44% vont en centre de compostage et 1% en épandage agricole. Depuis 2015, l'enfouissement est interdit suite à la directive européenne 1999/31/CE du 26 avril 1999 (modifiée le 10 décembre 2011). Cette part enfouie représente donc le gisement mobilisable énergétiquement pour une filière thermo-chimique (50% des boues traitées conformément au PPGDND).

La siccité moyenne des boues admises en centre de stockage est de 30%, cette valeur est retenue pour le calcul du gisement en matière brute.

La partie déjà valorisée organiquement pourrait être en revanche valorisée en méthanisation (50% restant suivant le plan). Ainsi l'ensemble du gisement semble mobilisable sous ces conditions.

Une évolution nulle de la quantité de boues entre 2016 et 2017 est admise.

Bilan

Le gisement potentiel pour les boues de STEP s'élève à 6 517 tMS/an soit 21 723 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Le gisement est supposé entièrement mobilisable pour l'énergie.

Actuellement, seule la station d'épuration du Grand Prado valorise énergétiquement ses boues par méthanisation avec production de chaleur et d'électricité (puissance installée de 360kWe).

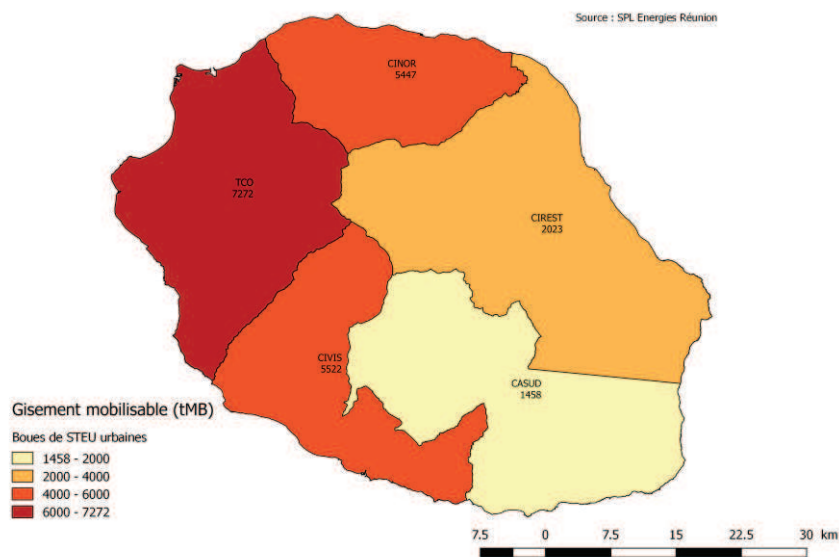


Figure 13 : Gisement mobilisable (en tMB) de boues de STEU par EPCI en 2017

1.5.2. Déchets alimentaires des établissements publics

Périmètre d'étude

Les déchets alimentaires sont des biodéchets, c'est-à-dire des résidus composés de matières organiques capables de se dégrader naturellement, issus des restes de repas et de la préparation alimentaire.

Dans le cadre de l'état des lieux de ce Schéma Régional Biomasse, des listes des établissements scolaires de type écoles primaires, collèges, lycées ainsi que les établissements de type pénitencier et médico-social ont été obtenues avec le nombre de repas servis par jour.

Hypothèses retenues

Le nombre de repas servis constituant ce que l'on appelle la « donnée brute », un ratio de 125g de reste alimentaire par repas (source ADEME) a été appliqué sur 219 jours de fonctionnement des cantines scolaires par an et 365 jours par an pour les cantines des établissements de type pénitencier et médico-social.

Les résultats sont exprimés en tonnes de matière brute par an puis sont convertis en tonnes de matière sèche grâce au ratio de 32% de siccité (source SYDNE).

Les gisements des universités, des hôpitaux et des maisons de retraite n'ont pas été pris en compte.

De plus, l'étude SYDNE indique qu'environ la moitié des gros producteurs de biodéchets (produisant plus de 10t de biodéchets/an et qui doivent réglementairement déjà réaliser une collecte sélective de leurs biodéchets) passent encore par le service public des EPCI pour la gestion de leurs biodéchets.

Par hypothèse, le gisement des gros producteurs, composés des établissements publics, d'une partie des IAA, de la restauration privée et des commerces, est donc supposé inclus en partie au gisement des biodéchets collectés par les EPCI et négligé dans la suite du SRB.

L'exutoire énergétique étant la méthanisation pour ce gisement, ceci se fera conjointement avec une valorisation matière et n'entre ainsi pas en conflit d'usage.

L'évolution du gisement est de plus supposée nulle entre 2016 et 2017.

Bilan

Le gisement potentiel des déchets alimentaires issus des établissements publics s'élève à 5 347 tMB/an soit 2 941 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Le gisement est supposé entièrement mobilisable pour l'énergie.

Par hypothèse, ce gisement est considéré inclus dans les biodéchets collectés par les EPCI

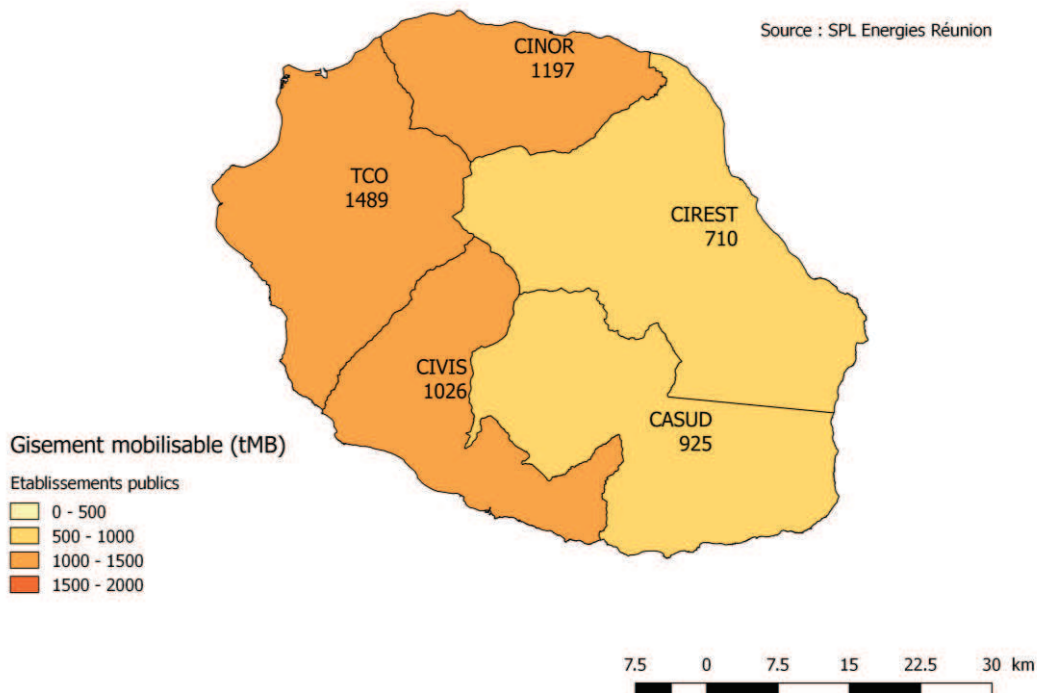


Figure 14 : Gisement mobilisable (en tMB) des déchets alimentaires des établissements publics par EPCI en 2017

1.5.3. Biodéchets collectés par les EPCI

Périmètre d'étude

Les biodéchets collectés par les EPCI représentent la fraction fermentescible de déchets ménagers et assimilés (bac gris) collectés par les EPCI. Actuellement, ce gisement n'est pas séparé du reste des ordures ménagères et, par conséquent, est envoyée en ISDND, décrits dans les Rapports annuels des Services Publics d'Élimination des Déchets (SPED) 2015 des différents EPCI.

La réglementation impose en revanche dès 2025 l'obligation du tri à la source des biodéchets pour leur valorisation dans le cadre de la collecte des déchets ménagers. La méthanisation semble être une bonne opportunité de valorisation énergétique (suivi d'une valorisation agronomique du digestat).

Hypothèses retenues

Pour évaluer ce gisement, les volumes annuels d'ordures ménagères résiduelles collectés par chaque EPCI ont été utilisés (rapports SPED).

Une Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères FFOM de 24% issue du SYDNE (« Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » fut appliquée afin de déterminer la part des biodéchets contenue dans les OMR.

De plus, l'étude SYDNE indique qu'environ la moitié des gros producteurs de biodéchets (produisant plus de 10t de biodéchets/an et qui doivent réglementairement déjà réaliser une collecte sélective de leurs biodéchets) passent encore par le service public des EPCI pour la gestion de leurs biodéchets.

Par hypothèse, le gisement des gros producteurs, composés des établissements publics, d'une partie des IAA, de la restauration privée et des commerces, est donc supposé inclus en partie au gisement des biodéchets collectés par les EPCI et négligé dans la suite du SRB.

Actuellement ces matières sont collectées par les EPCI et enfouies en ISDND.

La méthanisation étant le principal exutoire énergétique de ce gisement, le gisement mobilisable est le même que le potentiel, considérant cette valorisation en adéquation avec la valorisation agronomique.

L'hypothèse d'une évolution nulle du volume de biodéchets entre 2015 et 2017 est retenue.

Bilan

Le gisement potentiel des biodéchets des ménages collectés par les EPCI s'élève à **56 072 tMB/an soit 17 289 tMS/an** sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Le gisement est supposé entièrement mobilisable pour l'énergie bien qu'il ne soit pour l'instant pas séparé du reste des ordures ménagères.

Le biogaz issu du stockage des OMR est valorisé en énergie via des moteurs de cogénération qui représentent une puissance installée de 1,9 MWe.

Par hypothèse, ce gisement inclut en partie les ressources issues des IAA, des déchets alimentaires des établissements publics et des biodéchets de la restauration privée et des commerces qui sont actuellement stockés en ISDND.

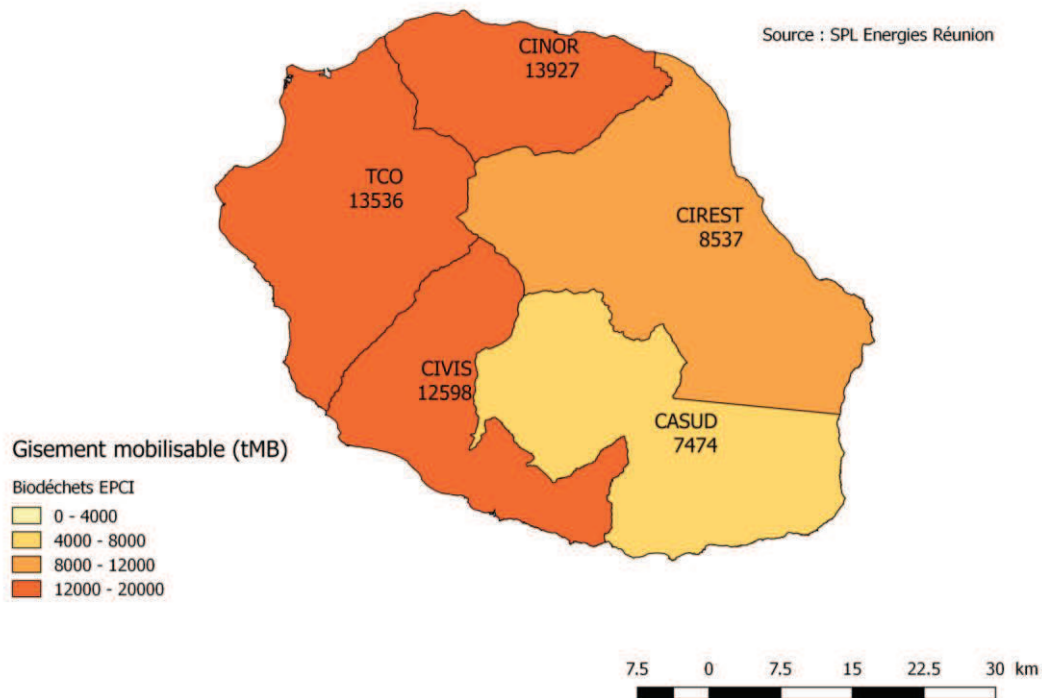


Figure 15 : Gisement mobilisable (en tMB) de biodéchets des ménages par EPCI en 2017

1.5.4. Déchets végétaux

Périmètre d'étude

Les volumes de déchets verts ont été obtenus pour l'année 2015 grâce aux rapports annuels des Services Publics d'Élimination des Déchets des différentes EPCI pour l'année 2015.

Actuellement ces gisements sont collectés par les EPCI et valorisés en installation de compostage ou de broyage.

Hypothèses retenues

Pour passer du gisement potentiel au gisement mobilisable pour l'énergie, un ratio a été appliqué (40% du potentiel pour la filière énergétique et 60% du potentiel pour la valorisation organique) pour une valorisation au niveau des EPCI, basée sur le PPGDND de 2015.

L'hypothèse d'une évolution nulle du volume de biodéchets entre 2015 et 2017 est retenue.

Bilan

Le gisement potentiel de déchets végétaux collectés par les EPCI s'élève à 114 015 tMB/an soit 57 008 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 45 606 tMB/an soit 22 803 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

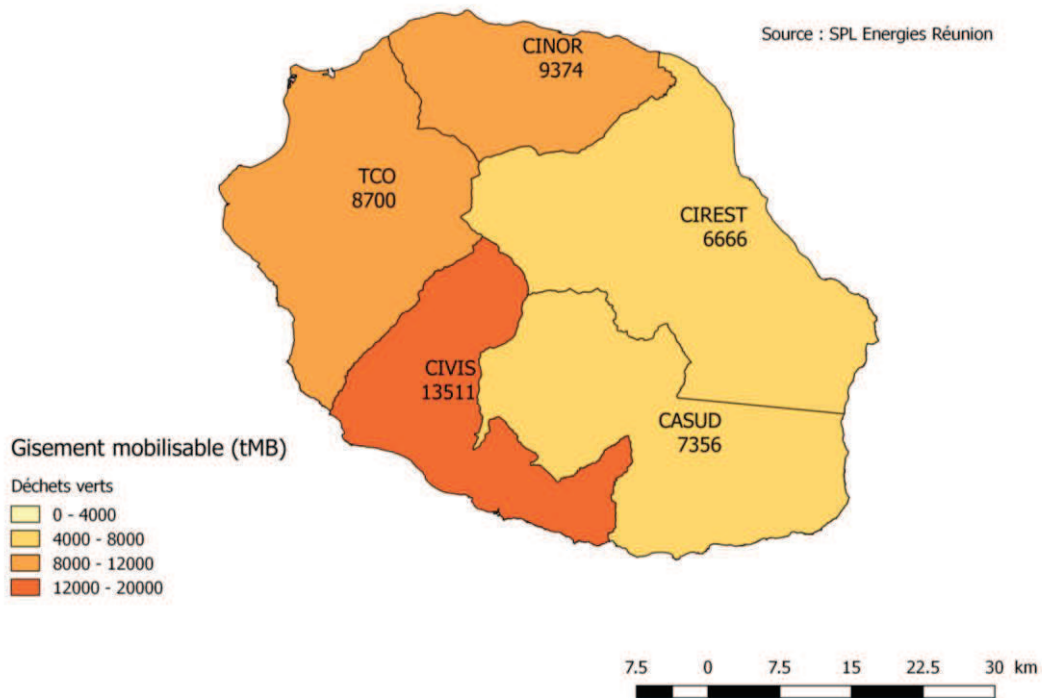


Figure 16 : Gisement mobilisable (en tMB) de déchets végétaux collectés par EPCI en 2017

1.5.5. Biodéchets de la restauration privée et des commerces

Périmètre d'étude

Ce gisement correspond aux invendus considérés comme déchets alimentaires. Pour la restauration privée, aucune donnée n'est disponible à ce jour.

Hypothèses retenues

Pour les commerces, seules les grandes surfaces alimentaires de plus de 950 m² ont été prises en compte (données 2016 des grandes surfaces alimentaires).

Un ratio de biodéchets par enseigne par surface et par an de 23 kg de biodéchets par mètre carré a été appliqué (« Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » - SYDNE, 2016).

De plus, l'étude SYDNE indique qu'environ la moitié des gros producteurs de biodéchets (produisant plus de 10t de biodéchets/an et qui doivent réglementairement déjà réaliser une collecte sélective de leurs biodéchets) passent encore par le service public des EPCI pour la gestion de leurs biodéchets.

Par hypothèse, le gisement des gros producteurs, composés des établissements publics, d'une partie des IAA, de la restauration privée et des commerces, est donc supposé inclus en partie au gisement des biodéchets collectés par les EPCI et négligé dans la suite du SRB.

L'hypothèse d'une évolution nulle du volume de biodéchets entre 2016 et 2017 est retenue.

Bilan

Le gisement potentiel de déchets organiques issus des grandes surfaces s'élève à **2 961 tonnes de matière brute par an** sur l'ensemble du territoire réunionnais. Il est supposé entièrement mobilisable.

Par hypothèse, ce gisement est considéré inclus dans les biodéchets collectés par les EPCI

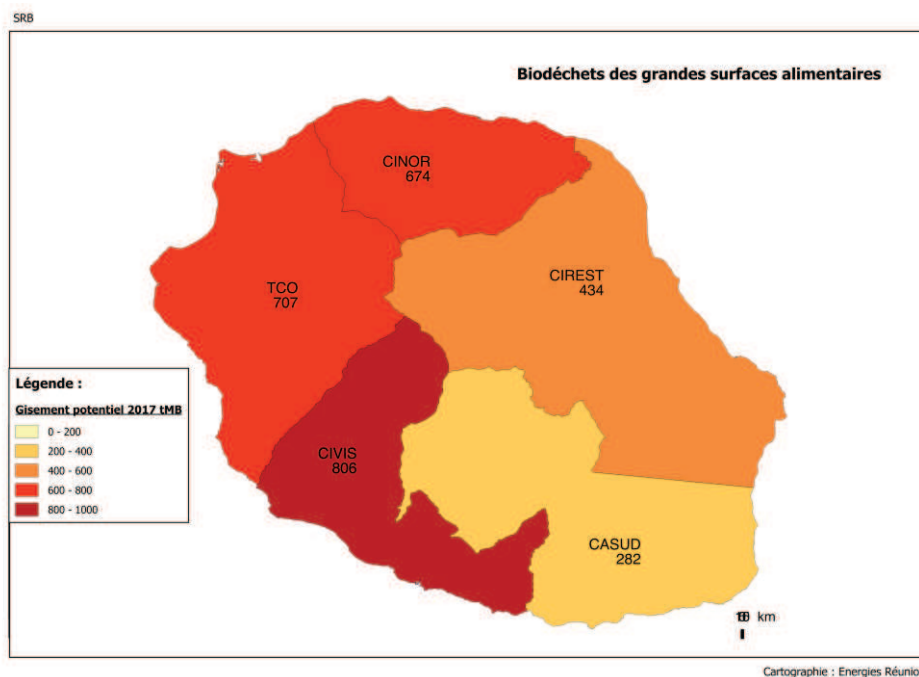


Figure 17 : Gisement potentiel (en tMB) de biodéchets des grandes surfaces alimentaires par EPCI en 2017

2. Synthèse de l'état des lieux

2.1. Ressources en biomasse en 2017

Secteur économique	Type de biomasse	Gisement potentiel tMB	Gisement potentiel tMS	Gisement mobilisable tMB	Gisement mobilisable tMS	Gisement mobilisable en équivalent énergie primaire GWh	Equivalent énergie primaire déjà valorisée GWh	Equivalent énergie primaire non-valorisée GWh
secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	21723	6517	21723	6517	16,3	1,7	14,5
secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	56072	17289	56072	17289	39,0	0,0	39,0
secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	114015	57008	45 606	22803	53,0	0,0	53,0
secteur industriel	Bagasses des sucreries	570000	285000	570000	285000	1254,0	1254,0	0,0
secteur industriel	Mélasses de sucrerie	70000		20000		26,1	0,0	26,1
secteur industriel	Vinasses de distillerie	255120	30614	243120	29174	31,2	11,9	19,3
secteur industriel	Broyats de palettes	9500		7200		27,4	0,0	27,4
secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	47000		47000		19,6	0,0	19,6
secteur industriel	Déchets issus de la pêche	3000		2100		1,0	0,0	1,0
secteur agricole	Effluents d'élevage	520460	69891	326190	50464	71,5	0,0	71,5
secteur agricole	Pailles de cannes	382422	267696	64261	38539	197,0	0,0	197,0
secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	21012	12607	9825	5895	29,3	0,0	29,3
TOTAL						1765,4	1267,7	497,7
							72%	28%

Figure 18 : Bilan des gisements potentiels et mobilisables pour l'énergie par type de biomasse et production d'énergie supposé

Le tableau indique que plus de 70% du potentiel mobilisable à l'énergie de la biomasse locale est déjà valorisée. Cette forte valorisation s'explique par l'utilisation éprouvée de la bagasse, ressource biomasse dominante pour l'énergie sur l'île.

Les autres biomasses ne sont que très peu valorisées.

2.2. Hypothèses retenues

Pour le calcul du potentiel énergétique disponible (en GWh, équivalent énergie primaire), les voies de valorisation considérées (méthanisation, combustion) pour chaque gisement sont détaillées dans le tableau en annexe 3 avec les coefficients associés (potentiel méthanogène ou PCI du gisement).

Pour les biomasses incluses dans la gestion des déchets (boues de STEU, biodéchets ménagers, déchets végétaux), les hypothèses de valorisation énergétique sont basées sur les objectifs et ratios de valorisation inscrit dans le PPGDND :

- Boues de STEU : 50% en méthanisation (suivie d'une valorisation agronomique) et 50% en combustion
- Biodéchets entièrement méthanisés

Pour les autres ressources, les hypothèses se sont faites sur la base de la valorisation la plus aisée pour chaque type de biomasse (combustion ou gazéification pour le bois, combustion pour la bagasse et/ou les pailles de canne, méthanisation pour les effluents...).

Les projets déjà existant (méthanisation des boues de la STEU du Grand Prado et d'une partie des vinasses de Rivière du Mât, combustion de la bagasse dans les centrales thermiques) sont pris en compte pour obtenir un équivalent d'énergie primaire déjà valorisée.

La différence entre ces deux valeurs représente le potentiel énergétique mobilisable et non encore valorisée restant, en équivalent énergie primaire.

2.3. Contributions de chaque biomasse en équivalent énergie primaire

La figure 19 détaille la part de chaque gisement retenu en équivalent énergie primaire :

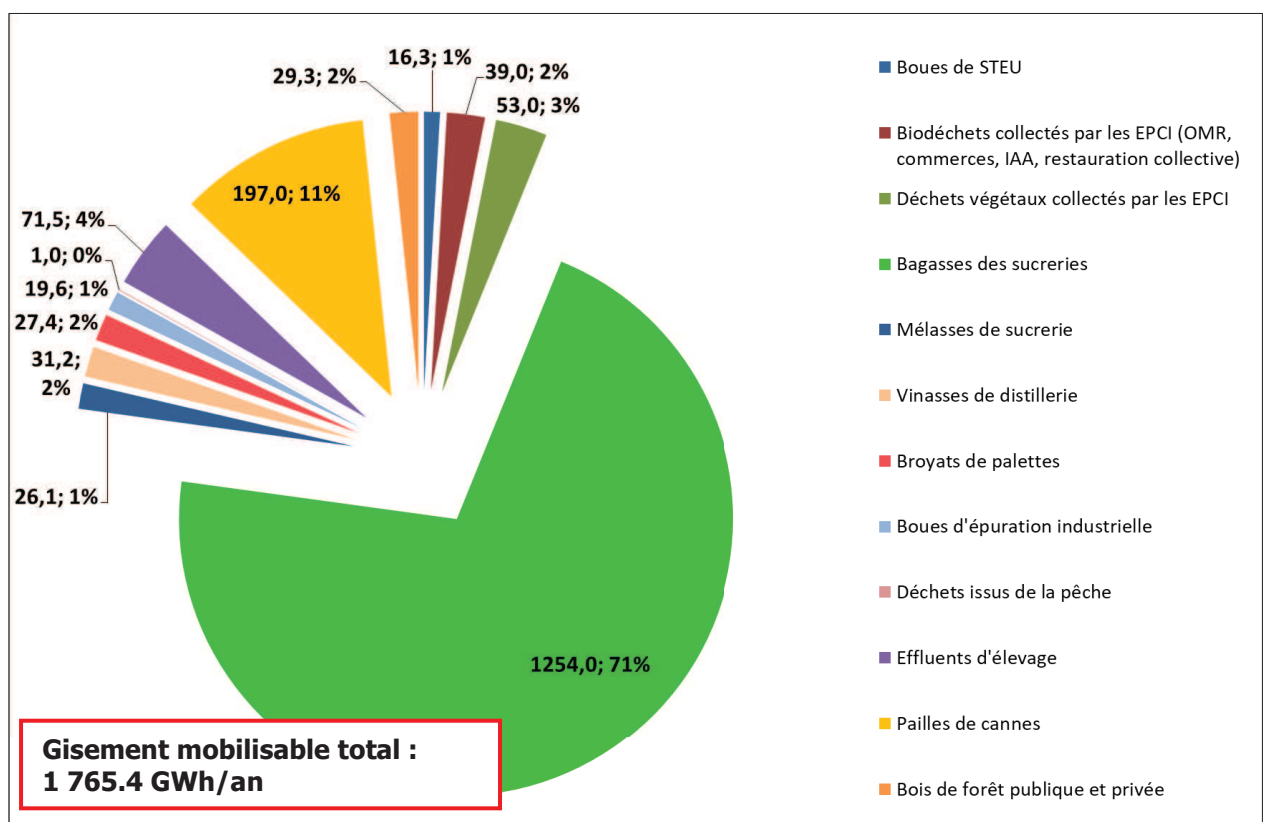


Figure 19 : Biomasse mobilisable pour l'énergie en équivalent énergie primaire en 2017 (en GWh)

Parmi ce gisement mobilisable pour l'énergie, les trois quarts sont actuellement déjà valorisés énergétiquement. Cette proportion très forte est en fait biaisée : seule la bagasse, qui représente tout de même 70% du potentiel énergétique de la biomasse du territoire, est entièrement valorisée et explique cette valeur comme le montre le graphique suivant.

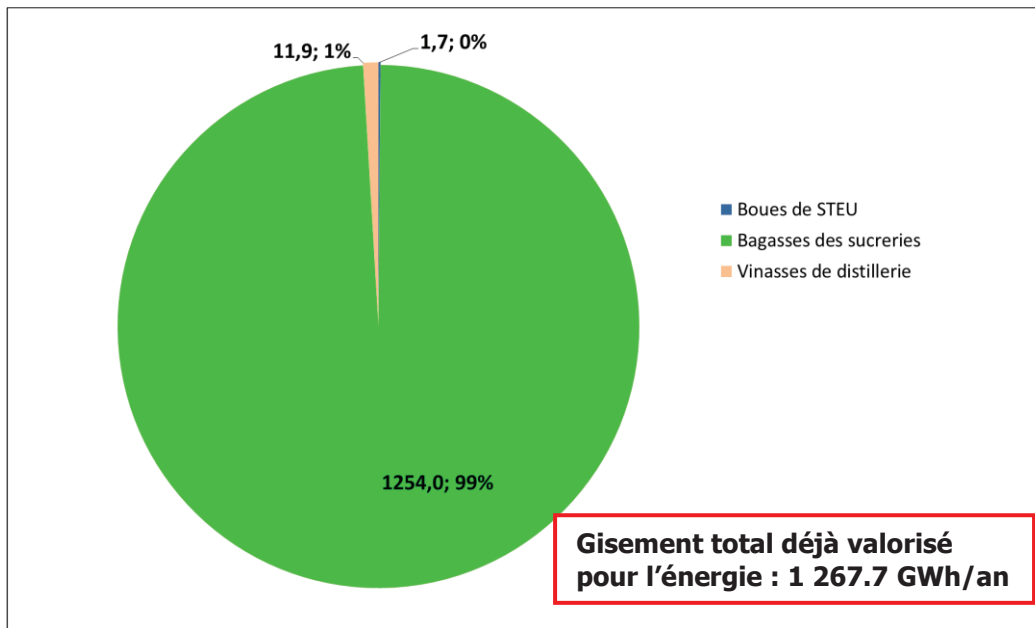


Figure 20 : Équivalent énergie primaire de la biomasse mobilisable et valorisée en 2017 (en GWh)

La valorisation de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) qui a actuellement lieu en ISDND par obligation réglementaire (captation du biogaz issu de la FFOM enfouie pour cogénération) n'a pas été prise en compte. En effet, cette valorisation fait avant tout suite à l'obligation réglementaire actuelle et ne constitue pas un moyen de valorisation pérenne, d'autant que la future réglementation impose dès 2025 la mise en place d'une collecte séparée pour les biodéchets.

La figure 21 présente ainsi une répartition plus pertinente des ressources biomasse présentes sur le territoire et mobilisables pour valorisation énergétique mais non encore valorisée. Ce résultat est plus représentatif des opportunités de développement territorial.

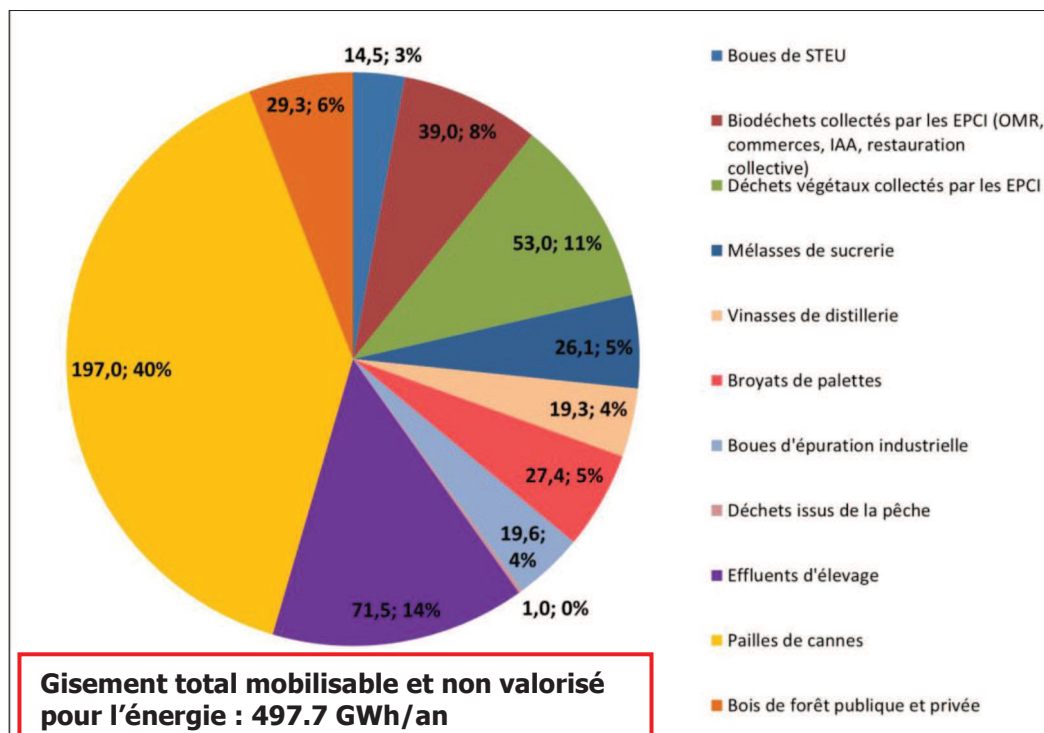


Figure 21 : Equivalent énergie primaire de la biomasse mobilisable et non valorisée en 2017 (en GWh)

Ainsi, la paille de canne présente un fort potentiel d'un point de vue énergétique bien qu'une utilisation énergétique sans concurrence avec la valorisation agronomique reste encore à prouver. Les autres gisements présentant un intérêt énergétique important sont alors les effluents d'élevage et les déchets verts. Les autres gisements présentent des potentiels énergétiques assez semblables.

Au total, la biomasse représenterait ainsi un potentiel énergétique d'environ 500 GWh/an supplémentaire à développer.

2.4. Ressources biomasses en équivalent énergie primaire par EPCI

Afin de synthétiser et d'homogénéiser les résultats de l'état des lieux, une cartographie (figure 22) des énergies primaires produites par les différents types de biomasses a été effectuée. Les données sont exprimées en gigawattheure, par EPCI.

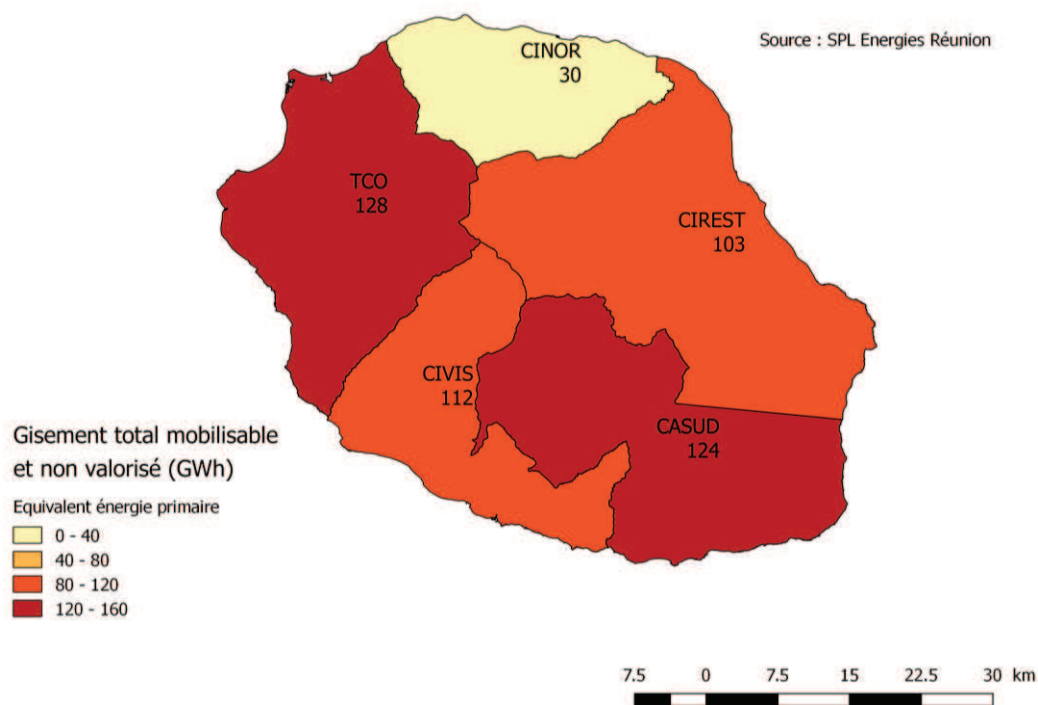


Figure 22 : Gisement total de biomasse mobilisable - hors bagasse – par EPCI en 2017 en équivalent énergie primaire (en GWh)

2.4.1. Hypothèses d'élaboration

Les hypothèses d'élaboration pour la cartographie sont les suivantes :

- La bagasse n'a pas été prise en compte dans ce total
- Afin d'éviter les doublons dans le total des contributions des différentes biomasses à l'énergie primaire disponible, sont considérés comme déjà inclus dans le gisement des biodéchets collectés par les EPCI (équivalent aux biodéchets des ménages) :
 - les déchets des IAA
 - les déchets alimentaires des établissements publics (scolaires, pénitenciers et médico-sociaux),
 - les biodéchets des grandes surfaces alimentaires
- Pour cause d'absence de données et/ou de possibilité d'effectuer une cartographie de ces gisements à l'échelle des EPCI, ne sont pas comptabilisés :
 - les déchets issus de la pêche,
 - le bois de taille de fruitiers,
 - les déchets verts issus des espaces agricoles,
 - les déchets végétaux issus du maraichage,

- les supports de culture en fibre de coco,
 - les boues d'épuration industrielle,
 - les produits connexes des scieries (cryptomeria et tamarin), les sous-produits de l'exploitation pour le bois d'œuvre (cryptomeria et tamarin), le bois d'eucalyptus
 - les papiers cartons
 - les déchets carnés
 - les huiles alimentaires usagées
- les calculs des énergies primaires ont été effectués en supposant les hypothèses suivantes :
 - des voies de valorisation à 50% en méthanisation et 50% en combustion pour le gisement mobilisable pour l'énergie des boues de STEU,
 - 100% en méthanisation pour les gisements mobilisables pour l'énergie des biodéchets collectés par les EPCI et des effluents d'élevages
 - 100% en combustion pour les gisements mobilisables pour l'énergie des broyats de palettes, des pailles de cannes.
 - Pour les effluents d'élevages, bien que le potentiel mobilisable pour l'énergie soit inconnu, 100% du gisement potentiel a été considéré comme mobilisable. En revanche, les effluents des bovins élevés pour la viande ont été déduit du mobilisable car, ces cheptels étant élevés en plein air, la captation de leurs effluents est impossible.

2.4.2. Distribution par EPCI des différents types de biomasse en équivalent énergie primaire

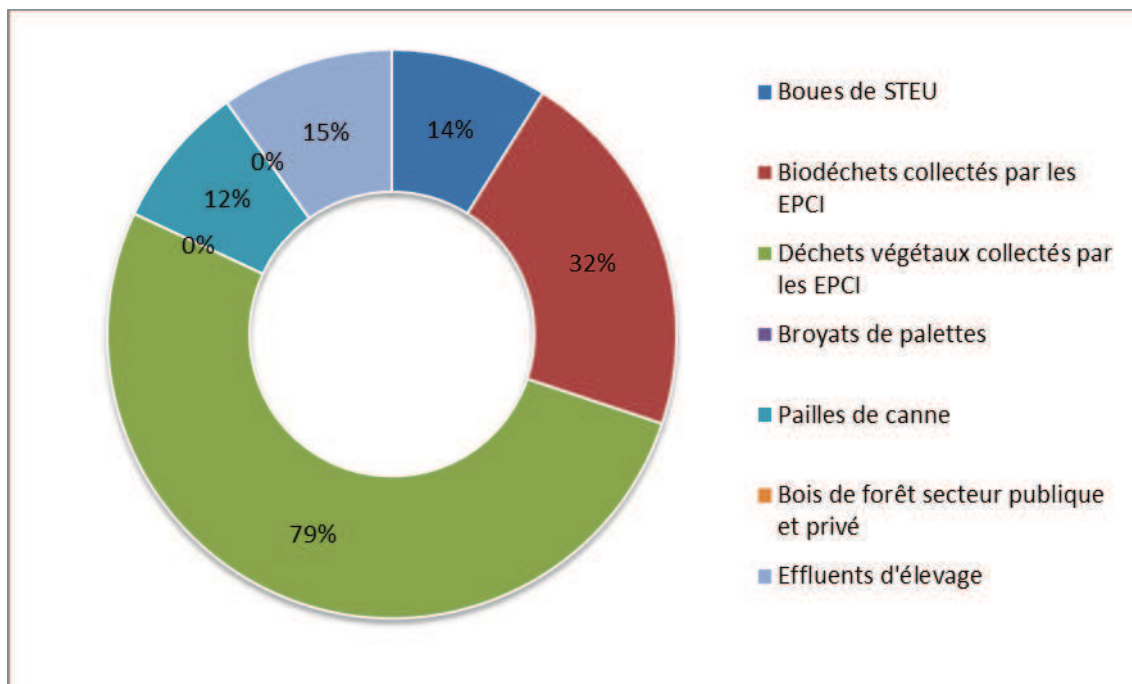


Figure 23 : CINOR - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse

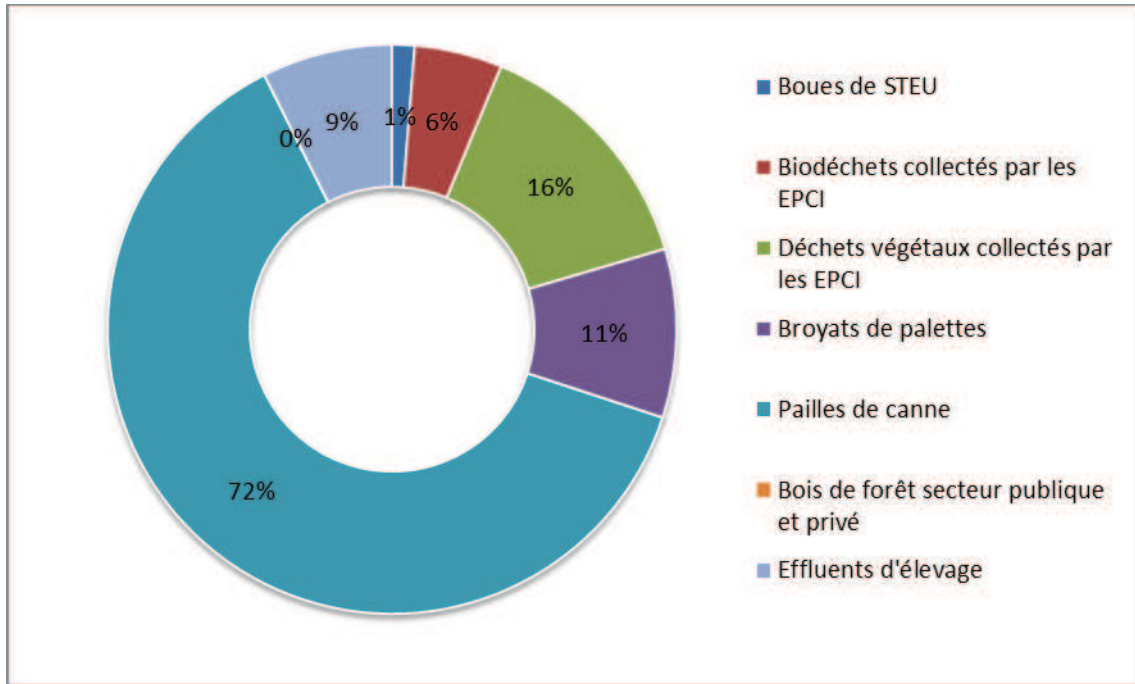


Figure 24 : CIREST - Répartition du gisement mobilisation par type de biomasse

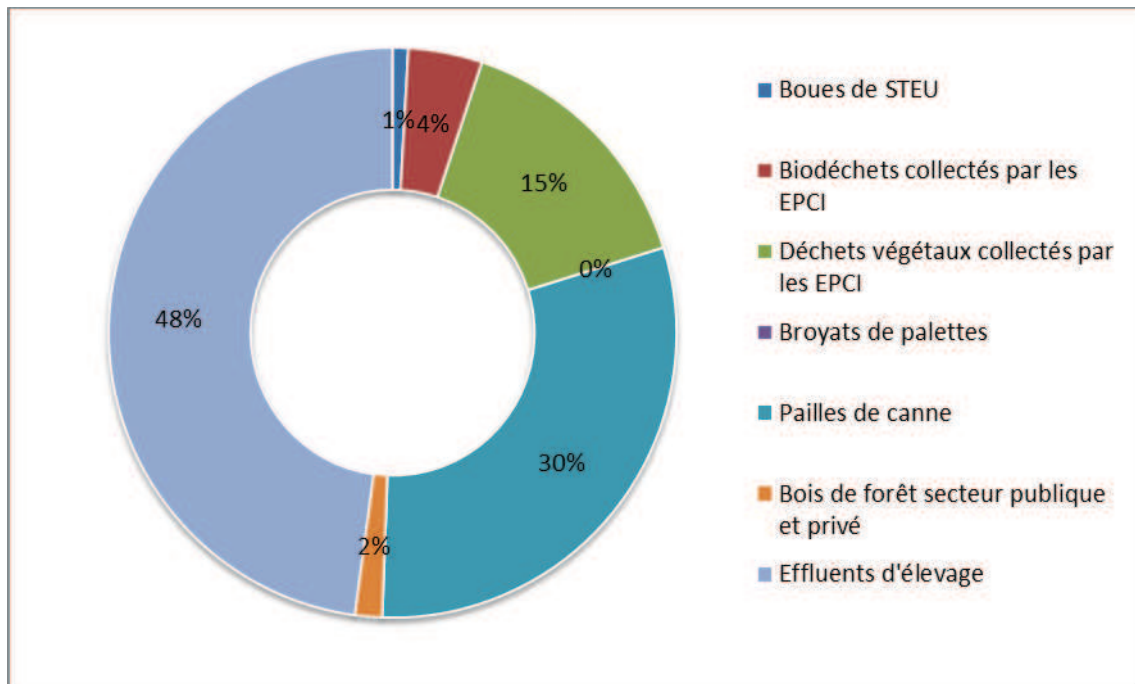


Figure 25 : CASUD - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse

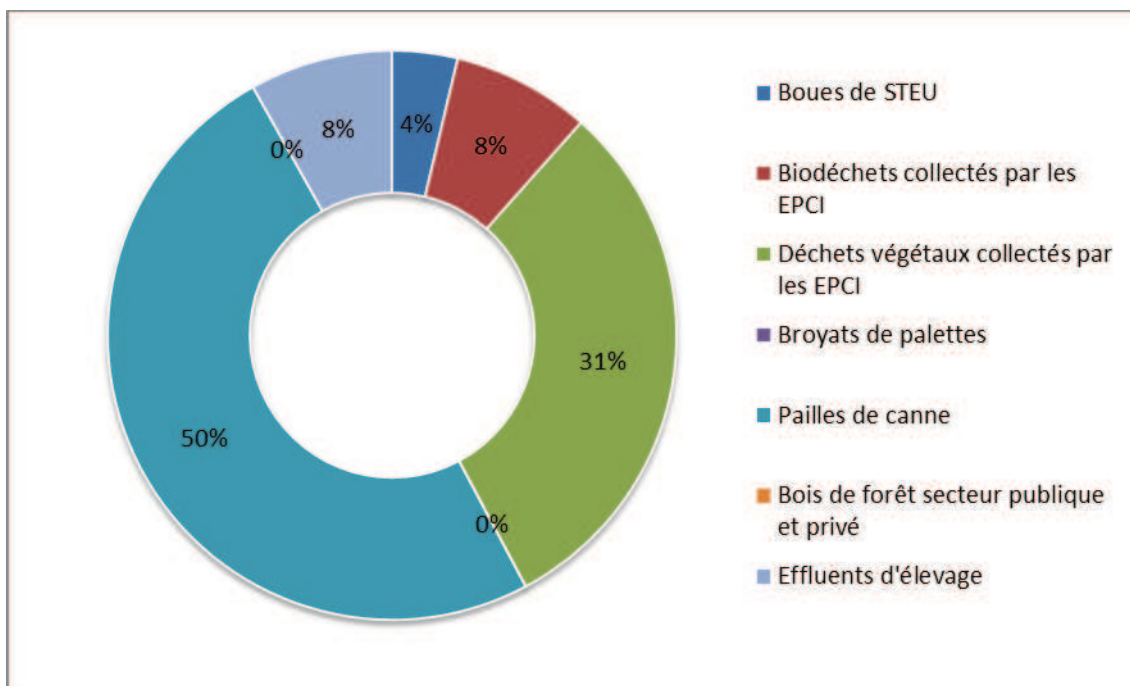


Figure 26 : CIREST - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse

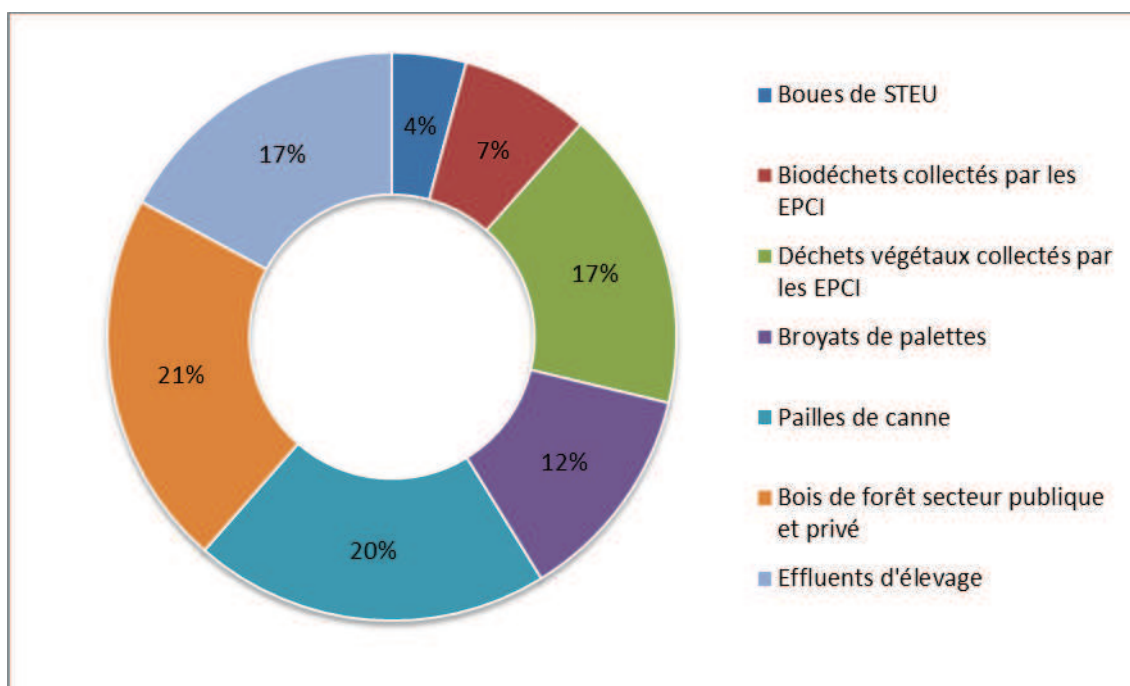


Figure 27 : TCO - Répartition du gisement mobilisable par type de gisement

3. Projection des gisements potentiels et mobilisables de biomasse aux échéances 2020, 2023, 2030 et 2050

Il n'y a actuellement aucune donnée de projection de gisement disponible dans la bibliographie et aucune estimation n'a été effectuée pour les biomasses issues des secteurs suivants : forestier, production agricole, effluents d'élevage, industriel, urbain et des collectivités et de la restauration privée et des commerces.

Pour le secteur forestier, concernant l'Acacia, la ressource sur pied sera utilisée sans la renouveler de manière à lutter contre cette peste végétale, sous réserve de disposer des moyens financiers nécessaires à la renaturalisation des zones concernées.

Pour le secteur issu de la production agricole, il est possible de considérer que les gisements de paille de canne resteront constants dans les années à venir.

Enfin, pour le secteur industriel, concernant les bagasses, les mélasses et les vinasses des distilleries, les gisements dépendront des choix futurs des variétés de canne et d'amélioration des techniques.

Glossaire

Bagasse : la bagasse est le résidu fibreux de la canne à sucre qu'on a passée par le moulin pour en extraire le suc. Elle est composée par la cellulose de la plante.

Biomasse : la biomasse est la matière organique d'origine végétale, animale, bactérienne ou fongique, utilisable comme source d'énergie. L'énergie peut être extraite par combustion directe ou après un processus de transformation (biogaz provenant de la méthanisation, gazéification).

Gisement potentiel : correspond à la quantité d'un type de biomasse produite par un acteur donné.

Gisement mobilisable (pour l'énergie) : correspond au gisement potentiel réduit par la prise en compte de la réglementation spécifique ayant un impact sur le type de biomasse en question, les droits de production et d'accès des différents acteurs, les usages concurrents (hiérarchie des usages et concurrence économique) et les contraintes techniques liées à la mobilisation de cette biomasse.

Le potentiel mobilisable correspond donc au dernier maillon de la chaîne pour estimer ce qui est valorisable énergétiquement.

Combustion : la combustion de biomasse ou de charbon s'effectue dans des chaudières ou centrales thermiques (comme celles d'Albioma à La Réunion). Leur fonctionnement consiste à produire de la vapeur dont l'énergie peut être utilisée dans certains procédés industriels ou pour produire de l'électricité via une turbine

Energie primaire : une source d'énergie primaire est une forme d'énergie disponible avant transformation. Dans l'industrie de l'énergie, on distingue la production d'énergie primaire, de son stockage et son transport sous la forme de vecteurs d'énergie et de la consommation d'énergie finale.

Méthanisation : la méthanisation (ou fermentation anaérobie) est un procédé biologique permettant de valoriser des matières organiques en produisant du biogaz qui est source d'énergie renouvelable et un digestat utilisé comme fertilisant. Le biogaz utilisé permet ensuite de créer de l'électricité et de la chaleur grâce à un moteur de cogénération.

Gazéification : la gazéification consiste à convertir, par réaction thermo-chimique à des températures élevées et avec un déficit d'oxydant (comme l'oxygène), des matières carbonées ou organiques en un combustible gazeux (souvent appelé « syngaz ») composé principalement de monoxyde de carbone et de dihydrogène. Elle se distingue donc de la pyrolyse, procédé thermo-chimique s'effectuant en l'absence d'agent oxydant, et de la combustion, qui s'effectue en excès d'oxydant. Le syngaz peut en suite être valorisé énergétiquement.

Mélasse : la mélasse est une mixture résultant du raffinage du sucre extrait de la canne à sucre. Il convient de ne pas la confondre avec la bagasse ou la vinasse.

ORC : les machines à ORC ou Cycle Organique de Rankine permettent de transformer des sources de chaleur basse et moyenne température en électricité.

Plaquettes forestières : combustible obtenu par broyage ou déchiquetage de tout ou partie de végétaux ligneux issus de peuplements forestiers et de plantations n'ayant subi aucune transformation (directement après exploitation). Le terme s'applique également pour le bois d'origine bocagère, issu d'élagage urbain ou de la partie ligneuse des refus de crible issus du compostage de déchets verts (ADEME 2008)

Pouvoir Calorifique Inférieur : le PCI (en anglais ; *Lower Heating Value – LHV*), exprimé ici en kWh/t, représente la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible, la vapeur d'eau dégagée étant supposée non condensée et la chaleur non récupérée (N.B. : par hypothèse, l'énergie de vaporisation de l'eau dans le combustible ou chaleur latente et les produits de réaction ne sont pas récupérés).

Pouvoir méthanogène : le pouvoir ou potentiel méthanogène correspond à la quantité de méthane produit par un substrat organique lors de sa biodégradation en condition anaérobie. Ce volume de méthane, rapporté à la quantité de substrat frais, sec (MS) ou volatil (MV), est généralement exprimé dans les conditions normales de températures et de pression (0°C, 1 bar).

Production électrique : exprimée en wattheure, il s'agit de la quantité d'énergie produite par une installation électrique sur un laps de temps : par exemple, la durée de fonctionnement annuel d'une installation.

Produit connexe du bois : produits issus de la première transformation du bois, ils correspondent aux résidus de l'exploitation forestière (souches, houppiers, branchages de petit diamètre) ou résidus de l'industrie du bois (écorces, sciures, dosses et délignures, chutes diverses et plaquettes).

Puissance électrique : exprimé en watt, il s'agit de la quantité d'énergie électrique échangée (donnée ou reçue) par un corps par unité de temps.

Taux de siccité : représentant la part de matière sèche dans un matériau (organique ou non), la part restante étant composée d'eau (soit le taux d'humidité d'un matériau).

Vinasse : résidu de la distillation des liquides alcooliques comme les vinasses de canne à sucre.

Unités de conversion

1 kWh = 3.6 MJ = 860 kcal

1 tep (tonne équivalent pétrole) = 11 628 kWh = 41 855 MJ

1 tMS = 1 tMB x %siccité

%siccité = 100 - %humidité

Bibliographie

- Cyathéa et S3d. « Schéma Directeur Bois Energie », Région Réunion, 2014
- S. Audouin, « Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu et à l'échelle régionale, île de La Réunion », Cirad, 2015.
- M. Allo, « Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale : Cas des interactions entre agriculture et élevage à La Réunion », Cirad, 2015.
- Région Réunion, « Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux – PPGDND – de La Réunion », 2016
- Solagro, « Schéma Directeur Méthanisation Biomasse », Région Réunion, 2011
- P.-F. Chabaliér, V. van de Kerchove, H. Saint Macary, « Guide de la fertilisation organique à La Réunion », Cirad et Chambre d'Agriculture de La Réunion, 2006
- Office de l'Eau, « Panorama du traitement des eaux usées en station d'épuration à La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°28, 23 janvier 2014
- Office de l'Eau, « Panorama des services publics d'assainissement de La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°66, 4 mai 2016
- Office de l'Eau, « Panorama des services publics d'assainissement de La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°84, 2 mars 2017
- CINOR, « Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de Collecte & d'Élimination des Déchets », Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion, 2015
- CIREST, « Rapport détaillé du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets », Communauté Intercommunale Réunion Est, 2015
- CASUD, « Rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers de la CASUD », Communauté d'Agglomération du Sud de l'île de La Réunion, 2015
- CIVIS, « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets », Communauté Intercommunale des Villes Solidaires de La Réunion, 2015
- TCO, « Rapport annuel 2015 du S.P.E.D. (Service Public d'Élimination des Déchets) », Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest de La Réunion, 2015
- Inddigo, « Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs », Communauté d'Agglomération du Nord de La Réunion, 2016
- C. Rolland, « Devenir des boues de stations d'épuration », Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires, 2005
- Solagro, « La digestion anaérobie des boues urbaines », Agences de l'Eau Adour-Garonne, 2001
- Explicit, « Valorisation énergétique de la biomasse en Guadeloupe – Etat des lieux et perspectives », Région Guadeloupe, 2010
- Région Réunion et Préfecture de La Réunion, « Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de La Réunion 2016-2018/2019-2023 », 2017
- Données issues de la société Rivière du Mât
- Données issues de la société Albioma
- Données issues de la société Valobio
- Données issues de la société SICA Aucre et SICA des Sables

Liste des personnes contactées

Organisme	Contact
Ademe	Laura Dayan, ingénieure énergie
ADIR	Sophie Cordillet, chargé de mission
Albioma	Jean-François Bourdais, responsable d'exploitation
Chambre d'Agriculture	Virginie Van de Kerchove, Département « Territoire et Environnement »
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Chloé Pichard, Mission Environnement
Cirad/FRCA	Vivien Kleinpeter, agronome en développement rural
DAAF	Christophe Castanier, chef de pôle
DEAL	Thibaud Gonzalez, inspecteur de l'Environnement, référent Déchets
DEAL	Janis Glamport, chargé de mission Climat
Distillerie Isautier	Marie Ferrand, directrice d'exploitation
Distillerie Rivière du Mât	Sophie Wan-wac-toc, ingénieur études et projets
EDF	Vincent Lévy, chef du système électrique
FRCA	Chloé Alison, chargée de mission Environnement
Office de l'eau	Yohann Cimbarro, chef de service
ONF	Sylvain Leonard, directeur régional
Région Réunion	Yoland Ramsamy, chargé de mission déchets, biomasse, économie circulaire
Sciages de Bourbon/Copobois	Christophe de Palmas, gérant
Sica des Sables/Sica Aucre	Héloïse Decreau, responsable QSE
Tereos	Philippe Rondeau, responsable étude projet développement durable

ANNEXES

Annexe 1 : Gouvernance du SRB

Organismes invités au comité technique :

- Les services territoriaux
 - La Région Réunion
 - Le Département de La Réunion
- Les services de l'Etat
 - SGAR, Secrétariat Général aux Affaires Régionales
 - DEAL, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 - DAAF, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 - ONF, Office National des Forêts
 - DM SOI, Direction de la mer sud océan Indien
- Les 5 établissements publics de coopération intercommunale de La Réunion
 - La CIREST, Communauté Intercommunale Réunion Est
 - La CINOR, Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion
 - Le TCO, Territoire de la Côte Ouest
 - La CIVIS, Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
 - La CASUD, Communauté d'Agglomération du Sud
- ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CIRAD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- SYDNE, Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'EST
- ILEVA
- FRCA, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
- Chambre d'Agriculture de La Réunion
- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- Comité Paritaire de la Canne et du Sucre
- eRcane
- Hydrô Réunion
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de La Réunion
- ADIR, Association pour le Développement Industriel de La Réunion
- Albioma
- EDF, Electricité de France
- SIDELEC, Syndicat intercommunal d'électricité de La Réunion
- SREPEN, Société réunionnaise pour l'étude et la protection de la nature
- Conservatoire Botanique National de Mascarin
- Agorah
- Qualitropic
- SER, Syndicat des Energies Renouvelables
- SAFER, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- EPFR, Etablissement public foncier de La Réunion
- Parc National de La Réunion
- Fédération de pêche
- Ecologie Réunion
- Vie Océane

Annexe 2 : Liste des sources bibliographiques pour l'évaluation des gisements

Type de biomasse	Source pour le gisement potentiel	Source pour le gisement mobilisable à l'énergie
Biomasse issue du secteur forestier	Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion	Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion
Paille de canne	« Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion », S. Audouin, Cirad 2016	Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion », S. Audouin, Cirad 2016
Support de culture en fibre de coco	PPGDND 2015 Réunion	
Canne fibre	<i>Gisement nul</i>	<i>Gisement nul</i>
Effluents d'élevage	"Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale", M. Allo, Cirad, 2015	
Biodéchets des IAA	Schéma Directeur Biomasse Méthanisation 2011 de La Réunion	
Broyats de palettes	« Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion », S. Audouin, Cirad 2016	
Boues d'épuration industrielles	PPGDND 2015 Réunion Données du Service de Prévention des Risques et Environnement Industriels de la DEAL dans le cadre des déclarations ICPE	
Bagasse de sucreries	Données Albioma 2016	
Mélasse de sucreries	PPGDND 2011 Réunion	
Vinasse de distilleries	Données Rivière du Mât Données Isautier « Guide de la fertilisation organique à La Réunion », Cirad/Chambre d'Agriculture	
Ecume de sucrerie	PPGDND 2015 Réunion	
Déchets carnés	Données Sica Aucre/Sica des Sables 2018	
Papiers cartons	Nexa	
Huiles alimentaires usagées	PPGDND 2015 Réunion	
Déchets organiques issus de la pêche	Données Valobio	
Boues de STEU	Données 2016 de l'Office de l'Eau, de Véolia et des mairies disposant d'une station de traitement des eaux usées (STEU) Chroniques de l'eau Réunion – N°28 – 23 janvier 2014 - Office de l'Eau Chroniques de l'eau Réunion – N°84 – 2 mars 2017 - Office de l'Eau	
Déchets alimentaires des établissements publics	Données 2017 de la Région Réunion pour les collèges et lycées Données 2012 de la DAAF pour les écoles maternelles et primaires, les établissements de type pénitencier et médico-social « Etude estimative de la production de biodéchets issus des établissements de restauration » - ADEME, 2011 « Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » - SYDNE, 2016	
Biodéchets collectés par les EPCI	Rapports annuels des Services Publics d'Elimination des Déchets (SPED) 2015 des différentes EPCI	

	« Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » - SYDNE, 2016
Déchets végétaux	Rapports annuels des Services Publics d'Elimination des Déchets (SPED) 2015 des différentes EPCI « Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » - SYDNE, 2016 PPGDND 2015 Réunion
Biodéchets de la restauration privée et des commerces	« Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » - SYDNE, 2016 Données 2016 des grandes surfaces alimentaires

Annexe 3 : Biomasses retenues dans le périmètre du SRB et hypothèses

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur urbain et collectivité	Boues de STEP	100% mobilisable	50% méthanisation (suivi d'une valorisation matière), 50% combustion	36	1140	3800	30 nécessaire pour stockage ISDND
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion		"La digestion anaérobie des boues urbaines" - Agence de l'eau Adour-Garonne et Solagro - 2001	"Devenir des boues de STEP" - C. Polland - 2005		
Secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	100% mobilisable	méthanisation	70	-	-	30
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion		Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs SYDNE - 201			
Secteur urbain et collectivité	Déchets verts des EPCI	40% mobilisable	combustion	-	2530	5060	50
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion		"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016			

Les biodéchets des établissements publics des EPCI ainsi que les biodéchets issus de la restauration privée et des commerces sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI.

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur industriel	Bagasses de sucreries	100% mobilisable	combustion	-	2200	4400	50
Source bibliographique		PPE 2013-2023 Réunion		"Valorisation énergétique de la biomasse en Guadeloupe", Région Guadeloupe - 2010			
Secteur industriel	Mélasses de sucreries	100% mobilisable	transformation éthanol	-	5800 pour l'éthanol	-	
Source bibliographique		PPE Réunion					
Secteur industriel	Broyats de palette	1300 tMB/an de valorisation matière	combustion	-	3800	5060	75
Source bibliographique		Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu, S. Audouin, Cirad 2016					
Secteur industriel	Boues de STEP industrielles	100% mobilisable	50% méthanisation (suivi d'une valorisation matière), 50% combustion	36	1140	-	30 nécessaire pour stockage ISDND
Source bibliographique		cf. Boues de STEP					
Secteur industriel	Vinasse de distilleries	12000 tMB/an de valorisation organique	méthanisation	12,9	-	-	12
Source bibliographique		Données Rivière du Mât					

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur agricole	Effluents d'élevage	Lisier bovin viande non mobilisable (en champs) Reste : 100% mobilisable	méthanisation	42,4	-	-	25
				31,69	-	-	30
				43,74	-	-	60
				31,69	-	-	30
				16,58	-	-	10
				6,4	-	-	10
				31,69	-	-	10
			75,4	-	-	30	
Source bibliographique		"Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale", M. Allo, Cirad, 2015					
Secteur agricole	Paille de canne	Hypothèse retenu du rapport "Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion" S. Audouin, Cirad, 2015	combustion	-	3578,4	5112	70
Source bibliographique		"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016					
Secteur agricole	Canne fibre	100% mobilisable mais non présent sur l'île	combustion	-	2254,5	4509	50
Source bibliographique		"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016 SYPECAR, 2015					
	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
Secteur forestier	Bois	100% mobilisable : Bois d'Acacia Mearnsii, d'eucalyptus, de cryptomérias et de tamarins (produits connexes des scieries, sous-produits de l'exploitation pour le bois-d'œuvre) et de filaos	combustion	-	4048	5060	60
Source bibliographique		Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion			"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016		Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion
Secteur forestier	Wood pellets (granules)	-	combustion	-	4700	-	
Source bibliographique		Source Albioma					
Secteur forestier	Wood chips (plaquettes)	-	combustion	-	3600	-	
Source bibliographique		Source Albioma					

Secteur urbain et collectivités :

- les biodéchets des établissements publics des EPCI sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI
- les biodéchets de la restauration privée et des commerces sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI

Secteur industriel :

- les biodéchets des industries agro-alimentaires sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI
- les papiers cartons ne sont pas retenus par manque de données pour déterminer la part mobilisable
- les déchets carnés, les huiles alimentaires et les écumes de sucreries ne sont pas retenus par manque car il existe déjà une filière de valorisation

Secteur agricole :

- le bois de taille des fruitiers, les biodéchets des coopératives, les déchets verts du secteur agricole (espaces agricoles, issus des productions de fruits, issus du maraîchage) ne sont pas retenus par manque de données
- les supports en fibre de coco ne sont pas retenus vu leur faible intérêt énergétique
- le gisement en canne fibre est pour l'instant nul

Secteur forestier :

- le camphrier, le jamrosat et le *Grevillea robusta* n'ont pas été retenus pour l'état des lieux dû au faible intérêt qu'ils représentent pour la valorisation énergétique.

Annexe 4 : Tableau détaillée des estimations en équivalent énergies primaires des gisements retenus dans le cadre du SRB

Secteur économique	Type de biomasse	Gisement potentiel tMB	Gisement potentiel tMS	Gisement mobilisable tMB	Gisement mobilisable tMS	Gisement mobilisable en équivalent énergie primaire GWh	Equivalent énergie primaire déjà valorisée GWh	Equivalent énergie primaire non-valorisée GWh
secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	21723	6517	21723	6517	16,3	1,7	14,5
secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	56072	17289	56072	17289	39,0	0,0	39,0
secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	114015	57008	45 606	22803	53,0	0,0	53,0
secteur industriel	Bagasses des sucreries	570000	285000	570000	285000	1254,0	1254,0	0,0
secteur industriel	Mélasses de sucrerie	70000		20000		26,1	0,0	26,1
secteur industriel	Vinasses de distillerie	255120	30614	243120	29174	31,2	11,9	19,3
secteur industriel	Broyats de palettes	9500		7200		27,4	0,0	27,4
secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	47000		47000		19,6	0,0	19,6
secteur industriel	Déchets issus de la pêche	3000		2100		1,0	0,0	1,0
secteur agricole	Effluents d'élevage	520460	69891	326190	50464	71,5	0,0	71,5
secteur agricole	Pailles de cannes	382422	267696	64261	38539	197,0	0,0	197,0
secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	21012	12607	9825	5895	29,3	0,0	29,3
TOTAL						1765,4	1267,7	497,7
							72%	28%

Annexe 5 : Tableau de contribution pour la SNMB

6 catégories du préambule en cohérence avec offre					
Objectifs Offre (VSD)	Unité utilisée	2018	2023 scénario de référence	2030	2050
Bois d'Acacia Mearnsii	m³ ebr	16 120			
Bois d'eucalyptus	m³ ebr	255			
Bois de filaos	m³ ebr	2 402			
Produits connexes des scieries (cryptoméria)	m³ ebr	nulle			
Produits connexes des scieries (tamarin)	m³ ebr	373			
Sous-produits de l'exploitation pour le bois-d'œuvre (cryptoméria)	m³ ebr	2 138			
Sous-produits de l'exploitation pour le bois-d'œuvre (tamarin)	m³ ebr	613			
Total biomasse forestière	m³ ebr	21 901			
Pailles de canne	tMS	382 422			
Supports en fibre de coco	tMS	3 300			
Total résidus de cultures agricoles	tMS	382 422			
Canne fibre	tMS	nulle			
Total résidus de cultures énergétiques	tMS	nulle			
Fumiers de bovin	tMB	85 109			
Fumiers de canri	tMB	16 413			
Fumiers de volaille (sur litière copeaux de bois)	tMB	2 712			
Fumiers de mouton	tMB	1 426			
Lisiers de bovin lait	tMB	88 940			
Lisiers de bovin viande	tMB	194 270			
Lisiers de porc	tMB	109 930			
Lisiers de poules pondeuses	tMB	20 887			
Fientes de poules pondeuses	tMB	774			
Total Effluents d'élevage	tMB	520 461			
Bagasse de sucreries	tMB	540 000			
Mélasses de sucreries	tMB	70 000			
Vinasses de distilleries	tMB	255 120			
Ecumes de sucreries	tMB	79 000			
Total des déchets, résidus et coproduits issus de l'industrie de la canne	tMB	944 120			
Sous-produits de la filière pêche	tMB	3 000			
Broyats de palettes	tMB	9 500			
Boues organiques d'épuration industrielle	tMB	47 000			
Autres biomasses des IAA	tMB	7 789			
Total des déchets organiques industriels (hors industrie de la canne)	tMB	67 289			
Déchets verts urbains	tMB	114 015			
Déchets de la grande distribution	tMB	2 961			
Déchets alimentaires des établissements publics	tMB	5 367			
Total des déchets verts et des déchets urbains	tMB	122 343			
Biodéchets des ménages	tMB	56 072			
Boues de STEP/ eaux usées	tMB	21 723			
Total des déchets	tMB	200 138			



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Schéma Régional Biomasse de La Réunion

Document d'orientation

Version finale

Table des matières

Table des figures	4
Table des tableaux.....	4
Table des documents de référence	5
Table des acronymes	7
I. Introduction.....	9
Résumé du Volet 1 : Etat des lieux du SRB	9
II. Méthodologie.....	12
1. Méthodologie globale	12
1.1. Pilotage et gouvernance	12
1.2. Planning.....	13
2. Rapport d’état des lieux.....	13
2.1. Décret.....	13
2.2. Méthode employée.....	14
3. Document d’orientation	15
3.1. Décret.....	15
3.2. Méthode employée.....	15
4. Evaluation environnementale et stratégique	16
III. Objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d’avoir un usage énergétique	17
1. Rappel des objectifs des documents stratégiques territoriaux existants	17
1.1. Objectifs inscrits dans la SNMB.....	17
1.2. Objectifs inscrits dans la PPE 2016-2023	17
1.3. PRFB et PRPGD.....	18
2. Objectifs retenus pour la phase orientation du SRB	18
IV. Trajectoires prévisionnelles de mobilisation de la biomasse.....	19
1. Recensement des unités de valorisation énergétique existantes et en projet.....	19
1.1. Projets recensés en méthanisation.....	19
1.2. Projets recensés en gazéification	20
1.4. Projets recensés en combustion thermique.....	21
1.6. Projets recensés pour la production de pointe.....	22
2. Tableaux de synthèse pour les trajectoires actuelles attendues	23
2.1. Bilan actuel des puissances attendues aux échéances 2018 et 2023	23
2.2. Bilan actuel des gisements biomasse mobilisés aux échéances 2018 et 2023	24
2.3. Enjeux et spécificités pour chaque filière biomasse.....	27
2.4. Analyse d’opportunité par filière biomasse et définition d’orientations et d’actions prioritaires	29
V. Mesures régionales et infrarégionales nécessaires à l’atteinte des objectifs.....	32
1. Orientation 1 : Conforter les filières existantes.....	32
1.1. Contexte et enjeux de l’orientation	32
1.2. Actions envisagées	32
2. Orientation 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse.....	32
2.1. Contexte et enjeux de l’orientation	32
2.2. Actions envisagées	33

3.	Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation	33
3.1.	Contexte et enjeux de l'orientation	33
3.2.	Actions envisagées	33
4.	Orientation 4 : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes.....	34
4.1.	Contexte et enjeux de l'orientation	34
4.2.	Actions envisagées	34
5.	Orientation 5 : Mesures de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse	34
5.1.	Contexte et enjeux de l'orientation	34
5.2.	Actions envisagées	34
VI.	Modalités d'évaluation et de suivi de mise en œuvre	36
1.	Tableau de bord des indicateurs de suivi	36
1.1.	Tableau de bord du suivi des actions	36
1.2.	Tableau de bord du suivi général.....	36
2.	Gouvernance de l'évaluation et du suivi du SRB	37
2.1.	Gouvernance	37
2.2.	Intégration des autres plans	38
2.3.	Mise à jour et révision du SRB.....	38
2.4.	Mise en œuvre à court terme du SRB.....	39
	Glossaire	40
	Unités de conversion	41
	Bibliographie	42
	Liste des personnes contactées	43
	ANNEXES	44
	Annexe 1 : Fiches d'orientation du SRB.....	44
	Annexe 2 : Tableau de suivi des indicateurs des actions et orientations du SRB de La Réunion	49
	Annexe 3 : Biomasses retenues dans le périmètre du SRB et hypothèses.....	50
	Annexe 4 : Tableau détaillée des estimations en équivalent énergies primaires des gisements retenus dans le cadre du SRB	52
	Annexe 5 : Gouvernance du SRB.....	53
	Annexe 6 : Tableau de contribution pour la SNMB	54

Table des figures

Figure 1 : Contribution des ressources biomasse mobilisables non valorisés en équivalent énergie primaire (GWh/an).....	9
Figure 2 : Contribution des ressources biomasse mobilisables en équivalent énergie primaire non valorisées - hors paille de canne (GWh/an)	11
Figure 3 : Méthodologie globale pour l'élaboration du SRB.....	12
Figure 4 : Planning de réalisation et de validation du SRB.....	13
Figure 5 : Définition du gisement potentiel et du gisement mobilisable pour valorisation énergétique	14
Figure 6 : Evolution des gisements mobilisables et non valorisés aux échéances 2018 et 2020 (tMB) avec prise en compte des projets recensés.....	26
Figure 7 : Hiérarchie de la Gouvernance "Energie"	38

Table des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des gisements potentiels et mobilisables issus de l'état des lieux	10
Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2016-2023 pour la biomasse	17
Tableau 3 : Objectifs prévus dans la future PPE 2019-2028	17
Tableau 4 : Recensement des projets de méthanisation en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023	19
Tableau 5 : Recensement des projets de gazéification en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023.....	20
Tableau 6 : Recensement des projets de combustion en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023.....	21
Tableau 7 : Recensement des projets de production d'électricité de pointe à base de biomasse en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023	22
Tableau 8 : Synthèse entre les objectifs biomasse de la PPE et les projets recensés	23
Tableau 9 : Synthèse entre les potentiels mobilisables de l'état des lieux et les besoins des projets recensés	25
Tableau 10 : Détail de la notation pour les critères d'opportunité	30
Tableau 11 : Critères d'opportunité de 1 à 4 pour chaque type de biomasse	31
Tableau 12 : Modèle du tableau de bord du suivi général du SRB.....	37
Tableau 13 : Mise en œuvre à court terme du SRB - année 2018	39

Table des documents de référence

SNMB - Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse

Issu de la Loi de Transition Energétique et de la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015. La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB), publiée par arrêté le 26 février 2018, a pour vocation de développer les externalités positives liées à la mobilisation, et de facto, à l'utilisation accrue de la biomasse, notamment pour l'atténuation du changement climatique :

- La valorisation de la biomasse en énergie permet une utilisation moindre d'énergies fossiles (effet de substitution) ;
- La mobilisation de la biomasse et du bois en particulier s'articule avec la gestion durable de la ressource et ainsi l'augmentation de son potentiel de captage du carbone (stockage net du carbone) ;
- La France possédant une importante ressource en biomasse, la présente stratégie a également pour objectif de permettre une meilleure indépendance énergétique du pays ;
- La résilience économique agricole et forestière, par le développement de filières compétitives et rémunératrices, pour les producteurs ainsi que pour l'ensemble de la chaîne de valeur.

Pour la coordination et le pilotage d'ensemble des projets de mobilisation ou de production de biomasse, en lien notamment avec le renforcement des compétences des conseils régionaux à ce niveau et les soutiens publics aux filières économiques, l'échelon régional est le plus approprié : c'est l'objet des schémas régionaux biomasse (SRB).

Programmation Pluriannuelle de l'Energie

Les Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La PPE de métropole continentale est élaborée par le Gouvernement tandis que les PPE des Zones Non Interconnectées (ZNI) sont co-élaborées avec les autorités locales.

La PPE Réunion 2016-2023, validée le 12 avril 2017 par le décret n°2017-530, comprend les volets suivants :

- la sécurité d'approvisionnement qui définit les critères de sûreté du système énergétique, notamment le critère de défaillance du système électrique ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'énergie primaire, en particulier fossile ;
- le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération. La PPE définit en particulier les objectifs de développement des énergies renouvelables pour les différentes filières, pour l'atteinte desquels le Ministre chargé de l'énergie peut engager des appels d'offres ;
- le développement équilibré des réseaux, du stockage, de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie pour favoriser notamment la production locale d'énergie, le développement des réseaux intelligents et l'autoproduction ;
- la stratégie de développement de la mobilité propre ;
- la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie, en particulier pour les entreprises exposées à la concurrence internationale. Ce volet présente les politiques permettant de réduire le coût de l'énergie ;
- l'évaluation des besoins de compétences professionnelles dans le domaine de l'énergie et à l'adaptation des formations à ces besoins.

PRFB - Programme Régional Forêt Bois

Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) définit un plan d'action pour une durée maximale de 10 ans. Conformément au décret du 25 juin 2015 relatif au programme national de la forêt et du bois (PNFB) et aux programmes régionaux, il doit être élaboré dans les 2 ans suivant l'approbation du PNFB et :

- fixe les orientations de gestion forestière durable dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles et les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique ;
- définit l'ensemble des orientations à prendre en compte dans la gestion forestière à l'échelle régionale et interrégionale, notamment celles visant à assurer la compatibilité avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, avec les orientations prévues dans les

déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité et du plan national d'adaptation au changement climatique ;

- en matière d'économie de la filière forêt-bois, il indique notamment les éléments et caractéristiques pertinents de structuration du marché à l'échelle régionale et interrégionale afin d'adapter les objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois ainsi que les besoins de desserte pour la mobilisation du bois ;
- il indique également les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels.

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

La loi NOTRe du 07 août 2015 confie aux régions de nouvelles compétences pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce plan unique qui regroupe les Déchets Ménagers et Assimilés, les Déchets des Activités Economiques et les déchets du BTP, inclut également un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Le décret d'application relatif au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) a été publié le 17 juin 2016. A cet effet, la Région est accompagné d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du plan régional, dont les travaux ont démarré depuis le début de l'année 2017.

Table des acronymes

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AE : Autorité Environnementale
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
BER : Bilan Énergétique de La Réunion
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CADDE : Commission Aménagement Développement Durable et Énergie
CASUD : Communauté d'Agglomération du Sud
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CG : Conseil Général
CINOR : Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion
CIRAD : Centre international de recherche agronomique pour le développement
CIREST : Communauté Intercommunale Réunion Est
CIVIS : Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
CO2 : Dioxyde de carbone
CPER : Contrat de Plan Etat-Région
CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
CT : Combustion Thermique
DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DEAL : Direction de l'Énergie, de l'Aménagement et du Logement
DOM : Département d'Outre-Mer
EDF : Electricité de France
EES : Évaluation Environnementale Stratégique
EnR : Énergie Renouvelable
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fond Européen de Développement Régional
FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
GABIR : Gestion Agricole des Biomasses à La Réunion, projet mené par le Cirad
GES : Gaz à Effet de Serre
IAA : Industries Agro-Alimentaires
ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement
ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
LTECV : Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte
MB : Matière brute (tMB : tonnes de matière brute)
MS : Matière sèche (tMS : tonnes de matière sèche)
OER : Observatoire de l'Énergie de La Réunion
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
ONF : Office National des Forêts
ORC : Organic Rankine Cycle – Cycle Organique de Rankine
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territoriale
PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
POE : Programme Opérationnel Européen
PNR : Parc National de La Réunion
POE : Plan Opérationnel Européen
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
PPGDND : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
PRERURE : Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie
PRFB : Programme Régional Forêt Bois
PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
SAR : Schéma d'Aménagement Régional
SNBC : Stratégie National Bas Carbone
SNMB : Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse
SRB : Schéma Régional Biomasse
STEU : Station d'Épuration des Eaux Usées
STEP : Station d'Épuration
TCO : Territoire de la Côte Ouest
ZNI : Zone Non Interconnectée

I. Introduction

Le document d'orientation du Schéma Régional Biomasse (SRB) est le second volet de ce schéma territorial.

Ce document est en accord avec les résultats du premier volet du SRB « Etat des lieux » et les autres plans stratégiques territoriaux existants et à venir suivants :

- Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse à l'échelle nationale (SNMB) publiée par arrêté le 26 février 2018 ;
- Programme Régional Forêt Bois (PRFB) ;
- Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) approuvée le 12 avril 2017 par le décret n°2017-530 ;
- Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD).

Le document d'orientation vise à établir des objectifs de développement de la biomasse sur les prochaines années ainsi que des orientations, déclinées en actions publiques à mettre en place pour l'atteinte de ces objectifs.

Suivant ces consignes, le document se découpe en différentes parties. Après un point méthodologique, les parties suivantes décrivent les objectifs de développement et de mobilisation de la biomasse et les trajectoires prévisionnelles de mobilisation de la biomasse. S'appuyant sur ces deux parties, un volet sera consacré aux orientations et actions publiques décidées pour l'atteinte des objectifs. Le document se termine par les modalités d'évaluation et de suivi de mise en œuvre.

Résumé du Volet 1 : Etat des lieux du SRB

Le document « Etat des lieux » du SRB de La Réunion, faisant office de premier volet de ce même schéma, a eu pour but de répertorier l'ensemble des gisements de biomasse potentiels et mobilisables présents sur l'île de La Réunion pour une valorisation énergétique. Le diagramme suivant représente ainsi le potentiel énergétique de la biomasse mobilisable pour une valorisation énergétique et qui n'est pas encore valorisée¹.

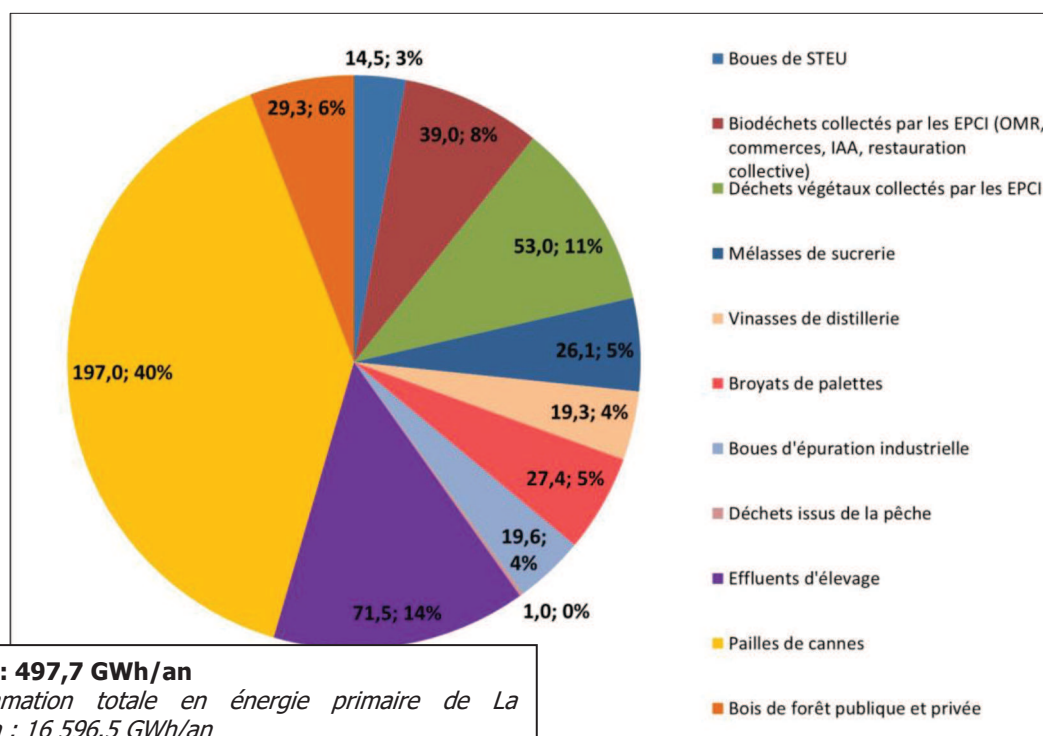


Figure 1 : Contribution des ressources biomasse mobilisables non valorisés en équivalent énergie primaire (GWh/an)

¹ Ce potentiel n'inclut pas les biomasses déjà valorisées énergétiquement à savoir, la bagasse, une partie des vinasses et une partie des boues de STEU (cf. Etat des lieux du Schéma Régional Biomasse)

Les résultats obtenus pour chaque biomasse (gisement potentiel, mobilisable pour valorisation énergétique, potentiel énergétique) sont synthétisés et réunis dans ce tableau :

Secteur économique	Type de biomasse	Gisement potentiel tMB	Gisement potentiel tMS	Gisement mobilisable tMB	Gisement mobilisable tMS	Gisement mobilisable en équivalent énergie primaire GWh	Equivalent énergie primaire déjà valorisée GWh	Equivalent énergie primaire non-valorisée GWh
secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	21723	6517	21723	6517	16,3	1,7	14,5
secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (DMR, commerces, IAA, restauration collective)	56072	17289	56072	17289	39,0	0,0	39,0
secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	114015	57008	45 606	22803	53,0	0,0	53,0
secteur industriel	Bagasses des sucreries	570000	285000	570000	285000	1254,0	1254,0	0,0
secteur industriel	Mélasses de sucrerie	70000		20000		26,1	0,0	26,1
secteur industriel	Vinasses de distillerie	255120	30614	243120	29174	31,2	11,9	19,3
secteur industriel	Broyats de palettes	9500		7200		27,4	0,0	27,4
secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	47000		47000		19,6	0,0	19,6
secteur industriel	Déchets issus de la pêche	3000		2100		1,0	0,0	1,0
secteur agricole	Effluents d'élevage	520460	69891	326190	50464	71,5	0,0	71,5
secteur agricole	Pailles de cannes	382422	267696	64261	38539	197,0	0,0	197,0
secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	21012	12607	9825	5895	29,3	0,0	29,3
TOTAL						1765,4	1267,7	497,7
							72%	28%

Tableau 1 : Synthèse des gisements potentiels et mobilisables issus de l'état des lieux

Parmi les différents types de biomasse, la paille de canne représente le plus haut potentiel alors qu'il s'agit d'une ressource expérimentale dont les modalités d'exploitation restent à définir. En effet, l'intérêt de prélever une partie des pailles plutôt que de les laisser au champ pour une valorisation agronomique doit être notamment démontré. Ainsi, le diagramme suivant représentant le potentiel énergétique de chaque ressource biomasse, d'où la paille de canne a été retirée, sera plus représentatif du potentiel actuel.

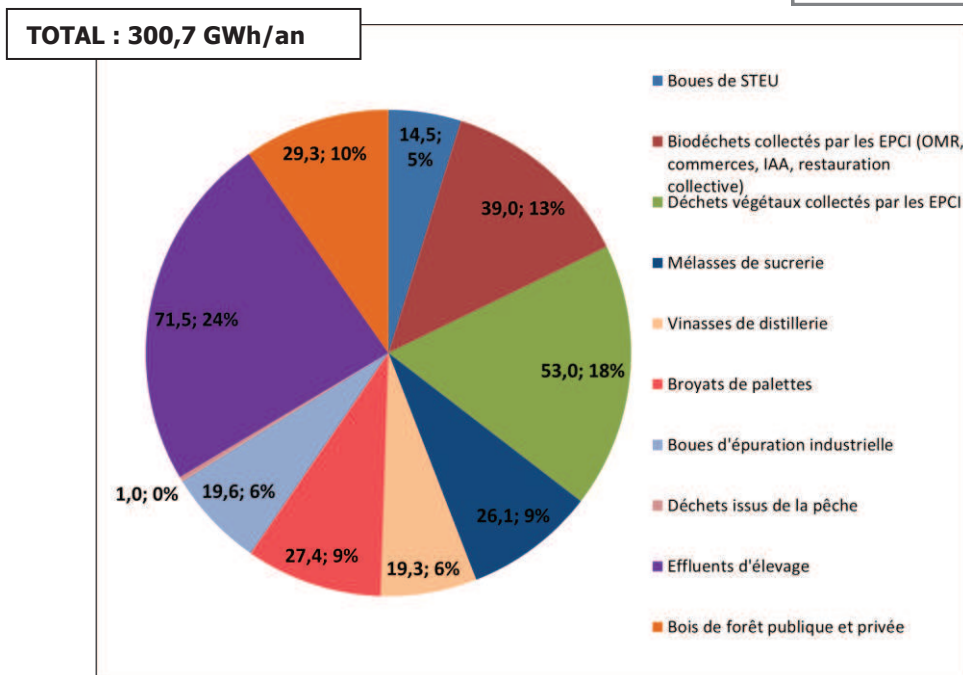


Figure 2 : Contribution des ressources biomasse mobilisables en équivalent énergie primaire non valorisées - hors paille de canne (GWh/an)

L'ensemble de la méthodologie visant l'obtention de ces résultats est à consulter dans le volet 1 du SRB « Etat des lieux ». Le présent volet 2 du SRB « Document d'orientation » s'appuie sur ces chiffres pour élaborer une stratégie régionale sur le développement des filières de valorisation énergétique de la biomasse.

II. Méthodologie

1. Méthodologie globale

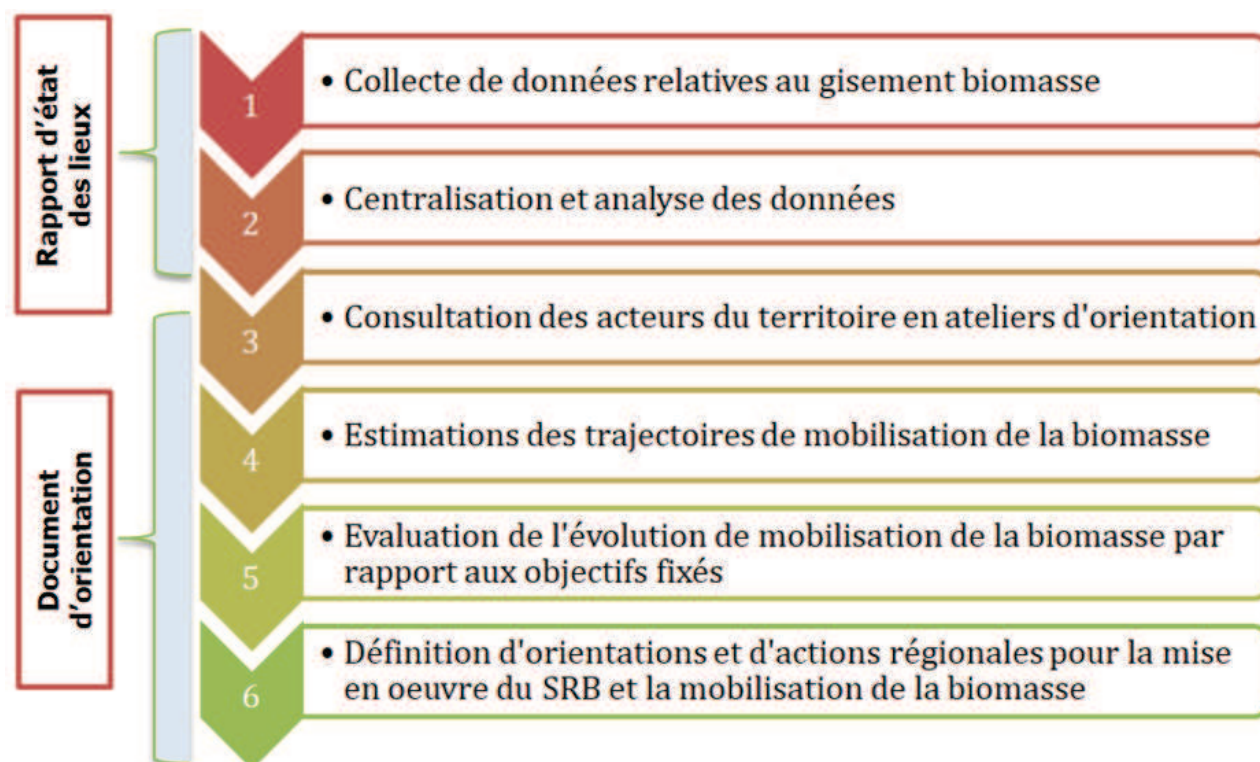


Figure 3 : Méthodologie globale pour l'élaboration du SRB

1.1. Pilotage et gouvernance

Un groupe de travail constitué de la Région Réunion, de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), de l'Agence de la Maîtrise de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) a été créé dans le but d'échanger sur les données disponibles, les acteurs à contacter, les hypothèses à choisir et également d'organiser les différents comités de pilotage et comités techniques ainsi que de commenter et pré-valider les travaux.

Le SRB a démarré en juin 2017 à l'issue d'un premier comité de pilotage.

Un premier comité technique avec les acteurs du secteur a permis de connaître les principaux gisements à inscrire dans le schéma et de les inviter à communiquer à l'élaboration de l'état des lieux. La phase d'état des lieux a été validée et clôturée par un second comité de pilotage.

Des ateliers d'orientation et un second comité technique ont permis de consulter les acteurs du secteur pour l'élaboration des actions et mesures à mettre en place dans le document d'orientation. La phase d'orientation a été validée et clôturée par un troisième comité de pilotage.

L'ensemble du projet a ensuite été revu par le comité stratégique de pilotage pour avis. Le projet a été arrêté lors d'un quatrième et dernier comité de pilotage.

Le projet a ensuite pu suivre les phases successives pour la validation d'un schéma régionale (assemblée plénière, consultation du public...)

1.2. Planning

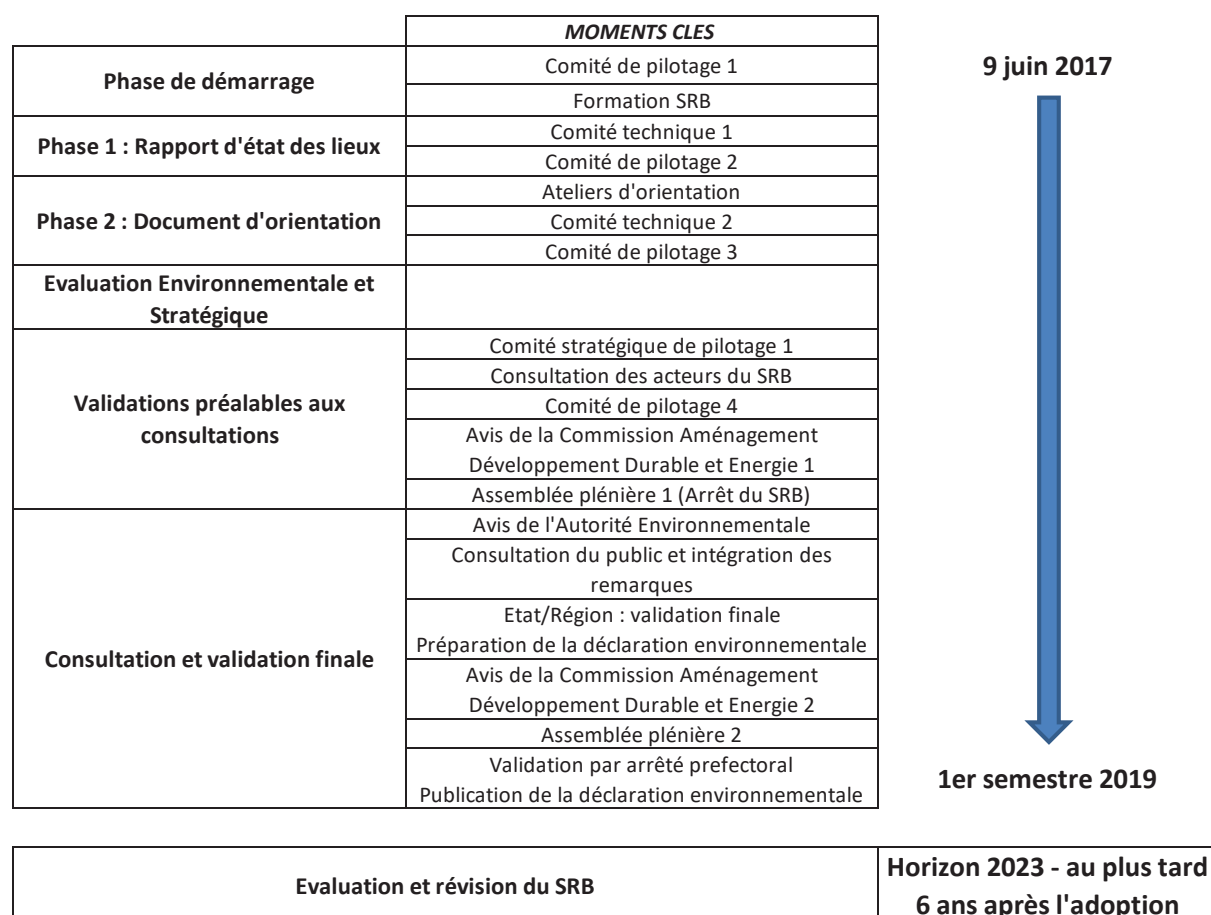


Figure 4 : Planning de réalisation et de validation du SRB

2. **Rapport d'état des lieux**

2.1. Décret

Ci-dessous un extrait du décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse qui définit le rapport d'état des lieux de ces mêmes schémas.

Art. D. 222-10. - Le rapport mentionné au 1° de l'article D. 222-9 comprend :

- 1° Une estimation, à la date de son établissement, de la production régionale des catégories de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, de leur mobilisation et de l'utilisation qui en est faite pour des usages énergétiques et non énergétiques, ainsi qu'un récapitulatif des éléments portant sur la biomasse figurant dans les diagnostics et objectifs des plans climat-air-énergie territoriaux prévus à l'article L. 229-26 ;
- 2° Un rappel des objectifs mentionnés au 6° de l'article D. 211-3 du code de l'énergie et de leur déclinaison au niveau de la région² ;
- 3° Un récapitulatif des politiques et mesures sectorielles régionales ou infrarégionales ayant un impact sur l'évolution des ressources de biomasse non alimentaire, sur leur mobilisation et sur la demande en biomasse non alimentaire ;
- 4° Une évaluation des volumes de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique mobilisables aux échéances considérées par le schéma, tenant compte des leviers et contraintes technico-économiques, environnementales et sociales, notamment celles liées au transport. La répartition de ces volumes est figurée sur des cartes permettant de distinguer les territoires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

² Correspondent aux objectifs de production et de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique

2.2. Méthode employée

En se basant sur ces indications, une méthodologie de collecte des données a été établie.

Premièrement, une catégorisation des biomasses par secteur a été choisie en se basant sur les catégories générales nationales proposées dans la SNMB, et en adaptant le projet à l'échelle régionale de l'île de la Réunion et de son contexte (la contribution pour la SNMB est disponible en Annexe 6).

Concernant l'évaluation des volumes et des gisements potentiels, les données bibliographiques les plus récentes possibles furent rassemblées.

En l'absence de bibliographie, une prise de contact avec des acteurs spécifiques à chaque filière a été menée et des évaluations moyennant des hypothèses ont été faites.

Une base de données a été construite avec, pour chaque secteur, un tableau faisant figurer :

- les types de biomasses issues de ce secteur
- l'établissement ou l'acteur qui produit cette ressource, sa localisation à l'échelle des EPCI
- les données brutes et leurs unités (c'est-à-dire les données telles qu'elles sont disponibles, avant tout changement d'unité dans le but d'harmoniser les valeurs, par exemple le nombre de repas servis pour les déchets de cantines issues du secteur publique et des collectivités)
- les gisements actuels et projections en tonne de matière brute, tonne de matière sèche ou mètre cube par an.

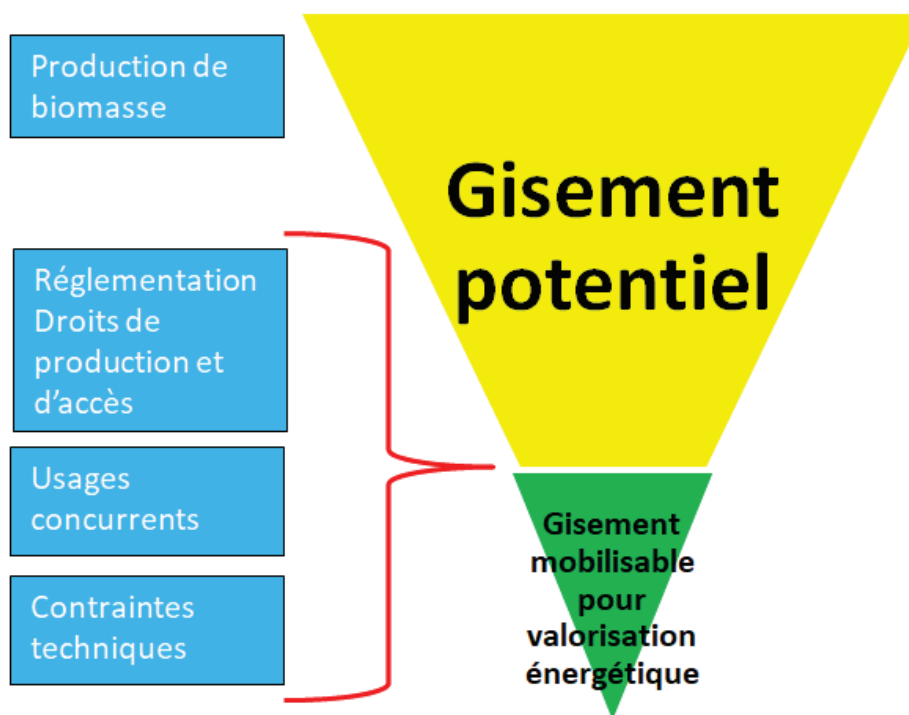


Figure 5 : Définition du gisement potentiel et du gisement mobilisable pour valorisation énergétique

Une distinction a été faite entre le gisement dit « potentiel » et le gisement dit « mobilisable » :

- Le **gisement potentiel** correspond à la quantité d'un type de biomasse produite ;
- Le **gisement mobilisable** correspond au gisement potentiel réduit par la prise en compte de la réglementation spécifique ayant un impact sur le type de biomasse en question, les droits de production et d'accès des différents acteurs, les usages concurrents (hiérarchie des usages et concurrence économique) et les contraintes techniques liées à la mobilisation de cette biomasse.

Le potentiel mobilisable correspond donc au dernier maillon de la chaîne pour estimer ce qui est valorisable énergétiquement.

Les sources (bibliographiques, entretiens), hypothèses retenues et les méthodes de calculs employées étant spécifiques à chaque type de biomasse, les détails figurent dans les parties suivantes, dédiées à l'évaluation des différents gisements.

3. Document d'orientation

3.1. Décret

Ci-dessous un extrait du décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse qui définit le document d'orientation de ces mêmes schémas.

Art. D. 222-11. - Le document d'orientation mentionné au 2° de l'article D. 222-9 définit :

- 1° Des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique pour satisfaire les besoins des filières énergétiques et non énergétiques, comprenant des trajectoires indicatives pour les échéances considérées ;
Pour le secteur forestier, aux échéances considérées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 122-1 du code forestier, les objectifs mentionnés au précédent alinéa sont ceux fixés par ce programme ; pour la filière biomasse issue de déchets à usage énergétique, aux échéances considérées par le plan régional de prévention et de gestion des déchets mentionné aux articles L. 541-13 et L. 541-14 du code de l'environnement, ils sont ceux fixés par ce plan ;
- 2° Les mesures régionales ou infra-régionales nécessaires pour atteindre les objectifs définis au 1°, en tenant compte des orientations et actions fixées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 121-2-2 du code forestier ;
- 3° Les modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre, comprenant la mise en place d'indicateurs.

De plus, d'après le II de l'article L141-5 du Code de l'Energie précisant les informations mentionnées dans les Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour les Zones Non Interconnectées :

4° (...) La biomasse fait l'objet d'un plan de développement distinct qui identifie les gisements par type de biomasse valorisable et les actions nécessaires pour exploiter ceux pouvant faire l'objet d'une valorisation énergétique.

En ce sens, le Schéma Régional Biomasse de la Région Réunion constitue le plan de développement de la biomasse de la PPE Réunion au titre de l'article L. 141-5 du code de l'énergie pour la période 2019-2028.

3.2. Méthode employée

Le document d'orientation du SRB a pour objectif de construire à l'échelle de La Réunion une vision stratégique sur les prochaines années pour développer efficacement les filières de valorisation énergétique de la biomasse en tenant compte des potentialités et des fragilités régionales.

Pour cela, une première partie vise à fixer des objectifs de développement pour la mobilisation des ressources biomasse de manière à mettre en œuvre un scénario régional. Ces objectifs doivent prendre en compte :

- L'identification des gisements et/ou usages clés répertoriés (dans le rapport d'état des lieux du SRB entre autre) ;
- Les potentialités et les fragilités par gisement et usage ;
- La cohérence avec les stratégies nationales et les spécificités présentes localement ;
- La cohérence avec les autres documents, schémas et plan territoriaux impactant la Région Réunion.

Dans un second temps, des actions ou mesures stratégiques sont répertoriés pour atteindre ces objectifs selon la méthode suivante :

- Analyse des opportunités et des dispositifs en place
- Liste des freins par filières et des leviers à mettre en place
- Propositions de trajectoire et d'actions

La dernière partie regroupe les modalités d'évaluation qui ont été établies après concertation ainsi que les indicateurs clés à mesurer pour le suivi de mise en œuvre.

La phase orientation concerne les échéances définies dans la PPE et par la politique énergétique nationale :

- **Horizons issues de la PPE 2018, 2023 et 2028 (pour la PPE révisée) :** projections basées sur les prévisions de projets en cours. En 2018, la PPE 2016-2023 est en révision pour redéfinir les objectifs aux échéances 2023 et 2028 dans le cadre de la nouvelle PPE 2019-2028.
- **2030 et 2050 :** peu de données disponibles pour le territoire réunionnais. Issues de la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), les projections à ces échéances prévoient l'autonomie énergétique de l'île à l'échéance 2030.

4. Évaluation environnementale et stratégique

Le SRB est soumis à une évaluation environnementale et stratégique dont le rapport a été établi par le bureau d'étude Cyathéa.

III. Objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique

1. Rappel des objectifs des documents stratégiques territoriaux existants

1.1. Objectifs inscrits dans la SNMB

Pour l'île de La Réunion, la SNMB³ s'appuie sur la PPE de la Région Réunion ainsi que sur les objectifs globaux de la LTECV.

La PPE Réunion prévoit à l'horizon 2023 :

1. Le développement de la filière biomasse énergie dans les centrales thermiques existantes (+481 GWh par rapport à 2014), soit 53 % de ressources renouvelables (bagasse existante incluse) en substituant une partie du charbon actuellement utilisé par de la biomasse. Cette biomasse devra certainement être importée afin de couvrir ces besoins, ce qui nécessitera la définition de pratiques de bonne gestion de la ressource notamment pour en assurer le renouvellement.
2. Le développement de la filière méthanisation, 48 GWh produits pour 9,8 MW d'installation ;
3. Le développement de la filière gazéification, 28 GWh produits pour 4 MW de puissance installée.

1.2. Objectifs inscrits dans la PPE 2016-2023

Le tableau ci-dessous répertorie les objectifs de développement de puissance électrique installée aux échéances 2018 et 2023 qui concernent la biomasse-énergie (méthanisation, gazéification, combustion thermique) et qui sont inscrits dans la PPE⁴ de La Réunion 2016-2023.

Filière	GWh produits en 2018	MWe cumulés de 2016 à 2018	GWh produits en 2023	MWe cumulés de 2016 à 2023
Combustion de biomasse (bagasse et autres)	+100 par rapport à 2013		+481 par rapport à 2013	
Méthanisation	+17.5	2.5	+42	+6
Gazéification	+7	1	+28	4

Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2016-2023 pour la biomasse

En plus de ces objectifs EnR pour la production de base, la PPE prévoit aussi une offre EnR supplémentaire pour la production de pointe avec une TAC de 41 MWe fonctionnant à partir de 80% de bioéthanol (local et importé) sur la base de 800 h/an à équivalent pleine puissance.

Au cours de l'année 2018, la PPE est révisée pour établir une nouvelle période s'étalant de 2019 à 2028. Les objectifs prévus impliquant la biomasse énergie, qui restent à confirmer, seraient les suivants pour les échéances 2023 et 2028 :

Filière	Objectifs 2023	Objectifs 2028
Combustion de biomasse (bagasse et autres)	Conversion 100% biomasse (locale/importée)	
Cogénération (gazéification, combustion)	+1.1 MWe par rapport à 2018	+4 MWe par rapport à 2018
Méthanisation	+ 2.2 MWe par rapport à 2018	Méthanisation des biodéchets ménagers issus de la collecte sélective (obligatoire en 2025)
Valorisation chaleur	+1.6 MWth par rapport à 2018	

Tableau 3 : Objectifs prévus dans la future PPE 2019-2028

A long terme, aux échéances 2030-2050, l'objectif est de tendre vers l'autonomie énergétique de l'île et de consolider la filière de valorisation de biomasse locale. La filière biomasse énergie est aujourd'hui structurée par la bagasse issue de la canne à sucre. L'avenir de la filière canne à sucre est donc un enjeu majeur et prioritaire

³ Projet de SNMB du 09 mai 2017, mis en consultation publique jusqu'au 06 juin 2017

⁴ PPE approuvée par le décret n°2017-530 du 12 avril 2017

pour la biomasse énergie réunionnaise et pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance « Energie ».

En revanche, contrairement aux régions métropolitaines, aucun objectif précis de mobilisation de la biomasse n'est précisé pour ces échéances.

1.3. PRFB et PRPGD

Réglementairement, le SRB doit reprendre les objectifs et les données inscrites dans le PRFB et le PRPGD. Ces deux documents ne sont pas encore élaborés, le SRB se base donc sur une estimation de leurs objectifs.

Dans le cas de la Région Réunion, le PRFB de la Réunion n'est pas encore rédigé. Son élaboration est prévue pour 2018 et les orientations du SRB pourront donc alimenter les débats à venir pour celle-ci.

L'élaboration du PRPGD se fait en parallèle à l'élaboration du SRB, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région. Certaines données de l'état des lieux du PRPGD proviennent notamment du SRB. L'objectif est de mettre en cohérence le SRB avec le PRPGD.

A défaut d'avoir ces informations, le SRB s'appuie sur ce qui est inscrit dans le précédent plan déchet : la Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)

Par conséquent, bien qu'il soit difficile de prendre en compte ces deux documents dans cette première version du SRB, l'ensemble a vocation à s'y accorder le plus fidèlement possible et pourra être modifié lors du suivi de mise en œuvre (voir partie VI).

2. Objectifs retenus pour la phase orientation du SRB

Pour la phase orientation du SRB, il est convenu d'adopter les objectifs d'un document déjà validé. Le PRFB et le PRPGD n'étant pas encore validés sur le territoire réunionnais, les objectifs visés dans ce schéma s'appuient sur ceux de la PPE Réunion 2016-2023 (et donc, de la SNMB) soit :

- **Combustion de biomasse (bagasse et autres) :** +100 GWh en 2018 et +481GWh en 2023 pour atteindre 25% puis 53% de combustible renouvelable en substitution du charbon
- **Méthanisation :** +2.5 MW entre 2016 et 2018, +6 MW entre 2016 et 2023
- **Gazéification :** +1 MW entre 2016 et 2018, +4 MW entre 2016 et 2023

Les objectifs à 2030 et 2050 ne sont pas fixés car il est pour l'instant trop difficile à La Réunion de prévoir l'évolution du potentiel énergétique de la biomasse locale sur des échelles aussi longues. En effet, il n'existe pour l'instant pas d'études prospectives à ces échéances.

IV. Trajectoires prévisionnelles de mobilisation de la biomasse

1. Recensement des unités de valorisation énergétique existantes et en projet

Les trajectoires prévisionnelles de mobilisation de la biomasse s'appuient sur les projets, existants et en cours de développement, aux échéances considérées, c'est-à-dire les horizons 2018 et 2023 de la PPE Réunion, qui mobilisent des volumes de biomasse à des fins de valorisation énergétique.

Ces projets recensés sont des projets connus à la date de réalisation du présent document et dont la date de mise en service est prévisionnelle. Ils sont regroupés dans les trois filières principales de valorisation énergétique de la biomasse : méthanisation, gazéification et combustion.

Dans les tableaux suivants, les puissances électriques et thermiques de chaque projet sont indiquées ainsi que les types de biomasse concernés.

1.1. Projets recensés en méthanisation

Unités en fonctionnement	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
	STEP	1	0,4	0,51	boues de step
	ISDND	2	3,3	4,24	biodéchets OMR
	STEP Industrielle	1		2,7	vinasses
	Total à fin 2017	4	3,7	7,45	

Projets réalisés horizon 2018	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
	méthanisation agricole	1	0,02	0,02	effluents d'élevage
	méthanisation agricole/territoriale	1	0,4	0,51	effluents d'élevage + déchets verts
	Total 2018	2	0,42	0,53	
	Total installé fin 2018	6	4,12	7,98	

Projets en étude -réalisés à horizon 2023	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
	méthanisation agricole/territoriale	2	0,75	0,32	effluents d'élevage
	STEP Industrielle	1	1,6	2,06	vinasses
	STEP	1	0,5	0,64	Boues de STEP
	Total 2023	4	2,85	3,02	
	Total installé à fin 2023	10	6,97	11	

Tableau 4 : Recensement des projets de méthanisation en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023

1.2. Projets recensés en gazéification

Unités en fonctionnement	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
	Total à fin 2017	0	0	0	

Projets réalisés horizon 2018	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
	gazéification petite puissance (exploitation forestière)	2	0,06	0,06	Bois d'Acacia
	Total 2018	2	0,06	0,06	
	Total installé fin 2018	2	0,06	0,06	

Projets en étude -réalisés à horizon 2023	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
	gazéification moyenne puissance (exploitation forestière)	2	0,52	0,46	Broyats de palettes, bois d'éclairci, bois d'Acacia
	Total 2023	2	0,52	0,46	
	Total installé à fin 2023	4	0,58	0,52	

Tableau 5 : Recensement des projets de gazéification en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023

1.4. Projets recensés en combustion thermique

1.4.1. *Projet de combustion thermique pour un besoin en électricité (ou cogénération)*

Unités en fonctionnement	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
	Centrale thermique - 20% EnR	2	210	244	Bagasse
	Total à fin 2017	2	210	244	

Projets réalisés horizon 2018	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
	Centrale thermique - 25% EnR (phase 1)	2	210	344	Bagasse, biomasse importée
	Total 2018	2	210	344	
	Total installé fin 2018	2	210	344	

Projets en étude réalisés à horizon 2023	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
	Centrale thermique - 53% EnR (phase 2)	2	210	725	Bagasse, biomasse importée
	STEP	1	0,4	3	Boues de STEP
	Valorisation territoriale	1	0,5	2	Déchets verts
	Expérimentation canne fibre	1	A définir	A définir	Canne fibre
	Total 2023	5	210,9	730	
	Total installé à fin 2023	5	210,9	730	

Tableau 6 : Recensement des projets de combustion en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023

Les projets inscrits dans le tableau ci-dessus concernent une valorisation énergétique par combustion ayant pour principal but une production d'électricité avec possible cogénération.

1.4.2. *Projets de combustion thermique pour un besoin en chaleur*

Il est important de souligner l'existence de réflexions chez certains industriels réunionnais pour la mise en place de chaudières biomasse afin d'assurer leurs besoins en chaleur dans leurs procédés industriels (production de vapeur), en substitution des productions fossiles. Ces projets (non dimensionnés à ce jour) portent parfois sur une mutualisation des besoins sur certaines zones d'activité (Le Port) en vue de faciliter la rentabilité.

Bien que non recensés dans le tableau 7, de tels projets ont un impact évident (considérant l'important besoin en chaleur dans ces procédés) sur la mobilisation de la biomasse locale. Pour autant, ils présentent également un intérêt dans le cadre des actions tendant vers l'autonomie énergétique de l'île. Il est donc nécessaire de les prendre en considération pour éviter une mobilisation exclusive à la production électrique.

1.6. Projets recensés pour la production de pointe

Unités en fonctionnement	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
	Total à fin 2017		0	0	

Projets réalisés horizon 2018	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
	Turbine à combustion - 80% EnR		1	41	
Total 2018		1	41	26	
Total installé fin 2018		1	41	26	

Projets en étude réalisés à horizon 2023	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
	Total 2023		0	0	
Total installé à fin 2023		1	41	26	

Tableau 7 : Recensement des projets de production d'électricité de pointe à base de biomasse en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023

2. Tableaux de synthèse pour les trajectoires actuelles attendues

Les puissances électriques ainsi que les volumes de biomasse requis pour les futurs projets recensés sont confrontés aux objectifs de puissance électrique retenus précédemment (voir III.2 du document d'orientation SRB) et aux données chiffrées du rapport d'état des lieux du SRB.

L'hypothèse retenue est que l'ensemble des projets susmentionnés soit abouti et réalisé aux échéances voulues.

2.1. Bilan actuel des puissances attendues aux échéances 2018 et 2023

Synthèse entre les objectifs de la PPE et les projets recensés								
Puissance EnR supplémentaire installée entre 2016 et 2018				Gain supplémentaire de production électrique d'origine EnR				
Objectif PPE	Prévision actuelle	Reste à développer pour l'atteinte des objectifs	Atteinte des objectifs	Objectif PPE (GWh/an)	Prévision actuelle (GWh/an)	Reste à développer pour l'atteinte des objectifs	Atteinte des objectifs	
2018								
Combustion	-	-	-	-	100,00	100,0	0,0	100,0%
Méthanisation	3 MW	0,4 MW	2,6 MW	14%	-	-		
Gazéification	1 MW	0,1 MW	0,9 MW	6%	-	-		
TAC	41 MW	41 MW	0 MW	100%	-	-		
2023								
Combustion	-	-	-	-	481,00	487,9	0,0	101%
Méthanisation	6 MW	3 MW	3 MW	54%	-	-		
Gazéification	4 MW	0,6 MW	3,4 MW	15%	-	-		

Tableau 8 : Synthèse entre les objectifs biomasse de la PPE et les projets recensés

D'après le tableau 9 de comparaison entre les objectifs PPE 2016-2023 et les prévisions actuelles attendues aux échéances 2018 et 2023, une analyse sur chaque filière est faite.

2.1.1. Combustion

Les objectifs PPE de cette filière seront atteints en 2018 et en 2023 sous réserve d'atteindre 53% d'EnR dans les combustibles employés pour les deux centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge, détenues par l'entreprise Albioma, et ce dans le respect des échéances de la PPE.

Bien évidemment, cet objectif ambitieux nécessite des actions supplémentaires pour mobiliser les gisements de biomasse locale mobilisables sans conflits d'usage. Une mobilisation efficace des ressources locales permettra de réduire en partie les importations de biomasse (sous forme de *wood pellets*) qui resteront majoritaires dans ce projet.

L'approvisionnement actuel en bagasse, qui doit être conforté pour l'atteinte des objectifs et limiter l'importation de biomasse, repose sur la pérennisation de la filière canne-sucre-bagasse qui l'alimente.

2.1.2. Méthanisation

Que ce soit pour 2018 ou 2023, les projets actuellement répertoriés ne permettent pas l'atteinte des objectifs fixés par la PPE (objectifs respectivement atteints à 14% pour 2018 puis 54% pour 2023).

Il est nécessaire de développer de nouveaux projets pour atteindre au moins 1 MW supplémentaire répertorié en 2018 et 3 MW pour 2023.

2.1.3. Gazéification

La filière gazéification est très en retard par rapport aux objectifs de la PPE. Actuellement, la gazéification ne se développe qu'avec deux projets de petite puissance (moins de 50 kW chacun) en développement. Deux autres projets de moyenne puissance sont aussi à l'étude pour une mise en route possible à l'horizon 2023.

La filière a du mal à se développer du fait de sa rentabilité économique et de sa faisabilité technique. En effet, la ressource biomasse visée pour ce procédé de valorisation est le bois qui connaît des difficultés d'exploitation à La Réunion (ressources basées sur les espèces exotiques envahissantes, difficulté d'accès à certaines parcelles par exemple) d'autant que la connaissance du gisement n'est pas bien définie. La ressource en broyats de palettes est aussi envisagée mais fait face à la concurrence possible entre les filières énergétiques.

De plus, le procédé de gazéification doit encore être testé sur les biomasses présentes à La Réunion afin d'être totalement éprouvé pour produire de l'électricité.

2.1.4. Turbine à combustion bioéthanol/gasoil pour les besoins en pointe

La nouvelle turbine à combustion de Saint-Pierre sera mise en route au 1^{er} trimestre 2018. Cette turbine est d'une puissance de 41 MWe et prévue pour fonctionner en pointe. Au final, il est prévu que cette turbine fonctionne environ 800 h/an équivalent pleine puissance et soit alimentée par au moins 80% de bioéthanol (20% restant sont du fioul).

Le bioéthanol servant à alimenter la TAC provient d'un mix entre du bioéthanol local, produit à partir de la part de mélasse qui est pour le moment exportée, et une part importée (la production locale prévue ne pourra pas subvenir à l'ensemble des besoins de l'installation).

A l'avenir, la part importée pourra être remplacée par du biocarburant local produit à partir d'algues.

2.2. Bilan actuel des gisements biomasse mobilisés aux échéances 2018 et 2023

2.2.1. Tableau de synthèse des gisements biomasse aux échéances 2018 et 2020

Le besoin en ressource biomasse prévu par les projets recensés est comparé aux résultats du rapport d'état des lieux sur le volume des ressources biomasse dans le tableau ci-dessous.

Synthèse entre les potentiels mobilisables de l'état des lieux et les besoins des projets recensés											
Secteur économique	Type de biomasse	Gisement mobilisable total pour valorisation énergétique (tMB)	Gisement mobilisable total pour valorisation énergétique (GWh)	Objectifs de développement							
				2018				2023			
				Potentiel mobilisé par les projets (tMB)	Potentiel de mobilisable restant (tMB)	Potentiel énergétique restant (GWh)	% d'utilisation du potentiel énergétique mobilisable	Potentiel mobilisé par les projets (tMB)	Potentiel de mobilisable restant (tMB)	Potentiel énergétique restant (GWh)	% d'utilisation du potentiel énergétique mobilisable
Secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	21723	16,3	13167	8556	6,4	61%	14367	7356	5,5	66%
Secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	56072	39	0	56072	39,0	0%	0	56072	39,0	0%
Secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	45606	53	9500	36106	42,0	21%	19500	26106	30,3	43%
Secteur industriel	Bagasses de sucreries	570000	1254	570000	0	0,0	100%	570000	0	0,0	100%
Secteur industriel	Mélasses de sucreries	20000	26,1	20000	0	0,0	100%	20000	0	0,0	100%
Secteur industriel	Vinasses de distillerie	243120	31,2	186000	57120	7,3	77%	186000	57120	7,3	77%
Secteur industriel	Broyats de palettes	7200	27,4	2400	4800	18,3	33%	2400	4800	18,3	33%
Secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	47000	19,6	0	47000	19,6	0%	1500	45500	19,0	3%
Secteur industriel	Déchets issus de la pêche	2100	1	0	2100	1,0	0%	0	2100	1,0	0%
Secteur agricole	Effluents d'élevage	326191	71,5	13800	312391	68,5	4%	41300	284891	62,4	13%
Secteur agricole	Pailles de canne	64261	197	0	64261	197,0	0%	0	64261	197,0	0%
Secteur agricole	Canne fibre	0	0	0	0	0,0	0%	A déterminer	A déterminer	A déterminer	0%
Secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	9825	29,3	195	9630	0,0	0%	195	9630	28,7	2%
TOTAL		1413098	1765,4	815062	598036	399,1	77%	855262	557836	408,6	77%

Tableau 9 : Synthèse entre les potentiels mobilisables de l'état des lieux et les besoins des projets recensés

Ces résultats montrent d'abord qu'environ 75% du potentiel énergétique de la biomasse mobilisable pour valorisation énergétique est déjà valorisée à l'horizon 2018. Comme présenté dans le rapport d'état des lieux du SRB, cette valeur importante est due au fort potentiel énergétique du gisement bagasse, déjà entièrement exploité.

Le gisement bagasse exclu, le pourcentage d'utilisation du potentiel énergétique des ressources locales en biomasse n'est pas très élevé pour la plupart des types de biomasse à l'horizon 2023, exceptions faites de la vinasse et de la mélasse.

Ainsi, le tableau 10 montre que 408.2 GWh/an du potentiel énergétique de la biomasse locale serait encore disponible et non exploité à l'horizon 2023. Cette valeur tient compte du fort potentiel énergétique de la paille de canne (197 GWh/an) supposé inexploité à l'horizon 2023. Le reste est largement composé des effluents d'élevage et des déchets verts collectés par les EPCI.

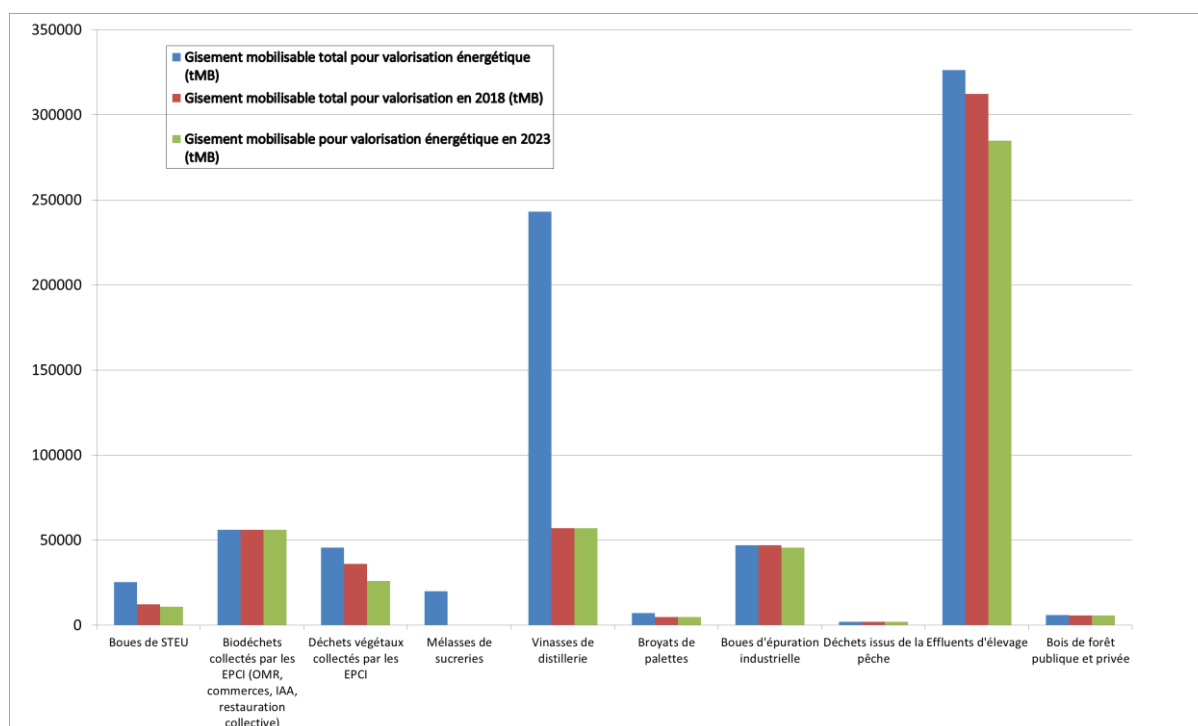


Figure 6 : Evolution des gisements mobilisables et non valorisés aux échéances 2018 et 2020 (tMB) avec prise en compte des projets recensés

La figure ci-dessus rend compte de l'évolution des gisements biomasse mobilisables pour valorisation énergétique et non valorisés (la bagasse n'est donc pas présente). La paille de canne n'a pas été indiquée car cette ressource est encore trop peu éprouvée.

A part pour les vinasses et les mélasses, la valorisation des autres gisements suit un développement assez lent. Une forte évolution de la mobilisation de ceux-ci est encore nécessaire pour valoriser l'ensemble des gisements. De même, les volumes inscrits montrent l'importance des effluents d'élevage, avec de grands tonnages, par rapport à d'autres ressources comme le bois. Cette figure met en exergue l'importance de bien différencier potentiel énergétique et volume pour chaque type de biomasse.

2.2.2. Points sur les projets impliquant de la biomasse importée

Conversion des centrales thermiques impliquant de la biomasse importée

Les projets sur les centrales sont ceux de l'entreprise Albioma qui souhaite faire passer la part de combustible d'origine renouvelable sur ses centrales du Gol et de Bois Rouge de 20% aujourd'hui (issue de bagasse) à 25% en 2018 puis 53% en 2023 conformément à la PPE 2016-2023.

En complément de la biomasse locale, la biomasse importée pour les centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge est de la plaquette type « wood pellet » selon les informations données par l'entreprise Albioma. En

fonction de l'apport en biomasse locale dans les centrales, l'objectif final de 2023 (53% de biomasse) nécessite une quantité de biomasse importée estimée entre 300 et 500 kt/an de plaquettes⁵. Le Produit Calorifique Inférieur utilisé pour le calcul de la biomasse importée est fourni en Annexe 3.

Actuellement, aucune donnée sur l'utilisation supplémentaire de biomasse locale dans ces centrales n'est établie, hormis une phase de test avec des déchets verts au Gol (3 500 tMB/an annoncé pour 2018) et la part de bagasse utilisée actuellement. Les projections d'importation de biomasse ne sont pas encore fixées car elles se basent pour le moment sur une quantité de biomasse locale encore inconnue dans ces centrales. Cette valeur est bien évidemment appelée à varier.

Projet de TAC impliquant du bioéthanol importé

La future mise en service de la TAC de Saint-Pierre implique d'importer une part de bioéthanol.

Jusqu'à son fonctionnement visé de 800 h/an, un tiers du combustible sera produit localement à partir de mélasse et de microalgues. Au-delà, le combustible utilisé sera du GNR ou du bioéthanol selon les conditions réglementaires de marché.⁶

2.3. Enjeux et spécificités pour chaque filière biomasse

La compréhension des enjeux et des spécificités de chaque filière biomasse s'est faite en réunissant les acteurs lors des ateliers d'orientation du SRB le 27 septembre 2017.

Lors de cette rencontre, ces derniers ont pu exprimer les principales problématiques pour chaque ressource. Celles-ci nécessitent d'être prises en compte de manière à définir une stratégie efficace lors de l'établissement des orientations.

La synthèse des remarques est définie ci-dessous.

2.3.1. Secteur urbain et collectivités

Boues de STEU

Les boues de STEU représentent un enjeu important pour le territoire dû aux volumes produits et difficilement éliminables.

La politique actuelle de valoriser 50% d'entre elles en épandage⁷ n'est pas efficace due à l'acceptabilité sociale de cette valorisation peu favorable et à des surfaces d'épandage limitées sur le territoire réunionnais. A noter tout de même que la valorisation des boues de STEU en co-compostage n'est pas à négliger, bien qu'elle pose question en matière de financement. La valorisation énergétique serait alors un bon exutoire pour les volumes actuellement stockés et produits à l'avenir, mais ne doit pas entrer en concurrence avec les usages possible de valorisation matière.

La contrainte principale d'une valorisation énergétique est le coût à engager pour l'élimination des boues (dans le cas d'une combustion) ou leur méthanisation.

De plus, la méthanisation des boues ne règle pas la problématique d'élimination des boues (gestion du digestat) bien qu'elle abaisse la pollution organique et le volume de celles-ci jusqu'à un tiers. Une valorisation matière du digestat est toutefois envisageable (déjà réalisée à La Réunion sur le STEU du Grand Prado). Néanmoins, dans le contexte actuel de législation et de tarif d'achat, il semble que la méthanisation ne soit rentable à la Réunion que pour les très grosses unités (capacité supérieur à 100 000 équivalent-habitant) mais reste à confirmer.

La mise en place du Service d'Appui Technique à la Gestion des Epandages (SATEGE) prévue en 2018 permettra de centraliser l'ensemble des données relatives à la valorisation des Matières Fertilisantes d'Origine résiduelles (MaFOR) en agriculture, notamment dans un outil lié à un Système d'Information Géographique (SIG), et ainsi d'actualiser une couverture réelle de la sole agricole par les plans d'épandage.

Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA et restauration collective)

Les biodéchets seraient un bon flux pour de la méthanisation mais leur collecte n'est pour l'instant pas développée excepté pour les gros établissements.

⁵ Source Albioma

⁶ Source Albioma

⁷ Source : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Réunion - 2015

La réglementation prévoit l'obligation de collecte séparative pour tous les biodéchets (OMr comprises) ce qui laisse des perspectives de développement de la filière intéressantes pour de la méthanisation couplée à du compostage.

Déchets verts collectés par les EPCI

Les déchets verts collectés par les EPCI représentent une opportunité de valorisation énergétique, en respect des conflits d'usage (la valorisation matière est prioritaire). Bien qu'une part de ces déchets soit valorisée, une certaine quantité est actuellement enfouie en ISDND ce qui rend la question urgente sur leur gestion.

Une amélioration de la collecte et du tri est nécessaire car les flux actuels sont de qualité hétérogène (présence d'autres types de déchets, parfois toxiques). De même, une concurrence entre les opérateurs de valorisation est nécessaire pour assurer une filière pérenne.

2.3.2. Secteur industriel

Bagasse de sucrerie

La filière de valorisation thermique de la bagasse dans les centrales est maintenant éprouvée et efficace. Il n'y a pas d'évolution importante à attendre mais une optimisation poussée (amélioration variétale, méthode coupe « péi », procédé de combustion) permettrait d'atteindre tout de même une augmentation de l'ordre de 10% des volumes à surface canne constante⁸.

A l'heure actuelle, aucun volume supplémentaire n'est mobilisable.

Considérant l'importance de ce gisement énergétique, une telle croissance ne serait pas négligeable pour un apport énergétique supplémentaire.

Il est important de rappeler que cette biomasse est directement liée à l'avenir de la filière canne et de sa pérennisation dans le temps.

Mélasses de sucrerie

La filière de valorisation de la mélasse des sucreries est prioritairement orientée vers la transformation en rhum industriel. Le potentiel actuellement mobilisable pour la production énergétique servira notamment à alimenter une future turbine à combustion par transformation en éthanol.

Vinasse de distillerie

Les vinasses de distilleries sont une problématique importante de l'île car une partie est actuellement rejetée en mer sans même avoir fait l'objet d'une valorisation énergétique. Bien que les conditions de rejet sont cadrées par des arrêtés d'exploitation, ils peuvent induire forte pollution organique de l'effluent qu'il serait judicieux de diminuer.

Pour la méthanisation, les volumes importants nécessitent de débloquer des surfaces importantes, déjà limitées, pour l'épandage du digestat. Une valorisation énergétique par méthanisation est réalisable et, bien que la gestion du digestat soit à prévoir, celle-ci permet d'abaisser la pollution organique des rejets comme c'est le cas pour une partie des vinasses de la distillerie Rivière du Mât à Saint-Benoît.

Broyats de palettes

Peu de contraintes sont actuellement identifiées sur la valorisation des broyats de palettes. Celle-ci doit par contre se faire en cohérence avec l'ensemble des voies de valorisation (matière, énergétique) et sans conflits d'usage. Une diversité des acteurs dans la filière est par ailleurs nécessaire.

Boues d'épuration industrielles

Les boues de STEU industrielles constituent une ressource intéressante du fait leur qualité constante contrairement aux boues de STEU publiques.

Le gisement et les modes de gestion actuels sont en revanche très mal identifiés et nécessitent d'être précisés.

Déchets issus de la pêche

Les déchets issus de la pêche représentent un faible intérêt à cause de leur petite quantité et de leur volume aléatoire. Ils pourraient en revanche être mutualisés avec d'autres sortes de biomasse similaires (déchets d'IAA...).

2.3.3. Secteur agricole

Effluents d'élevage

Les effluents d'élevage présentent un grand intérêt pour de la valorisation énergétique par méthanisation. La méthanisation pourrait apporter une solution au problème du manque de surfaces agricoles limitant l'épandage

⁸ Source Syndicat du Sucre

d'effluents bruts sur le territoire (réduction des volumes d'effluents une fois méthanisés) mais apporte aussi des incertitudes, notamment sur la gestion des digestats et leur apport en cas d'épandage (réduction de l'apport en carbone au sol).

La plus forte contrainte est le coût d'investissement, l'absence de tarif pour les petites unités et la rentabilité d'une unité de méthanisation qui n'est pas adaptée à la taille des élevages (collecte en amont de gisements souvent de petites quantités et éloignés les uns des autres). La mutualisation des effluents semble être une solution mais fait face à un important coût de transport lié au volume pour un faible contenu énergétique. Le développement de petites unités (méthanisation à la ferme) reste alors une solution à explorer mais doit être examinée en parallèle avec la question de la formation technique de l'exploitation pour ce type d'installation et les difficultés juridiques et sociales dans la création d'un consortium d'agriculteurs.

De plus, des connaissances supplémentaires sont encore à acquérir sur le digestat et son retour au sol :

- réduction de la quantité de matière organique restituée après méthanisation (la présence de carbone dans le sol favorise, grâce à la formation du complexe argilo-humique, la rétention d'eau et d'éléments minéraux, donc limite leur lixiviation) ;
- potentiel fertilisant, NPK essentiellement, des digestats suffisamment concentrés et ayant des teneurs stables et connues.

Il s'agit donc d'évaluer les apports et intérêts pour les acteurs du monde agricole sur ce type de valorisation.

Actuellement, la priorité est donnée à l'épandage des effluents d'élevage bruts car la plus-value du digestat n'est pas encore démontrée dans le contexte local. Toutefois, il est clair que le développement de la méthanisation agricole ne saurait faire concurrence au besoin d'effluents brut pour l'épandage vu son faible développement actuel.

Paille de canne

Actuellement, la filière est inexistante pour une valorisation énergétique. Celle-ci représente un potentiel énergétique très intéressant mais de grandes interrogations persistent quant à son exploitation : une concurrence avec les besoins de paillage pour les filières d'élevage est à craindre ainsi qu'une perte de fertilité des sols canniers à cause de la réduction des volumes de pailles laissées au champ.). La filière est encore trop incertaine pour être exploitée à grande échelle, confrontée notamment aux contraintes de logistique.

L'évolution et l'amélioration des techniques de coupe doit permettre une augmentation du retour de la paille au champ.

Par ailleurs, d'importants fonds publics sont mobilisés⁹ pour permettre un retour au sol minimal de la paille de canne (Mesure Agri-Environnementale et Climatique « épilage ») présentant plusieurs avantages : couverture du sol, apport en matières organiques, maintien de l'humidité des sols...

Canne fibre

La filière canne fibre est inexistante aujourd'hui pour une valorisation énergétique. Néanmoins, celle-ci représente un potentiel énergétique intéressant qui a fait l'objet d'études répétées au cours de ces dernières années. Des travaux qui permettent la mise en place d'une filière expérimentale adaptée au savoir-faire réunionnais, aux revenus équilibrés et répondant aux besoins énergétiques de l'île pourraient être menés.

2.3.4. Secteur forestier

Bois de forêts publiques et privées

La ressource mobilisable, constituée du bois d'espèces exotiques envahissantes (type *Acacia Mearnsii*), des co-produits d'exploitation du bois d'œuvre et des bois d'éclairci (*Tamarin* et *Cryptomeria*), comporte encore aujourd'hui des incertitudes sur son volume. Une étude spécifique sur la biomasse forestière, commandée à l'ONF par Albioma et prévue pour le 1^{er} semestre 2018, devrait permettre de mieux préciser ce gisement.

Par ailleurs, les coûts d'exploitation de la ressource peuvent être importants à cause de l'éloignement entre les gisements (coût du transport) et complexes à mettre en œuvre (question du financement de la desserte forestière des gisements).

2.4. Analyse d'opportunité par filière biomasse et définition d'orientations et d'actions prioritaires

⁹ Mesure Agri-Environnementale et Climatique « épilage de la canne », contractualisé dans le cadre du PDRR 2014-2020 : 1000 exploitants, pour une surface de 5600 ha et un montant de dépenses publiques annuel de l'ordre de 3,8 M€ - 75% FEADER et 25% Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

2.4.1. Analyse d'opportunité

Une analyse d'opportunité par type de biomasse est réalisée selon plusieurs critères :

- Le volume mobilisable restant pour valorisation énergétique en tenant compte des projets recensés
- Le potentiel énergétique de la biomasse mobilisable restante après prise en compte des projets recensés
- La faisabilité technique pour une valorisation énergétique
- L'acceptabilité sociale pour une valorisation énergétique

Les critères vont de 1 (opportunité forte) à 4 (opportunité faible) selon un jugement quantitatif et qualitatif comme suit :

	1	2	3	4
Volume restant (tMB)	supérieur à 50000	entre 10000 et 50000	inférieur à 10000	nul
Potentiel énergétique (GWh)	supérieur à 30	entre 10 et 30	inférieur à 10	nul
Faisabilité technique	Technologie mature, gisement connu, filière de valorisation (structuration, répartition géographique) éprouvée, déjà mis en œuvre sur le territoire	Technologie mature, gisement connu, filière de valorisation (structuration, répartition géographique) éprouvée, peu ou pas mis en œuvre sur le territoire	Technologie mature, gisement connu et à préciser, filière de valorisation (structuration, répartition géographique) non maîtrisée, non mis en œuvre sur le territoire	Technologie mature, gisement peu connu et à préciser, filière de valorisation (structuration, répartition géographique) non maîtrisée, non mis en œuvre sur le territoire
Acceptabilité sociale pour valorisation énergétique	Valorisation matière difficile, exutoire énergétique intéressant	Peu de concurrence avec la valorisation matière, exutoire énergétique intéressant	Forte concurrence avec la valorisation matière, exutoire énergétique intéressant	Forte concurrence avec valorisation matière, valorisation énergétique peu envisageable

Tableau 10 : Détail de la notation pour les critères d'opportunité

Les résultats sont fournis dans le tableau suivant.

Secteur économique	Type de biomasse	Opportunités - 1 (fort) à 4 (faible)			
		Volume brut	Potentiel énergétique	Faisabilité technique	Acceptabilité sociale pour valorisation énergétique
Secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	3	3	2	1
Secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	1	2	4	3
Secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	2	1	3	3
Secteur industriel	Bagasses de sucreries	4	4	1	2
Secteur industriel	Mélasses de sucreries	4	4	1	2
Secteur industriel	Vinasses de distillerie	1	3	1	2
Secteur industriel	Broyats de palettes	3	2	2	1
Secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	2	2	4	1
Secteur industriel	Déchets issus de la pêche	3	3	3	3
Secteur agricole	Effluents d'élevage	1	1	3	3
Secteur agricole	Pailles de canne	1	1	4	4
Secteur agricole	Canne fibre	A définir	A définir	3	3
Secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	3	1	3	2

Tableau 11 : Critères d'opportunité de 1 à 4 pour chaque type de biomasse

Dans cette analyse, la bagasse, représentant un poids considérable dans la biomasse valorisée énergétiquement aujourd'hui, montre une faible opportunité sur le gisement supplémentaire mobilisable et son potentiel énergétique. Pour autant, une augmentation future des volumes de bagasse, dépendant principalement de l'évolution des surfaces cannières, n'est pas prise en compte dans ce tableau et changerait totalement l'opportunité de cette ressource (au vu des volumes et à titre d'exemple, une augmentation de 10% des volumes serait un potentiel énergétique supplémentaire considérable).

Ces critères ont pour but d'être un outil d'aide à la décision dans la mobilisation des biomasses locales.

2.4.2. Définition d'actions par orientation

L'ensemble des problématiques évoquées lors des différentes rencontres avec les acteurs (Comité technique, ateliers d'orientation...) et les opportunités constatées au paragraphe 2.4.1. ont permis de définir une série d'orientations, déclinées en actions, présentées dans la partie suivante.

Certaines actions ont ainsi pu être priorisées suite aux échanges avec les acteurs.

V. Mesures régionales et infrarégionales nécessaires à l'atteinte des objectifs

Ces mesures ont pour but d'avoir un impact sur l'évolution des quantités de ressources, leur meilleure mobilisation et la demande en biomasse-énergie. Elles ont pour but de faire levier aux limites et problématiques rencontrées pour permettre l'atteinte des objectifs visés.

Suite au constat réalisé précédemment, 5 orientations sont retenues pour conforter les objectifs :

- **Orientation 1** : Conforter les filières existantes
- **Orientation 2** : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse
- **Orientation 3** : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation
- **Orientation 4** : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes
- **Orientation 5** : Mesure de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse

Il n'y a pas hiérarchie entre ces orientations. Ces cinq orientations contiennent un ensemble de 24 actions, dont 7 actions prioritaires, qui sont décrites dans les paragraphes suivants. Pour chaque orientation, des fiches disponibles en Annexe 1 regroupent l'ensemble des actions concernées avec les porteurs et partenaires associés, le type de biomasse concerné, les indicateurs de suivi, etc.

Pour chaque orientation, les actions prioritaires ont été ciblées en accord avec le Groupe de Travail du SRB et validées par le comité de pilotage.

1. Orientation 1 : Conforter les filières existantes

1.1. Contexte et enjeux de l'orientation

Aujourd'hui, les trois-quarts du potentiel énergétique de la biomasse sont constitués par la bagasse. Bien qu'entièrement mobilisé et plutôt bien éprouvé, le gisement bagasse peut encore montrer des perspectives d'évolution.

De plus, la perte des surfaces agricoles pourrait tendre vers une réduction du volume de bagasse produit d'où la nécessité de protéger le gisement et de conforter la filière canne-sucre-bagasse.

Une rémunération juste et efficace des acteurs impliqués dans les filières de valorisation énergétique est aussi à retenir pour la filière.

1.2. Actions envisagées

Les actions envisagées dans le cadre de cette orientation sont :

- **Action 1.1** : Protéger les surfaces agricoles (en majorité cannières) de l'urbanisation afin de favoriser la filière canne-sucre-bagasse
- **Action 1.2** : Réfléchir à une optimisation des rendements agricoles pour la filière canne-sucre-bagasse : coupe « péi », procédé de combustion, recherche et actions de développement visant à augmenter les rendements par hectare (variétés...)

L'action prioritaire de cette orientation est l'action 1.1.

2. Orientation 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse

2.1. Contexte et enjeux de l'orientation

La combustion de la biomasse devrait se développer de manière suffisante pour l'atteinte des objectifs PPE mais dépend avant tout de la réussite des projets de grande envergure en cours : le passage à 53% de combustible issu de biomasse dans les deux centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge.

Ce mode de valorisation doit aussi permettre au bois-énergie, déchets verts compris, et bois de palette d'être valorisés intelligemment en structurant une filière d'avenir. De plus, la valorisation énergétique par combustion

peut-être un exutoire intéressant pour certains déchets organiques dont la gestion n'est pas simple (boues de STEP).

Le développement de la valorisation par combustion doit en revanche se faire en total respect de la hiérarchie des usages et ne pas entrer en concurrence (alimentation, utilisation de la matière...) avec les modes de valorisation et filières existants sur le territoire.

2.2. Actions envisagées

Les actions envisagées dans le cadre de cette orientation sont :

- **Action 2.1 :** Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale
- **Action 2.2 :** Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palettes en respect de la hiérarchie des usages
- **Action 2.3 :** Assurer la mise en concurrence entre les opérateurs de valorisation des déchets en respect de la hiérarchie des usages
- **Action 2.4 :** Rappeler un cadre partagé pour l'importation de biomasse à vocation énergétique
- **Action 2.5 :** Développer et optimiser une filière de valorisation thermochimique des boues de STEP en respect de la hiérarchie des usages
- **Action 2.6 :** Développer des solutions décentralisées de combustion avec mise en place de cogénération pour certains procédés industriels
- **Action 2.7 :** Trouver des solutions innovantes pour la gestion des cendres

Les actions prioritaires de cette orientation sont les actions 2.1 et 2.2.

3. Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation

3.1. Contexte et enjeux de l'orientation

La filière méthanisation s'est trop faiblement développée ces dernières années malgré l'inscription d'objectifs PPE réalisables.

La difficulté de mobilisation des ressources, une rentabilité remise en cause due à une absence de tarification et un manque de sensibilisation, ainsi que des interrogations relatives à la gestion des digestats sont à l'origine de ce constat. Pour autant, les ressources biomasse, notamment d'origine agricole et disponibles pour une production de biogaz sont importantes.

Cette opportunité doit être développée et il est donc nécessaire d'adopter une stratégie incitative en faveur de la filière méthanisation.

3.2. Actions envisagées

Les actions envisagées dans le cadre de cette orientation sont :

- **Action 3.1 :** Réaliser un projet démonstratif de méthanisation
- **Action 3.2 :** Etudier la faisabilité, l'intérêt et la plus-value des projets de méthanisation agricole pour le territoire réunionnais en insistant sur la faisabilité économique et l'intérêt agronomique de manière à approfondir le schéma directeur biomasse méthanisation
- **Action 3.3 :** Soutenir le développement des projets de méthanisation des biodéchets auprès des industries agro-alimentaires et des EPCI en réfléchissant à une mutualisation des filières
- **Action 3.4 :** Soutenir le développement des projets de méthanisation agricole

- **Action 3.5 :** Soutenir le développement de la méthanisation des vinasses non encore valorisées
- **Action 3.6 :** Préciser le gisement et les opportunités de valorisation des boues de STEP industrielles
- **Action 3.7 :** Évaluer le potentiel économique de méthanisation des boues de STEP à La Réunion en y incluant la gestion du digestat

L'action prioritaire de cette orientation est l'action 3.1.

4. Orientation 4 : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes

4.1. Contexte et enjeux de l'orientation

Certaines filières sont propres au contexte réunionnais et l'île de La Réunion a un intérêt à jouer un rôle moteur dans le développement de filières innovantes.

La paille de canne présente ainsi un grand potentiel énergétique mais il y a encore trop peu de recul sur l'impact de son exploitation et de sa mobilisation pour une valorisation énergétique, qui pourrait concurrencer son usage agricole (épaillage, utilisation en élevage).

Malgré l'exploitation efficace de la bagasse, une poursuite des recherches sur les cultures énergétiques (comme la canne fibre) et les cultures énergétiques adaptées au territoire doit être menée dans le respect de la hiérarchie des usages (étant donnée la difficile mobilisation de nouvelles surfaces agricoles et la pression foncière existante).

La gazéification représente aussi une filière innovante, encore trop peu développée, où des actions sont à mettre en œuvre afin de démontrer son intérêt et sa faisabilité technique, véritable enjeu de cette filière.

4.2. Actions envisagées

Les actions envisagées dans le cadre de cette orientation sont :

- **Action 4.1 :** Soutenir la filière gazéification sur le territoire
- **Action 4.2 :** Soutenir la recherche et les études sur les cultures énergétiques (canne fibre...) en respect de la hiérarchie des usages sans pour autant s'interdire des expérimentations
- **Action 4.3 :** Évaluer la faisabilité technico-économique de la mobilisation et de l'exploitation de la paille de canne (impact sur l'agriculture, le transport)
- **Action 4.4 :** Étudier le potentiel de développement d'une filière énergétique à partir d'algues

L'action prioritaire de cette orientation est l'action 4.1 et 4.2.

5. Orientation 5 : Mesures de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse

5.1. Contexte et enjeux de l'orientation

Le principal frein au développement des filières de valorisation énergétique de la biomasse et que, contrairement à d'autres énergies renouvelables comme le solaire, le soutien public à l'égard de celles-ci est faible dans les Zones Non Interconnectées, et donc à La Réunion.

Les ressources biomasse, particulièrement celles provenant des déchets, représentent pourtant une opportunité non négligeable pour assurer l'autonomie énergétique du territoire et les projets doivent être plus fortement soutenus.

De même, il faut continuer de sensibiliser la population aux avantages de l'utilisation de la biomasse.

5.2. Actions envisagées

Les actions envisagées dans le cadre de cette orientation sont :

- **Action 5.1 :** Œuvrer auprès du Ministère de l'Energie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre...) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse¹⁰
- **Action 5.2 :** Intégrer des actions de formation sur les filières visées
- **Action 5.3 :** Établir des actions d'animation et d'accompagnement des filières et des projets
- **Action 5.4 :** Mettre en œuvre la Convention Cadre Région-Albioma

L'action prioritaire de cette orientation est l'action 5.1.

¹⁰ Si les objectifs de la PPE Réunion ne sont pas atteints, une demande à l'autorité administrative peut être faite pour l'organisation de la procédure de mise en concurrence pour la filière concernée

VI. Modalités d'évaluation et de suivi de mise en œuvre

Une évaluation et un suivi du SRB sont nécessaires afin de garantir sa bonne mise en œuvre.

1. Tableau de bord des indicateurs de suivi

1.1. Tableau de bord du suivi des actions

À partir des indicateurs associés aux actions envisagées, un suivi est réalisé sous forme d'un premier tableau de bord pour rendre compte de l'avancement de chaque action. Ce tableau de suivi est présent en Annexe 2.

1.2. Tableau de bord du suivi général

Un second tableau permet de suivre la mise en œuvre globale du SRB à travers l'évolution de la puissance installée et de l'énergie produites issues de la biomasse-énergie ainsi que des volumes par type de biomasse mis en jeu, entre l'année de référence du SRB (2017) et la dernière année connue.

Ce tableau décompose ces valeurs dans les différentes filières de valorisation envisagées (combustion, méthanisation, gazéification) et les compare aux objectifs fixés.

Un cadre est réservé pour analyser l'état des lieux, donner un avis qualitatif sur les évolutions, etc. Une autre partie doit décrire les installations en service (entreprise concernée, nombre d'emplois directs, puissance installée).

Une représentation graphique des résultats mesurés avec les objectifs visés est attendue.

		Année de référence	Dernière année connue	Objectif 2018	Objectif 2023	
Puissance (MW)	<i>combustion</i>					
	<i>méthanisation</i>					
	<i>gazéification</i>					
Production électrique (GWh/an)	<i>combustion</i>					
	<i>méthanisation</i>					
	<i>gazéification</i>					
		Entre dernière année connu et année de référence	Nécessaire à l'atteinte des objectifs 2018	Nécessaire à l'atteinte des objectifs 2023		
Croissance (%)	<i>combustion</i>					
	<i>méthanisation</i>					
	<i>gazéification</i>					
Remarques et analyse succincte						
Installation	Zone	Entreprise	Puissance	Nombre d'emploi créé	Type de biomasse	Volume (tMS/an)
Nombre total d'emplois associés (nb ETP/an)				Emission GES évitée (t CO2/an)		
Représentation graphique	<i>Evolution de la puissance et de la production</i>		<i>Situation face aux objectifs</i>		<i>Evolution des gisements mobilisables par type de biomasse</i>	

Tableau 12 : Modèle du tableau de bord du suivi général du SRB

2. Gouvernance de l'évaluation et du suivi du SRB

2.1. Gouvernance

La Gouvernance Energie assure le suivi de la mise en œuvre du SRB.

Le fonctionnement de la Gouvernance « Energies » (composée du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Préfecture, de l'Ademe, du Sidelec et d'EDF) est représentée dans la figure 4.

La gouvernance du SRB sera assurée au sein du comité 1 « Energies renouvelables et production décentralisée », par le sous-groupe Biomasse.

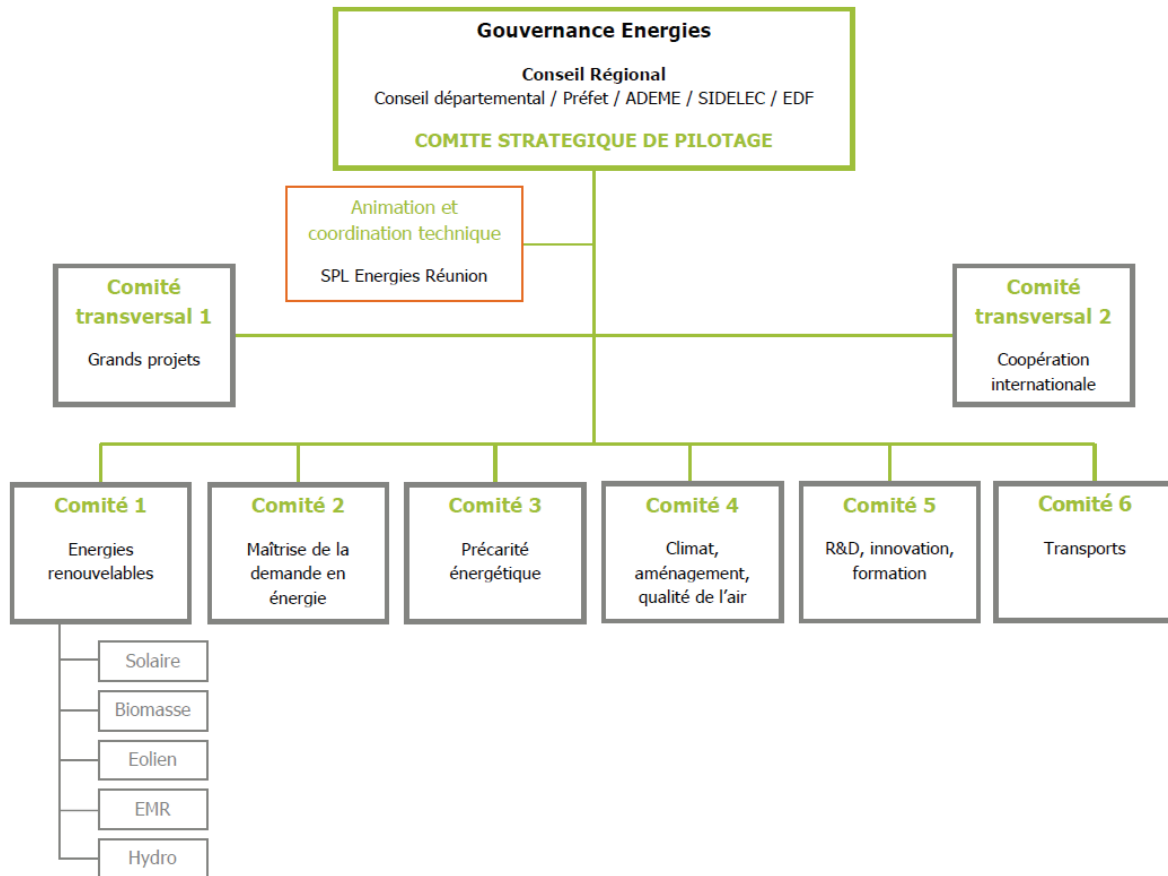


Figure 7 : Hiérarchie de la Gouvernance "Energie"

2.2. Intégration des autres plans

Réglementairement, le SRB s'appuie sur le PRPGD et le PRFB et doit intégrer leurs objectifs, leurs mesures et actions qui y sont développées.

Le PRPGD est actuellement réalisé en parallèle du SRB. La cohérence entre les deux schémas est donc assurée en partie.

L'élaboration du PRFB de La Réunion n'a pas encore commencé. Par conséquent, l'actuel SRB ne peut prendre en compte ses prérogatives. Toutefois, dès sa validation, le contenu du PRFB qui doit être élaboré d'ici fin 2018 pourra intégrer le SRB lors d'une prochaine révision.

Le SRB se doit aussi de représenter le volet « biomasse » de la PPE en constituant le plan de développement de la biomasse de cette programmation.

2.3. Mise à jour et révision du SRB

En respect des dispositions prévues par le décret d'application, l'évaluation de la mise en œuvre du SRB doit être réalisée au terme d'une période de 6 années après la publication de l'arrêté du Préfet. Elle est réalisée par la Gouvernance Energie à la demande conjointe du Préfet et du Président du Conseil Régional.

En restant dans le cadre réglementaire, une révision tous les 5 ans, juste avant la révision de la PPE, est souhaitable. De cette manière, le SRB Réunion assurera de manière plus précise son rôle de plan de développement de la biomasse pour la PPE Réunion et il existera une parfaite cohérence entre ces deux documents.

A l'issue de cette évaluation, le SRB pourra être mis en révision selon une procédure identique à celle suivie pour son élaboration. Cette nouvelle élaboration repose sur le suivi des indicateurs définis pour les orientations.

Le comité 1 veillera à informer régulièrement le comité stratégique de pilotage de la Gouvernance Energie par le biais d'un point étape annuel dans le courant du 4^{ème} trimestre.

Afin de garantir la bonne mise en œuvre du projet, l'Etat et la Région s'assureront que les différents réseaux et acteurs concernés concourent à la mise en œuvre du SRB et de ses objectifs en s'appuyant notamment sur les structures d'animation déjà existantes.

Ils veilleront également à garantir la cohérence et la synergie entre le SRB et les autres documents stratégiques régionaux (PRPGD, PRFB et PPE entre autres).

2.4. Mise en œuvre à court terme du SRB

Le tableau ci-dessous présente le planning des premières étapes de mise en œuvre du SRB, à court terme sur l'année 2018 :

	MOMENTS CLES
Finalisation des fiches actions	Finalisation des fiches actions : description précise des actions et projets, pilote et partenaires, financements, coûts, échéances...
	Validation des fiches actions définitives par le groupe de travail du SRB et le COPIL
	Assemblée plénière 1 (Arrêt du SRB)
Animation et suivi de mise en œuvre	Suivi de mise en œuvre du SRB et des indicateurs
	Point bilan sur le suivi de mise en œuvre du SRB (réunion gouvernance sous-groupe biomasse)
Mise en œuvre du SRB	Réalisation des missions en lien avec le SRB (issues des fiches actions)
	Projet expérimental sur la canne fibre
	Projet de méthanisation agricole de Saint-Joseph
	Projet de gazéification

Tableau 13 : Mise en œuvre à court terme du SRB - année 2018

Glossaire

Bagasse : la bagasse est le résidu fibreux de la canne à sucre qu'on a passée par le moulin pour en extraire le suc. Elle est composée par la cellulose de la plante.

Biomasse : la biomasse est la matière organique d'origine végétale, animale, bactérienne ou fongique, utilisable comme source d'énergie. L'énergie peut être extraite par combustion directe ou après un processus de transformation (biogaz provenant de la méthanisation, gazéification).

Gisement potentiel : correspond à la quantité d'un type de biomasse produite par un acteur donné.

Gisement mobilisable (pour l'énergie) : correspond au gisement potentiel réduit par la prise en compte de la réglementation spécifique ayant un impact sur le type de biomasse en question, les droits de production et d'accès des différents acteurs, les usages concurrents (hiérarchie des usages et concurrence économique) et les contraintes techniques liées à la mobilisation de cette biomasse.

Le potentiel mobilisable correspond donc au dernier maillon de la chaîne pour estimer ce qui est valorisable énergétiquement.

Combustion : la combustion de biomasse ou de charbon s'effectue dans des chaudières ou centrales thermiques (comme celles d'Albioma à La Réunion). Leur fonctionnement consiste à produire de la vapeur dont l'énergie peut être utilisée dans certains procédés industriels ou pour produire de l'électricité via une turbine

Energie primaire : une source d'énergie primaire est une forme d'énergie disponible avant transformation. Dans l'industrie de l'énergie, on distingue la production d'énergie primaire, de son stockage et son transport sous la forme de vecteurs d'énergie et de la consommation d'énergie finale.

Méthanisation : la méthanisation (ou fermentation anaérobie) est un procédé biologique permettant de valoriser des matières organiques en produisant du biogaz qui est source d'énergie renouvelable et un digestat utilisé comme fertilisant. Le biogaz utilisé permet ensuite de créer de l'électricité et de la chaleur grâce à un moteur de cogénération.

Gazéification : la gazéification consiste à convertir, par réaction thermo-chimique à des températures élevées et avec un déficit d'oxydant (comme l'oxygène), des matières carbonées ou organiques en un combustible gazeux (souvent appelé « syngaz ») composé principalement de monoxyde de carbone et de dihydrogène. Elle se distingue donc de la pyrolyse, procédé thermo-chimique s'effectuant en l'absence d'agent oxydant, et de la combustion, qui s'effectue en excès d'oxydant. Le syngaz peut en suite être valorisé énergétiquement.

Mélasse : la mélasse est une mixture résultant du raffinage du sucre extrait de la canne à sucre. Il convient de ne pas la confondre avec la bagasse ou la vinasse.

ORC : les machines à ORC ou Cycle Organique de Rankine permettent de transformer des sources de chaleur basse et moyenne température en électricité.

Plaquettes forestières : combustible obtenu par broyage ou déchiquetage de tout ou partie de végétaux ligneux issus de peuplements forestiers et de plantations n'ayant subi aucune transformation (directement après exploitation). Le terme s'applique également pour le bois d'origine bocagère, issu d'élagage urbain ou de la partie ligneuse des refus de crible issus du compostage de déchets verts (ADEME 2008)

Pouvoir Calorifique Inférieur : le PCI (en anglais ; *Lower Heating Value – LHV*), exprimé ici en kWh/t, représente la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible, la vapeur d'eau dégagée étant supposée non condensée et la chaleur non récupérée (N.B. : par hypothèse, l'énergie de vaporisation de l'eau dans le combustible ou chaleur latente et les produits de réaction ne sont pas récupérés).

Pouvoir méthanogène : le pouvoir ou potentiel méthanogène correspond à la quantité de méthane produit par un substrat organique lors de sa biodégradation en condition anaérobie. Ce volume de méthane, rapporté à la quantité de substrat frais, sec (MS) ou volatil (MV), est généralement exprimé dans les conditions normales de températures et de pression (0°C, 1 bar).

Production électrique : exprimée en wattheure, il s'agit de la quantité d'énergie produite par une installation électrique sur un laps de temps : par exemple, la durée de fonctionnement annuel d'une installation.

Produit connexe du bois : produits issus de la première transformation du bois, ils correspondent aux résidus de l'exploitation forestière (souches, houppiers, branchages de petit diamètre) ou résidus de l'industrie du bois (écorces, sciures, dosses et délignures, chutes diverses et plaquettes).

Puissance électrique : exprimé en watt, il s'agit de la quantité d'énergie électrique échangée (donnée ou reçue) par un corps par unité de temps.

Taux de siccité : représentant la part de matière sèche dans un matériau (organique ou non), la part restante étant composée d'eau (soit le taux d'humidité d'un matériau).

Vinasse : résidu de la distillation des liquides alcooliques comme les vinasses de canne à sucre.

Unités de conversion

1 kWh = 3.6 MJ = 860 kcal

1 tep (tonne équivalent pétrole) = 11 628 kWh = 41 855 MJ

1 tMS = 1 tMB x %siccité

Bibliographie

- Cyathéa et S3d. « Schéma Directeur Bois Energie », Région Réunion, 2014
- S. Audouin, « Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu et à l'échelle régionale, île de La Réunion », Cirad, 2015.
- M. Allo, « Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale : Cas des interactions entre agriculture et élevage à La Réunion », Cirad, 2015.
- Région Réunion, « Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux – PPGDND – de La Réunion », 2016
- Solagro, « Schéma Directeur Méthanisation Biomasse », Région Réunion, 2011
- P.-F. Chabaliér, V. van de Kerchove, H. Saint Macary, « Guide de la fertilisation organique à La Réunion », Cirad et Chambre d'Agriculture de La Réunion, 2006
- Office de l'Eau, « Panorama du traitement des eaux usées en station d'épuration à La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°28, 23 janvier 2014
- Office de l'Eau, « Panorama des services publics d'assainissement de La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°66, 4 mai 2016
- Office de l'Eau, « Panorama des services publics d'assainissement de La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°84, 2 mars 2017
- CINOR, « Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de Collecte & d'Élimination des Déchets », Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion, 2015
- CIREST, « Rapport détaillé du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets », Communauté Intercommunale Réunion Est, 2015
- CASUD, « Rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers de la CASUD », Communauté d'Agglomération du Sud de l'île de La Réunion, 2015
- CIVIS, « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets », Communauté Intercommunale des Villes Solidaires de La Réunion, 2015
- TCO, « Rapport annuel 2015 du S.P.E.D. (Service Public d'Élimination des Déchets) », Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest de La Réunion, 2015
- Inddigo, « Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs », Communauté d'Agglomération du Nord de La Réunion, 2016
- C. Rolland, « Devenir des boues de stations d'épuration », Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires, 2005
- Solagro, « La digestion anaérobie des boues urbaines », Agences de l'Eau Adour-Garonne, 2001
- Explicit, « Valorisation énergétique de la biomasse en Guadeloupe – Etat des lieux et perspectives », Région Guadeloupe, 2010
- Région Réunion et Préfecture de La Réunion, « Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de La Réunion 2016-2018/2019-2023 », 2017
- Données issues de la société Rivière du Mât
- Données issues de la société Albioma
- Données issues de la société Valobio
- Données issues de la société SICA Aucre et SICA des Sables

Liste des personnes contactées

Organisme	Contact
Ademe	Laura Dayan, ingénieure énergie
ADIR	Sophie Cordillet, chargé de mission
Albioma	Jean-François Bourdais, responsable d'exploitation
Chambre d'Agriculture	Virginie Van de Kerchove, Département « Territoire et Environnement »
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Chloé Pichard, Mission Environnement
Cirad/FRCA	Vivien Kleinpeter, agronome en développement rural
DAAF	Christophe Castanier, chef de pôle
DEAL	Thibaud Gonzalez, inspecteur de l'Environnement, référent Déchets
DEAL	Janis Glamport, chargé de mission Climat
Distillerie Isautier	Marie Ferrand, directrice d'exploitation
Distillerie Rivière du Mât	Sophie Wan-wac-toc, ingénieur études et projets
EDF	Vincent Lévy, chef du système électrique
FRCA	Chloé Alison, chargée de mission Environnement
Office de l'eau	Yohann Cimbarro, chef de service
ONF	Sylvain Leonard, directeur régional
Région Réunion	Yoland Ramsamy, chargé de mission déchets, biomasse, économie circulaire
Sciages de Bourbon/Copobois	Christophe de Palmas, gérant
Sica des Sables/Sica Aucre	Héloïse Decreau, responsable QSE
Tereos	Philippe Rondeau, responsable étude projet développement durable

ANNEXES
Annexe 1 : Fiches d'orientation du SRB

ORIENTATION 1 : Conforter les filières existantes

Contexte et Enjeux de l'Orientation
<p>Aujourd'hui, les trois-quarts du potentiel énergétique de la biomasse sont constitués par la bagasse. Bien qu'entièrement mobilisé et plutôt bien éprouvé, le gisement bagasse peut encore montrer des perspectives d'évolution.</p> <p>De plus, la perte des surfaces agricoles pourrait tendre vers une réduction du volume de bagasse produit d'où la nécessité de protéger le gisement et de conforter la filière canne-sucre-bagasse.</p> <p>Une rémunération juste et efficace des acteurs impliqués dans les filières de valorisation énergétique est aussi à retenir pour la filière.</p>

N° Action	1	2
Description de l'action	<i>Protéger les surfaces agricoles (en majorité cannières) de l'urbanisation afin de favoriser la filière canne-sucre-bagasse</i>	<i>Réfléchir à une optimisation des rendements agricoles pour la filière canne-sucre-bagasse : coupe "péï", procédé de combustion, recherche et actions de développement visant à augmenter les rendements par hectare (variétés...)</i>
Biomasse(s) concernée(s)	Bagasse	Bagasse
Pilote(s)	SAFER, collectivités	Porteurs privés, centres de recherche
Partenaires associés	Etat (DAAF, DEAL), partenaires privés	Collectivités, Etat, partenaires privés
Échéance	2018	2018
Financements potentiels	FEDER, FEADER, CPER, Région	FEDER, FEADER, CPER, Région
Indicateurs de suivi	Evolution des surfaces agricoles annuelle	Lancement d'un programme R&D
Zone	Toutes	Toutes

ORIENTATION 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse

Contexte et Enjeux de l'Orientation

La combustion de la biomasse devrait se développer de manière suffisante pour l'atteinte des objectifs PPE mais dépend avant tout de la réussite des projets de grande envergure en cours : le passage à 53% de combustible issu de biomasse dans les deux centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge.

Ce mode de valorisation doit aussi permettre au bois-énergie, déchets verts compris, et bois de palette d'être valorisés intelligemment en structurant une filière d'avenir. De plus, la valorisation énergétique par combustion peut-être un exutoire intéressant pour certains déchets organiques dont la gestion n'est pas simple (boues de STEP).

Le développement de la valorisation par combustion doit en revanche se faire en total respect de la hiérarchie des usages et ne pas entrer en concurrence (alimentation, utilisation de la matière...) avec les modes de valorisation et filières existants sur le territoire.

N° Action	1			2	3	4	5	6	7
Description de l'action (et sous-actions si présentes)	Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale			Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palettes en respect de la hiérarchie des usages	Assurer la mise en concurrence entre les opérateurs de valorisation des déchets en respect de la hiérarchie des usages	Rappeler un cadre partagé pour l'importation de biomasse à vocation énergétique	Développer et optimiser une filière de valorisation thermochimique des boues de STEP en respect de la hiérarchie des usages	Développer des solutions décentralisées de combustion avec mise en place de cogénération pour certains procédés industriels	Trouver des solutions innovantes pour la gestion des cendres
	<i>Réaliser des projets de plateforme d'exploitation du bois-énergie</i>	<i>Structurer une filière d'exploitation du bois-énergie (transport, valorisation...)</i>	<i>Améliorer les connaissances sur le gisement bois-énergie disponible sur l'île</i>						
Biomasse(s) concernée(s)	Bois-énergie (Acacia Mearnsii, bois d'éclaircis, co-produits de bois-d'œuvre)			Déchets verts des EPCI, broyats de palettes	Déchets verts des EPCI	Toutes	Boues de STEP	Toutes (bois-énergie)	Toutes
Pilote(s)	Collectivités (Région), centres de recherche	Collectivités, ONF, porteurs privés	ONF	Collectivités, porteurs privés	Etat, collectivités	Etat (DEAL)	Collectivités, porteurs privés	Collectivités, porteurs privés	Centres de recherche
Partenaires associés	Agriculteurs, coopératives et porteurs privés	Centres de recherche, ONF	Collectivités, Etat, centres de recherche	Etat (DEAL, Ademe)	CCI, CMA	Région, porteurs privés	Office de l'Eau, Etat		Partenaires privés
Échéance	2018	2023	2020	2019	2020	2018	2023	2020	2023
Financements potentiels	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région, Fond Chaleur	FEDER, CPER, Région
Indicateurs de suivi	Avancement du projet	Nombre de projets recensés	Lancement d'une étude	Nombre de projets recensés, pourcentage d'utilisation des gisements biomasse	Nombre d'opérateurs recensés	Production d'un cahier des charges avec engagement des opérateurs	Lancement d'une étude prospective	Nombre de projets recensés	Lancement d'une étude expérimentale
Zone	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes

ORIENTATION 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation

Contexte et Enjeux de l'Orientation

La filière méthanisation s'est trop faiblement développée ces dernières années malgré l'inscription d'objectifs PPE réalisables.

La difficulté de mobilisation des ressources, une rentabilité remise en cause due à une absence de tarification et un manque de sensibilisation, ainsi que des interrogations relatives à la gestion des digestats sont à l'origine de ce constat. Pour autant, les ressources biomasse, notamment d'origine agricole et disponibles pour une production de biogaz sont importantes.

Cette opportunité doit être développée et il est donc nécessaire d'adopter une stratégie incitative en faveur de la filière méthanisation.

N° Action	1	2	3	4	5	6	7
Description de l'action (et sous-actions si présentes)	Réaliser un projet démonstratif de méthanisation	<i>Etudier la faisabilité, l'intérêt et la plus-value des projets de méthanisation agricole pour le territoire réunionnais en insistant sur la faisabilité économique et l'intérêt agronomique de manière à approfondir le schéma directeur biomasse méthanisation</i>	Soutenir le développement de projets de méthanisation des biodéchets auprès des IAA et EPCI avec une mutualisation des filières	Soutenir le développement des projets de méthanisation agricole	Soutenir le développement de la méthanisation des vinasses non encore valorisées	Préciser le gisement et les opportunités de valorisation des boues de STEP industrielles	Evaluer le potentiel économique de méthanisation des boues de STEP à La Réunion en y incluant la gestion du digestat
		<i>Mutualiser les ressources et réfléchir à une optimisation du transport</i>					
Biomasse(s) concernée(s)	Effluents d'élevage	Effluents d'élevage	Déchets des IAA, des grandes et moyennes surfaces, de la pêche - biodéchets des EPCI	Effluents d'élevage	Vinasses	Boues de STEP industrielles	Boues de STEP
Pilote(s)	Région	Collectivités, Etat, porteurs privés (coopératives...)	Porteurs privés, collectivités, Etat	Agriculteurs, coopératives et porteurs privés, Etat (Ademe, DAAF)	Distilleries	Collectivités, Etat, Office de l'Eau	Collectivités, Office de l'Eau, porteurs privés
Partenaires associés	EPLFPA, SPL Energies Réunion	Agriculteurs, coopératives et porteurs privés, Cirad	CCI, CMA	Collectivités, Etat (Ademe, DAAF), Cirad, FRCA	Etat, collectivités		
Échéance	2018	2018	2018	2018	2019	2020	2020
Financements potentiels	Région, FEDER	Région, FEDER	Région, FEDER	FEDER, FEADER, CPER, Région	FEDER	FEDER	FEDER
Indicateurs de suivi	Avancement du projet	Lancement d'une étude prospective	Nombre de projets recensés, lancement d'un AAP régional ou par EPCI	Nombre de projets recensés, lancement d'un appel à projet	Part de vinasse valorisée	Lancement d'une étude prospective	Lancement d'une étude de faisabilité technico-économique
Zone	Saint-Joseph	Toutes	Toutes	Toutes	Saint-André	Toutes	Saint-Pierre

ORIENTATION 4 : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes

Contexte et Enjeux de l'Orientation

Certaines filières sont propres au contexte réunionnais et l'île de La Réunion a un intérêt à jouer un rôle moteur dans le développement et l'innovation de filières innovantes.

La paille de canne présente ainsi un grand potentiel énergétique mais il y a encore trop peu de recul sur l'impact de son exploitation et de sa mobilisation pour une valorisation énergétique, qui pourrait concurrencer son usage agricole (épaillage, utilisation en élevage).

Malgré l'exploitation efficace de la bagasse, une poursuite des recherches sur les cultures énergétiques (comme la canne fibre) et les cultures énergétiques adaptées au territoire doit être menée dans le respect de la hiérarchie des usages (étant donnée la difficile mobilisation de nouvelles surfaces agricoles et la pression foncière existante).

La gazéification représente aussi une filière innovante, encore trop peu développée, où des actions sont à mettre en œuvre afin de démontrer son intérêt et sa faisabilité technique, véritable enjeu de cette filière.

N° Action	1		2		3	4
Description de l'action (et sous-actions si présentes)	Soutenir la filière gazéification sur le territoire		Soutenir la recherche et les études sur les cultures énergétiques (canne fibre...) en respect de la hiérarchie des usages sans pour autant s'interdire des expérimentations		Evaluer la faisabilité technico-économique de l'exploitation de la paille de canne (impact sur l'agriculture, le transport)	Etudier le potentiel de développement d'une filière énergétique à partir d'algues
	Réaliser des projets démonstratifs de gazéification	Encourager et accompagner les projets de gazéification	Développer un projet expérimental autour de la canne fibre (établissement de surfaces expérimentales...)	Développer la recherche et les études sur les autres cultures énergétiques		
Biomasse(s) concernée(s)	Bois-énergie (Acacia Mearnsii...), tout type de biomasse		Canne fibre	Cultures énergétiques	Paille de canne	
Pilote(s)	Collectivités (Région...), centres de recherche		Porteurs privés, collectivités, Etat, centres de recherche		Collectivités, ONF, porteurs privés	Centres de recherche, porteurs privés
Partenaires associés	Agriculteurs, coopératives et porteurs privés		Agriculteurs, coopératives		Cirad, ONF	
Échéance	2018	2023	2019	2019	2019	2023
Financements potentiels	FEDER, CPER, Région		FEDER, FEADER, CPER, Région	FEDER, FEADER, CPER, Région	FEDER, FEADER, CPER, Région	FEDER
Indicateurs de suivi	Avancement des projets, nombre de projets recensés		Lancement d'un projet de R&D	Lancement d'une étude	Lancement d'une étude	Lancement d'une étude
Zone	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes

ORIENTATION 5 : Mesures de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse

Contexte et Enjeux de l'Orientation
<p>Le principal frein au développement des filières de valorisation énergétique de la biomasse et que, contrairement à d'autres énergies renouvelables comme le solaire, le soutien public à l'égard de la biomasse est faible dans les Zones Non Interconnectées, et donc à La Réunion.</p> <p>Les ressources biomasse, particulièrement celles provenant des déchets, représentent pourtant une opportunité non négligeable pour assurer l'autonomie énergétique du territoire et les projets doivent être plus fortement soutenus.</p> <p>De même, il faut continuer de sensibiliser la population aux avantages de l'utilisation de la biomasse et assurer des conditions économiques favorables.</p>

N° Action	1	2	3	4
Description de l'action	<i>Œuvrer auprès du Ministère de l'Energie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre...) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse</i>	<i>Intégrer des actions de formation sur les filières visées</i>	<i>Etablir des actions d'animation et d'accompagnement des filières et des projets</i>	<i>Mettre en œuvre la Convention Cadre Région-Albioma</i>
Biomasse(s) concernée(s)	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes
Pilote(s)	Région	Collectivités, Etat (Ademe, DAAF)	Etat (Ademe, DAAF, DEAL), collectivités	Région, porteur privé
Partenaires associés	Collectivités, Etat, EDF	acteurs privés	acteurs privés	
Échéance	2018	2023	2023	2019 puis 2023
Financements potentiels	Commission de Régulation de l'Energie	Etat (Ademe)	FEDER, FEADER, CPER, Région, Etat (Ademe)	
Indicateurs de suivi	Obtention d'un tarif d'achat réglementée, nombre d'appels d'offre	Nombre de formations réalisées	Budget des actions d'animation	Nombre de comité de pilotage
Zone	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes

Annexe 2 : Tableau de suivi des indicateurs des actions et orientations du SRB de La Réunion

TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS DES ACTIONS ET ORIENTATIONS DU SRB DE LA REUNION				
Action N°	nom action	indicateur associé	point zéro si existant (année 2017)	valeur actuelle (année X)
ORIENTATION 1				
1.1	Protéger les surfaces agricoles (en majorité cannières) de l'urbanisation rapide afin de favoriser la filière canne-sucre-bagasse	évolution des surfaces agricoles en canne annuelle (ha/an)		
1.2	Réfléchir à une optimisation des rendements agricoles pour la filière canne-sucre-bagasse : coupe "pé", procédé de combustion, recherche et actions de développement visant à augmenter les rendements par hectares (variétés...)	lancement d'une étude de programme de R&D		
ORIENTATION 2				
2.1	Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale	avancement des projets de plateforme bois energie		
2.1	Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale	nombre de projets recensés		
2.1	Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale	lancement d'une étude		
2.2	Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palettes en respect de la hiérarchie des usages	pourcentage d'utilisation de la ressources		
2.2	Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palettes en respect de la hiérarchie des usages	nombre de projets recensés		
2.3	Assurer la mise en concurrence entre les opérateurs de valorisation des déchets en respect de la hiérarchie des usages	nombre d'opérateurs recensés		
2.4	Rappeler un cadre partagé pour l'importation de biomasse à vocation énergétique	production d'un cahier des charges avec engagement des opérateurs		
2.5	Développer et optimiser une filière de valorisation thermochimique des boues de STEP en respect de la hiérarchie des usages	lancement d'une étude prospective		
2.6	Développer des solutions décentralisées de combustion avec mise en place de cogénération pour certains procédés industriels	nombre de projets recensés		
2.7	Trouver des solutions innovantes pour la gestion des cendres	lancement d'une étude expérimentale		
ORIENTATION 3				
3.1	Réaliser un projet démonstratif de méthanisation	avancement du projet		
3.2	Etudier sur la faisabilité, l'intérêt et la plus-value des projet de méthanisation agricole pour le territoire réunionnais en insistant sur la faisabilité économique de manière à approfondir le schéma directeur biomasse méthanisation	lancement d'une étude prospective		
3.3	Soutenir le développement de projets de méthanisation des biodéchets auprès des IAA et EPCI avec une mutualisation des filières	nombre de projets recensés		
3.3	Soutenir le développement de projets de méthanisation des biodéchets auprès des IAA et EPCI avec une mutualisation des filières	lancement d'un appel à projet		
3.4	Soutenir le développement des projets de méthanisation agricole	nombre de projets recensés		
3.4	Soutenir le développement des projets de méthanisation agricole	lancement d'un appel à projet		
3.5	Soutenir le développement de la méthanisation des vinasses non encore valorisées	part de vinasse valorisée		
3.6	Préciser le gisement et les opportunités de valorisation des boues de STEP industrielles	lancement d'une étude prospective		
3.7	Evaluer le potentiel économique de méthanisation des boues de STEP à La Réunion en y incluant la gestion du digestat	lancement d'une étude de faisabilité technico-économique		
ORIENTATION 4				
4.1	Soutenir la filière gazéification sur le territoire	avancement des projets		
4.1	Soutenir le développement de la filière gazéification sur le territoire	nombre de projets recensés		
4.2	Développer la recherche et les étude sur les cultures énergétiques (canne fibre...) en respect de la hiérarchie des usages sans pour autant s'interdire des expérimentations	lancement d'un projet de R&D sur la canne fibre		
4.2	Développer la recherche et les étude sur les cultures énergétiques (canne fibre...) en respect de la hiérarchie des usages sans pour autant s'interdire des expérimentations	lancement d'une étude sur les autres cultures énergétiques		
4.3	Evaluer la faisabilité technico-économique de l'exploitation de la paille de canne (impact sur l'agriculture, le transport)	lancement d'une étude		
4.4	Etudier le potentiel de développement d'une filière énergétique à partir d'algues	lancement d'une étude		
ORIENTATION 5				
5.1	Œuvrer auprès du Ministère de l'Energie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre...) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse	obtention d'un tarif d'achat réglementé		
5.2	Œuvrer auprès du Ministère de l'Energie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre...) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse	nombre d'appels d'offre CRE		
5.3	Intégrer des actions de formation sur les filières visées	nombre de formations réalisées		
5.4	Etablir des actions d'animation et d'accompagnement des filières et des projets	budget des actions d'animation		
5.5	Mettre en œuvre la Convention Cadre Région-Albioma	nombre de comités de pilotage		

Annexe 3 : Biomasses retenues dans le périmètre du SRB et hypothèses

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur urbain et collectivité	Boues de STEP	100% mobilisable	50% méthanisation (suivi d'une valorisation matière), 50% combustion	36	1140	3800	30 nécessaire pour stockage ISDND
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion		"La digestion anaérobie des boues urbaines" - Agence de l'eau Adour-Garonne et Solagro - 2001	"Devenir des boues de STEP" - C. Polland - 2005		
Secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	100% mobilisable	méthanisation	70	-	-	30
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion		Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs SYDNE - 201			
Secteur urbain et collectivité	Déchets verts des EPCI	40% mobilisable	combustion	-	2530	5060	50
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion		"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016			

Les biodéchets des établissements publics des EPCI ainsi que les biodéchets issus de la restauration privée et des commerces sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI.

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur industriel	Bagasses de sucreries	100% mobilisable	combustion	-	2200	4400	50
Source bibliographique		PPE 2013-2023 Réunion		"Valorisation énergétique de la biomasse en Guadeloupe", Région Guadeloupe - 2010			
Secteur industriel	Mélasses de sucreries	100% mobilisable	transformation éthanol	-	5800 pour l'éthanol	-	
Source bibliographique		PPE Réunion					
Secteur industriel	Broyats de palette	1300 tMB/an de valorisation matière	combustion	-	3800	5060	75
Source bibliographique		Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu, S. Audouin, Cirad 2016					
Secteur industriel	Boues de STEP industrielles	100% mobilisable	50% méthanisation (suivi d'une valorisation matière), 50% combustion	36	1140	-	30 nécessaire pour stockage ISDND
Source bibliographique		cf. Boues de STEP					
Secteur industriel	Vinasse de distilleries	12000 tMB/an de valorisation organique	méthanisation	12,9	-	-	12
Source bibliographique		Données Rivière du Mât					

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur agricole	Effluents d'élevage	Lisier bovin viande non mobilisable (en champs) Reste : 100% mobilisable	méthanisation	42,4	-	-	25
				31,69	-	-	30
				43,74	-	-	60
				31,69	-	-	30
				16,58	-	-	10
				6,4	-	-	10
				31,69	-	-	10
				75,4	-	-	30
Source bibliographique		"Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale", M. Allo, Cirad, 2015					
Secteur agricole	Paille de canne	Hypothèse retenu du rapport "Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion" S. Audouin, Cirad, 2015	combustion	-	3578,4	5112	70
Source bibliographique		"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016					
Secteur agricole	Canne fibre	100% mobilisable mais non présent sur l'île	combustion	-	2254,5	4509	50
Source bibliographique		"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016 SYPECAR, 2015					
	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur forestier	Bois	100% mobilisable : Bois d'Acacia Mearnsii, d'eucalyptus, de cryptomérias et de tamarins (produits connexes des scieries, sous-produits de l'exploitation pour le bois-d'œuvre) et de filaos	combustion	-	4048	5060	60
Source bibliographique		Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion		"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016		Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion	
Secteur forestier	Wood pellets (granules)	-	combustion	-	4700	-	
Source bibliographique		Source Albioma					
Secteur forestier	Wood chips (plaquettes)	-	combustion	-	3600	-	
Source bibliographique		Source Albioma					

Secteur urbain et collectivités :

- les biodéchets des établissements publics des EPCI sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI
- les biodéchets de la restauration privée et des commerces sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI

Secteur industriel :

- les biodéchets des industries agro-alimentaires sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI
- les papiers cartons ne sont pas retenus par manque de données pour déterminer la part mobilisable
- les déchets carnés, les huiles alimentaires et les écumes de sucreries ne sont pas retenus par manque car il existe déjà une filière de valorisation

Secteur agricole :

- le bois de taille des fruitiers, les biodéchets des coopératives, les déchets verts du secteur agricole (espaces agricoles, issus des productions de fruits, issus du maraîchage) ne sont pas retenus par manque de données
- les supports en fibre de coco ne sont pas retenus vu leur faible intérêt énergétique
- le gisement en canne fibre est pour l'instant nul

Secteur forestier :

- le camphrier, le jamrosat et le *Grevillea robusta* n'ont pas été retenus pour l'état des lieux dû au faible intérêt qu'ils représentent pour la valorisation énergétique.

Annexe 4 : Tableau détaillée des estimations en équivalent énergies primaires des gisements retenus dans le cadre du SRB

Secteur économique	Type de biomasse	Gisement potentiel tMB	Gisement potentiel tMS	Gisement mobilisable tMB	Gisement mobilisable tMS	Gisement mobilisable en équivalent énergie primaire GWh	Equivalent énergie primaire déjà valorisée GWh	Equivalent énergie primaire non-valorisée GWh
secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	21723	6517	21723	6517	16,3	1,7	14,5
secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	56072	17289	56072	17289	39,0	0,0	39,0
secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	114015	57008	45 606	22803	53,0	0,0	53,0
secteur industriel	Bagasses des sucreries	570000	285000	570000	285000	1254,0	1254,0	0,0
secteur industriel	Mélasses de sucrerie	70000		20000		26,1	0,0	26,1
secteur industriel	Vinasses de distillerie	255120	30614	243120	29174	31,2	11,9	19,3
secteur industriel	Broyats de palettes	9500		7200		27,4	0,0	27,4
secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	47000		47000		19,6	0,0	19,6
secteur industriel	Déchets issus de la pêche	3000		2100		1,0	0,0	1,0
secteur agricole	Effluents d'élevage	520460	69891	326190	50464	71,5	0,0	71,5
secteur agricole	Pailles de cannes	382422	267696	64261	38539	197,0	0,0	197,0
secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	21012	12607	9825	5895	29,3	0,0	29,3
TOTAL						1765,4	1267,7	497,7
							72%	28%

Annexe 5 : Gouvernance du SRB

Organismes invités au comité technique :

- Les services territoriaux
 - La Région Réunion
 - Le Département de La Réunion
- Les services de l'Etat
 - SGAR, Secrétariat Général aux Affaires Régionales
 - DEAL, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 - DAAF, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 - ONF, Office National des Forêts
 - DM SOI, Direction de la mer sud océan Indien
- Les 5 établissements publics de coopération intercommunale de La Réunion
 - La CIREST, Communauté Intercommunale Réunion Est
 - La CINOR, Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion
 - Le TCO, Territoire de la Côte Ouest
 - La CIVIS, Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
 - La CASUD, Communauté d'Agglomération du Sud
- ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CIRAD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- SYDNE, Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'EST
- ILEVA
- FRCA, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
- Chambre d'Agriculture de La Réunion
- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- Comité Paritaire de la Canne et du Sucre
- eRcane
- Hydrô Réunion
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de La Réunion
- ADIR, Association pour le Développement Industriel de La Réunion
- Albioma
- EDF, Electricité de France
- SIDELEC, Syndicat intercommunal d'électricité de La Réunion)
- SREPEN, Société réunionnaise pour l'étude et la protection de la nature
- Conservatoire Botanique National de Mascarin
- Agorah
- Qualitropic
- SER, Syndicat des Energies Renouvelables
- SAFER, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- EPFR, Etablissement public foncier de La Réunion
- Parc National de La Réunion
- Fédération de pêche
- Ecologie Réunion
- Vie Océane

Annexe 6 : Tableau de contribution pour la SNMB

6 catégories du préambule en cohérence avec offre					
Objectifs Offre (VSD)	Unité utilisée	2018	2023 scénario de référence	2030	2050
Bois d'Acacia Mearnsii	m³ ebr	16 120			
Bois d'eucalyptus	m³ ebr	255			
Bois de filaois	m³ ebr	2 402			
Produits connexes des scieries (cryptoméria)	m³ ebr	nulle			
Produits connexes des scieries (tamarin)	m³ ebr	373			
Sous-produits de l'exploitation pour le bois- d'œuvre (cryptoméria)	m³ ebr	2 138			
Sous-produits de l'exploitation pour le bois- d'œuvre (tamarin)	m³ ebr	613			
Total biomasse forestière	m³ ebr	21 901			
Pailles de canne	tMS	382 422			
Supports en fibre de coco	tMS	3 300			
Total résidus de cultures agricoles	tMS	382 422			
Canne fibre	tMS	nulle			
Total résidus de cultures énergétiques	tMS	nulle			
Fumiers de bovin	tMB	85 109			
Fumiers de canari	tMB	16 413			
Fumiers de volaille (sur litière copeaux de bois)	tMB	2 712			
Fumiers de mouton	tMB	1 426			
Lisiers de bovin lait	tMB	88 940			
Lisiers de bovin viande	tMB	194 270			
Lisiers de porc	tMB	109 930			
Lisiers de poules pondeuses	tMB	20 887			
Fientes de poules pondeuses	tMB	774			
Total Effluents d'élevage	tMB	520 461			
Bagasse de sucreries	tMB	540 000			
Mélasses de sucreries	tMB	70 000			
Vinasses de distilleries	tMB	255 120			
Ecumes de sucreries	tMB	79 000			
Total des déchets, résidus et coproduits issus de l'industrie de la canne	tMB	944 120			
Sous-produits de la filière pêche	tMB	3 000			
Broyats de palettes	tMB	9 500			
Boues organiques d'épuration industrielle	tMB	47 000			
Autres biomasses des IAA	tMB	7 789			
Total des déchets organiques industriels (hors industrie de la canne)	tMB	67 289			
Déchets verts urbains	tMB	114 015			
Déchets de la grande distribution	tMB	2 961			
Déchets alimentaires des établissements publics	tMB	5 367			
Total des déchets verts et des déchets urbains	tMB	122 343			
Biodéchets des ménages	tMB	56 072			
Boues de STEP/ eaux usées	tMB	21 723			
Total des déchets	tMB	200 138			

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU SCHEMA REGIONAL BIOMASSE

ILE DE LA REUNION



Rapport d'Évaluation Environnementale du Schéma Régional Biomasse Rapport environnemental Résumé non technique Cyathea – Avril 2018



CONSEIL REGIONAL – REGION REUNION

Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin BP 7190
97719 ST DENIS Messag Cedex



SPL ENERGIES REUNION

109 bis Rue Archimbaud
Local 8 BP 226
97410 ST PIERRE



Bureau d'études Cyathea

24 rue de La Lorraine
97 400 ST-DENIS
www.cyathea.fr

Table des matières

CHAPITRE 0 – PREAMBULE : L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRB, CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
CHAPITRE 1 - OBJECTIFS ET CONTENU DU SCHEMA REGIONAL BIOMASSE DE LA REUNION, ARTICULATION AVEC D’AUTRES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES ..	5
1. LE SCHEMA REGIONAL BIOMASSE (SRB) DE LA REGION REUNION	5
2. ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES	6
CHAPITRE 2 – ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT.....	8
1. DEFINITION DES PERIMETRES D’ETUDE	8
2. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ISSUS DE L’ETAT INITIAL	9
CHAPITRE 3 – ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL BIOMASSE DE LA REUNION	14
1. ANALYSE PAR ORIENTATION.....	14
2. ANALYSE PAR ACTION.....	17
CHAPITRE 4 - SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET MOTIFS POUR LESQUELS LES ORIENTATIONS ET ACTIONS ONT ETE RETENUES NOTAMMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT ET JUSTIFICATION DU PROJET DU SRB	19
CHAPITRE 5 - PROPOSITION DE MESURES CORRECTRICES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES NEGATIVES LES PLUS IMPORTANTES SUR L’ENVIRONNEMENT	21
CHAPITRE 6 - INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI	24
CHAPITRE 7 - METHODOLOGIE EMPLOYEE, HISTORIQUE ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA REALISATION DE L’EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE	26
1. METHODOLOGIES EMPLOYEEES	26
2. DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L’ANALYSE	26

Liste des figures

Figure 1 : Articulation du SRB avec d'autres plans, schémas et programmes (d'après "état des lieux du Schéma Régional Biomasse)	7
Figure 2 : Aires d'étude.....	8
Figure 3 : Lien entre le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), le Schéma Régional Biomasse (SRB) et le Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets (PRPGD) (Source : inspirée de l'infographie de la DRIEE Ile de France)	20

Liste des tableaux

Tableau 1 : Grille d'analyse suggérée	14
Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour la biomasse	19
Tableau 3 : Mesures proposées pour le SRB	21
Tableau 4 : Indicateurs proposés pour l'EES du SRB	24

CHAPITRE 0 – PREAMBULE : L’ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRB, CONTEXTE ET OBJECTIFS

Issu de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et évoluant dans le cadre du développement de l'économie circulaire, le Schéma Régional Biomasse (SRB) est codifié par les articles L.222-31 et D.222-8 à 14 du Code de l'Environnement et prévu par le décret n°2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la Stratégie Nationale de Mobilisation de la biomasse et aux Schémas Régionaux Biomasse.

Le SRB définit les **objectifs de développement de la biomasse-énergie dans le but de tendre vers un mix énergétique régional allouant une part plus importante aux énergies renouvelables** (en adéquation, via les autres documents existants, avec les objectifs pour le mix énergétique national).

Il est un document opérationnel définissant des orientations et des recommandations précises, leur calendrier, leur dispositif de pilotage. Le SRB planifie également des actions régionales pour les filières de production et de valorisation de biomasse, en vue de développer les gisements de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique et leur mobilisation.

L'élaboration du SRB de La Réunion est portée par une double gouvernance constituée de l'État et de La Région. Il est en lien avec la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse, et doit être élaboré en 18 mois et sera révisé a minima tous les 6 ans, parallèlement à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Le SRB est inscrit à la liste de l'article R122-17 du Code de l'Environnement qui indique les plans, schémas et programmes pour lesquels une évaluation environnementale est nécessaire.

Le présent document constitue le rapport d'évaluation environnementale du Schéma Régional Biomasse pour la région Réunion.

L'évaluation environnementale des plans, schémas et programmes a été instituée par la directive 2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 Juin 2001. Les dispositions applicables à l'évaluation environnementale stratégique sont contenues dans le Code de l'Environnement aux articles L.122-4 et suivants dans leur rédaction issue des articles 232 et 233 de la loi dite « Grenelle 2 ».

CHAPITRE 1 - OBJECTIFS ET CONTENU DU SCHEMA REGIONAL BIOMASSE DE LA REUNION, ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

1. LE SCHEMA REGIONAL BIOMASSE (SRB) DE LA REGION REUNION

1.1.1. Cadre réglementaire : objectifs d'un SRB et contenu

Selon l'article 197 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), le Schéma Régional Biomasse est élaboré conjointement par le représentant de l'État dans la région et La Région.

« Le schéma veille à atteindre le bon équilibre régional et la bonne articulation des différents usages du bois afin d'optimiser l'utilisation de la ressource dans la lutte contre le changement climatique. [...] Le schéma s'appuie notamment sur les travaux de l'Observatoire national des ressources en biomasse. »

Le décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse définit clairement ses objectifs et son contenu :

En termes d'objectifs, « il détermine les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infra-régionale pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers.

Il prend en compte les objectifs, orientations et indicateurs fixés par la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse mentionnée à l'article L. 211-8 du code de l'énergie. »

Ainsi, il doit contenir :

- (1) Un rapport analysant la situation de la production, de la mobilisation et de la consommation de biomasse, les politiques publiques ayant un impact sur cette situation, et leurs perspectives d'évolution, comprenant ;
- (2) Un document d'orientation, constitué ;
 - (2.1) Des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique pour satisfaire les besoins des filières énergétiques et non énergétiques, comprenant des trajectoires indicatives pour les échéances considérées ;

Pour le secteur forestier, aux échéances considérées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 122-1 du code forestier, les objectifs mentionnés au précédent alinéa sont ceux fixés par ce programme ; pour la filière biomasse issue de déchets à usage énergétique, aux échéances considérées par le plan régional de prévention et de gestion des déchets mentionné aux articles L. 541-13 et L. 541-14 du code de l'environnement, ils sont ceux fixés par ce plan ;

- (2.2) Les mesures régionales ou infra-régionales nécessaires pour atteindre les objectifs définis au 1°, en tenant compte des orientations et actions fixées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 121-2-2 du code forestier ;

- (2.3) Les modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre, comprenant la mise en place d'indicateurs.

1.1.2. Le SRB de La Réunion

La Réunion appartient aux « zones non interconnectées » (ZNI) au réseau métropolitain, se caractérisant par une forte dépendance aux importations d'énergies fossiles (86,6% en 2016¹) dans son mix énergétique. Néanmoins, la loi de transition énergétique vise pour les ZNI, une autonomie électrique à 100% à partir d'énergies renouvelables.

L'île de La Réunion présente un fort potentiel en matière d'énergie décarbonée. En effet, elle regorge d'opportunités de développement des énergies renouvelables, notamment dans le domaine de la biomasse-énergie.

Cependant, le sujet est complexe et des analyses croisées sont nécessaires face aux enjeux concernés : l'énergie, l'aménagement du territoire, l'environnement et la biodiversité, la gestion des déchets, l'alimentation et l'économie circulaire.

En effet, la biomasse doit prioritairement être mobilisée pour :

1. La satisfaction des besoins alimentaires (besoins théoriquement couverts au niveau mondial à l'horizon 2050 d'après le rapport « Alimentation », FAO)
2. Les matériaux, la chimie (priorité majeure à l'économie bas-carbone dans le cadre du développement durable) et la valorisation agronomique
3. L'énergie sachant que l'utilisation de la biomasse pour l'énergie doit être prise en compte en dernier ressort pour une optimisation de la matière mobilisable

Ainsi, de ce SRB ressortent 5 orientations auxquelles sont associées des actions.

Orientation 1 : Conforter les filières existantes

Orientation 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse

Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation

Orientation 4 : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes

Orientation 5 : Mesures de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse

2. ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) ainsi que le décret du 19 août 2016 mentionnent les principaux plans, schémas et programmes auxquels le SRB doit être cohérent, notamment : la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse, le plan régional de la forêt et du bois et les objectifs relatifs à l'énergie et au climat fixés par l'Union européenne, des objectifs de développement de l'énergie biomasse. À cela s'ajoute, l'articulation avec d'autres plans, schémas et programmes à l'échelle nationale et régionale.

¹ Bilan Énergétique de La Réunion de 2016- Edition 2017- Observatoire Energie Réunion (OER)

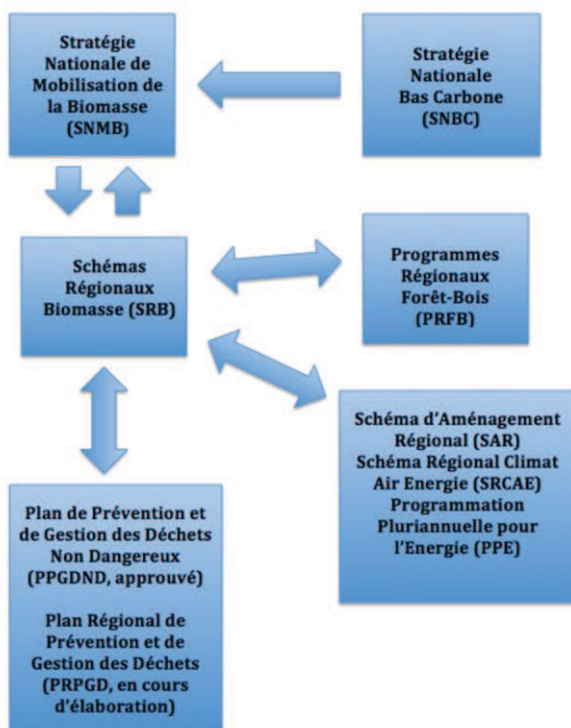


Figure 1 : Articulation du SRB avec d'autres plans, schémas et programmes (d'après "état des lieux du Schéma Régional Biomasse)

Dans le cadre de cette évaluation environnementale, d'autres plans schémas, programmes et autres complètent la liste évoquée ci-dessus :

- **La Loi de transition énergétique pour la croissance verte**
- **La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) adoptée le 18 novembre 2015**
- **La Stratégie Nationale de Mobilisation de Biomasse adoptée le 26 février 2018 (publiée le 16 mars 2018 au JORF)**
- La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB) en cours d'adoption
- **Le Schéma Régional d'Aménagement (SAR) approuvé le 22 novembre 2011, a fait l'objet d'une évaluation environnementale**
- La Charte du Parc national de La Réunion et Patrimoine mondial de l'Unesco
- **Le Schéma Régional Climat Air Energie approuvé le 18 décembre 2013**
- **La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) adoptée le 12 avril 2017, a fait l'objet d'une évaluation environnementale**
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours d'élaboration et prévu pour 2018
- Directive et Schéma Régional d'Aménagement Forestier des espaces naturels de La Réunion (DRASRA), approuvé en 2013, a fait l'objet d'une évaluation environnementale
- Le Plan Régional Forêt Bois (PRFB) en cours d'élaboration et prévu pour 2018
- Plan Régional Santé Environnement 2011-2015 (PRSE)

CHAPITRE 2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'état initial du site et de son environnement permet de décrire les différents enjeux environnementaux relatifs à la zone d'étude, c'est-à-dire le secteur géographique susceptible d'être influencé par le Schéma Région Biomasse : l'île de La Réunion.

1. Définition des périmètres d'étude

Située dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien dans l'archipel des Mascareignes, l'île de La Réunion s'est édiflée à partir de deux massifs volcaniques : celui du Piton des Neiges et celui du Piton de la Fournaise, volcan actif. Le massif du Piton des Neiges est entaillé de trois cirques majestueux : Mafate, Cilaos et Salazie, qui occupent le centre de l'île et qui restent encore aujourd'hui relativement isolés du reste de l'île.

Des sommets vers le littoral, les pentes forment des planèzes plus ou moins larges qui sont creusées par un réseau dense de ravines, conséquence du régime pluviométrique soutenu.

Ces sillons, souvent profonds, limitent fortement les surfaces aménageables et constituent des obstacles importants aux déplacements.

Le département de la Réunion est composé de 24 communes pour une population estimée de 850 996 habitants au 1^{er} janvier 2016 (842 767 habitants, population légale au 1^{er} janvier 2014) (INSEE, 2017). La population de l'île devrait dépasser le million d'habitants d'ici 2030 (INSEE).

PERIMETRE D'ETUDE

Evaluation environnementale du Schéma Régional Biomasse



Figure 2 : Aires d'étude

L'île de La Réunion constitue alors l'**aire d'étude rapprochée**. Néanmoins, cette évaluation environnementale du Schéma Régional Biomasse fait référence à des échelles plus larges, telles que celle globale, l'**aire d'étude éloignée**.

2. Synthèse des enjeux environnementaux issus de l'état initial

Milieu	Thématique associée	Éléments principaux de diagnostic	Élément d'un scénario au fil de l'eau*	Enjeux environnementaux
PHYSIQUE	Climat	<ul style="list-style-type: none"> - Climat tropical humide - Deux « zones » climatiques : la côte au vent (humide) et sous le vent (sèche) - Deux grandes saisons : saison sèche et saison des pluies - Exposition aux phénomènes cycloniques et aux fortes houles 	<ul style="list-style-type: none"> - Réchauffement des températures : l'été austral, saison où le réchauffement serait le plus important par rapport à l'hiver - Précipitations : moins abondantes mais plus intenses 	CLIMAT 1. Prendre en compte le climat insulaire tropical humide de La Réunion pour la valorisation de la biomasse
				CLIMAT 2. S'adapter aux effets du changement climatique
				CLIMAT 3. Atténuer les facteurs favorisant et amplifiant le phénomène de changement climatique
	Géologie/Sols	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de deux grands massifs volcaniques, avec des ravines, remparts (relief jeune très marqué) - Érosion forte au niveau des fortes pentes - Sols basaltiques naturellement riches en éléments traces métalliques 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des sols par les intrants, déchets et autres polluants si leurs utilisations et productions restent constantes 	SOLS 1. Conserver, ou de restaurer, une bonne qualité des sols pour que la valorisation de la biomasse n'accélère ni l'érosion ni le lessivage des sols
				SOLS 2. Limiter l'érosion des sols d'origine anthropique
				SOLS 3. Lutter contre toutes pollutions pouvant affecter les sols
Ressources en eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Approche quantitative : tendance globale, état déficitaire des 		EAUX 1. Adopter des process économes en eau pour la valorisation énergétique de la biomasse	

		ressources superficielles et souterraines -Approche qualitative : sur certaines stations, constat de la dégradation de la qualité de l'eau pour certains paramètres	- Ressources déficitaires en corrélation avec les phénomènes de sécheresse - Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (micropolluants à considérer, exemple des résidus médicamenteux) - Renforcement des exploitations de ressources souterraines par les communes (Phénomène de biseau salé à considérer)	EAUX 2. Eviter toutes pollutions des ressources en eau
NATUREL	Biodiversité	- Biodiversité riche : appartenance au hotspot des Mascareignes - Piton, Cirques et Remparts classés Patrimoine Mondial de l'UNESCO (biodiversité, géologie, paysage) - Importance de la Trame Verte et Bleue -Ecosystème = bienfaits rendus aux Hommes → notion de services écosystémiques	- Risque accrue d'invasion biologique, avec le phénomène de changement climatique - Dégradation des habitats, pression urbaine	NATUREL 1. Conserver les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité et tout autre élément du patrimoine naturel remarquable
	Paysage			NATUREL 2. Lutter et éviter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes
	Services écosystémiques			NATUREL 3. Intégrer la réflexion sur le paysage naturel aux projets et aux actions du schéma
				NATUREL 4. Intégrer la réflexion sur l'amélioration du sol vivant aux projets et aux actions du schéma (meilleure infiltration des eaux d'écoulement, amélioration de la richesse de la biocénose du sols, ...)
HUMAIN	Air	- Qualité de l'air bonne à La Réunion mais certains « points noirs » à surveiller <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le trafic routier dense ➤ Les stations-services ➤ Le volcan ➤ Les feux de canne 	- Dégradation de la qualité de l'air dépendante de l'évolution des activités industrielles (combustion, ...), du trafic routier, ...	AIR 1. Préserver une bonne qualité de l'air en limitant les émissions polluantes par les infrastructures et process de valorisation énergétique et thermique AIR 2. Assurer le suivi de ces rejets pouvant affecter la qualité de l'air

				AIR 3. Réduire les émissions de gaz à effet de serre
				AIR 4. Privilégier dans la mesure du possible le process et les itinéraires de transport avec le meilleur bilan CO2
Déchets	- Gestion des déchets à La Réunion : une problématique majeure sur territoire insulaire contraint géographiquement, avec une croissance démographique	- Augmentation du flux de déchets, corrélé à la croissance démographique - Meilleure gestion et solutions techniques pour la collecte et le traitement des déchets ?		DECHET 1. Optimiser la valorisation des biodéchets et déchets verts
				DECHET 2. Limiter la production de déchets pour la valorisation de la biomasse
				DECHET 3. Optimiser un itinéraire technique intégrant la dimension environnementale (limiter les distances pour le transport, process énergétiquement le plus économe, ...)
Energie	- Forte dépendance aux énergies fossiles - Potentiel énergétique renouvelable à exploiter davantage	- Augmentation de la demande énergétique - Développement des énergies renouvelables (solaire, ... ?) - Compensation avec l'importation d'énergies fossiles ?		ENERGIE 1. Optimiser la valorisation énergétique et thermique de la biomasse
				ENERGIE 2. Adopter des process de valorisation économe en énergie
				ENERGIE 3. Limiter les pertes
				ENERGIE 4. Assurer la cohérence sur le réseau avec les autres énergies renouvelables

	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Trois principales activités : la canne à sucre, les fruits et légumes et l'élevage - Forte pression urbaine pour l'occupation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression urbaine sur les activités agricoles - Importation de produits agricoles extérieurs pour les besoins de la population - Le futur de la canne à sucre sur le long terme, quel avenir ? 	AGRICULTURE 1. Assurer la pérennité des activités agricoles, actrices de la valorisation de la biomasse, en limitant les différentes pressions dues à l'occupation des sols et aux contraintes liées à l'activité
				AGRICULTURE 2. Equilibrer les usages pour la valorisation matière et énergétique en optimisant les process et améliorer les connaissances sur les matières résiduelles
				AGRICULTURE 3. Limiter les pertes de matières premières (exemple, bagasse)
	Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Risques naturels : région française la plus exposée aux risques naturels - Dix risques naturels majeurs recensés - Cinq risques technologiques répertoriés 	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition accrue aux risques naturels, avec le phénomène de changement climatique - Risques technologiques toujours existants au niveau des infrastructures concernés (combustion, ...) 	RISQUE 1. Prendre en compte les risques naturels et technologiques pouvant influencer directement et indirectement la valorisation de la biomasse
				RISQUE 2. Eviter les risques technologiques associés au process de valorisation de la biomasse
	Santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> - Population réunionnaise très exposée aux maladies respiratoires, notamment l'asthme - Enjeu de la préservation d'une bonne qualité de l'eau destinée à la consommation humaine - La gestion des déchets, un enjeu sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition aux pollutions et risques pouvant affecter la population - Impact sanitaire des dépôts sauvages (favorisant les gîtes larvaires, par exemple) 	SANTE 1. Réduire les sources de pollutions de l'eau, de l'air et du sol vis-à-vis des enjeux de santé publique
				SANTE 2. Protéger la population des bruits générés pour les infrastructures et process de valorisation de la biomasse
				SANTE 3. Contribuer à la gestion des déchets pour minimiser les risques sanitaires associés

* Le scénario au fil est proposé pour l'ensemble des thématiques. Il vise à répondre à l'exigence de décrire les perspectives de l'évolution de l'état initial si le SRB n'est pas mis en œuvre. Néanmoins, cela ne signifie pas que le SRB contribue à limiter voire éviter toutes les évolutions évoquées.

Les enjeux sont hiérarchisés de la manière suivante :

Enjeu fort

Enjeu modéré

Enjeu faible

CHAPITRE 3 – ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL BIOMASSE DE LA REUNION

La grille d’analyse des impacts de cette évaluation environnementale s’inspire de celle suggérée par le guide « Préconisations relatives à l’évaluation environnementale stratégique - Note méthodologique » (MEDDE, devenu Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2015).

Tableau 1 : Grille d’analyse suggérée

		ORIENTATIONS/DISPOSITIONS/PROJETS									
		A1	A2	B1	B2	B3	B4	...	G1	G2	G3
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	enjeu 1	+									
	enjeu 2		-		++				-	+	
	enjeu 3	++							+/-	++	
	...						--				
			--		++		-		--		+
		+/-			+		?				
			+/-		+/-				-		
			-		-					+	
		?					+				
							+/-				
	enjeu n										

Incidences cumulées de l'ensemble des orientations pour un enjeu

Incidences cumulées d'une orientation pour différents enjeux

Source : « L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme - Le guide » - Collection « Références » du CGDD - décembre 2011
 Cette grille d’analyse a été adaptée pour cette évaluation environnementale. L’échelle de qualification des impacts est définie telle que :

Impact globalement positif

Impact avec point de vigilance : des impacts probables sont à surveiller lors de la mise en œuvre du SRB

Impact négatif

Impact indéterminé – l’absence ou l’insuffisance de données ne permet pas de déterminer précisément l’impact

L’argumentaire est disponible dans le rapport d’évaluation environnementale complet.

1. Analyse par orientation

L'orientation considérée contribue-t-elle à ?	O 1. Conforter les filières existantes	O 2. Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse	O 3. Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation	O 4. Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes	O 5. Mesures de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse
CLIMAT – s'adapter et atténuer les effets du changement climatique dans un contexte climatique tropical humide ?					
SOLS - conserver une bonne qualité des sols, limiter l'érosion des sols et lutter contre toutes pollutions pouvant affecter les sols ?					
EAUX - adopter des process économes en eau pour la valorisation énergétique de la biomasse ?					
EAUX - éviter toutes pollutions des ressources en eau ?					
NATUREL - conserver les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité et tout autre élément du patrimoine naturel remarquable et intégrer le paysage naturel ?					
NATUREL - lutter et éviter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes ?					
AIR - préserver une bonne qualité de l'air en limitant les émissions polluantes par les infrastructures et process de valorisation énergétique et thermique ?					
AIR - assurer le suivi de ces rejets pouvant affecter la qualité de l'air ?					
AIR - réduire les émissions de gaz à effet de serre ?					
AIR - privilégier dans la mesure du possible le process et les itinéraires de transport avec le meilleur bilan CO ₂ ?					
DECHET - optimiser la valorisation des biodéchets et déchets verts ?					



DECHET - limiter la production de déchets pour la valorisation de la biomasse ?					
DECHET - optimiser un itinéraire technique intégrant la dimension environnementale (limiter les distances pour le transport, process énergétiquement le plus économe, ...) ?					
ENERGIE - optimiser la valorisation énergétique et thermique de la biomasse ?					
ENERGIE - adopter des process de valorisation économe en énergie et limiter les pertes ?					
ENERGIE - assurer la cohérence sur le réseau avec les autres énergies renouvelables ?					
AGRICULTURE - assurer la pérennité des activités agricoles, actrices de la valorisation de la biomasse, en limitant les différentes pressions dues à l'occupation des sols et aux contraintes liées à l'activité ?					
AGRICULTURE - équilibrer les usages pour la valorisation matière et énergétique en optimisant les process et améliorer la connaissance sur les matières résiduelles ?					
AGRICULTURE - Limiter les pertes de matières premières (exemple, bagasse) ?					
RISQUE - prendre en compte les risques naturels et éviter les risques technologiques pouvant influencer directement et indirectement la valorisation de la biomasse ?					
SANTE - réduire les sources de pollutions de l'eau, de l'air et du sol vis-à-vis des enjeux de santé publique ?					
SANTE - protéger la population des bruits générés pour les infrastructures et process de valorisation de la biomasse ?					
SANTE - contribuer à la gestion des déchets pour minimiser les risques sanitaires associés ?					



2. Analyse par action

Les actions sont analysées au regard des thématiques traitées dans l'état initial de l'environnement de l'évaluation environnementale.

L'argumentaire est présenté dans son rapport principal.

Orientation 1 : Conforter les filières existantes

N° Action	1	2
Thématique	<i>Protéger les surfaces agricoles (en majorité cannières) de l'urbanisation afin de favoriser la filière canne-sucre-bagasse</i>	<i>Réfléchir à une optimisation des rendements agricoles pour la filière canne-sucre-bagasse : coupe "péi", procédé de combustion, recherche et actions de développement visant à augmenter les rendements par hectare (variétés...)</i>
Climat		
Géologie/sols		
Ressources en eaux		
Milieu naturel		
Air		
Déchets		
Energie		
Agriculture		
Risques		
Santé humaine		

Orientation 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse

N° Action	1	2	3	4	5	6	7		
Thématique	<i>Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale</i>			<i>Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de paillettes en respect de la hiérarchie des usages</i>	<i>Assurer la mise en concurrence entre les opérateurs de valorisation des déchets en respect de la hiérarchie des usages</i>	<i>Rappeler un cadre partagé pour l'importation de biomasse à vocation énergétique</i>	<i>Développer et optimiser une filière de valorisation thermochimique des boues de STEP en respect de la hiérarchie des usages</i>	<i>Développer des solutions décentralisées de combustion avec mise en place de cogénération pour certains procédés industriels</i>	<i>Trouver des solutions innovantes pour la gestion des cendres</i>
Climat									
Géologie/sols									
Ressources en eaux									
Milieu naturel									
Air									
Déchets									
Energie									
Agriculture									
Risques									
Santé humaine									

Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation

N° Action	1	2	3	4	5	6	7
Thématique	Réalisation d'un projet démonstratif à Saint-Joseph	Etudier sur la faisabilité, l'intérêt et la plus-value des projet de méthanisation agricole pour le territoire réunionnais Mutualiser les ressources et réfléchir à une optimisation du transport Faciliter le conditionnement et la valorisation du digestat en favorisant les synergies du territoire	Soutenir le développement de projets de méthanisation auprès des IAA et EPCI avec une mutualisation des filières	Soutenir le développement es projets de méthanisation agricole Soutenir le développement de projets de méthanisation à la ferme Encourager et accompagner le développement de projet de méthanisation agricole	Soutenir le développement de la méthanisation des vinasses non encore valorisées	Préciser le gisement et les opportunités de valorisation des boues de STEP industrielles	Evaluer le potentiel économique de méthanisation des boues de STEP à La Réunion en y incluant la gestion du digestat
Climat							
Géologie/sols							
Ressources en eaux							
Milieu naturel							
Air							
Déchets							
Energie							
Agriculture							
Risques							
Santé humaine							

Orientation 4 : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes

N° Action	1	2	3	4
Thématique	Soutenir le développement de la filière gazéification sur le territoire Réaliser des projets démonstratifs de gazéification Encourager et accompagner les projets de gazéification	Soutenir la recherche et les études sur les Cultures Industriels à Vocation Energétique en respect de la hiérarchie des usages Développer un projet expérimental autour de la canne fibre (établissement de surfaces expérimentales...) Développer la recherche et les études sur les CIVE	Evaluer la faisabilité technico-économique de l'exploitation de la paille de canne (impact sur les cultures, transport)	Etudier le potentiel de développement d'une filière énergétique à partir d'algues
Climat				
Géologie/sols				
Ressources en eaux				
Milieu naturel				
Air				
Déchets				
Energie				
Agriculture				
Risques				
Santé humaine				

Orientation 5 : Mesures de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse

N° Action	1	2	3	4
Thématique	Cœuvrer auprès du Ministère de l'Energie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre...) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse	Intégrer des actions de formation sur les filières visées	Etablir des actions d'animation et d'accompagnement des filières et des projets	Mettre en œuvre la Convention Cadre Région-Albioma
Climat				
Géologie/sols				
Ressources en eaux				
Milieu naturel				
Air				
Déchets				
Energie				
Agriculture				
Risques				
Santé humaine				

CHAPITRE 4 - SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET MOTIFS POUR LESQUELS LES ORIENTATIONS ET ACTIONS ONT ETE RETENUES NOTAMMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET JUSTIFICATION DU PROJET DU SRB

AVERTISSEMENT : la réflexion sur « les solutions de substitution » est intégrée dans la méthodologie de définition des orientations et actions. La stratégie d'élaboration du SRB ne présente pas plusieurs scénarii d'orientations et actions. Cela s'explique notamment par la limite de construire plusieurs solutions de substitution, vu le manque de recul sur ce type de schéma (premier SRB Réunion) et le manque de données.

Ainsi, l'EES ne montre pas d'analyse des avantages et inconvénients pour chaque hypothèse.

Le choix des orientations et actions s'est construit en se basant sur plusieurs paramètres :

(1) Les objectifs quantitatifs issus des documents stratégiques territoriaux existants ;

En termes d'objectifs quantitatifs, vu l'état d'avancement des documents stratégiques territoriaux sur lesquels le SRB s'appuie, deux d'entre eux sont mobilisables : la PPE (2013-2023) et le SNMB.

Pour l'île de La Réunion, la SNMB² s'appuie sur la PPE de la Région Réunion ainsi que sur les objectifs globaux de la LTECV.

À long terme, aux échéances 2030-2050, l'objectif est de tendre vers l'autonomie énergétique de l'île et de consolider la filière de production de biomasse locale. La filière biomasse énergie est aujourd'hui structurée par la bagasse issue de la canne à sucre. L'avenir de la filière canne à sucre est donc une question critique et prioritaire pour la biomasse énergie réunionnaise et pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance « Energie ».

Par ailleurs, les objectifs de la future PPE (2018-2028) fixe également les prochains objectifs du SRB (tableau suivant).

Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour la biomasse

Filière	Objectifs 2023	Objectifs 2028
Centrales thermiques Albioma	Conversion 100% biomasse (locale/importée) + CSR	
Cogénération (gazéification, combustion)	+1.1 MWe par rapport à 2018	+4 MWe par rapport à 2018
Méthanisation	+ 2.2 MWe par rapport à 2018	Méthanisation des biodéchets ménagers issus de la collecte sélective (obligatoire en 2025)
Valorisation chaleur	+1.6 MWth par rapport à 2018	

² Projet de SNMB du 09 mai 2017, mis en consultation publique jusqu'au 06 juin 2017

Le décret du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse mentionne que les objectifs de production et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique sont cohérents : pour le secteur forestier, fixés par le programme national de la forêt et du bois et pour la filière biomasse issue des déchets, fixés par le plan national de prévention et de gestion des déchets.

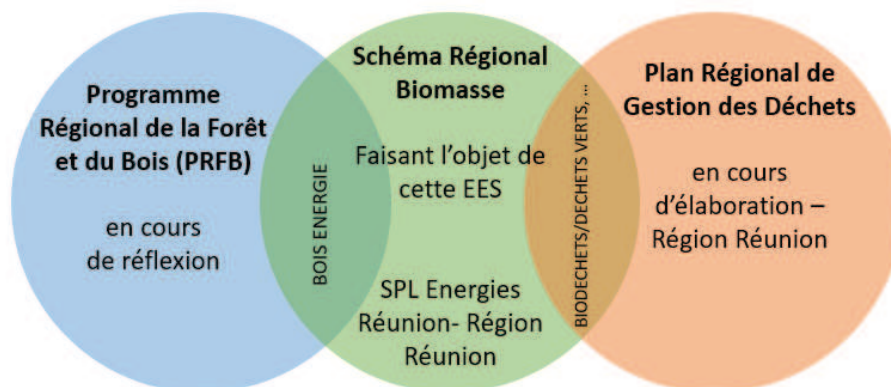


Figure 3 : Lien entre le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), le Schéma Régional Biomasse (SRB) et le Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets (PRPGD) (Source : inspirée de l'infographie de la DRIEE Ile de France)

Or, à la Réunion, ces documents sont en cours d'élaboration.

- L'élaboration du PRPGD est prévue pour 2018. Les orientations du SRB pourront donc alimenter les débats à venir.
- L'élaboration du PRPGD est en cours, sous la maîtrise-d'ouvrage de la Région. Certaines données de l'état des lieux du PRPGD proviennent notamment du SRB. L'objectif est de mettre en cohérence le SRB avec le PRPGD. A défaut d'avoir ces informations, le SRB s'appuie sur ce qui est inscrit dans le précédent plan déchet : la Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PGPDND)

Ainsi, les objectifs retenus pour la phase d'orientation sont :

- **Bagasse et autres biomasses valorisées en centrale thermique : +100 GWh en 2018 et +481 en 2023 pour atteindre 25% puis 53% de combustible renouvelable en substitution du charbon**
- **Méthanisation : +2.5 MW entre 2016 et 2018, +6 MW entre 2016 et 2023**
- **Gazéification : +1 MW entre 2016 et 2018, +4 MW entre 2016 et 2023**
- **Valorisation énergétique des déchets (non organique compris aussi) : +16 MW entre 2016 et 2023**

Les objectifs à échéance 2028 sont pour le moment les mêmes que ceux fixés en 2023.

- (2) **Le recensement des unités de valorisation existantes et en projet ;**
- (3) **La prise en compte des enjeux et spécificités pour chaque filière biomasse évoqués dans les ateliers thématiques ;**
- (4) **Une analyse d'opportunité par filière biomasse.**











Ces éléments sont présentés dans le document d'orientation du SRB

CHAPITRE 5 - PROPOSITION DE MESURES CORRECTRICES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES NEGATIVES LES PLUS IMPORTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du Schéma Régional Biomasse, des mesures d'évitement (🚫) de réduction (⚡) et suivi/d'accompagnement (👓) sont proposées suite à l'analyse des impacts, en ciblant les principales thématiques.

Tableau 3 : Mesures proposées pour le SRB

Thématique	Principaux points de vigilance et impacts négatifs relevés	Mesures proposées à intégrer dans la réalisation des actions du SRB	Application aux orientations/actions	Nature de la mesure	Impact résiduel pour la thématique
Climat	-S'adapter au changement climatique, en limitant les dommages face aux épisodes de sécheresse à venir et aux événements cycloniques « extrêmes »	- Pour les filières agricoles, rechercher les variétés et autres moyens pour limiter la demande en eau des cultures → Recherche et Développement/ accompagnement scientifique et technique	-Mesure intégrée à l'orientation 1> Action 2 avec la recherche sur les variétés de canne à sucre		Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs
		- Sécuriser les productions et infrastructures contre les événements climatiques « extrêmes » → étude de danger → Bâtiments avec composante paracyclonique → Dispositifs de protection des parcelles agricoles/assurer la transparence hydraulique/pose d'andains	- Application à toutes les orientations concernant les parcelles agricoles et les infrastructures de valorisation directe et indirecte de la biomasse		
Sols	- Conserver une bonne qualité des sols en évitant les pollutions, dont l'érosion des sols et les activités anthropiques y contribuent	- Appliquer les principes d'utilisation raisonnée des intrants à l'échelle des parcelles agricoles → Accompagnement technique et scientifiques des partenaires à mobiliser (plan ECOPHYTO)	- Actions de l'orientation 1		L'application de ces mesures a un impact positif sur l'environnement, en limitant les pollutions et l'érosion des sols dues à l'activité directe ou indirecte de valorisation de la biomasse
		- Assurer le bon état des rejets matière et aqueux des activités industrielles et de valorisation énergétique de la biomasse → Contrôle en interne des rejets selon les seuils fixés par la réglementation en vigueur, en fonction du produit et du fluide	- Orientation 2 - Orientation 3 - Orientation 4		
		- Favoriser les haies antiérosives via la plantation d'arbres indigènes (liste DAUPI) aux abords des parcelles agricoles → Lien avec le climat : biomasse adaptée au climat réunionnais, au contexte insulaire et tropicale	- Orientation 1 > Action 1		
		Pour l'exploitation forestière : - Adapter les pistes forestières au strict minimum - Utiliser des machines à faible dimension pour éviter le tassement des sols	Orientation 2 > Action 1		Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs
Eaux	- Limitier la consommation d'eau à l'échelle des parcelles agricoles ainsi qu'à celle des process de valorisation de la biomasse	- Minimiser la consommation d'eau à chaque stade du processus de valorisation de la biomasse → Mise en place de dispositifs techniques économes dans la mesure du possible	- Toutes orientations		Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs
		- Suivre, dans la mesure du possible, les consommations d'eau	- Toutes orientations		
Milieus naturels	- Eviter la destruction d'habitats, continuités	- Pour la filière bois-énergie, éviter le dénudement total des sols et « les entrées totales de lumières » après coupes, pouvant favoriser la colonisation d'espèces exotiques envahissantes (EEE)	- Orientation 2> Action 1		Impact positif avec la contribution de lutte contre les EEE

	écologiques et réservoirs de biodiversité - Eviter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	- Surveillance de la prolifération des EEE - Prise en compte de l'itinéraire technique de l'exploitation et des cycles de banque de graines → Contrôle phytosanitaire au droit des parcelles exploitées Les biomasses importées respecteront les contraintes phytosanitaires et les garanties de durabilité (anticipation des exigences de la Directive RED II) (Source : Albioma)	- Orientation 2 > Action 4 - Orientation 5 > Action 4		
Air	- Limiter les émissions polluantes dues à la combustion - Limiter les émissions de gaz à effet de serre (dont CO ₂)	- S'assurer de la conformité des installations vis-à-vis des émissions atmosphériques → Selon les seuils fixés par la réglementation en vigueur - Suivre les polluants potentiels issus de la valorisation de la biomasse → Se rapprocher de l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air à La Réunion, ATMO REUNION pour une sollicitation/expertise - Limiter les distances pour les transports de matière première sur l'île	- Toutes orientations - Orientation 2 - Orientation 3 - Orientation 4 - Orientation 1 > Action 2 - Orientation 2 - Orientation 3 > Action 2 - Orientation 4	  	Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs
Déchets	- Limiter les résidus et la production de déchets polluants suite à la valorisation de la biomasse	- Gérer efficacement les cendres et autres formes de déchets → étude potentialité sur la restitution au sol et de ses impacts sur l'environnement	- Orientation 2 > Action 7		Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs
Energie	- Limiter les pertes énergétiques	- Limiter les pertes lors des combustion, méthanisation et gazéification → Optimisation à l'échelle de chaque unité de production	- Orientation 1 > Action 2 - Orientation 2 > Actions 1, 2, 5 et 6 - Orientation 3 - Orientation 4		Impact positif sur le rendement énergétique
Agriculture	- Eviter les pertes de surfaces agricoles - Eviter les conflits d'usage entre la valorisation matière et énergétique	- Considérer dans les politiques locales et les projets d'aménagement la protection des surfaces agricoles → Considérer l'articulation des plans/schémas/programmes - Améliorer la connaissance sur les résidus issus de la méthanisation et autres process pouvant avoir la fonction de valorisation matière → Action intégrée au SRB	- Orientation 1 > Action 1 - Orientation 3 > Action 7	 	Impact positif sur l'activité agricole
Risque	- Limiter les impacts des risques naturels et technologiques sur les différentes étapes de valorisation de la biomasse	- Prendre en compte les risques du territoire dans les projets existants et futurs	Toutes orientations		Impact positif sur l'intégrité des biens et personnes
Santé humaine	- Eviter les impacts sur la population	- Limiter et contrôler que les seuils de conformité selon la réglementation en vigueur vis-à-vis de la santé humaine pour la qualité de l'eau, de l'air et la gestion des déchets	Toutes orientations		Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs

Réévaluation de l'impact du SRB : Globalement, le SRB a un impact positif sur l'environnement. La proposition de mesures d'évitement, de réduction et de suivi (et d'accompagnement) a pour vocation de limiter voire éviter les impacts bruts considérés comme « points de vigilance émis et négatifs ».

Après réévaluation des impacts, par principe de précaution, pour certaines thématiques, l'impact résiduel est codifié « point de vigilance ». Cela signifie, étant donné que les mesures ne soient pas encore dimensionnées précisément sur le plan technique, l'application des mesures n'est pas considérée automatiquement comme positive. Cette dernière dépendra de son efficacité, face aux événements futurs. Par exemple, les effets du changement climatique restent des événements qui ne sont pas totalement maîtrisés.

Néanmoins, cela reste négligeable par rapport à l'impact positif global du SRB. De ce fait, la proposition de mesures compensatoires n'est pas nécessaire pour ce SRB.

Quant aux mesures de suivi, elles sont intégrées aux indicateurs et dispositifs de suivi.

CHAPITRE 6 - INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI

Les indicateurs présentés sont spécifiques au Schéma Régional Biomasse, et complètent ceux indiqués dans le document d'orientation.

Tableau 4 : Indicateurs proposés pour l'EES du SRB

Thématique	Filière biomasse concernée	Indicateur environnemental	Etat zéro	Modalité de suivi	Partenaire(s) technique(s) et scientifique(s) possible(s)
Climat	Cf. risques pour les catastrophes naturelles				
Sols	Secteur urbain Secteur industriel Secteur agricole	Nombre de sites pollués	Définir les sites applicables au SRB	-Annuel -Base BASOL	DEAL
Eaux	Secteur urbain Secteur industriel Secteur agricole	Consommation d'eau	Selon unité de process	-Annuel et par unité de process	Interne au process
		Qualité de l'eau des nappes voisines des zones d'épandage de digestat de méthanisation/ autres	Selon position géographique des surfaces/ station de l'office de l'eau	-Annuel -Chroniques de l'Eau de l'Office de l'Eau de La Réunion	Office de l'Eau de La Réunion
Milieux naturels	Secteur forestier	Régénération naturelle ou accompagnée des surfaces forestières (exploitation forêt/bois)	Définir les parcelles exploitées/ à exploiter	Base et traçabilité à définir	ONF ...
	Secteur forestier	- Nombre de nouvelles espèces exotiques et envahissantes - Nombre d'individus voire surface envahie		Base et traçabilité à définir	ONF CIRAD Conservatoire National Botanique des Mascariens
Air	Secteur urbain Secteur industriel	PM10 et autres polluants atmosphériques surveillés par ATMO Réunion	Selon station de mesure	Ces indicateurs sont à titre de proposition. Les modalités de suivi et de mise en place sont à voir avec ATMO Réunion. Toutefois, certaines filières doivent présenter des indicateurs propres.	
	Secteur forestier	Traceur lévoglucosan	Inexistant		
Energie	Tous secteurs	Production d'énergie renouvelable biomasse	Bagasse (2016) : 244, 1 GWh Biogaz : 17, 1 GWh	Annuel dans le bilan énergétique de l'Observatoire Energie	OER EDF



				Réunion (OER)	
GES	Tous secteurs	Emission de CO ₂ évité	Inexistant	Annuel - à intégrer dans le bilan énergétique de l'Observatoire Energie Réunion (OER)	
Déchets	Secteur forestier Autres	Tonnage de cendres et autres résidus de process de valorisation de la biomasse	?	Base et traçabilité à définir	Interne au process
Agriculture	Secteur agricole	Nombre de parcelles déclassées Nombre de nouvelles surfaces cultivées (auparavant en friches)	A définir selon la base de la SAFER	- Annuel - Base de la SAFER	SAFER
Risques	Tous secteurs	Nombre de catastrophes naturelles	-	- Base de la préfecture/ arrêté	Arrêté ministériel
		Risques technologiques : accident recensé	Inexistant	Annuel - registre interne des infrastructures	Interne au process

CHAPITRE 7 - METHODOLOGIE EMPLOYEE, HISTORIQUE ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA REALISATION DE L'ÉVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE

1. METHODOLOGIES EMPLOYEES

Le rapport environnemental s'est construit en deux grandes étapes :

- (1) **L'élaboration de l'état initial**, dont l'objectif était de faire ressortir les grands enjeux environnementaux et les points de vigilance à prendre en compte.
Les sources mobilisées sont indiquées en amont de chaque paragraphe de l'état initial.
Ces derniers ont été présentés en comité de pilotage du 1^{er} décembre 2017.

- (2) **La rédaction des autres chapitres** avec l'analyse des impacts, la proposition de mesures et d'indicateurs environnementaux à intégrer dans le dispositif suivi global du SRB.

Concernant la méthodologie, le guide « Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique - Note méthodologique » (MEDDE, devenu Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2015) a été l'une des références.

Pour les autres chapitres, ces derniers sont construits à partir des documents sources du SRB (« état des lieux » et « document d'orientation »).

2. DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'ANALYSE

Pour cette évaluation environnementale, les difficultés rencontrées à noter sont le planning contraint de l'élaboration du SRB et de son EES et l'absence ou l'insuffisance de données pour certaines thématiques, à l'échelle du territoire réunionnais.

Cette dernière contrainte conduit à la difficulté d'évaluer avec précision les impacts du Schéma Régional Biomasse sur l'environnement. La genèse de ce schéma induit que l'évaluation environnementale ne dispose pas d'un retour d'expérience sur ce type de schéma et plus précisément de ces impacts sur l'environnement.

Tel est le cas pour des filières innovantes à l'échelle réunionnaise, telle que par exemple la méthanisation. Ainsi, pour pallier aux limites de cette évaluation environnementale, lors de la révision du SRB, un audit sera un outil d'optimisation pour préciser l'analyse des impacts ainsi que la proposition de mesures adaptées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 03/04/2019



ID : 974-239740012-20190329-DAP2019_0007-DE



BUREAU D'ETUDES CYATHEA

